THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

LIBRARY

NOV 3 1972

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rapportqu188688qu

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1886-87

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

QUEBEC:

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1888.

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1886-87

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

LIBRARY
JUN 28 1972
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATIO

QUEBEC:

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1888.

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 15 décembre 1887.

A Son Honneur

Auguste Réal Angers.

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

MONSIEUR,

Permettez-moi de transmettre à Votre Honneur le rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1886-87.

Je suis,

de Votre Honneur,

le très obéissant serviteur,

C. A. E. GAGNON,

Secrétaire de la Province.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ CATHOLIQUE

L'Honorable GÉDÉON OUIMET, Surintendant, Président

Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec

Mgr l'Archevêque de Montréal

Mgr l'Archevêque d'Ottawa

Mgr l'Evêque de Trois-Rivières

Mgr l'Evêque de Rimouski

Mgr l'Evêque de Sherbrooke

Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe

Mgr l'Evêque de Chicoutimi

Mgr l'Evêque de Nicolet

Mgr N. Z. Lorrain, Ev. de Cythère, Vicaire apostolique de Pontiac

Sir N. F. Belleau

L'Hon. P. J. O. Chauveau

L'Hon. Chs. B. de Boucherville, M. S.

L'Hon. Thos. Ryan, M. S.

L'Hon. Juge A. B. Routhier

L'Hon. Juge L. A. Jetté

L'Hon. H. Mercier

Jos. G. Bossé, C. R. M. P.

P. S. Murphy, Ecr.

Eugène Crépeau, Ecr., C. R.

Paul de Cazes, Ecr., Secrétaire.

COMITÉ PROTESTANT

Membres du Conseil :

L'Honorable GÉDÉON OUIMET, *(membre ex-officio)*

Le Très Rev James Williams, D.D., Evêque de Québec, Président

Le Rev. John Cooke, D.D.

Sir William Dawson, C. M. G., LL. D.

L'Hon. James Ferrier

R. W. Heneker, Ecr., D.C.L.

Rév. Dr Matthews, D.D.

L'Hon Dr L. Ruggles Church, Q. C.

Le Ven. Archidiacre Lindsay, M. A.

George L. Masten, Ecr.

Membres associés :

Dr. A. Cameron, M. P. P.

E. J. Hemming, Ecr., D.C.L.

Le Rév. R. W. Norman, D.C.L.

Le Rév. Dr. Cornish, LL.D.

Le Rév. George Weir, LL.D.

Le Rév. Elson I. Rexford, B. A., Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'Honorable GÉDÉON OUIMET, Surintendant

PAUL DE CAZES, Secrétaire du Département

ELSON I. REXFORD, Secrétaire du Département

J. NAPOLÉON MILLER, Officier spécial

GUSTAVE OUIMET, Bibliothécaire et commis de la correspondance française

J. H. RICHARDSON, Comptable

F. X. COUILLARD, Assistant-comptable et commis préposé à la statistique

L. J. PRÉGEN, Archiviste

L. LEFEBVRE, Commis de la comptabilité

W. G. L. PAXMAN, Commis de la correspondance anglaise

CHARLES BLANCHET, Assistant teneur de livres

P. PRÉVOST, Commis

A. DORÉ, Messager

D. BITTNER, Messager

JOS. BLOUIN, Messager.

DÉPARTEMENT

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 15 décembre 1887.

A L'Honorable C. A. E. GAGNON,
Secrétaire de la Province.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1886-87.

APERÇU GÉNÉRAL

Le tableau ci-après dont les chiffres sont puisés aux différentes statistiques contenues dans ce rapport, vous donnera un aperçu général de la

situation de l'instruction publique dans la province de Québec, pendant la dernière année scolaire.

STATISTIQUE SCOLAIRE GÉNÉRALE.	Catholiques romains.	Protestants.	Total.
Municipalités sous contrôle des Commissaires	784	171	955
" " " Syndics	51	140	191
Totaux	835	311	1,146
Maisons d'école appartenant aux commissaires ou syndics	.....	.....	4,364
" " louées par les " "	.....	.....	401
Maisons employées pour des écoles indépendantes	.....	.....	343
Total	.....	.....	5,108
Ecoles élémentaires sous contrôle	3,501	964	4,465
" " indépendantes	85	34	119
" supérieures sous contrôle	334	52	386
" " indépendantes	231	26	257
Ecoles des sciences appliquées aux arts	1	1	2
Institutions des sourds-muets et des aveugles	4	1	5
Ecoles des arts et manufactures	.....	.....	13
Totaux	4,156	1,078	5,247
Professeurs ecclésiastiques ou religieux	868	8	876
" ou instituteurs laïques brevetés	256	105	361
" " " non brevetés	40	57	97
" des écoles normales	28	8	36
Professeurs de l'Université Laval et des universités et collèges affiliés protestants	80	123	203
Professeurs des institutions des sourds-muets et des aveugles	86	3	89
" des écoles des arts et manufactures	.....	.....	35
Institutrices religieuses	1,723	.....	1,723
" laïques brevetées	3,203	986	4,189
" " non brevetées	531	126	657
Totaux	6,815	1,416	8,266
Elèves des écoles élémentaires	143,848	30,461	174,309
" " supérieures	74,795	6,155	80,950
" " normales	185	96	281
Elèves de l'Université Laval et des universités et collèges affiliés protestants	575	772	1,347
Elèves des écoles spéciales	.....	.....	1,720
Totaux	219,403	37,484	258,607

Statistiques scolaires.

Je me suis appliqué, depuis plusieurs années, à rendre les statistiques publiées par mon département plus complètes, plus exactes et plus intel-

ligibles. Dans ce but j'ai dû faire subir des modifications considérables aux blancs de rapport qui fournissent les renseignements où ces statistiques sont puisées. Les détails inutiles ont été retranchées, et un grand nombre d'informations nouvelles ont été ajoutées.

Les statistiques de mon département sont tirées :

1o. Des rapports semestriels des secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires ;

2o. Des rapports annuels des institutions d'éducation supérieure ;

3o. Des tableaux statistiques des inspecteurs d'écoles.

Les rapports semestriels des secrétaires-trésoriers, tels qu'ils sont actuellement, me permettent de contrôler les comptes tenus par ces fonctionnaires et de m'assurer si les montants prélevés sur les contribuables et ceux provenant de la subvention du gouvernement sont exclusivement employés au soutien des écoles sous le contrôle des commissaires et syndics.

Les rapports annuels des institutions d'éducation supérieure ont revêtu une forme toute nouvelle. Des blancs préparés pour chaque catégorie, d'après les programmes d'études établis par les comités catholiques et protestants du conseil de l'Instruction publique, permettent de juger si les institutions auxquelles ils sont adressés remplissent toutes les conditions exigées pour les différents degrés auxquels elles appartiennent.

Les statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles sont plus générales ; elles embrassent tout notre système scolaire. Le tableau qui les contient est divisé en trois classes, savoir : les institutions scolaires sous le contrôle des commissaires ou syndics, les indépendantes subventionnées et les indépendantes non subventionnées. Ces différentes catégories se subdivisent en écoles élémentaires, écoles modèles, académies, "High schools" et collèges classiques, et chacune de ces subdivisions donne le nombre d'élèves qu'elle contient et le cours d'études qui y est suivi, le nombre d'élèves et l'assistance moyenne, enfin, le nombre des instituteurs et professeurs et la moyenne de leurs traitements.

Je dois avouer, pour être juste, que la majeure partie des améliorations que je viens de signaler est due à l'intelligente initiative de M. F. X. Couillard, l'employé préposé à la statistique, dans mon département.

Programme d'études.

Depuis longtemps déjà un programme d'études adopté aux besoins actuels de nos écoles se faisait sentir. Les inspecteurs, les commis-

saires et syndics d'écoles et les instituteurs et institutrices eux-mêmes s'adressaient souvent à moi pour avoir un tableau qui leur permettrait de faire une distribution aussi judicieuse que possible du temps qui doit être affecté à l'enseignement des matières exigées pour les écoles des différents degres. En 1878, ce sujet avait été mis à l'étude, mais rien de définitif n'avait été adopté.

Un programme d'études accompagné d'un tableau de l'emploi du temps préparé par un de nos inspecteurs les plus compétents m'ayant été soumis au mois de février dernier, je crus devoir attirer de nouveau l'attention des membres du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, d'un grand nombre de membres du clergé et de professeurs et instituteurs sur cette importante question et je leur adressai, en conséquence, la lettre circulaire qui suit :

QUÉBEC, 20 février 1887.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer un projet de programme d'études pour les écoles catholiques françaises, avec prière de l'examiner avec soin et de me faire connaître votre manière de voir sur ce projet.

Je vous réfère en même temps au No 10, vol. XXII, année 1878, ainsi qu'aux Nos 3, 4 et 5, vol. XXIII, année 1879, du Journal de l'Instruction publique, où vous trouverez plusieurs documents se rapportant au même sujet.

En conséquence, vous voudrez bien me répondre aux questions suivantes :

1o. Le programme ci-joint vous paraît-il assez complet ?—Si non, indiquez ce que vous proposeriez d'y ajouter.

2o. Y a-t-il des matières que vous recommanderiez de supprimer ?

3o. Quelle est votre opinion sur la manière dont les matières sont distribuées dans chaque degré ?

4o. Que pensez-vous du tableau de l'emploi du temps ?

5o. Quelle est, selon vous, la valeur des notes pédagogiques ?

6o Quelles sont les modifications que vous avez à proposer ?

Je serais heureux de recevoir votre réponse avant la fin du mois d'avril prochain.

Votre dévoué serviteur,

LE SURINTENDANT

Plus tard, le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 17 mai 1887, adoptait la résolution qui suit :

" Que le Surintendant fasse faire une analyse des lettres des inspec-

" teurs et professeurs et autres concernant le programme d'études et le " tableau de l'emploi du temps pour les écoles catholiques ; que cette " analyse soit imprimée et envoyée à tous les membres du comité avant " la réunion du mois de septembre prochain, et qu'un comité spécial soit " nommé pour examiner cette analyse et en faire rapport."

Voici le résumé de ces lettres présentées à la séance du comité du 13 septembre dernier, mais dont l'examen, faute de temps, fut remis à la session du printemps suivant :

Sa Grandeur Mgr de Sherbrooke dit que "ce programme, s'il est adopté et suivi, facilitera et régularisera le travail des instituteurs, et fera faire aux élèves des progrès plus notables et plus rapides. "

Un prêtre chargé par Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe de faire une étude de ce programme et dont les remarques sont communiquées par Mgr qui les déclare siennes, en fait une étude détaillée. Voici une analyse succincte de cet important travail :

" Les directions données dans ce programme sont très importantes et propres à rendre de grands services aux instituteurs.

" Un programme d'études et un tableau de l'emploi du temps ne devront jamais être obligatoires. Différentes circonstances peuvent se présenter qui rendent l'application d'un programme, dans son entier, chose impossible. On doit laisser aux instituteurs un certain degré d'initiative, comme aliment de zèle, d'activité.

" L'imposition d'un programme par le département de l'Instruction publique serait un grand pas vers un faux principe : l'omnipotence de l'Etat en matière d'enseignement.

" L'étude du catéchisme et de la religion doit avoir une large part dans l'enseignement et demande une leçon quotidienne. Dans le tableau de l'emploi du temps joint au programme, il y a une leçon de catéchisme chaque jour pour tous les élèves. Dans le *tableau plus développé* il n'y a de leçons de catéchisme que deux fois la semaine pour les élèves des 5e et 6e degrés. (a)

" Dans les écoles élémentaires, surtout celles de filles, je supprimerais l'enseignement du dessin et de l'agriculture. Surtout le premier est parfaitement inutile à la campagne.

(a) Cette différence s'explique par le fait que l'auteur du programme n'est pas l'auteur du *tableau plus développé* auquel il est fait allusion ici.

" Avec le personnel enseignant actuel, l'enseignement de l'agriculture ne saurait servir qu'à familiariser l'élève avec les termes propres à cet art. Un manuel employé comme livre de lecture dans une des classes n'atteindrait-il pas ce but ?

" La distribution des matières dénote un travail fait avec intelligence.

" La tenue des livres en partie double devrait être réservée pour le cours académique des filles. Dans les écoles modèles de filles cet enseignement est une perte de temps.

" Les résumés écrits de toutes les leçons en général sont trop difficiles pour des enfants de 12 à 14 ans. Il faut pour cela que l'instituteur n'ait qu'une classe d'élèves et qu'il puisse diriger cette analyse.

" La bienséance peut être enseignée à la même heure à tous les élèves réunis.

" L'art culinaire ne devrait pas figurer sur le programme.

" Le tableau de l'emploi du temps est bien élaboré, mais liberté doit être laissée de le modifier selon les besoins de la classe.

" Si les élèves vont dîner à la maison, il vaut mieux commencer la classe du matin à 8 hrs. 30 et la finir à 11 hrs. 30.

" Quelques minutes de récréation au milieu de la classe donneraient du repos aux enfants et éviteraient pendant la classe les nombreuses sorties qui font perdre beaucoup de temps et troublent l'ordre.

" Il serait préférable de donner les leçons de mémoire au commencement de la classe, afin de forcer l'élève d'étudier les leçons chez lui, au lieu de compter sur du temps dérobé à la classe.

" Les récapitulations hebdomadaires et mensuelles doivent être très utiles, mais avec un autre mode de répétition on peut également réussir.

" Les notes pédagogiques sont incontestablement d'une grande valeur et doivent être étudiées avec soin par les instituteurs, qui en tireront un grand profit, s'ils peuvent en comprendre l'application. Mais pour atteindre ce but, le programme ne suffira pas.

" Deux moyens se présentent pour arriver à des progrès réels : 1o. Des conférences pédagogiques à l'instar de celles données par M. l'inspecteur Lippens. D'après le témoignage de MM. les curés, le résultat de ces entretiens a été satisfaisant et l'effet immédiatement sensible. L'organisation de cours spéciaux de pédagogie dans les principaux couvents et la création de demi-bourses en faveur des jeunes personnes pauvres qui fréquenteraient ces cours.

" Nous ferons en vain des méthodes si nous négligeons de préparer par des études spéciales des sujets pour l'enseignement.

" Chaque instituteur devrait avoir à sa disposition une petite bibliothèque classique et pédagogique dont la municipalité paierait les frais.

" Il faudrait aussi dans chaque école un globe terrestre, des cartes de lecture, un boulier compteur, une collection des poids et mesures en usage dans le pays.

" Il serait bon de donner aux bons points une valeur correspondante aux valeurs monétaires. Les enfants apprendraient ainsi à compter l'argent. Ces *points* sont ensuite échangés pour des volumes. "

Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi trouve le programme assez complet et ne voit aucune matière à retrancher. On doit permettre à l'instituteur de modifier ce programme si l'intérêt des élèves l'exige.

Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, aimerait que dans le cours académique, les élèves étudiassent un cours abrégé d'histoire générale. Les matières sont bien distribuées, et le tableau de l'emploi du temps sauvera beaucoup de travail au maître et économisera beaucoup de temps pour les élèves. Un petit *exercice de chant* tous les matins égayerait les enfants, et leur donnerait du goût pour cet art. Après la récapitulation du vendredi il serait bon d'avoir des exercices de déclamation. Les notes pédagogiques sont pratiques.

M. Gignac, curé de Stoke, dit : " La distribution des matières, le tableau de l'emploi du temps et surtout les notes pédagogiques dénotent une longue expérience et une habileté consommée..... Au point de vue religieux, ce programme est un modèle. Il y aura bien quelques changements à faire, dictés par les circonstances ; mais un bon instituteur devra le suivre aussi exactement que possible. Ce programme donnera un nouvel essor aux progrès de notre instruction publique."

M. Lesage, curé de Chambly, approuve en tous points ce programme qui dénote une étude approfondie de la question et est destiné à aider beaucoup les instituteurs. La division du temps surtout sera d'un grand secours pour ceux qui n'ont pas encore l'expérience de l'enseignement.

L'assistance irrégulière des élèves, et la manie qu'ont certaines institutrices de ne cultiver que la mémoire et de ne pas s'adresser à l'intelligence sont deux obstacles au succès de nos écoles.

M. Bouvier, curé de St-Joseph de Sorel, estime que le programme est bien fait et qu'il sera très utile. Il serait cependant impossible d'en faire

une règle absolue. On doit laisser une certaine liberté d'action au maître et respecter les droits des parents. Il serait difficile de rendre obligatoires toutes les matières du programme.

M. l'inspecteur Bégin approuve le programme en tout point. Les notes pédagogiques rencontrent parfaitement ses vues et contiennent la substance des recommandations qu'il ne cesse de faire dans les écoles et sur lesquelles il faut toujours insister.

Il pourrait y avoir des inconvénients à donner dix minutes de repos au milieu de la classe, dans les écoles d'un seul titulaire.

M. l'inspecteur Béland trouve le programme complet et pratique. Il ne reste qu'à le répandre dans les écoles. Les membres du corps enseignant y trouveront leur profit.

M. l'inspecteur Belcourt est persuadé que le programme en question va rémédier à bien des inconvénients et sera un guide sûr et une garantie de succès.

Dans les municipalités pauvres il sera difficile d'exiger qu'il soit exécuté à la lettre.

La règle de trois pourrait s'enseigner dans le 2e degré du cours élémentaire.

La division du temps est parfaite. Elle donne à chaque matière un temps convenable.

Les notes pédagogiques sont d'une grande valeur ; elles indiquent la véritable manière de donner l'enseignement, elles seront d'un puissant secours pour ceux qui enseignent.

Les livres actuellement en usage ne sont pas tous propres à faciliter à la lettre l'exécution de ce programme.

M. l'inspecteur Bouchard parle avec éloges du programme qui contient, dit-il, les recommandations qu'il fait dans les écoles ; et il aimerait à en placer une copie dans chaque école.

D'après M. l'inspecteur Brault, c'est un travail bien fait. Il accuse chez son auteur des connaissances étendues, tant théoriques que pratiques, de la pédagogie.

Il devrait être question d'épellation par cœur dans le cours préparatoire et d'analyse grammaticale dans le cours élémentaire.

Il devrait être fait mention des quatre premières règles composées lte cours élémentaire, 2e degré.

Les matières sont bien distribuées dans chaque degré.

Le tableau des heures donne 20 minutes de récréation au lieu de 10 A rectifier.

On devrait donner plus de temps à la langue française.

On pourrait retrancher un peu sur l'histoire sainte, qui prend autant de temps que l'histoire du Canada et la géographie réunies, et ajouter cela à ces dernières branches.

La tenue des livres n'est pas mentionnée dans le tableau de l'emploi du temps.

Les notes pédagogiques sont bonnes.

On devrait appuyer davantage sur l'usage du tableau noir qui, à lui seul, vaut un assistant.

Au lieu de recommander le ton de la conversation pour tout sujet de lecture, il faudrait dire plutôt le ton approprié au sujet ou à ce qui est l'objet de la lecture.

On trouve deux plans d'études, l'un triennal, l'autre quatriennal, dans le No. 12 du "journal de l'Instruction publique," 1er décembre 1881.

M. l'inspecteur Delâge approuve le programme et demande qu'un exemplaire en soit confié à chaque titulaire des écoles.

M. l'inspecteur Fontaine approuve ce programme dans toutes ses parties. Il voudrait qu'une copie de ce programme fût affichée dans chaque école et que les instituteurs fussent tenus de le connaître dans tous ses détails.

M. l'inspecteur Gay ajouterait pour le cours préparatoire, l'étude complète de la numération ; par contre il supprimerait les problèmes pratiques dans le même cours. Il ajouterait, pour le cours modèle, l'algèbre jusqu'à la fin des équations du 1er degré à plusieurs inconnus et la géométrie jusqu'à la fin des surfaces ; pour le cours académique, les équations du 2nd degré à une inconnu et l'étude des solides.

Le tableau de l'emploi du temps peut être proposé comme un des différents modèles à suivre.

Le maître ne peut pas donner autant de leçons orales que semble le demander le programme.

Les prières doivent se réciter simultanément, mais il n'y a aucun avantage à faire d'autres récitations simultanées.

Il serait bon de faire afficher dans chaque école un règlement indiquant les matières qui doivent être enseignées, et précisant les devoirs

réciproques des élèves et des maîtres. Voilà un point dont l'importance ne le cède peut-être en rien à celle d'un programme d'études.

M. l'inspecteur Grondin trouve que le programme est complet et qu'il a été préparé avec beaucoup de soin.

Il ajouterait la tenue des livres en partie simple pour les écoles élémentaire 2d degré.

Au début de sa carrière, il n'y avait pas d'organisation pédagogique, mais il sentait la nécessité d'un programme et d'un tableau partageant le temps de la classe. Il reproduit le plan d'études qu'il avait adopté.

Il approuve en tous points les notes pédagogiques. La mise à exécution du programme fera probablement connaître la nécessité de quelques modifications.

M. l'inspecteur Lefebvre est convaincu de la grande utilité de ce programme. Il désirerait le voir approuvé par l'autorité compétente, et placé dans chaque école. Il se déclare absolument en faveur du contenu de ce document. Ce programme ne laissera pas d'être d'une grande utilité, même en supposant qu'on le modifie lorsque les circonstances l'exigeront.

M. l'inspecteur Lippens suggère que tous les élèves placés sous le même maître reçoivent simultanément des explications sur les bienséances. Aussi que les *bons points* représentent une valeur fictive en piastres et cents.

Il désire ajouter aux notes pédagogiques un paragraphe tendant à dire que " le programme laisse une large part à l'initiative personnelle de l'instituteur, que celui-ci ne doit nullement s'astreindre à le suivre à la lettre, qu'il peut même le modifier selon les besoins des temps et des lieux. Enfin qu'il en est du programme comme d'un livre de texte ; l'un et l'autre ne sont que des auxiliaires, et c'est l'instituteur qui est le *maître*".

M. l'inspecteur Lucier est d'opinion que le programme est assez complet, que les matières sont distribuées avec ordre et discernement, que ce travail répond bien aux besoins de nos écoles, et qu'il devrait être placé dans chaque classe comme modèle, laissant au maître ou à la maîtresse la latitude de le modifier suivant les circonstances; enfin, que les notes pédagogiques ont été prises aux meilleures sources et qu'elles complètent très bien le programme d'études.

M. l'inspecteur McMahon trouve le programme excellent et destiné à produire les meilleurs résultats s'il est bien mis en opération. Le tableau

de l'emploi du temps contribuera à tenir les élèves occupés tout le temps de la classe, chose bien nécessaire. Il commente favorablement les notes pédagogiques.

Le mot *degré* lui paraît trop vague, il voudrait le remplacer par le mot *année*.

M. l'inspecteur Miller est convaincu de la nécessité d'avoir affiché dans chaque école un programme d'études détaillé et un tableau de l'emploi du temps.

Il considère que l'adoption d'un programme sera un pas immense dans la voie du progrès. Il insiste sur les avantages qui en découleront pour le personnel enseignant des écoles, pous les inspecteurs, et même pour le département de l'Instruction publique qui pourra ainsi recueillir des statistiques plus uniformes et plus précises.

Il serait impossible de préparer un tableau de l'emploi du temps qu pourrait être appliqué partout. Celui qui est donné peut servir de modèle et c'est au maître à le modifier de manière à l'adapter à son école.

Un tableau séparé et plus détaillé, de manière à spécifier le temps consacré à l'étude de chaque matière en particulier, serait préférable.

C'est une excellente pensée qu'on a eue de faire suivre le programme de notes pédagogiques.

Il serait préférable d'adopter un programme séparé pour les écoles élémentaires et un autre pour les écoles supérieures ; aussi de partager le premier en quatre années d'études. Il suffirait pour cela de séparer en deux les matières du cours préparatoire, et de laisser intacts les deux degrés suivants.

(*Les annotations suivantes sont faites sur un exemplaire du programme, que M. Miller a transmis au département et qui se trouve au dossier. En voici la substance*) :

L'enseignement des bienséances doit se faire simultanément à tous les élèves placés sous la direction du même maître.

La dictée et la grammaire, conjointement avec la classe suivante, sont prématurées pour les commençants.

Il faut ajouter " l'analyse grammaticale " aux deux degrés du cours élémentaire, et les élèves du premier degré pourraient étudier le texte de la grammaire jusqu'aux verbes réguliers inclusivement ; aussi, enseigner les règles composées aux élèves du 2d degré élémentaire, et leur mettre un manuel d'agriculture entre les mains. Enfin, exiger que les élèves assez avancés aient des cahiers de devoirs journaliers.

Si l'anglais est enseigné, il faudra spécifier ce que les élèves doivent apprendre.

M. l'inspecteur Nantel trouve le programme bien assez complet. Il répond au besoin qui se fait sentir dans nos écoles élémentaires de la campagne d'avoir un cours d'études, une règle à suivre.

Ce programme ne pourra cependant faire tout le bien qu'on peut en attendre que si on répand plus de connaissances pédagogiques parmi la classe enseignante. On obtiendrait ce résultat par les conférences pédagogiques, par la création d'écoles normales de filles, par des examens plus sérieux sur l'art d'enseigner chez les aspirants aux brevets.

L'enseignement de la grammaire, de l'histoire, de la géographie, du dessin, serait prématuré la première année.

Il est bon de donner 10 minutes de repos au milieu de chaque classe et d'avoir des récapitulations et dès concours périodiques.

On devrait donner plus de temps au dessin, à l'agriculture, aux leçons de choses, à l'histoire et à la géographie.

Les notes pédagogiques sont très pratiques et très importantes ; elles aideront puissamment les instituteurs.

Le cours préparatoire pourrait se diviser en deux années, ce qui donnerait plus de précision. M. Nantel donne en détail les matières qui seraient enseignées dans chaque section du cours préparatoire. Il indique aussi les changements qu'il faudrait faire si les deux langues sont sur le même pied.

Il serait bon d'indiquer le livre de lecture que devra suivre l'élève dans chaque degré, comme l'a fait Mgr. de Rimouski dans son plan d'études.

Il serait préférable d'avoir un livre de texte pour l'étude de l'agriculture, dans le cours élémentaire, 2d degré.

Un programme d'études est *une nécessité* ; il est destiné à faire un grand bien dans nos écoles, surtout si l'on prend des moyens énergiques pour le faire suivre.

M. l'inspecteur O'Brien est convaincu que le programme est à peu près parfait dans son ensemble et dans ses détails.

Il serait heureux de le voir dans toutes les écoles de son district, et il exprime le désir d'en recevoir une cinquantaine d'exemplaires, aussitôt qu'il aura reçu la sanction officielle.

Il serait bon de commencer l'anglais dans le cours élémentaire, premier degré.

M. l'inspecteur Pâquet ne voit rien à ajouter au programme. Il approuve l'idée de laisser la division du temps à la discrétion de l'instituteur. Il est d'avis que ce programme reçoive la sanction du conseil de l'Instruction publique et devienne obligatoire dans toutes les écoles de son district.

M. l'inspecteur Savard est d'avis que l'analyse écrite du catéchisme devrait être supprimée. Les enfants doivent bien comprendre ce qu'ils récitent, mais l'instituteur doit s'interdire les explications dogmatiques.

Le tableau de l'emploi du temps est presque semblable à celui qui est en usage dans son district depuis 1874, et qui produit les meilleurs résultats.

Les notes pedagogiques sont propres à rendre d'importants services à la classe enseignante.

M. l'ex-inspecteur Simard approuve le programme. Il préférerait mettre toutes les leçons de langue française dans la matinée et celles d'arithmétique dans l'après-midi. Il serait bon d'ajouter à ce programme un règlement de régie intérieure, ce qui serait de nature à éviter des difficultés entre les parents ou les commissaires d'écoles et les instituteurs.

M. l'inspecteur Stenson donne son adhésion au programme, mais il serait nécessaire, pour qu'il fût bien compris et exécuté, de créer des cours de pédagogie. On ne doit pas tenir à une exécution rigoureuse de ce programme. Il devra subir des changements si cela est nécessaire.

Les notes pédagogiques sont excellentes. Elles contiennent la substance des recommandations que l'inspecteur est obligé de répéter presque à chaque visite. Elles le seconderont dans cette tâche.

M. l'inspecteur Tétreault désire que le programme soit adopté.

M. l'inspecteur Tremblay (Gaspé) s'exprime comme suit : " Rien n'a été dit jusqu'ici par votre département d'aussi complètement en rapport avec mes idées personnelles sur cette question."

M. l'inspecteur Tremblay (Charlevoix) serait heureux de voir adopter un programme qui serait affiché dans toutes les écoles.

Il considère que différentes circonstances—le manque d'assiduité, le défaut de connaissances pédagogiques, la pauvreté des parents—nécessiteraient des changements de temps à autre, mais que ces changements devraient être faits avec le concours de l'inspecteur.

Deux heures de catéchisme par semaine ne suffisent pas aux élèves qui se préparent pour leur première communion.

On pourrait supprimer les dix minutes de récréation chez les grands élèves.

Les notes pedagogiques seront d'une grande utilité, surtout pour les institutrices qui n'ont pas étudié la pédagogie. Même, s'il y avait possibilité, elles devraient être plus détaillées.

Il est absolument indispensable qu'il y ait une distribution méthodique du temps dans une école.

M. l'inspecteur Vien fait remarquer que dans la généralité des cas il est impossible d'enseigner les fractions et la cartographie dans le cours élémentaire premier degré, qu'il y a des matières qui ne sont pas mentionnées dans le tableau de l'emploi du temps ; enfin, que les notes pédagogiques sont conformes aux auteurs qu'il a acceptés pour sa direction.

M. O'Donoghue, principal de l'école Belmont, à Montréal, trouve le programme bien fait, les matières bien distribuées, mais il voudrait consacrer plus de temps aux matières principales.

Il approuve les notes pédagogiques ; il s'inscrit en faux contre l'emploi des grands élèves pour faire la classe aux commençants. Ce mode est impopulaire et inefficace.

M. F. X. Demers trouve que les matières sont bien distribuées, mais que le cours académique exige trois bonnes années de travail pour les élèves.

Le tableau de l'emploi du temps n'est qu'un résumé de ce qu'il doit être. Il demande à être complété afin de pourvoir à l'enseignement de toutes les matières du cours académique. Ce qu'il faudrait, c'est un *tableau de l'emploi du temps détaillé*, POUR CHAQUE CLASSE, réglant l'ouvrage, jour par jour, heure par heure.

L'étude de la numération est nécessaire, même chez les commençants, pourvu toutefois que cet enseignement, si abstrait, soit limité.

Les analyses écrites, au titre " catéchisme." supposent un enseignement plus relevé que celui de la lettre. Ces analyses seront lettre morte dans presque toutes les écoles, et on ferait mieux de les retrancher.

On devrait avoir une heure de dessin par semaine. On donne autant de temps à l'histoire sainte qu'à l'histoire du Canada et à la géographie réunies. Il faudrait donner plus de temps à ces deux dernières branches.

Les notes pédagogiques sont très bonnes.

M. le principal H. O. Doré suggère de réunir en une leçon le temps consacré chaque jour à l'arithmétique. Une leçon de 25 minutes par jour

ne lui paraît pas assez pour l'écriture. On ne donne pas non plus assez de temps au dessin. Le temps consacré à la tenue des livres n'est pas limité et on ne dit pas où le prendre.

M. A. D. Lacroix, principal de l'école Montcalm, à Montréal, émet l'opinion que la nécessité d'un programme d'études et d'un tableau de l'emploi du temps se fait sentir plus particulièrement dans la province de Québec, où beaucoup de personnes se livrent à l'enseignement sans avoir fait des études pédagogiques. Ce sont deux auxiliaires sans lesquels le maître inexpérimenté vient se heurter à mille difficultés, et qui empêchent l'instituteur capable de négliger certaines matières pour donner plus de temps qu'il ne faut à d'autres. Il considère comme une vérité fondamentale la nécessité d'un programme et d'une division horaire du temps.

Les cours *modèle* et *académique* devraient comprendre chacun deux années.

M. L. A. Primeau, de Montréal, croit qu'il serait bon de mentionner les tables d'addition et de soustraction, afin d'éviter tout malentendu.

L'enseignement du solfège serait désirable.

La distribution des matières est faite avec beaucoup de jugement. La classification des élèves est un point très-important, et l'instituteur ne se trompera pas s'il se conforme au programme.

Le tableau ne donne qu'en bloc le temps à consacrer à chaque matière. il ne précise rien quant aux détails ; il ne limite pas le travail des moniteurs. M. Prémont, qui a fait un tableau où tout le mécanisme de l'école est expliqué, donne, à peu de chose près le *desideratum*. Un système de *bonnes notes* est un puissant moyen d'émulation pour les élèves.

Ce programme d'études a donc été étudié et apprécié par NN. SS. les évêques de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Chicoutimi, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac.

Les révérends MM. Gignac, curé de Stoke, Lesage, curé de Chambly, Bouvier, curé de St-Joseph de Sorel.

MM. les inspecteurs d'écoles : Bégin, Béland, Belcourt, Bouchard, Brault, Delâge, Fontaine, Gay, Grondin, Lefebvre, Lippens, Lucier, McMahon, Miller, Nantel, O'Brien, Pâquet, Savard, Simard, Stenson, Tétreault, Tremblay (Gaspé), Tremblay (Charlevoix), Vien.

MM. Demers, Doré, Lacroix, O'Donoghue, et Primeau.

RÉSUMÉ des modifications proposées par les différents correspondants.

MATIÈRES A AJOUTER

Cours préparatoire.—Épellation par cœur. (M. Brault.)—Etude complète de la numération. (M. Gay.)—Tables d'addition et de soustraction. (M. Primeau.)

Cours élémentaire. 1er degré.—La grammaire jusqu'au verbe inclusivement. (M. Miller.)—L'anglais, commencé. (M. O'Brien.)

Cours élémentaire. 2d degré.—La règle de trois. (M. Belcourt.)—Un livre de texte pour l'agriculture. (Mgr de St-Hyacinthe. M. Miller. M. Nantel.)—Tenue des livres en partie simple. (M. Grondin.)—Règles composées. (M. Brault, M. Miller.)

Cours élémentaire. 1er et 2d degré.—Analyse grammaticale, en rapport avec l'étude de la grammaire. (M. Brault, M. Miller.)

Cours modèle.—Algèbre, premier degré ; géométrie plane. (M. Gay.)

Cours académique.—Abrégé d'histoire générale. (Mgr Lorrain.)—Algèbre, 2d degré ; étude des solides. (M. Gay.)

En général.—Chant tous les matins, et déclamation pour clore la classe du vendredi. (Mgr Lorrain.)—Solfège. (M. Primeau.)—Dessin des cartes. (M. Savard.)—Cahiers de devoirs journaliers pour les élèves assez avancés. (M. Miller.)

CHOSES A RETRANCHER

Cours préparatoire.—Dictée, grammaire, histoire, géographie, dessin. (M Nantel.)—Dictée, grammaire. (M. Miller.)—Les problèmes pratiques. (M. Gay.)

Cours élémentaire. 1er et 2d degré.—Le dessin, à la campagne ; l'agriculture, dans les écoles de filles. (Mgr de St-Hyacinthe.)

Cours académique.—L'art culinaire. (Mgr de St-Hyacinthe.)

En général.—Les analyses écrites de catéchisme. (M. Savard, M. Demers.)—le système monitorial. (M. Tremblay, de Charlevoix ; M. O'Donoghue.)—Les dix minutes de récréation, chez les grands élèves. (M. Tremblay, de Charlevoix.)—Les récitations simultanées. (M. Gay.)—Partie des leçons orales. (M. Gay.)

MATIÈRES QUI DEVRAIENT ÊTRE FACULTATIVES.

Cours élémentaire.—Fractions. (M. Tremblay, de Charlevoix, M. Vien.)

Cours académique.—Progressions et logarithmes, à la campagne. (M. Tremblay, de Charlevoix.)

CHANGEMENTS DIVERS

Créer des cours et des conférences pédagogiques. (Mgr de St-Hyacinthe ; M. Nantel, M. Stenson.)

Enseigner simultanément les bienséances à tous les élèves confiés au même titulaire. (Mgr de St-Hyacinthe ; M. Lippens, M. Miller.)

Diviser en deux années le cours préparatoire. (M. Nantel, M. Miller.)

Diviser en deux années les cours modèle et académique. (M. Lacroix.)

Faire deux programmes séparés, un pour les écoles élémentaires, un autre pour les écoles supérieures. (M. Miller.)

Attribuer aux bons points une valeur fictive correspondante aux monnaies du pays. (Mgr de St-Hyacinthe, M. Lippens.)

Donner au programme plus de détails et de développements. (M. Primeau, M. Miller, M. Demers.)

Donner plus de temps aux matières suivantes :

Dessin. (M. Nantel, M. Demers, M. Doré.)—Agriculture. (M. Nantel.) —Leçons de choses. (M. Nantel.)—Histoire du Canada et géographie. —(M. Nantel, M. Demers, M. Brault, M. Miller.)—Catéchisme, pour les préparants à la première communion. (M. Tremblay, de Charlevoix.)—Langue française. (M. Doré.)

Tous les correspondants paraissent être d'accord sur les points suivants :

1o. Il est indispensable d'avoir un programme d'études et un tableau de l'emploi du temps dans chaque école, et cette nécessité se fait sentir vivement dans la province de Québec.

2o. Le programme soumis à l'étude est un travail qui dénote de la part de son auteur une parfaite connaissance du sujet. Les notes pédagogiques seraient très utiles à la classe enseignante. Sauf quelques changements de détail, il serait désirable que ce programme fût approuvé par l'autorité compétente.

J'espère que ce programme, après avoir subi certaines modifications découlant des remarques faites dans les lettres dont je viens de donner un résumé, sera adopté à la prochaine session du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

Traitement des instituteurs

Comme dans leurs rapports précédents, les inspecteurs d'écoles déplorent dans ceux de cette année l'insuffisance du traitement des instituteurs et institutrices. Voici ce que, entre autres, M. l'inspecteur Bégin dit à ce sujet :

" Les commissions scolaires éprouvent souvent des difficultés à se pourvoir d'institutrices dûment qualifiées, parce qu'elles sont assez rares dans cette partie de la province et surtout parce qu'on ne peut leur offrir qu'un salaire tout à fait insuffisant. Comment peut-on espérer qu'une personne qui a étudié un peu sérieusement et qui a les connaissances requises pour enseigner d'une manière satisfaisante, se condamne à l'isolement, aux fatigues et aux tracasseries d'une classe durant dix mois pour la modique somme de 60 à 80 piastres ? Le dévouement à la cause de l'instruction populaire est sans aucun doute chose admirable et digne d'éloges ; mais n'y aurait-il pas encore, dans nos pauvres écoles de la campagne, une large part laissée au dévouement des institutrices qui recevraient un salaire de cent à cent cinquante piastres ? Je ne crois pas faire erreur en disant qu'actuellement la moitié des écoles ne sont pas pourvues d'institutrices, précisément pour les raisons que je viens d'exposer. Cette condition précaire et instable du corps enseignant est et sera toujours un grand obstacle au progrès dans nos écoles. "

M. l'inspecteur Prémont a eu lui aussi occasion de faire les mêmes remarques dans son district d'inspection, ce qui lui inspire les réflexions qui suivent :

" S'il est vrai qu'un bon nombre d'élèves ne sont point dans les conditions requises pour réussir, il est vrai également qu'un certain nombre d'institutrices ont peu d'instruction, encore moins de zèle et pas du tout de savoir-faire. Les maîtresses d'école de cette catégorie, en se donnant pour $50 à $60 par année, trouvent facilement à se caser ; mais, comme les commissaires trouvent qu'ils les payent encore trop cher, il les obligent à laver le plancher de la classe. Hé bien ! malgré que je trouve inconvenant, de la part des commissaires, d'imposer une telle obligation à l'institutrice de leurs enfants, et que je proteste contre une telle pratique, je ne puis m'empêcher de trouver logique, à leur point de vue, leur manière d'agir, car ils payent un prix plus élevé à la servante qu'ils emploient à faire la lessive et à élever du bétail. Pour eux comme pour bien d'autres, le mérite d'une personne est coté à la valeur de son salaire. Il est malheureux que de pareils marchés se fassent officiellement et au nom de la loi. "

De son côté M. l'inspecteur Savard dit :

"Je constate avec regret que la classe enseignante n'est pas rémunérée en proportion de l'importance des services qu'elle rend au pays. Le traitement des maîtresses si bien formées à l'école normale Laval ne s'élève par au chiffre de $200.00 et même le seul instituteur de ma circonscription,

ancien élève de l'école normale Laval, n'a que $180,00 de traitement annuel plus le logement et le chauffage. Il serait très désirable que les commissaires et les parents reconnussent qu'ils font fausse route en évaluant ainsi les travaux de l'intelligence à un moindre taux qu'ils n'estiment les travaux manuels."

Enfin chacun reconnaît et signale le mal et envisage avec crainte les conséquences funestes pour l'éducation qui doivent inévitablement résulter de cet état de choses, mais la difficulté est de trouver et d'appliquer un remède efficace et pratique qui puisse en enrayer les effets.

Bureaux d'examinateurs

Le comité catholique ayant reconnu la nécessité d'opérer certaines réformes dans les règlements des bureaux d'examinateurs pour les candidats à l'enseignement, passait, à ce sujet, les résolutions suivantes, à sa séance du 25 septembre dernier :

" Le comité recommande que le Surintendant adresse des circulaires à tous les bureaux d'examinateurs catholiques de la province leur demandant les changements qu'ils peuvent avoir à suggérer dans les règlements qui les régissent."

En conséquence, j'ai adressé à tous les bureaux d'examinateurs catholiques de la province une lettre circulaire dont les réponses seront soumises au comité catholique à sa séance du printemps.

Changements dans mon département

Dans le courant de l'année, mon département a été privé des services d'un employé modèle, M. Léopold Devisme, qui a pris une retraite laborieusement gagnée par de longues années d'un travail intelligent et assidu.

M. Devisme a été remplacé par M. J. Napoléon Miller, ci-devant inspecteur d'écoles des comtés de l'Assomption, de Montcalm, qui, en raison de ses connaissances pédagogiques et de son assiduité au travail, rend de grands services dans mon département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

Gédéon Ouimet,

Surintendant.

APPENDICE No. I

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES

M. D. BÉGIN

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de mon district d'inspection scolaire pour l'année 1886-87.

Ce district embrasse un territoire d'une étendue très considérable. J'ai eu à y visiter, cette année, 36 municipalités, 150 institutions de tout genre, fréquentées par 5,725 élèves. S'il y a augmentation d'une municipalité, il y a, d'autre part, diminution de 10 écoles et de 511 élèves. Plusieurs écoles sont restées fermées soit parce qu'on n'avait pas d'institutrices pour les maintenir en opération, soit parce que le nombre d'élèves qui auraient pu les fréquenter était trop restreint. En diverses localités, la population est si peu dense et si peu considérable que l'émigration ou l'éloignement momentané de quelques familles suffit pour paralyser les écoles.

Des institutrices qui ont dirigé nos écoles durant la présente année, 9 ont reçu leurs diplômes de l'école normale Laval et 96 des bureaux d'examinateurs ; 41 ont encore enseigné sans diplôme. Les commissions scolaires éprouvent souvent des difficultés à se pourvoir d'institutrices dûment qualifiées, parce qu'elles sont assez rares dans cette partie de la Province et surtout parce qu'on ne peut leur offrir qu'un salaire tout à fait insuffisant. Comment peut-on espérer qu'une personne qui a étudié un peu sérieusement et qui a les connaissances requises pour enseigner d'une manière satisfaisante, se condamne à l'isolement, aux fatigues et aux tracasseries d'une classe durant dix mois pour la modique somme de 60 à 80 piastres ? Le dévouement à la cause de l'instruction populaire est sans aucun doute chose admirable et digne d'éloges ; mais n'y aurait-il pas encore, dans nos pauvres écoles de la campagne, une large part laissée au dévouement des institutrices qui recevraient un salaire de cent à cent cinquante piastres ? Je ne crois pas faire erreur en disant qu'actuellement la moitié des écoles ne sont pas pourvues d'institutrices, précisément pour les raisons que je viens d'exposer. Cette condition précaire et instable du corps enseignant est et sera toujours un grand obstacle au progrès dans nos écoles.

Mes bulletins d'inspection transmis au département de l'Instruction publique vers la fin d'avril ont pu vous faire constater que j'ai visité toutes les écoles de mon district depuis le mois d'octobre à venir à cette date, malgré la rigueur excessive de l'hiver.

Après avoir interrogé les élèves sur toutes les matières enseignées, je ne manque jamais, dans chacune de ces visites, de donner aux jeunes institutrices, encore sans expérience, une foule de notions pédagogiques sur le bon fonctionnement d'une école, sur la division des classes ou groupes, sur la manière d'enseigner les différentes matières d'une façon intéressante et pratique, etc. Ces conseils, donnés en particulier, me paraissent être de nature à faciliter la tâche de ces jeunes personnes, le plus souvent remplies de bonne volonté, mais encore novices dans l'art d'enseigner, et à rendre leur zèle et leur travail plus fructueux auprès des élèves.

Dans beaucoup de municipalités, le curé et quelques-uns des commissaires assistent aux examens avec moi. Je laisse toujours mes notes au bureau des commissaires lorsque mes visites sont toutes finies dans la municipalité.

Les maisons d'école qui ont été construites depuis quelques années sont plus convenables que par le passé au point de vue de l'hygiène et elles offrent bien plus de confort à l'institutrice et aux élèves.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent fidèlement de leur devoir envers les institutrices, et il est très rare que celles-ci aient à se plaindre d'être payées d'une manière irrégulière.

J'ai tenu, monsieur le Surintendant, à vous signaler toutes les ombres qu'il y a au tableau ; mais je dois aussi à la vérité de dire que la grande majorité des écoles de mon district sont bien tenues et que les institutrices y font preuve de dévouement et de savoir-faire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. Bégin,

Insp. d'écoles.

M. P. F. BÉLAND

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous expédier mon rapport pour l'année scolaire 1886–87.

Je compte 22 municipalités dans mon district d'inspection.

MAISONS D'ÉCOLE

Quatre-vingt-quatorze maisons d'école appartiennent aux commissaires ou syndics.

Les trois quarts de ces maisons sont confortables. L'autre quart suffit et convient aux parents et aux commissaires, paraît-il. Ils sont naturellement les premiers intéressés et, comme c'est une question d'argent, je ne suis pas trop exigeant. Il en est ainsi pour l'ameublement. Réellement, les contribuables ne peuvent pas faire davantage sans se gêner beaucoup.

ÉCOLES

Les écoles élémentaires sont au nombre de 117 sous contrôle des commissaires ou syndics ; elles sont fréquentées par 2,073 garçons et 2,004 filles, formant un total de 4,077, avec une assistance moyenne de 3,089 ; l'an dernier, il était de 4,014 ; augmentation, 63.

Je compte 4 écoles de garçons dont 3 sont modèles. Une seule est dirigée par un instituteur, deux par des religieuses et une par une institutrice.

Dans mon district, le système à bon marché prédomine ; c'est pour cette raison qu'on n'engage que des institutrices. Les garçons souffrent nécessairement de cet état de choses. Le temps n'est pas encore arrivé, paraît-il, d'opérer un changement sur cette importante question.

Neuf autres écoles modèles sont dirigées par des institutrices ; ces écoles sont mixtes. En général, les garçons y font assez de progrès.

Total des écoles modèles 13, fréquentées par 548 élèves. Augmentation, 37.

Les écoles modèles de Ste-Julie, de St-Antoine, de Ste-Anastasie, de St-Jean des Chaillons sont de première classe, ainsi que les écoles modèles de garçons de Lotbinière et de Somerset, la première dirigée par M. J. O. Thibault et la seconde par les Dames religieuses.

Je n'ai qu'une seule école indépendante non subventionnée, fréquentée par 23 garçons et 22 filles.

Les 3 couvents ou académies donnent toujours des résultats très satisfaisants. 241 élèves y reçoivent une excellente éducation.

Le grand total des élèves dans toutes ces institutions est de 4,911, dont 2,390 garçons et 2,521 filles ; augmentation, 155. L'augmentation véritable doit être d'environ 75.

Lorsque j'ai pris la statistique du couvent de Ste-Croix, il y avait là, pour la première communion seulement, environ 80 petites filles.

Les institutrices des divers arrondissements de cette paroisse m'ont donné le nombre de ces élèves qui étaient inscrites sur leur journal.

La présence des élèves aux classes est de 3,803, un peu plus que les trois quarts.

Lecture

Epellation, 2,038 élèves, lecture courante, 2,873 ; lecture raisonnée, 2,873.

Autres matières

Ecriture, 4,911, c'est-à-dire tous les élèves ; sur ce nombre, 2,873 écrivent très bien.

Arithmétique, 4,495. L'an dernier, 4,289 ; augmentation, 206.

Dictée, 1990 ; Grammaire, 2,873 ; Narration, 2,259 ; Géographie, 2,873 ;

L'année dernière, il n'y avait que 1,777 élèves dans l'A.B. C ; cette année, j'en compte 2,038 ; différence : 261. L'augmentation sur le total tombe necessairement dans la classe des commençants. Il arrive ordinairement tous les trois ans que les deux tiers des élèves les plus avancés abandonnent l'école. De là, diminution pour toutes les branches, à peu près, cette année.

Dessin, 2,863 ; 10 de plus que l'an dernier. Leçons de choses, 2,873 ; tenue des livres et comptabilité, 2,023 ; augmentation : 217. Je tiens beaucoup à cette partie de l'enseignement comme étant une des matières les plus utiles, dans les campagnes surtout.

Histoire Sainte, 2,873 ; Histoire du Canada, 2,873 ; Histoire d'Angleterre, 174 ; autres histoires, 253 ; Belles-Lettres y compris le style épistolaire, 1,984 ; Histoire naturelle, 53 ; Agriculture, 2,828 ; Algèbre, 148 ; Géométrie 318 ; Anglais étudiant la langue française, 20 ; Français étudiant la langue anglaise, 540 ; Broderie, 231 ; Couture, 600 ; Musique, 44.

Je compte deux instituteurs dont l'un est muni d'un diplôme académique et l'autre, d'un diplôme d'école élémentaire. Le salaire du premier est de $300.00 et, en y comprenant les divers avantages dont il peut jouir, il se monte à $340.00.

Le salaire du second, y compris les avantages, se monte à $72.00.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Cent seize institutrices sont munies de diplômes pour école élémentaire. 2 seulement n'ont pas de diplôme. Total 118. La moyenne de leurs salaires y compris les divers avantages dont elles jouissent, se monte à $92.00.

Les onze institutrices qui dirigent des écoles modèles reçoivent un salaire moyen, y compris les divers avantages dont elles peuvent profiter de $166.00.

Total des instituteurs et institutrices, 144.

Total des instituteurs et institutrices laïcs, 127. Les institutrices religieuses sont au nombre de 17. Ces nombres sont absolument les mêmes que ceux de l'an dernier.

J'ai le plaisir de dire encore cette année que neuf sur dix des écoles de mon district d'inspection sont bien bonnes. L'enseignement est plus pratique que jamais. Il est absolument ce qu'il faut pour nos écoles de campagne.

La question des salaires reste toujours la même ; ils sont toujours trop maigres. Le gouvernement se dit toujours pauvre et les contribuables affirment que leurs moyens pécuniaires sont très restreints. On a peut-être raison des deux côtés. De là, la médiocrité des salaires.

Cette année, je n'ai pu faire que 175 visites. Pendant tout l'hiver dernier, nous avons eu des chemins impraticables.

Le règlement qui nous renvoie au 15 d'octobre pour commencer nos visites nous gêne énormément, car c'est alors l'époque où les pluies et les mauvais chemins commencent.

Tous les secrétaires-trésoriers tiennent très bien leurs livres de comptes. Il est dû très peu d'arrérages. Les instituteurs et institutrices sont payés très régulièrement, en règle générale.

Les livres que je donne comme récompenses produisent toujours un très grand bien ; ils excitent l'émulation chez les élèves. Dans un bien grand nombre de municipalités, les commissaires donnent des prix aux examens publics ; c'est un beau sacrifice de leur part, car réellement, nos populations rurales se trouvent un peu dans la gêne.

Somme toute, j'ai grand plaisir à dire que l'ensemble dans mon district d'inspection est très satisfaisant, tout en reconnaissant que les intéressés m'aident puissamment.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. BÉLAND,
Insp. d'écoles

M. O. E. BELCOURT

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'éducation dans mon district d'inspection pour l'année scolaire 1886-87.

Deux cent vingt et une [221] institutions ont été en opération dans mon district cette année, savoir : un collège classique, trois académies, vingt-deux écoles modèles et cent quatre-vingt-quinze écoles élémentaires.

Huit écoles élémentaires n'ont pas été ouvertes l'automne dernier, les unes, faute de ressources, les autres ne comptant pas le nombre d'enfants voulu par la loi.

Deux nouvelles institutions, à St-Guillaume et à Nicolet, sont actuellement en voie de construction, et les classes y seront ouvertes l'automme prochain, par les Frères de la Doctrine chrétienne.

Celle de Nicolet a été fondée par Sa Grandeur Mgr E. Gravel, qui a bien voulu prendre à sa charge la construction d'un édifice aussi considérable.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les deux cent vingt et une institutions s'est élevé à neuf mille deux cent quatre, [9,204] et l'assistance moyenne a été de 6,880, ou 74 pour cent.

Deux cent vingt et un instituteurs et institutrices ont dirigé les écoles élémentaires et les écoles modèles sous contrôle, lesquelles sont au nombre de deux cent six. Ils ont eu pour salaire, en moyenne, quatre-vingt seize piastres, y compris les avantages qui découlent de leur position.

Les progrès constatés dans ces écoles sont comme suit : notables dans dix-sept, bons dans cent vingt-deux, passables dans vingt, et nuls ou à peu près dans les autres.

Les obstacles au bon fonctionnement des écoles mentionnées en dernier lieu sont l'indifférence et l'incompétence des institutrices, et l'assistance irrégulière des enfants, conséquence inévitable du peu de zèle de l'institutrice et de la mauvaise direction qu'elle donne à son école.

Sur les 9,204 élèves qui fréquentent les écoles de mon district, 7,142 lisent couramment ; 6,911 écrivent ; 6,331 apprennent l'arithmétique ; 3,285 étudient la grammaire ; 2,489, l'histoire sainte ; 1,226, l'histoire du Canada ; 2,076, la géographie ; 2,413, le dessin ; 1,223, les leçons de choses ; 637, la tenue des livres ; 997, l'agriculture.

Dans les cent trente-neuf écoles qui ont donné satisfaction, les élèves de la première classe écrivent la dictée sans faute, ils appliquent facile-

ment les règles des éléments de la grammaire et ils savent assez bien leur arithmétique, jusqu'aux proportions inclusivement.

L'introduction des cahiers Langlais dans un bon nombre d'écoles continue de donner d'excellents résultats. Il serait à souhaiter que les 7,142 élèves qui lisent couramment en fussent pourvus. Malheureusement ces cahiers coûtent cher et ne se trouvent pas encore en vente dans toutes les paroisses. Il est cependant bien à désirer que cette partie de l'enseignement ne soit aucunement négligée, vû son importance majeure.

L'histoire et la géographie ne s'enseignent pas d'une manière assez pratique dans un certain nombre d'écoles. On semble n'avoir pour but que d'exercer la mémoire de l'enfant par l'enseignement de ces matières.

L'enseignement du dessin se perfectionne de plus en plus. Un plus grand nombre d'élèves pourraient l'apprendre si les cahiers de dessin étaient plus répandus dans les campagnes.

L'agriculture et la tenue des livres sont généralement négligées et le manque de livres en est la cause la plus commune.

La division de l'emploi du temps est peu judicieuse dans un certain nombre d'écoles élémentaires. On pourrait donner un même degré d'importance à la grammaire et à l'histoire en consacrant un temps à peu près égal à chacune de ces matières. Ce défaut dans l'enseignement disparaîtra, j'en suis convaincu, si le programme d'études projeté vient à être adopté.

Vingt et une maisons d'école sont en mauvais état. Une réparation suffira pour quelques-unes, mais la reconstruction est devenue nécessaire pour les autres. J'ai eu presque partout l'assurance que l'on profiterait de la vacance pour remettre ces maisons en bon état.

Le salaire des institutrices est très faible dans les municipalités du comté de Nicolet. Une somme de soixante piastres n'est pas une rémunération suffisante pour les services d'une institutrice pendant toute une année. Il existe même une vieille paroisse où les institutrices n'ont guère que $45 ou $50.

Les comptes des secrétaires-trésoriers sont assez bien tenus, et la perception des taxes se fait généralement assez tôt pour ne point laisser en souffrance l'administration des écoles. Je remarque que quelques secrétaires n'aiment pas à prendre les moyens de rigueur pour percevoir, et ils préfèrent plutôt se servir de leur propre argent pour faire face aux besoins les plus urgents.

J'espère, M. le Surintendant, qu'une part des fonds destinés aux municipalités pauvres sera faite aux municipalités scolaires qui suivent :

Ste-Sophie de Levrard, Ste-Marie de Brandford, Ste-Eulalie, St-Léonard, Ste-Perpétue, et Ste-Brigitte des Saults.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. BELCOURT,

Insp. d'écoles.

M. C. BOUCHARD

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans mon district d'inspection.

La rigueur de l'hiver et les mauvais chemins ne m'ont pas permis de visiter toutes mes écoles pendant cette saison de l'année, mais j'ai pu en terminer l'inspection dans le courant du mois de mai dernier.

J'ai fait deux cent trente-cinq visites pendant l'année. Il n'y a que deux couvents où je n'ai pas examiné les élèves pensionnaires : celui de la Rivière-Ouelle et celui de Saint-Louis de Kamouraska, et cinq écoles élémentaires parce qu'elles étaient fermées lors de mon passage dans ces municipalités. Six écoles élémentaires ont été fermées faute de titulaires.

Mon tableau statistique, pour l'année expirée le 30 juin dernier, donne le résumé suivant :

40 municipalités : 26 dans le comté de Témiscouata et 14 dans celui de Kamouraska. 226 arrondissements : 217 sous contrôle des commissaires ou syndics et 9 indépendants.

209 écoles élémentaires sous contrôle des commissaires catholiques et 1 sous contrôle des syndics protestants. Ces écoles élémentaires ont été fréquentées par 6,458 élèves : 3,142 garçons et 3,316 filles ; la moyenne de la présence a été de 5,089.

14 écoles modèles sous contrôle : 6 de garçons, 2 de filles et 6 mixtes. Total des élèves 879, et moyenne de l'assistance 717.

1 académie de garçons à Fraserville, dirigée par les frères de la Doctrine chrétienne ; 230 élèves sont inscrits sur les registres de cette école avec une assistance regulière de 220. Ces chiffres font assez connaître l'importance de cette institution pour que je m'abstienne de commentaires.

2 écoles modèles de filles indépendantes subventionnées, 106 élèves les ont fréquentées avec une présence moyenne de 90.

5 académies de filles indépendantes subventionnées, 320 élèves inscrites et 293 pour la présence moyenne. Je n'ai que des louanges à faire de ces académies ou couvents dirigés par des religieuses et dans lesquels les trois quarts des institutrices des écoles élémentaires se préparent à l'enseignement.

1 école modele indépendante non subventionnée avec 30 élèves inscrits.

1 collège classique, à Sainte-Anne Lapocatière. 180 élèves en ont fréquenté les cours : 4 le cours élémentaire, 98 le cours commercial et 78 le cours classique.

Grand total des élèves 8,203 : 4,114 garçons et 4,089 filles, moyenne de la présence 6,619. Total des écoles en opération 234 ; si, à ce nombre, j'ajoute les six écoles qui n'avaient pas de titulaires, le grand total de toutes les institutions sera de 240.

Toutes ces écoles sont dirigées par 294 professeurs, instituteurs et institutrices classés comme suit : 13 prêtres, 11 ecclésiastiques, 6 frères de la Doctrine chrétienne, 3 instituteurs laïcs, dont 2 ont des brevets de l'école normale Laval et 1 des bureaux d'examinateurs.

164 institutrices brevetées : 142 pour écoles élémentaires et 22 pour écoles modèles. 3 institutrices brevetées pour écoles élémentaires ont des diplômes de l'école normale Laval, 139 des bureaux d'examinateurs.

Parmi les institutrices brevetées pour écoles modèles, 12 ont des diplômes de l'école normale Laval et 10 des bureaux d'examinateurs. 56 institutrices ont enseigné sans brevet.

Il y a 41 religieuses enseignantes : 8 sœurs de la Congrégation, 18 de la Charité, 7 de Jésus-Marie et 8 du Bon Pasteur.

Grand total de toutes les institutrices : 261.

Le salaire moyen des prêtres, ecclésiastiques et religieux est de $200 par an, et celui des instituteurs laïcs de $260. Celui des institutrices laïques des campagnes est de $87, des villes, $128. Les religieuses ont un salaire moyen de $150. Grand total de tous les salaires $32,114.00.

TABLEAU comparatif du nombre d'élèves qui étudiaient les différentes branches de l'enseignement pendant l'année 1885-86 avec ceux qui les ont étudiées pendant l'année 1886-87.

	1885–86	1886–87	Aug.	Dim.
Elèves depuis l'A. B. C. jusqu'à la lecture courante	1,284	1,108		376
" lisant couramment	6,935	7,095	160	
" apprenant la lecture raisonnée	1,164	3,134	1,970	
" " à écrire	6,757	7,154	397	
" " l'arithmétique	6,357	6,314		43
" " la grammaire française	2,972	3,188	216	
" " la narration ou composition	1,557	1,712	155	
" " la géographie	1,896	1,887		9
" " le dessin	1,673	2,141	468	
" " les leçons de choses	1,941	2,524	583	
" " la tenue des livres	803	1,104	301	
" " l'histoire sainte	2,739	3,107	368	
" " l'histoire du Canada	1,231	2,033	802	
" " l'histoire d'Angleterre	169	165		4
" " les autres histoires	194	276	82	
" " les belles-lettres	8	13	5	
" " la rhétorique	15	11		4
" " la logique	8	13	5	
" " l'histoire naturelle	18	39	21	
" " l'agriculture	923	923		
" " la chimie	10	5		5
" " l'algèbre	122	122		
" " la géométrie	155	169	14	
" " la trigonométrie	8	13	5	
" " l'anglais	894	954	60	
" " le latin	75	78	3	
" " le grec	75	78	3	
" " la couture et la broderie	307	258		49
" " la musique	433	659	226	

Ce tableau prouve qu'un plus grand nombre d'élèves ont étudié les différentes branches de l'enseignement, et j'ai constaté aussi une amélioration très sensible sur la manière d'enseigner.

J'avais plusieurs traités de leçons de choses parmi les livres de prix que vous m'avez envoyés pour récompenser les élèves ; mais au lieu de les donner aux enfants je les ai distribués, aussi judicieusement que possible, aux titulaires de quelques écoles, pensant qu'ils seraient plus utiles aux maîtres qu'aux élèves.

Les écoles élémentaires de mon district sont dans l'ordre suivant sous le rapport de la qualité : 17 sont très bonnes, 105 sont bonnes, 61 passables, 22 médiocres et 6 nulles.

Les titulaires des écoles modèles sont dignes de la position qu'ils occupent, ils rivalisent de zèle et de dévouement pour faire progresser leurs élèves et je pense qu'ils réussissent tous d'une manière satisfaisante.

A l'exception d'une enquête tenue par M. P. de Cazes, secrétaire du département de l'Instruction publique, contre un instituteur de ma division, je ne connais pas d'autres difficultés qui aient nécessité votre intervention ; mais je pense que vous serez appelé, avant longtemps, à faire reviser les comptes de deux secrétaires-trésoriers.

Il y a eu peu de constructions de maisons d'école pendant l'année. Je citerai seulement l'élégant édifice, à quatre étages, que les commissaires de Fraserville ont fait bâtir l'été dernier et le couvent que les Dames du Bon Pasteur font ériger dans cette ville. Pour donner une idée de l'importance de ce couvent, je dirai qu'il va coûter près de $25,000. En outre, je suis certain que les jeunes filles de toutes les conditions trouveront dans cette maison tout le confort possible et qu'elles y acquerront une éducation aussi soignée et une instruction aussi complète que dans les autres communautés enseignantes.

Bien que je me sois toujours conformé, monsieur le Surintendant, à ce que vous nous recommandiez dans votre circulaire du 15 novembre 1881, par laquelle vous nous engagez à prévenir MM. les Commissaires du jour où l'on se propose de visiter les écoles de leur municipalité, et à inviter M. le Curé à nous accompagner aux examens que l'on fait subir aux élèves, je regrette de vous dire que les autorités religieuses et scolaires prennent peu d'intérêt à la visite de l'inspecteur, car ils se dérangent rarement pour l'accompagner.

Je dois excepter MM. les curés de la Rivière-Ouelle et de Saint-Paschal qui s'entendent avec moi pour faire leurs examens, ainsi que les commissaires de ces municipalités et je les en remercie sincèrement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. Bouchard,

Insp. d'écoles.

M. C. BRAULT

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans ma circonscription scolaire pour l'année 1886-87.

I

CHIFFRES EXTRAITS DU GRAND TABLEAU STATISTIQUE

Municipalités sous le contrôle des commissaires catholiques	25
Municipalités sous le contrôle des syndics protestants	2
Maisons d'école	113
Ecoles élémentaires	86
Élèves	3,290
Ecoles modèles	2
Elèves	920
Académies	13
Elèves	1,836
Collèges classiques	2
Elèves	640
Maisons d'éducation catholiques	110
" " protestantes	3
Elèves catholiques	5,518
" protestants	168
Assistance moyenne	4,757
" par cent	76
Elèves de A. B. C. à lecture courante	1,831
" lisant couramment	4,855
" pratiquant la lecture raisonnée	3,798
" apprenant à écrire	6,039
" auxquels il est donné des leçons des choses	3,154
" apprenant le dessin	2,246
" " la grammaire	2,703
" " la narration	1,098
" " la géographie	2,300
" " l'arithmétique	5,71
" " la tenue des livres	1,106
" " l'histoire sainte	1,947
" " l'histoire du Canada	1,607

Elèves apprenant l'histoire d'Angleterre	72
" " d'autres histoires	386
" " l'agriculture	1,537
" d'origine anglaise étudiant le français	211
" " française étudiant l'anglais	1,787
" apprenant la couture et la broderie	603
Instituteurs laïques	23
" religieux	66
Institutrices laïques	80
" religieuses	79
Total des instituteurs et institutrices laïques	103
" " " religieux	145
Instituteurs et institutrices brevetés aux écoles normales	11
Instituteurs et institutrices porteurs de brevets des bureaux des examinateurs	87
Instituteur n'ayant pas de brevet	1
Institutrices n'ayant pas de brevet	3
Moyenne des traitements des instituteurs laïques	$319
Moyenne des traitements des institutrices laïques	$138

II

Observations sur les statistiques qui précèdent.

De la comparaison des statistiques ci-dessus à celles de l'année précédente, il résulte ce qui suit :

1o. Le nombre des municipalités est resté stationnaire ;

2o. Augmentation d'un arrondissement, lequel se trouve dans la municipalité de la paroisse de Lachine, L'école de cet arrondissement a été fréquentée par 22 enfants et l'assistance moyenne a été de 18 ;

3o. Augmentation de 376 élèves ;

4o. L'assistance moyenne est restée à 76 pour cent ;

5o. Le nombre des instituteurs laïques a augmenté de 2 et la moyenne de leurs traitements a augmenté de $10 ;

6o. Le nombre des institutrices laïques a diminué de 2 et la moyenne de leurs traitements a augmenté de $2 ;

7o. Il n'y a que 3 institutrices non brevetées au lieu de 5 qu'il y avait en l'année 1885-86. L'une d'entre elles donne des leçons de musique et d'anglais dans un couvent ;

Un seul instituteur, très compétent d'ailleurs, n'est pas breveté ;

8o. Il y a eu augmentation de 513 élèves en écriture.
96 en leçons de choses,
39 en géographie,
429 en arithmétique,
191 en histoire sainte,
100 en histoire du Canada,
52 en couture et broderie,
32 en composition ;

9o. Il y a eu diminution de 6 élèves en dessin,
34 en grammaire,
222 en comptabilité,
49 en agriculture.

III

Renseignements concernant les écoles tenues par des laïcs sous contrôle des commissaires ou syndics.

1o. *Depuis combien d'années chaque titulaire enseigne-t-il dans la même école ?*

Comtés	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	10 ans	11 ans	17 ans	19 ans	28 ans	Total.
Jacques-Cartier	11	5	4	9	2	0	1	2	1	1	1	1	0	32
Soulanges	13	5	7	0	2	1	1	0	0	0	1	0	1	31
Vaudreuil	11	15	5	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	25
Total	35	25	16	5	4	2	2	3	1	1	2	1	1	98

Par ce petit tableau l'on voit que plus de 60 par cent des titulaires laïques n'ont pas enseigné plus de deux années dans la même école, et que le nombre de ceux qui ont tenu la même école depuis cinq ans ou plus n'est que de 17 par cent.

Ces changements nuisent aux progrès des élèves. Il importerait, par conséquent, d'en diminuer la fréquence ; les moyens pour y parvenir sont connus.

M. Honoré Rondeau, porteur d'un diplôme académique de l'école normale Jacques-Cartier, enseignant maintenant sous le contrôle de MM. les commissaires des écoles catholiques de Montréal, a quitté l'automne dernier la direction de l'école modèle des garçons du Côteau du Lac, après y avoir enseigné, avec beaucoup de succès, pendant dix-neuf années consécutives. Plusieurs élèves de M. Rondeau ont fait de solides et brillantes

études classiques auxquelles ils se trouvaient très bien préparés par leurs connaissances presque parfaites de la grammaire et de l'arithmétique acquises sous la direction de cet instituteur.

M. Luc Lauthier, qui venait de terminer sa 28e année d'enseignement à la même école, l'école de la concession St-Dominique, municipalité des Cèdres, est décédé le 21 juillet dernier. C'était un instituteur d'habitudes très régulières et d'un grand mérite. Ses élèves étaient de sa part l'objet d'une sollicitude toute paternelle. Son souvenir vivra longtemps dans leur mémoire.

2o. *La discipline est-elle bonne ?*

	Oui	Méd.
Jacques-Cartier	30	2
Soulanges	29	2
Vaudreuil	32	3
Total	91	7

3o. *Y a-t-il progrès ?*

	Oui	Peu	Point	Pas d'examen
Jacques-Cartier	27	3	1	1
Soulanges	22	4	1	4
Vaudreuil	23	7	0	5
Total	72	14	2	10

4o. *Etat des maisons d'école ?*

	B.	A. B.	Méd.	Mauv.
Jacques-Cartier	23	5	3	1
Soulanges	16	10	3	2
Vaudreuil	16	14	3	2
	55	29	9	5

L'école de l'arrondissement no. 3, municipalité de Ste-Geneviève No. 3, a été construite l'automne dernier. Dimensions de la salle de classe : haut. 10 pds ; long. 24 ; larg. 16 pds. Trois châssis distribués sur trois pans. Ils devraient être dans le même pan.

Ont été réparées considérablement et très bien :

1o. L'école modèle dissidente de Lachine, à laquelle on a ajouté un étage ;

2o. L'école no. 4, de St-Laurent.

Ont été quelque peu réparées :

1o. L'école no. 1, village de St-Lazare :
2o. L'école modèle de Coteau-Station, St-Polycarpe ;
3o. L'école no. 3, St-Polycarpe.
On rebâtit actuellement le couvent de Vaudreuil.
Le couvent de St-Polycarpe sera prêt pour septembre prochain.

Devraient être réparées ou reconstruites :

1o. Ecole no. 1, Ste-Geneviève no. 2. Lors de ma visite du 18 juin, MM. les commissaires m'ont promis de la réparer ;
2o. Ecole no. 6, St-Laurent. On a décidé de rebâtir ;
3o. Ecole no. 7, St-Laurent, est trop petite ;
4o. Ecole modèle des garçons, la Pointe-Claire. MM. les commissaires ont décidé de faire les réparations nécessaires ;
5o. Ecole no. 1, St-Lazare, va être reconstruite ;
6o. Ecole no. 2, St-Lazare ;
7o. Ecole modèle, école no. 4 et école no. 5, Ste-Marthe ;
8o. Ecole no. 5, Ste-Justine ;
9o. Ecoles nos. 4, 6 et 7, St-Polycarpe ;
10o. Ecole no. 3, St-Ignace ;
11o. Ecole no. 3, les Cèdres, devrait être reconstruite et agrandie ;
12o. Ecole no. 5, St-Zotique.

5o. *Etat du mobilier scolaire ?*

	T. B.	B.	A. B.	Méd.
Jacques-Cartier	2	18	10	2
Soulanges	3	20	10	1
Vaudreuil	0	19	13	2
Total	2	57	33	5

6o. *Les élèves sont-ils pourvus de livres ?*

	Oui	Pas tous.
Jacques-Cartier	31	2
Soulanges	27	4
Vaudreuil	32	2
Total	90	8

7o. *Les écoles sont-elles pourvues de tableaux noirs ?*

	Oui	Non
Jacques-Cartier	32	0
Soulanges	31	0
Vaudreuil	34	1
Total	97	1

8o. *Les écoles sont-elles pourvues d'armoires ?*

	Oui	Non
Jacques-Cartier	32	0
Soulanges	30	1
Vaudreuil	32	3
Total	94	4

9o. Les comptes sont généralement bien tenus et les instituteurs et les institutrices régulièrement payés.

IV

Ainsi que vous avez pu le constater déjà, monsieur le Surintendant, par l'examen de mes bulletins d'inspection, c'est au jeune âge des élèves et par suite à leur peu de capacité qu'il faut attribuer le défaut d'enseignement, dans plusieurs écoles, de certaines matières du programme officiel, entre autres du dessin, de l'agriculture et de la tenue des livres.

Vu la rareté des domestiques, beaucoup de parents sont forcés, à regret bien souvent, de retenir leurs enfants encore jeunes pour les travaux de l'intérieur de la maison ou des champs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. Brault,

Insp. d'écoles.

M. J. B. DELAGE

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération mon rapport sur l'état des écoles de ma division, pour l'année 1886-87.

Mon district d'inspection comprend trente-cinq (35) municipalités au lieu de trente-six (36) pour l'an dernier. La petite municipalité dissidente de Ste-Marie de Monnoir n'est définitivement plus en opération, faute d'enfants et de contribuables pour la maintenir.

Ces municipalités comprennent 193 maisons d'école, donnant :

184 écoles élémentaires ;

14 écoles modèles ;

3 académies ;

2 collèges classiques.

J'ai pu avoir, d'une manière à peu près exacte, les renseignements dont j'avais besoin sur les statistiques des institutions indépendantes.

Les 203 institutions ont été fréquentées par 10,230 élèves, dont :

7,664 ont fréquenté les écoles élémentaires ;
1,502 " " " " modèles ;
593 " " " académies ;
471 " " " collèges classiques.

La moyenne de la présence des élèves a été de 8,826.

Le total des élèves fréquentant les écoles sous contrôle est inférieur à celui de l'an dernier de 242.

L'émigration aux Etats-Unis en est certainement la cause ; il n'y a pas eu de maladie contagieuse Je remarque que dans la paroisse de St-Césaire, qui n'est pas une des plus pauvres, plus de cinquante familles sont allées chercher fortune aux Etats-Unis.

Les membres du corps enseignant sont au nombre de 393.

3 ont eu leurs brevets des écoles normales.

188 les ont eus des bureaux d'examinateurs.

182 non brevetés sont ecclésiastiques, religieux ou religieuses ; 20 institutrices laïques enseignent sans brevet. Neuf de celles-ci sont employées comme assistantes dans les écoles modèles (couvents). Sur onze instituteurs laïques, un ne m'a pas donné satisfaction. Sa santé trop affaiblie ne lui a pas permis de faire autant que ses talents nous donnaient lieu d'espérer.

Il est regrettable de remarquer que plusieurs écoles modèles sont tombées au niveau des écoles élémentaires, faute de sujets. Cinq instituteurs et plusieurs institutrices brevetés pour école modèle dirigent des écoles élémentaires.

Les institutrices qui enseignent depuis plusieurs années dans le même arrondissement sont, en général, celles qui s'acquittent de leur charge avec le plus de succès.

J'ai souvent remarqué que lorsqu'un titulaire rend de bons services dans une école on ne regarde guère au salaire, on prend les moyens de le conserver.

Les écoles les moins bien tenues sont celles qui sont placées sous la direction de jeunes filles non brevetées. Je n'ai pas manqué d'en prévenir le curé et les commissaires de ces municipalités.

Les écoles modèles tenues par les instituteurs sont supérieures à celles que dirigent les institutrices.

Les instituteurs qui tiennent leur brevet des écoles normales enseignent avec plus d'avantage pour les élèves qui leur sont confiés, que ceux qui ont eu leur brevet des bureaux d'examinateurs.

Les écoles sous contrôle confiées aux communautés enseignantes sont hautement appréciées des amis de l'éducation.

L'école modèle de filles dirigée par les religieuses de la Présentation a reçu dans ses classes 390 élèves. C'est 68 de plus que l'an dernier. Cette institution est tenue sur un excellent pied.

Le succès obtenu dans les académies de garçons tenues par les clers de St-Viateur, à St-Denis ; les frères de Ste-Croix, à St-Césaire ; et ceux du Sacré-Cœur, dans la ville de St-Hyacinthe, fait grand honneur à ceux qui dirigent ces institutions.

Il est regrettable que le département de l'Instruction publique ne puisse accorder une subvention à l'académie de St-Denis.

Le dessin est enseigné dans presque toutes les écoles ; mais il n'est enseigné avec profit pour les élèves que dans les écoles modèles et dans les académies.

L'esprit d'entreprise dont a fait preuve depuis quelques années la commission scolaire de la ville de St-Hyacinthe mérite d'être mentionné.

L'académie Girouard, détruite par le feu de 1876, fut reconstruite l'année suivante. Bien qu'on se soit servi de tous les matériaux que le feu avait épargnés, le coût de la reconstruction s'est encore monté à $2,770.00.

Quatre ans après les religieux du Sacré-Cœur remplacèrent les professeurs laïques. En 1883, ces religieux avaient obtenu de si beaux succès avec leurs jeunes élèves que le nombre de ces derniers avait doublé : 368 fréquentaient l'école régulièrement. Les classes étaient devenues trop étroites Quoique la commission scolaire eût déjà fait de généreux sacrifices pour relever ses maisons d'éducation que l'incendie avait détruites, elle ne recula pas devant la nécessité qui se faisait sentir ; des mesures furent aussitôt prises, et elle construisit une aile plus considérable que la première bâtisse dont le coût a été de $8,600.00.

Il y a huit classes de 30 x 30 pieds, ayant douze pieds entre les deux planchers. Les sièges dans chaque classe ont des dossiers et sont bien proportionnés à la taille des élèves. Chaque banc avec pupitre donne place à deux élèves. Les encriers sont placés sur les pupitres de manière que les élèves ne peuvent les enlever ; ces encriers sont aux soins des professeurs. Des tableaux noirs de quatre pieds de hauteur sont disposés sur les murs autour des classes.

Tous les élèves font face au professeur, le siège et le pupitre de celui-ci sont sur une large estrade.

Les séries de cartes géographiques sont des plus complètes. Il y a plusieurs globes dans les classes les plus avancées.

Le montant des dépenses pour la construction de cette bâtisse et de son matériel s'élève à $14,770.00. 466 élèves ont fréquenté l'institution cette année.

La commission avait fait de grandes dépenses en 1880 pour la construction de l'académie Prince (l'école modèle de filles). Cette maison me paraît avoir 60 x 40 pieds. C'est un carré long, en briques, à trois étages. Outre le logement des religieuses qui dirigent cette maison, il y a sept grandes classes d'environ 30 x 30 pieds. Le coût de cet établissement est de plus de $6,000.00.

La commission scolaire a agi avec tant de prudence et de sagesse lorsqu'il a été question d'agrandir l'académie Girouard, qu'elle n'a rencontré aucune opposition de la part des contribuables ; aussi je dois dire qu'elle était appuyée par la nécessité d'agrandir et par l'heureux changement qui s'était opéré dans l'académie sous la direction des religieux.

Voilà une preuve évidente que, lorsque les titulaires donnent entière satisfaction dans une école, les commissaires et les contribuables sont presque toujours zélés et généreux.

Les commissaires de la municipalité de St-Jean-Baptiste de Rouville ont aussi fait preuve d'énergie et de dévouement. L'été dernier, cinq bonnes maisons, élégantes, couvertes en tôle peinte, ont remplacé des bicoques construites depuis un grand nombre d'années. Ces nouvelles maisons ont coûté de $800 à $1,000 chacune. Il reste encore quelques maisons qui ont besoin d'être remplacées, mais elles sont peu nombreuses.

Je regrette de constater qu'en général on cherche à multiplier les arrondissements ; j'ai cru devoir dire aux commissaires de certaines municipalités de ne point morceler leurs arrondissements pour en faire de nouveaux les bonnes institutrices sont trop rares.

Je n'ai rencontré qu'une seule institutrice dont le traitement est de $80. Elle enseigne dans un arrondissement tout nouveau, bien pauvre. Elle donne entière satisfaction ; sans elle, il n'y aurait pas eu d'école dans cette localité. Un des contribuables un peu moins pauvre que la plupart des intéressés de l'arrondissement a donné un terrain et s'est chargé de la construction de la maison d'école ; il n'a été aidé que par quelques journées de corvée.

En général, les commissaires sont assez bien disposés. Ceux qui n'ont pu m'accompagner m'ont donné les raisons qui les en empêchaient.

Les secrétaires-trésoriers, à l'exception d'un seul, m'ont donné satisfaction ; celui qui a été trouvé en défaut a été remplacé.

Les institutrices de deux municipalités sont irrégulièrement payées. C'est l'indifférence des commissaires qui en est la cause principale. Je ferai bientôt connaître ces négligents, s'il n'y a pas de changement.

Je n'ai pu visiter toutes les écoles de ma division deux fois. Il m'est resté quatre écoles dans la municipalité de St-Denis No 1 et le couvent de St-Hilaire ; j'espère que vous trouverez que je ne mérite pas de blâme, quand vous aurez considéré que j'ai visité et examiné deux fois dans le courant de l'année scolaire plus de neuf mille élèves, fréquentant près de deux cents écoles.

Vous ayant donné connaissance de l'etat de chaque école dans les bulletins que je vous ai expédiés, j'ai lieu de croire qu'il n'est pas nécessaire de vous donner de plus longs détails dans ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. DELAGE,

Insp. d'écoles.

M. J. B. DEMERS

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'instruction publique dans ma circonscription pour l'année scolaire 1886-87.

Le tableau statistique qui l'accompagne démontre que les progrès de l'instruction dans mon district ont été peu sensibles pendant l'année qui

vient de s'écouler. On voit cependant une légère augmentation dans le nombre des élèves qui étudient l'agriculture, le dessin et l'écriture sur le papier, tandis qu'il indique une diminution dans le chiffre total des élèves qui ont fréquenté l'école et surtout dans la moyenne de la présence.

Cette diminution d'élèves est due à l'incendie des deux écoles de filles de St-Cyprien, placées sous la direction des sœurs de Ste-Anne, ces écoles ne sont pas encore reconstruites, et au manque d'institutrices, ce qui a fait que quelques écoles sont restées fermées et que plusieurs autres n'ont été en opération qu'une partie de l'année : telles sont les écoles Nos, 2, 3, 4, 8, et 9 de St-Athanase, No. 6 de St-Sébastien, No. 5 de Lacadie, No 8 de Sherrington, No. 7 de Lacolle, et les écoles dissidentes de Ste-Brigide dans le comté d'Iberville, de St-Luc, de St-Cyprien, de Sherrington.

La diminution de la fréquentation des écoles doit être attribuée en grande partie :

1o. Aux maladies contagieuses et quasi épidémiques qui dans le cours de l'automne et de l'hiver ont sévi dans plusieurs localités de mon district. Beaucoup d'enfants ont eu les fièvres. La diphtérie a aussi fait un grand nombre de victimes, surtout chez les plus jeunes ;

2o. Aux mauvais temps et à la rigueur de l'hiver qui ont empêché les élèves les plus éloignés de se rendre à l'école ;

3o. Aux exercices du catéchisme préparatoire à la première communion et à la confirmation qui ont commencé avec les beaux jours et qui se sont continués jusqu'à la clôture des classes. Ces exercices ont retenu hors de l'école les élèves les plus avancés des classes élémentaires.

De sorte que, en tenant compte de toutes ces circonstances, on peut dire que l'année scolaire 1886-87 a été pour mon district peu favorable aux progrès.

Enfin, monsieur le Surintendant, les causes que j'avais l'honneur de vous signaler dans mon rapport de l'année dernière comme étant de nature à retarder et à entraver les progrès de l'instruction existent encore pour la plupart cette année. Je dois dire cependant que les efforts que j'ai faits dans le but d'obtenir de l'amélioration ont eu, dans certaines localités, des résultats assez satisfaisants, quoique dans plusieurs autres ils aient été presque inutiles.

Les principaux points sur lesquels j'ai dirigé tous mes soins pour l'avancement de l'instruction sont :

1o. Etablir une classification plus régulière des élèves, diminuer le nombre des divisions et, par là, économiser le temps si précieux du maître ;

2o. Remplacer l'ardoise d'un usage presque général par le papier et, autant que possible, par des cahiers avec modèles imprimés, afin que le maitre n'ait plus à passer son temps à faire des modèles mais plutôt à enseigner aux élèves à les imiter et surtout à corriger les défauts de leur écriture ;

3o. Travailler à introduire dans les écoles l'usage du cahier unique pour tous les élèves qui ont la capacité de faire des devoirs écrits ; engager les maîtres à contrôler chaque jour ces devoirs et à marquer une note en rapport avec la quantité et la qualité du travail présenté ; établir l'enseignement du dessin dans toutes les classes ;

4o. Faire adopter un moyen plus économique pour les parents de procurer à leurs enfants les objets classiques dont ils ont besoin et qui pourrait conduire graduellement à l'uniformité de méthode et de livres, au moins pour toute une localité.

Toutes ces améliorations proposées, monsieur le Surintendant, je ne les ai pas obtenues, je ne comptais même pas pouvoir les exécuter toutes ; mais, comme je me proposais de soumettre mon projet aux commissions scolaires pour le leur faire accepter et comme dans toutes ces questions d'école il faut demander beaucoup pour obtenir peu, surtout dans les campagnes, je résolus donc de le leur présenter tel que je l'avais d'abord conçu, libre d'en réserver ensuite une partie pour les travaux d'une seconde et même d'une troisième année.

Au commencement de l'année, j'ai fait une visite spéciale aux commissions scolaires de chacune des municipalités des comtés d'Iberville, de St-Jean et à quelques-unes de celles de Napierville, dans le but de leur soumettre mon projet et de m'entendre avec elles sur le meilleur moyen à prendre pour le mettre à exécution et afin de m'assurer en même temps l'appui de leur influence pour le conduire à bonne fin. Je dois dire à leur louange que partout je les ai trouvées très bien disposées, à une exception près, celle de St-Luc, qui n'a pas cru devoir acquiescer à ma demande.

Cependant j'ai rencontré une forte opposition dans bien des localités, non de la part des maitres ou des commissaires, mais de certains parents qui, faute de mieux connaître probablement, ont refusé de donner à leurs enfants les objets classiques les plus indispensables ; quelques-uns même sont allés jusqu'à leur défendre ce que leur maître réclamait d'eux.

Malgré ces tracasseries cela n'a pas empêché que dans toutes les localités, même dans St-Luc, il s'est trouvé des instituteurs qui, par leur zèle

et leur énergie, ont réussi à surmonter toutes ces difficultés et à se conformer dans les plus légers details aux instructions que nous leur avions données. Je suis heureux de pouvoir dire que les résultats qu'ils ont obtenus sont tres encourageants.

Dans le but d'arriver graduellement à l'uniformité des livres, au moins dans chaque localité, et de pourvoir au remplacement de certains ouvrages classiques très anciens, lesquels, bien que revêtus de l'approbation du conseil de l'Instruction publique, n'apparaissent cependant pas sur la liste officielle des livres approuvés, j'ai proposé aux commissaires de faire tenir, soit par le secrétaire-trésorier, soit par le maître de l'école la plus centrale, les livres nécessaires pour en pourvoir les élèves de toutes les écoles de la municipalité, à la condition de les vendre au prix coûtant.

Quant au changement de livres dont je viens de parler, nous sommes convenus de ne l'opérer que graduellement, de laisser aux élèves déjà pourvus la liberté de se servir de ceux qu'ils possèdent et de n'en donner de nouveaux qu'à ceux qui seraient promus à une classe supérieure ou qui auraient besoin de livres neufs. J'ai l'espoir que de cette manière nous arriverons, dans une année ou deux, et sans surcroît de depenses pour les parents, au but proposé : l'uniformité.

Deux ou trois localités qui ont adopté ce système, dès le commencement de l'année, paraissent en être bien satisfaites. Je vois aussi avec plaisir que pour l'année scolaire que nous commençons deux autres localités, St-Michel-Archange et Lacadie, sont entrées dans la même voie de progrès.

Visite des écoles

Après avoir communiqué mon projet d'amelioration aux commissions scolaires de ma circonscription, j'ai commencé la visite des écoles, que j'ai poursuivie aussi régulièrement que possible ; cependant très souvent, je me suis vu obligé de l'interrompre, tant à cause de la rigueur de la saison que de la mauvaise condition des chemins. Dans le cours de l'hiver surtout, il m'est arrivé fréquemment de partir le lundi et de revenir chez moi le samedi, après n'avoir inspecte que deux ou trois écoles ; même une fois sur la fin de la froide saison je me suis rendu le lundi à Hemmingford, distant de plus de quarante milles de ma résidence, où je fus retenu toute la semaine par la neige sans avoir eu l'avantage de pouvoir visiter une seule école.

Je crois, monsieur le Surintendant, avoir eu déjà l'honneur de vous faire connaître la manière que j'ai adoptee pour faire mes visites et vous avoir soumis le bulletin spécial que je me suis préparé dans le but d'arri-

ver à recueillir les notes suffisantes pour me permettre de contrôler plus exactement la classification des élèves et les changements de classe qui se font parfois de la manière la plus arbitraire, surtout dans le cas où il y a changement de maîtres, et de noter avec plus de précision l'assiduité des enfants et le degré d'avancement de chaque classe dans les matières étudiées, de suivre de plus près les progrès non seulement de l'école en général, mais encore de chaque élève en particulier.

EXAMEN DES LIVRES DE COMPTES DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS.

Je viens de terminer seulement depuis la clôture des classes la dernière partie de ma tâche : la visite des livres de comptes des secrétaires-trésoriers ; j'ai cru devoir remettre à cette époque avancée le contrôle de ces livres afin de m'assurer si les trésoriers font bien la reddition des comptes à l'époque et de la manière déterminée. Je puis proclamer que la plupart d'entre eux s'acquittent de leurs devoirs avec beaucoup d'exactitude, bien que dans plusieurs localités le montant des arrérages soit encore trop considérable.

Une localité cependant me paraît faire exception, c'est celle de Sherrington où le secrétaire démissionnaire a laissé ses livres dans un état presque indéchiffrable ; il faudra certainement du temps, du travail et de la patience à son successeur pour rétablir l'ordre dans la comptabilité de la commission scolaire.

En finissant ce rapport, monsieur le Surintendant, vous me permettrez de soumettre à votre considération la question suivante :

Dans une municipalité il se trouve quelquefois un certain nombre d'écoles qui sont très bien tenues, tandis que d'autres, par la mauvaise volonté des contribuables, sont bien négligées ; en conséquence la subvention à cette municipalité est retenue. Pourquoi ne donnerait-on pas à monsieur le Surintendant le pouvoir d'autoriser les commissaires de cette localité à prélever par voie de taxes spéciales, le montant de la subvention ainsi retenue sur les arrondissements en défaut seulement ? Cette mesure aurait peut-être pour effet de faire changer l'opinion devenue par trop générale de beaucoup de gens qui considèrent que c'est bien peu de chose que les quelque piastres de l'octroi du gouvernement et qu'après tout, lorsque ce montant est une fois réparti sur toute la localité, il n'en coûte tout au plus à chacun que quelque cents. Ce nouveau règlement aurait pour effet d'empêcher que les innocents fussent punis aussi bien que les coupables.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. DEMERS,
Insp. d'écoles.

M. A. FONTAINE

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année scolaire 1886-87.

Mes statistiques font voir que, dans mon district d'inspection, pendant la dernière année, six mille trente-huit enfants ont fréquenté les écoles sous contrôle ; de plus, quatre-vingt-onze filles ont fréquenté deux académies indépendantes que j'ai visitées, ce qui fait un grand total de 6,219 élèves que j'ai rencontrées dans les diverses institutions et à qui j'ai fait subir des examens.

L'assistance moyenne a été de 3,741. Ce dernier chiffre constate une légère augmentation sur celui de l'année précédente.

Outre les écoles que j'ai visitées, il y a dans mon district d'inspection onze institutions indépendantes, savoir : le collège classique de Joliette, les académies de garçons de Berthier et de St-Barthélemy, les académies de filles de Joliette, Berthier, St-Cuthbert, St-Barthélemy, St-Gabriel de Brandon, St-Félix de Valois, St-Ambroise de Kildare et St-Thomas.

En ajoutant à ce nombre trois écoles modèles de garçons et deux académies de filles, comprises dans mes statistiques, on obtient le chiffre de seize institutions d'éducation supérieure dans mon district d'inspection.

Bien que ce chiffre soit élevé, eu égard au nombre de municipalités que je visite, je ne le trouve pas suffisant et l'absence d'écoles modèles dans certaines municipalités est un fait regrettable à plusieurs points de vue. Aussi ai-je fait de grands efforts auprès des commissaires et des contribuables pour établir des écoles modèles, notamment dans les municipalités de St-Ambroise, Ste-Mélanie, St-Jean de Matha, dans le comté de Joliette, et de St-Cuthbert, St-Norbert et l'Ile Dupas, dans le comté de Berthier. Toutes ces municipalités devraient établir des écoles modèles, qu'elles pourraient soutenir sans gêner les contribuables. Ces écoles supérieures seraient utiles surtout aux garçons dont l'instruction est plus négligée, ou plutôt qui ont moins d'occasion que les filles de s'instruire dans les branches primaires supérieures. En effet, en faisant la comparaison, on trouve dix académies de filles dans mon district d'inspection, tandis qu'on n'y compte que cinq académies ou écoles modèles de garçons.

Cette différence dans le nombre d'institutions d'éducation supérieure cause un préjudice notable à une classe d'élèves dont les besoins, sous le rapport des connaissances sont encore plus grands que dans les classes plus

favorisées. J'ai confiance que les municipalités mentionnées plus haut comprendront bientôt ce que je dis des écoles modèles de garçons ou mixtes et qu'elles adopteront les moyens d'en établir pour l'avantage de tous.

Mes bulletins d'inspection vous ont fait connaître les meilleures écoles de mon district par la note générale de chacune d'elle. Quelques-unes, 5 ou 6, ont mérité la note " excellente " ; un grand nombre, la note " bien", et un nombre toujours trop élevé, la note " faible." Toutefois je dois reconnaître que, sauf de rares exceptions, les instituteurs et les institutrices font leur devoir et s'efforcent de faire progresser leurs élèves. Mais ces derniers sont généralement si jeunes qu'on ne peut obtenir d'eux autant d'avancement qu'on le désire.

Dans quelques municipalités les commissaires ont négligé de visiter les écoles et de faire les examens requis par la loi. Je vous ai signalé ces municipalités et j'ai averti les commissaires de remplir leur devoir à cet égard. Ces visites et examens des commissaires sont utiles, sinon nécessaires. Je suis convaincu que vous rappellerez chacun à son devoir et que tous s'empresseront d'acquiescer à vos désirs et d'obéir à vos ordres.

Les livres de compte des secrétaires-trésoriers sont généralement bien tenus et la perception des cotisations et de la rétribution se fait assez régulièrement. Néanmoins dans quelques municipalités il y a des arrérages trop élevés et la négligence à percevoir les cotisations porte préjudice aux intéressés, notamment aux instituteurs. J'ai signalé le fait aux commissaires partout où il était besoin de le faire.

Bien que les institutrices ne se soient plaintes d'être mal payées que dans une seule municipalité, j'ai remarqué que, dans certaines localités, les commissaires s'engageaient à payer le salaire par quartier, le dernier ne devant échoir qu'au mois de septembre suivant, c'est-à-dire deux mois après l'année expirée et la clôture des classes. Ceci ne devrait pas être toléré et au 30 juin, chaque instituteur devrait recevoir la balance du salaire de l'année qui finit.

Votre département devrait aussi exiger que l'engagement des instituteurs se fît par écrit en triplicata.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. FONTAINE,

Insp. d'écoles.

M. M. M. FOTHERGILL

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1886-87.

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous faire part du progrès considérable qu'a fait le *High School* sous l'habile direction de M. T. Ainslie Young, M. A. et des excellents professeurs qui le secondent. L'école fait un bon travail et gagne de plus en plus la confiance du public. Il y a donc tout lieu d'espérer que cette institution va reprendre à bref délai la position qu'elle occupait et redevenir la meilleure école de garçons de Québec.

Le *High School* des filles a été très fréquenté et donne de très bons résultats.

A l'école de la rue Artillerie, M. McQuarrie a eu plus de cent élèves et la classe élémentaire, sous la direction de Melle Campbell, était même trop nombreuse. Le travail de l'année a donné entière satisfaction.

Deux de nos instituteurs ont été admis à faire valoir leurs droits à une retraite bien méritée ; ce sont MM. Gilbert Fergusson et John Purdie. Le premier comptait vingt années de service. Pendant plusieurs années il a eu la direction de l'école de l'Esplanade où son attachement à ses devoirs lui avait valu la confiance de tous ses élèves.

M. Purdie a enseigné pendant trente ans, et la plus grande partie de ses fidèles travaux a été consacrée à l'école de la rue Ste-Marguerite, St-Roch. Pendant les sept dernières années, Madame Purdie a été l'assistante de son mari dans la direction de la classe élémentaire, sans avoir reçu aucune rémunération de la part des commissaires. J'espère qu'on trouvera moyen de lui donner quelque récompense ; car il était réellement impossible à M. Purdie seul de diriger une classe de plus de cent élèves, entre les âges de six et de seize ans.

L'école de filles de St-Roch est sous la direction habile de Melle Duffet. Celle de la rue Champlain est aussi conduite avec beaucoup de zèle par Melle Jamieson. Les élèves ne sont pas nombreux, mais le progrès est très satisfaisant.

Voici la liste des écoles protestantes de la cité de Québec administrées par les commissaires et recevant une subvention du gouvernement :

	Elèves	Professeurs
High School des garçons	100	5
High School des filles	165	7
Ecole, rue Artillerie	118	2
" côte de l'Esplanade	104	2
" rue Ste-Marguerite, garçons	102	1
" " " filles	57	1
" " Champlain	27	1
Total	673	19

Les commissaires vont bientôt établir le système gradué dont le besoin se fait sentir depuis si longtemps dans nos écoles. Ils éprouveront cependant quelque difficulté à cause du défaut de bâtiments convenables.

L'école nationale de l'Esplanade, si l'on utilisait toute la maison, pourrait faire une excellente école graduée. Il faudrait de toute nécessité avoir une nouvelle école quelque part dans le voisinage de la rue St-Réal pour servir aux faubourgs St-Roch et St-Jean.

Les écoles indépendantes de la ville font un excellent travail et ont une bonne direction. La moyenne des présences y est beaucoup meilleure qu'aux écoles des commissaires. L'académie de jeunes filles des demoiselles Machin est un établissement de première classe dont on ne saurait dire trop de bien.

D'un autre côté, la nouvelle école de garçons du collège Morin a déjà acquis un rang très distingué parmi les institutions enseignantes.

La mort du professeur Miller—un des meilleurs professeurs de classiques de ce continent—est une perte sérieuse pour le collège et pour la cause de l'éducation ; cependant, avec le Dr Weir et le personnel qu'il préside, il y a tout lieu de compter que cette institution continuera à prospérer. Toutefois, à cause du nombre restreint de notre population protestante, je crois qu'il serait sage de la part des autorités de l'école de se réunir au *High School* sous l'ancien bureau de direction.

Je désire offrir ici mes remercîments à tous les directeurs des écoles privées qui ont répondu avec le plus grand empressement et toute la bonne volonté posssible à ma circulaire demandant des renseignements sur leurs établissements.

Parmi les écoles de la campagne, dans le comté de Québec, celle de St-Dunstan, dirigée par Melle Montgomery, tient encore la première place

Les écoles de Beauport et de St-Roch Nord sont bien tenues mais le chiffre des élèves est très restreint. Melle Morton compte cependant, pour cette dernière école, sur une augmentation du nombre de ses élèves au mois de septembre.

Les écoles de Stoneham et de Tewkesbury donnent des résultats satisfaisants et le chiffre des présences est assez élevé, si l'on tient compte du très mauvais état des chemins pendant l'hiver dernier.

L'école dissidente de St-Sauveur, sous la direction de Melle Campbell, fait un très bon travail.

M. Lloyd, de Bergerville, et M. Mimee de Ste-Foye, ont rempli leur devoir avec beaucoup d'assiduité. Si l'école de ce dernier endroit était plus rapprochée de la ville, elle recevrait un plus grand nombre d'enfants. A Valcartier, Est et Ouest, il n'y a que cinq écoles d'ouvertes. L'école de Mill-Hill a été fermée de bonne heure au printemps, par suite du départ de l'institutrice, et celle de l'arrondissement No. 1 connue sous le nom d'école de Todd, n'a pas été ouverte de toute l'année. Il est très difficile dans ces localités de se procurer des institutrices, et tant qu'on s'en tiendra au chiffre actuel des traitements, $120 et $130 par an, la difficulté restera la même. En élevant le niveau des examens que doivent subir les instituteurs, il faut aussi élever le chiffre des traitements.

L'école de Hadlow est toujours sous la direction de Melle Mountain ; mais le nombre de ses élèves a diminué grâce à l'établissement d'une école privée tenue par M. Craig, instituteur très capable, qui dirigeait autrefois l'école des commissaires.

L'école de St-Romuald fait un bon travail ; je regrette de dire que Melle Smith doit en abandonner la direction.

A St-Jean Chrysostôme, on a fait un nouvel essai en rouvrant l'école sous la direction de Melle Stobo. Après un mois d'enseignement, Melle Stobo, a quitté son emploi et a accepté une place dans l'une des écoles des commissaires de Québec.

L'école No. 3 de Portneuf occupe un très bon rang, grâce à Melle Holt qui l'a transformée d'une façon réellement merveilleuse ; cette école qui ne comptait que 12 ou 16 élèves en a maintenant 40. J'ai constaté un progrès marqué dans toutes les matières enseignées, et c'est la première école

de campagne de mon district dans laquelle j'ai vu mettre en pratique, et avec d'excellents résultats, les exercices de gymnastique.

L'école No. 1 a été ouverte de nouveau par M. Newton avec toutes les apparences de succès pour l'avenir ; la maison est cependant pauvre et médiocrement disposée pour une école. L'école No 2 est encore fermée.

A St-Raymond les trois écoles vont bien. Les institutrices, Melles Gray, Proctor et McCorkell,sont très assidues à leur devoir ; les bâtiments sont en bon ordre ; bref, tout m'a paru dans un état satisfaisant.

J'ai remarqué partout avec plaisir un progrès sensible dans les livres de classe dont on se sert ; il est très rare de trouver maintenant dans une école administrée par les commissions scolaires un seul livre non approuvé.

En terminant, je me permettrai de demander qu'on nous donne un plus grand nombre de livres ou de cartes de prix ; avec le nombre extrêmement restreint de livres dont nous disposons maintenant, il est impossible de ne pas faire des mécontents et, dans quelques cas, pour éviter de véritables injustices, j'ai été obligé de fournir moi-même des prix supplémentaires.

En soumettant respectueusement ce rapport,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

M. M. FOTHERGILL,

Insp. d'écoles.

M. A. GAY

Monsieur le Surintendant,

En même temps que ce rapport, j'ai l'honneur de vous remettre mon grand tableau statistique pour l'année scolaire qui vient de se terminer.

Ce tableau établit un total de 158 institutions en opération ; c'est une augmentation de 5 pour cent sur l'année dernière, augmentation qui s'est produite chaque année depuis 13 ans.

Ces institutions comprennent 1 académie indépendante, 2 écoles modèles indépendantes, 10 écoles modèles et 145 écoles élémentaires sous contrôle. J'aurai peut-être, l'année prochaine, le plaisir de trouver deux écoles modèles de plus, l'une à Aylmer, l'autre à Papineauville.

Sous le rapport de la langue, on trouve 50 écoles où l'on ne parle que l'anglais, 30 où l'on ne parle que le français, 30 où les deux langues sont enseignées conjointement et 48 où les élèves reçoivent l'enseignement dans

leur propre langue et n'apprennent, de l'autre, que la lecture. Comme dans cette dernière catégorie, ainsi que dans la troisième, la majorité des élèves sont français, on peut dire que les écoles françaises sont au nombre de 100 et les écoles anglaises au nombre de 58. L'enseignement des deux langues se généralise : on en sent la nécessité de part et d'autre. Quoique le mélange des races devienne quelquefois un inconvénient sous le rapport de la discipline, il a un heureux effet sous le rapport de l'émulation, ainsi que je le dis plus bas.

Dans mon district d'inspection, je compte 6 écoles dans la ville de Hull, 20 dans les villages et 132 dans la compagne. Ces dernières ont des arrondissements très étendus ; généralement 2½ milles de rayon, quelquefois 3 milles. Il y a même, dans ce pays montagneux, des cultivateurs plus éloignés encore des écoles et qui se trouvent, par conséquent, dans l'impossibilité de faire instruire leurs enfants. Si vous voulez bien considérer en outre que, vu le peu de densité de la population, les chemins sont mal entretenus, vous pouvez, M. le Surintendant, vous faire une idée des obstacles que rencontre ici la fréquentation de l'école. Vous voudrez donc bien ne pas vous attendre à ce que les progrès soient très apparents ; pourtant il y en a, ainsi que le petit résumé qui suit va le démontrer.

Comptabilité.—Sur les 45 secrétaires-trésoriers qui tiennent les comptes des 45 municipalités mentionnées dans le tableau, 35 sont pourvus de livres officiels ; 10 ne le sont pas.

Les municipalités dont ces derniers tiennent les livres sont ou pauvres, ou nouvelles, ou partiellement en dehors de mon contrôle ; elles finiront par se conformer à la loi comme les autres. Leurs comptes ne montrent aucune irrégularité ; mais ils sont trop incomplets. Quant aux premiers, je dois faire observer qu'il ne suffit pas de se servir des livres de comptes officiels pour être en règle ; il faut encore appliquer les principes de la tenue des livres en ce qui concerne la balance des comptes. Or il y en a trois ou quatre qui sont bien négligents sous ce rapport ; je les ai signalés dans mes bulletins et j'espère que votre intervention fera cesser cet état de choses. Il y a une demi-douzaine de municipalités qui, chaque année, laissent en arrière une somme considérable de taxes non payées ; dans trois ou quatre municipalités, la somme serait assez forte pour défrayer toutes les dépenses pendant un an ou deux. Les arrérages ne sont point perdus, la liste en est bien établie et la dette incontestable ; mais après tout la négligence ne saurait être tolérée.

Les traitements sont payés avec beaucoup plus de régularité que par le passé ; dans le cours de mes visites, j'ai trouvé qu'il était encore dû

environ $750 sur l'année dernière : c'est 2½ pour cent du total. Ce montant est probablement payé aujourd'hui.

Moyenne des traitements.—Cette moyenne est montée dans un an de $154 à $161. Elle se trouve être plus basse dans la partie orientale du district, au milieu de la population française. Il est à remarquer que les colons d'origine française qui vont s'établir plus au nord et à l'ouest deviennent plus disposés à se défaire de leurs écus pour avoir de bonnes écoles et qu'ils ne le cèdent en rien aux autres races, sous le rapport de l'instruction.

Discipline—Dans les écoles de la campagne, la discipline laisse beaucoup à désirer. Il y a du temps perdu le matin, le midi et le soir. La maîtresse ne se croit pas obligée d'être à l'école avant 9 heures ; en hiver, si le feu est allumé à 9 h., la classe ne peut guère commencer avant 10 hrs. Cet hiver je suis arrivé à une école à 9 h. et demie ; il y avait quelques enfants qui allumaient le feu. La maîtresse est arrivée à 10 h. s'excusant de son retard sur le mauvais état des chemins ; le commissaire qui m'accompagnait n'en témoigna aucune surprise. Dans la même localité, quelqu'un m'a dit que l'inspection des écoles est chose inutile et ruineuse pour la Province.

Il y a aussi manque de discipline à l'intérieur. On voit des enfants arriver habituellement tard, s'absenter sans excuse, négliger de se procurer les livres et objets nécessaires, refuser, appuyés ou non par leurs parents, d'apprendre certaines matières que le programme officiel et le bon ordre de l'école exigent qu'ils apprennent. Que doit faire dans ces cas la maîtresse qui elle-même n'est souvent qu'une enfant ? S'adresser au commissaire de l'arrondissement ? Mais celui-ci répond qu'il ne connaît pas ces choses-là ; d'ailleurs, il ne veut pas se brouiller avec ses voisins et il laisse aller les choses comme elles vont. Ne serait-il pas à propos que chaque école fût munie d'un règlement précisant les droits et les devoirs mutuels des commissaires, des maîtres, des parents et des élèves ? Alors le maître muni d'une pareille autorité s'en servirait comme d'un guide et on ne l'accuserait pas d'agir d'une manière arbitraire. Le même règlement pourrait être suivi d'indications sur la forme du mobilier et sur le nombre et la nature des objets nécessaires dans une école.

Maisons et mobilier.—Les maisons d'école que l'on construit aujourd'hui sont supérieures et bien aérées. Le mobilier est plus défectueux, les commissaires s'occupent moins de celui-ci et connaissent peu, d'ailleurs, la forme qu'il doit avoir. Cette année, j'ai laissé mes remarques par écrit dans les écoles où il y avait des modifications à faire et j'espère constater un heureux changement à ma prochaine visite.

Personnel enseignant.—Il comprend en tout, dans ce district, 192 personnes dont 9 dans les écoles indépendantes et 183 dans les écoles sous contrôle ; 45 religieux ou religieuses et 145 laïques ; 30 instituteurs et 162 institutrices ; 119 laïques diplômés et 28 non diplômés. Le chiffre de 28 donne une proportion de 20 pour cent dans le personnel laïque ; c'est toujours la même proportion depuis plusieurs années. Sur les 28 personnes non diplômées, il y a 4 maîtres et 24 maîtresses ; 4 qui sont trop jeunes, 10 qui demeurent à des distances de 60 à 110 milles du bureau des examinateurs et 14 qui ne donnent pas d'excuse valable, sinon qu'elles n'ont pas l'intention d'enseigner plus longtemps. Les permutations ou changements d'une école à l'autre ont été de 48 pour cent ; cette habitude de renouveler, chaque année, le personnel de la moitié des écoles est un fléau inévitable ; il est inhérent à notre système scolaire car aucun encouragement n'engage un maître à conserver plusieurs années la même école. L'accord paraît s'établir graduellement entre les commissaires et les maîtres ; les procès deviennent très rares.

Manière d'enseigner.—Il y a progrès sous ce rapport. La lecture se fait clairement et distinctement ; elle est généralement suivie d'explications, au moins dans les écoles françaises. La géographie ne s'enseigne qu'au moyen des cartes ; l'arithmétique est appliquée aux problèmes que suscite quotidiennement le commerce de la vie ; la grammaire est développée et comprise. Les ouvrages publiés depuis quelques années sur les différentes matières d'enseignement les ont beaucoup simplifiées et mises à la portée de toutes les intelligences. Quant à l'écriture, malgré que le nombre des cahiers augmente et que leur ensemble présente un plus beau coup d'œil depuis qu'on se sert de cahiers avec modèles imprimés, je ne puis m'empêcher d'exprimer l'opinion que, sous le rapport de la formation des lettres [ce qui constitue essentiellement l'art de l'écriture], le progrès n'est pas ce qu'il devrait être. L'art de l'écriture consiste à imiter un modèle ; pour que ce modèle soit facile à imiter il faut qu'il soit visible et distinct et non microscopique et confus. Or c'est justement cette dernière sorte de modèle que nous trouvons dans les cahiers nouvellement introduits dans nos écoles, tant anglaises que françaises.

Degré d'avancement.—La comparaison de cette année avec l'année précédente donne le résultat suivant pour chaque centaine d'élèves, [le dernier chiffre étant celui de cette année] : écriture sur cahier 54, 56 ; arithmétique, 62, 65 ; géographie, 22, 23 ; histoire, 29, 29 ; grammaire, 27, 28 ; dessin, 13, 19. Le changement de classification qui a été opéré dans la lecture, m'empêche d'établir une comparaison pour cette matière. Dans les écoles anglaises, on s'attache surtout à l'arithmétique et l'on réussit bien

généralement ; viennent ensuite l'écriture et la lecture dans laquelle on s'attache plus à la prononciation qu'au sens ; la géographie est assez bien enseignée. Quant à l'histoire et à la grammaire, elles sont négligées ; cette dernière souffre du manque d'explications. Les écoles françaises font aller de pair à peu près toutes les matières : je m'attache à faire progresser l'étude de l'arithmétique.

Fréquentation.—La fréquentation a donné pour l'assistance moyenne le chiffre ordinaire de 69 pour cent. Comme l'hiver a été d'une sévérité exceptionnelle et que les chemins ont été presque complètement bloqués pendant 3 mois, cette assistance donne satisfaction. Une municipalité qui comprend 5 arrondissements va faire l'essai de donner deux mois de vacances en hiver et de tenir les écoles ouvertes tout l'été. Si le résultat se trouve satisfaisant, l'exemple sera probablement suivi par d'autres municipalités.

Je ne dois pas oublier de mentionner l'impossibilité où nous sommes de nous procurer certains ouvrages indispensables, tels que le traité d'agriculture en anglais, les cartes de dessin qui accompagnent le manuel de Walter Smith, le programme de l'examen des candidats au diplôme d'instituteurs, etc.

Les cahiers d'écriture avec modèles en français sont rares, les marchands ne tenant guère que des cahiers avec modèles anglais parce que, disent-ils, ils y trouvent plus de profit.

Tout ce qui précède doit vous convaincre, M. le Surintendant, que quand nos écoles ne sont pas en règle sous tous les rapports, ce n'est pas toujours dû à la négligence ; nous avons à lutter contre un grand nombre de difficultés Toutefois si nous ne progressons pas rapidement, du moins nous sommes loin d'être inertes, et les écoles d'aujourd'hui peuvent supporter avec avantage la comparaison avec celles qui existaient il y a 13 ans.

Espérant, non sans quelque raison, être à même de constater des progrès encore plus marqués à l'avenir,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

AUG. GAY,

Insp. d'écoles.

M. L. GRONDIN

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la condition des écoles de mon district d'inspection pour l'année scolaire terminée le trente juin dernier.

Les bulletins d'inspection, avec les remarques lorsqu'il y a lieu, sont déjà un rapport bien détaillé sur chaque école et le grand tableau statistique donne un aperçu général sur tout le programme d'instruction, de sorte que d'après ces bulletins et ce tableau vous pouvez vous rendre compte du mouvement de l'éducation dans mon district et de la manière dont je m'acquitte de mes fonctions.

Le grand tableau statistique accuse un progrès des plus satisfaisants dans la fréquentation des écoles. L'année dernière, le nombre total des élèves inscrits au registre d'appel était de 9,796, et cette année, il est de 9,911 ; augmentation, 115. Une augmentation proportionnelle s'est produite dans l'étude de presque toutes les branches d'instruction.

Le mode d'enseignement mutuel est généralement suivi dans toutes les écoles qui sont divisées en trois, quatre ou cinq classes ou sections. Cependant dans quelques institutions dirigées par des Frères, l'on emploie le mode d'enseignement simultané-mutuel.

Il n'y a plus de mode d'enseignement purement individuel.

Quoiqu'il n'y ait qu'un instituteur et que peu d'institutrices laïques qui ont enseigné sans diplôme durant l'année écoulée, j'en trouve le nombre encore trop grand et je suis d'opinion qu'il ne devrait pas y en avoir un seul dans cette circonscription où il y a assez de personnes dûment qualifiées pour le besoin de toutes les écoles. Les bonnes maîtresses se voient souvent supplantées par des institutrices non brevetées qui s'engagent à bon marché et dont les services sont encore loin de valoir le mince traitement qui leur est alloué.

Il est assez difficile de donner des réponses précises et certaines à la question suivante : élèves de 1er degré, 2ème degré, modèle et académique, parce que des élèves souvent avancés n'apprennent pas toutes les branches du programme d'études.

Il est aussi difficile de donner le chiffre exact des élèves de 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et autres années de fréquentation à cause du fréquent changement d'institutrices et du défaut d'archives dans

les écoles, défaut provenant de ce que,malgré mes recommandations, presque toutes les institutrices qui laissent la direction d'une école emportent le registre d'inscription et d'appel.

Pour ce qui est du nombre d'élèves qui écrivent, je dois m'en rapporter, à cause des absences lors de mes visites,à la déclaration des professeurs ; quelques-uns donnent des chiffres trop bas et quelques autres, des chiffres trop élevés ; mais je crois que l'ensemble est à peu près exact.

Pour le calcul mental on nous donne quelquefois le nombre de tous les élèves qui font du calcul de mémoire, en commençant par la table de multiplication, et d'autres fois l'on ne rend compte que de ceux qui étudient cette branche au moyen de livres spéciaux.

La tenue des livres proprement dite est apprise dans presque toutes les écoles avancées, mais je compte comme étudiant les notions élémentaires de cette matière tous les élèves qui s'appliquent à faire de petits comptes, des billets promissoires, des reçus, des quittances, etc.

Le dessin et l'agriculture, voilà deux branches du programme dont il n'est pas facile de faire comprendre toute l'utilité aux intéressés. Une partie des parents ne croyant pas à l'efficacité de l'enseignement de ces matières ou manquant de confiance dans les professeurs, refusent de fournir à leurs enfants les livres ou autres objets dont ils auraient besoin pour étudier ces matières avec profit. Les institutrices, surtout, sont peu disposées à enseigner ce qu'elles ne savent pas et ce qu'elles n'ont jamais appris.

Les leçons orales sont données avec de bons résultats dans beaucoup d'écoles ; cependant plusieurs professeurs allèguent le manque de temps et d'autres avouent leur défaut d'aptitude.

Le livre de M. J. B. Cloutier, intitulé " Recueil de leçons de choses " a heureusement comblé une lacume qui a existé jusqu'à ce jour sous ce rapport et il sera d'un puissant secours pour l'instituteur de bonne volonté qui aime à instruire ses élèves sans les ennuyer.

La durée de mes visites et le temps que je donne à l'examen des élèves depend du nombre de ces derniers et du degré d'avancement de l'école.

Je me suis assure que les commissaires et les syndics visitent généralement les écoles sous leur contrôle à la fin des mois de décembre et de juin de chaque année ; messieurs les curés font aussi avec beaucoup de régularité des visites spéciales aux écoles et ils cherchent par tous les moyens à encourager l'instruction dans leurs paroisses respectives. Il y a moins d'exceptions pour ces révérends Messieurs que pour messieurs les commissaires.

MM. les secrétaires-trésoriers s'acquittent fidèlement des devoirs de leur charge ; mais il y a une grande négligence chez la plupart des contribuables, et il y a peu de municipalités où il ne reste à la fin de chaque annnée un montant d'arrérages souvent élevé. Je ne donne dans mes bulletins que le chiffre de ces arrérages établi par la dernière reddition de comptes, déduction faite de ce qui a été collecté ultérieurement.

Le 2ème paragraphe de la 59ème clause du chapitre XV, S. R. du B. C., donne au président ou à deux commissaires d'écoles le pouvoir de convoquer des assemblées spéciales. Il me semble que le secrétaire-trésorier, lorsqu'il le trouve à propos, devrait aussi avoir le pouvoir de convoquer ces assemblées de commissaires ; il devrait même y être obligé s'il en est requis par une requête d'un ou de plusieurs contribuables.

La 37ème clause du même chapitre ne paraît être que conditionnelle et seulement en prévision du cas où il est proposé plus de commissaires que le nombre requis. C'est d'après cette opinion que plusieurs présidents d'élection déclarent élus les commissaires proposés quand leur choix n'a pas été contesté, sans laisser écouler une heure avant cette déclaration tel que voulu par une clause du code municipal.

Il vaudrait mieux, à mon avis, si cette clause du code municipal est applicable à toute élection de commissaires d'écoles, qu'elle fut insérée au long dans la loi scolaire afin d'éviter toute fausse interprétation qui peut donner lieu à des procès toujours nuisibles à la cause de l'éducation.

A mon avis aussi, les personnes habiles à voter aux élections de commissaires d'écoles ne devraient être que les résidants dans la municipalité, y tenant feu et lieu et payant cotisation ou rétribution mensuelle. Les non-résidents n'ayant aucun intérêt apparent dans l'instruction des enfants d'une paroisse qu'ils n'habitent pas pourraient être portés à favoriser l'élection de commissaires qui n'ont en vue qu'une mesquine économie plutôt que l'avancement et le progrès de l'éducation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. GRONDIN,

Insp. d'écoles.

M. H. HUBBARD

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire qui vient de se terminer. Les nouveaux tableaux statistiques qu'on nous a fournis cette année exigent de nouveaux détails et une disposition autre que celle que nous avons suivie jusqu'ici. Le nombre total des municipalités inscrites au rapport est de 41 ; celui des écoles de tous degrés est de 289 ; quelques-unes des écoles signalées l'an dernier n'ont pas été ouvertes cette année. Les écoles sont classées de la manière suivante : (a) écoles sous la direction des commissions scolaires, dont 267 écoles élémentaires, 9 écoles modèles et 3 académies ; (*b*) écoles recevant une subvention du gouvernement mais n'étant pas sous la direction des commissions scolaires, 3 académies ; (*c*) écoles ne recevant aucune subvention et ne relevant pas des commissions, j'en compte 7. Dans ce dernier chiffre sont comprises l'école du Bishop's college et celle du collège St-François. Les collèges proprement dits ne sont portés sur aucun tableau. La plupart des écoles modèles et des académies et plusieurs des écoles élémentaires ont deux divisions ou même plus (deux en ont cinq), qui sont sous la direction d'instituteurs " diplômés. " Le rapport constate que le chiffre des élèves des écoles élémentaires est de 6,278, celui des écoles modèles de 736, et celui des académies et des *high schools* de 642 ; ce qui donne un total de 7,956, avec une présence moyenne de 5,811. La diminution dans le chiffre des présences peut s'expliquer, en partie, par la rigueur exceptionnelle de l'hiver.

Le nombre total des instituteurs et institutrices est de 346 : 30 instituteurs et 316 institutrices. 28 sont pourvus du brevet de capacité de l'école normale McGill ; 279 sont porteurs du brevet délivré par les commissions d'examen, et 36 n'en ont point, à part 3 membres du clergé. La plupart de ceux qui portent la note " sans brevet " avaient cependant des brevets de seconde classe qui étaient *expirés*.

Grâce à l'irrégularité des engagements qui persiste encore dans une certaine mesure, quelques instituteurs sont inévitablement comptés deux fois ; cependant ces cas sont plus rares que l'an dernier.

Il y a eu quelque progrès dans la division de l'année scolaire et dans l'engagement des instituteurs ; je regrette d'avoir à dire, cependant, qu'il

y a encore beaucoup d'irrégularités sous ce rapport. Dans les endroits où l'on s'en tient encore à l'ancienne division de l'année, saison d'hiver et saison d'été, il se produit souvent de la confusion, parce qu'on n'engage pas les instituteurs et institutrices au bon moment. Dans ces cas j'ai toujours conseillé aux commissions de considérer la saison d'été comme la première moitié de l'année, et d'engager les instituteurs en mai, au lieu de novembre.

J'espère que toutes les commissions en viendront à la conclusion que les engagements pour un an, datant de septembre, sont, de toute manière, ce qu'il y a de préférable pour les écoles, car c'est là certainement le seul moyen d'en arriver à des rapports exacts.

Pour ce qui est des maisons d'école et du mobilier ainsi que des fournitures, il y a eu quelque amélioration dans certains cas ; dans d'autres on projette des changements dont le besoin se fait vivement sentir.

Presque toutes les écoles sont mal pourvues de mobilier : un bon tableau noir est plutôt l'exception que la règle générale. Je suis heureux de constater qu'on manifeste un désir croissant de se procurer des cartes et autres objets du même genre. Dans bien des cas, un peu plus de soin pour l'emplacement de l'école serait loin de nuire à la bonne apparence des lieux.

On s'est appliqué davantage à se conformer au *cours d'études* et à se servir exclusivement et d'une manière uniforme des livres de classe approuvés. Ces livres sont maintenant adoptés presque partout, si l'on excepte deux ou trois municipalités.

J'ai parlé, dans mon dernier rapport, du cours annuel de pédagogie fait à Lennoxville. Il doit y en avoir bientôt un autre (du 12 au 15 juillet) qui, je l'espère, sera aussi fécond en bons résultats. Des conventions d'instituteurs tenues avec le concours du révérend secrétaire Rexford, pendant la dernière quinzaine d'octobre, ont aussi bien réussi et produit de bons effets, bien que le nombre des assistants, à quelques-unes de ces réunions, ne fût pas de nature à encourager l'œuvre ; toutefois, ce résultat est probablement dû à ce que des avis suffisants n'ont pas été donnés.

J'ai pu commencer de bonne heure mes visites d'hiver, mais plus tard la rigueur de la saison a rendu les voyages presque impossibles. J'ai réussi cependant, avec beaucoup de peine, à atteindre presque tous les points de mon district d'inspection et à compléter le travail commencé l'été et l'automne précédents. Pour ce qui est des détails sur les différentes écoles et municipalités, je vous prie de vouloir bien consulter mes bulletins d'inspection et mon tableau statistique. Comme mes notes et mes statistiques

avaient été prises conformément au plan des tableaux antérieurs, le tableau actuel n'est peut-être pas aussi complet et aussi exact qu'il pourra l'être à l'avenir. Je dois faire remarquer que la détermination des moyennes des traitements des instituteurs, même avec les instructions qui nous sont données, est un travail assez difficile à mener à bonne fin ; et je crains que les moyennes données par les différents inspecteurs ne doivent varier sensiblement suivant la méthode qu'ils auront adoptée pour établir leurs calculs.

Dans la distribution des livres de prix qui m'ont été envoyés, j'ai suivi autant que possible les instructions que j'ai reçues ; mais comme il me faut visiter les écoles à différentes époques de l'année, il ne m'est pas toujours facile de m'en tenir à la lettre du règlement et d'agir de façon à me satisfaire pleinement, encore bien moins de contenter toutes les écoles. La distribution des manuels de dessin a été généralement reçue avec faveur et a produit de bons résultats.

Je vais maintenant faire le classement des municipalités suivant vos instructions ; j'ai tâché de faire ce classement en tenant compte des points suivants :

1o. La durée et la division de l'année scolaire ;
2o. L'état des maisons d'école et de leur emplacement ;
3o. Les fournitures d'école, tableaux noirs, cartes, registres, etc ;
4o. La manière dont on se conforme au cours d'études approuvé ;
5o. L'usage des livres de classe approuvés ;
6o. Les traitements des instituteurs et le mode de paiement.

Sur chacun de ces points, j'ai donné à chaque école que j'ai visitée la note 1, excellent ; 2, bien ; 3, médiocre ; 4, mal ; et 5, très-mal ; j'ai aussi pris une moyenne de chaque sujet et une moyenne de l'ensemble.

Toutes les municipalités qui ont une moyenne totale de 1 à 2 sont portées dans la classe No. 1, (excellent) et celles qui ont une moyenne totale de 2 à 3 sont mises dans la classe no. 2 (bien), suivant leur ordre de mérite.

Il est à remarquer que toutes les municipalités de ville ou de village, sauf une exception, se trouvent dans la classe no. 1, tandis qu'aucune des municipalités rurales n'y figure, bien qu'une ou deux d'entre elles s'en rapprochent beaucoup ; on peut voir qu'il n'y en a aucune en dessous de la classe no. 3, bien qu'une ou deux eussent été peut-être mieux à leur place dans cette dernière classe.

	1	2	3	4	5	6	
CLASSE 1. Excellent.		1er Point	2e Point	3e Point	4e Point		Moy. totale
Sherbrooke	1.0	1.0	1 2	1.2	1.0	1.8	1.2
Coaticook	1.0	1.8	1.8	1.2	1.0	1.7	1.4
Lennoxville	1.0	2.0	1.8	1.2	1.0	1.8	1.4
Danville	1.0	2.0	1.5	1.3	1 0	2 2	1.5
Richmond	1.0	1.8	2.2	1.8	1.0	1.8	1.6
Stanstead Plain	1.0	2 0	2.0	2.0	1.0	1.5	1.6
Waterville	1.6	1.5	2.0	1.8	1.0	2.2	1 7
Danville	1.4	2.0	2.5	2.0	1.0	2.0	1.8
Barbe Plain	1.5	2.0	2.5	2.0	1.5	2.0	1.9
Windsor Mills (Diss)	1.3	2.5	2.5	2.0	1.3	2.0	1.9
CLASSE 2. Bien.							
Eaton	1.8	2.5	2.6	1.8	1.0	2.3	2.0
Kingsey (Diss.)	1.5	2.0	3 0	2 5	1.0	2.0	2.0
Dunham	2.0	2.4	2.7	1.8	1.3	2 4	2.1
Brompton	2.0	2.8	3.0	1.6	1.0	2.5	2 2
Clifton-Est	2.0	2.7	3.2	1.8	1 0	2.5	2.2
Durham-Sud	2.0	2.4	3.0	2.0	1.3	2.5	2.2
Bury	2.0	2.4	3.3	2.0	1.5	2.5	2.3
Kingsey	1.9	2.9	3.1	2.1	1.1	2.7	2.3
Melbourne village	1 5	2.5	3.5	2.5	1.0	2.8	2.3
Shipton	2.0	2.6	3.1	2.3	1.2	2.6	2.3
Cleveland	1.5	3.1	3 3	2.0	1.4	2.9	2.4
Newport	2.5	3.0	3 3	2 0	1.0	2 5	2.4
Oxford	2.0	3.0	3.4	2.2	1.2	2.5	2.4
Windsor	2.0	3 2	3 2	2.0	1.6	2 5	2.4
Ashland	2.5	3.0	3.2	2.5	1.0	2.7	2.5
Ascot	2.5	2.8	3.4	2 4	1.2	2.6	2.5
Compton	2.9	2.6	3 3	2 6	1.1	2 5	2.5
Dudswell	2.8	2.6	3.3	2.0	1.8	2.5	2.5
Magog	2.3	2.8	3.5	2.8	1 2	2 4	2.5
Westbury	2.8	3.0	3.5	2.0	1 2	2.5	2.5
Hatley	2.7	2.7	3.5	2.5	1.3	2.4	2.5
Tingwick (Diss)	2 2	2.9	3.5	2.6	1.2	2 7	2.5
Kingsey Falls	2.5	2.8	3.4	2.6	1.2	2.9	2.6
Melbourne	2.0	3.0	3.8	2.5	1.2	2.9	2.6
Barford (Diss)	2.0	3.3	3.5	2.8	1.4	2.6	2.6
Clifton (Diss.)	3.3	3.2	3.5	2.2	1.0	2.8	2.7
Stanstead	2.6	2.7	3.2	3.0	2.0	2.5	2.7
Bagneston	2 5	2.5	3.3	3.0	2.3	2.6	2.7
Hereford (Diss)	3.2	3.1	3.6	2.7	2.2	2.8	2.9
St-Pierre et Diss	3.0	3.5	3.5	2.8	2.0	2.8	2.9
Total des moyennes	2.0	2 2	3.0	2.3	1.3	2.4	2.2

On doit voir que les changements faits cette année dans le classement ont modifié le rang de plusieurs municipalités. On remarquera aussi que la " moyenne totale " comprenant les deux classes donne le chiffre le plus bas sur le troisième point (fournitures) et le plus élevé sur le cinquième (usage des livres approuvés) ; ce dernier a la note *excellent*, tandis que le premier n'a que *médiocre*.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. HUBBARD,
Insp. d'écoles.

M. D. LEFEBVRE

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur l'état de l'éducation dans mon district d'inspection pour l'année scolaire 1886-87.

Ma circonscription scolaire renferme maintenant 144 institutions de tous genres, dont 181 écoles élémentaires, 16 écoles modèles et 2 académies ; ce qui fait une augmentation de 9 écoles depuis mon dernier rapport

Ces diverses institutions ont été fréquentées par 7,284 élèves, augmentation : 298. L'assistance moyenne a été de 4,753, soit près de 66 par 100 du nombre d'élèves inscrits, ce qui n'est guère mieux que l'année dernière.

Des 149 institutions de tous genres, 5 sont indépendantes, savoir ; une académie, deux écoles modèles et deux écoles élémentaires. Des 144 écoles sous contrôle, 26 sont excellentes, 85 sont bonnes, 25 sont médiocres et 8 sont inefficaces ou à peu près.

Je suis heureux de pouvoir constater, en comparant mon tableau statistique de l'année scolaire terminée le 30 juin dernier avec celui de l'année précédente, une augmentation très notable dans le nombre d'élèves qui étudient les diverses matières du cours élémentaire et du cours commercial, ce qui fait voir que, malgré les obstacles qui s'opposent encore à un plus grand succès, il n'y a cependant pas lieu de se décourager. Au contraire, en travaillant activement, en s'efforçant de plus en plus à convaincre les commissions scolaires et le corps enseignant de l'opportunité d'effectuer toutes les réformes qui peuvent favoriser le progrès dans nos écoles, nous arriverons sûrement, sinon promptement, au but désiré.

Les deux académies qu'il y a dans mon district ainsi que les deux écoles

modèles indépendantes sont dirigées par des religieuses ; comme par le passé, je n'ai que du bien à dire de ces institutions.

Un fait que je regrette, c'est de voir diminuer de plus en plus le nombre d'instituteurs, car tout en appréciant hautement l'enseignement des institutrices, je suis convaincu qu'il faut un bon maître pour former les jeunes gens aux affaires. Je veux bien accorder la supériorité aux institutrices pour instruire les jeunes filles ; cependant, comme toute règle générale souffre des exceptions, je déclarerai que j'ai vu, dans certaines écoles dirigées par des institutrices, des garçons y réussir très bien.

Les institutrices ont été changées dans 50 écoles de mon district au commencement de la dernière année scolaire ; ces diverses mutations retardent beaucoup le succès dans la plupart de ces écoles.

Tout en m'efforçant de persuader les commissions scolaires de l'opportunité d'exiger l'enseignement de toutes les matières du programme scolaire dans leurs écoles, je n'ai pas encore pu réussir dans toutes les municipalités . Par exemple, certaines commissions ne veulent pas comprendre l'utilité de l'enseignement du dessin et de l'agriculture. Cependant la lecture raisonnée du manuel d'agriculture serait très avantageuse et aux élèves devenus plus âgés et à beaucoup de leurs parents, car on a toujours quelque chose à gagner à consulter un bon livre.

L'enseignement de la calligraphie a surtout attiré mon attention ; les cahiers Langlais s'introduisent graduellement dans mes écoles, et, pour encourager ce bon mouvement, j'ai distribué dans toutes les écoles où ces cahiers sont adoptés un ou deux prix aux élèves qui s'appliquent le mieux. Il y a bien peu d'écoles aujourd'hui où les institutrices sont encore obligées de faire les modèles d'écriture.

Je remets à une autre année les noms des instituteurs ou institutrices qui se seront le plus distingués dans l'enseignement.

Il n'y a eu, dans le cours de l'année scolaire dernière, qu'une nouvelle maison d'école de bâtie, et 5 notablement réparés. Je me suis appliqué à faire donner à ces maisons tout le confort voulu et la distance règlementaire entre les planchers.

Lorsque messieurs les Curés peuvent m'accompagner dans mes visites, ils ne manquent jamais de me seconder dans tout ce qui est de nature à accélérer les succès de l'éducation dans leurs paroisses respectives et je les en remercie bien cordialement.

Les comptes sont généralement bien tenus par les secrétaires-trésoriers et les institutrices sont bien payées, sauf quelques exceptions.

J'espère, monsieur le Surintendant, que ces quelques remarques jointes aux bulletins d'inspection que je vous ai transmis pendant l'année vous feront connaître suffisamment l'état des écoles de ma circonscription.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. LEFEBVRE,

Insp. d'écoles.

M. L. N. LÉVESQUE

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état de l'instruction primaire dans les comtés de Drummond et d'Arthabaska pour l'année 1886–87.

En consultant le tableau statistique qui accompagne ce rapport, on remarque que le nombre des enfants fréquentant l'école a été de 6,527 contre 6,452 l'an dernier, avec une présence moyenne de 4,990.

Dans les écoles élémentaires, je compte 5,586 élèves avec une présence moyenne de 4,160 ; dans les écoles modèles, 377, moyenne de la présence 306 ; dans les académies, 564, présence moyenne 524.

Je compte dans mon district 183 institutions de tout genre distribuées dans 29 municipalités. Six académies dirigées par 9 religieux et 25 religieuses ; 8 écoles modèles, dont cinq dirigées par des institutrices laïques bien qualifiées. Ce sont les écoles de St-Norbert, de Ste-Clotilde, de St-Félix de Kingsey, de l'Avenir, de St-Germain. Les trois autres écoles modèles sont : celle de Stanfold sous la haute surveillance des révdes sœurs de l'Assomption, celle de Drummondville dirigée avec savoir-faire par les frères de Ste-Croix et celle de Ste-Victoire dont le titulaire est laïque. La discipline a fait défaut dans cette dernière école et les progrès ont été à peu près nuls.

Sur 169 écoles élémentaires, j'en compte 8 sous la direction de 10 religieuses ; une indépendante catholique tenue par Melle Poirier, institutrice diplômée ; 9 sous le contrôle des commissaires ou syndics protestants dirigées par quatre institutrices catholiques et cinq protestantes dont deux n'ont pas de brevet ; 151 relèvent des commissaires ou syndics catholiques et sont tenues par des institutrices dont 30 sont brevetées pour

écoles modèles, 104 pour écoles élémentaires et 17 n'ont pas de brevet. De ces dernières, 7 ont dû se présenter devant les bureaux d'examinateurs au mois d'août dernier.

Bien que je me sois élevé fortement et à maintes reprises contre l'engagement d'institutrices non diplômées, on a encore cette année confié 17 écoles à la direction de jeunes personnes, quelquefois assez instruites, mais souvent trop jeunes ; ainsi j'ai rencontré des institutrices de 15 à 16 ans ayant à enseigner à des enfants aussi âgés. L'autorité, dans ces cas, est rarement respectée et les progrès sont nuls, Dans certaines localités pauvres, éloignées des grands centres et d'un accès difficile, les autorités locales ne peuvent pas toujours s'assurer les services de maîtresses bien qualifiées ; mais elles devraient s'efforcer d'engager des personnes qui en imposent au moins par l'âge. Les cinq communautés de mon district qui obtiennent de si bons résultats me font espérer qu'avant longtemps elles auront formé assez de sujets pour pourvoir aux besoins de toutes les municipalités de ma division.

J'ai lieu d'être satisfait de la tenue générale des écoles, le travail se soutient et l'on y met plus d'intelligence. Je remarque avec plaisir que les maîtres et maîtresses apportent un soin particulier à l'instruction morale et religieuse ; les prières et le catéchisme s'enseignent tous les jours aux plus jeunes enfants et l'on suit en cela les instructions de M. le curé de chaque paroisse. Il est facile de se convaincre, en questionnant les enfants sur cette branche d'instruction, qu'on ne néglige pas de donner beaucoup d'explications.

Presque toutes les autres matières s'enseignent avec plus de succès, grâce au zèle et à l'habileté de la majorité des institutrices. Les écoles qui ne m'ont pas donné entière satisfaction sont surtout celles où l'on a la triste habitude de changer de titulaire tous les ans, et cela trop souvent pour plaire à telle ou telle personne dans l'arrondissement. Il serait plus raisonnable de s'en rapporter au curé du lieu ou à l'inspecteur. On pourrait compter ainsi sur un meilleur personnel enseignant.

Il y a diminution dans le nombre des élèves qui étudient l'agriculture à cause de l'opposition des chefs de famille, dans certaines localités, du manque de bonne volonté chez quelques maîtresses et parfois, de leur incompétence. Plusieurs d'entre elles, les débutantes surtout, m'ont déclaré n'avoir jamais entendu dire que cette matière fît partie du programme d'études et qu'elles n'en ont pas même puisé les notions les plus élémentaires. Je n'en recommande pas moins cette étude, non dans le but de former des agriculteurs

distingués, mais dans celui de faire aimer la lecture des ouvrages traitant d'agriculture et d'engager à suivre avec intérêt les opérations des réunions agricoles.

Le dessin plaît mieux : aussi remarque-t-on tous les ans des progrès satisfaisants.

Le nouveau recueil de leçons de choses par M. le professeur Cloutier est bien accueilli par la classe enseignante, un grand nombre d'institutrices en ont fait l'acquisition ; il leur offre des sujets très intéressants et leur sert de guide. Quelques municipalités scolaires animées d'un beau zèle pour la cause de l'éducation ont acheté quelques douzaines d'exemplaires de ce recueil de leçons de choses qu'on a mis entre les mains des institutrices. J'espère que ce bel exemple sera suivi.

Je dois dire à la louange de MM les commissaires de ma division qu'ils comprennent l'importance d'avoir de bons bâtiments scolaires et de les pourvoir d'un matériel convenable. Deux ou trois municipalités font exception.

Les finances sont partout, je puis dire, dans un état prospère ; je n'ai rencontré aucun maître ou maîtresse se plaignant de la manière dont le salaire est payé.

Avant de terminer, monsieur le Surintendant, qu'il me soit permis de vous recommander d'une manière spéciale les dissidents catholiques de Kingsey-Falls. Ils soutiennent une école au prix de grands sacrifices ; les enfants qui y sont de plus en plus nombreux appartiennent presque tous à des parents fort pauvres, MM. les syndics verraient avec plaisir augmenter le montant de l'aide supplémentaire.

Les bulletins d'inspection que je vous ai transmis dans le cours de l'année scolaire vous donnent tous les renseignements désirables sur chaque école dans ma circonscription, c'est pourquoi je limiterai mon rapport aux quelques remarques ci-haut.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Ls. N. Lévêsque,

Insp. d'écoles.

M. B. LIPPENS

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice de 1886-87.

Comme vous m'en aviez donné l'autorisation, j'ai réuni au commencement de l'année scolaire les institutrices de chaque municipalité, afin de les entretenir sur les méthodes d'enseignement et sur la manière de diriger les écoles.

Grâce au concours généreux de messieurs les curés, des commissaires d'écoles et de quelques amis de l'éducation, les institutrices, à peu d'exceptions près, ont pu assister à ces réunions sans faire de dépenses. Presque toutes ont répondu à l'appel, et j'ai fait de mon mieux pour leur donner des conseils pratiques et des renseignements utiles.

Lors de la visite d'inspection que je viens de terminer, jai constaté qu'il y avait un changement pour le mieux dans un grand nombre d'écoles, et je n'ai pas été seul de cet avis.

Au dire de tous, ces conférences ont contribué à établir dans les écoles d'une même localité une manière de procéder uniforme, elles ont créé de l'émulation parmi le personnel enseignant, elles ont aidé les personnes qui n'ont pas fait d'études pédagogiques avant d'entrer dans l'enseignement à vaincre bien des difficultés.

La situation générale de l'enseignement dans mon district d'inspection a été satisfaisante cette année.

Les résultats obtenus par les conférences et l'approbation dont elles ont été l'objet me portent à tenter une nouvelle expérience dans ce sens au mois de septembre prochain, d'autant plus que les circonstances me paraissent aujourd'hui plus favorables que la première fois.

Je regrette de devoir dire que j'ai rencontré un certain nombre d'institutrices munies de diplômes, mais totalement dépourvues de capacité. Il existe un mécontentement bien légitime dans le public contre la manière inconsidérée dont certains bureaux d'examinateurs délivrent des brevets.

Dans ma visite d'été, j'ai fait une inspection minutieuse des écoles laïques sous contrôle. Je ne me suis pas contenté d'examiner les élèves, je me suis enquis aussi des méthodes employées, et voici le résultat de cette inspection :

Sur 100 écoles, 7 ont mérité la note *très bien* ; 34 la note *bien*, 31 la note *passable* ; 13 ont été *médiocres* ; 8 *très médiocres* ; et 7 ont donné un résultat *nul*.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. LIPPENS,

Insp. d'écoles.

M. L. LUCIER

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année scolaire terminée le 30 juin dernier.

Aucun changement important ne s'est produit dans le courant de l'année, les progrès sont à peu près les mêmes ; je dois dire cependant qu'il y a amélioration constante dans le fonctionnement des écoles et dans la manière efficace d'enseigner dans mon district d'inspection. Bien que certaines écoles laissent encore à désirer sous le rapport de l'ordre et du progrès, je constate cependant que le mal diminue tous les ans.

Malgré les temps difficiles que nous traversons, les écoles de ma division ont été courageusement maintenues en activité pendant l'année qui vient de s'écouler. Une seule école, celle du no 2 de St-Godefroi, est restée fermée toute l'année, faute de moyens. D'un autre côté, la municipalité de New-Richmond compte une école de plus,de sorte que le nombre total des écoles en opération est le même que l'année dernière.

Le grand tableau statistique indique une légère diminution dans le chiffre de la présence moyenne bien qu'il y ait une augmentation de trente-deux dans le nombre total des élèves qui ont fréquenté l'école, soit 72 pour cent, contre 74 pour cent l'année dernière. Cette différence en moins dans le chiffre de la présence moyenne est due aux maladies qui ont sévi chez les enfants dans plusieurs municipalités, et au dur hiver que nous avons eu.

Il y a dans ce district d'inspection cinquante-trois écoles de tous genres, fréquentées par 2,394 élèves des deux sexes, 1,179 garçons et 1,184 filles, avec une assistance moyenne de 1,726.

Voici comment se recrute le personnel enseignant de ces diverses institutions : six religieuses dont quatre sœurs de la Charité et deux sœurs des Petites Ecoles ; quatre anciens élèves de l'école normale, deux

instituteurs et deux institutrices ; quarante-sept institutrices brevetées des bureaux d'examinateurs et enfin deux institutrices non brevetées employées comme assistantes ; en tout, 59 instituteurs et institutrices.

La moyenne des traitements annuels des instituteurs et institutrices laïcs dans les écoles sous contrôle est de $110,00. Le salaire le plus élevé est de $350,00, et le moins élevé, de $70,00. Ces chiffres font voir que les salaires varient peu dans ce district.

J'ai été satisfait du travail accompli dans le cours de l'année dans les écoles placées sous ma surveillance. Dans les écoles modèles et dans la plupart des écoles élémentaires, les instituteurs et les institutrices ont montré beaucoup de zèle et d'application à bien remplir les importants devoirs de leur charge, et je suis heureux de le dire, presque partout leurs efforts ont été couronnés de succès.

Parmi les écoles modèles, celle de St-Jean l'Evangéliste, sous monsieur Fidèle Gauthier, est toujours au premier rang, mais elle est suivie de près par celles de Carleton et de Maria, sous la direction respective de Melles Elimina Allard et Hermine Gagné. Ces deux dernières ont eu l'honneur de recevoir la médaille et le diplôme accordés aux institutions qui ont pris part à l'exposition coloniale de Londres. L'école modèle de St-Bonaventure a été tenue sur un assez bon pied.

Les écoles élémentaires les plus remarquables sont : celles de Melles E. H. Parent, de St-Alexis ; Virginie Bernard, de Carleton ; Cécile Audet et Elisabeth Leblanc de Maria ; Louise Cyr, de New-Richmond ; Christine Audet, de St-Charles de Caplan ; Anastasie Lepage et Christine Babin, de St-Bonaventure ; Marie Berthelotte, de Paspébiac, sœurs des Petites Ecoles et Melle Philomène Bernard, St-Godefroi ; Melles Marie et Lumina Gagnon, Port-Daniel-Est.

Le couvent de Carleton sous l'habile direction des sœurs de la Charité est toujours à la hauteur de sa position. Les institutrices qui ont puisé leur éducation dans cette maison sont généralement capables et dirigent avec intelligence les écoles qui leur sont confiées. Dans cette institution on donne une attention toute particulière aux élèves qui se destinent à l'enseignement.

Les commissaires d'écoles, à la tête desquels se trouve dans la plupart des municipalités le curé de la paroisse, déploient beaucoup de zèle et de bonne volonté pour l'avancement de l'éducation. Les membres du clergé ont à cœur la prospérité des écoles ; dans mes visites, j'ai presque toujours l'honneur d'être accompagné de monsieur le curé et de quelques commissaires d'écoles.

Grâce au bon esprit qui anime les commissions scolaires, les livres et autres objets de classe continuent à être fournis gratuitement dans les trois quarts des écoles. Dans les municipalités où cette excellente pratique n'a pas été introduite, on a établi un dépôt de ces fournitures chez les secrétaires-trésoriers qui les vendent au prix coûtant.

Le bois de chauffage est également à la charge des corporations scolaires.

L'état des maisons d'école s'est considérablement amélioré depuis quelques années. Bon nombre de municipalités se sont imposé de grands sacrifices pour bâtir à neuf ou réparer convenablement les vieilles maisons en les rendant confortables.

Cette année encore, cinq bonnes maisons ont été construites dans les municipalités suivantes : Port-Daniel-Est, l'école de l'arrondissement No. 1 ; Port-Daniel-Ouest, No 2 ; New-Richmond, No. 7 ; Carleton, No 2 ; St-Jean l'Evangéliste, No 2. Plusieurs écoles ont été reparées ; je ne citerai que celle du No 2, à St-Charles de Caplan. Quelques autres sont en voie de construction.

Le mobilier des classes s'est aussi amélioré sensiblement. Les tables doubles et les mauvais bancs deviennent de plus en plus rares dans les écoles.

La trop grande perte de temps de la part des enfants qui fréquentent l'école, et la triste habitude des parents de les en retirer trop vite sont toujours les obstacles les plus nuisibles au progrès. Le besoin que les parents ont de leurs enfants pour les aider aux travaux des champs et de la pêche, la rigueur de l'hiver, les difficultés des chemins dans les mauvaises saisons, l'indifférence et la pauvreté chez un certain nombre, sont les causes de ces fréquentes absences.

Afin de combattre le mal autant qu'il dépend de moi, je donne toujours un prix dans chaque école pour encourager l'assiduité. De leur côté, les institutrices se servent de bons points comme moyen d'exciter l'émulation chez les élèves, et pour les engager à être plus assidus à la classe. Plusieurs d'entre elles ont mis ce système en pratique avec beaucoup de succès. Dans plusieurs municipalités, les commissaires ont fait des examens publics de fin d'année, et, sur ma recommandation, ils ont donné des prix aux élèves les plus méritants. C'est une excellente coutume que je m'efforce d'introduire dans toutes les municipalités. Rien de plus propre à encourager les élèves, les institutrices et les parents.

A peu d'exceptions près, les cotisations se payent dans toutes les municipalités avec autant de ponctualité qu'on peut raisonnablement atten-

dre d'une population pauvre, et les comptes des corporations scolaires, pour la plupart en bon ordre, témoignent du zèle et de l'intégrité des secrétaires-trésoriers.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. LUCIER,

Insp. d'écoles.

M. W. G. LYSTER

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les écoles de ce district d'inspection pour l'année 1886-87.

Sur une côte comme celle-ci, on ne peut guère s'attendre à des changements importants ; la population reste dans la même situation d'une année à l'autre ; cependant, le progrès se fait sentir graduellement, et je puis affirmer sans crainte que dans la plupart des municipalités on s'intéresse maintenant beaucoup plus que jamais aux écoles et à l'avancement des enfants. En consultant le tableau statistique, on verra qu'il y a eu une augmentation considérable dans le nombre des enfants qui étudient les différentes matières du cours d'études. Cela est apparent surtout pour la tenue des livres, l'histoire sainte, l'histoire d'Angleterre, l'histoire du Canada, le dessin et la grammaire. Je n'irai pas jusqu'à dire, cependant, que toutes ces matières sont bien enseignées. Le cours de dessin, par exemple, est rarement donné de façon à ce que les élèves puissent en tirer parti après leur sortie de l'école, bien que, chez les sujets avantageusement doués, il puisse servir de base à des études ultérieures. La grammaire anglaise n'est pas, en général, bien enseignée. On peut très bien apprendre la conjugaison des verbes et les règles de la syntaxe ; mais, quelquefois, l'institutrice elle-même ne tient aucun compte de ces règles dans la conversation, et il n'est pas rare de trouver des élèves qui, après avoir donné de très bonnes réponses en classe et avoir analysé avec facilité, jettent la grammaire par-dessus bord dès qu'ils sont sortis de l'école et retombent bien vite dans les errements des heureux mortels qui n'ont jamais entendu parler de Lennie ni de Bullion.

Si les instituteurs et les institutrices se donnaient un peu plus de mal pour corriger les fautes de conversation, cette anomalie disparaîtrait en partie, et les exercices répétés de correction de phrases d'après la méthode

établie dans " Swinton's language lessons ", produiraient de meilleurs fruits.

Je regrette d'avoir à dire que, jusqu'ici, les écoles modèles n'ont pas eu beaucoup de succès, bien que je compte sur un changement en mieux dans un avenir prochain. Nous nous attendions à voir arriver les élèves des municipalités environnantes, mais notre espoir a été en grande partie déçu.

L'école de Paspébiac (Cox) a été fréquentée par un certain nombre d'élèves qui deviendront, avec le temps, de bons instituteurs et de bonnes institutrices ; il faudra cependant attendre quelques années avant qu'ils atteignent l'âge requis. Melle Caulfield a toute la compétence et tout le zèle nécessaires et réussit admirablement bien.

Chose singulière, cette école est en butte à une opposition constante de la part de certains contribuables qui croient ou font profession de croire que c'est un *High School*, et qu'ils vont voir pleuvoir sur eux toutes les obligations résultant d'une institution de première classe, sous forme de traitements élevés et autres taxes de ce genre. Sans la protection active du rév. M. Blaylock et de quelques-uns des commissaires, l'école serait tombée bien avant ce jour.

L'école modèle du village de Gaspé, avec sa classe élémentaire fréquentée par la majorité des enfants, rencontre beaucoup de faveurs, bien qu'elle n'ait encore formé qu'une seule institutrice. Il y a eu dernièrement un changement dans le personnel et l'on compte sur des progrès futurs.

Les écoles de Port-Daniel ont des institutrices laborieuses et font un excellent travail. La difficulté survenue au sujet d'un emplacement d'école n'est pas encore réglée, et il est question maintenant d'un troisième arrondissement.

A St-Godefroy, l'école est très bien dirigée ; mais les enfants sont retirés à un âge trop peu avancé.

Les dissidents de Paspébiac n'ont pas une très bonne école, cependant lors de ma visite, elle avait fait quelque progrès.

L'école No 1 de Cox a été fréquentée par un très grand nombre d'enfants, et il est réellement surprenant qu'un seul instituteur ait pu suffire à diriger cette école. Dans ces circonstances, M. Webb a fait des merveilles ; avec un moindre nombre d'élèves, son école aurait été excellente.

Dans l'arrondissement No 2, le chiffre des présences a également été considérable ; il faudrait des sous-maitres dans ces deux écoles. Dans l'arrondissement No 1, on construit actuellement une très belle maison d'école : le besoin s'en faisait vivement sentir.

Hamilton a fait beaucoup de progrès depuis quelque temps, cependant les enfants sont encore en retard. Un instituteur venant de l'école normale a produit ce changement en mieux.

Les six écoles dissidentes de New-Richmond sont ouvertes assez régulièrement et fonctionnent bien. L'arrondissement No 3 possède une maison d'école qui lui fait particulièrement honneur ; c'est, du reste, la seule depuis Matapédiac à Gaspé qui ait un mobilier amélioré, des tables et des sièges en frêne sur des supports en fer. Les contribuables de l'arrondissement, de même que les syndics, méritent des félicitations pour leur esprit de progrès.

A Scholbred, Ristigouche et Matapédiac, il n'y a pas de changement appréciable, sauf la démission de M. William Gray, secrétaire-trésorier de Sholbred, qui a été pendant bien des années non seulement un employé fidèle, mais un ami zélé du progrès de l'instruction.

Matapédiac a l'intention de construire, avant longtemps, deux maisons d'école en charpente pour remplacer deux des vieilles *log houses* où se fait encore la classe aujourd'hui.

Dans le comté de Gaspé, il s'est produit peu de changement depuis une date récente, et je crains qu'il n'y ait eu moins de progrès que dans le comté de Bonaventure. Cela est dû en grande partie à la pauvreté du pays et au peu de densité de la population.

Les écoles de l'Anse-du-Cap donnent des résultats moins satisfaisants qu'auparavant, mais cela est dû à la diminution du nombre des élèves. Les enfants qui ont quitté l'école n'ont pas été remplacés et un grand nombre d'autres petits enfants de la municipalité n'ont pas encore l'âge requis.

Les syndics visitent leurs écoles avec assez de régularité : c'est un témoignage que je dois leur rendre.

A Percé, les écoles dissidentes sont peu fréquentées et souvent fermées.

Lors de ma visite, les écoles de Barachois et de la Malbaie étaient moyennement bonnes.

A Haldimand, il y a une excellente école dans l'arrondissement No 1 ; la seconde n'est pas très bonne.

L'école de l'arrondissement No 1 de Sandy Beach est, sous certains rapports, la meilleure de mon district. Melle Henry se donne tout entière à son enseignement, elle mérite une distinction spéciale. Ses élèves répondent toujours d'une manière convenable ; la classe est propre et bien rangée, tandis que l'excellente tenue et les manières polies des enfants méritent tous les éloges.

Les écoles de York ne changent pas beaucoup et restent médiocres.

A la Baie-de-Gaspé, sud, l'école est assez bonne, mais on change si souvent d'institutrice qu'il se fait peu de progrès. L'école du côté nord de la Baie ne donne pas de résultats satisfaisants.

Les deux écoles de Grande-Grève sont assez fréquentées, et j'y ai trouvé quelques progrès lors de ma dernière visite.

Bien que la région soit pauvre, je suis heureux de pouvoir dire que les traitements des maîtres et maîtresses ont été payés régulièrement. Ce résultat est dû au travail des secrétaires-trésoriers qui ont beaucoup de mal à faire payer les cotisations.

Cette pauvreté de la population est un obstacle aux progrès de l'éducation, car les familles réellement pauvres n'ont pas les moyens de tenir leurs enfants assez longtemps aux écoles. S'il était possible de garder les enfants en classe jusqu'à l'âge de quatorze ans, on verrait le niveau des écoles se relever tout de suite.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. G. LYSTER,

Insp. d'écoles.

M. B. MAGRATH

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année 1886-87.

Par suite de la rigueur de l'hiver dernier, il m'a été impossible de compléter le nombre de mes visites ordinaires.

Je suis heureux de vous dire qu'un grand nombre de municipalités ont fait preuve de beaucoup de zèle à se pourvoir de maisons d'école plus commodes, avec tous les accessoires nécessaires. Elles demandent aussi avec raison de meilleurs instituteurs ; mais il est impossible, pour le moment, de satisfaire leur désir. D'abord, la somme élevée de connaissances que l'on exige du candidat réduit le nombre des instituteurs doués de la compétence requise ; ensuite, nous n'avons pas de moyens suffisants pour former la jeunesse de notre district aux devoirs importants de l'enseignement public ; enfin, même les instituteurs d'une capacité ordinaire, s'ils ont été habitués à vivre dans les centres populeux, refusent d'ac-

cepter de l'emploi dans nos régions reculées. Où est le remède ? Voilà la question.

Je désire qu'on me comprenne bien : j'approuve complètement le haussement du niveau des connaissances requises dont je viens de parler ; mais d'un autre côté, je suis intimement convaincu que, pour obvier au défaut d'un personnel insuffisant, il est nécessaire, ainsi que je l'ai dit dans mon dernier rapport, d'avoir des écoles de pédagogie.

Nous n'avons pas les moyens d'établir ces écoles sans une aide additionnelle du gouvernement ; mais nous n'aurions besoin de cette assistance que pendant quelques années. Une fois ces écoles pédagogiques bien établies, je suis persuadé qu'elles se suffiraient à elles-mêmes. J'ajouterai, du reste sous forme de remarque, que dans certaines institutions il existe un défaut sérieux en ce que les sujets ne sont pas suffisamment préparés à la direction d'une école de campagne. On leur enseigne bien à diriger une classe, mais ils n'ont pas ce qu'il faut pour conduire une école composée d'élèves de degrés différents. Il faudrait que l'école pédagogique offrît un modèle exact d'une école de campagne, afin que les candidats qu'elle formerait connussent parfaitement le travail qu'ils auraient à faire, une fois devenus instituteurs.

En attendant, la situation serait beaucoup plus favorable si les commissaires et les syndics, surtout ceux du comté d'Ottawa, se faisaient un devoir d'engager leurs maîtresses à la fin du printemps, au lieu d'attendre jusqu'à l'automne. Les élèves les plus jeunes peuvent fréquenter l'école pendant les mois d'été, mais il leur est impossible de s'y rendre pendant nos hivers rigoureux.

Les syndics de l'académie d'Aylmer ont retenu les services d'un directeur capable et de deux assistants d'une grande expérience qui sauront, je n'en doute pas, aider à former de bons élèves-maîtres. Comme la municipalité scolaire d'Aylmer est petite, les traitements qu'on y paye sont relativement élevés. Je demande humblement au gouvernement de vouloir bien augmenter la légère subvention annuelle accordée à cette institution.

La réunion d'instituteurs qui s'est faite ici pendant le mois dernier, pour les cours de pédagogie, a eu beaucoup de succès. Les assistants étaient nombreux et très attentifs. Les citoyens d'Aylmer ont offert une large hospitalité à leurs visiteurs, et les conférences intéressantes faites par les docteurs Robins et Harper et par le rév. M. Rexford, l'actif secrétaire du département, ont produit de toutes manières d'excellents résultats et fait naître l'espoir de nouvelles conférences, dans un avenir prochain.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. Magrath,
Insp. d'écoles.

M. J. McGREGOR

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon sixième rapport annuel pour l'année scolaire terminée au 30 juin 1887.

Instituteurs et institutrices

J'ai compté 367 instituteurs et institutrices dans les écoles qui ont tenu leurs classes ouvertes pendant l'année. Dans les écoles élémentaires administrées par les commissions scolaires, il y avait 17 instituteurs et 229 institutrices dont 216 protestantes et 13 catholiques : dans les écoles modèles, 3 instituteurs et 7 institutrices ; dans les académies, 17 instituteurs et 12 institutrices. Pour les écoles qui reçoivent une subvention du gouvernement mais qui ne relèvent pas des commissions scolaires, je compte, dans les écoles modèles, 1 instituteur et 8 institutrices ; dans les académies, 4 institutrices. Dans les écoles indépendantes et élémentaires, il y a 3 instituteurs protestants, 10 institutrices protestantes, et 3 institutrices catholiques ; dans les académies, 15 instituteurs et 31 institutrices.

Parmi les instituteurs qui enseignent dans les écoles subventionnées, 3 ont des brevets d'école élémentaire, 3 des brevets d'école modèle et 17 des brevets d'académie de l'école normale McGill. Il y a en outre 4 brevets d'école élémentaire, 2 brevets d'école modèle et 1 brevet d'académie des bureaux d'examinateurs protestants ; de plus un membre du clergé protestant et 7 instituteurs sans diplôme.

Parmi les institutrices qui enseignent dans les écoles subventionnées par le gouvernement, 54 ont des brevets d'école élémentaire, 86 des brevets d'école modèle et 31 des brevets d'académie de l'école normale McGill ; il y a aussi 61 brevets d'école élémentaire, 8 brevets d'école modèle et 4 brevets d'académie de la commission d'examinateurs protestants ; 12 brevets d'école élémentaire et 2 brevets d'école modèle des commissions d'examinateurs catholiques ; de plus, 4 sœurs de la Congrégation et cinq institutrices sans brevet. Dans les écoles qui reçoivent une subvention mais qui ne relèvent pas des commissions scolaires, une institutrice possède un brevet d'école élémentaire et une autre un brevet d'école modèle de l'école normale McGill ; 2 ont des brevets d'école élémentaire du bureau d'examinateurs catholiques de Montréal, et les autres 40 institutrices et 18 instituteurs sont inscrits au tableau statistique comme n'ayant pas de brevet, pour la seule raison qu'il a été impossible de s'assurer du degré de leur brevet, dans les cas où ce brevet existait. Le nombre considérable

et toujours croissant des instituteurs qui profitent des avantages qu'offrent les cours de l'école normale fait concevoir de légitimes espérances pour l'avenir du pays.

Ecoles et Elèves

Mon district d'inspection comprend 207 écoles fréquentées par 11,381 eleves avec une presence quotidienne moyenne de 8,107. Elles se répartissent en 177 écoles élémentaires de 9,054 élèves, 8 écoles modèles de 669 eleves, 7 académies de 1,082 éleves et 15 écoles indépendantes de 576 élèves. Il existe un excellent esprit d'émulation entre les institutions d'un même degré. Les academies de même que les écoles modèles se disputent la place d'honneur à l'examen officiel de fin d'année. Les écoles publiques et les écoles privées réclament chacune la supériorité pour leur méthode speciale d'enseignement, et le comté n'est pas prêt à abandonner, sans conteste, le prix à la ville. C'est ainsi que l'instruction progresse dans mon district, et non pas seulement dans mon district, car la jeune académie de Waterloo l'a emporté cette année sur celle de Huntingdon. Je voudrais qu'il y eût un moyen d'établir une comparaison entre nos écoles d'un degré correspondant. Les inspecteurs peuvent déjà faire et font en effet un parallèle entre les écoles, les degrés et les élèves de leur district respectif, et s'ils avaient l'avantage de tenir des " congrès d'inspecteurs, " je ne doute pas qu'ils ne trouvassent le moyen d'établir un système régulier de comparaison.

Bien que toutes les écoles, à une exception près, aient été ouvertes pendant une partie au moins de l'année, j'en ai cependant trouvé 44 de fermées à l'époque de ma visite. 28 de ces dernières se trouvaient dans Argenteuil. On m'a donné pour raison de cet état de choses la rigueur de l'hiver et la quantité de neige et de poudrerie qui a comblé les chemins au point qu'il était à peu près impossible de se rendre à l'école ; on a allégué en outre la difficulté de trouver des instituteurs. Ma propre expérience me permet de confirmer la vérité de la première raison, car il m'a été impossible de me rendre à la partie est de Wentworth, à moins de faire la route en raquettes, ce qui dépasse mes forces. Quant à la difficulté de se procurer des instituteurs, elle provient de la modicité des traitements qu'on leur offre et des inconvénients qu'il y a nécessairement à vivre dans ces endroits si reculés.

Traitements

Je crois qu'on ne saurait mieux juger de la manière dont le pays apprécie la valeur d'un bon enseignement et du progrès de l'éducation qu'en constatant l'augmentation qui se produit dans les traitements des

bons instituteurs. Et je suis heureux de pouvoir dire que cette augmentation s'affirme graduellement, comme on peut le voir par la comparaison suivante entre l'année 1882-83 et l'année 1886-87 :

	1883	1887	augm.
Moyenne des traitements des instituteurs, Montréal.	$975	1,055	$ 80
" " " " institutrices, "	326	327	1
" " " " instituteurs, campagne	387	598	211
" " " " institutrices, "	138	167	29

Autant que j'ai pu le constater, les instituteurs et institutrices sont maintenant tous payés régulièrement à la fin de chaque semestre de leur engagement.

Maisons d'école

L'époque des maisons d'école en troncs d'arbres non équarris disparaît rapidement, et on ne voit presque plus aujourd'hui que de jolies maisons très confortables, bâties en charpente et en brique. On voit bien encore quelques anciennes "log houses" çà et là, dans les municipalités rurales ; le plus grand nombre cependant ne se trouve que dans les bois en arrière d'Argenteuil.

L'académie de Huntingdon—fondée par les premiers colons de ce district dans le but louable de donner à leurs enfants une éducation libérale, et administrée avec beaucoup de succès depuis trente-cinq ans par un bureau de direction—vient d'être transférée avec tout ce qui en dépend aux commissaires d'écoles du village. Malgré cela, ces derniers construisent actuellement une très belle maison en brique pour recueillir le surcroît d'élèves de l'académie et mettre complètement à effet le système de gradation.

Municipalités et Commissaires

Les municipalités sont classées dans le tableau statistique suivant vos instructions. Les commissaires de Harrington No 1 ont manqué sérieusement à leur devoir en laissant toutes leurs écoles fermées pendant la première partie de l'année et en ne donnant en tout que quatre mois et quelques jours d'école pendant le second semestre. Harrington No 2 a ouvert une école qu'on a dû fermer ensuite, à cause du manque de combustible, et cet état de choses a duré plus de trois semaines dans un endroit entouré de bois. La rigueur de l'hiver et la nature des lieux ont obligé les commissaires de Grenville No 1, Grenville No 3, Chatham No 1, St-André,

Lachute, Gore et Wentworth de fermer pendant un certain temps quelques-unes de leurs écoles situées dans des endroits difficiles. La même chose est arrivée à Lacolle. Les municipalités d'Argenteuil ont à surmonter des obstacles qu'on ne trouve pas dans les autres parties de mon district d'inspection : sol rocailleux et montagneux, terrain léger et fondrières souvent impassables. Par suite de ces difficultés et de bien d'autres encore, les commissaires des cantons du fond d'Argenteuil sont excusables, jusqu'à un certain point, d'être un peu en retard pour leurs écoles et leurs maisons d'école. A Hudson, St-Lazare, St-Martin et St-Zotique, l'année scolaire était déjà terminée lors de mon arrivée, au commencement de juin. L'école de St-Télesphore était fermée ; l'institutrice avait donné sa démission et était partie six semaines avant la fin de son engagement. Hinchinbrook s'est mis en frais de remanier ses arrondissements avant de commencer à construire de nouvelles maisons d'école. A St-Anicet No 2, quelques contribuables suscitent une opposition factieuse qui semble avoir pour but le démembrement de la municipalité. Les commissaires sont cependant blâmables de ne pas exiger la rentrée des arrérages assez considérables qui existent. Dans les autres municipalités, tout marche bien, c'est pourquoi je n'en fais pas de mention particulière. Je ne puis cependant passer sous silence le louable désir qu'ont les commissaires protestants de Montréal de donner les meilleures écoles possibles aux enfants qui leur sont confiés. A part l'école de Grace Church, ouverte en mars dernier, ils construisent actuellement deux magnifiques bâtiments et en ont un troisième à l'état de projet.

La plupart des secrétaires-trésoriers remplissent leurs devoirs d'une manière très satisfaisante ; leurs registres et leur écriture feraient honneur au meilleur comptable. Les taxes de cotisation et de la rétribution mensuelle sont perçues régulièrement et les comptes sont vérifiés chaque année. Quelques secrétaires-trésoriers, cependant, laissent les arrérages s'accumuler, ce qui est injuste envers les contribuables et ce qui entrave les progrès de l'éducation ; leurs livres, toutefois, sont assez bien tenus et vérifiés assez régulièrement. L'un d'entre eux a négligé de transmettre le rapport semestriel sur les traitements des instituteurs ; il prétend néanmoins qu'il a reçu la subvention du gouvernement.

Les livres de prix ont été distribués de la manière indiquée aux bulletins d'inspection ; il m'en reste quelques-uns, cependant. Je regrette de n'avoir pu, pour diverses raisons, tenir de concours cette année. Les écoles privées semblent diminuer en nombre aussi bien que dans le chiffre de leurs élèves. Parmi celles qui nous transmettaient autrefois des renseignements sur leur travail et sur le nombre de leurs élèves, quelques-unes

ont été transportées ailleurs, d'autres ont cessé leur enseignement, un certain nombre ont disparu, et celles qui restent me paraissent se maintenir au même niveau. Toutes m'ont accueilli avec beaucoup d'égards ; cependant quelques-unes n'ont pas cru devoir me donner les renseignements demandés, et comme je n'avais aucun moyen de me former une idée du chiffre des présences, je n'ai pas voulu en donner, dans le tableau statistique, même une note approximative.

En faisant la revue de l'état actuel de nos écoles et en faisant la comparaison avec les années antérieures, je trouve des marques d'un progrès réel autant dans la méthode d'enseignement que dans les résultats obtenus. L'uniformité des livres de classe rend le travail facile et agréable. Les bulletins d'inspection et les examens de concours, en établissant un parallèle entre les écoles provoque une saine émulation chez les maitres comme chez les élèves. Le cours d'études règle le travail de l'école et l'ordre des promotions ; les cours de pédagogie, en remplaçant, jusqu'à un certain point, les cours de l'école normale, ont opéré un très heureux changement dans la valeur de l'enseignement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. McGregor,

Insp. d'écoles.

M. J. A. McLAUGHLIN

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année 1886–87.

J'ai pu visiter toutes mes écoles, sauf quelques-unes qui n'ont pas été ouvertes pendant toute l'année scolaire. Le travail, en somme, a été satisfaisant.

Les commissions scolaires, en général, comprennent bien leurs devoirs et leurs responsabilités, et administrent leurs écoles avec beaucoup d'habileté et un excellent jugement. Quelques-unes cependant—et ce n'est pas dans les municipalités les plus pauvres—semblent n'avoir à cœur que de faire fonctionner leurs écoles avec le moins de dépense possible. Elles donnent des traitements tellement bas qu'elles privent les écoles des services d'instituteurs compétents. Elles sont ou assez déraisonnables pour compter sur un enseignement de première classe à vil prix, ou bien assez

indifférentes pour ne point s'occuper de la qualité de l'enseignement, pourvu que ce soit à bon marché. Je suis heureux de pouvoir ajouter que ces cas forment l'exception. Dans l'administration des deniers, on suit généralement les instructions du département. La plupart des municipalités sont exemptes de dettes et payent régulièrement leurs instituteurs et institutrices. Il y a une grande différence cependant dans les cotisations qu'elles sont obligées de prélever. Dans les municipalités plus anciennes et plus riches, il suffit ordinairement d'une taxe de deux à trois dixième de centin par piastre, tandis que dans les municipalités moins bien établies, on est souvent obligé d'élever les taux à neuf dixièmes de centin ou à un centin par piastre. Ce sont les dissidents des municipalités nouvelles qui éprouvent le plus de difficultés à soutenir leurs écoles.

Dans le comté de Shefford, les dissidents sont obligés de se surtaxer pour maintenir leurs écoles et encore ne les tiennent-ils ouvertes, le plus souvent, que pendant six ou sept mois de l'année.

Dans le comté de Brome, les municipalités les plus pauvres sont celles de Bolton-Est et de Potton. Cette dernière a imposé, depuis plusieurs années, une très forte cotisation et n'a tenu ses écoles ouvertes que pendant six ou sept mois de l'année, et cependant elle est très endettée. Cet état de choses est dû en partie à la mauvaise administration d'un ancien secrétaire-trésorier ; mais il provient aussi beaucoup des efforts que l'on fait pour maintenir seize ou dix-huit écoles avec une quantité relativement restreinte de propriétés imposables. J'ai conseillé aux commissaires d'annexer les arrondissements les plus pauvres à quelque autre du voisinage et de donner à chaque arrondissement huit mois d'école pendant l'année prochaine J'ai tout lieu de croire qu'ils suivront mon conseil.

Dans le comté de Missisquoi, la comptabilité des écoles est, en général, satisfaisante. Quant aux maisons d'école, il y a peu de changement depuis mon dernier rapport. On a construit une très bonne maison d'école supérieure à Sutton-Flat, au coût d'environ $3,000. Le site est bon, le terrain est vaste et peut facilement recevoir des embellissements. Les contribuables de Sutton-Flat ont fait preuve, en cette circonstance, de beaucoup d'esprit de progrès.

Une maison convenable pour une école modèle vient d'être terminée à Mystic, mais elle n'a pas encore été acceptée par les commissaires d'écoles. A certaines autres maisons d'école supérieure on a fait des réparations de moindre importance dont je ne crois pas devoir donner ici le détail.

Les académies et les écoles modèles sont presque toutes bien meublées et en bon état de réparation. Pour les écoles élémentaires, il y a eu peu de changement depuis l'année dernière.

Je dois donner un mot d'explication au sujet de l'assistance moyenne.

Comme les élèves les plus avancés ne peuvent fréquenter la classe que pendant les mois d'hiver, la moyenne générale des présences pour toute l'année se trouve réduite. Le chiffre de la présence pour l'été ou l'hiver, séparément, calculé d'après le nombre de ceux qui fréquentent l'école pendant un de ces semestres, donnerait un percentage beaucoup plus élevé.

L'engagement des instituteurs se fait presque partout pour l'année complète de huit ou dix mois. Il y a toutefois un défaut regrettable d'ensemble dans l'époque où commence l'année scolaire et dans la manière de diviser les périodes de l'enseignement pour chaque municipalité. Dans les écoles des villes et dans la plupart des municipalités, les classes s'ouvrent vers le premier de septembre et restent ouvertes jusqu'à Noël. On prend alors une semaine ou deux de vacances, puis la classe se continue jusque vers la première ou la seconde semaine de mars. Il y a à cette époque une vacance de six semaines, après quoi les classes recommencent vers le premier de mai pour se terminer à la fin de juin C'est ce que nous appelons l'année scolaire de huit mois. Quant à celle de dix mois, elle commence en septembre et se continue sans interruption jusque dans le mois de juin. C'est là une excellente distribution de l'année scolaire pour les écoles de la campagne et partout où elle a été adoptée, on en a été satisfait. Toutes les municipalités cependant, ne suivent pas ce système ; un grand nombre d'entre elles ouvrent leurs écoles en mai et divisent l'année scolaire en deux périodes de quatre mois chacune, de sorte que les classes se continuent pendant les mois de juillet et d'août pour se fermer pendant ceux de septembre et d'octobre. On fait donc travailler les enfants pendant les deux pires mois de l'année et on les laisse à ne rien faire pendant les deux mois qui offrent le plus d'avantages ; c'est là réellement un système ridicule. En d'autres endroits, les écoles s'ouvrent au mois de mai et restent ouvertes presque continuellement durant les huit mois. Ici encore, comme dans le cas précédent, les enfants se trouvent en classe pendant les mois de juillet et d'août, mais il n'y a un autre inconvénient. Dans les arrondissements où il a des élèves un peu âgés, il est souverainement injuste de fermer l'école au commencement ou au milieu de l'hiver, puisque c'est la seule saison pendant laquelle ces élèves peuvent fréquenter la classe. En présence de ces systèmes si variés, ne serait-il pas possible pour le département d'exiger une action uniforme et de fixer au premier septembre le commencement de l'année scolaire, ou, tout au moins, de décider que les écoles resteront fermées pendant les mois de juillet et d'août ?

Les cours de pédagogie donnés à Bedford en juillet ont très bien réussi. Ils ont été suivis avec beaucoup de régularité par un grand nombre de personnes. Chaque leçon a été écoutée avec intérêt et a dû provoquer chez l'instituteur un zèle nouveau en même temps qu'elle lui offrait de nouveaux moyens de poursuivre son œuvre.

J'ai distribué les prix que vous aviez bien voulu m'envoyer ; ils aident beaucoup à faire naître l'émulation chez les élèves.

J'ai donné, dans mes bulletins d'inspection, des détails sur chaque municipalité ; il est donc inutile de les consigner ici.

Je vais maintenant classer les municipalités au meilleur de mon jugement, en tenant compte des points suivants :

1. Administration des affaires par les commissaires ou syndics ;
2. Etat des maisons d'école ;
3. Fournitures, tableaux noirs, cartes, etc ;
4. Usage des livres de classe approuvés ;
5. Compétence des instituteurs ;
6. Traitements et leur mode de paiement.

EXCELLENT

Waterloo.
Granby (village.)
Sutton-Flat.
Cowansville.
Dunham-Flat.
Farnham-Est.

BIEN

Frelighsburg.
Brome.
St-Damien.
Ville de Farnham (diss.)
Granby.
Stukely-Sud.
Philipsburg.
Clarenceville.
St-Joachim.
St-Ignace.
Shefford.
Dunham.

MÉDIOCRE

Roxton-Falls (diss.)
Farnham-Ouest (diss.)
Bolton-Ouest.
Stukely-Nord (diss.)
Ely-Nord (diss.)
St-Thomas.
Sutton.
N.-D. des Anges (diss.)
Milton (diss.)
Ely-Nord.
Ely-Sud (diss.)
Lawrenceville (diss.)
Bolton-Est.
Potton.
Ste-Pudentienne (diss.)
St-Alphonse (diss.)
St-Sébastien (diss.)

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. A. McLAUGHLIN,
Insp. d'écoles.

M. S. F. McMAHON

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre les courtes remarques suivantes sur l'état des écoles de mon district pour l'année scolaire 1886-87.

Le grand tableau, sous une forme toute nouvelle, me paraît plus clair, plus compréhensible que les précédents.

Permettez-moi seulement, monsieur le Surintendant, de vous faire remarquer que, dans mon humble opinion, il vaudrait beaucoup mieux que le programme d'études contenu dans les bulletins d'inspection fût entièrement conforme à celui du grand tableau ; cela en faciliterait beaucoup la confection.

Ma santé a été tellement mauvaise, cette année, que je n'ai pu faire les visites ordinaires qu'avec la plus grande difficulté ; il m'a même fallu laisser quelques écoles de côté, mais cela ne m'a pas empêché de leur montrer à toutes l'intérêt que je leur porte, en envoyant des prix d'encouragement pour les meilleurs élèves.

Ainsi dans la cité, je n'ai pu visiter que quatre écoles de garçons sous la direction des frères de la Doctrine chrétienne et six écoles de filles dirigées par les révérendes sœurs de la Congrégation. J'ai eu la satisfaction de constater dans ces écoles les progrès les plus satisfaisants et l'ordre le plus parfait.

Quant aux écoles laïques, M. U. E. Archambault, surintendant local, les a visitées à ma place et il m'en a fourni la statistique avec sa bienveillance ordinaire.

Parler en détail du mérite de chacune de ces écoles exigerait un rapport trop volumineux ; je me contenterai donc de dire que toutes donnent la plus grande satisfaction. Je ne puis cependant passer sous silence un changement remarquable qui a eu lieu cette année ; c'est que l'école polytechnique a cessé d'appartenir à l'académie du Plateau pour faire partie de l'Université Laval, dont la succursale, comme tout le monde le sait, compte maintenant parmi les belles institutions de Montréal. Je suis loin de regretter ce changement, monsieur le Surintendant ; je crois même que l'école polytechnique se trouvera mieux à sa place. Je me permettrai seulement de remarquer que c'est un grand honneur pour l'académie commerciale du Plateau qu'on ait pu trouver dans son sein une école poly-

technique toute formée, capable de faire honneur à la belle institution à laquelle on l'a agrégée.

Quant aux écoles des banlieues, je puis affirmer qu'elles font toutes honneur à mon district. Ainsi à Ste-Cunégonde se trouve, dans un bâtiment magnifique, un excellent collège commercial fréquenté par trois ou quatre cents élèves, et une excellente académie de filles, sous la direction des sœurs de Ste-Anne, dont le nombre d'élèves est de cinq à six cents ; il y a aussi deux écoles privées qui contiennent chacune une cinquantaine de jeunes filles. A St-Henri, je signalerai le collège commercial fréquenté par cinq ou six cents élèves sous la direction des frères de la Doctrine chrétienne, et une académie de filles, sous les soins des rvdes sœurs de Ste-Anne et qui compte près de sept cents élèves. Il se trouve, dans la même localité, un asile pour les enfants des deux sexes en dessous de sept ans, où trois ou quatre cents enfants, sous la direction des sœurs de la Providence, reçoivent une éducation propre à former leurs cœurs à l'amour de Dieu et à toutes les vertus chrétiennes, comme à donner à leurs jeunes esprits le goût de l'étude des sciences profanes.

De telles institutions font un bien inappréciable à la société, pour la raison bien simple que les premières impressions de l'enfance durent toute la vie. Il existe beaucoup de ces asiles dans la cité et ils y font un bien incalculable.

Je suis fier de dire qu'il règne partout une noble émulation de la part des instituteurs tant religieux que laïques pour faire faire de rapides progrès à leurs élèves.

Le nombre d'écoles et d'élèves de mon district ne varie guère d'une année à l'autre ; mais partout l'on voit des améliorations dans les écoles. On tâche, par tous les moyens possibles, de fournir tout ce qui est nécessaire au confort et au bien-être des élèves. Ainsi à l'avenir le beau couvent de Ste-Rose sera chauffé à l'eau chaude sans que la fabrique ait eu un centin à dépenser, et cela, grâce au zèle du digne curé de cette paroisse qui a eu l'heureuse idée d'organiser un bazar dont le produit a rencontré amplement les fonds nécessaires pour subvenir au coût d'une amélioration si utile et qu'il serait désirable de voir adopter dans toutes les maisons importantes.

Comme il appert par le résumé de mon grand tableau, le nombre total des élèves de mon district se monte à 30,719, dont 18,186 dans les écoles

sous contrôle, 2,317 dans les écoles indépendantes subventionnées, et 10,216 dans les écoles indépendantes non subventionées.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S. F. McMahon,

Insp. d'écoles.

M. J. N. MILLER

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon quatrième rapport annuel.

L'année qui s'est terminée le 30 de juin 1887 ne se distingue des années antérieures par rien d'extraordinaire. A l'exception des écoles de la municipalité de Wexford et d'une école de St-Donat, qui ont été fermées à cause de la grande pauvreté des contribuables, toutes les maisons d'éducation de mon district ont fonctionné régulièrement et elles ont donné des résultats que je vous ai fait connaître en détail par les derniers cahiers de bulletins que j'ai eu l'honneur de vous expédier.

En faisant un relevé de ces bulletins, je trouve que, sous le rapport des progrès accomplis, les écoles sous contrôle des commissaires ou syndics sont classées comme suit :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

34 ont donné des résultats très satisfaisants,
65 " " " " satisfaisants,
10 " " " " peu satisfaisants,
2 " " " " nuls.

ÉCOLES MODÈLES

4 ont donné des résultats très satisfaisants,
3 " " " " satisfaisants.

Je compte aussi dans mon district d'inspection 10 écoles indépendantes subventionnées, savoir : 8 écoles modèles et 2 académies. Ces dernières institutions sont toutes dirigées par des Dames religieuses de diverses communautés, et les jeunes filles qui les fréquentent reçoivent une excellente éducation et une instruction solide et pratique. J'ai eu l'occasion de constater ces faits en examinant les élèves de plusieurs de ces maisons sur

l'invitation spéciale qui m'en était faite. Ces couvents rendent de grands services non seulement dans les paroisses qui ont l'avantage de les posséder, mais aussi dans les autres municipalités, puisque la plupart des institutrices qui dirigent nos écoles élémentaires y ont reçu leur éducation.

Mon district a aussi l'avantage de posséder le collège classique de l'Assomption dont je n'ai pas à faire l'éloge. Il est d'ailleurs très avantageusement connu.

Il existe aussi deux écoles indépendantes non subventionnées et toutes deux sont dans le village de l'Assomption. La première est une école élémentaire tenue par les sœurs de la Providence, l'autre est l'école spéciale d'agriculture.

Le but de cette dernière institution, comme son nom l'indique, est de donner un enseignement théorique et pratique de l'agriculture. Elle est habilement dirigée par monsieur I. J. A. Marsan ; mais elle ne me semble pas encouragée par les cultivateurs comme elle mérite de l'être.

Les élèves sont répartis comme suit :

5,397 dans les écoles sous contrôle,
1,006 " " " indépendantes subventionnées,
37 " " " " non subventionnées.

6,440 élèves ont donc fréquenté les classes : c'est 70 de plus que l'an dernier.

En dépit de l'hiver excessivement rigoureux que nous avons eu, l'assistance moyenne s'est aussi améliorée ; elle a été de 68 pour cent, c'est-à-dire à peu près 1 pour cent de plus que l'année précédente.

En somme, je suis satisfait des progrès que les instituteurs et les institutrices ont fait faire aux enfants confiés à leurs soins. Je me suis encore efforcé de rendre l'étude moins aride et plus attrayante, et je suis heureux de pouvoir affirmer que l'on s'est appliqué à développer l'intelligence, à exercer le jugement des élèves, plutôt qu'à cultiver leur mémoire.

Il n'y a pas à dissimuler cependant que l'organisation des écoles laisse encore beaucoup à désirer. Malgré les instructions du conseil de l'Instruction publique, on ne remarque presque nulle part de règlement ni de tableau de l'emploi du temps. C'est pourquoi il me semble que l'on rendrait un grand service aux commissaires et aux instituteurs s'il était possible de préparer un règlement pour la régie intérieure des écoles et un tableau détaillé de l'emploi du temps qui pourraient convenir à la majorité des écoles et qui seraient offerts comme modèles à imiter.

J'ai remarqué avec plaisir, dans le courant de l'année, que le département de l'Instruction publique désirait venir en aide aux autorités scolaires municipales en préparant un programme d'études détaillé suivi d'un tableau de l'emploi du temps et accompagné de notes pédagogiques. Il me semble que toutes les personnes qui s'occupent d'éducation sont convaincues de la nécessité qu'il y a d'avoir ces tableaux dans toutes les écoles bien organisées.

Un programme de ce genre serait un guide continuel entre les mains des institutrices. Entre plusieurs avantages, il permettrait aux inspecteurs d'écoles et, par conséquent, au département de l'Instruction publique, de recueillir promptement des statistiques exactes sur le degré d'avancement de tous les élèves. Il suffirait aux inspecteurs de savoir combien d'enfants de chaque école sont dans le cours préparatoire, dans le premier, dans le second degré, etc, et ils sauraient tout de suite les matières que ces enfants étudient et jusqu'où ils les ont apprises. Avec le système actuellement en force, les statistiques ne s'obtiennent qu'après beaucoup de travail et encore il arrive souvent que l'on n'a rien d'exact. Ainsi, pour l'écriture, les enfants doivent être classés dans l'une des deux catégories suivantes : élèves *écrivant* et élèves *écrivant couramment*. Il arrive sans doute que des enfants qui écrivent de la même manière ne sont pas classés ensemble, parce qu'il n'existe pas de démarcation bien définie entre une écriture courante et une écriture qui ne l'est pas encore. C'est parce que cette démarcation est laissée au jugement de chaque inspecteur que vous trouvez souvent si peu de similitude dans les statistiques que vous recevez de ces fonctionnaires.

Permettez que j'attire votre attention sur le registre des visiteurs que se trouve dans chaque école de mon district d'inspection et qui devrait exister partout. En terminant chacune de mes visites, j'inscris dans ce registre toutes les remarques que je crois utile de faire pour le bien des enfants. Je fais connaître le résultat de l'examen que j'ai fait subir ; j'adresse des louanges ou des reproches au titulaire de l'école, et, s'il y a lieu, je lui donne quelques avis qui sont presque toujours acceptés avec profit.

Comme il arrive aussi très souvent qu'il est impossible de rencontrer les commissaires, je me sers de ce registre pour leur demander de faire exécuter les réparations nécessaires à la maison d'école ou au mobilier scolaire.

Lorsque monsieur le curé de la paroisse visite ses écoles, il y inscrit généralement ses remarques ; MM. les commissaires en font autant après chacune de leurs visites ; c'est ainsi que ce cahier renferme l'histoire de

l'école et qu'il est d'autant plus précieux qu'il a servi pendant un plus grand nombre d'années.

Les livres des commissaires d'écoles sont généralement bien tenus par les secrétaires-trésoriers et il y a beaucoup moins d'arrérages à percevoir qu'autrefois. Il s'est fait une grande amélioration sous ce rapport. Les instituteurs sont payés régulièrement et la moyenne de leurs traitements augmente un peu chaque année.

En terminant ce rapport, je désire vous signaler la municipalité de St-Paul l'Ermite qui continue à se distinguer par ses écoles élémentaires. Trois écoles, sur quatre qu'il y a dans cette paroisse, ont mérité l'honneur de recevoir les attestations venant de l'exposition coloniale de Londres. Ces récompenses resteront dans les écoles comme un témoignage éclatant du travail et des succès des élèves et des maîtresses pendant l'année 1885-86. La médaille qui accompagne l'attestation servira de plus à récompenser le travail futur des enfants et sera pour eux un puissant encouragement.

Le couvent de St-Liguori et quelques autres écoles de mon district ont également mérité de recevoir cette attestation.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, monsieur le Surintendant, j'ai été appelé à remplir d'autres fonctions au département de l'Instruction publique. C'est pourquoi je désire profiter de ce rapport pour exprimer à qui de droit ma vive reconnaissance de ce qu'il m'a été permis de remplir, pendant quatre ans, les fonctions importantes d'inspecteur d'écoles.

Si j'ai pu faire un peu de bien dans le district qui m'a été confié, je le dois à toutes les personnes éclairées qui m'ont aidé de leurs conseils et de leur bienveillance. Je remercie spécialement MM. les curés, MM. les commissaires d'écoles et leurs secrétaires-trésoriers ainsi que les instituteurs et les institutrices.

Qu'ils soient convaincus que je me rappellerai toujours les bons rapports qui ont existé entre nous et que ce n'est pas sans regrets que je pars de l'Assomption.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. N. Miller,

Insp. d'écoles.

M. J. P. NANTEL

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport général sur l'inspection de mes écoles pour l'année scolaire 1886-87.

Par mon grand tableau statistique (dont la forme a été modifiée pour le mieux cette année), je vois qu'il y a eu en opération dans mon district d'inspection 175 maisons d'éducation de tous genres, savoir : 1 collège classique, 2 académies de garçons, 5 académies de filles, 3 écoles modèles de garçons, 3 écoles modèles de filles, 3 écoles modèles mixtes (garçons et filles) et 158 écoles élémentaires.

Il y a sous le contrôle des commissaires ou syndics 162 maisons d'éducation de tous genres, savoir : 1 académie de garçons, 3 écoles modèles de garçons, 3 écoles modèles mixtes(garçons et filles) et 154 écoles élémentaires.

Ces institutions ont été fréquentées par 8,293 élèves, l'an dernier le nombre des élèves était de 8,077, ce qui fait une augmentation de 216 pour cette année.

L'assistance moyenne est de 80.5 pour cent ; l'an passé elle était de 77.6 pour cent, ce qui fait une augmentation de près de 3 pour cent ; c'est un résultat qui fait bien augurer de l'avenir et qui est très satisfaisant vu l'hiver exceptionnellement mauvais que nous avons eu.

Deux maisons d'école élémentaire ont été construites cette année : une à Lachute et l'autre à Terrebonne par la minorité dissidente ; cette dernière surtout est très convenable. Sous le rapport du mobilier et des maisons d'éducation de tous genres, je fais le classement suivant : 104 maisons sont bien convenables, 66 sont peu convenables et 5 pour ainsi dire sont inhabitables. J'ai le plaisir de vous annoncer que les commissaires ou les syndics d'écoles sous le contrôle desquels se trouvent ces maisons sont décidés à rebâtir bientôt, et, dès l'ouverture des classes, plusieurs de ces maisons seront remplacées.

Je suis bien satisfait du corps enseignant qui est sous mon contrôle : sauf quelques exceptions, la plupart de mes instituteurs et de mes institutrices ont travaillé consciencieusement.

Les progrès de la présente année scolaire sont satisfaisants en général ; j'ai pu le constater sûrement lors de ma dernière visite. Les causes qui s'opposent au progrès dans un bon nombre d'écoles sont toujours les

mêmes ; elles vous ont été signalées maintes et maintes fois, inutile de vous les détailler de nouveau.

Durant l'année scolaire qui vient de finir, j'ai fait 262 visites ; la longueur de ces visites peut varier de 1½ à 3 heures. Lors de ma première visite, voici ce que j'ai fait à chaque école : 1o après avoir rempli les blancs du bulletin d'inspection, j'ai pris en sus les notes suivantes, savoir : le nombre de divisions pour chaque matière enseignée dans l'école, le nombre d'enfants dans chacune de ces divisions, l'endroit où l'on était sur chaque matière au moment de ma visite, de plus le nom des enfants de chaque division et une note d'examen pour chaque matière examinée. 2o. J'ai fait un programme d'études particulier pour chaque division, c'est-à-dire que j'ai indiqué l'endroit où raisonnablement je pourrais trouver les élèves lors de ma 2e visite ; par exemple aux jeunes enfants qui commencent à apprendre l'arithmétique, j'ai donné pour tâche d'apprendre la numération jusqu'à cent, la table de multiplication de 2 et de 3, de résoudre mentalement, sur l'ardoise ou au tableau noir, de petits problèmes d'addition et de soustraction ; j'ai suivi la même méthode pour les autres matières. 3o J'ai indiqué les matières sur lesquelles j'insisterais le plus lors du second examen. Ces matières sont le catéchisme, l'écriture, la lecture, l'arithmétique, la grammaire ou plutôt l'orthographe usuelle au moyen de la lecture et d'exercices orthographiques, de dictées souvent, bien souvent répétées. Pour engager les instituteurs et les institutrices à suivre mes avis quant à cette matière, j'ai bien averti que lors de mon second examen je n'interrogerais pas du tout sur la grammaire, mais que je me contenterais de donner aux élèves qui étudient cette matière une dictée qui ferait foi du progrès accomplis ; et à ceux qui lisent dans le premier et le deuxième livre et qui n'apprennent pas encore la grammaire, j'ai dit que je ferais épeler ou écrire les mots usuels de leur livre de lecture.

J'ai pu visiter 104 écoles deux fois et j'ai suivi à la lettre le programme tracé. Sur ce nombre d'écoles, 30 m'ont donné entière satisfaction, 54 m'ont donné satisfaction sur plusieurs matières et ont fait des efforts sérieux pour suivre mes conseils, 20 environ ont peu réussi : les institutrices de ces dernières écoles s'étaient trop attachées au *par cœur* sans donner d'explications, ou avaient naturellement manqué le but en voulant trop embrasser.

Je regrette sincèrement, monsieur le Surintendant, de n'avoir pu visiter deux fois toutes mes écoles, surtout mes écoles élémentaires ; mais l'étendue de mon district d'inspection et le nombre de mes écoles ne me permettent point d'accomplir cette tâche.

Je suis d'opinion que, tant que les inspecteurs d'écoles ne seront pas

mieux rémunérés et que plusieurs d'entre eux, vu l'étendue de leur district et le nombre de leurs écoles, ne pourront deux fois par année visiter régulièrement toutes leurs écoles et y faire un examen sérieux, la charge d'inspecteur ne répondra pas entièrement au but qu'on s'est proposé en l'établissant et que les progrès en matière d'éducation seront d'autant retardes. Une seule visite par année n'est pas suffisante. Il est vrai que les notes prises sur les écoles que l'on a visitées une fois durant l'année sont de quelque utilité pour l'année suivante, mais elles ne suffisent plus pour permettre de constater d'une manière certaine les progrès accomplis dans l'annee. On ne retrouve plus la même institutrice, on ne retrouve plus les mêmes enfants et le travail de l'inspecteur devient alors inutile bien souvent.

Je verrais avec un vif plaisir un nouveau plan d'études adopté dans nos écoles, surtout dans nos écoles élémentaires de la campagne. Ce qu'il faut à nos enfants des cultivateurs, c'est une éducation pratique qui leur soit profitable un jour. Comment obtenir ce résultat avec des enfants qui, pour la plupart, laissent l'école après leur première communion, c'est-à-dire à 10 ou 12 ans ! Peuvent-ils apprendre, ces enfants, autre chose que leurs prières et le catéchisme, base de tout bon enseignement, l'écriture, la lecture, un peu de calcul et un peu d'orthographe usuelle ? Non certainement dans un sens, et oui dans un autre. Tout dépend de la méthode d'enseignement suivie. Que l'on s'attache aux matières ci-haut mentionnées : que l'on parle souvent, bien souvent du bon Dieu dans l'école, que l'on adopte une bonne méthode d'écriture, qu'au moyen de la lecture on enseigne l'orthographe usuelle, que l'arithmétique soit enseignée d'une manière pratique : les 4 premières règles bien enseignées suffisent. Pour les autres matières, que l'on s'éloigne de la vieille routine qui consiste à faire apprendre *par cœur*, mot à mot, à une moyenne de 4 ou 5 enfants par école élementaire, une partie d'un traité d'histoire sainte, d'histoire du Canada, un petit abrégé de géographie, quelquefois une grosse géographie, le manuel d'agriculture, etc., etc. Sur 100 élèves dans l'espace de 4 ans, 20 peut-être auront vu ces matières, mais comment ? Quelques-uns sont arrivés jusqu'au tiers ou à la moitié de l'histoire : parlez-leur des événements ou des personnages qui viennent ensuite ; par exemple, parlez-leur du grand roi David, du sage Salomon, de l'héroique Montcalm, c'est du grec pour eux. En géographie, combien ont vu commencer et finir leurs études en cette matière aux définitions des degrés de longitude et de l'équateur, etc. Rien n'est plus défectueux qu'un tel enseignement. Pour l'histoire, qu'on l'enseigne oralement à toute la classe, qu'on se contente de faire connaître les grands personnages, les grands événements ; mais que l'on donne un tout complet, que la limite du *4e ou du 5e paragraphe* disparaisse. Pour la

géographie, que la carte remplace tous les abrégés présents et à venir, que la maîtresse laisse d'abord de côté ces notions préliminaires qui sont lettre morte pour de jeunes enfants ; qu'au moyen de la carte, elle fasse connaître à ses élèves notre pays d'abord et les autres ensuite, selon la méthode de Pestalozzi.

Alors l'enfant du cultivateur retirera quelque profit des trois ou quatre ans d'école qu'il a pu avoir, il n'oubliera pas en quelques mois ce qu'il a appris en des années.

En attendant un nouveau programme d'études qui sera, j'en suis certain, bien approprié à nos écoles, je tâche de tirer tout le profit possible du programme actuel en le précisant et en le détaillant.

Je suis satisfait des secrétaires-trésoriers de mon district d'inspection. Les livres sont tenus pour la plupart suivant la méthode officielle.

Espérant que ces quelques notes accompagnées de mes bulletins d'inspection et de mon grand tableau statistique vous donneront une idée assez exacte de l'état général des écoles de mon district d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. P. NANTEL.

Insp. d'écoles.

M. F. H. O'BRIEN

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans le comté de Saguenay pour l'année scolaire 1886-87.

Dans la partie de mon district d'inspection qui est limitée à l'est par Bersimis, le nombre d'écoles n'a pas augmenté, vu qu'il y a peu ou point d'augmentation dans la population.

Les personnes chargées de l'enseignement sont, à une couple d'exceptions près, les mêmes que l'année dernière, et j'ai pu constater avec plaisir qu'elles ont fait preuve de zèle. Il est à regretter que leurs traitements soient modiques ; et, vu la pauvreté des contribuables, il y a peu d'espoir d'amélioration sous ce rapport.

J'ai réussi à faire disparaître presque partout le système si défectueux des contributions ou paiements volontaires. Il a fallu combattre les préju-

gés populaires contre l'établissement des rôles d'évaluation, mais avec l'aide efficace des MM. du clergé, le succès nous est resté.

Aux Escoumins, l'école modèle n'a pas donné toute la satisfaction que l'on avait droit d'en attendre. L'institutrice, quoique munie d'un diplôme pour école modèle, était trop jeune pour diriger une classe nombreuse et pour y maintenir une bonne discipline. Le choix que l'on a fait pour l'année courante est plus judicieux, et l'on peut, en conséquence, compter sur un meilleur résultat.

La question d'érection de bâtisses scolaires ou même de réparations est souvent grosse de difficultés. On est arrêté par des obstacles de toutes sortes, et la patience devient une vertu nécessaire. L'inspecteur est obligé en présence de tant d'opinions diverses, de se fier à son propre jugement, d'aller sur les lieux et d'examiner par lui-même.

Quelques secrétaires-trésoriers sont un peu trop indulgents envers les contribuables retardataires. Ils ont été prévenus d'être plus actifs à l'avenir et MM. les commissaires d'écoles m'ont promis d'y voir.

Je n'ai pu faire l'examen de fin d'année de toutes les classes, mais cet examen a eu lieu tout de même par MM. les curés, à ma demande.

Comme vous le savez, M. le Surintendant, la partie de mon district d'inspection qui s'étend depuis Bersimis jusqu'au détroit de Belle-Isle est très vaste, mais la population en est très limitée. Je devrais ajouter que cette population, très limitée aussi dans ses ressources, est pleine de bonnes dispositions pour la cause de l'éducation.

Il m'a été agréable de constater cette année, comme les années précédentes, que le vénérable prélat apostolique de la Côte-Nord, Mgr. F.-X Bossé, est infatigable dans ses efforts pour maintenir les écoles qu'il a déjà établies dans les différentes localités et pour en ouvrir de nouvelles.

Il est admirablement secondé dans cette œuvre à la fois religieuse et nationale par ses missionnaires et spécialement par les révérends MM. Côté et Théberge. Tous ces messieurs engagent les instituteurs et institutrices sous leur propre responsabilité quant au paiement des salaires, et ils fournissent les livres de classe à tous les enfants.

Le couvent des révérendes sœurs de Charité fondé en 1885, à la Pointe aux Esquimaux, par Mgr. Bossé, prospère d'une manière notable. La bâtisse est maintenant agrandie par l'addition d'une aile de bonnes dimensions, le tout fini avec soin.

J'ai visité le couvent dans tous ses détails, je puis dire que tout y

est en ordre parfait et que rien n'a été épargné pour assurer aux enfants tout le confort matériel possible.

Pour la première fois, le pensionnat a été ouvert cet automne ; c'est une excellente amélioration.

J'ai fait un examen des classes du couvent au commencement de septembre dernier. J'ai été bien satisfait des résultats obtenus. La calligraphie est excellente et l'arithmétique est évidemment enseignée avec beaucoup de soin. Je puis appliquer les mêmes remarques aux autres branches de l'enseignement.

L'école modèle tenue au Cap Blanc, dans la même localité, par Melle Masse, et que j'ai visitée aussi en septembre dernier, est dans d'excellentes conditions de prospérité. Melle Masse a plusieurs années d'expérience, et j'ai été satisfait à tous égards de l'examen que j'ai fait de sa classe.

Les livres et les comptes du secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles du Cap-Blanc sont en bon ordre, et il serait difficile de trouver un meilleur officier que M. Eusèbe LeBlanc.

En résumé, je puis dire que la cause de l'instruction populaire continue à faire de grands progrès à la Pointe aux Esquimaux ; Mgr. Bossé fait de cette cause la sienne propre, et, sous l'impulsion de son zèle vraiment apostolique, l'on doit s'attendre à de nouveaux progrès.

J'espère, M. le Surintendant, qu'il vous sera possible d'augmenter cette année les allocations ordinaires pour les municipalités pauvres dans ma division, surtout pour celles qui sont à l'est de Bersimis. Si ces allocations ne sont pas augmentées, il faudra nécessairement fermer une ou deux classes, ce qui serait bien à déplorer.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. H. O'Brien,

Insp. d'écoles.

M. D. PAQUET

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année expirant le 30 juin 1887.

Les dissidents de Ste-Madeleine n'ont pas eu d'école en opération pendant cette année ; ils construisent actuellement une maison d'école à Grosse Ile, laquelle devra fonctionner pendant six mois de l'année, et une maison d'école à l'extrémité de l'Ile Coffin, à l'endroit appelé Old Harry Head, où l'école devra fonctionner aussi six mois par année. Les contribuables de l'une ou de l'autre de ces localités sont en trop petit nombre pour maintenir une école pendant une année entière ; c'est pour cette raison qu'ils ont convenu d'en construire deux ; le titulaire devra enseigner six mois à Grosse Ile et six mois à Old Harry Head.

Les dissidents de St-Pierre de l'Etang du Nord n'ont pu faire fonctionner leur école, ils ont fait quelques réparations à la maison d'école et ils se proposent de la mettre en opération dès le mois d'août prochain.

J'ai constaté avec plaisir que toutes les écoles de mon district étaient pourvues des livres et autres fournitures nécessaires, aussi les progrès sont considérables.

Il y a encore des maisons d'école dans mon district qui ne sont pas convenablement finies, particulièrement dans la municipalité de Ste-Madeleine ; à l'école No 2, lors de ma visite le 11 mai dernier, les élèves ainsi que la maîtresse avaient peine à se réchauffer suffisamment pour pouvoir écrire. A l'école No 3, des élèves, à plusieurs reprises, ont été forcés d'aller se procurer le bois nécessaire pour chauffer la maison d'école ; quelques-uns étaient à cette besogne à mon arrivée à cette école, le 9 mai. MM les commissaires de cette municipalité éprouvent beaucoup de difficultés à faire la perception des taxes scolaires, il est tout probable qu'ils devront avoir recours aux poursuites.

Le mobilier des écoles laisse toujours à désirer, cependant je n'ose insister davantage vu la pauvreté qui règne par toutes les Iles de mon district.

Les écoles de la municipalité d'Aubert maintiennent leur supériorité

relative. Deux des instituteurs de cette municipalité sont porteurs de brevets pour école modèle, ils donnent la plus grande satisfaction. Melle Marie Zoé Delaney, qui dirige l'école No 2 d'Aubert, mérite une mention spéciale à cause de la bonne tenue de son école et des résultats obtenus cette année.

Le couvent de la Congrégation Notre-Dame, dans la municipalité de Ste-Madeleine, s'est surpassé cette année ; il a donné des résultats beaucoup au delà de l'attente générale.

Les secrétaires-trésoriers tiennent bien les comptes et s'acquittent généralement bien de leurs devoirs.

Monsieur Paul Duclos, ancien instituteur, pensionnaire au fonds de retraite, jouit d'une assez bonne santé, quoique l'âge se fasse sentir sensiblement chez lui.

En somme, j'ai tout lieu d'être satisfait de la manière dont chacun s'acquitte généralement de ses devoirs, et je suis convaincu que partout, dans mon district, on fait autant que les moyens le permettent ; c'est pourquoi, monsieur le Surintendant, je vous recommande de bien vouloir accorder une large part de l'aide supplémentaire aux municipalités pauvres, particulièrement à la municipalité de Ste-Madeleine.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. PAQUET,

Insp. d'écoles.

M. J. PRÉMONT

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1886-87.

Mes tableaux statistiques établissent qu'il y a dans mon district d'inspection un total de 12,289 élèves avec une assistance moyenne de 10,118, environ 82 pour cent.

Je compte 131 établissements scolaires, savoir : 91 écoles sous contrôle et 13 institutions indépendantes subventionnées ; les autres, au nombre de 27, sont indépendantes non subventionnées.

Le corps enseignant est composé comme suit : 101 instituteurs et 189 institutrices--180 religieux ou religieuses et 110 laïcs dont 18 ne sont pas diplômés. Ces derniers, pour la plupart, enseignent dans des maisons indépendantes.

Y a-t-il augmentation ou diminution dans ces chiffres eu égard à ceux

des années précédentes ? Je ne saurais le dire, attendu que c'est la première fois que je prépare la statistique scolaire de cette circonscription nouvellement délimitée. Je ne crois pas cependant me tromper en affirmant que l'état de choses actuel me paraît fort satisfaisant. En effet, sur 37 divisions d'inspection donnant un total de 256,549 élèves, ce district, pour sa part, en fournit la 20e partie, établissant le rapport de 20 pour cent entre la population scolaire et la population totale.

MONTMORENCY

Rien d'absolument remarquable ne s'est passé, cette année, dans ce comté, touchant le mouvement général de l'éducation. Il ne s'est élevé aucune difficulté que je n'aie réussi à régler à l'amiable, à une exception près. Dans un bon nombre de municipalités, le curé fait partie de la commission scolaire ou agit comme secrétaire-trésorier ; je n'ai toujours eu qu'à me louer de l'entente cordiale qui n'a cessé de régner dans nos délibérations concernant l'administration des écoles ou toute reforme à opérer.

Dans certaines autres paroisses où, pour des raisons personnelles, le curé ne peut accepter la charge de président, on a le bon esprit de choisir comme commissaires des hommes instruits ou de progrès, ou au moins aimant à favoriser l'instruction, de telle sorte que mes remarques sont toujours prises en bonne part et qu'on y fait généralement droit, lorsqu'il s'agit surtout de faire le choix des instituteurs ou des institutrices, ce à quoi je tiens tout particulièrement.

Qu'on ne l'oublie point : tel est le maître, telle est l'école.

La meilleure méthode à introduire dans l'enseignement, c'est le bon maître. En sommes-nous arrivés là ? Le pays est-il assez grand, assez prospère pour qu'on puisse se payer le luxe d'un corps enseignant parfaitement compétent ? Qui osera dire non. Alors qu'on se hâte donc de relever le niveau des études obligatoires à l'obtention d'un brevet. L'adoption d'une semblable mesure donnerait, j'en suis convaincu, la solution de plus d'un problème difficile que l'on cherchera encore longtemps à résoudre autrement.

Je remarque à Montmorency que les finances sont presque partout dans un état satisfaisant. Les salaires sont régulièrement payés et les secrétaires-trésoriers, s'ils ne sont pas tous des teneurs de livres accomplis, savent du moins mettre à l'accomplissement de leurs devoirs toute leur bonne volonté.

Plusieurs maisons d'école ont été construites sur des plans qui vous ont été soumis et que vous avez approuvés, savoir : une à St-Adolphe, une

autre à Laval, une troisième à St-Tite et une quatrième à St-Joachim. Le curé de chacune de ces paroisses était l'âme de l'entreprise, et les travaux ont été accomplis au grand contentement de tous les intéressés. Ces municipalités, moins une, sont pauvres, et je vous ai prié d'augmenter l'aide additionnelle que vous leur adressez tous les ans. On a fait des réparations importantes à quelques autres maisons. Le couvent de la paroisse de Ste-Famille, cette relique des premiers temps de la colonie, a surgi comme par enchantement, durant la vacance, du milieu des ormes séculaires qui l'entourent. Un élégant toit français vient d'être superposé au principal corps de logis et en fait maintenant un des plus jolis couvents des paroisses environnantes. Cette amélioration coûtera au delà d'un millier de dollars, somme énorme pour la caisse d'une mission d'aussi peu de revenus. On compte sur la Providence pour éteindre la dette qu'on a ainsi contractée, et on s'attend qu'Elle se servira du gouvernement qui, prenant en considération les nombreux états de service de ce vieux et fidèle serviteur de son pays, lui votera au moins un " bonus " en souvenir de son 200e anniversaire d'existence qu'il vient de célébrer dans le recueillement et la prière.

A l'exception de cinq ou six écoles élémentaires et de deux écoles modèles que j'ai classées dans mes bulletins comme assez médiocres, les autres sont ou bonnes ou relativement satisfaisantes. Deux exemples suffiront pour démontrer que les progrès, dans quelques-unes, ne peuvent guère être surpassés. Un élève de 15 ans de l'école modèle de garçons de la paroisse de Ste-Famille, placée sous l'habile direction de M. J. Z. Dubeau, a été jugé capable d'être admis, avec distinction, dans la première division de l'école normale Laval. Un autre élève de 14 ans, de l'école modèle de garçons de la paroisse de St-Laurent, dirigée par M. Bruno Pelletier, a été trouvé assez fort pour entrer en cinquième au petit séminaire de Québec.

Ces deux instituteurs ont suivi les cours de l'école normale Laval. Je pourrais en dire autant de MM. Tardif et Brochu qui, eux aussi, préparent des élèves pour le collège où ils témoignent de l'habileté de leurs anciens professeurs.

Les couvents, comme d'autres écoles modèles de filles ou mixtes tenues par des institutrices des mieux qualifiées, remportent les plus beaux succès. Bref, le travail général cette année a été bon et je me crois en droit de dire à tous ceux qui, de près comme de loin, ont contribué à ce résultat : vous avez bien fait votre devoir

ST-ROCH NORD (*de Québec*)

Cette petite municipalité scolaire aura sa quatrième école élémentaire en opération, après les vacances.

Le gros de la population est composé d'ouvriers. Est-ce faute de moyens pécuniaires, ou apathie chez un bon nombre de parents qui n'envoient pas régulièrement leurs enfants en classe, je n'en sais rien encore ; mais j'ai constaté que les élèves sont fort peu avancés et ne paraissent pas avoir le goût de l'étude. Il n'y a que juste assez d'exceptions pour témoigner assez avantageusement du travail des institutrices.

MM. les commissaires font présentement renouveler le mobilier scolaire. Les tables et les bancs seront faits d'après un modèle assez nouveau ici et très perfectionné. Cette commission scolaire, composée de véritables amis de l'éducation, s'est assuré les services d'un homme fort compétent comme secrétaire-trésorier ; j'ai raison de croire qu'une plus grande surveillance sera faite de leurs écoles, que la discipline sera mieux observée et que j'aurai la satisfaction de constater des progrès à ma prochaine visite.

St-Sauveur (*de Québec*)

L'organisation des écoles dans cette municipalité est établie sur un bon pied. Les commissaires, avec un zèle louable, ont placé sous leur contrôle un nombre suffisant d'écoles pour répondre au besoin général de la localité. D'après les engagements, les sœurs de la Congrégation N.-D., comme les frères des Ecoles chrétiennes, doivent ouvrir des classes modèles et autant de classes élémentaires qu'il y a de salles à disposer dans leurs maisons respectives. En outre de ces deux vastes établissements où 1,336 élèves vont y faire leur éducation, 11 autres écoles élémentaires, tenues par des institutrices laïques, sont fréquentées par 792 élèves. Plusieurs de ces écoles, entre autres celles de Mde Dussault et de Melle Alphonsine Larue, toutes deux anciennes élèves de l'école normale Laval, m'ont donné la plus entière satisfaction. MM. les commissaires, en compagnie d'un révérend Père Oblat, font à chaque semestre l'examen de toutes ces écoles. A la fin de l'année, des séances littéraires sont données devant un nombreux public et les distributions de prix sont faites avec la plus grande solennité. Des médailles d'honneur sont décernées aux élèves les plus méritants et leurs travaux, que l'on exhibe séance tenante, sont chaleureusement acclamés. Puis viennent les discours de remerciement qui provoquent de bonnes paroles d'encouragement de la part de l'autorité religieuse ou civile. Et tous, professeurs, élèves, parents et amis de l'éducation, se séparent contents, encouragés et prêts à faire de nouveaux sacrifices pour le succès de la cause toujours si belle de l'instruction publique.

Cité de Québec

7,929 élèves fréquentent les écoles de tous genres établies dans la Cité. J'ai déjà donné dans mes bulletins des renseignements sur chacune de ces

écoles, mais je crois bon d'ajouter ici de nouveaux détails qui feront mieux connaître quelques-unes des principales institutions que j'ai visitées.

Couvent des sœurs de la Charité.—Cette excellente maison d'éducation fournit à elle seule la sixième partie des élèves de toutes les écoles de la ville. Je visite les six paroisses de l'Ile d'Orléans où je compte 2 couvents, 2 académies, 5 écoles modèles et 10 écoles élémentaires. Hé bien ! dans le couvent seul des sœurs de la Charité de Québec, on fait l'éducation à un nombre d'enfants tel qu'il double celui des élèves qui fréquentent les écoles de ces paroisses réunies. Il m'a fallu tenir au moins quinze séances pour faire l'examen des classes où j'ai rencontré 1,203 élèves. Déjà ces vastes edifices, que tout Québec connaît, sont à peine suffisants pour abriter une population d'au delà de 1,500 âmes et qui augmente chaque année. Il faudra bien que les commissaires avisent aux moyens de donner satisfaction aux parents qui encombrent les parloirs au commencement de chaque année, insistant pour que leurs enfants soient admises aux classes. Cette institution est tout à fait populaire et porte bien son nom de couvent des sœurs de la Charité. Ici, pas de caste privilégiée, l'enfant du pauvre comme celui du riche, l'externe comme l'interne, reçoit les mêmes bons soins, les mêmes délicates attentions ; le même enseignement est donné à toutes indistinctement suivant les aptitudes de l'élève quelle qu'elle soit ; le mérite seul établit les distinctions. Ainsi, les jeunes filles, pauvres ou riches, externes ou internes, qui ont l'avantage de faire leurs études dans cette maison, se retrouvent plus tard amies, comme elles ont appris à l'être sous l'œil vigilant de leurs bonnes maîtresses.

Je pourrais bien ajouter, ce que tout le monde sait d'ailleurs, mais que je tiens à constater dans mon rapport officiel, que l'enfant du riche apprend ici, dès l'âge le plus tendre, à pratiquer la belle vertu de charité. C'est ainsi, par exemple, qu'à la salle d'asile où des enfants de moins de 7 ans sont admis à passer la journée, il se passe des scènes délicieusement attendrissantes.

L'enfant de l'ouvrier arrive à une heure bien matinale ; il le faut bien, la mère vient le confier à la garde des bonnes sœurs avant d'aller commencer son travail journalier. Elle le reprendra le soir en passant. L'enfant du riche arrive à son tour, mais plus tard ; il vient apprendre ses premières lettres et se livrer aux exercices gymnastiques qu'il aime beaucoup ; il apporte ses jouets de prédilection et il est bien décidé à s'amuser. Hélas ! le petit pauvre n'a pas de joujoux, pas même de panier aux provisions : « Console-toi, lui souffle à l'oreille sa bonne mère de charité, le petit riche

est ton ami " ! Et la classe commence. 180 enfants, garçons et filles, dont la plupart n'ont pas même l'âge requis pour être admis dans les écoles communes, apprennent, comme en se récréant, les prières, le chant, la lecture, l'écriture, le calcul, etc. Au dîner, le petit riche partage ses succulents gâteaux avec le petit pauvre et lui abandonne les reliefs. Il sait déjà que donner à manger à celui qui a faim, trouve sa récompense même ici-bas, et le soir du jour où il a fait sa bonne action, il trouvera chez sa maman une table abondamment servie !

Les bonnes sœurs font tous les frais d'administration de cette salle d'asile où 5 religieuses sont constamment employées pour l'instruction et la surveillance. Elles n'ont encore rien reçu du gouvernement pour le soutien de cette œuvre éminemment philanthropique. Espérons qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

On a ouvert, dans cet établissement, 10 classes sous contrôle des commissaires (dont une école modèle), fréquentées par 539 élèves. Il y a aussi une académie subventionnée,—2 classes, 58 élèves ; un orphelinat de filles, —5 classes, 190 élèves ; un orphelinat de garçons,—3 classes, 111 élèves ; et un pensionnat de garçons—4 classes, 125 élèves.

On suit le cours modèle dans la première division de ce pensionnat qui n'a pas encore été subventionné et qui mérite de l'être. Il est tenu sur un excellent pied. Les petits pensionnaires sont si bien traités qu'ils voient avec regret sonner l'heure de leur douzième année, époque ou ils doivent définitivement laisser une maison qui leur est déjà si chère. Ils ont à leur usage de vastes salles de récréation où ils peuvent se livrer à différents exercices de gymnastique. On y enseigne la musique et les éléments de la langue latine, afin de favoriser à ces enfants leurs premières années d'étude au collège.

Je ne m'attarderai pas davantage à vous parler des succès que remportent chaque année les élèves de l'école modèle sous contrôle et de l'académie. Ce n'est pas ici qu'on donne une éducation connue sous le nom de *bourrage*. On ne tient pas à remplir l'enfant de connaissances indigestes, mais on développe ses facultés intellectuelles et on lui donne surtout le temps de comprendre ce qu'il apprend.

Tous les ans une vingtaine de jeunes filles reçoivent des brevets qui leur permettent d'enseigner dans les écoles modèles.

A propos, j'ajouterai qu'il est de règle, chez les sœurs de la Charité, qu'avant d'entrer au noviciat on exige que la postulante se munisse d'un diplôme du bureau des examinateurs.

Les sœurs de la Charité ont de plus la direction des deux écoles modèles de Notre-Dame de la Garde, fréquentées par 329 élèves des deux sexes. Les classes que j'ai pu visiter, en compagnie de M. le curé du lieu, ont été dotées, par ce pasteur dévoué, d'un magnifique mobilier et d'un harmonium mis à l'usage des élèves qui désirent apprendre la musique. L'examen que j'ai fait subir m'a prouvé qu'il y a encore ici des progrès bien satisfaisants.

J'ai visité aussi l'asile Ste-Brigitte placé sous les soins des sœurs de la Charité. MM. les commissaires leur allouent $100 pour la tenue de deux classes élémentaires. 76 orphelins (garçons et filles), d'origine irlandaise, profitent bien de l'enseignement qu'on leur donne et on ne pourrait supposer, tant ils paraissent heureux, que des circonstances bien pénibles leur ont ouvert les portes de cet asile.

Couvent du Bon Pasteur.—Les classes de cette institution sont fréquentées par 431 élèves, 3 de ces classes portent le nom d'académie. Les élèves qui suivent le cours supérieur m'ont prouvé, par les progrès remarquables que j'ai constatés, qu'elles apportent une attention soutenue aux différentes parties de leur programme d'études.

Elles font concurrence aux élèves de l'école normale, et ce n'est qu'un jeu pour elles de se préparer aux examens sévères que font subir les bureaux d'examinateurs.

Mde la Supérieure voulut bien faire les honneurs de sa maison en faveur de M. Farnham, journaliste distingué de New-York, qui m'accompagnait dans ma dernière visite, et qui désirait se rendre compte de notre enseignement primaire, afin de pouvoir en parler " de visu " dans une etude qu'il préparait sur la province de Québec. A ma demande, la révérende Mère St-Thomas, directrice des classes, voulut elle-même donner une séance pédagogique pratique. Elle trouva moyen, en deux heures, de faire comparaître des élèves de chaque cours et put développer, avec le plus grand succès, la méthode d'enseignement suivie dans cette institution.

J'ajouterai ici que le même bon accueil nous fut fait au couvent des sœurs de la Congrégation N.-D. de St-Sauveur, où j'avais, dans le même but, conduit M. Farnham. Mde la Supérieure donna en notre présence une leçon pratique à ses élèves, et les transquestions de M. Farnham lui-même ne purent les embarrasser.

Nous visitâmes aussi, dans cette municipalité, une petite école élémentaire tenue par Melle Alphonsine Larue, diplômée pour école modèle à l'école normale Laval. L'épreuve réussit admirablement bien

Les sœurs du Bon Pasteur dirigent l'école d'industrie et de réforme où 120 jeunes filles sont admises. On y tient deux classes dont l'une est certainement modèle. L'une des élèves de cette classe a reçu son brevet d'école supérieure. J'ai engagé Mde la Directrice à vous présenter un rapport de cette école qui mérite une subvention spéciale.

Couvent de St-Roch. —Les dames de la Congrégation ont ouvert dans leur couvent huit classes élémentaires sous contrôle des commissaires qui étaient fréquentées, lors de ma visite, par 561 petites filles. Une de ces classes cependant pourrait sans usurpation prendre le nom d'école modele. Je ne crois pas qu'on en ait jamais fait rapport à votre département. Elle mérite une subvention spéciale.

MM. les commissaires payent $100 pour la tenue de chaque classe et abandonnent la rétribution de 20 cts. par mois que chaque élève, en état de le faire, paye directement aux religieuses. Il en est de même de toutes les écoles sous contrôle et tenues par des congrégations religieuses. Mde la Supérieure, malgré ses nombreuses occupations, a bien voulu m'accompagner tout le temps de ma visite—cinq ou six séances —et m'a donné, sur sa maison, plusieurs renseignements que j'ai mentionnés dans mes bulletins.

Ecoles des frères des Ecoles chrétiennes, —J'ai fait la visite de deux maisons dirigées par les frères des Ecoles chrétiennes : la maison de St-Roch et celle de St-Sauveur. La première comprend 11 classes fréquentées par 795 élèves et la seconde renferme 10 classes avec 505 élèves. Le frère inspecteur m'a accompagné tout le temps qu'a duré mon inspection de l'établissement de St-Roch, où il a juridiction.

A St-Sauveur ma visite a coïncidé avec celle de MM. les commissaires accompagnés d'un révérend Père Oblat. Dans ces deux institutions scolaires, 6 professeurs laïcs sont régulièrement employés. Ils reçoivent le même salaire annuel que celui qui est payé aux frères, c'est-à-dire $200. Les élèves des 3 premières classes de chacune de ces maisons suivent un excellent cours commercial. La langue anglaise, comme la langue française, y est enseignée pratiquement. La calligraphie et le dessin surtout reçoivent une attention particulière et les résultats sont remarquables.

A St-Sauveur, où j'ai eu occasion de rencontrer le public, à l'époque des examens de fin d'année, j'ai pu constater que cette institution est hautement appréciée par les autorités locales qui, toutes à qui mieux mieux, payaient le tribut de la reconnaissance que la population de cette paroisse doit aux frères.

A St-Roch, je n'ai pas eu la même occasion d'entendre faire de pareils éloges en public, mais si j'en juge par le zèle que la population de ce faubourg a apporté à la construction de ce splendide édifice dont on vient de remettre les clefs entre les mains des frères, je me convaincs facilement que là aussi on apprécie hautement leur œuvre.

Ecole du Patronage.—135 élèves fréquentaient les trois classes de cette école lors de ma visite. Les frères de St-Vincent de Paul en ont la direction. L'œuvre si admirable du Patronage ne me paraît pas encore appuyée sur des bases bien solides. Une quête, un bazar, donne bien, il est vrai, quelques ressources momentanées, passagères et qui font vivre au jour le jour, mais qui ne sauraient assurer l'avenir d'une institution destinée à perpétuer un noble but. Cette œuvre n'est pas de celles qui doivent périr. Espérons que le système de fondations, inauguré l'année dernière en sa faveur et si hautement patronné par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, aura un plein succès. Considérée comme école modèle, elle donne d'excellents résultats, et on pourrait lui accorder, avec justice, le maximum de l'octroi. C'est dans cette maison qu'enseigne ce jeune professeur si avantageusement connu du public, M. C. J. Magnan, dont les écrits pédagogiques ont eu l'honneur de la reproduction dans des revues européennes.

Un dernier mot sur quelques autres écoles.—Il y a encore un bon nombre d'écoles soit élementaires soit modèles, indépendantes ou sous contrôle, que j'ai visitées. Parmi les plus importantes je compte celles qui sont tenues à St-Roch, par Mr Jules Cloutier, Mde Côté et Melle Hawkins ; au Palais, par mesdemoiselles Goulet et Farley ; à la Haute-Ville, par Melle Neville ; à la Basse-Ville, par Melle Baxter ; au faubourg St-Jean, par MM. Fecteau et Létourneau, par mesdemoiselles Trumble, Fackney et Hethrington. Ces écoles remplissent bien le but pour lequel elles ont été fondées. La plupart d'entre elles sont subventionnées par les commissaires ; d'autres le sont par le gouvernement. Quelques instituteurs ont reçu avis de MM. les commissaires qu'ils ne doivent plus compter à l'avenir sur l'allocation ordinaire. Ceci a eu pour effet d'en décourager quelques-uns qui ont abandonné définitivement l'enseignement. D'autres, comme M. Jules Cloutier, qui dirige avec beaucoup de succès une académie commerciale, ont décidé de continuer, malgré ces conditions désavantageuses, à servir avec plus d'énergie encore et plus de dévouement, si possible, la noble cause de l'éducation.

Admettant la liberté qu'ont les parents d'envoyer leurs enfants aux

écoles de leur choix et l'hypothèse que les institutions subventionnées par les commissaires n'ont pas toutes, pour une raison ou pour une autre, la pleine confiance d'un certain nombre d'intéressés, ne vaudrait-il pas mieux, dans ces circonstances, au lieu de restreindre le nombre d'écoles placées sous le contrôle des autorités, faire en sorte plutôt qu'il y en eût le moins possible sans surveillance ? La morale publique, je crois, n'aurait qu'à y gagner.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. PRÉMONT.

Insp. d'écoles.

M. J. PRÉMONT

(*Inspection spéciale*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des écoles du comté de Lévis, que vous m'avez autorisé de visiter par votre lettre en date du 8 janvier 1887.

Le comté de Lévis renferme 9 paroisses subdivisées en 14 municipalités scolaires, savoir :

1o. Ville de Lévis,
2o. N.-D. de la Victoire,
3o. Bienville,
4o. Lauzon,
5o. St-Joseph,
6o. St-David,
7o. St-Télesphore,
8o. Etchemin,
9o. St-Romuald,
10o. St-Nicolas,
11o. St-Etienne,
12o. St-Jean Chrysostôme,
13o. St-Lambert,
14o. St-Henri.

Les trois premières municipalités forment la grande paroisse de N.-D. de Lévis. La ville est située au nord-ouest, N.-D. de la Victoire, au sud, et Bienville, au nord-est.

La paroisse de St-Joseph comprend les municipalités scolaires de Lau-

zon et de St-Joseph. Le village de cette paroisse prend le nom de Lauzon, et les rangs à l'est, du nord au sud, constituent la municipalité de St-Joseph.

La municipalité de St-Télesphore n'est que la partie sud-ouest de la paroisse de St David.

Etchemin et St-Romuald sont deux municipalités scolaires qui composent la paroisse de St-Romuald. La partie est et centre porte le nom d'Etchemin pour les fins scolaires.

Les cinq dernières municipalités ont les mêmes limites que les paroisses dont elles portent les noms respectifs.

MAISONS D'ÉCOLE

Je compte 85 maisons d'école dont 70 appartiennent aux commissaires, 9 sont louées et 6 sont employées pour des écoles indépendantes. 43 sont construites de *troncs* d'arbres, 32 de planches, 5 de briques et 5 de pierre. Lévis, Lauzon et Etchemin possèdent de splendides édifices scolaires. Le collège, le couvent et l'hospice St-Joseph dans Lévis ; le couvent et l'académie dans Lauzon ; l'académie et le couvent dans Etchemin ainsi que le couvent de St-Nicolas doivent représenter une valeur d'au delà de $200,000.

Les 8 maisons où se tiennent les écoles élémentaires dans la ville de Lévis sont dans un excellent état et représentent une valeur d'au moins $10,000.

Quant aux maisons d'école des autres municipalités, à part celles qu'on a construites pour écoles modèles et une douzaine d'autres pour écoles élémentaires, lesquelles sont assez convenables, comme je l'ai mentionné d'ailleurs dans mes bulletins, elles sont, en général, peu spacieuses et de pauvre apparence ; la plupart sont très froides. Il va sans dire que le mobilier scolaire est à peu près nul dans ces mêmes écoles.

ECOLES

Il y a 78 écoles élémentaires, 7 écoles modeles et 2 académies sous contrôle, plus 5 institutions indépendantes subventionnées, et enfin une institution indépendante non subventionnée : c'est donc un total de 93 écoles de tous genres que j'ai visitées.

HOSPICE ST-JOSEPH DE LA DÉLIVRANCE

L'institution indépendante non subventionnée est l'hospice St-Joseph de la Delivrance à Lévis. On y donne une instruction élémentaire à 517 enfants (garçons et filles de 4 à 12 ans). On apprend en outre aux petites filles les divers travaux à l'aiguille, le tricot ainsi que la confection de leurs

propres habillements, le lavage et le repassage du linge, etc. Quant aux garçons, un des bons moyens d'émulation qu'on emploie pour les encourager à bien s'acquitter de leurs devoirs de classe, c'est de leur permettre d'aller à tour de rôle se livrer aux travaux de culture sur la ferme annexée à l'établissement. A la théorie de la science agricole on joint ainsi la pratique, et, en s'appliquant de cette manière à divers ouvrages manuels, ces jeunes garçons acquièrent beaucoup de force musculaire et ils se préparent à occuper plus tard avec avantage de bonnes positions dans toute exploitation industrielle de leur choix.

Cet hospice, comme l'on sait, a été fondé en 1879 par Mgr Déziel, cet illustre fondateur de tout ce qu'il y a de beau et de grandiose à Lévis, et les sœurs de la Charite en prirent la direction le premier septembre de la même année. Il n'est que juste d'ajouter que si Mgr Déziel en a été le fondateur, l'honorable George Couture en a été et en est encore l'insigne bienfaiteur. En 1882, cet hospice a été incorporé par un acte du parlement (45 Vict. chap. 93) et est devenu la propriété des révérendes sœurs de la Charité. La révérende sœur St-Pierre, superieure, à la tête de 16 religieuses, de 6 institutrices laïques et de 14 domestiques, trouve moyen de pourvoir à tous les besoins de près de 700 personnes. Avec cette urbanité qui caractérise d'ailleurs toutes les religieuses de son ordre, elle a bien voulu s'imposer le trouble de me faire faire la visite complète de son établissement. Je l'en ai remerciée vivement, tout en lui exprimant combien je me sentais ému en contemplant une œuvre aussi admirable, et en ayant ainsi devant moi une nouvelle preuve si tangible et si eloquente de ce que sait toujours si bien faire la charité catholique.

Institutions indépendantes subventionnées.

Le cinq institutions indépendantes subventionnées sont : 1o le collège de Lévis ; 2o le couvent des sœurs de Jésus et Marie, à Lauzon ; 3o le couvent des sœurs de la Charité, à Lévis ; 4o le couvent des sœurs de la Congrégation Notre-Dame, à Etchemin ; 5o le couvent des sœurs de la Charité, à St-Nicolas.

Je vous dirai quelques mots des trois derniers établissements, parce que j'ai eu l'honneur de les visiter.

Les deux premiers couvents sont des institutions scolaires de haute volée. Celui de Lévis est fréquenté par 329 élèves, celui d'Etchemin, par 228, et celui de St-Nicolas, plus modeste, par 89.

Dans les deux premiers établissements surtout, on fait suivre un cours d'études complet. Les deux langues sont mises sur le même pied. On y apprend les belles-lettres, la rhétorique, la logique, les différents genres

de dessin, la musique, les ouvrages en cheveux, en cire, etc., l'art culinaire, etc., etc. La couture, la broderie, etc., ne sont point non plus négligées. L'utile est ainsi joint à l'agréable et de telle sorte qu'une jeune fille qui a fait son cours dans ces hautes maisons d'éducation peut retourner dans sa famille avec la conviction qu'elle n'y servira point seulement d'ornement de salon, mais qu'elle sera en état de partager, avec sa mere, la direction de la maison, et de vaquer, le cas échéant, aux soins ordinaires du ménage.

Je ne crois pas devoir revenir sur certains renseignements que j'ai déjà donnés dans mes bulletins. J'ajouterai seulement que les révérendes supérieures de ces couvents indépendants m'ont fait le plus cordial accueil. Elles m'ont exprimé de plus combien elles seraient heureuses et honorées si vos loisirs, monsieur le Surintendant, vous permettaient d'aller visiter leurs maisons. Vous avez déjà fait la visite du couvent de Lévis et les élèves comme les maîtresses en conservent le plus agréable souvenir. Elles espèrent qu'il vous sera possible de leur donner quelquefois encore ce précieux témoignage de votre estime et de votre bienveillance à leur égard.

Académies sous contrôle

Il y a deux académies de garçons sous contrôle : 1o celle de Lauzon dirigée par les clers de St-Viateur ; 2o celle d'Etchemin dont la direction est confiée à une sœur de la Congrégation N.-D., assistée de trois institutrices laïques. La première m'a donné la plus entière satisfaction. Six frères enseignent à 358 garçons. On y fait suivre un cours commercial assez complet et les élèves de cette institution peuvent facilement gagner leur vie dans nos grandes maisons de commerce. La direction de cet établissement m'a beaucoup plu ; elle est virile, énergique, mais quelque peu mitigée d'un certain ton de douceur qui captive les jeunes gens. Ceux-ci paraissent heureux de passer leurs années d'études sous la surveillance d'hommes capables de comprendre leurs aspirations, et de les guider sûrement dans le choix de l'état de vie qu'ils auront bientôt à embrasser.

L'academie de garçons d'Etchemin vient d'être placée sous la direction de quatre institutrices dont une sœur de la Congrégation N.-D. comme supérieure.

224 garçons fréquentent cette école et ils paraissent avoir pris la résolution de faire une bonne année ; ils ne sont pas encore forts, mais Mde la Superieure m'assure qu'elle les a trouvés très faibles au commencement de l'année, et elle espère qu'avant longtemps cette institution portera dignement son nom d'académie.

Ecoles modèles sous contrôle

Il y a 7 écoles modèles disséminées comme suit dans le comté de Lévis : une à St-Lambert, une à St-Henri, une à St-Jean Chrysostome, une à St-David, une à St-Nicolas, et deux à St-Romuald.

Les deux premières sont bonnes, la troisième est faible, la quatrième est nouvelle et n'a pas encore acquis son entier développement. Je crois néanmoins qu'elle est dans la voie du progrès.

Les trois dernières ne sont à proprement parler que des écoles élémentaires bien ordinaires.

L'école modèle de garçons de St-Nicolas ne se relèvera que si on la confie à un bon instituteur ; c'est alors seulement qu'elle redeviendra prospère comme elle le fut, m'a-t-on dit, dans les années passées. Ce qui donne du relief aux deux premières écoles modèles, c'est le fait qu'un certain nombre de grandes filles vont s'y préparer pour l'obtention de diplômes. J'ai trouvé dans ces écoles des filles majeures assises sur les bancs des élèves. Je ne crois pas qu'il soit avantageux, ni à la classe enseignante, ni au public intéressé, qu'on fasse ainsi de nos écoles modèles une espèce de pépinière où l'on fabrique les institutrices à bon marché. Il est évident que les directrices de ces écoles modèles doivent négliger la classe moyenne qui est la plus nombreuse de leurs élèves, et qu'elles s'attachent surtout à préparer ces grandes filles à subir leur examen devant le bureau d'examinateurs. Ces dernières réussissent assez souvent à obtenir leur brevet et s'emparent de toutes les écoles élémentaires avoisinantes ; c'est ce qui m'explique comment il se fait que j'en ai trouvé si peu de bonnes dans le comté de Lévis, surtout dans les paroisses où ces sortes d'écoles modèles existent.

Les deux écoles de St-Romuald sont dirigées depuis quelques mois seulement par deux jeunes institutrices diplômées pour écoles modèles. Elles n'ont pas encore eu le temps d'essayer leurs forces. Elles m'assurent que leurs élèves étaient très faibles au commencement de l'année. Je puis donner le témoignage qu'ils le sont encore.

Écoles élémentaires

Sur les 78 écoles élémentaires que j'ai visitées, il y en a peu qui m'aient donné une entière satisfaction. La plupart sont d'une médiocrité manifeste et plusieurs d'entre elles sont tout à fait nulles. Mes bulletins vous donnent des détails sur chacune de ces écoles et je ne crois pas utile d'y revenir dans ce rapport.

Je me permettrai d'attirer votre attention sur le tableau de la statistique

des différentes branches de l'enseignement en rapport avec les écoles élémentaires. Vous y constaterez que le programme d'études suivi dans ces écoles est réduit à sa plus simple expression. Vous remarquerez surtout comme les grands garçons de ces belles et florissantes paroisses figurent peu avantageusement dans la statistique scolaire de ces municipalités. Vous serez d'opinion, je n'en doute pas, que la recommandation que j'ai faite aux commissaires d'ouvrir des classes modèles dirigées par des maîtres est le seul moyen d'attirer ces grands garçons à l'école.

A part la ville de Lévis, Lauzon et Etchemin, je n'ai peut-être pas trouvé dans les autres municipalités dix garçons capables d'écrire une petite lettre d'affaires, un billet ou un reçu. Que dis-je ? je n'en ai peut-être pas trouvé dix pouvant faire un petit bout de lecture tant soit peu raisonnée ! On m'en a donné pour la statistique, par exemple !

Dans presque toutes les municipalités que j'ai visitées, j'ai eu de longues conférences avec les autorités préposées à l'administration des écoles. On admet facilement que les garçons surtout ne s'instruisent point et que c'est un grand malheur de les laisser ainsi croupir dans l'ignorance ; qu'il est évident qu'il faut réagir au plus tôt contre cette tendance à confier la direction de toutes nos écoles primaires à de jeunes filles peu ou point qualifiées. Mais du moment qu'il s'agit de prendre des moyens pratiques, de faire, par exemple, une dépense un peu plus considérable, l'enthousiasme se refroidit visiblement et on n'a pas le courage d'aller, de soi-même, au fond de sa bourse, y puiser quelques centins de plus pour faire prévaloir une idée qu'on reconnaît être juste. Je suis certain d'une chose, c'est que les classes dirigeantes, dans beaucoup de localités, paraissent peu convaincues qu'il faut apporter un prompt remède à l'état de choses actuel. Beaucoup de commissaires avouent tout bas qu'ils seraient bien disposés à engager des instituteurs pour la direction de leurs écoles de garçons, si la loi les y obligeait ; mais ils n'osent prendre l'initiative d'une amélioration qui les forcerait à élever quelque peu le taux de la cotisation, et on temporise, on attend que d'autres commissaires plus courageux tentent l'essai.

Maintenant, monsieur le Surintendant, je dois vous avouer que ce rapport fait un tableau assez sombre de l'état général des écoles primaires du comté de Lévis ; cependant je ne crois pas m'être départi de la vérité et j'espère que les intéressés qui me liront ne m'en voudront pas trop. Je sais que j'ai touché à une plaie fort sensible et on comprendra que, pour la guérir, il faut bien y appliquer le fer chaud, quelque pénible qu'il soit d'entendre les cris du malade.

J'ajouterai que MM. les commissaires m'ont paru bien goûter les avis que je leur ai donnés. Ils sont bien disposés à faire exécuter, aux prochaines vacances, les travaux les plus pressants. Vu leurs bonnes dispositions, je leur ai donné à entendre que tout le temps nécessaire pour se mettre en règle leur serait donné.

Sous ces circonstances, il serait fort à propos, je crois, d'attendre à la prochaine visite de l'inspecteur pour s'assurer si, à cette époque, on a commencé au moins à faire les améliorations les plus urgentes.

Dans bien des cas, les travaux projetés devront coûter des sommes assez considérables, et je comprends que, même avec de la bonne volonté, les paroisses qui ont le plus à faire compteront plusieurs années encore avant d'avoir accompli la tâche qui leur incombe.

Je donne, dans mes bulletins, des détails sur la manière dont les secrétaires-trésoriers tiennent leurs livres de comptes.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. PRÉMONT,

Insp. d'écoles.

M. J. PRÉMONT

(*Inspection spéciale*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport concernant ma visite des écoles du comté de Dorchester.

Ce travail fera suite à celui que j'avais l'honneur de vous adresser en mai dernier, et complètera la tâche que vous m'aviez confiée en m'autorisant de faire l'inspection des écoles du district de feu M. Carrier.

J'ai pu parcourir ce vaste comté dans toute son étendue, mais non sans rencontrer sur la route les quelques obstacles inhérents à une contrée aussi mouvementée : je veux parler de la partie sud qui est d'un accès très difficile. Les chemins sont montagneux, rocailleux, et tels enfin que celui qui s'y aventure est tout surpris, à son retour, de se retrouver encore sain et sauf. Il est donc bon de se munir d'un véhicule propre à un terrain aussi accidenté et le meilleur temps pour la visite des écoles serait du 15 juin à la fin de juillet. A cette époque de l'année les enfants, me dit-on fréquentent plus assidûment les classes, et les ravins creusés dans les

chemins, au printemps, par la crue des eaux qui s'y précipitent des hauteurs avoisinantes, sont comblés par du sable qu'on y charroie après les travaux des semailles.

Ce comté renferme 12 grandes paroisses. En me conformant à l'itinéraire que j'ai suivi, je les compte comme suit, savoir :

St-Anselme, Ste-Claire, St-Malachie, St-Léon de Standon, Ste-Germaine du Lac Etchemin, Ste-Justine ou canton Langevin, St-Odilon de Cranbourne, St-Edouard de Frampton, Ste-Marguerite, Ste-Hénédine, St-Bernard et St-Isidore.

Une partie de St-Léon s'est constituée en municipalité scolaire distincte, sous le nom de St-Abdon de Standon. Il n'y a qu'une seule petite école élémentaire, l'institutrice n'ayant pas même de brevet.

Les maisons d'école sont au nombre de 97 dont 88 appartiennent aux commissaires.

Des 94 écoles en opération, 89 sont élémentaires, 3 sont modèles sous contrôle et 2 sont modèles indépendantes subventionnées.

Le personnel de l'enseignement se compose de 93 laïcs et de 7 religieuses.

Il y a 3 instituteurs seulement et 90 institutrices dont 10 sont sans brevet.

2 instituteurs et 3 institutrices ont suivi les cours de l'école normale Laval.

Total des élèves : 3,383. Assistance moyenne : 2,187. Elèves apprenant la lecture courante : 2,693, lecture raisonnée : 824, écriture et arithmétique : 3,165, grammaire et dictées : 1,245, art épistolaire : 397, histoire sainte : 980, histoire du Canada : 479, autres histoires : 52, géographie : 672, tenue des livres : 341, agriculture : 516, leçons de choses : 322, géométrie : 79, algèbre : 40, couture : 65, musique : 16. Il y a aussi 422 élèves qui apprennent les deux langues (français et anglais).

MAISONS D'ÉCOLE

Il est peu de paroisses, dans ce comté, qui puissent se vanter avec raison du bon goût qu'on apporte à la construction des maisons d'école. Ce sont, en général, de simples maisonnettes auxquelles le temps se charge de donner la couleur. Le peintre ne passe jamais par là, ou, s'il arrive parfois qu'on réclame ses services ce sera pour vermillonner la porte et le pignon, ce qui donne à la bicoque un air prétentieux qui fait mal à voir.

Souvent sales, vermoulues ou tombant de vétusté, quelquefois assez solides, mais inachevées et peu spacieuses, enfin presque toujours mal

éclairées et très froides : telles sont la plupart des maisons d'école que j'ai visitées.

Je donne dans mes bulletins des détails qui vous feront connaître quelles sont les paroisses qui ont le plus à faire sous ce rapport pour se mettre en conformité des règlements du conseil de l'Instruction publique. Vous remarquerez également que je rends justice à certaines autres municipalités où l'on fait de louables efforts pour atteindre, sinon à la perfection, du moins à ce degré de convenance dont il ne faut jamais déchoir, quels que soient les sacrifices qu'il faille s'imposer.

La bonne volonté que j'ai trouvée à peu près partout chez les autorités locales avec qui j'ai eu le plaisir de conférer spécialement sur ce sujet, me fait présumer qu'il ne serait pas difficile de préparer les esprits à cette œuvre de réforme.

En effet, dans toutes les classes de la société, j'ai observé une louable émulation, ce sentiment noble en vertu duquel on cherche à amender la position que l'on occupe, à perfectionner l'art que l'on exerce, à surpasser même ou au moins à égaler ceux que l'on soupçonne d'être plus avancés que soi dans la voie du progrès.

En ce qui concerne l'agriculture, le commerce comme toute autre industrie, je suis convaincu que le comté de Dorchester peut soutenir avantageusement la comparaison avec les autres parties de la Province. Un homme digne de foi m'assurait que les trois quarts et demi de ses coparoissiens prêtent de l'argent. Et je n'ai pas été étonné d'une telle assertion, ayant pu admirer ces belles campagnes couvertes d'une végétation vraiment luxuriante, ces bâtisses spacieuses et commodes érigées sur presque toutes les fermes, cette variété d'instruments aratoires et des plus dispendieux, ce beau choix d'animaux de race améliorée....enfin tout ce qui annonce la prospérité.

Ecoles.

Sur les 94 écoles en opération, il y en a 5 seulement qui sont modèles. Celles de St-Anselme, de Ste-Claire et de St-Bernard sont dirigées par des instituteurs. De plus il y a un couvent des sœurs de la Charité à St-Anselme, et un autre à St-Isidore, placé sous la direction des sœurs du Bon Pasteur. Ces écoles sont véritablement supérieures et font honneur à leurs titulaires comme aux paroisses qui les possèdent.

L'école modèle de garçons de St-Anselme, tenue par un élève distingué de l'école normale Laval, M. Thomas Fournier, rend de grands services aux jeunes gens de cette paroisse. J'ai été agréablement surpris

de trouver sur les bancs de l'école des hommes de 20 ans, donnant l'exemple aux plus jeunes élèves de l'assiduité, de l'application et de la bonne conduite. Je les ai félicités sur leur amour du travail et sur le bon exemple qu'ils donnent aux autres jeunes gens de la paroisse qui pourraient, en plus grand nombre, employer à l'étude leurs nombreux loisirs de la saison d'hiver.

M. Fournier se prête gracieusement à ce surcroît de travail, et s'assure ainsi l'estime publique et la confiance des parents de ses élèves.

Le couvent de cette paroisse est prospère. 76 jeunes filles en suivent régulièrement le cours. Les sœurs de la Charité remportent ici, comme partout ailleurs, de constants succès. Le révérend curé de la paroisse et le Dr Vaillancourt, président des commissaires, m'accompagnaient dans ma visite de ce couvent. Nous avons éprouvé un intérêt particulier à faire l'examen d'une classe de petits garçons de 5 à 7 ans que les bonnes sœurs, à la demande de M. le Curé, ont ouverte dans le cours de cette année.

Les sœurs du Bon Pasteur tiennent l'école modèle mixte de St-Isidore. Leur maison est indépendante, mais elles ont en même temps la direction d'une classe sous le contrôle des commissaires où l'on y admet les garçons et les filles. Je n'ai point remarqué de grands garçons dans cette école, non plus que dans les autres écoles de cette paroisse. Les jeunes filles suivent un cours à peu près complet dans ce couvent. Pendant que je m'occupais de l'examen des plus jeunes élèves, j'ai donné un sujet de composition à développer aux plus grandes. Ce travail a été remarquablement bien fait.

L'école modèle de Ste-Claire est mixte et est confiée à la direction de M. P. Simard, ancien élève de l'école normale Laval. A l'époque de ma visite, 23 grandes filles se préparaient à subir leur examen de brevet. M. Simard dirige lui-même le cours d'études, mais Mde Simard surveille le département des filles en dehors des classes. M. Simard est un instituteur très zélé qui réussit bien dans l'enseignement. Le Dr Lesage, président des commissaires, m'accompagnait. Il paraît satisfait des progrès remportés par les élèves de cette école. Pour moi, j'ai trouvé l'institution prospère.

L'école modèle mixte de St-Bernard est dirigée par M. Frs. Audet. Cet instituteur a fait son cours d'études au séminaire de Québec et il a pris son brevet d'école modèle au bureau de Québec. Jeune instituteur très intelligent, ayant par lui-même fait une étude spéciale de la pédagogie, son enseignement est méthodique et d'une lucidité remarquable. Il est malheureux qu'à St-Bernard on ne puisse pas comprendre qu'il sera impossible à cet excellent

instituteur de continuer plus longtemps à sacrifier son temps et son avenir pour un salaire annuel de $176.

Outre ces 5 écoles modèles qui sont, je le répète, remarquablement bonnes, je compte 2 écoles élémentaires qui pourraient avantageusement être érigées en écoles modèles. L'école de l'arrondissement No 1 de la paroisse Ste-Hénédine, et celle de l'arrondissement No 1 de la paroisse de St-Malachie sont ces deux écoles qui mériteraient une subvention accordée aux institutions supérieures, si les commissaires vous en faisaient la demande accompagnée d'un rapport, comme je leur en ai fait la recommandation.

La première de ces écoles est dirigée par Mde Octave Fluet Dumont, ancienne élève de l'école normale Laval. 106 élèves fréquentent cette école et un certain nombre d'entre eux étudient avec succès la plupart des matières du cours modèle. Une seconde institutrice diplômée sert d'assistante à Mde Dumont. L'école No 1 de St-Malachie est tenue par Mlle Virginie Boilard. Elle tient du bureau son brevet d'école modèle. 54 élèves étudient les deux langues d'une manière très satisfaisante. Toutes les matières d'enseignement du cours élémentaire et quelques-unes du cours modèle sont bien enseignées.

Parmi les 87 écoles élémentaires, j'en compte environ 20 relativement satisfaisantes. Les autres sont ou médiocres ou nulles. Mes bulletins donnent les détails.

S'il est vrai qu'un bon nombre d'élèves ne sont point dans les conditions requises pour réussir, il est vrai également qu'un certain nombre d'institutrices ont peu d'instruction, encore moins de zèle et pas du tout de savoir-faire. Les maîtresses d'école de cette catégorie, en se donnant pour $50 à $60, trouvent facilement à se caser ; mais, comme les commissaires trouvent qu'ils les payent encore trop cher, il les obligent à laver le plancher de la classe. Hé bien ! malgré que je trouve inconvenant, de la part des commissaires, d'imposer une telle obligation à l'institutrice de leurs enfants, et que je proteste contre une telle pratique, je ne puis m'empêcher de trouver logique, à leur point de vue, leur manière d'agir; car ils payent un prix plus élevé à la servante qu'ils emploient à faire la lessive et à élever du bétail. Pour eux comme pour bien d'autres, le mérite d'une personne est coté à la valeur de son salaire. Il est malheureux que de pareils marchés se fassent officiellement et au nom de la loi.

La plupart des secrétaires-trésoriers remplissent très bien les devoirs de leur charge. Ce sont des hommes instruits et de progrès.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. PRÉMONT,

Insp. d'écoles.

M. P. A. ROY

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon premier rapport d'inspection des écoles de mon district pour l'année scolaire expirée le 30 juin dernier.

Mon district se compose de dix-neuf municipalités et comprend 95 institutions qui sont réparties comme suit : 68 écoles élémentaires, 17 écoles modèles et 1 académie sous contrôle ; 2 écoles modèles et 3 académies indépendantes subventionnées, et 3 écoles élémentaires indépendantes non subventionnées. Toutes ces écoles sont distribuées comme suit dans mon district d'inspection :

BEAUPORT.—Cette municipalité compte six écoles sous contrôle en opération, plus deux écoles indépendantes. L'école modèle, sous la direction de Melles Vallée, donne de bons résultats ; quant aux écoles élémentaires, celle qui est dirigée par Melle Rosalie Parent mérite une mention spéciale pour l'esprit d'ordre et la bonne discipline qui y règnent ; aussi j'ai été très satisfait de l'école de Melle Parent. Les autres écoles de cette municipalité donnent aussi des résultats satisfaisants.

ST-MICHEL DE BEAUPORT.—Cette municipalité ne compte que deux écoles élémentaires qui sont sur un assez bon pied. Ces deux municipalités m'ont paru être dans un état prospère.

CHARLESBOURG.—Cette paroisse compte cinq écoles élémentaires et deux écoles modèles sous contrôle. L'école modèle de Notre-Dame des Laurentides, sous la direction des sœurs du Bon Pasteur, continue à donner de bons résultats. Il est inutile de dire que ces bonnes Dames sont à la hauteur de leur position tant par leur zèle que par l'esprit de dévouement et de sacrifice dont elles font preuve, aussi les services qu'elles rendent sont-ils hautement appréciés des citoyens de Charlesbourg ; quant à l'école modèle du village, dirigée par M. Turgeon, je n'en dirai qu'un mot afin de corroborer les éloges que M. l'inspecteur Prémont lui a prodigués avec tant de libéralité dans ses rapports et qu'il méritait à si juste titre. M.

Turgeon était dans son véritable élément et éprouvait du bonheur à enseigner, tel est le secret des succès étonnants qu'il a remportés.

Je n'en dirai pas davantage dans la crainte d'atténuer les éloges que mon prédécesseur lui donnait avec tant de délicatesse et tant d'abondance. S'il m'est permis d'exprimer ici un regret, je dirai que c'est avec peine que j'ai vu M. Turgeon se retirer de l'enseignement, sa santé étant épuisée par vingt et un ans de labeurs incessants. L'enseignement faisait les délices de M. Turgeon et c'est avec regret qu'il s'est vu forcé d'y renoncer. Parmi les écoles élémentaires, qui toutes sont sur un bon pied, celle de Bourg-Royal, sous la direction de Mlle Eudora Lambert, mérite d'être mentionnée spécialement.

Outre les écoles que je viens de nommer, Charlesbourg possède un magnifique couvent sous la direction des sœurs du Bon Pasteur.

Qu'il me soit permis, monsieur le Surintendant, de vous donner quelques détails au sujet de cette institution qui, bien qu'elle ne soit classée que comme école modèle, peut rivaliser avantageusement avec beaucoup d'autres du même genre décorées du titre d'académies.

Je puis parler de cette institution avec connaissance de cause vu que, sur la gracieuse invitation des sœurs qui dirigent cet établissement, j'ai été admis à faire une visite au pensionnat, circonstance que je tiens à noter.

L'instruction qui se donne dans cette maison est très soignée, la méthode que l'on y suit est excellente et l'exposé des matières ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de la clarté que sous celui de la précision ; aussi ai-je trouvé des élèves capables de raisonner parfaitement tout ce qu'elles font : c'est réellement une institution de première classe que je serais heureux de voir élevée au rang d'académie avec une augmentation de subvention.

St-Ambroise.—Cette paroisse compte dix écoles élémentaires et deux écoles modèles, ces deux dernières surtout sont excellentes. M. Doré qui dirige l'école modèle des garçons et Melle Pélisson qui dirige celle des filles méritent tous deux des éloges pour le zèle qu'ils déploient dans l'exercice de leurs fonctions ; quant aux écoles élémentaires, elles sont satisfaisantes pour la plupart et celle dirigée par Melle Caroline Gay mérite une mention honorable. Je regrette que les commissaires n'aient pas jugé à propos de continuer à s'assurer les services d'une institutrice si dévouée.

Ancienne Lorette.—Six écoles élémentaires et une école modèle sont en opération dans cette municipalité. Toutes ces écoles sont sur un bon pied et donnent d'excellents résultats ; l'école de M. Pageot mérite d'être mentionnée.

St-Colomb de Sillery.—Deux écoles élémentaires, deux écoles modèles et une académie sont en opération dans cette municipalité, ces différentes écoles donnent de très bons résultats et je suis heureux de dire que Sillery possède une excellente organisation scolaire.

En outre des écoles sus mentionnées, cette paroisse possède une académie de filles, c'est une institution de première classe sous l'habile direction des sœurs de Jésus-Marie.

Je regrette de n'avoir pu me procurer la statistique de cet établissement malgré la demande que j'en ai faite, ce qui explique pourquoi cette insitution ne figure pas dans mes cahiers de bulletins non plus que dans mon tableau statistique.

St-Félix du Cap-Rouge.—Les deux écoles modèles ainsi que l'école élémentaire de cette municipalité sont sous la direction des sœurs de Charité ; ces trois écoles sont excellentes.

Ste-Foye.—Deux écoles dont l'une est élémentaire et l'autre modèle, dirigées par les sœurs du Bon Pasteur, donnent des résultats très satisfaisants, car, ici comme ailleurs, ces excellentes institutrices se livrent à l'enseignement avec tout le zèle et tout le dévouement dont elles sont capables.

Tukesbury No 1.—Une seule école y est en opération, résultat assez satisfaisant.

Stoneham.—Il n'y a aussi qu'une seule école dans cette municipalité dont le résultat est satisfaisant. Je n'ai pu visiter l'école de Tukesbury No 2, la classe étant fermée pour cause de maladie de l'institutrice ; c'est pourquoi cette école ne figure pas dans mon tableau statistique.

St-Dunstan.—Cette municipalité possède une excellente école que Mme P. Brown dirige avec un grand succès.

St-Raymond.—Cette immense paroisse compte 13 écoles, toutes élémentaires, dont 10 seulement ont été en opération durant le cours de l'année dernière. Sur ces dix écoles, je n'ai pu en visiter que neuf, la dixième étant fermée par la disparition de l'institutrice, et comme je n'ai pu me procurer les renseignements nécessaires, cette école ne figure pas non plus dans mon tableau statistique. Quant aux neuf écoles que j'ai visitées,

voici l'appréciation que j'en ai faite : 4 sont médiocres, 2 sont bonnes et les 3 autres sont très bonnes; celle qui est dirigée par Melle Odile Dugal mérite une mention spéciale.

Ste-Jeanne de Neuville.—Il y a eu dans le cours de l'année dernière six écoles en opération dans cette municipalité, dont cinq élémentaires donnant des résultats satisfaisants et une excellente école modèle sous la direction de Melle Aurore Dionne, institutrice distinguée dont les connaissances scientifiques et pédagogiques ne sauraient être surpassées que très difficilement, aussi ai-je été très satisfait de cette école. Il y a un arrondissement qui est resté sans école l'année dernière.

St-Basile.—Cette municipalité possède cinq écoles élémentaires et une école modèle ; cette dernière dirigée par Melle Adélaïde Germain donne de très bons résultats ainsi que les écoles élémentaires de Melles Joséphine Delisle et Méléda Drolet qui méritent toutes deux une mention honorable.

Écureuils.—La seule école de cette municipalité, qui est une école modèle sous la direction de Melle Ozélina de Varennes, donne des résultats très satisfaisants.

Pointe-aux-Trembles.—Cette paroisse est divisée en 4 arrondissements scolaires et compte 4 écoles élémentaires et une école modèle sous contrôle, plus une académie indépendante dirigée par les dames de la Congrégation. Cette dernière institution rend ici de grands services et est hautement encouragée, ce qui prouve l'excellence de son mérite.

Je me dispenserai d'entrer dans les détails vu que les institutions de ce genre ont fait leurs preuves et sont, à juste titre, considérées comme les premières institutions du pays. L'école modèle des garçons si habilement dirigée par M. Armand Lockquell est digne de tout éloge : c'est une excellente école sous tous les rapports. Les écoles élémentaires sont aussi sur un pied satisfaisant.

St-Augustin.—Cinq écoles sous contrôle, dont 4 élémentaires et une modèle, sont en opération dans cette municipalité ; il y a en outre une école modèle indépendante aussi sous la direction des sœurs de la Congrégation. Ce que j'ai dit de l'académie de la Pointe-aux-Trembles peut s'adapter en tous points à cette dernière qui ne le cède en rien à sa sœur aînée tant sous le rapport de l'enseignement qui s'y donne que sous le rapport de la méthode qu'on y observe. L'école modèle des garçons confiée à Melle Célina Gingras accuse de bons progrès.

Parmi les écoles élémentaires qui pour la plupart donnent beaucoup

de satisfaction, celle de Melle Hélène Beaulieu, élève de l'école normale Laval, figure au premier rang, et mérite une mention toute spéciale : c'est une des meilleures écoles élémentaires de mon district.

STE-CATHERINE—Il y a dans cette pauvre municipalité six écoles élémentaires et une école modèle sous le contrôle des commissaires d'écoles.

L'école modèle tenue par Melle Alice Delisle est excellente et donne les meilleurs résultats. Parmi les écoles élémentaires, celle de Melle Bertha Dubé, ainsi que celle de Melle Mary Loughran, mérite la note très satisfaisante. Quant à celles qui se trouvent à la gare Ste-Catherine et au lac St-Joseph, elles étaient fermées lorsque je suis allé pour en faire la visite, c'est ce qui explique pourquoi les statistiques de ces deux écoles ne figurent pas dans mon grand tableau.

Qu'il me soit permis ici, monsieur le Surintendant, d'adresser quelques mots de félicitation au révérend M. Leclerc, curé de Ste-Catherine, pour le zèle prodigieux qu'il déploie pour relever le niveau de l'éducation dans sa paroisse. Sa sollicitude et son dévouement sans bornes qui le portent à s'imposer des sacrifices multipliés pour stimuler le zèle des institutrices et pour triompher de l'apathie des élèves sont dignes des plus grands éloges. Aussi, et je suis heureux d'en convenir, malgré la position désavantageuse de cette paroisse, les écoles de Ste-Catherine peuvent soutenir la comparaison avec les écoles de même genre situées dans des localités beaucoup plus favorisées sous le rapport de la fortune et du bien-être.

S'il était possible d'augmenter la subvention de l'école modèle de cette municipalité, j'en serais heureux et très reconnaissant.

Avant de terminer, monsieur le Surintendant, il est de mon devoir de vous donner des explications générales sur le matériel des écoles de mon district d'inspection ; il n'est pas ce qu'il devrait être, tant s'en faut.

Les bancs à dossiers sont très rares dans mon district ; il y a aussi beaucoup de mauvaises tables et le manque de bonnes cartes géographiques et de bons tableaux noirs s'y fait remarquer généralement, surtout les cartes géographiques, ce qui est cause que dans un bon nombre d'écoles l'enseignement de cette matière est tout à fait négligée.

Comme vous avez pu le constater par mes bulletins, l'enseignement de l'agriculture, ainsi que celui du dessin, est totalement mis de côté dans un très grand nombre d'écoles, cela est dû le plus souvent ou à ce que les autorités scolaires ne veulent pas que ces matières soient enseignées, ou à

ce que les parents refusent de donner à leurs enfants les livres et fournitures d'école nécessaires.

Espérons que cet etat de choses viendra à changer, ce qui aura lieu lorsque les autorités scolaires ainsi que les parents comprendront mieux leurs intérêts et leurs devoirs à cet égard ; j'ai trouvé certaines municipalités où les commissaires d'écoles ne se donnent même pas la peine de visiter les écoles chaque année ainsi que la loi les y oblige.

Après cela, monsieur le Surintendant, il ne faut pas s'étonner si l'apathie et le dégoût règnent dans ces écoles, en dépit du zèle et de l'énergie des instituteurs et des institutrices chargés de la direction de telles écoles.

Les enfants qu'on néglige ainsi, qui ne reçoivent jamais un mot d'encouragement, ni la moindre récompense sont, en vérité, bien à plaindre et je ne m'étonne pas s'il ne font aucun progrès ; ces pauvres enfants sont totalement oubliés, personne ne s'occupe d'eux, aussi est-ce pour eux une véritable surprise que de voir l'inspecteur leur adresser des paroles d'encouragement et leur distribuer les quelques récompenses dont il peut disposer. Dans certaines écoles que j'ai visitées et qui laissaient à désirer sous le double rapport de la docilité et du travail, il m'est venu à l'idée de promettre une ou deux récompenses à certains élèves s'il y avait amélioration dans leur conduite et cela, après leur avoir adressé les paroles et les encouragements convenables. Eh bien ! je suis heureux de le dire, dans chacun de ces cas, les récompenses promises ont été méritées, ce qui prouve la puissance de ce stimulant appliqué aux élèves des écoles.

Une autre chose sur laquelle j'attire votre attention, monsieur le Surintendant, c'est l'esprit d'indépendance de certaines municipalités à l'égard des remarques faites par les inspecteurs d'écoles ; les autorités scolaires n'en tiennent aucun compte dans bien des circonstances. Ce qui me porte à vous faire cette remarque, c'est que M. Lefèbvre, lors de sa visite des écoles des paroisses du comté de Portneuf faisant partie de mon district d'inspection, avait jugé nécessaire de faire certaines observations aux commissaires qui n'ont, pour la plupart, apporté aucune attention à ce qui leur avait été recommandé.

J'espère, par cet exposé, vous avoir donné une idée aussi exacte que possible des écoles de mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. A. Roy,

Insp. d'écoles.

M. P. J. RUEL,

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon sixième rapport annuel concernant les écoles de mon district d'inspection.

Le tableau comparatif qui suit vous mettra à même de constater les progrès qui se sont effectués dans mon district d'inspection, depuis le jour où il m'a été confié jusqu'aujourd'hui.

	1881–82	1882–83	1883–84	1884–85	1885–86	1886–87
Arrondissements	130	152	160	166	170	172
Maisons d'école	135	161	169	169	176	183
Institutions de tous genres	134	157	166	170	184	186
Nombre d'élèves	5,389	6,768	7,193	7,402	7,530	7,492
Nombre de garçons	2,533	3,322	3,587	3,624	3,660	3,625
" de filles	2,856	3,446	3,606	3,778	3,870	3,762
Assistance moyenne	3,945	4,246	4,606	5,171	5,313	5,440
Epellation	1,835	2,552	2,427	2,635	2,678	2,699
Lecture courante	3,554	4,216	4,766	4,767	4,852	4,793
Lecture raisonnée	.....	.....	.....	2,235	4,279	3,929
Ecriture	2,709	2,859	4,439	5,089	5,118	4,996
Arithmétique	2,653	2,974	5,377	5,544	5,301	4,885
Tenue des livres	185	219	379	750	1,176	1,547
Grammaire	1,535	1,622	2,059	2,177	2,232	2,470
Narrations	146	207	273	365	487	545
Géographie	833	1,012	1,154	1,234	1,297	1,418
Histoire Sainte	852	971	1,146	1,343	1,484	1,396
Histoire du Canada	.....	468	601	687	918	838
Histoire d'Angleterre	.....	.....	.....	10	38	51
Autres histoires	.....	.....	.....	86	79	185
Dessin linéaire	490	914	1,399	1,435	1,527	1,991
Agriculture	342	313	469	312	382	357
Leçons de choses	.....	553	443	885	1,799	1,696
Rhétorique	.....	15	15	56	44	40
Histoire naturelle	.....	.....	.....	58	51	63
Algèbre	.....	41	100	101	82	97
Géométrie	.....	25	90	131	04	106
Trigonométrie	.....	.....	.....	.....	.....	10
Latin et grec	.....	.....	.....	.....	.....	10
Couture et broderie	.....	.....	175	192	32	321
Musique	.....	83	191	177	92	228

La légère diminution que vous constaterez dans le total des élèves provient de la grande émigration aux Etats-Unis qu'il y a eu dans le cours de l'année.

Dans le but d'obtenir l'uniformité des livres dans les écoles et d'empêcher la détestable habitude qu'ont les institutrices de faire adopter par les enfants de leurs écoles les livres dans lesquels elles ont étudié elles-mêmes, j'ai réussi dans plusieurs municipalités à faire acheter par les commissaires et à faire fournir aux institutrices les livres de classe dont celles-ci doivent se servir pour enseigner. En outre, j'ai fait passer aux commissaires une résolution défendant aux institutrices d'introduire un livre quelconque dans l'école sans leur permission.

Si les lois concernant l'instruction publique étaient amendées en ce sens, je crois que cela rémédierait à un des premiers obstacles qui s'opposent au progrès et à l'avancement des élèves. Car un nouveau titulaire, en prenant possession de sa classe, cherche toujours à introduire les livres dans lesquels il a étudié ; c'est une maladie et, pour la faire disparaître, je ne vois point d'autre remède que celui que j'ai l'honneur de vous suggérer.

Dans quelques municipalités on tient encore trop au mot à mot et le livre joue toujours le rôle principal au lieu de ne servir que comme auxiliaire. Parmi les municipalités qui ont secoué cette mauvaise routine, je remarque St-Théodore d'Acton. Il y a, en outre, dans mon district, un grand nombre d'écoles très peu avancées qui n'ont pour titulaires que des institutrices non brevetées et où l'on se contente d'enseigner le catéchisme, la lecture, l'écriture et quelques notions de grammaire et de calcul. La mémoire y est cultivée mais l'intelligence n'y est développée que d'une manière médiocre. L'obstacle que nous avons là, c'est la rareté des institutrices diplômées.

Cette rareté se fait sentir tous les ans et je suis à me demander comment il se fait que nos jeunes filles des environs de Québec, de Montréal ou de St-Hyacinthe ne veulent pas aller enseigner dans les comtés de Shefford ou de Missisquoi. Les salaires y sont plus élevés qu'ailleurs, les communications sont faciles, les contribuables polis, affables et hospitaliers ; d'un autre côté elles y gagneraient beaucoup en apprenant la langue anglaise. L'an dernier il en est venu cinq de Lotbinière, espérons que cette année il en viendra un plus grand nombre.

Il y a eu amélioration sensible dans plusieurs maisons d'école où le mobilier scolaire a été renouvelé. J'aurais peut-être pu obtenir quelque

chose de plus pour d'autres écoles, mais la pauvreté et la misère qui se sont fait sentir dans certains arrondissements m'en ont empêché.

Huit écoles ont été rebâties, dont deux dans Ste-Pudentienne, une dans Ely Sud, une dans Stukely Nord, une dans Milton, une dans West Farnham, une dans Coxton et une dans St-André d'Acton. Je dois dire que partout messieurs les commissaires ou syndics sont remplis de zèle et de bonne volonté et qu'ils s'appliquent à construire des maisons d'école spacieuses, bien éclairées et confortables. Le plan de ces bâtisses est mieux approprié pour les fins de l'éducation que celui qui a coutume d'être accepté pour nos maisons d'école du district de Québec. La disposition des tables et des bancs y est plus facile, les fenêtres y distribuent une lumière moins fatigante et la chaleur du poêle arrive plus facilement aux élèves.

Écoles

Des cent soixante-quatorze (174) écoles élémentaires qui composent mon district d'inspection, vingt-neuf sont *très bonnes*, soixante-dix-sept ont obtenu la note *bonne*, trente-cinq *assez bonne*, vingt et une *médiocre* et douze *mal*.

Les sœurs Marianites de Ste-Croix, à Magog, et les sœurs de St-Joseph, à St-Damien de Bedford, ont très bien réussi et font tout le bien qu'on peut espérer.

J'ai cinq écoles modèles sous contrôle : ce sont les écoles modèles de garçons d'Acton Vale, de Roxton Falls, de Waterloo et de Coaticooke et l'école modèle de filles de Roxton Falls. Par suite du départ de M. Boulay, l'école modèle d'Acton Vale a été mise sous la direction de deux institutrices qui n'ont pu, même cette année, conserver le rang de cette école : aucun élève n'a suivi le cours modèle. A Roxton Falls, l'académie mixte a été divisée en deux parties, les garçons ont été confiés à M. Tanguay et les filles à Melle Lamothe. Cinq élèves ont suivi le cours modèle dans l'école des garçons et aucune dans l'école des filles. Cette dernière a été bien faible cette année, l'an prochain elle doit être sous le contrôle des sœurs de la Présentation de Marie. M. Tanguay doit être remplacé par des Frères Maristes.

A Waterloo, un seul élève a suivi le cours modèle sous la direction de Melle Gingras, surveillée et dirigée par les religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie.

A Coaticooke, dix élèves ont suivi le cours modèle sous la direction de M. A. D. Porcheron, dont l'éloge n'est plus à faire. Les élèves de cet excellent instituteur se sont distingués, comme dans le passé, par leur dis-

cipliné, leur esprit de travail, leur zèle, leur application et leurs progrès.

Les institutions catholiques indépendantes sont au nombre de sept. Les couvents de West Farnham, Coaticooke, Granby et Acton Vale sont sous la direction des sœurs de la Présentation de Marie qui se tiennent à la hauteur de leur mission et qui n'oublient point les traditions du passé. Elles excellent surtout à former de bonnes institutrices ; toute jeune fille de mon district qui se destine à l'enseignement devrait s'y préparer en passant au moins deux ans dans l'une de ces institutions.

Ces religieuses doivent prendre possession du magnifique couvent que les citoyens de Roxton Falls sont à construire, grâce au zèle et au patriotisme de leur curé, le révérend monsieur Santenac.

Le couvent de Waterloo, sous la direction des sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, se distingue dans cette partie du pays en donnant à nos jeunes filles une éducation très relevée.

Le couvent de Stanstead Plain situé près des lignes américaines, fréquenté pas des jeunes filles tant protestantes que catholiques, est appelé à rendre des services éminents. Les bonnes dames Ursulines qui dirigent cette institution avec le talent d'enseignement qu'on leur connaît propagent dans cette partie du pays l'enseignement de notre belle langue française qui y était pour ainsi dire ignorée.

A l'académie de West Farnham, sous la direction des Pères de Ste-Croix, les élèves ont été plus assidus et, en conséquence, les progrès sont plus sensibles. Cette année, le révérend Père Guy, qui a remplacé le révérend Père Dion, m'a communiqué les statistiques avec bonté avant même que j'en eusse fait la demande. Après un examen que j'ai fait subir aux élèves de chaque division, je dois dire que cette institution tient le premier rang parmi les écoles commerciales. L'anglais s'y enseigne comme le français et les transactions des banques et des douanes s'y font en anglais.

Encore cette année, dans plusieurs municipalités, MM. les commissaires ont avancé ou retardé leurs examens d'hiver pour pouvoir m'accompagner et profiter des remarques et des conseils que je puis juger à propos de donner soit à eux, soit aux enfants. A ce sujet, je dois des félicitations à MM. les commissaires de Ste-Anne de Stukely, Stukely Nord Lawrenceville, Ely Sud, Granby, St-Théodore d'Acton, St-André d'Acton, Acton-Vale, Waterloo, West-Farnham et Notre-Dame des Anges.

Il est inutile de parler de MM. les curés, car leur zèle incessant est connu de tous et sans eux, plusieurs écoles n'existeraient pas et d'autres ne pourraient même pas continuer à se maintenir.

En somme, depuis ma nomination en février mil huit cent quatre-vingt-deux, l'éducation dans cette partie du pays a fait des progrès étonnants et ces progrès sont dûs en premier lieu à MM. les curés, ensuite à MM. les commissaires et syndics qui ont bien voulu seconder leurs dignes pasteurs et suivre les conseils qui leur ont été donnés. Pas moins de cinquante écoles ont été construites et un grand nombre d'autres ont subi de grosses réparations. Le mobilier scolaire a été complètement renouvelé dans un grand nombre d'écoles. Il est vrai de dire qu'il y a encore beaucoup à faire, mais, vu les temps difficiles que nous traversons, il était impossible de faire mieux et d'exiger tout à la fois. J'ose espérer que mon passage dans ce district n'aura pas été infructueux pour la cause de l'éducation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. J. RUEL,

Insp. d'écoles.

J. E. SAVARD.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport d'inspection pour l'année scolaire 1886-87.

Le tableau statistique que je vous ai déjà adressé établit une augmentation, sur l'année dernière, de 342 élèves qui ont fréquenté les diverses institutions et écoles comprises dans mon district d'inspection.

Cet heureux résultat est principalement dû à l'abondance de la récolte qui a permis aux cultivateurs d'envoyer leurs enfants plus régulièrement à l'école, à l'adoption de méthodes d'enseignement de plus en plus perfectionnées, à l'uniformité des livres de classe, et beaucoup, je crois, à l'emploi du temps, d'après le tableau qui suit, que j'ai introduit dans mes écoles en 1874.

DIVISION DU TEMPS DANS UNE ECOLE ELEMENTAIRE

MATIN

MATIÈRES	HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
						Récapitulation générale	
Entrée, appel et examen de propreté	9 à 9.05	.....	.....	.....	.....	9.05 à 9.20	Géographie.
Lecture française	9.05 à 10	.....	.....	.....	.....	9.20 à 9.50	Calcul mental.
Ecriture	10 à 10.20	.....	.....	.....	.....	9.50 à 10.20	Catéchisme.
Catéchisme	10.20 à 11	.....	.....	.....	.....	10.20 à 10.50	Histoire Sainte.
Calcul mental	11 à 11.20	.....	Dessin	.....	Dessin	10.50 à 11.30	Lecture.
Arithmétique	11.20 à 12	.....	.....	.....	.....	11.30 à 12	Arithmétique.
SOIR							
Grammaire française	1 à 1.30	.....	.....	.....	.....	1 à 1.30	Grammaire.
Lecture	1.30 à 2.15	.....	.....	.....	.....	1.30 à 1.45	Agriculture.
Catéchisme	2.15 à 2.45	.....	.....	.....	.....	1.45 à 2.10	Histoire du Canada.
Dictée	2.45 à 3.15	.....	.....	.....	.....	2.10 à 3	Lecture latine.
Analyse	3.15 à 3.30	.....	.....	.....	.....	3 à 3.15	Dictée.
Histoire	3.30 à 3.45	H. Canada	Hist. Sainte	Art Epist.	Agriculture	3.15 à 3.30	Correction des exercices.
Correction des exercices	3.45 à 3.55	.....	.....	.....	.....	3.30 à 3.45	Leçon de civilité.
Distribution des bons points	3.55 à 4	.....	.....	.....	.....	3.45 à 4	Lect. des notes de la semaine Leçon de choses

Remarques.—Il est très important que tous les enfants soient toujours occupés. 1o Pendant qu'une classe est occupée à faire des problèmes sur le tableau, les autres élèves doivent en faire sur leurs ardoises. Pendant qu'une classe est occupée à faire une dictée, les autres font des exercices sur leurs ardoises lesquels seront corrigés par le maître à la fin de la classe.

Valeur des Notes — *Ex* vaut 12 *bons points* ; *tb*, 10 ; *bien*, 6 ; *ab*, 4 ; *p*, 0. *M* vaut 8 mauvais points ; *tm* en vaut 12.

Congé tous les samedis.

Cette augmentation témoigne hautement en faveur de notre système d'éducation. Aussi, je suis heureux de vous faire remarquer, M. le Surintendant, que l'opinion du comté devient chaque jour plus favorable à la cause de l'instruction des enfants.

Les maisons d'éducation de tout genre sont au nombre de 97, savoir : un collège classique et commercial, 2 académies, 9 écoles modèles et 85 écoles élémentaires.

Le grand total des élèves qui ont fréquenté ces institutions est de 3,957 ; l'assistance moyenne a été de 3,263.

A l'exception d'un instituteur, toutes les écoles sous le contrôle des commissaires sont dirigées par des institutrices ; 8 sont brevetées de l'école normale Laval ainsi que l'instituteur, 66 ont obtenu des brevets des bureaux d'examinateurs et 19 ont enseigné sans brevet, les commissions scolaires, pour les mêmes raisons que les années dernières, n'ayant pu s'en procurer d'autres.

La création d'un bureau d'examinateurs à Roberval, lac St-Jean, a été bien vue et justement appréciée par tous ceux qui s'occupent d'éducation. Ce bureau est appelé à rendre de grands services aux jeunes personnes qui désirent embrasser la carrière de l'enseignement, et il contribuera largement à diminuer le nombre d'institutrices non brevetées. Grâce à lui, depuis ma visite, plusieurs maîtresses non brevetées ont dû obtenir des diplômes. Ce bureau assure aussi une nouvelle prospérité à l'académie des Ursulines de Roberval, en y attirant un plus grand nombre de jeunes filles des paroisses éloignées. Les examinateurs rempliront, j'en ai la certitude, leurs devoirs avec zèle et impartialité.

Le corps enseignant de ma circonscription se distingue, presque sans exception, par sa bonne tenue, sa conduite régulière, sa moralité, son zèle constant, son aptitude satisfaisante ainsi que par beaucoup de bonne volonté et par un grand désir de mériter l'estime de ses supérieurs et la considération des familles. La majorité des maîtresses travaillent à étendre leurs connaissances pédagogiques afin d'être à la hauteur de leur tâche.

Toutes les personnes qui enseignent dans mon district ont puisé leur instruction à l'école normale Laval, à l'académie de Chicoutimi ou au couvent des Ursulines de N. D. du lac St-Jean, trois institutions dont l'enseignement est vraiment distingué. Les écoles normales sont, je ne saurais trop le répéter, des institutions précieuses ; elles forment cha-

que année un certain nombre de sujets pouvant servir de modèles aux membres de la classe enseignante qui n'ont pas eu l'avantage d'une préparation toute spéciale aux labeurs de la carrière à laquelle ils se sont voués.

Je constate avec regret que la classe enseignante n'est pas rémunérée en proportion de l'importance des services qu'elle rend au pays. Le traitement des maîtresses si bien formées à l'école normale Laval ne s'élève pas au chiffre de $200.00, et même, le seul instituteur de ma circonscription, ancien élève de l'école normale Laval, n'a que $180.00 de traitement annuel plus le logement et le chauffage. Il serait très désirable que les commissaires et les parents reconnussent qu'ils font fausse route en évaluant ainsi les travaux de l'intelligence à un moindre taux qu'ils n'estiment les travaux manuels.

Le petit séminaire de Chicoutimi, toujours sous la haute surveillance de Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi, conduit par une communauté de dignes prêtres et ecclésiastiques qui se distinguent surtout par une science profonde, un dévouement infatigable pour l'éducation de la jeunesse, fait la gloire et l'orgueil du comté de Chicoutimi.

Les élèves, ainsi dirigés par des professeurs recommandables autant par leur esprit de foi et de religion que par leur science, viennent puiser dans cette institution les lumières de la science et de la vérité.

L'académie des filles de Chicoutimi est fréquentée par 89 élèves, dont 5 dans le cours académique, 14 dans le cours modèle et 70 dans le cours élémentaire. Les élèves se distinguent par leur application au travail et elles étudient avec succès les différentes matières du programme d'études recommandé par le conseil de l'Instruction publique.

Quatre d'entre elles ont eu l'honneur d'être graduées à la distribution solennelle des prix. Six ont obtenu, en mai dernier, du bureau des examinateurs de Chicoutimi, des diplomes d'école modèle et six autres, des diplômes d'école élémentaire.

Il y a aussi dans le cours élémentaire des élèves qui mériteraient d'être mentionnées pour leur capacité bien supérieure à leur âge. Des élèves de 9 à 10 ans écrivent sans faute des dictées sur le verbe et sur le participe, analysent très bien, apprennent l'histoire sainte, l'histoire du Canada, la géographie, font des problèmes pratiques, etc.

Toutes les élèves, animées par le haut témoignage de satisfaction et les encouragements que leur donne Sa Grandeur Mgr D. Racine, se livrent avec ardeur aux travaux manuels : elles apprennent à filer, à tisser, à coudre à broder, à tricoter, etc.

L'art culinaire est aussi enseigné.

Cette académie acquiert, chaque année, de nouveaux titres à la confiance des familles. Les élèves qui la fréquentent y reçoivent une instruction et une éducation soignées, comme dans toutes nos autres bonnes maisons d'éducation supérieure répandues dans le pays.

On a pour ainsi dire reconstruit cet établissement qui est maintenant assez spacieux pour contenir un grand nombre d'élèves. Cette institution, qui est l'ornement de la ville de Chicoutimi, est due principalement à la générosité de Sa Grandeur Mgr D. Racine et au zèle du digne curé de l'endroit, le révérend M. A. Fafard, supérieur de cette académie, dont le dévouement à la cause de l'éducation est au-dessus de tout éloge.

L'académie des Ursulines de N.-D. du lac St-Jean, dont la fondation ne remonte qu'à 1882, est tenue sur un excellent pied et est de plus en plus prospère.

Le but de cette institution est de continuer l'œuvre admirable de la vénérable fondatrice du premier monastère d'Ursulines en Canada, en donnant aux jeunes filles une éducation aussi chrétienne que solide. Le zèle des colons de Roberval et des paroisses environnantes pour l'instruction de leurs enfants a merveilleusement aidé au développement de cette œuvre.

Le cours d'études suivi dans cette institution est éminemment pratique ; il est divisé en huit années. Les élèves qui se préparent au brevet d'institutrices reçoivent une attention toute particulière.

En 1882, le pensionnat se composait de 25 élèves ; aujourd'hui l'on compte 51 élèves pensionnaires et 75 externes. Il y a 11 religieuses enseignantes. Trois élèves ont reçu un diplôme d'honneur et seize se sont livrées à l'enseignement.

Vingt-sept élèves appartiennent au cours supérieur et 99 au cours élémentaire. On y enseigne la lecture, le catéchisme, la grammaire, l'analyse, l'art épistolaire, la littérature, la composition, le calcul mental, l'arithmétique, la tenue des livres, l'algèbre, le toisé, la géographie, la cosmographie, l'histoire naturelle, l'astronomie, l'horticulture, la pédagogie, la calligraphie, le dessin linéaire, la musique vocale et instrumentale, le dessin aux deux crayons et à l'aquarelle, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, l'histoire de France et d'Angleterre, l'histoire ancienne, du moyen âge, moderne et contemporaine, l'anglais, la physique et la chimie.

Aucune élève n'a la permission de se livrer aux ouvrages de fantaisie avant de savoir coudre, tricoter et racommoder le linge.

Les élèves apprennent aussi à filer, à tisser, etc.

Cette institution a été fondée par les dames Ursulines de Québec, à la demande pressante du révérend M. Jos. Lizotte, curé de Roberval.

La plupart des commissaires ont à cœur le bon fonctionnement de la loi d'éducation. Mes conseils sont presque toujours suivis à la lettre et je puis dire que, dans toutes les municipalités scolaires, les commissaires me consultent toujours soit pour l'engagement ou le renvoi de la maîtresse, soit pour ce qui concerne leurs finances, etc.

Les difficultés qui régnaient dans Ouiatchouan sont enfin réglées à la satisfaction de tous les intéressés.

Le village de Roberval, qui faisait partie de Ouiatchouan, forme aujourd'hui une municipalité.

La commission scolaire de cette nouvelle municipalité composée d'hommes instruits, ayant à sa tête le révérend M. Lizotte, prêtre zélé et des plus dévoués pour la cause de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, ne peut manquer de marcher dans la voie du progrès.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent fidèlement de leurs devoirs et les maîtresses, en général, sont payées régulièrement.

Il s'est construit, durant l'année, plusieurs maisons d'école et un grand nombre d'autres ont subi de bonnes réparations ; la plupart de ces maisons sont bâties d'après les exigences des lois scolaires, entre autres celles de St-Prime. Je dois dire à la louange de MM. les commissaires de cette localité, hommes instruits et intelligents, que ces maisons d'école leur font honneur. M. le curé de l'endroit, le révérend M. Frs. X. Bellay et MM. les commissaires veulent bien chaque année laisser leurs occupations pour assister avec moi à l'examen de chacune de leurs écoles. Il serait à désirer que l'octroi fût augmenté pour cette paroisse ainsi que pour Grandmont, Alma et St-Félicien.

Je suis heureux de constater qu'il y a, en général, amélioration sous le rapport de l'ameublement des écoles.

Les matières enseignées qui m'ont le plus frappé dans les écoles sont : le catéchisme, la calligraphie, l'histoire, la grammaire, l'arithmétique et le calcul mental.

Le catéchisme.—On enseigne cette matière deux fois par jour aux enfants qui se préparent à leur première communion. J'ai interrogé tous les élèves dans chaque école et j'ai remarqué avec bonheur que les maîtresses s'efforçaient de plus en plus de donner aux enfants une solide instruction religieuse, s'appliquant surtout à graver dans leur âme les

sentiments de leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents, envers tous leurs semblables, de manière à en faire de bons citoyens et des sujets utiles à la société.

La calligraphie.—La calligraphie a fait, cette année, des progrès remarquables.

Les cahiers sont propres, la tenue de la plume est surveillée et l'on commence à comprendre qu'il ne suffit pas de mettre un cahier préparé entre les mains d'un enfant pour qu'il apprenne à bien écrire.

Dans un grand nombre d'écoles, on a adopté des cahiers avec modèles et je travaille à généraliser la chose. La série Langlais est certainement une des meilleures ; mais les parents, sous le prétexte qu'elle est trop chère, s'y opposent fortement.

L'histoire.—L'enseignement de l'histoire donne plus de satisfaction ; on ne s'attache pas seulement à la récitation textuelle, mais on s'occupe à exercer autant l'intelligence des enfants que leur mémoire en les habituant à en rendre compte à leur manière. Les phrases sont moins correctes mais en revanche les choses se gravent mieux dans l'esprit. L'étude de l'histoire donne aussi aux élèves le goût de la lecture et surtout de la lecture sérieuse.

L'arithmétique.—On continue de donner à l'enseignement de cette matière une marche méthodique et un caractère pratique. Les exercices sont en général, bien choisis. Je considère l'arithmétique, surtout l'arithmétique mentale, comme un exercice gymnastique de l'intelligence auquel les maîtresses doivent attacher d'autant plus d'importance qu'il apprend aux enfants à être judicieux, réfléchis et penseurs.

La grammaire.—Avec l'aide des livres : " leçons de la langue française, par les frères des Ecoles chrétiennes, à l'usage des maîtresses," la langue française est mieux enseignée, et j'ai constaté quelques progrès dans la *composition* : on reconnaît que savoir l'orthographe ne suffit pas mais qu'il importe avant tout de pouvoir exprimer ses pensées de façon à être compris.

Les récompenses que je donne aux élèves qui ont le plus de bons points font toujours un grand bien.

Plusieurs commissions scolaires, sinon toutes, ont enfin adopté ce mode d'encouragement de donner des prix aux examens publics et cela produit d'excellents effets.

Permettez-moi, M. le Surintendant, de joindre ma voix à celle de toute la classe enseignante qui applaudit de tout cœur à l'honneur que Sa Sainteté

Léon XIII vous a conféré, en vous créant *Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand.* En vous accordant cette grande distinction, le chef de l'Eglise a su reconnaître votre dévouement inaltérable aux intérêts de l'éducation en ce pays.

Je ne saurais passer sous silence le vif intérêt que les messieurs du clergé portent à la cause de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse ; plusieurs sont à la tête des commissions scolaires et ils m'accompagnent dans mes visites ; c'est une consolation pour moi de rencontrer, dans chaque localité, leur appui chaleureux.

Grâce aux efforts énergiques du révérend M. P. H. Delâge, curé de Laterrière, St-Cyriac a, cette année, deux écoles en opération.

Avant de terminer ce rapport, comptant qu'il est inutile de répéter les détails déjà fournis par mes bulletins d'inspection, je vous réfère aux notes prises durant mes visites et je classe les écoles confiées à ma surveillance dans l'ordre suivant : 4 sont excellentes, 79 sont bonnes et 11 ou 12 sont passables.

St-Bruno et le Cap à l'Ouest ont été érigés, cette année, en municipalités scolaires. Ces deux paroisses auront bientôt des écoles en opération.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. SAVARD,
Insp. d'écoles.

M. M. T. STENSON

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les écoles soumises à mon inspection. Ma division comprend le district électoral de Sherbrooke, les comtés unis de Richmond et de Wolfe, le comté de Compton et une partie des comtés de Beauce et de Mégantic.

En consultant une carte de la province, on verra que cette division embrasse presqu'en entier le grand district judiciaire de St-François—moins le comté de Stanstead—avec, en outre, deux grandes municipalités du comté de Mégantic et toutes les municipalités de Beauce qui avoisinent le comté de Compton.

Je prends la liberté d'affirmer de nouveau, comme je l'ai déjà fait dans mes précédents rapports, que ce district a une étendue trop considérable pour un seul inspecteur, pendant les sept dernières années, le nombre des écoles que j'ai à visiter a augmenté de plus du double. Par votre rapport de l'année scolaire 1879-80, je vois que ma division comprenait à cette époque 113 écoles élémentaires et 2 écoles modèles. Le chiffre total des élèves inscrits était de 3,744 avec une présence moyenne de 2,633. Or, mon dernier tableau statistique fait voir que, pour l'année terminée au 30 juin dernier, le nombre des écoles s'est élevé à 218 écoles élémentaires et 5 écoles modèles, tandis que le chiffre total des élèves est de 7,146 avec une présence moyenne de 5,169.

A part ces écoles, qui sont sous la direction de commissaires ou de syndics, je compte six établissements indépendants d'éducation supérieure c'est-à-dire un collège classique et commercial, un collège exclusivement commercial et quatre académies de jeunes filles.

Je voudrais pouvoir dire que la subvention du gouvernement a augmenté dans la même proportion que les écoles, malheureusement, tel n'est pas le cas ; dans plusieurs municipalités, on attache si peu d'importance à cette maigre ressource que les commissaires se considèrent comme libres de toute obligation à son égard. Il n'y a donc là qu'un faible motif à faire valoir auprès d'eux pour obtenir l'exécution de la loi et des règlements. J'ai le ferme espoir que le gouvernement trouvera le moyen d'élever la subvention au chiffre que vous proposez dans votre dernier rapport.

L'introduction du tableau horaire dressé par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique va produire un bien considérable dans les écoles ; s'il y a quelques modifications à y faire, par suite des exigences locales, les inspecteurs pourront facilement les noter dans le registre d'école préparé par M. Hubbard et par moi, et que vous avez bien voulu honorer de votre approbation.

La moyenne des présences, cette année, a suivi la même proportion que l'année dernière. J'ai cette année un chiffre moyen de 5,169 sur un total de 7,146, pendant que, l'an dernier, le total et la moyenne donnaient réciproquement 6,927 et 4,898. Bien que mon district ait été à peu près exempt de la petite vérole, cependant la crainte de contracter cette maladie a empêché un grand nombre d'enfants de fréquenter l'école pendant l'année dernière. Cette année, il est facile de s'expliquer la diminution des présences par les froids rigoureux que nous avons eus dans le cours de l'hiver. Partout où je me suis aperçu que, par suite de l'insouciance ou de la négligence des parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école, cette diminution tombait au-dessous du chiffre normal de 15, j'ai cons-

seillé aux autorités de prévenir les parents que les écoles seraient fermées l'année suivante si, après cet avis, il ne se produisait pas de changement en mieux. Dans certains endroits, cet avertissement a produit l'effet désiré ; mais dans d'autres cas, peu nombreux il est vrai, il a fallu mettre la menace à exécution.

Le résultat, du reste, a toujours été satisfaisant. Dans quelques municipalités, les parents ont fait preuve d'un tel empressement que l'école fermée a été rouverte au bout de quelques mois seulement et qu'elle a été toujours bien fréquentée depuis ; tandis que les municipalités qui ont été privées d'école pendant toute l'année ont eu soin d'envoyer leurs enfants plus régulièrement à la classe l'année suivante.

Grâce au règlement que vous avez établi, les maisons d'école que l'on construit maintenant ont des dimensions plus convenables, avec beaucoup de lumière et une ventilation suffisante. Le mobilier et les fournitures, comme vous pouvez le voir par mes bulletins, laissent encore beaucoup à désirer ; il y a cependant, en général, une tendance marquée vers le progrès. Sous ce rapport, Sherbrooke et Richmond donnent un bon exemple avec leurs belles maisons d'école et leur mobilier de premier ordre. Windsor Mills les a heureusement imités cette année en construisant une très bonne école de filles, pourvue du mobilier et des fournitures les plus améliorés.

Plusieurs municipalités fournissent à tous leurs élèves les objets nécessaires pour l'écriture, et je voudrais voir cette méthode répandue partout ; elle coûte peu cher, et, du reste, la dépense est plus que compensée par le progrès fait dans les écoles qui ont adopté ce principe.

Il s'est produit une légère augmentation dans les traitements payés aux maîtres et maîtresses ; il y a cependant encore beaucoup à faire pour arriver au niveau convenable.

Quant à la méthode d'enseignement et aux résultats obtenus sous ce rapport, je ne trouve pas de changement depuis l'année dernière.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de mon collègue, M. Lippens, et vos remarques sur le système qu'il a adopté dans le but de donner aux maîtres et maîtresses des notions sur la manière de conduire une école. Je ne doute nullement que les conférences données par M. Lippens ne soient appelées à produire beaucoup de bien dans les différentes municipalités qui forment son district d'inspection ; mais je ne crois pas cependant qu'on puisse tirer de grands avantages de la généralisation de ce système.

Dans les divisions de peu d'étendue, ayant une population dense et où l'inspecteur peut régulièrement faire deux visites par année à chaque municipalité et à chaque école, cette méthode peut s'employer, et encore, j'hésiterais à croire que les avantages qu'on en obtiendrait pussent se comparer à ceux qui résulteraient du mode que j'ai eu l'honneur de proposer dans mon rapport de 1879-80 : " de réunir les instituteurs et les institu-" trices dans les écoles normales, pendant les vacances, et de leur faire suivre " un cours de pédagogie qui ne manquerait pas de produire de bien meil-" leurs effets que toutes les conférences possibles. "

Parmi les raisons que j'offre en faveur de cette opinion, je signalerai les suivantes : 1o Au lieu de diminuer le nombre des visites que l'inspecteur doit faire à ses écoles, même dans les endroits où les deux visites peuvent se faire pendant l'année, il faudrait plutôt, si la chose était possible, augmenter ce nombre. 2o. Le temps qui est accordé dans chaque municipalité pour donner des cours aux maîtres et maîtresses, deux jours, est évidemment trop court pour qu'on puisse atteindre l'objet désiré. 3o. Les cours donnés aux instituteurs sur les différentes matières qui doivent leur être enseignées ne peuvent pas être faits par la même personne, quels que soient sa science et son talent, d'une façon aussi complète que si chaque sujet était traité par un spécialiste habitué à cet enseignement. 4o. Pour ce qui est de mon district, et je ne crois pas qu'il forme l'exception, il serait impossible d'adopter le système de M. Lippens, parce que le nombre de municipalités que j'ai à visiter et les distances que j'ai à parcourir sont trop considérables ; s'il me fallait faire des conférences pour les instituteurs même pendant deux jours seulement dans chaque municipalité—et ces deux jours sont bien insuffisants, à mon avis, pour obtenir un résultat pratique,—il me faudrait prendre les deux tiers de l'année scolaire, et la plupart de mes écoles ne pourraient pas être inspectées.

Pour montrer que j'ai raison sur ce point, je n'ai qu'à citer les résultats obtenus par les cours pédagogiques des instituteurs protestants depuis quatre ans. Ces cours, il est vrai, ne se donnent pas dans les écoles normales, mais, ce qui revient à peu près au même, ils sont faits par les professeurs de l'école normale McGill et par d'autres pédagogistes distingues. Et pour donner une idée de la manière dont ces cours sont appréciés et de ce qu'on pense maintenant du temps qui devrait leur être consacré, je me borne à vous citer les remarques que je trouve dans la *Sherbrooke Gazette* et le *Weekly Examiner* du 28 et du 29 de juillet :

" *Conférences pédagogiques.*—Les conférences pédagogiques qui ont " eu lieu la semaine dernière à Lennoxville ont été, sous tous les rapports,

" les meilleures que nous ayons encore eues dans la province. Elles se " sont ouvertes au collège, mardi matin, en présence d'un auditoire de près " de cent instituteurs et institutrices, et, pendant les quatre jours qu'elles " ont duré, le chiffre des assistants s'est élevé à cent vingt-huit, presque " tous logés au collège. Bien que le collège pût difficilement abriter et " nourrir autant d'étrangers, rien cependant ne leur a manqué. Ces insti- " tuteurs et institutrices venaient de tous les points du district ; c'est " cependant Bury qui en a envoyé le plus grand nombre (16). Plusieurs " d'entre eux revenaient pour leur quatrième année, d'autres, et c'était le " grand nombre, pour la troisième fois.

" La direction générale était confiée à M. l'inspecteur Hubbard ; les " conférences étaient conduites par le rév. E. I Rexford, secrétaire du " département de l'Instruction publique, assisté des docteurs Robins et " McGregor, professeurs à l'école normale McGill, du Dr Harper, inspecteur " des *High Schools*, et du rév. M. Adams, du collège de cette ville. En " commençant, on a donné avis que tous les instituteurs et institutrices " présents auraient à subir plus tard un examen sur le travail fait avant " d'obtenir leur certificat de présence ; cela a eu pour effet, sans doute, " de faire prêter une attention plus soutenue aux leçons qui, du reste, " étaient aussi attrayantes que pratiques et qui ont provoqué jusqu'à la " fin le plus vif intérêt. *En somme on commence à trouver que quatre jours de " conférences ne suffisent pas.*"

" Les plus grands éloges sont dus aux autorités du collège qui ont si " bien accueilli les personnes qui faisaient partie de la réunion, aux pro- " fesseurs qui ont travaillé avec tant de courage et aux maîtres et maîtres- " ses qui ont fait preuve de tant de zèle et de bon vouloir en venant assister " aux cours. Ce projet qui s'est fait jour il y a quatre ans, sans aucune " existence reconnue, a eu la plus heureuse réalisation ; il forme mainte- " nant partie de notre système d'éducation, il a une position admise et " augmente, chaque année, la somme de son influence sur nos écoles.

" Nous apprenons que les conférences pédagogiques de Bedford l'em- " portent, cette semaine, sur celles de Lennoxville ; le nombre d'instituteurs " et d'institutrices y est de cent cinquante. C'est une surprise, nous " écrit un ami, pour les gens de Bedford qui ne s'étaient préparés à " recevoir que soixante-quinze personnes et qui en ont cent cinquante. " Honneur à Bedford. "

Voilà donc les résultats obtenus par une pratique de quatre années ; il n'en faut pas plus, à mon avis, pour nous convaincre que le plus tôt les instituteurs et institutrices catholiques pourront avoir le même avantage, le mieux ce sera. Nous avons en main les mêmes matériaux ; nous avons

nos professeurs des écoles normales et d'autres pédagogistes éminents ; nous avons aussi nos inspecteurs d'écoles qui ont nécessairement le désir de faire progresser l'instruction primaire et qui sont prêts à apporter leur contingent de travail.

Dans la plupart des endroits qui peuvent être choisis comme lieux de réunion, ce n'est pas le local qui ferait défaut. Il n'y a qu'un obstacle à surmonter, c'est de trouver l'argent nécessaire pour faire face aux dépenses des maîtres et maîtresses qui se rendraient à ces conférences. J'espère que le gouvernement accordera la somme de $2,000 que vous avez demandée pour cet objet dans votre rapport de 1884-85.

Quand nous aurons obtenu l'établissement de ces conférences et les modifications que vous proposez aux règlements qui concernent l'obtention des brevets de capacité, vous verrez, j'en suis sûr, un progrès marqué dans les écoles primaires de ce district et dans celles de toute la province.

En dehors de l'aide qu'ils pourront apporter à l'organisation de ces conférences et de la part qu'ils prendront au travail nécessaire pour en assurer les bons résultats, les inspecteurs devront encore veiller à ce que les conseils donnés aux instituteurs au cours de ces réunions soient mis en pratique dans chacune de leurs écoles. Ils devront aussi dans leurs visites compléter les détails qu'il est impossible de donner à chacun dans un enseignement général et qui varient suivant les besoins de chaque localité. Si nous avions, de temps à autre, des conventions d'inspecteurs, nous pourrions discuter sérieusement ces questions, et arriver à une ligne de conduite uniforme. On pourrait obtenir, de cette façon, des réformes et des améliorations bien plus rapidement que par le système actuel.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

M. T. STENSON.

Insp. d'écoles.

M. A. TÉTREAULT

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année terminée au premier juillet dernier.

Ce district renferme vingt et une municipalités qui comptent cent vingt-neuf institutions de tous genres : cent douze écoles élémentaires, douze école modèles, quatre académies et un collège classique et commercial. Dix de ces institutions sont indépendantes.

Ces diverses institutions ont été fréquentees par 6,737 élèves avec une assistance moyenne de soixante-huit par cent, ce qui est un peu moins que l'an dernier, tant pour l'assistance moyenne que pour le nombre des élèves qui ont été inscrits au journal.

Cette diminution dans le nombre des éleves est due, je crois, à la rigueur de l'hiver qui a retenu bon nombre d'enfants à la maison, à l'émigration qui s'est faite dans deux municipalités, et aussi, un peu, aux maladies épidémiques qui ont visité plusieurs localités de mon district d'inspection.

Toutes les institutions indépendantes supérieures sont dirigées par des membres du clergé ou par divers ordres religieux, et elles méritent indistinctement l'estime marquée et le grand encouragement dont elles jouissent.

Je n'ai de même que du bien à dire des académies sous contrôle dont la principale, dirigée par les frères de la Doctrine chrétienne, à Trois-Rivières, compte 625 élèves.

Toutes les écoles modèles sous contrôle ont donné de très bons résultats. Les titulaires de ces écoles ont fait dignement leur devoir et ont rivalisé de zèle dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

Il est bien vrai que dans plusieurs de ces écoles la classe du cours modèle n'est pas nombreuse ; mais cela est dû au jeune âge des élèves qui les fréquentent, et ne diminue en rien le mérite des maîtres ou la valeur de l'école. Le cours élémentaire y est excellent.

Il est regrettable que plusieurs municipalités de mon district ne jouissent pas encore des avantages d'une école modèle ; St-Bernabé, St-Didace, St-Etienne, St-Justin pourraient soutenir convenablement une école de ce genre, mais le manque d'entente entre les contribuables de ces municipalités retarde encore la réalisation de ce progrès.

Les écoles élémentaires ont, en général, progressé d'une maniere satisfaisante ; le nombre de ces écoles inférieures que je signale chaque année a diminué dans une bonne proportion.

Mais il y a encore et il y aura toujours de ces écoles stationnaires ou rétrogrades, dans certaines municipalités où l'on ne recherche que l'abaissement des salaires, sans regarder jamais aux qualités des maîtres aux quels on confie les enfants.

La municipalité la plus affligée sous ce rapport est la belle et florissante paroisse d'Yamachiche. C'est qu'ici le personnel enseignant des écoles élémentaires se recrute principalement parmi cette classe d'institu-

trices que leur peu de compétence empêche de rester longtemps à la même école. Ces jeunes filles offrent toujours leurs services à bas prix et, pour cette raison, elles ne manquent jamais d'être accueillies ici à bras ouverts. Tout est à l'avenant dans cette municipalité : maisons d'école, mobilier ; tout porte le cachet de la pauvreté. A ma première visite, en février dernier, j'ai trouvé trois écoles qui manquaient de bois de chauffage. Une des institutrices avait déménagé avec ses élèves chez le voisin, et elle faisait sa classe dans la cuisine de ce dernier au milieu des gens de la maison et du tumulte de plusieurs enfants en bas âge. Une autre école était aussi fermée à cause de la négligence des commissaires, ou de la mauvaise volonté des contribuables qui fournissent chacun leur part de bois à l'école : mauvais système s'il en fut, car la plupart des écoles ici souffrent sous ce rapport. Les commissaires de cette municipalité ne manquent pourtant pas de bonne volonté ; mais ils sont mal dirigés, l'esprit d'économie mal entendue qu'on leur souffle et qui préside à tout ce qu'on fait ici pour les écoles les empêche de rien faire de bien efficace.

Il n'y a guère de changement dans le nombre des élèves qui étudient les différentes matières du programme scolaire ; mais s'ils n'apprennent pas plus de matières, ils les apprennent certainement mieux et d'une manière plus profitable, si j'en excepte toutefois l'agriculture et le dessin.

Pour le dessin, je crois qu'il faut renoncer à l'espoir d'obtenir quelque chose de mieux aussi longtemps que nous demanderons au maître d'école d'enseigner une matière qu'il ne connaît pas. C'est une erreur, dans mon opinion, de s'imaginer qu'un maître peut enseigner, avec efficacité, une branche d'instruction qui lui est étrangère. Certains maîtres, sans doute, y parviendront : mais le plus grand nombre ne le feront que pour la forme. C'est ce qui a lieu actuellement pour le dessin dans la plupart des écoles de mon district.

Les maisons d'école ont été généralement tenues en bon état, et les nouvelles bâtisses que l'on construit maintenant sont toutes confortables et bien supérieures à celles qu'elles remplacent.

Le mobilier des écoles s'améliore toujours graduellement, et il serait bon presque partout si l'argent dépensé pour cet objet avait été employé plus judicieusement.

Toutes les municipalités de mon district ont plus ou moins renouvelé leur mobilier scolaire, mais l'utilité et la valeur de ce mobilier ne sont pas en proportion du prix qu'il a coûté. On rendrait un service incontestable

aux municipalités en faisant pour le mobilier scolaire ce que l'on a fait pour les maisons d'école : en régler la confection d'après un modèle approuvé par le département de l'Instruction publique.

Les écoles sont toujours assez bien fournies de tout ce qu'il leur faut, sauf quelques rares exceptions. Pas une ne manque des cartes géographiques nécessaires.

Les cotisations d'école et les salaires des maîtres ont été payés assez régulièrement, si j'en excepte encore la municipalité de St-Elie. Ici, les arrérages de cotisations ont continué à augmenter, par la faute du secrétaire-trésorier. J'ai dû faire remplacer ce fonctionnaire. Je compte que le nouveau secrétaire-trésorier va réparer promptement la négligence de son prédécesseur.

Le salaire des maîtres à été diminué dans plusieurs municipalités. Les commissaires d'écoles de Shawinigan, entre autres, ont eu cette mauvaise inspiration qui leur a valu la perte de leurs deux meilleures institutrices. Par contre, d'autres municipalités, entre autres Maskinongé, ont donné un meilleur exemple en augmentant le traitement de leurs maîtres.

Tous les secrétaires-trésoriers, à l'exception de celui mentionné plus haut, ont bien tenu leurs comptes. Si l'on peut reprocher à quelques-uns leur indifférence pour le progrès des écoles de leurs municipalités, je dois dire que tous administrent honnêtement les finances qui leur sont confiées.

Il y a encore quelques institutrices incompétentes qui trouvent à se placer. Je crois qu'il serait inutile de les envoyer devant les bureaux d'examinateurs. Avec notre système actuel, elles obtiendraient facilement un nouveau diplôme.

Neuf institutrices sans brevet ont été employées par les commissaires d'écoles. Je dois dire, pour être juste, que toutes sont suffisamment instruites et qu'elles ont bien rempli leurs devoirs. La plupart n'avaient pas encore l'âge requis pour l'obtention d'un brevet.

Je vois, avec satisfaction, que l'on va s'occuper de réorganiser notre système d'examen des aspirants au brevet d'instituteur, ce qui sera vu d'un bon œil par tous ceux qui s'intéressent au succès de nos écoles. Notre système actuel a fait son temps.

Il me semble que l'inspecteur d'écoles devrait être " *ex-officio* " membre du bureau de son district. Ce bureau ne s'en porterait pas plus mal.

Somme toute, je crois qu'il y a lieu d'être assez satisfait du progrès

des écoles dans mon district d'inspection. J'ai constaté avec plaisir que le nombre des habitants de nos campagnes qui reçoivent un journal a augmenté depuis deux ou trois ans dans la proportion de quinze pour un, ce qui prouve que l'instruction et le goût de la lecture font lentement peut-être mais sûrement leur chemin.

J'espère que ces remarques avec les renseignements contenus dans mes bulletins d'inspection suffiront pour vous faire connaître l'état de l'instruction dans mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TÉTREAULT,

Insp. d'écoles.

M. WM. THOMPSON

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel, avec le tableau statistique, pour l'année terminée au 30 juin 1887,

Je compte dans mon district vingt-cinq municipalités, dont seize sont administrées par des commissaires et neuf par des syndics. Onze de ces municipalités se trouvent dans le comté de Mégantic, six dans Compton, trois dans Lotbinière, deux dans Beauce, deux dans Dorchester et une dans Wolfe. Je n'ai pas inclus dans mon rapport la nouvelle municipalité de St-Alphonse de Thetford, parce que les deux écoles protestantes de cet endroit n'étaient pas ouvertes.

Quatre-vingt-trois écoles ont tenu leurs classes dans mon district pendant cette année et je les ai presque toutes visitées deux fois. Soixante de ces écoles ont été ouvertes pendant huit ou dix mois ; les autres, pendant des périodes variant de trois à six mois.

Je ne compte encore que quatre écoles supérieures. L'académie d'Inverness a été dirigée avec beaucoup de succès depuis deux ans par M. James Mabon, M. A. : je suis heureux de voir qu'on l'a engagé de nouveau pour l'année prochaine et qu'il ouvrira ses classes au premier septembre.

A Leeds, l'école modèle a eu pour directeur, cette année, M. Norman M. Bayne, avec un nombre total de cent élèves. Celles de St-Sylvestre et de Gould ont été assez fréquentées et ont dû faire un bon travail sous la direction de Melles McMartin et Bliss.

Les écoles de Scotstown, Kinnear's Mills et de Nouvelle-Armagh ont été confiées cette année à des instituteurs d'école modèle et elles subiront l'examen requis pour être placées sur la liste des institutions qui reçoivent une allocation sur le fonds de l'éducation supérieure.

Le nombre total des enfants qui ont fréquenté les écoles de tous degrés a été de deux mille trois cent soixante-trois, dont douze cent neuf garçons et onze cent cinquante-quatre filles. C'est une augmentation de soixante et un sur les chiffres de l'an dernier. La moyenne des présences n'a été cependant que de quinze cent trente-sept, ou de soixante-cinq par cent. Cette diminution ne peut s'attribuer qu'à la rigueur extrême de l'hiver qui a empêché un grand nombre des plus jeunes enfants de se rendre en classe.

Il y avait dans les écoles de mon district, cette année, cinq instituteurs et soixante-dix-huit institutrices. Le traitement le plus élevé est de $600 et le plus bas de $80. J'estime la moyenne des traitements des instituteurs à $288 et celles des institutrices à $107.

Il y a, sous l'administration des commissaires et des syndics protestants, soixante-dix écoles fréquentées par mille huit cent trente-neuf élèves ; les commissaires catholiques ont neuf écoles fréquentées par cent quatre-vingt-neuf élèves.

On a fait, en général, des progrès raisonnables dans la plupart des écoles de ma division. On adopte graduellement une meilleure méthode d'enseignement, et cela est certainement dû, en grande partie, aux excellentes académies et aux écoles modèles dirigées par des instituteurs formés à l'école normale McGill : une part du mérite doit aussi s'attribuer aux cours pédagogiques qui ont été établis dans divers endroits de la province.

Il y a eu un grand pas de fait concernant l'usage des livres de classe. La liste des livres approuvés que j'ai adressée aux instituteurs et aux secrétaires-trésoriers a été approuvée par toutes les municipalités, après beaucoup de murmures cependant de la part de certains parents qui ne comprenaient point la nécessité de ce changement. La coutume de pensionner les instituteurs chez les parents des élèves, à tour de rôle, est complètement disparue de mon district.

Il est cependant de mon devoir de dire que dans beaucoup de municipalités les instituteurs et les institutrices ne sont pas engagés par écrit, comme vous le verrez en consultant les bulletins d'inspection que j'ai déjà transmis au département.

Pour ce qui est des maisons d'école, on n'a pas fait beaucoup d'améliorations pendant l'année ; la majorité de ces maisons peuvent cependant

se classer maintenant sous la note *bien*, et la plupart sont assez bien pourvues sous le rapport des fournitures et du mobilier. Les commissaires donnent graduellement à leurs écoles les cartes nécessaires, bien que la chose procède assez lentement.

Le neuf du courant, on m'a donné avis qu'un ordre en conseil changeait les limites de mon district de façon à comprendre les comtés de Wolfe, Compton et Stanstead. Je profite de cette occasion pour remercier mes amis de Mégantic et d'ailleurs de la bienveillance dont ils ont toujours fait preuve lors de mes visites à leurs écoles, et du sincère concours qu'il m'ont toujours prêté dans tout ce qui concerne les intérêts de l'éducation. Il y a près de dix-sept ans que j'ai la surveillance de ce district ; mais, bien que mes rapports officiels avec la plus grande partie de ce territoire doivent cesser, je continuerai toujours à prendre le plus vif intérêt aux écoles qui avaient été confiées à ma garde, et je ferai mon possible pour procurer leur avancement.

Conformément à vos instructions, je vais maintenant classer les différentes municipalités par ordre de mérite, en tenant compte des points suivants :

1. La manière dont les commissaires et les secrétaires-trésoriers remplissent leurs devoirs,
2. L'état des maisons d'école,
3. Les fournitures et le mobilier,
4. L'usage des livres de classe approuvés,
5. La compétence des instituteurs,
6. Les traitements et leur mode de paiement.

BIEN.

St-Sylvestre, (diss.)
Inverness,
Leeds,
Leeds-Sud,
Linière,
Lingwick,
Lac Mégantic (village),
Winslow-Sud,
Hampden,
St-Patrice,(diss.),
St-Ferdinand d'Halifax, (diss.),
Ste-Julie de Somerset, (diss.),

MÉDIOCRE

St-Edouard d'Arampton, (diss.)
Marston,
Whitton,
Irlande-Nord, (diss.)
Irlande-Nord.
Nelson
Ham-Sud,
Inverness-Ouest,
Irlande-Sud,
St-Georges, (diss.),
St-Malachie, (diss.),
St-Gilles, (diss.),
Ste-Sophie d'Halifax.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WM. THOMPSON,
Insp. d'écoles.

M. T. TREMBLAY

(*Gaspé*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur l'état de l'instruction dans Gaspé, pour l'année 1886-87.

En parcourant la statistique, les bulletins d'inspection et certaines communications spéciales, vous pourriez mieux que par ce rapport vous assurer du résultat obtenu par les écoles de mon district d'inspection.

Des trente-six (36) municipalités comprises dans ma circonscription, trois seulement n'ont pas eu d'institutrices durant cette année et j'ai tout lieu de croire que, dès l'année prochaine, aucune localité ne sera privée de l'avantage d'avoir au moins une école en opération. A ce sujet, je ne saurais trop féliciter la presque totalité de la population qui s'intéresse de plus en plus à la cause de l'instruction.

Il serait donc très désirable, indispensable même, que le gouvernement répondît d'une manière effective à l'appel du conseil de l'Instruction publique, demandant que l'allocation des écoles communes et supérieures soit augmentée ; car il n'existe aucun doute sur le fait que cette augmentation de l'allocation est devenue une question de vie ou de mort pour un nombre considérable d'écoles qui ne sauraient ci-après s'établir ou subsister, surtout dans ces localités isolées où l'opulence même, en face des obstacles à vaincre, est souvent mise à l'épreuve.

Les conférences pédagogiques, les congrès d'inspecteurs, en produisant l'ordre et l'uniformité dans l'enseignement, rendraient sûrement un bien immense.

Enfin, en tant qu'il ne me reste que quelques instants à donner au service public, je me dévouerai envers cette cause commune de l'éducation, cause également militante et souverainement sociale, d'où dépendent la sécurité et la prospérité générale, de même que le plus grand succès patriotique civilisateur.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. TREMBLAY,

Insp. d'écoles.

M. T. TREMBLAY

(*Charlevoix*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur l'état de l'instruction publique dans mon district d'inspection pour l'année scolaire expirée le 30 juin dernier.

Le tableau suivant fait connaître le nombre des institutions de tous genres du comté de Charlevoix, ainsi que celui des instituteurs et institutrices qui y enseignent et des élèves qui les fréquentent :

INSTITUTIONS	Nombre d'écoles.	Instituteurs et institutrices	Nombre d'élèves
Écoles élémentaires sous contrôle	69	72	2,563
" " indépendantes	7	7	158
" modèles sous contrôle	5	8	302
Académie " "	1	2	73
Académies indépendantes	2	10	197
Total :	84	99	3,293

Sur les 72 fonctionnaires des écoles élémentaires sous contrôle, il y a 2 religieuses, 2 instituteurs, 60 institutrices brevetées et 8 institutrices non brevetées.

Sur les 7 institutrices des écoles élémentaires indépendantes, 4 n'ont pas de brevet.

Les écoles modèles sont tenues par 2 instituteurs et 3 institutrices diplômés ; il y a de plus 3 assistantes, dont 2 ont leur diplôme élémentaire, l'autre n'en a pas. Toutes ces écoles sont sur un bon pied.

Les deux académies indépendantes (couvents) de la Baie St-Paul et de la Malbaie sont tenues, la première par les sœurs de la Congrégation et la seconde par les sœurs de la Charité. Heureuses les paroisses qui ont l'inappréciable avantage de posséder de semblables institutions Ces deux

couvents donnent d'excellents résultats qui font honneur au zèle, à l'énergie et à l'aptitude des dames qui les dirigent.

L'instruction religieuse est soignée d'une manière toute spéciale, la religion est réellement la base de toute éducation solide.

J'ai constaté avec plaisir une augmentation dans le nombre des élèves qui ont étudié les matières principales du programme officiel. J'ai l'espoir que ce mouvement se continuera chaque année.

Dans la plupart des municipalités, on fait des efforts pour mettre en pratique les règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

Il est pénible de constater que, chaque année, quelques commissaires renvoient des maîtresses sans raisons valables. Ces changements sont toujours nuisibles et entravent les progrès des élèves.

Quelques écoles ont encore des tables et des sièges défectueux et mal construits. Le manque de ventilation ou de propreté et les défauts du mobilier scolaire sont autant d'obstacles qui nuisent au développement régulier du corps.

L'inspection des livres des secrétaires-trésoriers a eu, de ma part, tout le soin nécessaire. Presque tous les secrétaires tiennnent leurs comptes d'après la méthode officielle. L'un d'eux ne m'a pas encore donné pleine satisfaction sur l'état des affaires de sa municipalité, malgré ma recommandation et les demandes réitérées des commissaires.

Le traitement des instituteurs et des institutrices n'est pas assez élevé. Si l'on veut avoir de bonnes écoles, il faut se procurer les services d'instituteurs compétents et, pour que ces instituteurs compétents acceptent la direction de nos écoles, il faut qu'on leur donne un traitement suffisant pour faire vivre leur famille et tenir un rang convenable dans la société.

Les récompenses expédiées par le département que j'ai eu le plaisir de distribuer aux élèves, pendant mes visites, donnent une bien grande satisfaction, et sont une source de véritable encouragement pour les enfants

Etant reconnu que les récompenses accordées aux élèves excitent parmi eux une noble émulation, ne croyez-vous pas, monsieur le Surintendant, que la même émulation ne pourrait se créer chez les instituteurs ? Si, par exemple, monsieur le Surintendant délivrait un brevet spécial à l'instituteur qui, après deux ou trois ans d'épreuve,aurait obtenu un grand succès, et qui se serait le mieux conformé à la loi d'éducation et aux règlements du conseil de l'Instruction publique, ce serait un puissant encouragement pour le corps enseignant. Celui qui aurait reçu un tel brevet aurait sans doute l'avantage d'obtenir un salaire plus élevé.

Je vous recommanderai comme par le passé, monsieur le Surintendant, les municipalités pauvres de St-Placide, de Callières, de De Salles, de St-Hilarion, de la Petite-Rivière et de St-Urbain ; j'espère que l'aide supplémentaire leur sera accordée.

Telles sont les quelques remarques que j'ai cru devoir ajouter aux informations contenues dans mes cahiers de bulletins d'inspection. Je dois faire connaître, en terminant, que messieurs les curés, la plupart des commissaires et un grand nombre d'amis de l'éducation m'ont beaucoup aidé dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. TREMBLAY,
Insp. d'écoles.

M. G. S. VIEN

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel, sur l'instruction publique de mon district d'inspection, pour l'année 1886-87.

Les municipalités sont, cette année, au nombre de 22 et contiennent 179 écoles, dont 169 écoles élémentaires, 6 écoles modèles, 3 académies et un collège commercial.

L'état des écoles élémentaires offre peu de différence avec celui des années précédentes. Ces écoles ont été fréquentées par 5,318 élèves, soit une diminution de 129 élèves sur l'année antérieure. L'hiver exceptionnellement rigoureux que nous avons eu peut avoir été cause de ce résultat.

Les écoles supérieures continuent à donner d'excellents résultats. Les communautés de St-George, de Ste-Marie, de St-Sylvestre et de St-Joseph ont droit à une mention très honorable et tiennent assurément un rang distingué parmi les meilleures institutions de la province. Le couvent de St-Joseph a ajouté à son programme, déjà des plus complets, les exercices gymnastiques qui réussissent très bien.

Les écoles laïques supérieures rendent aussi des services inappréciables et donnent un très bon enseignement. Vers la mi-juin, je recevais de plusieurs de ces maisons d'aimables invitations d'assister à leurs distributions de prix qui devaient avoir lieu, pour plusieurs, le 27 du même mois. A part le couvent de St-George, où je me trouvais à l'époque précitée,

j'ai dû, avec regret, décliner ces invitations, espérant qu'une autre année je me trouverais place dans des circonstances plus heureuses.

Quelques-uns de mes confrères suggèrent l'établissement d'écoles supérieures dans toutes les municipalités de quelque importance. C'est une excellente suggestion Outre le bien que le titulaire pourrait faire dans sa propre école, il serait encore l'étoile lumineuse qui servirait de guide aux autres instituteurs ou institutrices de la municipalité.

Et pourquoi son engagement ne serait-il pas fait de manière à lui donner la direction pédagogique des écoles élémentaires qu'il pourrait visiter alternativement ?

Les institutrices qui ne manquent pas de savoir, mais dont le savoir-faire laisse à desirer, seraient heureuses d'avoir une direction constante et éclairée

Mais, pour cela, il faudrait l'aide du gouvernement et des changements dans la loi scolaire. Voici un fait récent qui démontre ce qu'il y a moyen de faire avec le système actuel :

Je proposais au pasteur d'une certaine municipalité de mon district l'établissement d'une école modèle, les commissaires devant payer le même salaire, avec l'entente que si l'école méritait un octroi, comme école supérieure, il serait pour l'institutrice ; ce monsieur goûta beaucoup ce projet, mais, malheureusement, on n'a pu arriver à un résultat satisfaisant.

En attendant, on engage de jeunes filles de 15 ou 16 ans auxquelles on confie quelquefois de grands enfants du même âge, ce qui fait dire à un confrère " qu'il est pénible de voir de jeunes hommes sous la régie d'un pouvoir aussi fragile. "

CONFÉRENCE

L'idée de donner des conférences aux institutrices semble faire son chemin et être bien accueillie de tous ceux qu'elle intéresse. Les bons résultats que de semblables conférences devront infailliblement produire méritent qu'on en fasse l'essai.

A mon sens, ces conférences devraient être faites au commencement de l'année scolaire et non à la fin ; car, dans ce dernier cas, elles seraient inutiles pour plusieurs institutrices (celles qui abandonnent l'enseignement) et de peu d'efficacité pour les autres qui auraient deux longs mois de vacances avant de les mettre en pratique.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse atteindre le but désiré en substituant ces conférences à l'une des visites que l'inspecteur doit faire chaque année ; je me permets de croire que, pour plusieurs, deux visites sont impossibles, soit par rapport au temps pendant lequel

les chemins restent praticables, soit aussi par rapport à la dépense qu'elles occasionnent. Je crois aussi pouvoir exprimer l'idée que, pour un certain nombre, deux visites ne sont pas obligatoires, car le règlement du comité catholique qui les ordonne dit aussi qu'un inspecteur ne devra pas avoir plus de cent écoles : conséquemment, celui qui compte deux cents écoles, ou plus, doit faire exception à la règle. Et, si un inspecteur a 200 visites ou plus à faire, comment pourra-t-il trouver le temps de donner des conférences ?

Archives scolaires.

Généralement les archives scolaires n'existent que dans le journal d'inscription, lequel, bien souvent, disparaît à la fin de l'année. Quelquefois les commissaires n'en fournissent même pas : on tient des notes sur des feuilles détachées.

Pourtant, ce serait un immense avantage pour l'instituteur d'avoir un registre où il entrerait, chaque jour, le programme de son travail. Puis le soir, faisant un résumé de sa journée de labeur, il pourrait faire une appréciation fidèle de tout ce qui aurait été vu. Ce serait suivre l'aimable conseil que Mme de Lamartine donnait à son illustre fils : " Fais comme moi, lui dit-elle, donne un miroir à ta vie." L'instituteur donnerait un miroir à son école. Il lui serait doux de constater les succès obtenus et l'espoir d'en avoir d'autres.

Matière négligée.

La méthode suivie pour l'enseignement du style laisse à désirer dans la plupart des écoles.

On ne devrait pas se contenter de faire copier des lettres à un père, à une mère, etc., etc., lettres qui ne varient jamais d'une année à l'autre et qui n'offrent aucun intérêt aux élèves.

" Les meilleurs genres de composition, dit un auteur américain, sont ceux qui ont pour objet l'étude de la nature, de la géographie, de l'arithmétique et des sciences...Les paysages démontrant les grandes scènes de l'histoire peuvent être décrits en les faisant suivre de quelques courts mais intéressants détails historiques sur lesquels on peut revenir plus tard."

" L'arithmétique oblige à faire des rapports dans un langage concis. Dans les sciences, chaque degré peut être accompagné d'une description écrite. Ne commencez pas par demander aux élèves d'écrire une composition, mais tel que dit plus haut ; et avant que les élèves aient eu l'occasion de détester la composition,ils pourront en faire avec le plus grand plaisir."

Comptabilité.

Les secrétaires-trésoriers, sous le rapport de la tenue de leurs comptes, peuvent être divisés en trois classes particulières : 1o. ceux qui tiennent bien leurs livres ; 2o. ceux dans les livres desquels on croit comprendre quelque chose, avec leurs explications ; 3o. ceux dont les livres sont incompréhensibles.

Sous ce rapport, il y a peu de progrès.

Avec la méthode officielle, le département devrait exiger que les secrétaires eussent des reçus numérotées comme pièces justificatives.

Je me permettrai de vous réitérer l'observation que je vous faisais l'an dernier sur ce sujet : " que du 20 au 30 décembre, et du 1er au 10 juillet, chaque année, le secrétaire-trésorier soit obligé, sous peine d'amende, de vous transmettre un rapport assermenté, établissant les sommes payées aux instituteurs, pour l'année courante, aux époques précitées. " Ce serait un moyen sûr de vous faire connaître jusqu'à quel point ce devoir est quelquefois négligé.

Maisons d'école

Depuis un an, sept maisons ont été reconstruites : une dans chacune des municipalités des Sts-Anges, de St-Séverin, de St-Frédéric, de St-François et de St-Ephrem ; deux dans celle du Sacré-Cœur de Jésus. La plus élégante et la mieux finie est sans aucun doute celle de St-Séverin. Par contre, c'est la plus pauvre municipalité de mon district.

Le révérend M. J. O. Naud, curé du lieu,mérite des félicitations pour le zèle qu'il déploie pour l'amélioration des écoles.

Inspection.

C'est avec la plus grande misère que mes visites ont été faites cette année.

Dans le cours de l'hiver, les plus grandes tempêtes se succédaient à de si courts intervalles que les chemins demeuraient impassables pendant plusieurs jours et quelquefois pendant plusieurs semaines.

C'est ainsi que pendant 12 jours que j'ai passés à St-Sylvestre, je n'ai pu visiter que six écoles sur dix qu'il y a dans cette municipalité. Dans de telles circonstances, il devenait difficile, sinon impossible, d'être fidèle à l'avis que je donnais pour annoncer ma visite. J'ai cependant fait mon possible pour me conformer à votre désir à cet égard.

Récompenses.

Elles ont le même attrait que par le passé. J'insiste aussi pour que les institutrices donnent des " bons points " à leurs élèves pour toute

leçon bien apprise et tout travail bien fait ; je tiens encore à ce qu'elles accordent un certain nombre de bons points pour la bonne conduite et l'assiduité. Selon moi, l'élève qui a le plus grand total de bons points mérite le premier prix.

J'ai constaté que ce système a produit de bons resultats partout où il a été mis en pratique.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G. S. VIEN,

Insp. d'écoles.

APPENDICE No. II

RAPPORTS SUR LES ECOLES NORMALES

ECOLE NORMALE LAVAL

Monsieur le Surintendant,

Aucun incident extraordinaire ne s'est produit à l'école normale Laval durant l'année scolaire 1886-87 qui vient de finir. Notre petite barque a continué paisiblement sa course ; pas de tempêtes, pas de vents contraires, mais une mer toujours calme et une navigation heureuse.

I

Notre école normale a donné ses cours à 118 élèves : 62 élèves-institutrices et 56 élèves-instituteurs.

Dans le département des élèves-maîtres, 52 ont fini l'année scolaire :

8 en académie,
20 en première division,
24 en deuxième division.
—
52

Sur ce nombre 42 ont reçu un brevet de capacité :
8 pour école académique,
12 pour école modèle,
22 pour école élémentaire.
—
42

Dans le département des élèves-institutrices, 56 ont fini l'année scolaire :

26 en première division,
30 en deuxième division.
—
56

Sur ce nombre, 52 ont reçu un brevet de capacité :
24 pour école modèle,
28 pour école élémentaire.
—
52

En résumé, 118 élèves ont fréquenté l'école normale ; 101 ont terminé l'année scolaire.

Quatre vingt-quatorze ont reçu un brevet de capacité :

8 pour école académique,

36 pour école modèle,

50 pour école élémentaire.

—

94

Les écoles annexes ont été fréquentées par 303 enfants ; 96 garçons, 207 filles.

Je suis heureux, monsieur le Surintendant, de pouvoir dire que les élèves-maîtres qui viennent d'obtenir leurs diplômes à l'école normale Laval sont déjà presque tous placés avantageusement à la tête d'écoles importantes dans notre province. Les demandes d'instituteurs ont été beaucoup plus nombreuses que les années précédentes ; les salaires accordés sont aussi, dans certains cas, plus élevés que par le passé. Nous devons nous en réjouir et pour l'avantage de notre classe enseignante, d'ordinaire si mesquinement rémunérée, et pour le développement plus régulier et plus rapide de l'instruction publique. Quand l'instituteur trouvera dans son enseignement un moyen convenable de subsister, quand il verra ses études et son travail plus justement appréciés, il ne sera pas tenté d'abandonner son poste pour suivre une carrière à la fois moins pénible et plus lucrative. Son expérience et son dévouement seront des trésors qui demeureront acquis à notre jeunesse canadienne.

Dans certaines localités populeuses, on a remarqué que l'autorité d'une jeune institutrice, suffisante pour des enfants de sept à douze ou treize ans, ne l'est plus toujours pour des garçons d'un âge plus avancé ; il faut la main ferme d'un maître pour contenir dans le devoir et dans le respect des jeunes gens chez lesquels fermentent déjà des idées d'indépendance et d'insubordination ; il faut à ce petit peuple d'écoliers une autorité qui s'impose d'elle-même, qui maintienne une discipline parfaite et qui imprime une direction éclairée, pratique, exempte de faiblesses et d'hésitations désastreuses. On croit, et avec raison, que le bon ordre dans la classe est un élément essentiel de succès, de même qu'un régime de confusion et d'anarchie est la plus forte entrave qu'on puisse mettre à tout progrès

véritable. De ce besoin d'autorité viennent, sans aucun doute, ces demandes d'instituteurs plus nombreuses que les années dernières.

Les institutrices qui ont obtenu leurs diplômes à l'école normale sont toujours très recherchées, parce qu'on les juge, en général, bien préparées par la nature même de leurs études à donner un enseignement efficace et pratique ; aussi sont-elles déjà toutes placées. Il est fâcheux néanmoins qu'il n'y ait pas une organisation quelconque pour aider les municipalités scolaires à se procurer plus facilement les institutrices dont elles ont besoin, tout le monde aurait à y gagner.

III

Il serait superflu de répéter ici les éloges que j'ai déjà faits de l'application soutenue, du bon esprit et des succès de nos élèves ; qu'il me suffise de dire qu'ils ne l'ont cédé en rien à leurs devanciers. La classe de l'académie s'est même particulièrement distinguée.

La bonne prononciation du français, la lecture expressive à haute voix et l'action oratoire sont encore cultivées avec soin par nos élèves ; l'impulsion vigoureuse donnée à cette partie importante des études par mon regretté prédécesseur continue à produire d'excellents résultats. Les jeunes personnes qui se présentent en grand nombre au bureau des examinateurs pour y obtenir leurs diplômes, donnent des preuves évidentes du progrès qui a été fait partout en cette matière.

Une branche qui est plus négligée dans certaines écoles de la campagne, c'est la composition française. Cette lacune me paraît regrettable. C'est assurément une chose excellente, nécessaire même de connaître les règles de la grammaire et de savoir les appliquer ; mais il est aussi bien important de savoir exprimer convenablement sa pensée et de connaître la valeur des expressions qu'on emploie. Chaque année, nous recevons de divers endroits des jeunes gens qui sont parfois complètement novices dans l'art d'écrire

Le style est, pour eux, chose complètement inconnue ; ils n'ont jamais rédigé une simple lettre, ni scruté le sens précis des mots les plus ordinaires : le travail de la réflexion leur a manqué. On ne les a jamais habitués à penser par eux-mêmes, à observer tout, à se rendre compte de tout ; ils n'ont jamais été exercés à faire un travail d'invention, et encore moins à coordonner leurs idées et à les exprimer avec clarté, pureté et élégance. Ils ont bien des connaissances grammaticales ; mais il leur manque l'idée, ou du moins le terme propre pour l'exprimer.

Aussi ont-ils besoin de se livrer à un travail rude et ingrat, lorsqu'ils ont à faire une lettre, une narration, une description ; leur début en cette matière est toujours pénible, malgré tout le soin que peut apporter le professeur pour les aider dans l'exécution de leur tâche. Ils finissent sans doute par prendre une allure plus dégagée, par avoir une démarche moins timide, moins embarassée ; mais quelle patience et quelle persévérance ne faut-il pas pour donner un peu de poli à ces talents demeurés trop longtemps incultes !

IV

Le succès littéraire, dont je viens de parler, serait certainement plus prompt et plus considérable, si nos jeunes gens s'habituaient de bonne heure à respecter, dans leurs conversations, les règles de la grammaire et à n'employer que les tournures et les expressions consacrées par la langue française. Dans les écoles, on s'évertue à cultiver l'art *d'écrire correctement*, c'est-à-dire grammaticalement ; on y donne un temps considérable ; mais l'art de *parler correctement* est complètement négligé. Il y a pourtant une corrélation évidente entre ces deux actes, et ne pourrait-on pas dire même que ce dernier est le prélude nécessaire à un succès sérieux dans le premier ? N'est-il pas incontestable que, pour un grand nombre de nos étudiants, la langue dont ils doivent se servir dans leurs écrits ou compositions quelconques, est toute différente de celle qu'ils parlent ordinairement ? De là, chacun peut comprendre aisément toutes les difficultés qu'ils ont à vaincre pour arriver à une certaine propriété d'expressions et à une correction grammaticale dont ils ne font usage qu'à de rares intervalles.

Monsieur Paul de Cazes, secrétaire du conseil de l'Instruction publique, dans un remarquable travail qu'il a lu, en mai dernier, à la Société Royale du Canada, à Ottawa, a signalé une foule de locutions vicieuses dont notre langage canadien est émaillé et il pense que les membres de la classe enseignante sont les seuls qui puissent les faire disparaître graduellement, d'abord en parlant eux-mêmes avec la correction requise, et surtout en surveillant le langage de leurs élèves, de manière à en bannir le plus possible les expressions impropres ou non françaises et les tournures non autorisées par les règles ou par l'usage de la société instruite. C'est là un travail de chaque instant, un travail qui exige, qui demande une persévérance à toute épreuve, mais j'ai souvent constaté qu'il finit par produire d'excellents résultats.

Loin de moi la prétention de vouloir faire de tous nos jeunes cana-

diens des écrivains distingués : ce serait une utopie ; mais ne pourrait-on pas du moins les rendre capables, en plus grand nombre, d'exprimer convenablement leurs pensées ? Deux moyens sembleraient devoir conduire à ce résultat : le premier serait d'améliorer peu à peu le langage des élèves ; le second serait de leur faire faire, aussi souvent que possible, de petites compositions littéraires qui seraient proportionnées à leur développement intellectuel et qui serviraient à la fois d'exercice de grammaire et de style. Ce système est déjà suivi avec succès dans certaines maisons d'éducation ; ne serait-il pas opportun de le généraliser davantage, dans l'intérêt bien entendu de notre jeunesse canadienne ?

V

Je ne puis terminer ce rapport, monsieur le Surintendant, sans parler de la retraite de monsieur Daniel McSweeney du professorat de l'école normale Laval. Ce vénérable vieillard, plus que septuagénaire, devenu presque complètement aveugle, épuisé par les rudes labeurs de plus de cinquante années d'enseignement, a donné sa démission et reçoit une pension que lui ont largement méritée ses travaux, ses talents et son dévouement inaltérable à l'instruction publique au Canada. Professeurs et élèves de notre école normale n'oublieront jamais l'esprit de religion profonde qui animait monsieur McSweeney, non plus que son amour de l'étude et surtout de la science des mathématiques, sa fidélité scrupuleuse au devoir, ses procédés délicats qui en faisaient le type du gentilhomme parfait, du professeur habile et du chrétien exemplaire. Qu'il veuille bien emporter avec lui dans sa retraite, le tribut de leur admiration et l'hommage de leur respectueux et reconnaissant souvenir.

Monsieur John Ahern, ci-devant professeur à l'académie commerciale catholique du Plateau, à Montréal, a été choisi pour succéder à M. McSweeney à l'école normale. Les brillants états de service du nouveau professeur, son expérience et ses talents bien connus ne nous permettent pas de douter qu'il sera, comme toujours, à la hauteur de la position honorable à laquelle il vient d'être appelé dans son *Alma Mater*.

VI

Le gouvernement provincial fait exécuter actuellement à l'intérieur de l'école normale des travaux de réparation assez considérables. Le temps qui use tout avait aussi gâté nos vieux murs et les avait réduits à un état pitoyable de délabrement et de malpropreté. Après les vacances,

le *Vieux Château* aura fait toilette neuve et offrira un coup d'œil agréable et réconfortant pour les professeurs et les élèves. Il est regrettable qu'il ne soit pas assez vaste pour permettre de recevoir tous ceux qui demandent avec instances à y être admis ; le site incomparable qu'il occupe sur notre promontoire et les souvenirs historiques qui s'y rattachent sont bien propres à élever l'âme des jeunes étudiants et à les fortifier dans l'amour qu'ils doivent avoir pour leur pays. Espérons néanmoins que le jour n'est pas éloigné où Québec verra s'élever sur ses hauteurs une grande et bonne école normale qui sera à la fois un ornement pour notre ville et un bienfait pour notre nationalité canadienne française. En attendant ce jour vivement désiré, nous devons nous féliciter de la bienveillante sollicitude du gouvernement à notre endroit et le prier d'agréer l'expression de notre bien sincère reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. N. BÉGIN, Ptre,

Principal.

ECOLE NORMALE McGILL

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

Permettez-moi de vous exprimer, en présentant mon rapport de l'année, la satisfaction avec laquelle le personnel enseignant de l'école normale McGill vous a vu présider encore une fois notre réunion annuelle, et conférer aux aspirants leurs brevets. Ces brevets, qu'ils ont mérités par le travail sans relâche des neuf mois qui viennent de s'écouler et par leurs excellentes réponses à l'examen sévère qu'ils ont subi, vont leur permettre d'entrer, à des rangs divers, dans la corporation honorable des instituteurs de la province de Québec, organisée et reconnue par la loi.

Qu'il me soit permis en même temps de vous remercier d'avoir bien voulu offrir en cette occasion, comme précédemment, une médaille pour l'élève qui a obtenu le second rang à la classe d'école modèle. Je suis d'autant plus heureux de ce témoignage de considération qu'il diminue la trop grande différence établie par le prix et la médaille du prince de Galles entre deux élèves qui se suivent de très près et dont le premier obtient cette marque de distinction, tandis que le second, n'ayant souvent qu'une infériorité à peine discernable, n'obtient aucun prix.

Je désire aussi exprimer mes remercîments à Son Excellence le Gouverneur Général pour son don annuel de la "médaille d'argent du marquis de Lansdowne" décernée a l'élève du rang le plus élevé dans la classe académique, de même qu'à M. J. C. Wilson, M. P., pour son prix d'un livre et d'une somme d'argent à l'élève qui obtient la première place dans la classe d'école élémentaire.

Pendant l'année scolaire qui vient de se terminer, nous avons admis huit élèves à la classe d'académie, trente et un à la classe d'école modèle et cinquante-sept à la classe d'école élémentaire. Quelques-uns nous ont quittés, parce qu'ils étaient incapables de supporter la fatigue d'une étude forte et continue ; d'autres, par suite de raisons de famille de diverses sortes ; un petit nombre, enfin, pour avoir manqué les examens de Noël. Soixante-quatorze élèves des différentes classes se sont présentés aux examens de fin d'année et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous prier de vouloir bien remettre aux aspirants heureux sept brevets d'académie, vingt-quatre d'école modèle et trente-huit d'école élémentaire. A cela je dois ajouter un brevet d'académie, premier degré, accordé, après examen, à un gradué ès arts de l'université McGill.

Pour ceux qui connaissent le travail et la méthode de l'école normale McGill, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un si grand nombre de nos élèves subissent avec succès l'examen final.

Pour ceux qui nous connaissent moins, cependant, je donnerai une courte explication Nous choisissons avec beaucoup de soin les élèves que nous admettons à la classe d'école élémentaire. Il s'en rencontre un certain nombre d'incapables ou de mal doués, et ceux-là, nous les engageons à se retirer d'eux-mêmes pendant l'année. Les examens du milieu de l'année forcent les autres incapables à disparaître. Il y en a bien peu, à part les travailleurs et les élèves de talent, qui se rendent jusqu'aux examens de fin d'année et il est très rare qu'ils survivent à ces examens. Il n'y a que les élèves capables et studieux qui se plaisent à l'école normale et qui y reviennent une deuxième et une troisième année. Nous n'épargnons point nos peines pour enseigner,et nous faisons subir l'examen sur ce que nous avons fait apprendre. Nous nous attendons à ce que nos élèves passent victorieusement les derniers examens, et il en est presque toujours ainsi.

Je suis heureux de pouvoir constater que les élèves formés à l'école normale se livrent réellement à l'enseignement. L'année dernière, soixante-six brevets ont été accordés. Vingt-neuf des élèves ont continué leurs études pour obtenir un grade plus élevé et il est à ma connaissance que

trente enseignent actuellement ; sept autres n'ont pas encore enseigné, que je sache.

Pour opérer des changements dans le fonctionnement d'une institution comme la nôtre qui touche à tant d'intérêts importants, il faut, si la chose devient nécessaire, procéder avec précaution et après mûre réflexion. Mais comme ces intérêts sont intimement liés au progrès matériel, ceux qui sont à la tête de ces écoles, sachant établir une distinction entre le courant superficiel d'une effervescence passagère chez le peuple et le cours profond et constant du sentiment national, devront cependant se hâter de mettre à profit l'expression de ce sentiment, de ce désir de la nation. Les écoles normales ne doivent pas changer avec chaque mouvement de la mode , mais, d'un autre côté, il ne faut pas qu'elles restent immobiles et à l'ancre, pour ainsi dire, dans le flot progressif de l'éducation.

Vous serez donc heureux, je n'en doute pas, monsieur le Surintendant, d'apprendre que, dans notre école normale, nous pouvons montrer un progrès sensible. Sans parler des améliorations graduelles qui se sont faites sur divers points, comme pendant les années précédentes, je dois dire que cette année sera surtout remarquable, dans l'histoire de l'école, par les proportions qu'a prises l'enseignement d'une matière de la plus haute importance, le français. La chaire du professeur de français, qui n'était qu'une chaire d'adjoint, a été élevée au rang des autres branches de l'enseignement. Le français est maintenant sur le même pied que l'anglais et les mathématiques et forme une partie intégrante du cours normal. C'est un changement heureux et qui ne peut manquer d'avoir d'excellents résultats. Pour premier professeur ordinaire de français, nous avons eu la bonne fortune de faire nommer madame Cornu qui a fait preuve de connaissances plus qu'ordinaires, et qui en outre a le cœur à son travail, de même qu'elle maintient une très bonne discipline.

Au lieu de ne donner que six heures par semaine, comme autrefois, nous avons consacré, cette année, dans nos trois classes, vingt heures par semaine à l'enseignement du français. Nécessairement ce surcroît de travail de la classe française imposé à nos élèves déjà surmenés, a dû diminuer un peu la somme d'études dans certaines autres branches. Il est impossible de dépasser la limite des forces humaines, même quand il s'agit de l'étude. Nous avons donc été obligé de sacrifier une partie de nos leçons d'histoire et de géographie ; mais le sacrifice n'a cependant pas été aussi considérable qu'on aurait pu s'y attendre. Nous avons concentré l'attention sur les points essentiels et nous avons omis ce qui était de moindre

importance. Nous avons pu en outre ajouter près de trois semaines à notre année scolaire, en abrégeant nos examens. Les années précédentes, les examens de Noël prenaient toute la partie du mois de décembre qui n'est pas absorbée par la vacance et les examens de fin d'année duraient un mois entier.

Cette année nous avons continué nos travaux des classes pendant les premiers jours de décembre et les examens de fin d'année n'ont commencé que le quatorze de juin. Pour en arriver à ce résultat nous avons dû faire deux examens par jour dans chaque classe, à part la classe d'académie.

Le travail des élèves se trouvait aussi augmenté pendant les examens ; mais, d'une autre côté, ces examens ont été beaucoup plus courts. Autant que j'ai pu en juger, les examens n'ont pas laissé chez les élèves cette espèce d'épuisement des forces physiques que j'ai remarqué assez fréquemment à la fin des autres années. Ce n'est pas le travail mais l'inquiétude qui épuise ; et les élèves de l'école normale ont eu très peu de temps, pendant la dernière quinzaine, pour se livrer aux songeries.

L'arrivée à Montréal de M. J.J.Dawson, instituteur diplômé du collège de solfège et recommandé spécialement par M. Curwen lui-même,a permis au comité de l'école de faire enseigner la méthode de solfège qui sert si admirablement d'introduction à la musique populaire. L'engagement de M. Dawson s'est fait tellement tard dans l'année que nous n'avons pu avoir que vingt-cinq leçons, mais elles ont suffi pour nous laisser entrevoir des résultats très importants qui prendront, je l'espère, un développement plus complet pendant les années à venir.

Nous avons à offrir nos plus sincères remerciements au gouvernement de la province de Québec. L'année dernière on a posé un excellent calorifère dans notre école et cette amélioration a fait disparaître un malaise dont tout le monde souffrait réellement. Cette année, on prend des mesures pour agrandir et restaurer l'école primaire actuellement si encombrée. Je ne rendrais pas justice à nos principaux hommes politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent, si je n'exprimais pas mes sentiments d'admiration pour la manière dont ils soutiennent la cause de l'éducation dans cette province. Depuis plus de trente années que je m'occupe d'instruction publique, je me suis nécessairement trouvé bien souvent en rapport avec les hommes influents de tous les partis, et j'ai toujours remarqué chez eux un même désir de répandre l'instruction parmi le peuple, une grande bienveillance à accueiller les idées des éducateurs pratiques, un grand senti-

ment d'équité lorsqu'il s'agit des droits de la minorité, et la détermination de maintenir la cause précieuse de l'éducation en dehors des contentions de la politique,

Nous nous applaudissons des progrès faits durant l'année écoulée ; il y a cependant place encore pour de nouvelles modifications en mieux dans la direction de l'école normale. En ce qui concerne le personnel, nous croyons qu'il y aurait lieu d'apporter quelques changements aux rapports qui existent entre l'école normale et l'école modèle. Cette question a été l'objet d'une étude spéciale, non seulement de la part de M McGregor et de la mienne, mais aussi de la part des chefs de départements à l'école modèle. Sous ce rapport, cependant, on a fait plus cette année que pendant bien des années précédentes. Et pourtant, nous ne sommes pas satisfaits Nous sommes tombés d'accord, dans tous les cas, sur les grandes lignes de notre plan d'action, et, bien que les détails n'en soient pas complètement arrêtés, je ne doute pas que, avec l'aide de la Providence, nous ne puissions constater que les élèves de notre école normale ont tiré profit, plus qu'il n'a été possible jusqu'à présent, de leurs visites à l'école modèle.

Nous sommes profondément reconnaissants au vénérable archidiacre Evans, au révérend James Fleck et au révérend Alexander Campbell, qui ont veillé avec tant de soin et une patience si inaltérable au bien-être spirituel de nos élèves. Leur seule récompense est l'approbation de leur conscience et la satisfaction d'avoir travaillé à l'avancement moral du pays en répandant, par l'entremise des instituteurs, la bonne semence dans l'âme de milliers d'enfants.

En terminant, M. le Surintendant, il ne me reste qu'à remercier mes collègues de l'école normale et de l'école modèle de leur application sincère et constante à l'accomplissement de leurs devoirs. Je dois en même temps exprimer mon admiration pour les dons de l'esprit et, davantage encore, pour les qualités morales dont ont fait preuve les élèves auxquels vous allez maintenant remettre leurs brevets. J'ai aussi à remercier mes supérieurs, le comité de l'école normale et son infatigable président, Sir William Dawson, de même que le comité protestant du conseil de l'Instruction publique de la manière aimable avec laquelle ils ont bien voulu ignorer mes manquements et me prêter leur aide cordiale. J'espère que, en votre qualité de chef de notre instruction publique, vous voudrez bien, M. le Surintendant, accepter une large part de ces remerciements.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S. P. Robins, L. L. D.,

Principal.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Jacques-Cartier pendant l'année scolaire 1886-87.

I

Nous avons admis, cette année, 67 élèves.

Les tableaux suivants indiquent leurs différentes classifications.

Elèves anciens	35	Pensionnaires	61
Elèves nouveaux	32	Demi-pensionnaire	1
		Externes	5
Total	67	Total	67

Admis dans la classe de l'école académique	11
" " " de l'école modèle	15
" " " de l'école élémentaire	17
" " " préparatoire	24
Total	67

Les classes de l'école modèle annexe ont été fréquentées par 82 élèves.

Le total de tous les élèves de l'école normale Jacques-Cartier s'élève donc à 149 pour l'année scolaire indiquée plus haut.

II

Je n'ai pas besoin de faire l'éloge du zèle de MM. les professeurs ; je ne pourrais, d'ailleurs, que répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous signaler déjà bien des fois. Quant aux élèves, il me semble qu'ils ont en quelque sorte surpassé leurs devanciers par leur bon esprit et leur amour du travail.

A la fin de l'année j'ai pu vous présenter :

pour le brevet d'académie	8	candidats
" " " d'école modèle	10	"
" " " d'école élémentaire	10	"
Total	28	

Ce qui est plus que le tiers de nos élèves.

III

Une des médailles que vous aviez bien voulu mettre à la disposition de l'école normale a été accordée à l'élève qui s'était le plus distingué dans l'agriculture pratique. Par là, je n'ai pas simplement voulu récompenser la bonne volonté et l'application des principes ; j'ai surtout voulu exciter l'attention de nos élèves et leur faire voir que la gloire littéraire n'est pas la seule qui doive être l'objet de leur légitime ambition.

IV

L'école normale a reçu avec reconnaissance le diplôme qui lui a été accordé à l'exposition des colonies anglaises à Londres. A ce sujet, je ne puis que répéter devant le pays ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, au nom de MM. les professeurs, à votre retour de l'Angleterre :

" Votre mission en Angleterre a été importante par les succès que vous avez obtenus ; elle l'est peut-être encore plus par ceux que nous devons espérer dans l'avenir. Les circonstances permettront sans doute à la province de Québec de finir par où la province d'Ontario a débuté dans la réforme de son système de l'instruction : cette seconde mission (1) en Europe du Surintendant de l'Instruction sera suivie de beaucoup d'autres. Nous devons chercher à procurer le développement intellectuel de notre pays comme nous travaillons à son développement matériel .....Sur ce terrain, vouloir s'isoler, c'est se condamner à subir forcément l'influence de ceux qui savent s'unir dans l'étude et la recherche du progrès.

" Pour l'éducation religieuse, nous n'avons rien à emprunter ailleurs ; dans l'éducation de famille, nous avons bien des réformes à opérer ; nous pouvons les opérer sans nous occuper de ce qui se passe chez nos voisins ; mais il n'en est pas ainsi de l'instruction.

(1) L'Honorable M. Chauveau avait été chargé de visiter l'Europe en 1865, au point de vue de l'Instruction.

" Il faut voir comment l'enseignement est entendu ailleurs ; il faut étudier les systèmes et les méthodes que paraissent donner les meilleurs résultats. Notre position politique nous oblige à nous mettre au courant de ce qui se fait dans les autres provinces de la confédération, dans les autres colonies de l'empire britannique, et dans la métropole même.

" Voilà pourquoi votre mission en Angleterre nous a paru d'un heureux augure. Voilà pourquoi tout le pays doit se réjouir du succès que notre exposition scolaire a pu obtenir, grâce à votre expérience et à votre dévouement. "

J'ai l'honneur d'être, etc.

H. A. B. VERREAU,

Ptre, Principal.

APPENDICE No. III.

RAPPORT SUR L'ECOLE POLYTECHNIQUE

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Monsieur le Surintendant,

Au moment où l'École polytechnique de Montréal va passer sous la juridiction de l'Université Laval, le rapport relatif à cet établissement prend une importance toute particulière, et nécessite des détails que ne comporterait pas un rapport ordinaire.

I

Importance et nécessité d'une école de sciences.

L'établissement de la Confédération canadienne, en 1867, ayant donné lieu à des rapports plus intimes entre les diverses populations de l'Amérique Britannique du Nord, la jeunesse canadienne française, dirigée surtout jusqu'alors vers les professions dites libérales (le droit et la médecine), a subi peu à peu l'influence d'une population plus adonnée à l'industrie et au commerce : elle a compris qu'elle ne pourrait prendre un rang élevé qu'en se préoccupant de ce qui peut aider à la production de la richesse nationale et aux échanges avec les produits des autres contrées.

C'est sous l'influence de ces idées qu'ont été créées d'abord des écoles d'agriculture et des écoles de commerce, pour former les jeunes canadiens-français à la production et à l'échange des valeurs qui constituent la richesse du Canada.

Mais cette richesse même n'est pas tout entière dans les produits de la culture : outre les fruits dont la bonté divine récompense le travail du cultivateur, la Providence a déposé des trésors inépuisables dans le sous-sol du globe terrestre, et elle a donné à l'homme l'intelligence et la puissance de les exploiter de la manière la plus fructueuse.

Tantôt ces trésors nous sont livrés tout prêts pour l'usage, comme dans le cas de la houille ou charbon de terre, et alors notre travail se réduit à une simple extraction ; tantôt il s'agit de mettre au jour un minerai, de le traiter de diverses façons plus ou moins complexes, d'en extraire les métaux ou les métalloïdes contenus, et de livrer ensuite ces éléments à l'industrie qui, les travaillant et les transformant de mille manières, fournit à la société une multitude d'objets d'une utilité universelle et permanente.

C'est ainsi qu'à côté de l'Agriculture est venue s'implanter l'Indus-

trie Il a fallu développer les richesses que les terres recèlent, utiliser les minerais, s'efforcer de produire dans le pays les articles qu'on importait de l'étranger, ouvrir de nouvelles routes et des chemins de fer, construire des bateaux à vapeur, des ponts, des usines, des machines de toutes sortes.

Tout d'abord, les hommes capables de conduire à bien de telles entreprises faisant défaut dans le Bas-Canada, on vit une population étrangère prendre la direction de ce mouvement ; mais bientôt se fit une heureuse réaction : on ne pouvait abandonner ainsi à des étrangers l'exploitation des richesses du sol de la patrie, et l'on comprit la nécessité de fonder une école où la jeunesse studieuse du Canada pût, elle aussi, s'initier aux connaissances techniques indispensables.

Le but d'une telle école est facile à concevoir : il s'agit de former des industriels, des producteurs. des transformateurs de la matière première, à tous les degrés de la production, depuis le chef d'usine jusqu'au contremaître, depuis l'ingénieur capable de la conception d'une entreprise gigantesque jusqu'au simple conducteur de travaux ; il s'agit de mettre au service de la production l'intelligence façonnée par la science théorique, ne s'égarant plus dès lors en tâtonnements indécis, mais allant droit et ferme à la poursuite du résultat cherché, se fortifiant par le travail des difficultés à vaincre, et faisant siennes les expériences déjà faites par les devanciers.

A elle seule, l'industrie des produits chimiques a doublé la richesse des nations européennes ; il est permis d'espérer de grands résultats pour le Canada, lorsqu'il aura un corps d'industriels véritablement instruits, habitués à lutter avec les résistances de la matière première, familiarisés avec la manipulation des produits de toutes sortes, et éclairés par les méthodes les plus récentes et les plus économiques.

II

Une Ecole polytechnique suffit amplement aux besoins des catholiques de la province.

Après avoir établi l'importance et la nécessité d'une école d'ingénieurs pour la province de Québec, nous devons encore prouver qu'un seul établissement de ce genre est largement suffisant.

Nous parlons ici tout spécialement pour la population catholique de la province, dont le chiffre probable, en 1887, est de 1,268,000 sur un total de 1,474,000 habitants. Les considérations tirées des exemples pris chez d'autres peuples seront évidemment d'un très grand poids ; et puisqu'il

s'agit, pour une large part, d'une branche de la race française, il est tout naturel de jeter un regard sur ce qui se fait en France. Pour une population égale à 26 fois celle de la province de Quebec, la France trouve suffisant d'entretenir deux écoles d'ingénieurs, savoir : l'Ecole polytechnique et l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures. La première ne reçoit qu'un nombre limité d'élèves, auxquels un emploi est garanti dans les services de l'Etat, après deux ou trois années supplémentaires passées ensuite dans une école d'application. L'Ecole Centrale forme des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, et pour tous les travaux et services dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'Etat ; on y reçoit un nombre déterminé d'élèves à la suite d'un examen de concours. Le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, que les bons élèves reçoivent après leurs trois années d'études, constate leur capacité, sans toutefois leur assurer une position ; mais la valeur de ce diplôme est reconnue aujourd'hui dans le monde entier, et la plupart des peuples civilisés envoient des élèves à cette grande école.

Si l'on cherche en Europe des écoles du même genre, on en trouve une à Zurich (Suisse) et une autre en Italie. Il ne faut pas d'ailleurs confondre les vraies écoles d'ingénieurs avec les écoles d'arts et métiers, destinées à former d'habiles mécaniciens et de bons chefs d'ateliers ; telles sont, en France, les écoles de Châlons, d'Angers, d'Aix et de Saint-Etienne, sans compter un certain nombre d'établissements plus ou moins analogues, dus à l'initiative privée.

On voit donc que la France ne possède qu'un nombre très restreint d'écoles d'ingénieurs, deux seulement, ce qui permet de les doter à la fois d'un personnel d'élite comme professeurs, et de riches allocations pour suffire aux frais du plus haut enseignement.

Dès lors il est évident qu'il suffit, pour la province de Québec, d'une seule école spéciale destinée à former des ingénieurs. Et il y a lieu de se féliciter sans doute de ce que, après diverses tentatives, on ait enfin réussi à fonder dans la métropole du Canada une véritable Ecole polytechnique, qui compte aujourd'hui quatorze années d'existence ; déjà cette école a donné au pays quarante et un ingénieurs, qui ont fait leurs preuves, et dont un certain nombre occupent des positions assez considérables.

III

La profession d'ingénieur devrait être réglée par une législation spéciale comme les autres professions libérales.

A ce propos on peut poser ici une question qui n'est pas sans impor-

tance : N'y aurait-il pas lieu de régler et de légaliser la profession d'ingénieur, comme celles des avocats, des notaires et des médecins ? S'il importe que les droits de la veuve et de l'orphelin soient protégés par des hommes reconnus aptes à leurs fonctions ; s'il importe que notre travail et notre fortune soient réglés par des lois précises, imposant à chacun une responsabilité sérieuse vis-à-vis de ses semblables ; s'il importe que ceux qui se destinent au soulagement de l'humanité souffrante soient astreints à de fortes études avant de prendre la responsabilité de la santé et de la vie des malades ; à plus forte raison importe-t-il que ceux qui veulent présider aux travaux publics, desquels dépendent souvent de nombreuses existences, offrent les garanties les plus sérieuses que leurs travaux ne laisseront rien à l'incertain, au tâtonnement ; la conservation de la vie n'est-elle pas aussi précieuse que celle de la santé et de la fortune ?

Il est moralement certain que si nous avions un corps d'ingénieurs compétents et responsables, on ne verrait pas autant d'accidents de chemin de fer, de bateaux à vapeur, d'usines, etc. Chaque accident qui arriverait serait l'objet d'une étude sérieuse par le corps même des ingénieurs, qui tiendraient à l'honneur et à la protection de leur profession. Et ainsi, la vie des particuliers ne serait pas exposée entre les mains de gens qui se déclarent ingénieurs comme on s'improvise marchand ou courtier, et les grands travaux publics seraient surveillés par des hommes vraiment compétents, dont le nom seul donnerait confiance aux citoyens comme aux administrations.

C'est précisément la formation de tels hommes qui est l'objet de l'Ecole polytechnique de Montréal.

IV

Résumé historique de la fondation de l'Ecole polytechnique

Dans notre rapport de 1881, on peut lire l'historique détaillé de la fondation de l'Ecole polytechnique de Montréal qu'il suffira de résumer ici.

En 1869, l'honorable monsieur Chauveau, ministre de l'Instruction publique, commence la création d'un fonds de réserve, en vue de l'établissement d'écoles des sciences appliquées aux arts, et la création de cours de technologie, et il annonce des démarches déjà faites, dans ce but, auprès de l'Université Laval de Québec, et auprès d'autres institutions à Montréal.

C'est en 1873, par l'initiative de l'honorable Gédéon Ouimet, succes-

seur de M. Chauveau, et par le concours généreux du bureau des commissaires d'écoles catholiques de Montréal, qu'est fondée enfin l'école scientifique et industrielle. Entre le ministre de l'Instruction publique et deux délégués des Commissaires, une entente est signée le 21 octobre, sur le programme de l'enseignement à donner, et sur les conditions à remplir tant de la part des commissaires d'écoles catholiques de Montréal que de la part du gouvernement.

Au mois de novembre commencent les leçons du cours préparatoire, en 1874 on a le cours préparatoire et une première année, en 1875 on a ces deux cours et une deuxième année, et en 1876 l'école entre en plein exercice.

Cette même année, à la date du 8 mai, un ordre en conseil met la nouvelle école sur le pied des universités pour l'enseignement scientifique qui s'y donne ; le nom d'Ecole scientifique et industrielle est changé légalement en celui d'Ecole polytechnique (40 Vict., chap. 22, section 44), et le surintendant de l'Instruction publique reçoit le droit d'octroyer le diplôme d'ingénieur aux élèves qui auront suivi les cours avec succès.

Les premiers diplômes ont été conférés à la fin de l'année scolaire 1876-77, et depuis, la liste des ingénieurs formés par l'école s'est enrichie chaque année de noms nouveaux. A l'exposition universelle de Paris en 1878, l'Ecole polytechnique de Montréal a été honorée d'une médaille d'argent, pour son organisation et les travaux de ses élèves ; à l'exposition de la Puissance en 1880, l'Ecole a reçu un diplôme d'honneur de première classe et elle a figuré dignement à l'exposition des colonies et des Indes tenue à Londres, en 1886, où elle a obtenu un diplôme et une médaille.

V

Le programme des études avec ses modifications

L'Ecole polytechnique de Montréal, disions-nous dans notre rapport de 1881, a pris pour modèle l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, et s'est efforcée de suivre son cours d'études.

Le programme scientifique publié en prospectus au mois de janvier 1874, peut se résumer comme il suit pour l'ensemble :

Mathématiques

Arithmétique,
Algèbre,
Géométrie,
Trigonométrie,
Géométrie analytique,
Géométrie descriptive,
Géodésie,
Arpentage et levé des plans,
Nivellement.

Sciences physiques

Physique,
Astronomie,
Météorologie,
Chimie,
Métallurgie,
Mécanique.
Constructions,
Mines,
Travaux de laboratoire.

Sciences naturelles

Zoologie,
Botanique,
Géographie physique,
Géologie,
Minéralogie et Cristallographie.

Dessin

Dessin linéaire et lavis, dessin d'architecture, de topographie et de mécanique, Perspective, Coupe des pierres et des charpentes.

L'administration de l'Ecole a le droit de développer ou de modifier les programmes d'enseignement selon les besoins. Les trois années scolaires 1874, 1875 et 1876, ont vu naître et s'organiser successivement le cours préparatoire, et les cours de première et de seconde année. C'est en 1876-77 que l'école est entrée en plein exercice, ayant son cours préparatoire et ses trois années ou divisions d'études. Pendant les années suivantes, les programmes ont été améliorés et complétés ; on y a introduit des cours spéciaux de calcul infinitésimal, de technologie chimique, de machines et de construction de machines, de chemins de fer et de résistance des matériaux.

Ce qui permet et assure le perfectionnement des études, c'est que les élèves sont de mieux en mieux préparés : à quelques exceptions près, tous jusqu'ici ont suivi le cours préparatoire. Aussi ne faut-il pas s'étonner des succès qu'obtiennent les ingénieurs sortis de l'école, dans les diverses carrières où ils sont appelés par la confiance du gouvernement, des compagnies ou des particuliers.

Pour donner une idée exacte des programmes actuels, nous donnons ici, pour l'année académique 1886-87, la distribution des cours entre les quatre divisions de l'école :

Cours préparatoire.—Arithmétique théorique complète, Algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement, Géométrie élémentaire,

Zoologie et Botanique, Physique élémentaire jusqu'à la chaleur inclusivement, Chimie élémentaire, préliminaire et métalloïdes, Dessin linéaire.

Première année.—Trigonométrie rectiligne et sphérique, Algèbre et Calcul infinitésimal, Géométrie analytique, Géométrie descriptive, Physique générale, Chimie générale, Mécanique générale, Machines, Minéralogie, Cosmographie, Architecture, Constructions civiles, Topographie, Dessin linéaire, Dessin topographique.

Deuxième année.—Géométrie analytique, Géométrie descriptive, Physique générale, Mécanique générale, Mécanique appliquée, Machines, Minéralogie, Cosmographie, Constructions civiles, Topographie, Dessin linéaire, Dessin topographique.

Troisième année.—Physique industrielle, Chimie analytique, Technologie chimique, Hydraulique, Métallurgie, Construction des machines, Constructions civiles, Chemins de fer, Travaux publics, Résistance des matériaux, Projets et devis, Arpentage et Géodésie, Législation industrielle, Dessin linéaire, Dessin topographique.

VI

Personnel de l'École

L'Ecole polytechnique va être maintenant sous la haute direction de l'Université Laval, représentée par M. l'abbé J. E. Marcoux, vice-recteur.

Voici le personnel enseignant de l'école pour l'année académique 1887-88, avec les matières enseignées par chacun des professeurs.

M. U. E. Archambault, principal et professeur d'économie industrielle ;

M. E. Balete, directeur des études et professeur de mathématiques et de cosmographie ;

M. C. A. Pfister, professeur de physique et de chimie théorique et pratique ;

M. J. Haynes, professeur de génie civil, machines, travaux publics et dessin ;

M. J. Obalski, professeur de minéralogie et d'exploitation des mines ;

M. S. Duval, professeur de mécanique rationnelle et de mécanique appliquée ;

M. A. Bonnin, professeur de mécanique appliquée, d'hydraulique et de machines à vapeur ;

M. J. E Vanier, professeur de topographie et de géodésie ;

M J. G. W. McGown, professeur de législation industrielle ;

Cours préparatoire

M. F. André professeur de mathématiques et d'histoire naturelle ;

M. A. Bonnin, professeur de physique, de chimie et de dessin.

De même que toutes les institutions sérieuses, l'École polytechnique pour assurer son existence, a eu à surmonter des obstacles de toute nature. Il convient de placer ici, à côté des fondateurs, les noms de quelques personnes qui se sont particulièrement dévouées pour aplanir les difficultés de la fondation, et pour assurer le succès de la nouvelle institution.

A M. C. A. Pfister, son plus ancien professeur, l'Ecole doit la rédaction de son cours d'études, et le choix des instruments de physique et de chimie. Il est de toute justice d'ajouter que M. Pfister s'est dévoué au succès de l'Ecole, et qu'il s'est distingué dans l'enseignement des sciences physiques et naturelles dont il a toujours été chargé.

M. E. Balete, professe avec grande distinction, depuis 1874, les sciences mathématiques et la cosmographie ; depuis 1883, il joint à ses fonctions de professeur celle de directeur des études, qu'il remplit avec un dévouement entier, de manière à mériter à la fois l'estime de l'administration et la reconnaissance des élèves qui bénéficient de ses leçons et de sa direction.

C'est pour nous un devoir agréable d'ajouter que tous les professeurs s'acquittent de leurs devoirs à la satisfaction de leurs élèves et des autorités administratives.

VII.

Prix et bourses fondés en faveur de l'École

L'Ecole polytechnique, que tout le monde se plait à reconnaître comme institution d'utilité publique, a déjà provoqué des actes de générosité qu'il convient de faire connaître.

M. P. S. Murphy a fondé à perpétuité les prix suivants :

1o. Une médaille d'argent, frappée à l'effigie du donateur, est destinée à récompenser l'élève le plus méritant de la troisième année, sous la condition que la moyenne générale des notes des trois années atteigne, au minimum, 16½ sur 20 ;

2o. Une bourse annuelle de 50 piastres est mise à la disposition d'un élève choisi par l'administration de l'école, pour payer ses cours ;

3o. Après le décès du généreux donateur, une semblable bourse annuelle de 50 piastres sera mise, pour le même objet, à la disposition d'un autre élève, choisi aussi par l'administration de l'école.

M. Prudent Beaudry, négociant de Los-Angelès (Californie), a fondé, en 1875, une bourse annuelle de 150 piastres pour le soutien d'un élève à l'École polytechnique. Des revers de fortune ont forcé le donateur à suspendre, en 1887, cette généreuse fondation.

M. Victor Beaudry, digne frère du précédent, a soutenu un élève pendant deux ans, en lui payant 150 piastres par année.

L'honorable M. Pierre Garneau a institué, pour l'année 1884-85, un prix spécial en faveur du meilleur élève de la deuxième année, à la condition que la moyenne de ses notes serait, au minimum, de 16½ sur 20.

VIII.

Etat des recettes et des dépenses, de 1873 à 1887.

Si l'on compare l'état qui suit avec les rapports financiers publiés par le bureau des commissaires d'écoles catholiques de Montréal, l'on constatera que les sommes payées pour achat de terrain, construction et réparation de bâtiments à l'usage de l'Ecole polytechnique ont été retranchées, attendu que ces terrains et ces bâtiments demeurent la propriété des dits commissaires.

Cet état montre aussi que la commission des écoles catholiques de Montréal a fourni pour le maintien de l'Ecole polytechnique, depuis sa fondation, la somme de $8,733.86. Comme les comptes d'une école ne se règlent pas précisément comme les opérations de commerce ordinaires nous sommes convaincus que les contribuables de Montréal comprendront que la somme qu'ils ont appliquée pour le maintien de l'École polytechnique est un placement qui rapportera de gros intérêts, tant à la ville qu'à la province.

DÉPENSES

Années.	Instruments, laboratoire, bibliothèque	Mobilier	Dépendances.	Traitements des professeurs	Total des dépenses.
	$ Cts.	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts
1873–74	4,862.57		180.68	1,085.00	6,128.25
1874–75	2,380.93	1,979.07	295.59	2,160.00	6,815.59
1875-76	423.78	353.38	407.23	4,000.00	5,184.39
1876–77	497.00	72.00	1,182.16	5,600.00	7,351.16
1877–78	500.26	3.20	555.93	4,299.85	5,359.24
1878–79	174.40	62.40	523.19	4,250.02	5,010.01
1879–80	345.46	.....	439.33	3,692.82	4,477.61
1880–81	967.70	.....	997.91	3,940.04	5,905.65
1881–82	645.63	6.60	523.59	3,623.34	4,799.16
1882–83	432.38		619.17	3,550.00	4,616.55
1883–84	637.65	15.00	656.19	6,049.88	7,384.94
1884–85	500.00	41.22	594.75	6,488.19	7,584.69
1885–86	485.04	1.75	610.71	6,849.80	7,945.55
1886–87	359.47	2.50	1,412.12	6,849.97	8,624.06
	13,212.27	2,537.12	8,998.55	62,438.91	87,186.85

RECETTES

Années.	Du gouvernement.	Des élèves.	De la Fabrique de N. D.	Des Commissaires.	Total des recettes
	$ Cts	$ Cts	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
1873-74	6,000.00	.....	.....	128.25	6,128.25
1874-75	3,000 00	196.78	.....	3,618.81	6,815.59
1875-76	3,000.00	242.78	.....	1,941.61	5,184.39
1876-77	3,000.00	331.50	.....	4,019.66	7,351.16
1877-78	3,000.00	143.01	.....	2,216.23	5,359.24
1878-79	3,000.00	149.45	.....	1,860.56	5,010.01
1879-80	3,000.00	287.10	.....	1,190.51	4,477.61
1880-81	3,000.00	341.01	200.00	2.364.64	5,905.65
1881-82	3,500.00	283.35	200.00	815.81	4,799.16
1882-83	4,475.00	338.60	.....	.....	4,813.60
1883-84	5,940.00	1,362.20	.....	82.74	7,384.94
1884-85	6,500.00	1,635.35	400.00	.....	8,535 35
1885-86	6,200.00	1,141.38	.....	604.17	7,945.55
1886-87	16,416.73	1,168.75	.....	.....	17,585.48
	70,031.73	7,621.26	800.00	18,842.99	97,295.98

Excédents des recettes sur les dépenses pour les années suivantes :

1882–83.....	$ 197.05.	
1884–85.....	950.66.	
1886–87.....	8,961.42.	10,109.13
		87,186.85

IX

L'Ecole polytechnique agrégée à la faculté des Arts de l'Université Laval, à Montréal.

D'après tout l'exposé qui précède,on voit que l'École polytechnique a répondu aux vues de ses fondateurs, et qu'elle s'est montrée digne de la bienveillance du gouvernement, et de l'encouragement des amis de la haute éducation scientifique et industrielle.

Aussi, lorsque l'Université Laval, désirant répondre aux vues du Saint-Siège, s'est occupée d'organiser à Montréal une Faculté des Arts au complet, avec section des Lettres et section des Sciences, elle n'a voulu, à aucun prix, nuire à cette institution florissante, et, trouvant l'École polytechnique parfaitement établie et constituée, elle l'a jugée digne de faire partie désormais de la grande institution à laquelle est confié l'enseignement supérieur pour la population catholique de la province de Québec.

Les démarches faites en vue d'amener ce résultat ont été couronnées d'un plein succès. Les conditions du transfert ont été réglées d'un commun accord le 7 et le 8 janvier 1887, entre le Bureau des Commissaires et monsieur le vice-recteur de l'Université Laval, avec le concours de M. le surintendant de l'Instruction publique. Ces arrangements ont pris force de loi par un acte législatif passé dans la 50e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, chapitre 21, sanctionné le 18 mai 1887. En voici les principales dispositions :

" 1o. A dater du premier juillet prochain, l'École polytechnique de Montréal doit être placée sous le contrôle de l'Université Laval, et annexée à la Faculté des Arts à Montréal, tout en conservant son nom et son cachet d'école spéciale. "

" 2o. Le programme de l'Ecole.....continue d'exister, mais peut être modifié ou développé par l'Université suivant les besoins. "

" 3o. La nomination du principal, des professeurs et du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école, est faite par le conseil de l'Université. "

.....

" 5o. Le surintendant de l'Instruction publique peut nommer un assesseur pour assister aux examens de fin d'année. "

" 6o. L'Université Laval, conformément à sa charte, délivre aux élèves de l'Ecole polytechnique, le diplôme d'ingénieur civil, d'ingénieur des mines, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur industriel, ou d'autres diplômes, suivant le cours spécial suivi par chacun d'eux. "

" 10o. Les instruments de physique et de chimie, les collections, les ouvrages de la bibliothèque et autres objets, achetés avec l'argent du gouvernement, seront remis à l'Université Laval, pour l'usage de la dite École polytechnique, par le dit bureau des commissaires, le premier juillet prochain. "

" 11o. La balance du fonds créé en 1869 pour l'établissement d'une école de sciences appliquées aux arts, qui se trouve en dépôt à la Banque Nationale de Québec, et qui s'élève à la somme de neuf mille neuf cent cinquante-trois piastres et quarante-huit centins, ainsi que l'intérêt accru sur cette somme à la date de la sanction du présent acte, sera payée au bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, pour l'indemniser des sommes considérables qu'il a dépensées pour l'achat du mobilier et le maintien de la dite École polytechnique."

Après une première période de quatorze années d'existence isolée, voici donc désormais l'École polytechnique devenue une partie intégrante de l'Université catholique de cette province, tout en gardant son caractère d'école spéciale; elle se trouve agrégée à la nouvelle faculté des Arts de l'Université Laval, participant aux privilèges de cette grande institution, et en complète l'organisation, en la mettant sur le pied des grandes universités.

Il n'y a aucun lieu de douter que cette école ne continue à mériter l'appui généreux du gouvernement et la bienveillance dont vous-même, monsieur le Surintendant, n'avez cessé de l'honorer depuis sa fondation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

U. E. Archambault,

Principal.

APPENDICE IV

ECOLES COMMUNES

SOMMAIRE DES STATISTIQUES FOURNIES PAR LES SECRETAIRES-TRESORIERS,

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$ Cts	$	$	$				
ARGENTEUIL												
Arundel	61,000	246	0	74	57 92	15	270	401	3	7	95	21
Arundel, diss	19,005	142	0	0	13 42	0	205	195	1	9	48	40
Chatham No. 1	191,390	765	0	521	198 12	0	1569	1,464	9	9	258	109
Chatham No 1, diss	72,745	257	20	140	173 90	15	512	439	4	8	153	11
Chatham No 2	106,595	507	17	150	97 13	0	675	726	4	9	135	12
Gore	39,070	446	0	28	74 87	15	352	352	5	4	99	3
Grenville No 1	98,357	737	0	75	110 26	15	912	68	8	6	188	13
Grenville No 1, diss	12,343	123	0		16 45	0	158	182	1	10	58	13
Grenville No 2, (village)	38,918	437	0	156	43 38	0	741	554	1	10	68	3
Grenville No 2 " diss	14,640	87	0	75	23 50	15	197	213	1	10	37	0
Grenville No 3	41,135	178	150	127	64 64	15	455	455	2	10	63	13
Harrington No 1	42,285	310	0	32	69 46	15	342	316	3	7	118	59
Harrington No 2	17,650	176	0	7	24 38	15	150	160	2	8	56	1
Lachute (ville)	376,122	1064	0	433	100 58	0	1994	3,219	1	10	100	0
Lachute (ville), diss	85,259	298	0	74	53 16	15	398	420	2	10	136	31
Mille Isles No 1	9,572	95	0	0	25 90	0	95	113	1	8	34	0
Mille Isles No 2	9,695	76	0	0	26 02	15	123	126	1	8	24	2
Mille Isles No 3	9,730	87	0	0	29 84	15	105	133	1	8	39	2
Morin	21,391	108	0	13	44 31	15	122	162	1	8	43	0
Morin, diss	10,760	100	0	22	21 39	15	122	135	1	10	28	20
St-Andrews	19[illegible],906	550	30	500	122 42	0	1080	998	4	10	179	18
St-Andrews, diss	69,186	276	0	145	158 60	15	545	553	4	8	217	45
Ste Jérusalem, (paroisse)	213,396	640	0	0	41 63	0	1160	1,034	7	8	136	7
Ste-Jérusalem, diss	86,395	259	0	0	2 60	0	193	408	1	10	155	45
Wentworth	26,857	270	0	455	41 56	15	189	195	2	4	24	0
Wentworth, diss	7,870	98	0	11	30 26	0	109	97	1	8	28	8
	1,872,272	8,332	217	3038	1,650 70	225	12,764	13,118	71	8	2,519	476

ARTHABASKA												
Arthabaskaville	160,860	672	0	210	116 80	0	1213	1240	3	8	148	0
Blandford	131.136	500	0	35	70 28	0	450	500	5	10	88	12
Bulstrode	214,830	716	0	102	94 06	0	818	687	7	10	236	56
Chenier	129,565	647	290	135	174 24	0	1414	879	8	10	282	41
Chester Est (Ste-Hélène)	80,204	484	0	72	188 14	0	372	492	5	10	177	45
Chester Nord	99,460	298	0	100	109 00	0	389	524	4	8	136	32
Chester Ouest (St-Paul)	150,000	750	0	174	202 85	0	793	904	9	10	296	50
Stanfold	395,900	1319	0	0	309 04	0	2136	2250	10	10	235	62
St-Albert	70,367	478	50	12	82 41	15	650	560	5	10	150	46
St-Christophe	112,575	562	0	59	105 14	0	546	610	6	8	148	29
Ste-Clothilde	143,309	716	0	146	59 22	0	803	792	6	8	129	25
St-Norbert	103,605	508	0	101	96 54	0	572	527	4	10	113	69
St-Remi	64,902	389	223	172	113 14	0	599	570	6	8	216	51
Tingwick	83,765	482	25	4	75 80	0	606	656	4	10	144	0
Tingwick, diss	61,907	371	13	45	20 16	15	485	408	3	10	44	0
Victoriaville	120,875	1082	84	116	173 54	0	1,282	1,282	8	10	319	42
Warwick	241,240	12 6	0	149	248 18	0	1,355	1,355	8	7	430	65
	2,364,500	11180	685	1,632	2,248 54	30	14,483	14,236	101	9	3,291	625
L'ASSOMPTION												
L'Assomption (village)	225,528	563	0	16	154 58	0	518	316	1	10	210	20
L'Assomption (paroisse)	33,079	556	90	44	176 60	0	1,042	1,058	7	10	177	42
L'Epiphanie	273,265	630	26	6	176 95	0	813	783	5	10	183	0
Ile Bouchard	35,134	190	0	6	11 66	0	167	282	1	8	15	0
Lachenaie (St-Charles de)	314,717	600	186	92	83 12	0	1,036	969	3	7	82	2
Repentigny	181,005	283	0	30	95 72	0	183	428	2	10	88	4
St-Lin	735,710	1,006	317	120	311 48	0	1,875	1,858	9	10	429	9
St Lin, diss	57,880	86	.....	11	8 98	15	250	250	1	8	15	0
St-Paul	351,235	878	0	90	175 42	0	857	753	4	10	182	19
St-Roch	460,000	1,207	0	130	269 60	0	1,338	1,489	9	10	333	27
St-Sulpice	208,610	400	0	29	78 76	0	468	454	3	10	106	5
	2,876,161	6,399	619	574	1,542 87	15	8,547	8,640	45	9	1,820	128
BAGOT												
Acton Vale	134,434	403	0	50	196 68	0	453	655	2	10	259	25
Acton Vale, diss	35,160	140	0	22	22 37	0	145	145	1	8	29	5
St-André	246,525	838	0	50	169 18	0	888	1,260	7	10	550	30
St-Dominique	422,263	703	402	172	246 88	0	1,120	1,417	6	10	330	40

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
BAGOT (Suite)												
St-Ephrem	187,155	650	922	60	133 86	0	1,332	1,418	7	9	203	28
Ste-Hélène	257,822	487	0	68	160 94	0	1,049	891	5	10	254	101
St-Hughes	590,156	1,180	0	115	267 60	0	1,894	1,284	6	10	342	37
St-Liboire	385,715	1,250	0	70	258 77	0	1,624	1,620	8	10	331	34
St-Pie	800,985	1,680	0	180	351 26	0	1,860	1,832	12	10	544	14
St-Pie, diss	23,800	48	0	110	6 28	15	19	124	1	6	11	12
Ste-Rosalie	439,426	1,494	0	100	173 89	0	2,280	2,187	5	10	259	53
St-Simon	462,551	832	0	50	225 10	0	882	973	6	10	275	52
St-Théodore	286,775	716	0	83	179 54	0	739	800	7	10	237	24
St-Théodore, diss	15,500	365	0	210	3 77	15	220	220	1	8	7	4
Upton (village)	86,760	450	0	30	95 84	0	496	375	1	9	119	28
	4,375,027	11,236	1,324	1,370	2,491 96	30	15,001	15,201	75	9	3,741	487
BEAUCE												
Ste-Agnès de Ditchfield	21,895	165	0	18	19 18	0	180	550	2	10	63	4
Ste-Agnès de Ditchfield, diss	45,887	229	0	0	46 62	0	144	132	2	10	54	40
Broughton [St Pierre de]	112,900	564	0	245	297 74	0	809	811	8	9	347	57
Jersey [St Martin de Tours]	50,000	375	0	68	53 92	0	517	515	4	10	99	21
Lambton	158,610	602	20	234	95 60	0	743	793	8	10	218	35
Metgermette [Jersey Marlow & Linière]	34,625	173	0	15	36 73	15	135	169	1	8	24	0
Sacré-Cœur de Ditchfield	133,000	530	400	182	146 10	0	1,010	678	7	10	273	72
Sts-Anges	127,862	204	179	178	110 80	0	664	662	5	10	150	7
St-Elzéar	262,789	555	0	100	176 60	0	655	340	10	8	206	66
St-Epirem	170,250	1,281	458	225	265 60	0	1,565	1,500	10	10	448	118
St-Evariste de Forsyth	208,530	729	0	57	171 60	0	818	835	10	8	301	89

St-George (Aubert Gallion) diss.	13,000	90	0	8	12 39	20	128	128	1	8	12	0
St-George (Aubert Gallion)	41,015	1,103	0	163	323 30	0	1,480	1,467	14	10	503	73
St-François	493,870	1,213	0	0	492 24	0	1,426	1,423	14	10	651	228
St-Frédéric	354,000	530	0	200	212 03	0	960	935	10	10	390	182
St-Honoré	154,640	772	80	309	166 06	0	845	1,181	10	8	300	101
St-Joseph	594,600	713	77	925	334 12	0	1,468	1,467	12	10	511	156
Ste Marie	556,000	1,135	0	690	332 22	0	1,435	1,800	13	8	428	89
St-Samuel de Gayhurst	42,663	268	0	46	58 87	15	314	364	4	10	122	9
St-Sébastien d'Aylmer	87,385	582	80	50	116 32	0	762	751	5	10	177	29
St Sévérin	111.025	222	0	94	112 66	15	172	281	4	10	129	17
St-Victor	159,575	798			253 60	0	1,150	1,234	8	4	354	97
	3,934,121	12,833	1,294	3,807	3,834 30	65	17,380	18,016	162	9	5,760	1,490
BEAUHARNOIS												
Beauharnois, [ville]	309,200	1,546	0	166	176 48	.....	2,432	2,432	2	10	272	22
Salaberry, [ville]	873,900	2,621	0	282	415 88	.....	2,102	2,102	2	10	1,001	54
Ste-Cécile	470,997	1,177	0	69	117 48	.....	1,472	1,472	5	10	193	17
St-Clément	484,365	968	0	161	217 34	.....	1,351	1,584	8	10	303	71
St-Etienne	306,200	500	0	80	118 21	.....	600	1,100	5	10	172	15
St-Etienne, diss	49,000	72	0	17	13 87	.....	72	88	1	6	5	6
St-Louis	865,065	2,306	1,500	232	266 75	.....	4,038	4,430	9	10	355	18
St-Louis, diss	302,340	503	0	98	48 07	.....	602	662	3	10	68	3
St-Stanislas	336,826	842	61	68	167 78	.....	971	1,122	6	10	211	0
St-Timothée	402,575	1,340	0	282	277 84	.....	1,982	1,937	8	8	529	61
	4,400,468	11,875	1,561	1,455	1,819 70	.....	15,622	16,929	49	9	3,109	267
BELLECHASSE												
Beaumont	228,785	350	0	87	108 54	.....	535	522	3	7	131	5
Buckland	114,425	228	0	16	139 51	30	266	266	5	8	276	79
Maillous, [township]	53,205	190	0	39	71 82	.....	301	283	2	11	138	42
St-Cajetan d'Armagh	130,720	460	80	90	184 72	.....	630	645	5	7	291	99
St-Charles	411,320	862	0	124	234 17	.....	986	1,175	10	12	329	27
St-Damien	52,796	131	0	15	94 18	15	410	527	4	11	121	30
St-Gervais	475,500	951	0	94	252 42	.....	1,333	1,796	11	11	303	0
St-Lazare	220,228	489	0	0	197 67	.....	661	662	8	11	267	73
St-Magloire	52,127	285	0	23	89 83	15	309	309	4	10	126	31
St-Michel, [village]	133,210	333	0	15	106 78	.....	677	675	1	10	157	28

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
BELLECHASSE, (Suite.)												
St-Michel, (paroisse).....	166,048	276	0	11	140.34	.....	292	431	3	8	140	37
St-Nérée	97,230	301	0	0	140.34	20	301	417	6	10	169	18
St-Raphaël.....	226,376	353	0	0	299.76	.....	637	633	6	10	370	127
St-Valier.....	323,000	525	0	110	161.53	.....	635	664	4	7	197	40
	2,684,970	5,734	80	624	2,221.61	80	7,973	9,005	72	9	3,015	636
BERTHIER												
Berthier, [paroisse].....	830,432	869	0	63	261.60	0	988	1,013	6	10	259	44
Berthier, (village).....	223,170	279	0	80	210.92	0	544	572	1	10	241	147
Berthier, (village,) diss....	83,905	839	0	325	21.45	0	725	880	1	8	18	0
Brassard,(Michel et Provost)	69,060	95	0	60	86.90	0	180	171	2	10	84	31
Ile du Pads.....	116,218	164	0	20	57.68	0	225	221	1	10	78	3
Ile Madame.....	70,466	98	0	24	30.14	0	138	138	1	10	48	1
Ile St-Ignace.....	92,757	85	0	5	71.82	0	92	218	2	8	95	0
Lanoraie	389,883	935	0	36	263.72	0	971	1,280	6	10	418	76
Lavaltrie.....	329,100	592	0	28	154.70	0	995	788	4	10	236	75
St-Barthélemy	858,887	1,226	0	133	331.06	0	1,881	1,603	9	10	473	168
St-Damien et Réar.....	134,229	115	0	31	137.74	15	376	375	4	10	142	10
St-Gabriel de Brandon	521,585	834	0	100	359.55	0	969	803	10	10	312	0
St-Norbert.....	50,966	463	0	62	170.82	0	370	492	4	8	216	9
	3,770,658	6,594	0	967	2,158.10	15	8,454	8,554	51	9	2,620	564

BONAVENTURE												
Carleton	108,355	433	0	135	121.62	20	672	706	3	10	126	9
Cox	196,403	392	469	87	134.32	0	850	916	2	8	211	53
Cox, diss	.....	.....	.....	.....	13.61	15	.....	.....	.....	.....	58	9
Hamilton	121,344	303	0	57	185.84	0	686	720	7	10	331	35
Hamilton, diss	50,000	125	0	0	13.61	15	160	192	1	10	70	31
Mann	53,000	238	0	15	85.94	0	243	388	2	8	41	0
Maria	150,217	1,203	0	180	262.22	0	1,412	1,521	8	10	356	49
Maria, diss	24,200	121	0	18	8.32	15	160	200	1	10	25	5
Métapédia	24,150	241	0	16	18.36	0	358	265	3	8	36	7
Miguasha	20,280	101	0	25	18.60	15	118	118	1	7	23	6
New-Richmond	75,130	469	0	85	109.12	0	816	687	7	7	170	15
New-Richmond, diss	111,205	530	0	143	123.74	0	1,071	918	6	6	197	23
Nouvelle	71,392	713	0	318	174.24	0	1,217	1,187	6	9	164	86
Paspébiac	169,268	338	0	100	78.53	0	640	640	3	10	393	274
Paspébiac, diss	18,000	72	0	44	43.38	15	112	112	1	8	71	10
Port-Daniel-Est	69,192	300	0	30	116.00	0	447	344	3	8	184	28
Port-Daniel-Ouest	54,755	140	0	75	32.51	20	145	47	2	10	55	3
Port-Daniel-Ouest, diss	53,000	250	0	52	48.11	15	327	327	2	10	52	0
Ristigouche	23,975	83	0	12	27.80	15	159	148	1	8	35	15
Sellarville	17,950	89	0	8	12.12	15	134	134	1	8	11	0
Shoolbred	39,630	297	41	238	43.44	15	577	593	3	4	79	0
St-Alexis de Métapédia	41,755	208	52	52	100.78	15	671	433	3	8	170	38
St-Charles de Caplan	107,856	268	142	236	125.86	0	620	551	3	10	173	45
St-Godefroi	47,307	189	0	22	113.15	20	482	474	2	9	165	56
St-Godefroi, diss	30,000	135	0	25	51.95	15	150	140	1	10	71	3
St-Laurent	28,830	100	0	52	33.56	15	375	230	2	8	77	16
	1,707,194	7,339	704	2,025	2,096.73	240	12,602	11,391	74	8	3,254	807
BROME												
Bolton-Est	400,600	2,000	0	0	.....	0	1,918	1,854	14	8	445	83
Bolton-Ouest	270,750	1,253	0	0	98.55	0	1,353	1,120	9	8	155	34
Bolton-Ouest, diss	7,250	54	0	0	10.83	25	76	94	1	7	12	1
Brome	1,093,565	2,734	270	1,328	476.46	0	4,322	4,332	27	8	579	258
Farnham-Est	602,120	1,204	41	228	204.21	0	1,881	1,735	11	8	225	36
Farnham-Est, diss	113,542	227	0	98	89.99	40	500	483	3	10	156	9
Potton	455,275	3,414	0	227	280.20	0	3,642	4,031	18	6	390	107
Sutton	73,549	2,539	21	147	218.05	0	2,829	2,222	16	8	366	68

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
BROME, (Suite).												
Sutton, diss.	80,875	271	0	20	67.53	35	368	378	2	8	112	74
Sutton Flat (village)	136,350	409	2,997	336	46.02	0	3,960	4,153	1	10	58	6
	3,233,276	14,105	3,329	2,384	1,591.84	100	20,859	20,402	102	8	2,498	676
CHAMBY												
Boucherville	777,248	1,295	443	53	229.58	.....	1,993	1,978	6	10	347	45
Chambly (paroisse)	611,867	1,529	0	140	113.37	.....	1,958	2,026	8	10	347	13
Chambly Canton (village)	129,225	875	0	65	49.74	.....	816	875	1	8	81	30
Chambly canton (vil.), diss.	127,900	383	0	111	17.14	.....	507	471	1	10	13	0
Longueuil (paroisse)	704,134	704	0	169	117.38	.....	963	965	5	10	147	41
Longueuil (village)	563,997	1,600	0	432	277.26	.....	2,889	2,639	2	10	230	12
St-Basile le Grand	340,723	340	160	49	82.42	.....	549	593	3	10	110	16
St-Bruno	450,000	701	0	81	105.24	.....	699	815	4	10	97	0
St-Hubert	733,490	916	0	0	133.74	.....	1,316	1,316	6	10	189	46
St-Lambert	103,720	466	0	177	39.08	.....	686	758	1	10	72	10
	4,542,304	8,809	603	1,277	1,164.95	.....	12,376	12,436	37	10	1,693	212
CHAMPLAIN												
Batiscan (St-Frs.-Xavier)	201,620	453	0	176	134.34	.....	676	686	4	10	209	10
Cap de la Madeleine	224,381	336	230	48	169.18	.....	628	777	4	9	215	68
Champlain (paroisse)	192,405	392	0	213	126.32	.....	606	668	4	10	176	9
Champlain (village)	7,265	305	0	114	70.06	.....	532	467	2	10	103	1
Fermont	.....	.....	.....	56	30.02	.....	110	200	1	10	50	3
Mont-Carmel	328,954	657	0	32	157.28	.....	733	774	8	10	307	42

CHAMPLAIN [Suite.]												
Ste-Anne de la Pérade, (paroisse)	331,396	859	0	194	239 82	.....	1,168	1,093	8	10	179	51
Ste-Anne de la Pérade, (village)	165,610	298	2,097	121	135 74	.....	618	2,418	1	10	73	17
Ste-Flore	224,680	500	0	178	149 28	.....	628	623	5	8	229	71
Ste-Geneviève	284,998	831	0	124	270 68	.....	1,045	1,132	7	8	390	53
St-Jacques des Piles	118,450	260	84	5	87 35	20	147	146	1	10	110	77
St-Luc	92,057	368	0	26	96 30	.....	395	396	3	8	148	18
St-Maurice	504,965	1,111	0	80	358 38	.....	1,268	1,628	11	10	472	84
St-Narcisse	252,340	630	0	180	237 22	.....	934	1,060	6	10	428	121
St-Prosper	263,605	448	268	110	162 70	.....	913	911	3	8	235	30
St-Stanislas	410,990	1,232	0	126	380 86	.....	1,669	1,764	10	10	583	115
Ste-Thècle	63,120	240	0	10	72 40	.....	214	216	2	10	114	2
St-Tite	277,791	1000	0	0	263 60	.....	1,000	1,031	10	10	493	62
	3,944,627	9,920	2,679	1,793	3,140 93	20	13,284	15,990	90	9½	4,514	833
CHARLEVOIX.												
Baie St-Paul	614,000	720	0	107	392 16	.....	1,221	1,306	14	8	477	121
Callières, [Baie des Roches]	7,000	.....	.....	11	11 10	20	40	48	1	10	17	2
Desalles	70,000	140	0	0	56 98	15	140	210	3	10	14	0
Eboulements	283,325	695	0	510	296 44	.....	1,225	1,174	7	8	508	100
Ile aux Coudres	206,777	165	0	26	93 00	.....	286	276	4	8	131	20
Malbaie	74,199	1,035	0	211	354 84	.....	835	1,243	8	10	492	121
Petite-Rivière	129,600	164	0	0	90 06	.....	210	275	5	8	191	82
Pointe-au-Pic	200,000	200	0	96	44 28	.....	378	326	1	10	65	0
Settrington, (St-Hilaire)	87,232	200	0	0	120 08	15	273	294	5	8	196	26
Ste-Agnès	100,550	180	0	0	152 34	.....	127	121	4	10	195	77
St-Fidèle	105,885	263	56	136	113 72	.....	563	559	4	8	142	19
St-Irénée	97,000	240	36	91	127 38	.....	367	506	4	7	200	80
St-Placide	5,000	120	0	24	54 50	15	50	220	3	9	92	16
St-Siméon	45,000	110	0	45	76 18	15	212	146	2	9	139	14
St-Urbain	219,625	275	0	0	124 44	.....	260	365	6	8	201	61
	2,245,193	4,507	92	1,257	2,107 50	80	6,187	7,069	71	9	3,063	739
CHATEAUGUAY												
Chateauguay	179,600	1,347	0	0	90 34	.....	1,755	2,049	6	8	196	8
Chateauguay, diss	21,850	148	0	31	14 04	.....	209	222	1	9	24	0
Howick	828,911	828	0	[illegible]	111 38	.....	875	910	4	10	125	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.

Comtés et Municipalités.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
CHATEAUGUAY, [Suite.]												
Howick, diss.	94,008	181	0	0	43 22	15	281	360	4	9	90	43
Ormstown	1,442,470	1,804	500	381	216 42	.....	2,720	4,248	10	10	331	0
Ormstown, diss.	171,899	430	0	375	57 16	15	400	549	3	8	146	22
St-Antoine	284,462	568	0	242	94 67	.....	810	810	5	10	268	75
St-Antoine, diss.	48,963	97	0	0	2 93	18	97	86	1	6	6	0
Ste-Clothilde	291,443	476	340	28	100 47	.....	621	937	4	9	152	11
Ste-Clothilde, diss.	100,700	176	0	3	20 06	.....	179	221	1	10	28	2
St-Jean Chrysostôme No 2.	552,312	1,160	0	248	267 47	.....	1,704	1,693	8	10	367	8
St-Jean Chrysostôme No 2, diss	231,950	356	0	40	23 79	.....	371	364	2	10	34	4
Ste-Martine	14,840	1,049	0	82	233 58	.....	1,289	1,327	5	10	243	20
Ste-Martine, diss.	65,040	151	0	41	14 24	.....	228	217	1	10	14	0
Ste-Philomène	303,500	750	0	82	160 12	.....	832	895	5	10	156	29
St-Urbain	688,760	797	25	82	144 03	.....	797	900	6	10	177	21
St-Urbain, diss.	72,200	108	0	43	11 03	15	151	156	1	9	16	0
	5,392,908	10,426	865	1,681	1,604 95	63	13,317	15,944	67	9	2,373	253
CHICOUTIMI.												
Bagotville, Par. (St-Alph.)	150,030	435	0	290	126 68	.....	725	513	6	8	130	9
Bagotville, Village	39,954	177	197	72	59 80	.....	447	447	1	10	122	5
Bourget, (Péribouka)	25,292	134	0	43	37 90	15	213	180	2	9	66	19
Chicoutimi, Paroisse	345,384	1,200	349	67	316 34	.....	936	1,280	12	8	379	68
Chicoutimi, Village	180,957	400	0	105	227 80	40	446	412	3	8	333	26

CHICOUTIMI, (Suite.)												
Grande-Baie (St-Alexis)...	127,690	480	0	98	205 92	.....	630	626	6	8	278	28
Harvey (St-Fulgence)	60,000	350	40	40	99 48	15	390	390	3	10	149	51
Hébertville.....	272,050	1.006	121	262	294 44	.....	818	937	10	10	377	231
Jonquières (St-Dominique).	160,282	354	20	254	177 92	.....	728	627	5	10	241	167
Laterrière.....	140,272	350	0	76	155 40	.....	361	538	5	10	95	33
Métabetchouan, (St-Louis).	112,279	500	0	100	125 62	.....	672	670	4	9	278	11
Ste-Anne	130,000	286	0	119	148 34	.....	443	420	4	10	199	12
St-Félicien.....	117,025	252	250	49	62 40	15	551	438	3	8	173	91
St-Gédéon de Grandmont..	346,000	1,851	146	26	77 00	15	357	417	4	10	111	28
St-Jérôme.....	217,137	691	208	80	212 27	.....	825	795	7	8	417	219
St-Joseph d'Alma.....	55,560	166	0	119	83 60	15	286	286	3	8	121	24
St-Jean.....	61,000	180	0	60	76 88	15	250	417	3	10	103	57
St-Méthode.....	39,576	90	0	21	34 15	15	86	84	1	10	39	20
St-Prime.....	173,271	379	200	151	112 56	.....	280	575	5	10	164	11
	2,753,709	9,281	1.531	2,032	2,633 90	145	9,444	10,052	87	9	3,775	1,110
COMPTON.												
Auckland..	80,000	500	0	56	49 10	.....	480	522	5	7	95	21
Bury	262,000	1.308	447	276	188 96	.....	2.563	2,086	10	8	201	11
Chesham (N.-D. des Bois).	66,969	334	0	2	97 84	20	491	586	2	8	86	34
Clifton.....	204,107	612	0	171	101 06	.....	784	906	7	8	151	14
Clifton, diss.....	101,973	305	0	22	31 04	.....	324	295	3	10	45	0
Clifton Est.....	81,000	324	0	91	60 86	.....	541	541	4	6	92	12
Compton.	515,197	2,022	46	235	303 74	.....	2,451	1,980	24	6	465	43
Ditton Clinton (La Patrie).	118,057	925	0	50	105 72	15	650	787	6	10	271	24
Eaton.....	586,439	2,345	145	357	289 12	40	3.666	3,666	17	7	402	12
Emberton (St-Jean-Baptiste).....	30,320	101	0	107	45 10	15	102	92	1	4	93	58
Hampden.....	91,000	546	364	124	64 40	15	1.270	1,269	4	6	186	48
Hereford.....	99,031	455	0	102	115 64	15	795	720	7	8	245	51
Hereford, diss.....	116,181	477	0	110	60 72	15	648	624	7	5	69	4
Lingwick.....	222,163	999	538	59	121 86	.....	1.216	1,189	10	5	184	30
Marston Sud (Piopolis)....	45,855	319	0	0	44 50	20	513	378	3	9	81	18
Marston.....	45,000	315	127	40	85 60	.....	482	574	3	5	119	5
Mégantic (village).....	34,595	345	0	91	19 09	.....	462	471	2	10	81	21
Mégantic (village), diss....	23,155	115	0	118	25 78	.....	234	234	1	8	35	9
Newport	352,039	1,232	203	194	133 50	.....	1,630	1,612	11	7	205	7
Waterville.....	88,245	398	200	196	48 62	20	1.106	108.3	2	6	56	0

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$ cts	$	$	$				
COMPTON. (Suite.)												
Bury Ouest	142,975	714	50	59	60 04	.....	694	694	6	5	190	0
Whitton	52,000	364	2	26	84 76	.....	500	500	2	12	80	12
Whitton, diss	3,258	48	0	15	14 60	.....	59	59	1	8	27	6
Winslow Sud	65,845	427	0	45	94 05	.....	510	540	4	6	205	0
Winslow Sud, diss	15,480	193	0	10	17 09	15	128	212	2	8	38	6
Winslow Nord	77,500	310	0	57	101 96	.....	400	400	4	8	89	11
	3,520,384	15,943	2,112	1,613	2,364 75	190	22,699	22,037	148	7½	3,701	3,701
DEUX-MONTAGNES.												
Côte St-Joachim	59,285	247	35	53	40 38	.....	413	424	1	10	59	10
Oka (L'Annonciation)	73,135	190	0	48	158 00	.....	589	529	4	10	179	35
St-Augustin	317,885	667	0	40	83 48	.....	972	972	7	10	207	38
St-Augustin, diss	49,275	98	0	0	5 16	.....	132	132	1	8	4	0
St-Benoit	308,105	1109	0	35	183 66	.....	1,144	622	7	10	210	53
St-Canut No 1	40,413	505	0	8	36 72	.....	416	574	3	10	47	7
St-Canut No 1, diss	9,947	109	0	0	9 44	.....	122	133	1	10	14	0
St-Canut No 2	21,259	118	0	6	32 14	.....	159	154	1	10	30	2
St-Columban	23,320	291	12	0	69 46	25	303	352	2	10	96	10
St-Eustache	827,211	1654	0	42	323 62	.....	2,038	1,974	8	10	414	65
St-Eustache, diss	64,994	108	0	39	5 44	.....	147	145	1	8	1	7
St-Hermas	293,903	979	0	57	147 52	.....	1,037	1,574	4	10	173	50
St-Joseph	101,442	334	0	0	137 40	.....	512	804	3	10	205	71
St-Jérôme	43,245	160	0	0	28 96	.....	116	80	1	9	26	15

DEUX-MONTAGNES (Suite)												
Ste-Monique	125,820	419	0	16	110 78	.....	436	352	3	10	174	158
St-Placide	135,033	675	0	0	131 38	.....	645	645	5	10	200	40
Ste-Scholastique	299,329	1,945	0	0	284 20	.....	2,000	1,878	9	10	357	39
	2,793,601	9,608	47	344	1,787 74	25	11,208	11,344	61	9⅔	2,402	590
DORCHESTER												
Cranbourne	66,000	434	0	38	101 14	15	529	515	5	10	155	0
Standon	14,175	28	0	0	72 88	.....	38	110	1	10	53	15
St-Anselme	513,535	1,284	92	1204	259 70	.....	1,898	1,929	14	10	372	62
St-Bernard	343,190	467	63	2	203 80	.....	837	778	8	8	231	43
Ste-Claire	34,000	820	0	60	251 00	.....	880	1,074	9	10	520	167
St-Edouard (Frampton O)	210,795	607	0	246	200 11	.....	328	626	8	10	326	70
St-Edouard, diss	0	0	0	0	16 05	15	101	101	1	8	23	6
Ste-Germaine	86,254	268	0	160	128 20	15	333	389	5	8	206	71
Ste-Hénédine	271,555	325	0	0	137 62	.....	446	410	5	4	182	27
St-Isidore	401,616	353	34	108	251 82	.....	707	518	10	9	209	34
Ste-Justine de Langevin	50,000	250	0	50	67 24	.....	308	313	4	10	119	32
St-Léon de Standon	97,230	351	0	109	147 28	20	361	508	6	10	211	49
Ste-Malachie (Frampton E)	86,546	432	208	100	132 05	15	670	908	7	10	200	4
Ste-Malachie, diss	.....	.....	.....	.....	14 87	40	149	149	1	8	20	0
Ste-Marguerite	298,295	639	0	270	178 73	.....	837	792	10	11	292	28
	2,473,191	5,958	397	2,347	2,162 49	120	8,412	9,120	94	9	3,119	608
DRUMMOND												
Drummondville	101,275	715	0	202	105 94	.....	882	724	1	5	237	0
Durham Sud (St-Fulgence)	123,514	1,235	148	16	107 44	.....	1,518	1,544	8	8	222	18
Durham Sud, diss	78,277	547	0	130	97 06	.....	828	822	4	10	237	29
Durham (Ulverton)	112,170	673	315	288	82 42	.....	1,446	1,446	5	8	129	7
Grantham	139,173	375	139	145	80 42	.....	461	545	5	10	130	18
Kingsey	230,569	1,383	0	0	126 74	.....	1,404	1,404	13	3	283	38
Kingsey Falls	163,313	832	0	182	64 86	.....	1,976	1,920	8	8	121	0
Kingsey Falls, diss	9,600	137	0	92	25 08	15	123	114	1	7	118	14
St-Eugène de Grantham	85,000	500	0	13	61 22	.....	578	552	4	10	100	0
St-Germain	339,953	1,366	0	107	308 01	.....	1,251	1,784	10	10	533	266
St-Germain, diss	22,450	67	0	17	5 34	.....	67	45	1	4	7	0
St-Pierre de Durham	209,556	872	51	147	161 78	.....	1,070	1,048	11	7	288	105
St-Pierre de Durham, diss	16,325	65	0	0	7 76	.....	65	62	1	6	7	6
Wendover et Simpson	218,620	628	0	168	150 56	.....	798	860	7	10	264	233

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

Comtés et Municipalités	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
DRUMMOND. (Suite)												
Wickham Est	60,718	597	0	64	45 06	.....	555	648	6	8	83	19
Wickham Est, diss	11,100	66	0	49	6 16	.....	83	109	2	4	12	2
Wickham Ouest	110,600	550	0	0	89 48	.....	748	507	6	9	81	9
Wickham Ouest, diss	39,500	118	0	6	2 32	.....	84	94	1	4	8	8
	2,977,113	10,726	653	1,656	1,527 65	15	12,038	13,378	94	7	2,860	772
GASPE												
Anse à Grifond	55,714	178	0	20	76 72	15	273	215	1	8	80	30
Anse Pleureuse	14,504	57	0	32	17 54	15	104	124	1	8	32	3
Anse à Valeau	8,008	86	0	12	21 06	15	139	128	2	9	57	29
Aubert (Amherst)	60,140	502	0	61	166 60	15	782	712	3	10	190	40
Barachois	28,056	144	0	48	43 42	.....	237	246	1	10	76	22
Cap Chat	101,416	202	0	234	148 58	0	436	260	2	8	248	166
Cap au Renard	1,055	39	0	15	5 88	15	72	72	1	8	12	0
Cap Désespoir	68,285	341	179	60	116 13	.....	479	477	3	10	284	60
Cap Désespoir, diss	51,815	259	0	21	59 29	.....	305	304	3	8	45	0
Cap des Rosiers	39,310	291	0	96	66 76	15	468	550	3	8	116	31
Cap aux Os	12,675	112	0	60	17 42	15	133	158	1	8	48	3
Claude Arbour	10,770	53	0	0	21 20	15	74	88	1	8	38	9
Cloridormes	25,310	192	0	40	47 32	15	232	279	2	10	83	5
Douglass	60,595	300	0	63	120 68	20	483	554	4	10	194	56
Etang du Nord (St. Pierre)	58,805	500	0	85	158 49	15	585	590	3	8	155	93
Etang du Nord, diss	8,955	87	0	7	21 63	15	94	3	.....	.....	26	.....
Gaspé (village)	53,205	276	0	26	25 54	.....	302	302	1	10	24	0
Gaspé Baie Sud, diss	12,400	93	0	35	28 58	.....	89	144	1	10	51	41
Gaspé Baie Sud	29,190	218	0	66	51 02	30	395	292	2	10	41	2

GASPÉ. (Suite)													
Gaspé (Baie Nord).....	11,800	79	0	5	18 48	18	142	142	1	2	18	0
Grande Grève.....	54,060	265	0	46	47 32	15	365	354	2	4	43	26
Grande Rivière.....	140,161	792	0	0	287 70	.....	994	1,070	7	9	431	25
Grande Vallée.....	12,000	100	30	42	36 38	15	172	172	1	6	17	5
Grande Vallée Est.....	10,361	85	0	24	12 96	15	169	124	1	7	13	4
Haldimand.....	23,000	150	0	348	47 18	18	348	354	2	9	73	25
Haldimand, diss.....	3,370	16	0	0	4 13	15	92	92	1	2	15	4
Ile Bonaventure.....	6,820	73	0	78	15 30	15	100	81	1	7	24	4
Ile de la Magdeleine.....	42,144	400	0	60	117 62	15	706	566	3	9	188	15
La Magdeleine.....	28,439	95	0	12	40 62	18	149	149	1	8	32	4
Malbaie (St-Pierre).....	55,694	185	0	17	46 71	15	240	298	2	2	15	5
Malbaie, diss.....	1,296	60	0	37	14 26	15	85	67	1	3	36	32
Mont Louis.....	38,948	163	0	67	54 16	15	273	278	2	8	79	6
Newport.....	72,586	272	0	36	135 86	0	486	515	3	20	302	148
Pabos.....	58,995	368	0	60	141 28	.....	439	212	3	10	206	219
Petit Pabos.....	9,340	67	0	28	15 42	15	78	66	1	10	59	3
Percé.....	87,715	500	125	0	185 63	.....	800	874	5	7	205	91
Percé, diss.....	13,698	205	0	3	14 57	.....	226	296	1	4	5	6
Petit Cap.....	9,510	95	0	6	23 80	15	96	83	1	10	75	75
Pointe à la Frégate.....	4,730	35	0	7	10 12	20	64	43	1	7	14	0
Rang St-Paul.....	8,180	30	0	14	23 20	15	44	56	1	10	55	35
Rivière à la Martre.....	5,945	35	0	30	17 32	15	42	85	1	10	16	0
Rivière à la Pierre.....	11,270	37	0	22	10 82	15	90	60	1	8	28	0
Rivière au Renard.....	63,475	243	0	36	97 36	25	341	283	3	9	131	75
Roseville.....	9,480	94	0	6	33 62	15	78	136	1	10	57	17
Roseville, diss.....	5,825	29	0	5	19 60	18	103	29	2	7	23	0
Ste-Anne des Monts.....	120,835	500	0	127	217 10	.....	627	673	5	7	427	168
St-George de Malbaie....	17,000	77	0	24	26 72	20	101	71	1	10	70	39
York.....	6,857	184	0	23	23 36	18	217	280	2	8	35	0
York, diss.....	25,375	95	0	14	8 20	15	133	75	1	10	19	0
	1,636,451	9,229	325	2,146	2,910 86	600	13,276	13,087	93	8¾	4,739	1,660
HOCHELAGA												
Côte St-Antoine.....	1,571,645	1,494	1,000	861	764 68	.....	13,917	13,633	1	10	239	36
Côte des Neiges.....	486,210	899	0	60	116 30	.....	923	925	1	10	159	96
Côte St-Léonard.....	142,965	257	0	0	41 90	.....	494	480	1	10	31	12
Côte St-Louis.....	552,780	2,072	0	473	77 46	.....	2,252	2,248	2	8	189	108
Côte St-Louis, diss.....	53,275	260	0	88	30 64	.....	541	189	1	10	130	93
Côte St-Michel.....	261,950	555	0	106	99 96	.....	722	764	2	10	153	6
Côte St-Paul (village)....	206,600	1,544	0	389	103 50	.....	1,756	1,753	1	10	190	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
HOCHELAGA, (Suite.)												
Côte St-Paul, diss	242,523	485	0	67	22 94	.....	622	493	1	10	37	0
Côte Visitation	90,600	180	0	36	45 47	.....	160	193	1	10	60	30
Côte Visitation, diss	176,790	353	0	22	17 86	.....	405	356	1	10	18	9
Pont du Sault	9,500	200	260	20	43 68	.....	345	301	1	10	76	16
Hochelaga	1,842,450	5,527	0	235	414 14	.....	5,862	5,603	2	10	663	0
Longue Pointe	380,500	304	0	25	95 22	.....	413	398	1	10	63	5
Longue Pointe, diss	206,600	103	7	15	13 97	.....	127	169	1	8	13	0
Maisonneuve	229,992	777	0	26	19 95	.....	841	464	1	10	75	37
N-D. de Grâces Ouest	929,386	1,240	0	0	145 35	.....	1,649	1,129	3	10	144	0
N-D. de Grâces Ouest, diss	154,935	154	0	71	34 07	.....	363	316	1	9	24	0
Outremont (village)	194,965	649	0	0	45 56	.....	1,756	1,756	1	10	42	23
Pointe aux Trembles	409,975	753	0	112	113 57	.....	1,011	1,231	2	10	137	1
Pointe aux Trembles, diss	75,200	113	0	30	11 37	.....	180	135	1	8	16	0
Rivière des Prairies	226,465	205	0	77	98 54	.....	418	451	3	10	118	3
Sault-au-Récollet	103,545	411	673	320	161 06	.....	1,405	1,394	2	10	160	16
Ste-Cunégonde	1,328,865	2,957	0	3,872	570 88	.....	9,905	9,746	1	10	748	97
St-Gabriel	1,084,639	2,711	0	0	186 95	.....	5,750	5,750	1	10	721	0
St-Gabriel, diss	538,768	673	0	0	78 30	.....	1,479	1,479	1	10	250	19
St-Henri	1,494,304	4,622	2,062	737	656 94	.....	15,795	15,553	2	10	1,032	101
St-Henri, diss	1,136,000	2,900	0	171	98 30	.....	3,968	3,214	1	10	172	45
St-Jean-Baptiste	1,452,935	4,358	0	1,628	675 66	.....	7,975	8,105	2	10	1,154	0
St-Louis de Mile End	317,315	1,897	0	93	161 54	.....	2,319	2,230	1	10	320	0
St-Louis de Mile End, diss	13,740	68	150	69	19 42	.....	405	425	1	10	3	0
	15,920,796	38,759	4,992	9,495	4,307 98	.....	83,078	80,895	41	10	7,112	634

HUNTINGDON												
Dundee	304,330	406	62	155	159 93	0	780	768	5	6	148	10
Dundee, diss	20,255	81	0	13	16 55	0	94	94	1	3	17	0
Elgin	480,350	780	48	134	123 40	0	1,084	1,045	1	10	142	0
Franklin	248,427	869	292	86	143 74	0	1,292	1,345	7	8	125	17
Godmanchester	923,373	1,846	22	226	211 65	0	2,262	2,343	10	10	281	0
Godmanchester, diss	82,050	82	0	5	11 21	15	141	114	1	8	18	2
Havelock	213,025	911	30	125	121 72	0	1,151	1,100	8	8	183	10
Havelock, diss	35,750	143	.....	.....	20 62	0	150	140	1	10	29	29
Hemmingford	406,727	1,626	0	152	166 36	0	2,055	1,946	11	7	268	4
Hemmingford, diss	129,879	694	82	82	136 27	15	799	790	5	9	121	11
Hinchinbrooke	667,600	1,335	0	186	258 40	0	1,562	1,780	7	7	331	13
Hinchinbrooke, diss	42,000	63	.....	.....	8 19	0	124	124	1	9	26	0
Huntingdon	.....	.....	.....	.....	.....	0	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Huntingdon, diss	39,305	108	0	19	39 21	0	127	157	1	4	70	11
St-Anicet No. 1	105,000	350	413	276	170 76	0	1,039	1,084	4	10	314	111
St-Anicet No. 1, diss	152,494	540	0	29	53 98	0	600	590	3	9	57	0
St-Anicet No. 2	121,000	.....	480	0	72 18	0	530	760	4	8	141	10
Ste-Barbe	102,000	406	125	25	85 48	0	657	540	4	10	138	2
	4,073,565	10,240	1,554	1,513	1799 65	30	14,450	14,720	74	8	2,319	230
IBERVILLE												
Iberville, diss	96,654	96	160	27	19 68	0	396	346	1	10	21	6
Henryville (St-George)	629,470	881	0	177	196 48	0	1,344	1,361	7	9	220	17
Henryville, diss	57,000	62	0	17	10 84	15	131	136	1	8	12	0
St-Alexandre	312,618	1,237	0	36	384 04	0	1,274	1,305	9	10	332	57
St-Athanase, diss	85,689	119	0	0	21 34	0	214	237	1	8	16	0
Ste-Brigide	452,001	1,316	0	61	239 93	0	1,557	1,997	9	10	324	0
Ste-Brigide, diss	27,645	80	0	1	4 59	15	59	58	1	3	7	1
St-Grégoire	529,430	1,058	0	162	206 14	0	1,220	1,331	9	10	253	5
St-Sébastien	676,075	1,193	1,575	135	199 46	0	2,903	2,922	7	10	270	37
St-Sébastien, diss	163,270	212	0	0	11 82	0	122	122	1	4	34	4
	3,029,852	6,248	1,735	616	1,294 32	30	9,220	9,725	46	8	1,489	121
L'ISLET												
Ashford (St-Damase)	78,407	98	0	86	43 56	15	186	136	3	10	62	4
Lac Noir	8,020	26	0	9	25 44	29	73	80	1	10	16	3
L'Islet	578,872	1,156	0	350	370 12	0	1,571	2,761	9	10	530	32
St-Aubert	257,674	571	0	337	177 90	0	825	835	9	9	193	11

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
L'ISLET. (Suite)												
St-Cyrille de Lessard....	14,900	298	0	32	154 12	.....	487	485	6	8	154	35
St-Eugène.....	165,387	275	0	168	170 46	.....	554	290	3	10	181	27
St-Jean Port-Joli.....	578,000	897	0	357	308 70	.....	1,355	1,349	11	10	294	7
Ste-Louise.....	208,201	298	40	120	174 84	.....	484	490	6	9	183	29
St-Pamphile.....	103,625	207	0	68	96 78	.....	385	372	3	8	220	129
Ste-Perpétue.....	426,685	115	31	42	59 20	20	203	209	3	9	75	4
St-Roch.....	475,558	406	31	60	207 44	.....	646	616	7	9	177	0
	2,895,329	4,337	162	1,467	1,768 56	55	6,757	7,623	61	9	2,088	278
JACQUES-CARTIER												
Ile Bizard.....	167,375	217	0	50	97 84	.....	320	320	2	8	152	84
Lachine (village).....	380,670	1,702	1,252	467	248 34	.....	2,710	2,547	1	10	337	0
Lachine (vill. et par.). diss	572,655	858	0	218	50 32	.....	1,947	2,818	1	9	172	0
Lachine (paroisse).....	385,000	577	0	26	73 72	.....	518	674	2	9	86	2
Pointe Claire.....	609,360	974	0	88	156 94	.....	1,078	1,131	7	10	245	86
Ste-Anne	248,252	248	0	58	83 70	.....	264	362	3	7	82	1
Ste-Anne de Bellevue....	323,217	808	0	373	136 92	.....	875	323	7	8	180	15
Ste-Geneviève No. 1.....	248,850	437	0	0	131 74	.....	569	566	2	10	208	37
Ste-Geneviève No. 2.....	93,425	93	0	12	29 58	.....	131	136	1	10	24	3
Ste-Geneviève No. 3.....	195,315	420	0	32	81 58	.....	1,068	1,063	3	13	104	62
St-Laurent. diss.....	135,740	520	0	27	53 08	.....	571	575	2	10	30	0
	3,329,859	6,863	1,252	1,351	1,143 76	.....	10,051	11,115	26	10	1,620	266

JOLIETTE												
Joliette	512,440	1,708	0	115	371 48	9	2,150	2,116	2	8	466	142
Joliette, diss	48,720	162	0	0	13 26	0	200	200	1	8	10	0
St-Alphonse	71,480	767	0	0	111 84	0	808	590	5	8	197	44
St-Ambroise	362,746	906	0	57	187 77	0	1,210	1,132	7	5	230	20
St-Ambroise, diss	49,185	68	0	0	22 49	15	168	168	1	8	22	0
St-Béatrice	114,342	457	0	0	106 20	0	384	486	5	7	169	51
St-Charles Borromée	263,900	659	0	0	139 04	0	889	664	4	[illegible]	175	65
St-Côme	75,025	187	.....	.....	95 50	15	220	220	2	[illegible]	223	146
Ste-Elisabeth	271,000	1,355	0	66	350 84	0	1,696	1,768	8	[illegible]	502	125
Ste-Emmélie	46,739	275	.....	.....	94 20	0	414	384	3	8	129	27
St-Félix de Valois	546,900	901	0	36	276 57	0	725	1,135	5	8	317	42
St-Félix de Valois, diss	24,525	81	0	50	6 59	15	125	125	1	6	12	1
Ste-Mélanie	216,215	718	0	0	118 08	0	613	838	7	8	222	75
St-Paul	365,875	864	0	0	214 50	0	1,025	1,015	8	[illegible]	251	24
St-Jean	135,000	300	0	124	251 12	0	712	718	6	16	244	4
St-Thomas	591,221	721	75	0	180 72	0	796	748	4	9	320	20
	3,689,313	10,129	75	448	2,446 20	15	12,132	12,307	69	8	3,492	826
KAMOURASKA												
Kamouraska	414,285	1,036	327	52	253 94	0	2,215	2,215	7	9	286	34
Mont Carmel	103,691	290	0	60	139 52	0	402	482	6	[illegible]	194	[illegible]
Pohenegamook	41,000	82	11	19	53 22	20	112	112	3	[illegible]	68	37
Rivière Ouelle	474,780	593	31	549	242 52	0	874	952	7	10	338	22
St-Alexandre	261,115	580	390	616	212 74	0	516	1,639	10	10	281	79
St-André	337,344	509	5	16	203 56	0	724	575	11	9	208	5
Ste-Anne Lapocatière No 1	404,707	890	0	68	237 46	0	924	1,033	10	10	395	134
Ste-Anne Lapocatière No 2	135,571	298	0	387	191 36	0	632	632	1	10	159	64
St-Denis	253,590	406	0	63	111 84	0	552	549	4	8	148	13
Ste-Hélène	215,540	479	78	3	185 90	0	896	924	9	5	254	66
St-Onésime	72,846	131	0	48	92 90	0	214	263	4	10	137	29
St-Pacôme	207,515	346	136	128	264 66	0	780	766	8	10	292	42
St-Paschal	485,997	580	292	167	390 04	0	1,343	1,623	14	4	524	174
St-Philippe	221,600	300	5	188	121 74	0	518	509	5	10	233	71
	3,628,578	6,514	1,275	2,131	2,611 40	20	90,687	12,274	99	9	3,519	997

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*)

Comtés et Municipalités.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur les fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur les fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
LAPRAIRIE	$	$	$	$	$	$	$	$				
Laprairie (paroisse)	674,757	1,349	0	176	216 74	0	1,142	1,527	8	10	389	61
Laprairie (village)	179,200	893	625	431	157 76	0	1,943	1,842	1	10	196	15
St-Constant	803,530	1,629	0	0	184 75	0	750	1,129	5	9	330	106
St-Constant, diss	46,260	79	0	38	17 99	20	157	130	1	6	20	0
St-Isidore	644,021	788	0	0	187 32	0	683	460	3	10	2 5	30
St-Jacques	417,807	890	0	45	188 72	0	741	923	6	10	273	34
St-Philippe	651,584	1,400	176	64	194 84	0	1,763	1,522	7	8	339	86
	3,417,999	6,139	811	754	1,148 12	20	7,179	7,533	31	9	1,753	332
LOTBINIÈRE												
Leclercville	15,058	92	0	57	67 22	0	156	156	1	8	99	5
Lotbinière	34,563	545	0	217	236 64	0	834	1,001	8	8	301	51
St-Agapit	127,155	281	70	63	160 54	0	566	572	5	10	162	69
Ste-Agathe No 1	53,560	73	37	64	43 92	0	175	170	2	10	78	5
Ste-Agathe No. 2	87,245	182	130	161	71 58	0	474	500	3	8	108	8
St-Antoine	227,028	567	0	424	210 26	0	991	1,012	8	8	258	28
St-Apollinaire	177,116	442	0	166	188 96	0	775	774	8	11	267	34
Ste-Croix	374,335	748	0	330	279 84	0	1,316	1,335	11	10	402	40
St-Edouard	479,131	470	0	87	163 40	0	556	556	5	8	251	50
Ste-Emilie	190,300	394	0	69	82 18	0	448	449	5	10	142	25
St-Flavien	236,500	590	185	121	188 72	0	717	666	8	7	261	26
St-Giles	92,745	268	85	225	68 06	0	579	579	4	8	99	29
St-Giles, diss	13,275	132	.....	.....	8 24	15	367	455	1	8	109	27
St-Jean Deschaillons	279,257	837	0	65	238 66	0	1,927	1,902	8	10	381	63
St-Narcisse de Beaurivage	102,950	231	0	229	75 24	0	348	288	4	9	115	20
Ste-Philomène de Fortierville	137,830	350	0	68	70 98	0	421	393	5	8	169	34

LOTBINIÈRE, (Suite.)												
St-Sylvestre	194,597	837	84	254	193 27	0	1,290	1,268	11	10	301	45
St-Sylvestre, diss.	35,885	146	50	.....	25 73	0	47	216	1	9	42	0
St-Sylvestre Nord	100,990	337	0	0	87 17	.....	391	447	3	10	203	38
St-Sylvestre Nord, diss.	35 200	143	0	112	34 45	15	255	250	2	8	39	0
	3,322,709	7,575	641	2,652	2,435 06	30	12,633	12,989	103	9	3,787	597
LAVAL												
Bas du bord de l'eau	113,600	82	0	20	38 38	.....	121	173	1	10	46	8
Côte St-Antoine	39,200	117	0	0	27 56	.....	130	140	1	10	47	2
Côte St-Elzéar No. 1	151,225	144	0	34	31 32	.....	178	163	1	10	55	8
Côte St-François	126,930	3 2	0	32	48 43	.....	210	325	1	10	94	14
Haut de St-Martin	110,270	154	156	0	43 32	.....	145	136	1	10	67	11
L'Abord à Plouffe	123,815	100	212	65	97 12	.....	432	595	1	10	132	17
La Grande Côte	82,420	164	0	10	31 49	.....	147	191	1	8	25	4
Les Ecors	56,203	140	0	23	22 90	.....	189	185	1	9	36	12
Pont Viau	52,047	105	0	46	38 14	20	154	177	1	10	58	7
Ste-Dorothée	90,000	135	0	0	45 34	.....	154	142	1	10	50	20
St-Elzéar	109,767	182	0	17	34 80	.....	292	311	1	10	41	19
St-François No. 1	180,703	826	0	38	106 54	.....	1,237	1,184	4	10	161	8
St-Martin (village)	262,175	471	0	24	99 24	.....	504	520	1	10	144	12
Bas de St-Martin	117,740	325	0	25	39 44	.....	281	120	1	10	59	3
Ste-Rose (village)	213,950	872	0	177	98 78	.....	1,049	1,370	2	8	249	63
Ste Rose (paroisse)	321,342	835	400	63	186 72	.....	1,798	1,841	6	8	186	63
St-Vincent de Paul	123,358	208	0	116	127 62	.....	515	479	1	8	233	49
	2,272,245	5,162	768	690	1,107 14	20	7,436	8,032	26	9	1,683	319
LÉVIS												
Bienville (village)	145,900	159	270	237	117 52	.....	766	767	1	10	242	88
Etchemin (village)	159,000	397	0	601	265 24	.....	939	1,262	2	8	452	30
Lauzon (village)	513,530	1,027	0	369	413 66	.....	2,394	2,386	1	10	451	14
Lévis (ville)	1,428,500	1,428	0	533	669 04	.....	2,960	2,965	9	10	586	492
Lévis (ville), diss.	558,560	558	0	0	76 89	.....	1,005	1,182	2	10	69	0
Notre-Dame de la Victoire	266,195	399	0	28	95 36	.....	598	578	3	10	163	47
St-David	378,255	149	0	143	244 64	.....	1,223	1,129	4	10	304	49
St-Etienne	167,600	252	0	80	95 36	.....	430	442	4	8	123	26
St-Henri	588,990	1,061	0	370	290 56	.....	1,431	1,661	76	11	410	74
St-Jean Chrysostôme	319,438	798	0	230	226 52	.....	1,350	1,200	10	8	304	16
St-Joseph	337,325	337	10	181	122 80	.....	814	797	5	11	171	19

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
LÉVIS (Suite.)												
St-Lambert	233,400	583	160	280	178 48	0	863	1,103	10	10	268	54
St-Nicolas	479,210	552	0	489	264 12	0	1,303	1,393	10	10	357	191
St-Romuald (paroisse)	64,835	266	50	20	148 66	0	200	200	2	10	120	0
St-Romuald (par.) diss.	98,750	185	0	18	14 76	0	162	435	1	9	12	3
St-Télesphore	71,375	107	0	23	34 50	0	112	116	1	10	60	24
	5,810,863	8,249	460	3,607	3,273 41		16,550	17,610	81	9	4,092	938
MASKINONGÉ												
Hunterstown	84,678	160	30	54	93 54	0	566	511	2	9	92	47
Maskinongé	1,023,328	1,137	0	93	258 18	0	1,511	1,308	7	10	332	30
Peterborough	36,600	77	0	12	47 10	0	75	85	1		50	10
Rivière du Loup No. 1 (Louiseville)	295,300	662	0	75	162 58	0	901	875	2	10	302	14
Rivière du Loup No. 2 (paroisse)	678,388	978	0	20	219 34	0	752	1,039	8	8	218	57
St-Alexis (paroisse)	175,000	150	75	156	122 32	0	587	594	3	9	108	60
St-Didace	257,000	549	8	38	282 90	0	595	760	8	10	251	91
St-Justin	465,000	550	0	36	230 04	0	765	765	1	9	272	25
St-Léon (Dumontier)	751,518	664	0	75	210 40	0	670	650	10	10	252	42
St-Paulin	215,760	300	270	202	151 30	0	1,139	1,139	6	10	181	84
Ste-Ursule	505,180	1,010	0	50	273 87	0	1,516	1,500	9	9	397	55
Ste-Ursule, diss.	5,539	31	0	12	7 51	25	100	103	1	9	10	0
	4,503,727	6,568	543	823	2,059 48	25	9,177	9,838	61	9	2,465	545

MONTRÉAL, (Ville).												
Montréal, comm. cathol..	37,334,350	74,668	0	10,994	12,277 50	.....	120,834	126,820	.....	10	.....	.....
Montréal, comm. prot...	37,141,115	74,282	0	42,375	4,342 75	.....	140,044	130,201	.....	10	.....	.....
	104,475,465	148,950	0	53,369	16,620 25		260,878	257,021	.....	10	.....	.....
MÉGANTIC												
Halifax Sud..... ...	228,508	585	0	285	239 64	0	1,665	955	9	10	367	91
Halifax Sud, diss.....	41,276	103	0	6	15 84	15	59	118	1	8	59	36
Halifax Nord (Ste-Sophie)	227,155	721	0	52	223 10	0	652	703	7	10	333	98
Inverness	262,459	1,312	133	140	189 96	0	1,932	2,419	13	6	309	74
Inverness, diss.....	54,800	273	0	95	45 36	35	437	455	4	9	75	12
Inverness Ouest (St-Pierre Baptiste).....	323,862	323	0	40	74 28	15	239	239	4	6	142	41
Ireland Sud.....	126,815	381	0	15	137 86	0	472	504	6	5	122	27
Ireland Nord.....	65,315	457	75	105	84 38	0	590	456	5	9	173	17
Ireland Nord, diss.....	14,985	114	0	15	15 70	0	192	90	1	7	29	0
Leeds.....	166,609	400	0	150	88 08	0	999	900	1	8	213	42
Leeds Est.....	34,015	170	0	39	53 14	15	775	318	3	6	68	10
Leeds Sud.....	71,595	286	0	.....	103 20	0	420	420	8	8	237	71
Nelson	79,975	257	0	36	50 38	0	221	245	3	5	58	12
Notre-Dame de Lourdes...	39,357	175	0	25	28 38	20	128	220	1	10	49	[illegible]
Sacré-Cœur de Marie.....	75,000	291	0	141	55 38	15	286	280	1	10	193	69
Somerset Nord (Ste-Julie)	220,599	1,041	52	334	185 02	0	1,527	1,299	7	10	263	28
Somerset Nord, diss.....	22,000	80	.....	.....	6 06	15	132	132	1	5	14	0
Somerset Sud.....	395,157	1,317	334	164	256 58	0	2,139	2,139	10	10	305	0
Ste-Anastasie.....	174,300	697	561	154	168 00	0	1,239	1,445	8	10	296	44
	2,557,091	8,993	1,155	1,796	2,016 17	130	12,522	13,328	96	8	3,305	470
MISSISQUOI												
Clarenceville (St-George).	186,496	1,118	0	55	139 62	0	1,283	1,026	7	8	145	7
Cowansville.....	289,000	560	0	750	59 93	0	1,510	1,370	1	10	120	0
Cowansville, diss.....	10,800	182	0	117	22 48	35	136	149	1	9	83	35
Dunham..... ..	990,610	1,596	0	512	317 93	0	2,108	2,677	19	8	368	0
Dunham, diss.....	77,880	136	0	12	35 19	0	161	158	2	8	79	36
Dunham (village).....	89,975	269	0	0	20 48	0	322	501	1	8	30	2
Dunham (village), diss. ..	8,950	26	0	22	13 22	20	49	120	1	8	49	19
Farnham (paroisse.)	116,936	879	43	39	130 65	0	911	1,126	8	9	220	40
Farnham Ouest, diss.....	63,000	253	343	12	22 99	0	607	589	2	8	27	0
Frelighsburg	585,870	1,464	147	111	144 46	40	1,993	1,895	10	8	190	7

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

Comtés et Municipalités.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
MISSISQUOI, (Suite.)	$	$	$	$	$	$	$	$				
Freligsburg, diss.	14,519	27	0	22	28 42	0	130	130	1	9	35	0
Notre-Dame des Anges	359,100	682	0	30	157 96	0	1,046	1,069	6	10	292	40
N.-D. des Anges, diss.	56,850	170	0	9	15 22	0	179	153	1	8	26	4
Philipsburg	500,509	1,254	0	45	126 92	0	1,327	1,342	8	8	169	11
Philipsburg, diss.	42,925	107	20	162	30 66	30	240	230	1	8	15	0
St-Damien de Stanbridge	692,675	1,731	478	27	204 02	0	1,881	1,843	10	7	251	5
St-Damien, diss.	313,975	753	40	119	180 72	20	1,440	1,228	5	9	226	40
St-Ignace de Stanbridge	254,000	635	0	32	75 23	0	516	571	4	7	112	14
St-Ignace, diss.	104,170	276	0	13	50 39	20	297	392	3	10	90	4
St-Romuald (village)	468,000	1,170	0	.....	195 53	0	1,020	1,030	1	10	480	41
St-Romuald (village), diss.	125,450	376	590	314	25 81	0	1,442	1,082	1	11	83	0
St-Thomas	177,479	798	0	94	95 60	0	561	617	6	4	135	18
	5,456,460	14,492	1,655	2,497	2,093 67	165	18,969	19,308	99	8	3,246	223
MONTCALM												
Chertsey (St-Théodore)	22,003	513	164	.....	132 44	15	707	706	5	10	182	54
Kilkenny (St-Calixte)	49,517	690	0	.....	130 86	0	580	682	6	8	143	54
Kilkenny, diss.	6,200	46	0	4	14 42	15	68	87	1	6	24	7
Rawdon (St-Patrick)	63,263	474	0	.....	49 21	0	566	605	7	8	114	9
Rawdon, diss.	59,473	446	0	160	119 25	0	900	953	6	8	143	0
St-Alexis	140,441	436	0	0	146 58	0	410	539	4	10	201	46
St-Donat	10,749	107	0	0	40 38	15	192	192	1	7	84	43
St-Esprit	159,150	892	0	96	198 38	0	854	854	5	8	256	2
St-Jacques no 1	177,820	502	0	134	121 74	0	637	647	2	10	183	12
St-Jacques no 2	469,290	851	177	197	228 52	0	1,252	1,253	9	10	359	72
Ste-Julienne	75,000	360	0	40	133 28	0	400	534	4	10	203	27
St-Liguori	315,780	600	0	0	152 46	0	623	623	5	10	176	25
Wexford	7,018	175	0	0	58 98	0	152	152	2	8	40	19
	1,556,334	6,002	341	631	1,526 50	45	7,341	7,827	57	9	2,128	370

MONTMAGNY												
Berthier	189,299	283	0	110	159 18	0	554	553	3	10	174	0
Cap St-Ignace	500,290	650	0	100	457 86	0	1,200	1,330	9	8	482	149
Grosse Ile	.....	.....	.....	.....	50 00	25	.....	.....	1	10	14	0
Ile aux Grues	167,119	167	0	45	74 18	0	347	354	1	10	97	36
Montmagny (village)	250,004	630	0	258	204 62	0	886	1,620	2	6	203	99
St-François	294,138	367	0	286	191 30	0	498	558	6	7	219	83
St-Paul de Montminy	127,977	218	0	74	177 28	0	584	482	4	10	257	50
St-Pierre	333,588	333	229	159	145 52	0	1,021	657	5	10	197	35
St-Thomas	550,000	946	51	152	372 26	0	1,486	14,16	11	10	560	82
	2,412,402	3,594	580	1,184	1,832 20	25	6,576	6,970	42	9	2,203	525
MONTMORENCY												
Beaulieu (Ste-Pétronille)	43,380	71	0	53	39 20	0	72	158	1	10	48	7
Chateau-Richer	349,804	906	0	138	214 28	0	718	983	4	9	242	35
Laval	80,054	215	0	113	81 24	15	346	280	2	10	135	39
L'ange-Gardien	246,399	246	0	175	133 62	0	445	521	3	10	159	12
Les Crans	.....	.....	40	3	25 90	30	96	96	1	10	36	5
St-Adolphe	13,305	66	0	6	16 02	15	159	155	1	10	22	4
Ste-Anne	246,905	313	107	57	120 68	0	477	596	2	11	200	58
Ste-Famille	191,277	229	0	61	96 18	0	575	559	3	10	112	18
St-Féréol	90,115	180	0	59	124 90	0	263	254	3	10	241	75
St-François	81,659	136	42	30	58 40	0	319	318	2	10	96	24
St-Jean	217,218	326	0	550	166 24	0	877	876	3	10	163	27
St-Joachim	322,265	466	0	79	112 90	0	755	656	3	10	174	31
St-Laurent	162,909	271	142	101	101 72	0	469	517	3	10	149	7
St-Pierre	99,250	333	0	57	89 82	0	544	496	3	10	132	0
St-Tite	14,110	200	0	0	85 60	15	200	185	2	10	168	71
	2,164,670	3,946	331	1,482	1,466 70	75	6,275	6,561	36	10	2,077	393
NAPIERVILLE												
Sherrington (St-Patrice)	476,278	1,002	26	83	193 14	0	1,199	1,396	8	10	547	120
Sherrington, diss	50,800	127	0	0	5 27	0	138	138	1	8	18	0
St-Cyprien	1,620,156	2,040	20	111	325 63	0	2,172	2,434	0	10	324	42
St-Cyprien, diss	40,980	81	0	10	5 07	0	79	95	1	7	8	0
St-Edouard	334,855	753	0	0	189 20	0	982	1,027	6	10	284	42

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés imposables.	Cotisation annuelle.	Cotisation spéciale.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
NAPIERVILLE (*Suite*).	$	$	$	$	$	$	$	$				
St-Michel	780,073	709	314	69	194 38	0	1,092	1,187	5	10	264	25
St-Rémi	1,070,445	1,427	0	176	310 59	0	1,803	1,806	8	10	375	47
St-Remi, dess.	50,905	98	8	16	8 95	0	140	128	1	8	12	3
	3,854,892	6,237	377	465	1232 21	0	7,328	8,171	38	9	1,829	279
NICOLET												
Bécancourt	523,564	683	0	105	273 72	0	1,117	961	12	10	334	50
Gentilly	547,565	792	0	16	303 73	0	1,138	1,075	12	10	464	94
Nicolet (ville)	204,841	682	0	468	255 94	0	1,150	1,068	1	10	332	98
Nicolet (paroisse)	278,971	697	760	298	230 88	0	1,021	1,094	10	10	292	59
Ste-Angèle	236,069	250	0	40	133 16	0	270	289	4	9	114	6
Ste-Brigitte	209,209	728	5	40	92 30	15	773	773	7	10	207	35
St-Célestin No. 1	100,803	189	0	130	89 00	0	269	327	2	10	116	17
St-Célestin No. 2	168,809	237	6	0	105 96	0	324	431	6	8	150	5
Ste-Eulalie	182,379	316	0	240	59 24	15	445	440	3	9	131	16
Ste-Gertrude	320,665	827	0	0	239 09	0	1,009	1,029	11	10	451	187
St-Grégoire	323,871	1,500	0	35	254 76	0	1,535	1,380	10	10	438	44
St-Léonard	225,095	419	0	148	158 82	0	691	854	7	9	315	57
Ste-Marie de Blandford	46,180	36	0	12	15 44	15	64	69	1	10	28	5
Ste-Monique	419,000	800	0	90	267 72	0	1,120	1,120	11	10	383	54
Ste-Perpétue	160,000	300	0	46	54 74	15	414	387	4	10	115	10
St-Pierre les Becquets	348,810	725	0	98	288 20	0	823	1,043	10	10	370	74
St Samuel de Horton	41,230	55	0	55	37 90	15	112	107	1	10	30	12
Ste-Sophie de Lévrard	151,810	455	0	80	119 72	0	542	523	5	8	244	22
St-Wenceslas	183,600	403	123	0	152 70	0	915	911	8	8	296	46
	4,671,205	10,138	488	1,901	3,132 94	75	13,732	13,872	125	9	4,810	891

OTTAWA												
Ange Gardien	50,515	533	0	134	165 60	0	751	734	4	10	166	17
Ange Gardien, diss	26,638	170	0	15	16 76	0	271	271	1	8	23	6
Aumond	42,210	395	0	8	49 56	30	223	207	3	10	99	37
Aylmer	63,042	630	0	58	125 61	0	624	686	1	10	241	101
Aylmer, diss	75,000	900	0	350	81 83	0	1,260	1,720	1	10	95	5
Aylwin	36,500	456	0	30	38 38	18	404	404	3	10	74	20
Aylwin, diss	9,500	95	0	63	12 48	0	158	156	1	10	44	22
Bouchette	41,000	615	0	92	106 20	15	780	826	4	9	121	22
Buckingham (canton)	83,618	836	0	66	134 28	0	1,162	1,158	5	10	179	24
Buckingham, diss	80,751	726	0	57	87 28	0	657	672	3	10	148	38
Buckingham (village)	111,809	1,118	0	260	150 10	0	1,300	1,271	5	10	224	28
Buckingham, diss	132,585	534	0	59	27 14	0	583	567	1	10	30	29
Cantley	39,520	553	0	88	118 04	0	630	630	4	8	106	7
Cantley, diss	21,582	215	0	10	31 12	15	175	133	1	6	25	8
Deschênes (village)	15,470	77	7	69	24 74	0	154	154	1	9	32	19
Denholm et Bowman	11,340	167	0	18	28 74	15	212	212	1	10	28	9
Eardley	86,917	859	0	52	132 10	0	523	914	3	10	177	0
Eardley, diss	18,775	152	0	52	24 26	15	231	246	1	10	53	13
Egan	9,760	130	0	2	67 46	15	86	103	1	10	25	7
Hartwell	10,000	53	0	116	85 60	15	275	257	1	10	46	31
Hincks (Lac Ste-Marie)	1,440	140	0	20	58 30	20	97	226	1	10	60	29
Hull	114,769	918	0	109	78 74	15	800	1,049	4	9	143	73
Hull cité, catholiques	742,115	7,421	0	9,267	733 94	0	9,267	9,286	6	10	1,759	364
Hull cité, protestants	1,045,756	2,091	0	169	77 24	0	1,371	1,344	1	10	97	0
La Conception (Clyde)	37,500	340	200	0	48 26	15	300	500	3	9	74	0
Lochaber	85,323	1,081	176	0	190 40	0	2,426	2,363	11	8	285	0
Lochaber, diss	37,919	568	.....	.....	40 31	0	518	518	3	8	112	34
Lowe	.....	.....	.....	.....	139 80	0	.....	557	4	10	231	122
Lowe, diss	8,150	81	0	4	27 72	15	180	200	1	11	17	0
Masham	46,378	463	0	177	139 16	15	621	642	5	7	112	21
Maniwaki	49,085	306	0	27	106 08	15	355	331	1	10	88	0
Maniwaki, diss	18,700	140	0	10	18 19	15	150	179	1	10	9	0
Montebello	56,069	448	.....	61	56 57	15	657	657	2	10	172	30
Montebello, diss	6,570	46	0	121	6 94	15	167	188	1	9	8	1
Mulgrave & Derry	20,000	200	0	2	63 22	0	314	341	4	6	84	0
Notre-Dame de Bonsecours	164,656	400	0	45	49 92	0	336	324	1	8	64	22
Notre-Dame du Laus	29,000	290	.....	.....	130 10	25	174	186	2	10	118	0
Northfield & Wright	51,683	1,290	0	69	119 26	0	1,022	1,022	5	10	188	86
Northfield & Wright, diss	22,000	220	0	10	61 10	15	200	330	2	5	69	15
Pointe Gatineau (village)	47,525	475	0	174	171 88	0	652	622	2	10	246	50
Portland West	32,570	325	243	49	79 12	15	309	398	3	6	74	13
Portland West, diss	27,385	205	27	40	.....	0	378	372	2	9	42	6

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
OTTAWA. (Suite.)												
Ripon	51,670	516	0	237	188 60	15	964	911	5	10	266	58
Smeyerstadt	12,589	188	0	152	43 32	0	341	338	2	9	97	16
Ste-Angélique	90,390	903	0	240	291 01	0	1,205	1,239	7	10	389	166
Ste-Angélique, diss	44,009	352	0	166	60 01	0	518	518	3	5	91	19
St-André Avellin	84,912	1,273	179	85	250 88	0	1,922	1,836	8	8	379	178
Ste-Cécile de Masham	32,038	400	100	250	69 54	0	250	422	3	9	129	0
St-Edouard de Wakefield	26,169	290	0	33	52 62	15	366	258	2	9	61	17
St-Étienne	60,813	608	0	95	133 58	0	565	756	6	11	300	146
St-Etienne, diss	83,057	869	138	223	107 88	15	1,231	1,294	4	8	160	105
St-Jean de Wakefield	12,367	98	0	23	14 50	30	217	217	1	10	15	13
St-Joseph de Wakefield	31,130	155	0	68	29 20	0	263	306	1	10	53	6
St-Malachie	25,000	150	134	6	54 50	0	140	273	3	6	70	7
Templeton Est	96,230	962	0	117	139 73	0	1,079	1,010	6	9	349	87
Templeton Est, diss	69,903	699	82	63	69 71	15	988	920	4	7	164	10
Wakefield	31,890	159	0	43	38 06	30	75	100	2	8	54	10
Wakefield, diss	11,072	55	0	35	12 92	0	77	99	1	6	15	0
	4,314,756	34,139	1,286	13,589	5,369 59	453	40,954	43,444	168	8	8,571	2,115
PONTIAC.												
Aldfield	19,652	196	.....	15	80 30	0	209	184	1	10	94	5
Ile des Allumettes	139,100	1,714	216	160	201 90	0	1,940	1,961	10	10	325	30
Bristol	197,192	1,478	.....	.....	258 66	0	2,460	2,460	9	5	326	0
Bryson	49,430	593	0	83	20 24	0	880	916	1	10	64	0
Bryson, diss	27,390	273	0	21	18 74	0	708	712	1	10	42	8
Calumet	81,220	812	0	250	140 31	0	1,024	1,137	5	10	222	61
Calumet, diss	15,222	73	0	12	9 09	15	137	121	1	10	23	3

PONTIAC, (Suite).												
Cawood & Alleyn	2,450	122	0	0	38 86	15	102	142	1	8	17	0
Chichester	49,275	984	0	0	82 74	0	244	352	4	10	159	54
Clarendon	234,440	1,465	976	1,116	308 46	0	3,015	3,880	13	10	409	00
Leslie (Otter Lake)	32,000	230	0	75	69 94	0	305	378	3	10	88	11
Litchfield	15,606	207	309	12	16 36	0	540	443	1	9	21	0
Lower Litchfield	16,725	167	0	39	16 36	0	213	167	1	11	22	4
Mansfield	48,215	723	0	351	113 52	0	1,030	1,127	4	10	162	51
Mansfield, diss	30,971	232	54	30	23 64	15	103	115	1	5	25	10
Onslow Sud	80,000	960	0	25	89 48	0	960	903	5	10	138	0
Onslow Nord	28,756	179	0	26	56 36	0	306	311	2	11	58	29
Onslow Nord, diss	11,996	95	0	32	51 14	15	120	155	1	8	48	18
Pontiac	11,187	167	0	27	15 42	0	195	192	1	8	21	5
Portage du Fort	61,253	612	0	41	39 22	0	750	751	1	7	64	0
Portage du Fort, diss	15,975	239	0	74	29 54	0	490	519	1	10	46	8
Quyon	39,100	185	0	115	51 92	0	359	365	1	10	78	11
Shawville	40,567	304	0	204	30 50	0	509	743	1	10	58	2
Sheen	41,505	830	0	121	83 48	0	969	960	3	11	88	23
Ste-Elisabeth de Franktown	37,600	376	0	200	133 26	0	576	692	4	9	160	20
Thorne	63,261	380	0	199	103 14	15	730	796	3	10	128	80
Waltham & Bryson	31,025	279	0	0	46 26	15	340	382	2	10	62	0
	1,421,113	13,875	1,555	3,219	2,128 84	90	19,214	20,774	81	9	2,949	433
PORTNEUF												
Cap Santé	247,527	619	0	177	152 00	0	979	892	5	10	185	33
Deschambault	320,785	634	546	152	312 82	0	1,455	1,581	9	10	391	41
Ecureuils	99,050	149	0	25	68 16	0	261	260	1	10	96	12
Grondines No. 1	210,128	300	0	192	125 50	0	456	575	4	10	129	9
Grondines No. 2	86,132	181	0	89	75 46	0	275	264	2	10	129	15
Lac St-Joseph	17,590	50	52	36	16 09	0	101	107	1	10	22	4
Notre-Dame des Anges de Montauban	38,410	96	19	14	42 98	25	181	134	2	10	85	0
Pointe-aux-Trembles	281,498	369	0	113	187 32	0	310	132	4	8	202	30
Portneuf	232,768	698	401	157	178 14	0	777	1,055	6	10	227	32
Portneuf, diss	98,724	308	743	44	42 26	18	816	1,182	2	10	72	7
St-Alban	194,715	486	0	77	215 80	0	919	918	6	8	341	60
St-Augustin	530,835	638	0	0	184 70	0	517	777	5	10	186	193
St-Basile	352,846	588	171	169	229 58	0	952	952	6	10	394	94
St-Bernardin	.....	58	43	20	14 40	0	85	76	1	8	14	0
St-Casimir	384,784	692	0	138	313 40	0	1,184	1,169	10	10	468	115
Ste-Catherine	112,974	459	9	68	141 52	0	537	454	6	10	152	7

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisation spéciale.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui ne vont pas fréquenter l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
PORTNEUF, (Suite.)												
Ste-Jeanne de Neuville...	229,968	550	0	275	79 94	0	844	841	5	10	234	30
St-Raymond.	264,998	1,191	0	883	961 12	20	1,657	1,657	11	9	584	90
St-Raymond. diss.....	56,040	97	0	0	70 88	17	163	167	3	10	105	5
St-Ubalde.....	115,855	370	0	24	91 56	25	584	566	4	10	89	0
	3,906,627	8,533	1,984	2,154	2,994 30	195	13,353	14,059	93	9	4,815	687
QUÉBEC.												
Ancienne-Lorette.....	774,774	774	0	179	292 92	15	1,204	1,475	7	8	388	20
Cap-Rouge.	165,175	154	0	81	79 82	20	236	482	1	10	120	2
Beauport (paroisse).....	521,356	912	0	2,167	458 80	0	2,168	2,116	6	10	648	256
Beauport (St-Michel).....	117,768	257	0	259	62 62	0	259	257	2	10	102	30
Charlesbourg.	536,834	1,730	0	265	256 06	0	1,916	1,916	7	8	354	17
Québec (banlieue)	145,679	145	0	41	156 94	0	154	232	2	10	89	0
Stoneham....	15,572	77	0	11	53 40	15	192	192	1	10	26	11
Stoneham, diss.....	13,940	92	0	12	20 42	15	109	132	1	10	14	3
St-Ambroise.....	593,406	896	0	259	413 60	0	1,707	1,684	10	10	465	25
St-Columban de Sillery...	225,600	676	0	272	362 57	0	2,349	2,349	4	8	415	67
St-Columban de Sillery, d.	250,000	666	0	197	23 23	0	700	675	1	9	31	12
St-Dunstan.	24,430	32	0	4	12 93	20	144	160	1	9	6	4
St-Dunstan, diss	20,000	100	0	3	20 75	20	58	145	1	10	32	4
Ste-Foye.....	299,704	374	0	127	115 66	15	575	575	2	8	147	30
Ste-Foye, diss.....	370,848	403	0	0	11 21	0	454	369	1	10	17	11
St-Gabriel Est (Valcartier No 1)..... ...	66,137	100	112	64	58 74	15	398	396	3	10	52	0
St-Gabriel Est No 2 (Mill Hill No 4).....	15,245	30	0	23	10 96	15	200	200	1	10	15	0

QUÉBEC. (Suite.)												
St-Gabriel Ouest	70,131	197	0	25	11 48	15	252	354	2	8	91	20
St-Roch Nord	274,675	686	0	6	309 80	6	911	824	3	10	221	26
St-Roch Nord, diss	120,550	391	0	75	14 20	6	113	113	1	10	12	4
St-Sauveur	1,355,750	3,389	0	1,814	1,512 38	6	6,438	6,351		10	2,223	513
Tewkesbury No 1	31,118	77	107	15	28 84	15	76	139	1	10	29	2
Tewkesbury No 2	16,625	99	0	7	12 48	15	78	149	1	7	21	6
	6,025,688	11,961	219	5,900	4,379 81	195	20,691	21,285	69	9	5,518	1,569
QUÉBEC. (Cité.)												
Québec. Commissaires catholiques	.....	7,145	.....	5,217	4,7[illegible] 40	.....	13,0[illegible]	21,145	[illegible]	[illegible]	.....	.....
Québec, Commissaires protestants	.....	2,725	3,900	4,198	602 90	.....	11,123	10,563	6	[illegible]	.....	.....
Québec. Ecole de la Citadelle	.....	.....	.....	.....	46 60	.....	.....	.....	1	[illegible]	15	.....
	.....	9,870	3,900	10,415	5,496 30	.....	24,186	31,698	25	[illegible]	15	.....
RICHELIEU.												
Sorel, (ville)	1,151,136	2,532	6	803	656 52	6	3,115	2,339	2	[illegible]	1,655	[illegible]
Sorel (ville), diss	235,235	470	0	173	25 26	6	636	624		10	27	[illegible]
St-Aimé	439,232	1,098	0	6	265 36	0	1,043	1,016	9	[illegible]	371	[illegible]
Ste-Anne de Sorel	65,038	135	523	115	138 34	0	773	773	3	7	223	[illegible]
St-Joseph	100,000	280	0	156	58 98	0	1,016	450	4	[illegible]	191	1
St-Louis	259,565	500	0	6	139 90	0	536	543	5	9	191	136
St-Marcel	203,957	700	0	29	156 58	0	709	727	6	9	210	12
St-Ours (paroisse)	287,205	603	0	14	212 38	0	688	726	6	8	165	6
St-Ours (ville)	103,759	500	0	30	95 12	0	631	649	[illegible]	[illegible]	191	[illegible]
St-Pierre de Sorel	81,160	160	0	31	103 26	0	97	97	2	[illegible]	54	0
St-Roch	195,000	390	0	46	129 08	0	430	542	3	10	162	20
St-Robert	397,150	983	0	6	250 30	0	1,694	1,139	8	10	264	74
St-Victoire	415,000	800	70	0	182 48	0	960	900	6	8	212	68
	3,933,468	9,151	593	1,397	2,404 55	.....	11,649	10,500	55	9	3,316	894
RICHMOND.												
Brompton	237,840	951	139	131	36 56	0	1,309	1,377	8	8	141	2
Brompton, diss	94,225	330	0	92	71 30	40	699	484	2	9	162	[illegible]

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisation spéciale.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
RICHMOND, (Suite)	$	$	$	$	$	$	$	$				
Cleveland	238,435	1,430	0	228	171 14	0	1,661	1,667	11	8	205	6
Cleveland, diss	24,826	124	50	37	30 86	25	245	287	2	8	43	6
Danville, diss	32,500	130	0	35	32 22	15	293	286	1	10	82	10
Melbourne, (canton)	292,616	2,047	39	521	282 10	0	3,221	3,337	18	8	270	24
Melbourne (village)	85,815	171	.....	.....	35 90	0	113	113	1	9	46	14
Richmond, Com. cathol	175,000	700	350	479	99 72	0	1,629	1,850	2	10	297	30
" " protest.	221,980	887	.....	.....	85 24	0	2,816	2,554	1	10	119	0
Shipton, diss	88,267	519	0	42	33 22	15	625	650	6	9	137	15
St-George de Windsor	134,658	670	.....	.....	169 88	0	768	768	8	8	305	26
Windsor Mills	64,350	321	0	570	68 23	0	892	769	1	10	150	9
Windsor Mills, diss	128,932	707	0	70	35 25	0	646	498	2	8	76	0
Windsor (canton)	91,892	367	0	50	63 17	0	418	584	4	8	56	1
Windsor (canton), diss	46,000	184	0	63	45 27	0	230	259	3	10	110	48
	1,963,736	9,568	578	2,318	1,320 06	95	15,616	15,482	70	9	2,179	201
RIMOUSKI												
Cherbourg	7,160	43	0	0	43 00	15	76	83	1	8	47	10
Capucins (Romieu)	29,180	87	0	6	19 42	0	4	24	1	2	25	4
Cedar Hall	15,266	190	0	30	40 00	15	221	221	2	10	60	18
Dalibaire (Les Méchins)	20,310	81	18	0	38 26	15	95	88	2	8	55	12
McNider	164,707	500	0	196	272 97	0	972	891	6	9	366	129
McNider et St-Octave, diss	15,757	62	0	30	17 36	0	93	142	2	5	24	0
Matane (St-Ulric)	132,490	397	0	127	237 46	0	366	489	7	8	276	28
Métis	51,618	206	0	57	67 10	0	264	252	3	7	57	0
Mont-Joli	22,200	94	0	18	50 74	15	123	189	1	10	87	16
Notre-Dame du Sacré-Cœur	126,985	355	177	154	88 30	0	661	512	5	10	125	6
Rimouski (paroisse)	183,145	606	0	45	204 38	0	829	1,547	8	10	205	18

RIMOUSKI. (Suite)												
Rimouski (ville)	217,720	327	0	76	132 96	25	905	896	2	10	221	90
Ste-Angèle de Mérisi	76,269	342	0	71	141 16	15	600	574	5	7	259	54
Ste-Anne (Pte aux Pères)	49,210	155	0	76	43 32	0	250	191	2	8	78	9
St-Anaclet	160,895	456	0	115	169 18	0	570	725	6	10	265	42
St-Benoit Labre	24,830	124	117	4	53 90	15	134	254	2	9	60	6
Ste-Blandine	38,328	153	0	100	58 86	15	183	141	3	8	81	24
Ste-Cécile du Bic	335,475	1,004	0	60	326 36	.....	1,614	1,476	9	10	387	84
St-Damase	28,401	226	23	30	54 74	20	283	272	3	10	139	70
St-Donat	110,492	280	0	62	107 60	15	416	446	5	8	168	51
St-Fabien	185,439	741	305	70	213 80	0	1,385	1 202	8	10	330	37
Ste-Félicité	67,135	268	250	90	181 42	0	668	726	6	8	127	199
Ste-Flavie	226,675	702	0	162	180 93	0	864	1,038	9	10	276	81
St-Gabriel	44,560	143	0	0	114 80	25	102	167	2	10	102	18
St-Jérôme de Matane	157,583	630	0	110	307 40	0	722	887	6	10	350	53
St-Joseph de Lepage	57,000	250	0	0	65 46	0	220	243	4	8	88	13
Ste-Luce	293,815	470	0	135	175 06	0	744	730	6	10	229	30
St-Marcellin	7,931	14	0	0	24 37	20	70	43	1	8	18	2
St-Mathieu de Rioux	82,388	274	235	104	138 34	0	610	578	4	8	130	56
St-Moise	25,706	128	0	10	54 74	15	70	135	3	10	72	7
St-Octave	135,298	541	6	35	240 23	0	753	793	9	8	402	246
St-Simon	145,098	391	0	138	149 04	0	692	692	5	8	221	29
St-Valérien	72,423	290	9	25	23 42	15	275	384	5	8	224	116
Tessier	28,710	109	0	0	72 64	15	77	205	3	8	79	21
	3,340,202	10,630	1,131	2,136	4,208 69	255	15,851	17,236	146	8	5,963	1,799
ROUVILLE												
Ange-Gardien	397,009	794	0	110	269 02	0	1,133	926	8	10	375	57
Abbotsford (St-Paul)	253,752	761	42	261	175 78	0	1,032	1,013	7	10	284	9
Abbotsford (St-Paul), diss	19,286	227	0	14	13 18	0	311	307	2	8	21	0
Notre-Dame de Bonsecours	267,210	430	0	39	55 70	0	469	497	3	10	81	9
Richelieu (village)	81,037	325	0	25	36 72	0	350	345	1	10	43	6
Ste-Angèle (Rougemont)	372,568	783	0	50	169 06	0	833	931	6	10	285	6
St-Césaire (Rougemont)	1,061,458	1,916	30	0	584 48	0	2,825	2 745	15	10	1,183	515
St-Césaire diss.	95,350	152	.....	.....	11 91	0	128	128	1	8	19	0
St-Hilaire	381 950	1,273	0	48	162 82	0	745	1,268	4	10	175	7
St-Jean-Baptiste	530,955	773	2,268	77	204 86	0	3,089	2,986	6	10	216	19
Ste-Marie de Monnoir	1,137,976	1,365	0	78	169 98	0	2,375	2,533	10	10	434	157
St-Mathias	200,005	500	0	28	109 42	0	528	528	3	10	123	6
	4,831,556	9,299	2,340	730	1,953 93	.....	13,818	14,007	66	9	3,539	785

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$					
SAGUENAY												
Anticosti	.....	.....	.....	44	66 40	0	44	54	1	9	31	8
Anse-aux-Fraises	.....	25	.....	34	13 20	0	54	49	1	8	74	7
Bergeronnes	38,780	129	0	103	59 70	15	163	286	3	8	100	0
Escoumins	36,650	91	0	32	61 22	15	227	202	1	10	42	9
Labrador					80 00	0						
Mille-Vaches	.....	.....	40	20	45 32	15	76	76	1	10	64	15
Moisie	200	.....	.....	.....	28 38	150	118	140	1	3	12	3
Natashquan	.....	.....	32	44	56 50	150	76	121	1	0	56	7
Pointe-aux-Esquimaux	21,994	200	0	77	208 98	0	342	186	2	10	193	19
Portneuf	.....	20	.....	10	21 20	15	39	71	1	5	53	29
Rivière-aux-Canards	.....	.....	.....	35	29 44	15	63	52	1	7	28	0
Sault-au-Cochon	.....	80	.....	20	41 20	0	80	120	1	9	96	17
Sault-au-Mouton	19,200	48	0	26	23 54	0	74	66	1	10	25	7
St-Joseph de Tadoussac	11,000	25	52	86	22 60	15	98	80	1	8	40	10
Ste-Marguerite	.....	57	.....	50	16 96	15	50	184	2	8	22	0
Tadoussac	16,000	30	55	94	32 50	15	103	179	2	8	39	8
	146,824	705	179	675	807 14	420	1,598	2143	26	8	815	130
SHEFFORD												
Ely Nord	104,240	833	0	66		15	909	972	8	8	114	0
Ely Nord, diss	45,680	228	0	85	28 82	0	314	293	2	8	42	3
Ely Sud	114,880	1,033	482	148	140 53	0	1,938	1,650	8	10	268	80
Ely Sud, diss	63,230	379	119	96	42 67	15	595	562	4	7	61	3
Granby (township)	300,835	902	161	177	166 76	0	2,453	2,622	10	8	161	25
Granby (township), diss	120,000	360	0	235	92 48	15	670	636	5	8	118	24
Granby (village)	331,175	827	0	22	69 40	0	2,161	1,970	1	10	84	0

SHEFFORD, (Suite.)												
Granby (village), diss...	50,000	150	0	85	53 04	15	310	274	2	10	120	25
Laurenceville.....	15,949	159	0	23	32 62	0	145	187	1	8	26	0
Roxton Falls.....	118,347	828	0	99	125 89	0	1,517	1,458	1	10	158	17
Roxton Falls, diss	74,037	185	6	12	11 85	0	203	195	1	6	13	0
Roxton	246,080	984	0	100	208 50	0	1,252	1,476	10	9	301	39
Shefford.....	353,715	1,414	366	318	241 26	0	2,372	2,441	11	8	275	37
Stukely Nord.....	134,430	672	0	100	96 94	0	772	975	7	10	174	54
Stukely Nord, diss	45,101	225	0	34	23 96	15	259	241	2	6	25	3
Stukely Sud.	163,690	654	0	129	125 26	0	921	971	6	7	92	17
St-Alphonse	139,466	418	51	57	75 12	15	618	511	6	5	128	24
St-Alphonse, diss.....	17,250	43	0	1	4 58	30	106	70	1	8	7	0
Ste-Anne de Stukely	147,000	590	33	42	117 74	0	888	844	6	10	215	3
Ste-Cécile.....	263,400		92	244	165 85	0	932	1,009	7	10	264	32
Ste-Cécile, diss...	63,590	191	0	21	12 63	0	258	240	1	6	24	0
St-Joachim.....	214,595	858	0	121	137 04	0	850	1,221	9	8	232	34
St-Pudentienne.....	37,525	131	0	17	44 74	0	148	219	1	10	80	24
Ste-Pudentienne (paroisse)	114,440	400	318	73	175 69	0	791	898	5	10	174	183
Ste-Pudentienne (par)diss	21,357	85	.....	.....	36 94	0	636	636	1	8	16	1
St-Valérien	518,840	968	690	66	212 62	0	1,456	1,179	7	10	307	0
Waterloo.....	334,790	1,506	0	618	93 96	0	1,088	2,657	1	10	148	6
Waterloo, diss.....	85,160	510	0	187	96 47	0	838	776	1	7	191	22
	4,238,742	15,533	2,318	3,207	2633 36	120	26,300	27,183	125	8	3818	650
SHERBROOKE												
Ascot.....	497,965	1,744	0	4	349 66	0	2,666	2,651	2	8	641	265
Lennoxville.....	240,585	601	0	0	92 78	0	940	898	1	10	132	32
Orford	310,000	1,395	.....	.....	145 52	0	1,692	1,692	11	8	212	36
Sherbrooke, comm. cath..	1,065,692	4,262	0	1,053	532 26	0	5,874	5,355	3	10	870	114
Sherbrooke, comm. prot ..	164,765	6,591	0	234	318 58	0	8,328	8,328	1	9	426	187
	2,279,007	14,593	.....	1,291	1,438 80	.....	19,500	18,924	37	9	2281	634
SOULANGES												
Coteau Landing.....	326,450	979	0	152	234 30	0	1,351	1,369	5	10	322	22
Coteau Landing, diss	45,600	152	0	5	14 00	0	176	205	1	8	14	0
St-Clet....	473,550	473	.....	148	112 90	0	655	655	5	8	222	28
St-Ignace.....	239,201	897	0	304	170 36	0	1,201	1,369	5	10	244	6
St-Joseph (des Cèdres) ...	428,332	813	0	722	216 94	0	1,536	1,436	6	14	232	19

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

Comtés et Municipalités.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur les fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur les fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
SOULANGES, (Suite)												
St-Polycarpe	579,512	1,738	55	657	306 46	0	2,451	2,399	8	10	530	110
St-Telesphore	255,360	638	.....	.....	56 07	0	672	672	4	10	125	1
St-Telesphore, diss	85,675	154	0	38	39 12	0	239	239	1	10	28	4
	2,433,680	5,844	55	2,026	1,147 15	.....	8,261	8,324	35	9	1,717	175
STANSTEAD												
Barford	149,227	895	0	0	110 89	0	302	857	7	8	101	26
Barford, diss	94,298	300	0	60	61 71	0	429	433	3	8	60	14
Barnston, diss	30,500	915	0	142	32 80	40	142	290	1	10	35	25
Beebe Plain	107,128	541	0	100	43 80	0	851	851	1	9	50	8
Coaticook	740,509	1,851	120	120	120 54	0	2,831	3,141	1	10	193	0
Coaticook, diss	180,000	200	0	273	195 22	40	1,027	1,419	2	10	500	15
Dixville (village)	98,160	400	0	70	44 74	0	510	464	1	8	95	18
Hatley	592,230	1,776	160	200	127 87	0	2,020	2,063	16	8	327	6
Hatley, diss	25,050	100	0	6	36 82	25	151	147	1	10	31	0
Magog	238,828	1,074	115	439	66 23	0	2,156	1,951	5	4	145	23
Magog, diss	58,779	293	0	185	80 69	20	368	614	1	10	185	143
Stanstead	770,875	3,451	944	103	382 46	0	4,589	4,405	33	6	438	0
Stanstead, diss	28,050	98	0	135	56 32	0	233	120	1	10	64	11
Stanstead Plain	158,000	237	0	290	68 04	0	541	625	2	10	95	6
	3,271,634	12,831	1,339	2,023	1,428 13	125	16,150	17,290	75	8	2,319	295

ST-HYACINTHE												
La Présentation	338,855	780	0	0	155 16	0	1,129	971	6	10	206	43
St-Barnabé	281,350	685	0	15	143 18	0	707	707	6	10	153	17
St-Charles	306,980	1,000	0	0	122 80	0	1,000	850	3	10	183	17
St-Damase	588,705	958	15	90	248 64	0	1,322	1,340	10	10	307	50
St-Denis No. 1 (village)	178,477	678	0	30	116 70	0	708	730	4	10	179	15
St-Denis No. 2 (paroisse)	331,000	634	32	0	152 44	0	666	707	6	10	191	24
St-Jude	413,850	990	0	0	230 64	0	1,200	1,163	8	9	248	27
Ste-Marie-Madeleine	255,200	638	20	0	117 14	0	580	520	4	10	170	41
St-Hyacinthe (ville)	836,800	2,928	1,255	.....	600 99	0	28,111	33,451	1	8	677	180
St-Hyacinthe (ville), diss.	45,500	120	0	158	25 45	0	280	315	1	10	24	0
St-Hyacinthe (paroisse)	654,000	1,364	793	0	381 44	0	2,183	2,183	10	10	349	61
St-Hyacinthe le Confesseur	263,806	509	0	0	110 06	0	520	644	4	10	238	17
	4,434,523	11,284	2,115	293	2,404 64	.....	38,406	43,581	63	9	2,925	492
ST-JEAN												
L'Acadie	625,340	1,162	0	115	167 34	0	1,277	1,312	5	10	232	0
L'Acadie, diss	2,3408	46	0	4	5 96	0	56	16	1	4	9	0
Lacolle	330,409	991	0	99	229 81	0	704	1,445	7	10	355	26
Lacolle, diss	501,355	1,504	0	166	109 13	0	1,820	1,425	7	8	185	2
St-Jean (ville)	977,236	2,443	488	217	436 36	0	4,152	3,706	1	10	461	80
St-Jean (ville), diss	311,562	1,038	0	607	71 54	0	1,915	1,915	1	10	78	11
St-Jean (paroisse)	424,640	800	0	27	96 06	0	639	72	4	8	120	31
St-Luc	274,280	548	0	48	88 76	0	665	857	4	8	137	12
St-Valentin	796,510	1,400	25	475	217 18	0	1,900	1,905	7	10	303	50
St-Valentin, diss	71,927	134	0	63	21 82	0	197	177	2	9	35	0
	4,246,667	9,366	513	1,821	1,443 96	.....	13,325	13,430	39	8	1,915	212
ST-MAURICE												
Pointe du Lac	286,847	450	0	72	189 20	0	610	597	6	10	311	39
Shawinigan	253,000	500	0	42	136 06	0	1,026	992	5	9	274	27
Trois-Rivières (ville)	2,622,870	5,813	0	1,434	993 54	0	7,248	6,516	1	10	1,523	407
Trois-Rivières (ville), diss	152,835	679	0	514	96 36	0	1,545	1,890	1	10	75	1
Trois-Rivières, Banlieue No. 1	263,847	220	0	12	27 44	0	242	246	1	11	57	8
Trois-Rivières, Banlieue (Ste-Marguerite)	210,957	350	0	6	67 10	0	350	372	3	11	89	0
St-Barnabé	421,948	485	230	100	232 61	0	815	882	7	10	280	54

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
ST-MAURICE, (Suite)												
St-Etienne	278,037	653	0	10	367 20	0	1,259	1,265	8	10	345	87
St-Elie	102,377	350	0	73	93 84	0	565	408	4	10	148	31
St-Sévère	187,934	244	0	40	104 54	0	336	335	4	9	149	6
Yamachiche	995,715	691	0	1,276	322 58	0	1,968	2,043	11	8	453	202
	6,076,367	10,435	230	3,579	2,565 50	.....	15,764	15,546	51	10	3,704	856
TÉMISCOUATA												
Cacouna (village)	87,025	500	0	20	76 28	0	392	569	1	10	109	6
Cacouna (paroisse)	163,636	458	225	304	110 66	0	988	947	7	10	176	24
Fraserville	266,880	3,079	0	537	258 95	0	2,890	3,877	1	10	630	72
Fraserville dis.	94,868	237	0	42	21 41	0	338	249	1	10	34	0
Ile-Verte	326,535	800	0	770	341 42	0	1,520	1,506	10	8	460	48
Notre-Dame du Lac	129,195	450	0	218	150 22	0	850	707	6	10	226	65
Notre-Dame du Portage	34,450	336	0	22	86 42	0	300	374	4	10	126	20
N.-D. des Sept Douleurs	26,227	64	0	20	39 80	15	143	125	2	10	59	12
Rivière du Loup	142,146	375	0	129	150 70	0	551	551	6	10	146	37
St-Antonin	73,420	91	20	55	145 28	0	339	459	5	10	179	35
St-Arsène	251,175	450	0	0	164 36	0	2,412	2,350	6	10	250	50
St-Clément	38,455	261	150	99	75 70	15	451	451	4	9	125	2
St-Cyprien (Hocquart)	24,800	55	0	46	52 28	15	34	53	1	8	37	0
St-Eloi	135,110	422	56	71	149 46	0	829	865	6	8	184	23
Ste-Epiphane	114,590	439	0	0	157 40	0	434	578	7	10	250	75
Ste-Françoise	35,892	200	139	154	77 58	15	426	383	5	9	162	48
St-Honoré	21,166	99	0	60	32 96	0	106	143	2	9	54	29
St-Hubert (Canton Demers)	15,670	78	0	41	35 44	15	129	132	1	8	54	37
St-Jean de Dieu	60,716	393	0	.....	143 40	0	387	387	5	10	223	112

TÉMISCOUATA, (Suite)												
St-Louis de Ha ! Ha !	68,453	171	0	40	67 10	15	251	271	3	9	104	14
St-Modeste	90,730	253	9	72	94 66	0	511	482	5	10	165	47
St-Paul de la Croix	41,616	225	0	153	98 08	15	146	304	5	10	180	28
Ste-Rose du Dégelé	70,718	282	0	141	79 12	15	402	415	4	10	123	31
Trois Pistoles No. 1	172,902	487	66	321	218 50	0	497	497	4	4	227	31
Trois Pistoles No 2	178,870	452	20	181	119 60	0	675	655	7	10	151	38
	2,665,245	10,567	676	3,387	2,937 78	120	16,992	17,330	108	9	4,434	884
TERREBONNE												
Beresford (Ste-Agathe)	109,800	686	0	0	193 44	0	686	742	5	10	230	59
Doncaster	29,037	290	0	0	103 14	15	234	295	3	10	160	98
Ste-Adèle	125,207	751	0	0	195 78	0	839	907	7	10	307	107
Ste-Anne des Plaines	573,729	1,202	0	163	197 44	0	1,365	1,545	9	10	347	81
St-Faustin	37,531	93	23	0	54 28	25	232	214	1	10	59	38
St-Hypolite	2,745	209	0	0	98 30	15	280	289	4	10	142	45
St-Janvier (paroisse)	199,240	348	0	32	65 70	0	403	403	3	10	73	6
St-Janvier (village)	79,635	398	0	26	43 92	0	433	433	1	10	60	5
St-Janvier No. 1. bas	63,800	114	0	13	25 78	0	141	141	1	10	30	2
St-Jérôme (village)	741,240	1,324	0	355	239 22	0	1,439	1,641	1	10	535	0
St-Jérôme (paroisse)	520,261	975	0	52	292 20	0	1,136	1,194	9	10	307	0
St-Jérôme, St-Sauveur et St-Hypolite, diss	38,740	58	5	0	17 38	0	112	131	1	4	20	0
St-Jovite	78,125	250	47	17	77 00	15	314	317	3	9	144	15
Ste-Marguerite	28,020	560	0	0	82 40	15	482	482	5	9	136	127
St-Sauveur	178,950	596	0	0	174 92	0	767	1,004	6	10	220	11
St-Sauveur, diss	15,700	117	0	0	15 34	20	121	143	1	8	11	0
Ste-Sophie (New Glasgow)	156,197	546	0	78	170 92	0	849	569	5	9	139	25
Ste-Sophie, diss	80,885	217	0	20	55 65	0	286	286	1	7	50	7
Ste-Thérèse (paroisse)	347,250	700	0	24	165 12	0	525	582	5	10	110	0
Ste-Thérèse (paroisse), diss	94,649	116	0	52	19 12	0	95	200	1	10	24	7
Ste-Thérèse (village)	298,944	1,200	0	32	154 70	0	732	829	1	10	226	15
Terrebonne (ville)	260,144	1,300	[illegible]	19	154 65	0	2,702	1,838	1	10	220	48
Terrebonne (ville), diss	18,736	93	[illegible]	8	9 93	20	368	376	1	10	13	0
Terrebonne (paroisse)	272,303	408	[illegible]	40	145 26	0	463	432	3	10	144	71
	4,350,868	12,651	75	931	2,711 66	125	15,003	14,993	78	9	3,707	767

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Retributions mensuelles et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
VAUDREUIL	$	$	$	$	$	$	$	$				
Como	100,000	210	0	165	55 58	0	375	374	1	10	40	0
Ile Perrot	216,570	1,082	.....	.....	108 78	0	800	800	5	10	139	44
Newton (Ste-Justine)	175,469	779	0	57	196 72	0	1,003	920	5	9	175	18
Pointe Fortune	30,550	280	0	60	23 43	0	250	200	1	10	42	10
Pointe Fortune, diss	38,350	134	0	7	17 55	0	245	246	1	9	28	22
Rigaud (paroisse)	376,575	753	0	85	226 16	0	768	768	6	10	226	13
Rigaud (village)	275,950	965	.....	135	71 46	0	900	900	2	10	162	32
St-Lazare	227,145	408	327	65	120 41	0	970	823	4	10	177	0
St-Lazare, diss	26,950	66	8	23	19 69	0	107	137	1	8	16	0
Ste-Marthe	396,844	992	77	0	217 68	0	1,492	1,492	7	10	313	62
Ste-Marthe, diss	21,925	219	0	26	14 36	0	130	132	1	8	21	0
Très-Saint-Rédempteur	152,965	152	0	35	65 58	0	410	279	2	10	66	39
Vaudreuil	708,774	1,518	0	218	197 09	0	2,266	1,898	6	9	253	32
Vaudreuil, diss	75,500	188	0	34	17 65	20	172	172	1	9	28	0
	2,823,567	7,746	412	910	1,352 14	20	9,888	9,051	43	9	1,686	272
VERCHÈRES												
Beloeil	300,209	810	0	77	203 90	0	672	730	5	10	306	56
Contrecœur	361,642	725	0	88	200 74	0	827	881	4	9	258	34
St-Antoine	712,289	747	516	200	181 30	0	1,073	1,922	5	10	246	16
Ste-Julie	234,939	848	0	732	139 04	0	1,581	1,334	4	10	213	36
St-Marc	353,434	706	0	53	121 98	0	694	785	3	10	219	17
Ste-Théodosie	226,952	180	0	24	64 30	0	146	210	1	10	70	10
Varennes (paroisse)	506,275	531	0	177	153 04	0	814	979	5	10	181	10
Varennes (village)	328,520	657	0	125	129 62	0	978	1,078	1	10	130	7
Verchères	684,115	2,000	0	129	271 72	0	2,129	1,492	4	5	419	84
	3,708,375	7,204	516	1,605	1,465 64	.....	8,914	9,411	32	9	2,042	270

WOLFE												
D'Israéli	88,196	440	305	32	61 39	15	778	778	2	10	120	44
Dudswell	194,440	777	907	228	154 34	0	2,709	2,709	10	4	167	0
Garthley	22,500	500	0	172	43 85	15	568	577	3	8	115	36
Ham Nord	120,000	300	140	36	130 56	15	387	526	5	10	265	0
Ham Sud (St-Joseph)	84 910	467	569	233	59 00	15	1,270	1,262	4	9	106	58
Ham S. West (St-Adrien)	57,140	428	0	251	53 34	15	590	589	4	10	86	17
Stratford (St-Gabriel)	60,843	304	0	16	72 76	0	438	434	4	8	100	16
St-Camille	91,000	682	0	83	86 06	0	722	728	6	8	148	15
St-Fortunat	121,165	406	515	213	99 12	0	649	626	5	8	169	33
Weedon	253,342	1,266	0	80	170 02	0	1,274	1,227	8	10	355	108
Wolfestown (St-Julien)	124,453	414	33	157	177 30	0	1,187	1,226	10	8	280	25
Wotton	267,592	823	413	245	234 64	0	1,882	1,457	12	10	360	17
	1,485,581	6,807	2,882	1,746	1,342 38	75	12,454	12,139	73	8	2,271	369
YAMASKA												
Baie du Febvre	618,725	1,175	0	0	303 28	0	1,175	1,175	9	10	337	55
St-Bonaventure,	122,940	381	118	70	125 14	0	661	969	4	8	184	30
St-David	497,125	845	0	192	365 68	0	1,119	919	10	10	385	86
St-Elphège	249,268	500	17	0	74 84	0	487	329	5	9	133	9
St-François (paroisse)	291,155	550	0	0	193 56	0	876	642	5	10	311	57
St-François (village)	91,480	291	.....	.....	80 90	0	420	420	1	10	94	34
St-Guillaume	426,725	853	451	255	323 88	0	1,862	1,774	10	10	465	68
St-Michel (village)	76,360	180	0	60	53 66	0	330	329	2	10	126	18
St-Michel No 2	61,725	104	0	44	25 08	0	149	144	1	10	52	0
St-Michel No 3	61,450	107	0	27	21 20	0	135	138	1	10	58	0
St-Michel No 4	43,350	62	0	15	21 66	0	117	117	1	10	36	5
St-Michel No 5	25,350	50	0	6	16 50	0	57	59	1	4	27	0
St-Pie (Deguire)	180,011	452	0	79	181 20	0	441	610	6	9	171	28
St-Thomas de Pierreville	613,337	1,321	222	0	397 10	0	2,067	1,970	9	10	509	141
St-Zéphirin	431,850	1,002	684	0	208 50	0	1,367	1,585	12	10	327	74
	3,790,851	7,783	1,472	748	2,392 18	.....	11,263	10,971	77	9	3,215	605

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.
ALLOCATIONS DIVERSES	
ARGENTEUIL	
Notre-Dame de Montfort (pour l'orphelinat)	15
St-Adolphe de Howard	15
BEAUCE	
St-Prosper, mission	15
BONAVENTURE	
Mill Stream	20
CHARLEVOIX	
St-Cassien, mission	15
CHICOUTIMI	
Grande Décharge	27
Anse St-Etienne	30
St-Bruno	25
St-Cyriac	15
COMPTON	
Compton, diss (école indépendante)	40
DORCHESTER	
Frampton Ouest	20

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.
ALLOCATIONS DIVERSES	
GASPÉ	
Barachois, diss	15
L'ISLET	
St-Marcel (mission)	15
MÉGANTIC	
Halifax Nord, diss	15
St-Alphonse (école des mines)	20
MONTMAGNY	
Ste-Apolline	15
OTTAWA	
Aylwin Kazuazua	17
St-Félix de Hartwell (Suffolk)	25
PONTIAC	
Pembrooke	400
Leslie (école indépendante)	15
Clapham	25
Alleyn (Danford Lake school)	15
SHEFFORD	
Shefford, diss	20
SHERBROOKE	
Lennoxville, diss (école indépendante)	50
Capleton Ascot, (école indépendante)	40
	$924

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

RÉCAPITULATION

COMTÉS ET CITÉS	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.
	$	$	$	$	$	$	$	$				
Argenteuil	1,872,272	8,332	217	3,038	1,650 70	240	12,764	13,118	71	8	2,529	476
Arthabaska	2,364,500	11,180	685	1,632	2,248 54	30	14,483	14,220	101	9	3,291	625
Assomption	2,876,161	6,399	619	574	1,542 87	15	8,547	8,640	45	9	1,820	128
Bagot	4,375,027	11,236	1,324	1,370	2,491 96	30	15,001	15,201	75	9	3,741	487
Beauce	3,934,121	12,833	1,294	3,807	3,834 30	65	17,380	18,916	162	9	5,760	1,490
Beauharnois	4,400,468	11,875	1,561	1,455	1,819 70	.....	16,622	16,929	49	9	3,109	267
Bellechasse	2,684,970	5,734	80	624	2,221 61	80	7,973	9,005	72	9	3,915	636
Berthier	3,770,658	6,594	.....	967	2,158 10	15	8,454	8,554	51	9	2,620	564
Bonaventure	1,707,194	7,339	704	2,025	2,096 73	240	12,602	11,991	74	8	3,254	807
Brome	3,233,276	14,105	3,329	2,384	1,591 84	100	20,859	20,402	102	8	2,498	676
Chambly	4,542,304	8,809	603	1,277	1,164 95	.....	12,376	12,436	37	10	1,693	212
Champlain	3,944,627	9,920	2,679	1,793	3,140 93	20	13,284	15,990	99	9	4,514	833
Charlevoix	2,245,193	4,507	92	1,257	2,107 50	80	6,187	7,062	71	9	3,063	739
Châteauguay	5,392,908	10,426	865	1,681	1,604 95	63	13,317	15,944	67	9	2,373	253
Chicoutimi	2,753,709	9,281	1,531	2,032	2,633 90	145	9,444	10,052	87	9	3,775	1,110
Compton	3,520,384	15,943	2,122	2,613	2,364 75	190	22,699	22,039	148	7	3,701	422
Deux-Montagnes	2,793,601	9,608	47	314	1,787 74	25	11,208	11,344	61	9	2,402	590
Dorchester	2,473,191	5,958	397	2,347	2,162 49	120	8,412	9,120	94	9	3,119	608
Drummond	2,077,113	10,726	653	1,656	1,527 65	15	13,038	13,378	94	7	2,869	772
Gaspé	1,636,451	9,229	325	2,146	2,910 86	615	13,276	13,087	93	8	4,739	1,669
Hochelaga	15,920,796	38,759	4,092	9,495	4,307 98	.....	83,078	80,895	41	9	7,112	634
Huntingdon	4,073,565	10,240	1,154	1,513	1,799 65	30	14,450	14,720	74	8	2,319	250
Iberville	3,029,852	6,248	1,735	616	1,294 32	30	9,220	9,725	46	8	1,189	121
L'Islet	2,895,329	4,335	102	1,467	1,768 56	55	6,757	7,623	61	9	2,088	278
Jacques-Cartier	3,929,859	6,863	1,252	1,351	1,143 76	.....	10,051	11,115	26	9	1,620	266
Joliette	3,689,313	10,129	75	448	2,440 20	45	12,132	12,307	69	8	3,492	826
Kamouraska	3,628,578	6,541	1,275	2,131	2,611 40	20	10,687	12,274	99	9	3,519	906

Laprairie	3,117,759	6,129	811	754	1,148 12	20	7,179	7,5[illegible]	51	9	1,753	332
Lotbinière	3,522,7[illegible]	7,575	631	2,652	2,435 00	30	12,633	13,989	103	9	3,787	597
Lévis	5,810,863	8,249	1,0[illegible]	3,697	3,273 41	.....	16,550	17,616	81	9	4,092	928
Laval	2,272,215	5,162	768	696	1,107 14	20	7,436	8,032	26	7	1,083	319
Maskinongé	1,503,727	6,568	5[illegible]	822	2,059 48	25	9,177	9,838	61	7	2,165	545
Montréal (ville)	10,475,465	148,950	.....	33,[illegible]	16,829 25	.....	260,878	257,021	.....	19	.....	.....
Mégantic	2,357,091	8,993	1,155	1,796	2,916 17	130	12,622	12,827	96	8	3,305	470
Missisquoi	5,436,160	14,402	1,655	2,49[illegible]	2,025 67	165	18,969	19,308	99	8	3,246	23[illegible]
Montcalm	1,556,331	6,902	311	637	1,526 50	45	7,341	7,927	57	7	2,128	70
Montmagny	2,512,102	3,791	580	1,184	1,852 20	25	6,576	6,370	42	8	2,203	425
Montmorency	2,164,670	5,949	331	1,482	1,466 70	75	6,275	6,561	16	10	2,077	96
Napierville	3,954,192	6,235	377	405	1,232 21	.....	7,324	8,171	38	9	1,829	179
Nicolet	4,071,205	10,138	488	[illegible]	2,132 94	75	13,732	13,872	125	7	4,816	891
Ottawa	4,314,756	34,329	1,286	1,758	5,365 50	53	40,[illegible]	43,414	168	8	5,571	1,165
Pontiac	1,421,113	13,875	1,555	[illegible]	2,128 84	[illegible]	19,211	20,775	81	9	2,949	638
Portneuf	3,906,627	8,533	1,984	2,[illegible]	2,564 [illegible]	[illegible]	11,[illegible]	11,059	92	9	4,615	987
Québec (comté)	6,025,688	11,961	213	5,[illegible]	4,372 [illegible]	65	20,651	21,285	60	9	5,518	1,069
Québec (cité)	.....	9,870	3,900	10,415	5,406 [illegible]	.....	24,186	31,698	25	10	15	.....
Richelieu	3,963,468	9,151	503	1,397	2,404 50	.....	11,649	10,566	55	9	3,816	861
Richmond	1,963,736	9,568	578	2,318	1,320 06	95	15,616	15,482	70	9	2,179	201
Rimouski	3,340,202	10,631	1,131	2,136	4,208 65	255	15,851	17,236	146	8	5,965	1,709
Rouville	4,834,566	9,299	2,340	731	1,953 93	.....	13,818	14,007	66	9	3,539	785
Saguenay	146,824	705	179	675	807 14	420	1,598	2,143	20	8	815	130
Shefford	4,238,742	15,533	2,378	3,207	2,633 36	120	26,300	27,183	125	8	3,818	659
Sherbrooke	2,279,007	14,593	.....	1,291	1,438 80	.....	19,500	18,934	37	9	2,281	534
Soulanges	2,435,680	5,844	55	2,026	1,147 15	.....	8,261	8,324	35	9	1,717	175
Stanstead	2,271,634	12,821	1,339	2,023	1,428 13	125	16,159	17,2[illegible]	75	8	2,319	[illegible]
St-Hyacinthe	4,534,513	11,284	2,115	293	2,404 64	.....	38,406	43,581	63	9	2,925	192
St-Jean	4,246,667	9,866	513	1,821	1,443 96	.....	13,325	13,130	39	8	1,915	[illegible]
St-Maurice	6,076,367	16,135	230	3,579	2,565 50	.....	15,764	15,546	51	10	3,704	[illegible]
Témiscouata	2,665,245	19,567	676	3,[illegible]87	2,937 78	120	16,992	17,330	108	9	4,434	884
Terrebonne	4,350,868	12,651	75	93[illegible]	2,711 66	125	15,003	14,993	78	9	3,707	767
Vaudreuil	2,823,567	7,716	432	910	1,352 13	20	9,888	9,951	43	9	1,686	262
Verchères	3,708,375	7,204	516	1,6[illegible]5	1,465 [illegible]	.....	8,914	9,411	32	9	2,042	271
Wolfe	1,485,587	6,807	2,882	1,740	1,342 [illegible]	75	12,454	12,139	73	8	2,271	369
Yamaska	3,790,851	7,782	1,472	748	2,392 18	.....	11,263	10,971	77	9	3,215	605
Totaux	$ 320,309,259	759,949	74,320	180,[illegible]94	154,698 33	5,976	1,179,143	1,213,072	4,475	8	192,597	37,260

APPENDICE No. V

EDUCATION SUPERIEURE

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catho-

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
ARGENTEUIL							
St-André	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
ARTHABASKA.							
Arthabaskaville	Académie (garçons)	.....	1	.....	10	.....	.....
St-Christophe	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
St-Norbert	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Médard de Warwick	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Clotilde de Horton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Valère de Bulstrode	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Stanfold	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Stanfold	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Victoriaville	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Victoriaville	" (garçon)	1	.....	1	.....	1	.....
		5	5	1	10	7	30
L'ASSOMPTION							
L'Assomption	Collège classique	.....	1	1	23	.....	.....
L'Assomption	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
L'Assomption	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Laurentides	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Laurentides	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Lachenaie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Henri de Mascouche	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
St-Roch	Modèle (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
St-Roch	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
		4	5	2	25	6	23
BAGOT							
Acton Vale	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	13
Acton Vale	" (garçons)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Simon	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Hugues	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Ste-Rosalie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Ephrem	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	7
		3	3	1	.....	7	28

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

liques romaines subventionnées.

Elèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
								$	$	$	$
50	.....	44	4	2	.....	50	50	1684	1807	4925	75
90	1	21	50	20	91	.....	91	6840	20650	72000	100
104	.....	92	12	.....	.....	104	104	1232	1173	6900	50
84	.....	81	3	.....	44	40	84	114	209	700	25
108	.....	88	20	.....	.....	108	108	1295	1246	4000	25
64	.....	56	8	.....	35	29	64	193	193	300	20
47	.....	42	5	.....	16	31	47	171	222	400	20
165	.....	135	30	.....	.....	165	165	3113	6493	10500	30
36	.....	.....	36	.....	6	30	36	330	300	800	30
195	1	121	75	.....	.....	196	196	1529	1460	2200	72
130	.....	59	71	.....	130	.....	130	393	393	1200	23
1023	2	695	310	20	322	703	1025	15210	32339	89000	395
265	.....	.....	.....	265	265	.....	265	20860	20672	90000	1643
206	.....	158	41	7	.....	206	206	2647	2310	8500	56
120	.....	84	36	.....	120	.....	120	351	351	1200	30
139	.....	89	50	.....	139	.....	139	470	470	1500	30
187	.....	155	32	.....	.....	187	187	1641	1536	1400	50
80	.....	54	26	.....	46	34	80	605	576	1000	30
105	.....	78	22	5	.....	105	105	2036	1880	16000	56
72	.....	50	22	.....	72	.....	72	500	347	3000	20
110	.....	92	18	.....	.....	110	110	1505	1505	16000	30
1284	.....	760	247	277	642	642	1284	30615	29647	138600	1945
218	6	195	29	.....	.....	224	224	2996	2947	16500	40
150	.....	141	9	.....	150	.....	150	320	320	600	30
56	.....	48	8	.....	56	.....	56	245	313	400	25
122	.....	89	33	.....	.....	122	122	1853	1844	12000	25
60	.....	57	3	.....	30	30	60	542	332	1000	25
160	.....	80	80	.....	.....	160	160	2220	2187	4100	40
766	6	610	162	.....	236	536	772	8176	7943	34600	185

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'instruction.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
BEAUCE							
St-Frederic	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-George	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-George	Modèle (garçons)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Joseph	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
St-Joseph	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	1
St-Joseph	Mod.Ind(garçons)	.....	1	1	.....	.....	.....
Ste-Marie	Académie (filles)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Marie	" (garçons)	1	.....	1	6	.....	.....
Sacré-Cœur de Jesus	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Pierre de Broughton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Sébastien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Vital de Lambton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		7	5	2	6	14	22
BEAUHARNOIS							
Beauharnois	Modèle (garçons)	1	.....	.....	6	.....	2
Beauharnois	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	19
Ste-Cécile de Valleyfield	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
St-Louis de Gonzague	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Louis de Gonzague	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
St-Stanislas de Kostka	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Timothée	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
St-Timothée	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
		4	4	1	14	.....	47
BELLECHASSE							
Beaumont	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Charles	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Charles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Gervais	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Gervais	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Michel	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Raphael	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Valier	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Valier	" (filles)	1	.....	.....	.....	2	.....
		7	3	3	.....	7	18

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques	Protestants	Dans le cours élémentaire	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique	Garçons.	Filles.	Total				
								$	$	$	$
90	.....	71	19	.....	42	48	90	219	165	300	25
105	.....	59	40	6	.....	105	105	3000	3000	10000	120
93	2	65	30	.....	95	.....	95	700	650	2000	30
187	.....	146	19	22	.....	187	187	2319	3287	10000	120
85	.....	50	35	.....	85	.....	85	401	395	1500	20
16	.....	6	10	.....	16	.....	16	330	330	600	100
134	.....	118	12	4	.....	134	134	1928	1896	1500	160
144	.....	94	27	23	144	.....	144	766	589	8000	160
62	.....	50	12	.....	29	33	62	165	165	300	20
102	.....	63	39	.....	45	57	102	200	200	600	20
75	.....	52	23	.....	34	41	75	240	240	.....	25
104	.....	67	37	.....	48	56	104	202	198	800	25
1197	2	841	303	55	538	661	1199	10470	11115	35600	825
248	.....	236	12	.....	248	.....	248	2432	2432	9000	100
286	.....	212	61	7	.....	280	280	3200	3200	26000	40
643	4	630	12	5	.....	647	647	2314	2314	15000	112
137	.....	124	13	.....	.....	137	137	2613	2399	3150	30
125	.....	83	42	.....	125	.....	125	813	795	10000	30
98	.....	87	11	.....	45	53	98	380	300	150	30
122	.....	100	22	.....	122	.....	122	600	680	8000	50
121	.....	112	9	.....	.....	121	121	1500	1500	14000	40
1774	4	1584	182	12	540	1238	1778	13822	13620	85300	432
69	.....	33	36	.....	36	33	69	219	180	800	30
77	.....	65	12	.....	77	.....	77	200	200	1200	20
106	.....	89	17	.....	.....	106	106	9127	16428	11200	60
48	.....	33	15	.....	48	.....	48	308	318	600	60
108	.....	72	30	6	.....	108	108	3691	3510	5000	56
25	.....	16	9	.....	25	.....	25	422	430	2000	60
105	.....	29	76	.....	.....	105	105	1895	1796	4000	50
112	.....	92	20	.....	58	54	112	240	154	800	36
44	.....	36	8	.....	44	.....	44	183	160	1400	25
48	.....	32	16	.....	.....	48	48	148	118	1400	30
742	.....	497	239	6	288	454	742	16433	23294	28400	427

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
BERTHIER							
Berthier (ville)	Académie (garçons)	1	....	1	9	.....	.....
Berthier	" (filles)	.....	1	...	.....	.....	8
Lanoraie	Modèle (filles)	.....	1	.....	.....	1	3
Lanoraie	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Barthélemy	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
St-Cuthbert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Gabriel de Brandon	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Gabriel de Brandon	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		3	5	2	9	3	33
BONAVENTURE							
Carleton	Modèle (couvent	.....	1	.....	.....	1	4
Carleton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Maria	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Nouvelle	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Port Daniel (Est)	" (mixte)	1	.....	...	.....	2	.....
St-Bonaventure	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	1	1	.....	8	4
CHAMBLY							
Boucherville	Modèle (garçons)	1	.....	....	3	.....	.....
Boucherville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Chambly	" (garçont)	.....	1	1	2	.....	.....
Chambly	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Longueuil	" (garçons)	1	.....	1	6	.....	.....
Longueuil	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	25
St-Bruno	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Hubert	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		4	4	4	11	2	35
COMPTON							
Hereford	Modèle (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
228	.....	72	141	15	228	.....	228	5396	5407	25000	20
146	.....	102	34	10	.....	146	146	2832	2565	8000	40
158	.....	112	46	.....	.....	158	158	1264	1465	7200	50
95	.....	80	15	.....	95	.....	95	550	556	2000	40
140	.....	111	29	.....	.....	140	140	2432	2205	15400	30
119	.....	75	44	.....	.....	119	119	1280	1205	13065	30
156	.....	130	26	.....	.....	156	156	999	852	2700	30
62	.....	53	9	.....	62	.....	62	280	280	1500	20
1104	.....	735	344	25	385	719	1104	15033	14.535	74,865	260
60	.....	34	26	.....	.....	60	60	2499	2494	6000	60
64	.....	50	14	.....	34	30	64	403	332	200	60
85	.....	70	15	.....	43	42	85	355	338	450	60
66	.....	44	22	.....	35	31	66	315	302	600	40
67	.....	55	12	.....	34	33	67	286	360	400	75
56	.....	48	8	.....	29	27	56	148	122	200	25
398	.....	301	97	.....	175	223	398	4006	3,948	7850	320
110	.....	85	25	.....	110	.....	110	632	622	2000	25
116	.....	80	23	13	.....	116	116	1625	1540	6500	30
100	.....	50	25	25	100	.....	100	850	1900	20000	400
121	.....	94	16	11	.....	121	121	1685	1623	8000	80
224	1	115	45	65	225	.....	225	3969	3769	30000	100
285	12	170	66	61	.....	297	297	9610	9290	25140	100
51	.....	41	10	.....	26	25	51	307	322	800	30
53	.....	41	12	.....	53	.....	53	394	417	4150	25
1060	13	676	222	175	514	559	1073	19072	19,483	96590	790
38	.....	34	4	.....	.....	38	38	235	162	300	75

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.		Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
					Laïques.	Religieux	Laïques.	Religieuses
CHAMPLAIN								
Champlain	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Champlain	Modèle	(garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Anne de la Pérade	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Anne de la Pérade	Modèle	(garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Frs-Xavier de Batiscan	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Maurice	"	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Maurice	"	(garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Narcisse	"	(mixte)	1	.....	1	.....	6	.....
St-Prosper	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St Stanislas	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
			7	3	2	.....	16	16
CHARLEVOIX								
Baie St-Paul	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Baie St-Paul	"	(garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
Eboulements	Modèle	(garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
La Malbaie	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Pointe-au-Pic	Modèle	(mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Agnès	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	4	.....
St-Etienne de Malbaie	"	(garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Irénée	"	(mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
			6	2	4	.....	8	12
CHATEAUGUAY								
Chateauguay	Académie	(couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Chateauguay	Modèle	(garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean-Chrysostôme	"	(mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Martine	"	(garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Martine	"	(filles)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Philomène	"	(garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
			5	1	5	.....	2	4

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$		
93	.....	61	30	2	.....	93	93	2099	1916	8300	70
77	.....	56	21	.....	77	.....	77	327	315	600	25
139	.....	107	17	15	.....	139	139	1930	2600	11215	36
80	1	45	36	.....	81	.....	81	618	2418	600	50
118	1	104	15	.....	58	61	119	336	197	600	25
114	.....	99	15	.....	.....	114	114	1060	1060	2760	25
47	.....	11	6	.....	47	.....	47	172	163	600	20
150	.....	142	8	.....	86	64	150	361	368	600	20
35	.....	.....	35	.....	19	16	35	140	138	1550	30
155	.....	145	6	.....	71	84	155	404	442	400	30
1008	2	804	189	17	439	571	1010	7447	9617	27165	331
176	.....	146	26	4	.....	176	176	1185	770	13000	125
73	.....	48	15	10	73	.....	73	405	405	2500	80
45	.....	33	12	.....	45	.....	45	251	249	1400	45
151	.....	96	36	19	.....	151	151	2925	2924	2000	100
87	.....	53	34	.....	34	53	87	169	167	1100	25
54	.....	46	8	.....	25	29	54	338	338	400	25
40	.....	16	24	.....	40	.....	40	331	257	1600	25
50	.....	40	10	.....	28	22	50	138	138	600	25
676	.....	478	165	33	245	431	676	5742	5248	22600	450
83	9	72	16	4	.....	92	92	1359	1315	6000	30
46	.....	28	18	.....	46	.....	46	535	330	600	25
208	.....	128	80	.....	121	87	208	731	660	3000	60
80	1	60	21	.....	81	.....	81	344	344	500	30
73	.....	54	19	.....	.....	73	73	199	199	500	30
52	.....	35	17	.....	52	.....	52	325	325	500	20
542	10	377	171	4	300	252	552	3493	3173	11100	195

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
CHICOUTIMI							
Chicoutimi	Collège classique	.....	1	.....	15	.....	.....
Chicoutimi	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Bagotville	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Grande Baie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Hébertville	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
N.-D. de Laterrière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Roberval	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Dominique de Jonquières	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jérôme	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		8	2	1	15	11	7
DEUX MONTAGNES.							
St-Benoit	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Eustache	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
St-Eustache	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Hermas	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Joachim	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Scholastique	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Scholastique	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
		4	3	2	3	4	14
DORCHESTER.							
St-Anselme	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Anselme	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Bernard	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Claire	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Isidore	" (mixte)	.....	1	.....	.....	.....	4
		3	2	4	.....	2	9
DRUMMOND.							
Drummondville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Drummondville	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	2

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
97	.....	.....	.....	97	97	.....	97	6645	6645	40000	2263
96	.....	76	15	5	.....	96	96	4541	4510	5000	200
145	.....	83	62	.....	70	75	145	181	342	500	35
151	.....	101	50	.....	70	81	151	156	137	800	30
45	.....	.....	45	.....	12	33	45	279	260	700	40
60	.....	50	10	.....	28	32	60	201	193	1200	30
48	.....	36	12	.....	48	.....	48	60	60	500	35
61	.....	51	10	.....	28	33	61	230	230	200	30
64	.....	38	26	.....	22	42	64	154	153	600	25
85	.....	33	52	.....	41	44	85	153	124	330	25
852	.....	468	282	102	416	436	852	12600	12654	49830	2713
70	.....	50	20	.....	.....	70	70	2415	4457	11000	50
137	.....	118	19	.....	137	.....	137	640	703	2000	40
140	.....	110	24	6	.....	140	140	2411	2330	8000	45
106	.....	66	40	.....	53	53	106	447	417	2400	60
75	.....	50	25	.....	42	33	75	413	424	2000	40
146	.....	101	45	.....	.....	146	146	1180	1680	3000	80
100	.....	84	16	.....	100	.....	100	556	550	5000	56
774	.....	579	189	6	332	442	774	8062	10561	33400	371
100	.....	80	20	.....	.....	100	100	1203	1200	5000	60
53	.....	25	28	.....	53	.....	53	230	220	400	30
89	.....	74	15	.....	49	40	89	200	205	400	30
97	.....	60	37	.....	40	57	97	258	253	600	60
32	.....	8	24	.....	1	31	32	1187	1194	600	30
371	.....	247	124	.....	143	228	371	3078	3072	7000	210
86	8	60	22	12	.....	94	94	1816	1786	4500	50
158	.....	120	38	.....	158	.....	158	400	410	2500	20

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
DRUMMOND (Suite.)							
St-Pierre	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Germain de Grantham	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		2	1	.....	3	3	8
GASPÉ.							
Barachois	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
Cap Chatte	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Hâvre aux Maisons	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Percé	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne des Monts	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		4	1	.....	.....	3	6
HOCHELAGA.							
Côte des Neiges	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	2
Côte des Neiges	" (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Côte St-Louis	" (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Côte St-Paul	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
Pointe aux Trembles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Sault au Récollet	" (couvent)	.....	1	.....	.....	4	24
Sault au Récollet	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Cunégonde	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
St-Gabriel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	11
St-Gabriel	" (garçons)	1	.....	3	2	2	.....
St-Henri	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	20
St-Henri	" (garçons)	1	.....	1	10	.....	.....
St-Jean-Baptiste	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	14
St-Jean-Baptiste	Modèle (garçons)	1	.....	.....	10	.....	.....
St-Louis (Mile End)	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		7	7	5	30	7	97
HUNTINGDON.							
Huntingdon	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4

L'EDUCATION SUPERIEURE,

romaines subventionnés.(—*Suite*).

Elèves								Revenus annuels de l'institution	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
68	1	40	29	.....	36	33	69	208	208	800	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30
312	9	220	89	12	194	127	321	2424	2404	7800	130
72	.....	60	12	.....	32	40	72	267	246	300	50
32	.....	24	8	.....	16	16	32	112	112	270	36
52	.....	38	14	.....	.....	52	52	694	544	2800	64
37	4	28	13	.....	13	28	41	165	181	500	45
66	.....	58	8	.....	39	27	66	233	207	200	35
259	4	208	55	.....	100	163	263	1471	1290	4070	230
80	.....	50	30	.....	.....	80	80	436	212	7000	36
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
141	.....	100	41	.....	141	.....	141	1213	1213	3000	25
124	2	83	43	.....	.....	126	126	875	1304	1500	50
119	.....	85	27	7	.....	119	119	3320	3290	19500	100
105	11	20	52	44	.....	116	116	24195	24218	120000	150
58	4	38	24	.....	62	.....	62	699	691	2000	30
677	.....	200	477	.....	.....	677	677	6500	6241	18000	75
513	12	475	50	.....	.....	525	525	3865	2450	25000	75
334	4	230	108	.....	338	.....	338	3146	2077	17000	75
686	4	610	80	.....	.....	690	690	4740	3360	20000	80
625	.....	550	75	.....	625	.....	625	15799	15553	25000	100
723	7	690	37	3	.....	730	730	7529	7529	45000	150
747	3	629	121	.....	750	.....	750	6310	6310	23000	104
162	.....	132	30	.....	162	.....	162	1041	1190	2370	30
5094	47	3892	1195	54	2078	3063	5141	79668	75638	328370	1100
62	4	36	30	.....	.....	66	66	787	1650	5000	100

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs. Laïques.	Instituteurs. Religieux.	Institutrices. Laïques.	Institutrices. Religieuses.
HUNTINGTON.—(Suite.)							
St-Anicet	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Anicet	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		2	2	.....	.....	1	9
IBERVILLE							
Iberville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	8
Iberville (ville)	Académie (garçons)	1	.....	.....	9	.....	.....
St-Alexandre	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Alexandre	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	9
Ste-Brigitte	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Grégoire-le-Grand	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-George de Henryville	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-George de Henryville	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	7
		5	3	3	9	8	24
L'ISLET							
L'Islet	Académie (garçons)	1	.....	.....	7	.....	.....
St-Aubert	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Jean Port-Joli	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jean Port-Joli	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		3	1	1	7	1	4
JACQUES-CARTIER							
Lachine	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	25
Lachine	Modèle (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Pointe Claire	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Pointe Claire	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Ste-Anne de Bellevue	Modèle (filles)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Geneviève	Académie (garçons)	.....	1	2	6	.....	.....
Ste-Geneviève	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	8
St-Laurent	Collège classique	.....	1	1	22	.....	.....
St-Laurent	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
		3	6	4	33	3	58

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite*).

Elèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
40	.....	15	25	.....	.....	40	40	856	906	10000	36
56	.....	46	10	.....	34	22	56	200	200	700	20
158	4	97	65	.....	34	128	162	1843	2756	15700	156
251	1	205	35	12	.....	252	252	2850	2813	10000	50
205	.....	139	45	72	256	.....	256	5650	5052	8000	20
74	1	60	14	.....	74	.....	74	440	375	800	30
133	.....	113	20	.....	.....	133	133	1888	1450	10000	30
80	1	55	26	.....	45	36	81	427	427	1200	30
24	.....	8	16	.....	12	12	24	200	200	800	30
68	.....	48	20	.....	68	.....	68	357	368	1400	30
130	.....	106	24	.....	.....	130	130	1294	1012	740	30
1015	3	734	200	84	455	563	1018	13106	11697	32940	320
146	.....	81	39	26	146	.....	146	3223	946	10800	125
81	.....	58	23	.....	.....	81	81	810	1071	3700	70
27	.....	19	8	.....	.....	27	27	150	150	300	30
62	.....	54	8	.....	62	.....	62	196	260	250	20
316	.....	212	78	26	208	108	316	4379	2427	15050	245
369	9	274	90	14	.....	378	378	11567	9518	3600	152
223	.....	181	42	.....	223	.....	223	1187	1187	11000	70
50	.....	35	15	.....	50	.....	50	179	381	800	70
117	.....	82	30	5	.....	117	117	3322	3165	19160	72
96	.....	82	14	.....	.....	96	96	875	823	3000	20
200	.....	140	45	15	200	.....	200	1870	1900	17000	70
137	.....	112	25	.....	.....	137	137	1380	2275	16000	30
382	3	.....	.....	385	385	.....	385	35275	28200	110000	475
225	.....	150	50	25	.....	225	225	42603	60350	80400	150
1799	12	1056	311	444	858	953	1811	98258	107799	260960	1109

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
JOLIETTE							
Joliette	Collège classique	.....	1	.....	28	.....	.....
Joliette	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Ambroise de Kildare	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Elisabeth	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Elisabeth	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Félix de Valois	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Félix de Valois	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Paul de l'Industrie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
		2	6	2	28		29
KAMOURASKA							
Kamouraska	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Kamouraska	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Rivière Ouelle	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Rivière Ouelle	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Anne	Collège classique	.....	1	.....	22	.....	.....
Ste-Anne	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-André	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Alexandre	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Alexandre	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Denis	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Hélène	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Philippe de Néri	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Paschal	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Paschal	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		9	5	.....	22	12	21
LAPRAIRIE							
Laprairie	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Laprairie	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Constant	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Isidore	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jacques le Mineur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Philippe	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	1	4	.....	4	7

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.		$		
313	4	.....	.....	317	317	.....	317	11830	15307	55000	760
360	.....	323	30	7	.....	360	360	2796	2547	20000	96
73	.....	64	9	.....	.....	73	73	708	643	2700	44
91	.....	80	11	.....	91	.....	91	240	232	2000	40
166	.....	135	31	.....	.....	166	166	2613	3393	19600	72
132	.....	108	24	.....	.....	132	132	2457	2635	12000	30
99	1	89	11	.....	100	.....	100	322	322	2000	30
92	.....	78	14	.....	92	.....	92	676	1300	7000	50
1326	5	877	130	324	600	731	1331	21642	26379	120300	1132
104	.....	61	43	.....	.....	104	104	756	630	4000	36
60	.....	40	20	.....	60	.....	60	312	347	3500	30
106	.....	81	25	.....	.....	106	106	1258	1250	7000	50
86	.....	70	16	.....	86	.....	86	219	188	600	25
182	1	.....	.....	183	183	.....	183	21543	22910	150000	1900
120	.....	91	29	.....	.....	120	120	1973	1896	8800	110
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
81	.....	54	27	.....	.....	81	81	1263	1254	8000	50
40	.....	24	16	.....	40	.....	40	230	230	500	20
100	.....	53	47	.....	50	50	100	234	221	250	40
70	.....	59	11	.....	38	32	70	207	207	600	30
94	.....	74	20	.....	44	50	94	180	170	500	30
41	.....	32	9	.....	41	.....	41	99	218	500	25
37	.....	23	14	.....	.....	37	37	175	175	500	30
1121	1	662	277	183	542	580	1122	28449	29696	184750	2396
141	.....	107	25	9	.....	141	141	2305	2046	9200	75
125	.....	83	30	12	125	.....	125	1963	1954	7000	120
105	.....	90	15	.....	55	50	105	330	430	2000	20
79	.....	64	15	.....	79	.....	79	310	310	800	20
90	.....	74	16	.....	40	50	90	243	243	600	20
75	3	63	15	.....	37	41	78	48	270	450	20
615	3	481	116	21	336	282	618	5199	5253	20050	275

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
LAVAL							
Côte St-François	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Martin	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Martin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Rose	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
Ste-Rose	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Vincent de Paul	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Vincent de Paul	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
		4	3	6	.....	1	15
LÉVIS							
Etchemin (village)	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Etchemin (village)	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	3	2
Lévis	Collège classique	.....	1	3	23	.....	.....
Lévis	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	3	13
Lauzon	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	22
Lauzon	Modèle (garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
St-David de l'Auberivière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Henri de Lauzon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean Chrysostôme	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Lambert	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Nicolas	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Nicolas	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Romuald	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Romuald	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		9	5	3	29	16	50
LOTBINIÈRE							
Leclerville	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Antoine de Tilly	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Appollinaire	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Agathe	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Agapit	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Croix	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Flavien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Gilles	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean Deschaillons	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jean Deschaillons	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
								$		$	$
76	.....	66	10	.....	45	31	76	337	379	800	20
110	.....	84	26	.....	110	.....	110	406	377	1200	36
112	.....	87	25	.....	.....	112	112	1096	1161	9000	40
120	.....	69	51	.....	120	.....	120	546	615	2000	25
130	.....	100	30	.....	.....	130	130	1166	1010	20000	40
86	.....	26	60	.....	86	.....	86	479	479	3000	70
184	.....	152	32	.....	.....	184	184	1075	845	13500	36
818	.....	584	234	.....	361	457	818	5105	4866	49500	267
227	1	158	50	20	.....	228	228	4189	4170	20000	150
245	.....	203	42	.....	245	.....	245	1365	1292	10000	200
291	.....	.....	.....	291	291	.....	291	21790	27790	111500	1330
329	.....	263	48	18	.....	329	329	6743	6240	35000	90
332	.....	255	60	17	.....	332	332	8004	7848	53600	112
336	.....	323	13	.....	336	.....	336	2394	2380	20000	200
50	.....	37	13	.....	28	22	50	226	227	2000	30
97	.....	84	13	.....	38	59	97	341	318	1500	30
65	.....	55	10	.....	32	33	65	147	173	500	30
57	.....	32	25	.....	27	30	57	182	181	1200	55
58	.....	43	15	.....	58	.....	58	263	225	1500	30
96	.....	49	24	23	.....	96	96	1019	844	8000	100
76	.....	66	10	.....	76	.....	76	278	274	640	36
42	.....	30	12	.....	.....	42	42	254	239	520	36
2301	1	1598	335	369	1131	1171	2302	47195	52201	265960	2429
76	.....	45	31	.....	34	42	76	271	211	300	30
68	.....	33	35	.....	38	30	68	267	285	600	30
32	.....	7	25	.....	14	18	32	150	150	400	30
68	.....	43	25	.....	40	28	68	189	189	400	25
54	.....	45	9	.....	23	31	54	127	116	400	30
176	.....	70	106	.....	.....	176	176	10395	10640	12000	75
31	.....	8	23	.....	9	22	31	204	200	600	30
36	.....	26	10	.....	18	18	36	331	333	280	20
70	.....	56	14	.....	.....	70	70	139	135	1700	20
71	.....	64	7	.....	71	.....	71	171	156	1700	30

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
LOTBINIÈRE—(Suite)							
St-Louis de Lotbinière	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Louis de Lotbinière	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Sylvestre	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	5
		11	2	1	.....	17	14
MASKINONGÉ							
Louiseville	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Rivière-du-Loup	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Joseph de Maskinongé	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Léon	" (mixts)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Ursule	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
Ste-Ursule	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		5	1	2	.....	5	12
MÉGANTIC							
Ste-Anastasie	Modele (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Calixte de Somerset	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Calixte de Somerset	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Ferdinand d'Halifax	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
Ste-Julie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Sophie d'Halifax	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		4	2	.....	.....	5	11
MISSISQUOI							
Farnham	Académie (garçons)	1	.....	4	10	.....	.....
MONTCALM							
Rawdon	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Esprit	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Jacques	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Jacques	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
St-Liguori	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
		1	4	1	.....	1	19

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées—(*Suite*)

Élèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours moyen.	Dans le cours académique et classique	Garçons.	Filles.	Total.				
80	.....	58	22	.....	.....	80	80	1400	1393	14800	50
55	.....	30	25	.....	55	.....	55	261	230	800	50
101	1	70	32	.....	45	57	102	1832	1793	26000	72
918	1	555	364	.....	347	572	919	15737	15831	53980	492
105	.....	79	26	.....	.....	105	105	2036	1932	33000	36
60	.....	35	25	.....	60	.....	60	613	575	2000	36
76	.....	71	5	.....	42	34	76	240	260	1000	30
53	.....	45	8	.....	25	28	53	221	212	600	25
108	.....	85	23	.....	.....	108	108	236	300	5200	36
72	.....	60	12	.....	72	.....	72	125	205	1700	30
474	.....	375	99	.....	199	275	474	3471	3484	43500	193
97	.....	59	38	.....	43	54	97	238	300	800	25
34	.....	20	14	.....	34	.....	34	248	283	600	40
136	.....	106	30	.....	.....	136	136	2290	2280	5000	56
61	2	56	7	.....	.....	63	63	240	138	1500	30
38	.....	21	17	.....	8	30	38	254	254	1000	30
48	.....	41	7	.....	25	23	48	137	135	350	25
414	2	303	113	.....	110	306	416	3416	3390	9250	206
260	3	155	77	31	263	.....	263	6075	5545	19500	160
64	.....	53	11	.....	.....	64	64	598	583	2300	50
110	.....	85	25	.....	.....	110	110	610	575	2800	30
108	.....	76	32	.....	108	.....	108	375	360	800	25
184	.....	136	48	.....	.....	184	184	4388	4197	13000	60
80	.....	50	30	.....	.....	80	80	556	673	4400	50
546	.....	400	146	.....	108	438	546	6527	6397	23380	215

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MONTMAGNY							
Berthier	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Cap St-Ignace	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ile aux Grues	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Montmagny	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
Montmagny	Académie (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Montmagny	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
St-François	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
		5	2	2	4	8	11
MONTMORENCY							
Château-Richer	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Château-Richer	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	5
L'Ange-Gardien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne de Beaupré	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	2
Ste-Famille	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Famille	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Joachim	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Laurent	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St Laurent	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Pierre	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		8	3	4	.....	7	14
MONTREAL							
Académie commerciale cath	Académie (garçons)	1	.....	13	.....	.....	.....
Académie de l'Archevêché	Académie (garçons)	.....	1	.....	6	.....	.....
Collège Ste-Marie	Collège classique	.....	1	5	25	.....	.....
Couvent rue St-Denis	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
" rue Notre-Dame	" "	Sœurs de Ste-Croix	1	.....	.....	.....	16
" rue Visitation	" "		1	.....	.....	.....	15
" rue du Palais	Modèle "		1	.....	.....	.....	10
" Paroisse St-Joseph	" "		1	.....	.....	1	8
" " Ste-Anne	" "		1	.....	.....	.....	9
" Académie Bourgeois	Académie "		1	.....	.....	.....	18
" Pointe St-Charles	Modèle "		1	.....	.....	1	6
" Courant Ste-Marie	" "		1	.....	.....	.....	15
" 91 rue St-Hubert	" "		1	.....	.....	.....	7

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle	Dans le cours académique et classique.	Garçons	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des bâtisses.	Subvention du gouvernement en 1836-37.
								$		$	$
82	.....	50	32	.....	40	42	82	285	284	800	30
121	.....	101	20	.....	67	54	121	300	300	800	25
85	.....	40	45	.....	36	49	85	362	356	300	20
51	3	.....	54	.....	54	.....	54	1075	1075	4000	25
162	.....	82	46	34	162	.....	162	992	1440	2000	20
207	.....	138	50	19	.....	207	207	1845	1770	8800	70
113	.....	72	41	.....	.....	113	113	750	1000	10000	75
821	3	483	288	52	359	465	824	5609	6225	26700	265
95	.....	70	25	.....	95	.....	95	631	263	1450	25
133	.....	109	24	.....	.....	133	133	699	699	5000	40
74	.....	64	10	.....	35	39	74	332	172	1500	30
50	.....	44	6	.....	.....	50	50	640	640	15000	40
47	.....	34	13	.....	47	.....	47	535	251	500	30
71	.....	60	11	.....	.....	71	71	1026	705	2400	80
114	.....	106	8	.....	56	58	114	306	306	1500	25
84	.....	66	18	.....	45	39	84	475	472	1000	70
70	.....	58	12	.....	70	.....	70	326	393	400	30
75	.....	62	13	.....	.....	75	75	2410	2410	9200	60
75	.....	49	26	.....	39	36	75	240	185	1200	40
888	.....	722	166	.....	387	501	888	7620	6496	39150	470
484	17	297	92	112	501	.....	501	18408	13285	147625	465
173	.....	113	37	23	173	.....	173	2983	2710	9800	200
365	2	.....	.....	367	367	.....	367	37350	37350	287000	1710
270	10	175	95	10	.....	280	280	6373	10072	39000	75
348	4	235	87	30	.....	352	352	7418	7260	.....	150
807	.....	648	150	9	.....	807	807	2667	2129	15000	75
182	4	150	36	.....	.....	186	186	2767	2684	16270	75
520	.....	436	84	.....	.....	520	520	2174	6984	35000	93
425	.....	350	75	.....	.....	425	425	2443	2228	11000	93
879	1	711	155	14	.....	880	880	3010	5644	15000	130
197	23	172	48	.....	.....	220	220	1749	4216	12000	250
542	1	474	69	.....	.....	543	543	5804	5640	24000	70
149	1	120	30	.....	.....	150	150	1367	845	1200	70

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MONTRÉAL.—(Suite.)							
Couvent St-Jacques	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	6	12
" du Sacré-Cœur (rue Ste-Catherine)	" "	.....	1	.....	.....	.....	15
" rue Maisonneuve	" "	.....	1	.....	.....	.....	7
Ecole Champlain	" (garçons)	1	.....	7	.....	.....	.....
" Belmont	" "	1	.....	6	.....	.....	.....
" Montcalm,	" "	1	.....	8	.....	.....	.....
" Olier	" "	1	.....	7	.....	.....	.....
" Sarsfield	" "	1	.....	8	.....	.....	.....
" de Melle L. Généreux	" (mixte)	1	.....	2	.....	4	.....
" " T. Cornwell	" "	1	.....	.....	.....	4	.....
		13	10	56	31	16	156
NAPIERVILLE							
Sherrington	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Cyprien	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Cyprien	Modèle (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
St-Edouard	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Rémi	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Rémi	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
		4	3	2	7	2	26
NICOLET							
Becancourt	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	4	.....
Gentilly	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Nicolet	Collège classique	.....	1	1	25	.....	.....
Nicolet	Modèle (garçons)	1	.....	3	.....	1	.....
Nicolet	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	14
St-Célestin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Grégoire	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
St-Grégoire	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
Ste-Gertrude	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Léonard	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Monique	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE,

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
590	.....	398	192	.....	.....	590	590	2350	5729	59000	550
109	9	48	70	.....	.....	118	118	22012	25100	56000	112
204	.....	171	33	.....	.....	204	204	10234	2386	11660	40
451	1	300	152	.....	452	.....	452	722	5822	22250	
252	6	220	38	.....	258	.....	258	718	4929	79984	
414	2	324	92	.....	416	.....	416	1483	5964	11422	938
303	2	261	44	.....	305	.....	305	831	5995	66226	
373	16	314	75	.....	389	.....	389	645	6059	35590	
197	4	191	10	.....	69	132	201	1108	877	8000	70
118	2	78	42	.....	42	78	120	805	985	5000	50
8352	105	6186	1706	565	2972	5485	8457	135421	165203	968027	5216
112	.....	104	8	.....	53	59	112	464	435	2000	30
161	.....	130	25	6	.....	161	161	932	786	2800	50
136	.....	125	11	.....	136	.....	136	700	700	5000	40
102	.....	86	16	.....	47	55	102	360	345	1200	20
26	.....	10	16	.....	.....	26	26	935	1176	3335	30
183	2	165	20	.....	.....	185	185	1880	1870	10000	35
148	.....	108	40	.....	148	.....	148	512	512	1200	50
868	2	728	136	6	384	486	870	5783	5824	25535	255
128	.....	78	50	.....	56	72	128	351	351	1500	40
116	.....	104	12	.....	.....	116	116	1300	1106	5000	40
197	.....	.....	.....	197	197	.....	197	17212	17328	180000	1370
204	.....	184	20	.....	204	.....	204	959	955	4300	125
255	.....	229	26	.....	.....	255	255	4521	4521	5800	100
77	.....	65	12	.....	.....	77	77	1127	1127	2480	45
130	.....	81	39	10	130	.....	130	1000	425	6000	50
175	.....	115	60	.....	.....	175	175	2756	2558	5000	60
37	.....	31	6	.....	.....	37	37	744	662	3300	30
120	.....	108	12	.....	58	62	120	179	174	150	30
119	.....	86	33	.....	.....	119	119	1130	983	3000	30

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITES.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
NICOLET—(Suite)							
St-Pierre les Becquets	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Wenceslas	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		6	7	4	30	11	43
OTTAWA							
Aylmer	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Buckingham	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
Buckingham	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
Hull	" (garçons)	1	.....	.....	12	.....	.....
Hull, N.-D. de Grâces	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Hull, St-Antoine	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	10
Hull (Comm. d'écoles catholiques)							
Montebello	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Maniwaki	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
Pointe Gatineau	" (filles)	1	.....	.....	.....	.....	3
Ripon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-André Avellin	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		8	3	3	12	3	35
PORTNEUF							
Cap Santé	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Deschambault	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Deschambault	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Grondines	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Portneuf	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Portneuf	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Pointe aux Trembles	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Pointe aux Trembles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Augustin	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Augustin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Ste-Catherine	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jean-Bte des Ecureuils	" (mixte)	1	.....	1	.....	2	.....
Ste-Jeanne de Neuville	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		10	3	2	.....	12	14

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement pour l'année 1886-87.
								$	$	$	$
77	.....	61	16	.....	40	37	77	187	269	400	30
94	.....	74	20	.....	47	47	94	123	64	400	20
1729	.....	1216	306	207	732	997	1729	31,589	30523	216330	1970
74	12	67	12	7	.....	86	87	1,882	1836	20000	200
71	4	30	45	.....	.....	75	75	585	602	3000	60
36	.....	6	30	.....	36	.....	36	845	705	800	25
730	.....	649	81	.....	730	.....	730	2,794	2794	18000	225
92	1	57	36	.....	.....	93	93	2,564	3749	14000	200
860	.....	806	60	.....	.....	860	860	1644	1644	12000	50
											200
180	.....	175	5	.....	82	78	180	435	373	5500	135
136	6	112	30	.....	.....	142	142	550	550	900	52
137	.....	136	1	.....	.....	137	137	490	480	2000	110
105	.....	85	20	.....	51	54	105	520	324	200	30
101	.....	94	7	.....	58	43	101	544	544	1500	52
2522	23	2211	327	7	957	1588	2545	12653	13601	77400	1339
21	.....	15	6	.....	7	14	21	147	120	800	25
50	.....	42	8	.....	50	.....	50	234	234	1200	25
115	.....	90	25	.....	.....	115	115	2822	2725	9000	70
30	.....	20	10	.....	21	9	30	209	209	800	25
37	.....	24	13	.....	37	.....	37	177	177	533	25
38	.....	20	18	.....	.....	38	38	146	146	533	25
40	.....	24	16	.....	40	.....	40	160	162	600	25
98	.....	69	22	7	.....	98	98	992	958	3000	160
30	.....	20	10	.....	30	.....	30	155	155	800	25
73	.....	59	14	.....	.....	73	73	1704	1600	12000	144
62	3	45	20	.....	30	35	65	171	190	300	32
98	.....	78	20	.....	52	46	98	272	272	500	30
38	.....	32	6	.....	19	19	38	209	171	500	30
730	3	538	188	7	286	447	733	7398	7119	30466	641

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes	Instituteurs. Laïques.	Instituteurs. Religieux.	Institutrices. Laïques.	Institutrices. Religieuses.
PONTIAC							
Portage du Fort	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
CITÉ DE QUÉBEC.							
Bon Pasteur	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	24
Ecole de dessin et des arts	" (garçons)	.....	1	.....	10	.....	.....
Faubourg St-Jean, E. Fecteau	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
L'Œuvre du Patronage	" (garçons)	1	.....	1	3	.....	.....
Rue Ste-Famille, Melle Neville	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Sœurs de la Charité	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
" Orphelinat	Modèle (mixte)	.....	1	.....	.....	5	4
" Garçons	" (garçons)	.....	1	.....	.....	.....	6
" Garçons	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
" N.-D. de la Garde	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	2
" Cap Diamant	" (couvert)	1	.....	.....	.....	.....	2
Société d'Education	" (garçons)	.....	1	2	6	.....	.....
St-Roch	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	30
St-Roch, rue St-François	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Roch, Melle Vitaline Côte	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Roch école catholique	" (garçons)	1	.....	3	8	.....	.....
St-Patrice, école catholique	" (garçons)	1	.....	3	5	.....	.....
St-Sauveur	" (garçons)	1	.....	3	9	.....	.....
St-Sauveur	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	14
		10	9	14	41	9	99
COMTÉ DE QUÉBEC							
Ancienne Lorette	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Bellevue	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	16
Beauport	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Cap Rouge	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	3
Cap Rouge	" (filles)	1	.....	.....	.....	.....	4
Charlesbourg	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Charlesbourg	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	6
N.-D. des Laurentides	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Sillery	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	45
Sillery	Modèle (mixte)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Ambroise	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Ambroise	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Foye	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
		11	2	4	.....	5	80

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE,

romaines subventionnées—(*Suite*).

Elèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement
57	1	49	9	.....	31	27	58	490	519	400	200
500	25	200	225	100	.....	525	525	15027	15248	133740	100
240	16	90	86	80	256	.....	256	.....	.....	13000	930
45	.....	30	15	.....	45	.....	45	424	424	1500	84
139	.....	57	82	.....	139	.....	139	4381	3279	8000	200
44	1	41	4	.....	21	24	45	324	234	2400	50
60	.....	.....	30	30	.....	60	60	925	925	113000	100
290	.....	218	72	.....	110	180	290	320	320	.....	95
128	.....	116	12	.....	128	.....	128	540	540	.....	140
34	.....	.....	34	.....	.....	34	34	346	346	.....	30
33	.....	18	15	.....	.....	33	33	223	227	2000	92
28	.....	5	23	.....	.....	28	28	169	169	3000	40
380	.....	300	80	.....	380	.....	380	1428	1440	5000	878
1008	2	878	90	42	.....	1010	1010	13353	12099	40000	100
70	.....	30	40	.....	70	.....	70	835	835	1600	35
70	.....	40	30	.....	30	40	70	370	370	1200	60
802	.....	518	284	.....	802	.....	802	2900	2950	25000	452
327	1	254	74	.....	328	.....	328	1800	1800	22000	
636	.....	557	79	.....	636	.....	636	4140	2665	13000	200
767	.....	732	35	.....	767	.....	767	2620	2248	8000	200
5601	45	4084	1310	252	3712	1934	5646	50125	46119	394440	3787
56	2	48	10	.....	28	30	58	167	167	500	20
113	5	47	40	31	.....	118	118	9372	8842	93000	112
130	.....	120	10	.....	64	66	130	401	355	3000	30
60	.....	37	23	.....	60	.....	60	169	131	1100	75
70	.....	42	28	.....	.....	70	70	119	131	1100	45
75	.....	54	21	.....	75	.....	75	350	349	800	30
132	.....	106	26	.....	.....	132	132	3122	2958	13900	40
92	.....	83	9	.....	40	52	92	856	530	800	72
137	13	40	100	10	.....	150	150	16078	15823	80489	120
114	.....	94	20	.....	65	49	114	700	700	1600	130
58	1	38	21	.....	59	.....	59	235	235	.....	35
46	1	35	12	.....	.....	47	47	185	185	.....	32
106	.....	70	36	.....	50	56	106	369	369	1000	60
1189	22	814	356	41	441	770	1211	32123	30775	197289	812

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs. Laïques.	Instituteurs. Religieux.	Institutrices. Laïques.	Institutrices. Religieuses.
RICHELIEU							
Sorel	Académie (garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
Sorel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
St-Aimé	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Aimé	" (garçons)	1	.....	1	5	.....	.....
St-Ours	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Ours	" (couvent)	.....	1	.....	.....	3	8
		3	3	2	11	5	31
RICHMOND							
Richmond	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	8
Richmond	Académie (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
		1	1	.....	4	1	8
RIMOUSKI							
Matane	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
Matane	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	2
McNider	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
N.-D. du Sacré-Cœur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Rimouski, ville	Collège classique	.....	1	1	15	.....	.....
" "	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	16
" "	Modèle (externat)	.....	1	.....	.....	.....	2
" "	" (orphelinat)	.....	1	.....	.....	.....	2
" "	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
" paroisse	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Angèle de Mérici	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Anaclet	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Ste-Cécile du Bic	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Fabien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Félicité	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Luce	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Octave de Métis	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Simon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		13	5	1	17	18	30

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE,

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
350	.....	250	100	.....	350	.....	350	1200	374	12000	150
583	2	402	151	32	.....	585	585	3867	6005	45000	300
137	.....	125	12	.....	.....	137	137	1108	1107	6550	30
152	.....	82	70	.....	152	.....	152	800	800	3000	40
110	.....	77	33	.....	110	.....	110	554	469	1000	40
209	1	115	95	.....	.....	210	210	2300	2000	8000	40
1541	3	1051	461	32	612	932	1544	9829	10755	75550	600
202	2	162	42	.....	.....	204	204	1865	1798	7000	100
189	3	125	67	.....	192	.....	192	3850	3850	10000	100
391	5	287	109	.....	192	204	396	5715	5648	17000	200
15	.....	9	6	.....	.....	15	15	551	551	8500	35
163	.....	151	12	.....	68	95	163	259	259	600	40
70	.....	30	40	.....	36	34	70	175	175	300	20
53	.....	33	20	.....	24	29	53	130	130	400	25
102	.....	.....	.....	102	102	.....	102	10416	10994	49000	2308
250	.....	182	60	8	.....	250	250	6323	6780	18000	280
62	.....	50	12	.....	.....	62	62	.....	.....	.....	
48	.....	40	8	.....	.....	48	48	.....	.....	.....	45
92	.....	69	23	.....	92	.....	92	616	607	400	25
69	.....	44	25	.....	34	35	69	160	178	200	25
82	.....	47	35	.....	38	44	82	170	168	300	30
112	.....	104	8	.....	58	54	112	249	257	400	30
96	.....	68	28	.....	52	44	96	310	370	800	30
105	.....	60	45	.....	57	48	105	201	201	750	30
50	.....	35	15	.....	26	24	50	108	317	800	30
68	.....	59	9	.....	39	29	68	198	206	425	40
28	.....	.....	28	.....	19	9	28	225	225	600	25
124	.....	84	40	.....	59	65	124	208	208	300	35
1589	.....	1065	414	110	704	885	1589	20299	21626	81815	3053

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'instruction	Écoles sous contrôle.	Écoles indépendantes.	Instituteurs		Institutrices	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
ROUVILLE							
Ste-Angèle	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Césaire	Académie (garçons)	1	.....	4	9	.....	.....
St-Césaire	" (couvent)	.....	1	.....	.....	4	13
St-Hilaire	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Hilaire	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Marie de Monnoir	Collège classique	.....	1	.....	21	.....	.....
Ste-Marie de Monnoir	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	11
		3	4	5	30	8	30
ST-HYACINTHE							
St-Charles	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	2	.....
St-Denis	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Denis	" (garçons)	.....	1	.....	4	.....	.....
St-Hyacinthe	Collège classique	.....	1	3	27	.....	.....
"	Académie (garçons)	1	.....	.....	9	.....	.....
"	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	7
,N.-D. de Lorette	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
		3	4	4	40	2	22
ST-JEAN							
Lacolle	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean	" (garçons)	1	.....	.....	10	.....	.....
St-Jean	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	14
Ste-Marguerite de Blairfindie	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Valentin	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
		4	1	3	10	1	14
ST-MAURICE							
Pointe-du-Lac	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Pointe-du-Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Barnabé	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Yamachiche	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Yamachiche	Modèle (garçons)	1	.....	1	6	.....	.....
		2	3	1	6	2	17

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
								$	$	$	$
95	.....	88	7	.....	46	49	95	414	270	500	30
190	1	146	30	15	191	.....	191	5016	5016	15500	160
249	.....	150	93	6	249	.....	249	7662	7109	30000	60
88	3	64	27	.....	.....	91	91	1761	1561	8700	50
70	.....	62	8	.....	70	.....	70	332	332	1810	20
199	.....	.....	.....	199	199	.....	199	21946	21944	45000	760
230	.....	206	18	6	.....	230	230	4200	4200	5000	90
1121	4	716	183	226	755	370	1125	41331	40432	106500	1170
142	.....	102	40	.....	68	74	142	527	527	1000	60
149	.....	120	29	.....	.....	149	149	1859	1821	12000	68
130	.....	105	25	.....	130	.....	130	400	405	.....	30
285	.....	.....	.....	285	285	.....	285	2421	2421	3170	760
465	1	219	217	30	466	.....	466	4423	4423	15000	50
390	.....	375	15	.....	.....	390	390	1048	1048	8000	32
135	.....	108	27	.....	.....	135	135	2307	2307	10500	100
1696	1	1029	353	315	949	748	1697	12985	12952	49670	1100
143	.....	120	23	.....	65	78	143	468	498	1000	36
342	4	192	154	.....	346	.....	346	4152	3706	12000	100
348	6	300	40	14	.....	354	354	2925	3255	17000	112
88	.....	73	15	.....	44	44	88	402	356	800	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
921	10	685	232	14	455	476	931	7947	7815	30800	288
80	.....	70	10	.....	50	30	80	120	182	500	30
65	.....	55	10	.....	.....	65	65	2191	2160	5000	30
75	.....	63	12	.....	.....	75	75	1000	1000	3800	30
182	2	151	25	8	.....	184	184	3400	3400	15000	40
217	.....	137	80	.....	217	.....	217	818	799	5500	112
619	2	476	137	8	267	354	621	7529	7541	34800	242

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITES	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
SAGUENAY							
Escoumains	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Pointe aux Esquimaux	" (couvent	1	.....	.....	.....	.....	4
		2	.....	.....	.....	1	4
SHEFFORD							
Granby	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Roxton Falls	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Roxton Falls	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Waterloo	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	3
Waterloo	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	13
		3	2	1	.....	4	21
SHERBROOKE							
Sherbrooke	Collège classique	.....	1	1	16	.....	.....
Sherbrooke	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	16
		.....	2	1	16	.....	16
SOULANGES							
Côteau Landing	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Les Cèdres	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Rivière Beaudette	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Ignace, Coteau du Lac	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Ignace, Coteau du Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	2
St-Joseph de Soulanges	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Polycarpe	" (mixte)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Polycarpe	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St Polycarpe	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Zotique	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		8	2	8	.....	5	8
STANSTEAD							
Coaticooke	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	10
Coaticooke	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

romaines subventionnées. — (*Suite.*)

Élèves								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution	Valeur des édifices.	Subvention du gouvernement en 1886-87.
Catholiques.	Protestants.	Dans la classe à [illegible].	Dans le cours [illegible].	Dans le cours [illegible] et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
42	.....	.....	42	.....	18	24	42	227	202	200	34
130	.....	108	22	.....	.....	130	130	264	710	800	100
172	.....	108	64	.....	18	154	172	491	912	1000	134
104	6	60	50	.....	.....	110	110	1495	1080	5000	50
62	.....	30	32	.....	62	.....	62	997	1106	1500	30
25	.....	.....	25	.....	.....	25	25	140	140	1500	20
104	.....	98	6	.....	104	.....	104	1201	1130	1500	30
53	14	38	29	.....	.....	67	67	5396	3517	22000	80
348	20	206	142	.....	166	202	368	9229	6982	31500	210
155	5	.....	.....	160	160	.....	160	6338	6245	52000	2118
610	6	473	121	22	.....	616	616	6751	6651	19000	240
765	11	473	121	182	160	616	776	13089	12896	71000	2358
94	.....	30	64	.....	43	51	94	285	375	1000	40
78	.....	64	9	.....	.....	73	73	749	745	12000	40
84	6	70	20	.....	49	41	90	365	411	1000	35
63	.....	60	3	.....	63	.....	63	272	272	1000	30
95	.....	65	30	.....	.....	95	95	690	443	8800	30
52	.....	50	2	.....	52	.....	52	276	270	1500	30
96	.....	66	30	.....	60	36	96	650	650	1500	20
58	.....	45	13	.....	58	.....	58	364	325	1000	26
64	.....	58	6	.....	.....	64	64	545	535	1400	35
93	.....	68	25	.....	54	39	93	364	408	1000	30
772	6	576	202	.....	379	399	778	4551	4434	30200	310
266	7	234	32	.....	.....	273	273	4020	3954	13000	240
268	.....	228	40	.....	268	.....	268	500	500	2000	70

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
STANSTEAD							
Magog	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
Stanstead	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
		2	2	1	.....	2	18
TEMISCOUATA							
Cacouna	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Cacouna	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Fraserville	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	8
Fraserville	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	2	.....
Ile Verte	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ile Verte	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
N.-D. du Portage	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Arsène	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Eloi	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Trois-Pistoles	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Trois-Pistoles	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
		9	2	4	.....	7	20
TERREBONNE							
St-Anne des Plaines	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Anne des Plaines	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Jérôme	Académie (garçons)	1	.....	.....	9	.....	.....
St-Jérôme	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	11
Ste-Thérèse	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	9
Ste-Thérèse	Collège classique	.....	1	1	24	.....	.....
Terrebonne	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Janvier	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		3	5	2	33	5	33
TROIS-RIVIERES							
Trois-Rivières	Collège classique	.....	1	.....	30	.....	.....
Trois-Rivières	Académie (garçons)	1	.....	.....	12	.....	.....
Trois-Rivières	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	40
		1	2	.....	42	1	40

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices.	Subventions du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans le cours académique et classique.	Garçons	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
214	1	161	54	.....	100	115	215	190	200	1500	40
74	36	75	35	.....	.....	110	110	3330	3280	25000	75
822	44	688	178	.....	368	498	866	8050	7934	11500	425
59	.....	34	25	.....	.....	59	59	2139	2137	7000	80
57	.....	37	20	.....	57	.....	57	320	320	1000	40
160	.....	138	22	.....	.....	160	160	2009	2009	5350	80
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50
80	.....	60	20	.....	.....	80	80	208	176	600	30
102	.....	90	12	.....	102	.....	102	257	338	1000	30
48	.....	42	6	.....	23	25	48	160	181	200	30
88	.....	81	7	.....	55	33	88	183	183	400	40
47	.....	39	8	.....	22	25	47	172	172	300	30
32	.....	12	20	.....	32	.....	32	280	192	600	40
135	.....	108	27	.....	.....	135	135	840	650	1000	100
808	.....	641	167	.....	291	517	808	6568	6358	17450	550
98	.....	50	48	.....	98	.....	98	245	446	800	30
107	.....	92	15	.....	.....	107	107	1748	1730	20000	40
354	.....	197	.....	157	354	.....	354	1900	385	1300	150
308	1	279	30	.....	.....	309	309	2982	2875	13000	100
216	.....	190	18	8	.....	216	216	3000	3000	5000	30
234	.....	.....	.....	234	234	.....	234	21545	21545	120000	1833
162	.....	118	30	14	.....	162	162	2263	2314	16000	50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25
1479	1	926	141	413	686	794	1480	33683	32295	176700	2258
299	1	.....	.....	300	300	.....	300	30200	24800	85000	2016
616	3	465	87	67	619	.....	619	5510	2819	18000	350
529	1	388	120	22	.....	530	530	17540	21216	156000	100
1444	5	853	207	389	919	530	1449	53250	48835	259000	2466

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
VAUDREUIL							
Rigaud	Collège classique	.....	1	.....	24	.....	.....
Rigaud	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Ste-Marthe	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Vaudreuil	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Vaudreuil	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		2	3	1	27	1	13
VERCHÈRES							
Belœil	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Contrecœur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Antoine	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	6
Ste-Julie	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Marc	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Varennes	Académie (garçons)	.....	1	3	11	.....	.....
Varennes	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Verchères	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	13
		4	4	5	11	4	33
WOLFE							
Weedon	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Wotton	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Wotton	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
		2	1	.....	.....	3	5
YAMASKA							
Baie du Febvre	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Baie du Febvre	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-David	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-David	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-François du Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Guillaume d'Upton	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	.....
St-Thomas de Pierreville	" (garçons)	1	.....	.....	5	.....	7
St-Thomas de Pierreville	" (mixte)	1	.....	.....	1	2	.....
		4	5	.....	11	3	27

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices	Subvention du gouvernement en 1886-87
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours moyen.	Dans le cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total				
212	3	.....	.....	215	215	.....	215	10440	10425	60000	1430
96	.....	56	28	12	.....	96	96	1424	1359	3000	32
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30
81	.....	73	8	.....	.....	81	81	1200	1170	.....	30
102	.....	82	20	.....	102	.....	102	572	572	8200	30
491	3	211	56	227	317	177	494	13636	13526	71200	1552
98	.....	53	45	.....	.....	98	98	1494	1477	16000	40
136	.....	122	8	.....	72	58	130	342	332	700	32
190	.....	160	30	.....	91	99	190	460	1081	4000	30
90	.....	79	11	.....	46	44	90	578	464	1800	20
98	.....	83	15	.....	65	33	98	400	400	2000	30
194	1	95	62	38	195	.....	195	9933	9817	23000	300
86	.....	64	22	.....	.....	86	86	11080	13590	15500	70
203	.....	136	50	17	.....	203	203	4043	4002	12000	40
1089	1	792	243	55	469	621	1090	28330	31163	75000	562
105	.....	93	12	.....	67	38	105	220	220	300	25
39	.....	24	15	.....	39	.....	39	240	220	400	25
65	.....	57	8	.....	.....	65	65	2250	2400	4000	100
209	.....	174	35	.....	106	103	209	2710	2840	4700	150
90	.....	39	30	21	90	.....	90	942	942	8000	80
100	.....	75	25	.....	.....	100	100	1545	1545	9000	45
59	.....	53	6	.....	59	.....	59	178	229	300	20
105	.....	65	40	.....	.....	105	105	1564	1203	7000	30
58	.....	38	20	.....	.....	58	58	1398	1398	10000	30
75	.....	50	25	.....	.....	75	178	1969	1967	6300	40
138	.....	113	32	.....	138	.....	75	400	11025	12805	75
107	.....	75	25	.....	50	57	138	655	676	800	30
178	.....	160	18	.....	32	178	107	4152	4252	5300	30
910	.....	668	221	21	337	573	910	12803	23237	61000	380

ÉDUCATION SUPÉRIEURE CATHOLIQUE 1886-87.

UNIVERSITÉ LAVAL

SECTIONS.	Facultés.	Nombre d'années du cours d'études.	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.
QUÉBEC	Théologie	4	9	69
"	Droit	3	9	39
"	Médecine	4	11	86
"	Arts	2	19	69
MONTRÉAL	Théologie	4	10	152
"	Droit	3	8	65
"	Médecine	4	14	95
			80	575

GRADUÉS DE L'UNIVERSITE LAVAL.

—	Bacheliers.							Licenciés.						Docteurs.						
	Ès-Sciences.	Ès-Lettres.	Ès-Arts.	En Médecine.	En Droit.	En Théologie.	En Droit canon.	En Philosophie	Ès-Sciences.	Ès-Arts.	En Médecine.	En Droit.	En Théologie.	En Philosophie	Ès-Sciences.	Ès-Lettres.	En Médecine.	En Droit.	En Droit canon.	En Théologie.
1852 à 1886.	132	99	270	258	271	109	20	1	..	56	153	71	25	3	2	16	162	39	7	48
En 1887 ...	2	3	19	17	15	2	...	..	1	3	9	8	2	...	...	...	10	3	...	2
	134	102	289	275	286	111	20	1	1	59	162	79	27	3	2	16	172	42	7	50

ÉCOLES NORMALES, 1886-87.

Écoles Normales.	Subvention du gouvernement.	Professeurs	Élèves.	Nombre de brevets accordés en 1887.			
				Académie	École modèle.	École élémentaire.	Total.
Laval (Québec)....	$14,400	18	118	8	36	50	94
Jacques-Cartier (Montréal).....	13,733	10	67	8	10	10	28
	$28,133	28	185	16	46	60	122

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

UNIVERSITÉS, COLLÈGES AFFILIÉS

Universités, Collèges affiliés et Ecole normale.	Subvention du gouvernement.	Revenus annuels.	Dépenses annuelles.	Montant total des fonds accordés.	Valeur des édifices et des propriétés foncières.	Nombre de volumes de la bibliothèque.	Nombre de diplômes accordés.
	$	$	$	$			
Université McGill	4150	48899	50616	524098	234020	36801	93
Université (Bishop's College)	2250	10952	11068	52726	66166	8000	27
Collège Morrin	1750	4000	4000	20000	20000	20000	.....
Collège St-François	1000	1300	2000	1000	12000	300	.....
Collège presbytérien	0	14522	14449	160000	158000	8950	5
Wesleyan Theological College	0	.....	5000	52000	45000	3000	7
Congregational College Brit. N. Amer	0	6672	6789	27000	34740	4000	.....
Montreal diocesan Theological College	.....	6773	5608	18020	47181	1814	.....
Totaux	9150	93118	99530	854839	617107	82865	132 Dipls.
Ecole normale McGill	13866	13866	13866	.....	5000	2100	87

PROTESTANTE 1886-87.

ET ECOLE NORMALE.

Facultés	Nombre d'années dont se compose le cours d'études	No. de semaines durant l'année scolaire.	No. de professeurs et de conférenciers.	No. d'étudiants immatriculés.	No. d'élèves (garçons).	No. d'élèves (filles).	No. total d'élèves.	No. des élèves gradués.	No. de médailles d'or décernées.	No. de médailles d'argent décernées.	No. de médailles de bronze décernées.	No. de prix accordés.	No. des boursiers.	Montant total annuel des bourses	No. d'élèves à frais gratuits.
Arts	4	33	13	120	153	78	231	25	6	0	0	47	15	$ 1820	101
Médecine	4	30	16	236	236	....	236	45	2	....	....	7	....	....	..
Droit	3	30	8	21	21	....	21	5	1	....	....	7	....	....	..
Sciences	4	33	12	44	57	....	57	8	1	1	....	34	6	166	..
Total	....	....	49	421	467	78	545	83	10	1	0	95	21	1986	101
Arts	3	38	5	12	20	....	20	6	0	1	1	16	16	2000	....
Médecine	4	20	17	30	28	2	30	5	2	0	0	4	1	60	0
Droit	3	27	12	2	6	0	6	2	0	0	0	2	0	....	..
Théologie	2	38	2	....	4	....	4	....	....	....	....	....	0	....	.
Total	....	....	36	44	58	2	60	13	2	1	1	22	17	2060	0
Arts	1	30	5	22	22	3	25	2	....	....	....	....	....	300	16
Théologie	3	26	4	0	0	....	0	0	....	....	....	....	....	....	..
Total	....	....	9	22	22	3	25	2	....	....	....	....	....	300	16
Arts	2	42	4	14	14	....	14	....	....	....	....	4	..	....	2
Sciences	1	42	....	2	2	....	2	....	....	....	....	0	....	....	0
Total	....	....	4	16	16	....	16	....	....	....	....	4	....	....	2
Théologie	3	26	9	34	70	0	70	6	1	1	0	11	23	1085	7
Théologie	3	28	4	15	32	0	32	7	1	0	0	6	0	....	20
Théologie	3	28	6	....	18	0	18		0	1	0	.	3	109	18
Théologie	2	16	6	6	6	0	6	2	0	0	0	5	....	701	
..	....	....	123	558	689	83	772	113	14	3	1	143	64	6232	164
....	3	36	8	96	5	91	96	87	0	2	1	1	41	1142	96

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

« HIGH SCHOOL » ET ÉCOLES SPÉCIALES

Noms des localités.	Recettes.						Dépenses.		
	Des commissaires ou syndics	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1885-86.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1886-87.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenu annuel.	Traitement des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Montréal	1362	1185	1185	16305	.....	18852	16759	2093	18852
Québec	456	1285	1285	1950	.....	3691	2900	791	3691
Bishop's college school	.....	.....	.....	3842	500	4342	3675	550	4225
Collège St-François	.....	.....	.....	700	2420	3120	2000	2420	4420
Collège Morrin	.....	.....	.....	1640	.....	1640	1590	50	1644
High School des filles de Montréal	.....	.....	200	10342	.....	10342	6580	1256	7836
High School des filles de Québec	1054	.....	200	1847	.....	2901	2490	511	3001
Compton L. college school	.....	.....	200	1429	200	1629	913	937	1850
Stanstead W. L. college school	.....	200	400	2000	6236	8436	4120	4316	8436
Total pour les « High schools » et les écoles spéciales	2872	2670	3470	40055	9356	54953	41027	12924	53951

ACADÉMIES

Bedford	.....	200	200	300	.....	500	500	30	530
Coaticooke	1218	350	350	1118	.....	2686	2229	457	2686
Côte St-Antoine	500	150	150	861	12400	13911	1800	10833	12633
Cowansville	450	400	350	300	.....	1150	1180	115	1295
Clarenceville	165	200	200	450	.....	815	750	275	1025
Dunham	200	200	200	400	.....	800	750	50	800
Granby	600	200	150	477	439	1716	1065	651	1716
Huntingdon	200	600	550	723	83	1606	1300	346	1646
Hatley	160	150	100	220	.....	530	517	13	530
Inverness	113	200	350	351	80	744	696	62	758
Knowlton	.....	325	250	475	.....	800	800	39	839
Lachute	1064	550	500	577	894	3085	2352	867	3219
Lacolle	408	300	200	178	.....	886	575	275	850
Sherbrooke	1655	200	300	730	.....	2585	1900	785	2685
St-Jean	1052	.....	200	607	49	1708	1095	820	1915
Shawville	509	300	150	204	18	1031	627	116	743
Trois-Rivières	738	200	200	454	498	1890	1300	590	1890
Waterloo	1339	400	550	649	36	2424	2090	567	2657
Total pour les académies	10371	4925	4950	9074	14497	38867	21526	16891	38417
Total pour les « High schools, » les écoles spéciales et les académies	13243	7595	8420	49129	23853	93820	62553	29815	92368

PROTESTANTE 1886-87.—(*Suite*)

« HIGH SCHOOL » ET ÉCOLES SPÉCIALES

Professeurs.				Elèves								Assistance.	
	Principaux.												
Nombre de professeurs.	Traitements.	Classe des brevets.	Qui a délivré les brevets.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Cours académique.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans.	Nombre total des élèves.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne du nombre de jours pendant lesquels chaque élève a fréquenté le cours académique.
	$												
20	2200	L. L.D.A.	McGill.....	249	143	169	544	17	500	61	561	199	.....
5	1400	M. Acad.	Lennoxville	37	36	27	94	6	95	5	100	184	155
9	.....	M. A....	Bishop's....	.....	....	70	70	....	45	25	70	260	.....
4	1100	M. A....	Victoria....	.....	....	58	55	3	25	33	58	206	.....
4	.....	L. L. D.	Edinburg ..	4	....	31	34	1	31	4	35	216	.....
16	1000	Acad ...	McGill n. s.	75	163	101	324	15	295	44	339	196	176
8	700	Mod.. ..	McGill n. s.	93	53	19	163	2	147	18	165	189	128
3	250	Mod	McGill.....	8	17	15	30	....	26	4	30	172	.....
7	1000	M. A ...	Victoria....	38	34	51	120	3	45	78	123	200	.....
76	7650	.....	.....	504	446	501	1434	47	1209	272	1481	1822	459

ACADÉMIES

2	.....	Acad....	Montréal...	12	19	25	46	10	20	36	56	199	91
5	1300	Acad...	Montréal ...	149	57	41	238	9	215	32	247	200	140
4	900	M. A ...	Bishop's....	102	46	21	167	2	166	3	169	196	170
3	750	Acad. ..	Montréal ...	64	30	45	139	....	119	20	139	200	124
2	620	B. A....	McGill.....	45	34	16	80	15	55	40	95	199	154
2	600	.....	.....	42	23	33	90	8	74	24	98	185	91
2	750	Acad....	Québec	48	....	60	104	4	80	28	108	205	87
2	1200	B. Acad.	McGill.....	12	10	48	68	2	20	50	70	190	133
1	517	.....	.....	7	....	48	55	....	26	29	55	181	75
2	600	B. Acad.	McGill.....	22	28	35	85	...	59	26	85	208	123
2	800	Acad ...	Québec	22	....	30	49	3	23	29	52	196	130
4	750	B. Acad.	McGill.....	189	....	47	204	32	195	41	236	199	123
2	350	Acad ...	McGill.....	50	10	31	76	15	75	16	91	209	99
4	850	Acad ...	McGill.....	55	9	42	106	....	81	25	106	190	144
4	800	B. A....	Bishop's....	46	28	24	90	8	89	9	98	198	124
2	500	Acad....	McGill.....	.....	25	7	32	....	29	3	32	194	124
3	800	B. A....	Victoria....	49	31	12	89	3	90	2	92	191	159
6	800	Acad....	Québec	133	46	81	256	4	231	29	260	192	122
52	12887	.....	.....	1047	396	646	1974	115	1647	442	2089	3532	2213
128	20537	.....	.....	1551	842	1147	3408	162	2856	714	3570	5354	2672

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

"HIGH SCHOOL" ET ÉCOLES SPÉCIALES

Elèves des cours académique et modèle

Noms des localités	Dictée.	La Grammaire anglaise et l'analyse logique.	La Composition anglaise.	La Littérature anglaise.	La Géographie.	L'Histoire sainte.
Montréal	312	312	312	169	312	290
Québec	63	63	63	27	63	58
Bishop's college school	70	70	70	45	70	70
Collège St-François	58	58	50	25	32	40
Collège Morrin	35	31	31	2	35	0
High school des filles de Montréal	264	264	264	101	243	217
High school des filles de Québec	72	72	72	46	72	72
Compton L. College school	22	22	20	5	15	22
Stanstead W. L. C. School	78	68	123	15	36	123
Total pour les "High schools" et les écoles spéciales	974	960	1010	436	878	892

ACADÉMIES.

Bedford	46	45	41	41	41	42
Coaticooke	98	98	98	41	98	98
Côte St-Antoine	67	67	67	21	67	69
Cowansville	75	75	75	57	75	75
Clarenceville	40	40	31	6	40	40
Dunham	56	56	56	33	56	56
Granby	60	60	60	60	60	54
Huntingdon	58	58	58	58	58	58
Hatley	55	48	48	0	48	55
Inverness	63	63	63	63	63	51
Knowlton	52	52	52	15	52	52
Lachute	47	46	47	46	46	43
Lacolle	41	41	41	9	38	26
Sherbrooke	51	51	51	51	51	51
St-Jean	52	52	52	52	52	50
Shawville	33	33	33	7	33	33
Trois-Rivières	43	43	43	15	43	42
Waterloo	127	127	127	127	127	127
Total pour les académies	1064	1056	1043	701	1046	1020
Total pour les "High schools," les écoles spec. et les acad.	2038	2016	2053	1137	1926	1912

PROTESTANTE 1886-87 —(*Suite.*)

« HIGH SCHOOLS » ET ÉCOLES SPÉCIALES

étudiant les principales matières de l'enseignement.

L'Histoire ancienne.	L'Histoire du Canada.	L'Histoire d'Angleterre.	L'Arithmétique.	L'Algèbre.	La Géométrie.	La Trigonométrie.	Le Dessin.	La Tenue des livres.	Le Français.	L'Allemand.	Le Latin.	Le Grec.	Les Sciences naturelles.
86	173	169	312	169	169	53	269	209	312	56	281	109	43
27	0	63	63	27	59	0	0	40	61	0	46	8	0
25	60	70	70	52	55	6	70	45	70	25	65	25	35
4	28	31	55	20	18	0	33	30	38	0	12	10	0
19	35	35	35	10	9	2	35	0	34	0	21	8	0
37	69	49	264	85	75	16	217	33	264	54	47	0	70
19	72	72	72	46	46	0	22	2	72	0	72	4	19
0	14	18	22	7	2	0	9	0	14	0	5	0	2
15	15	17	77	26	14	2	26	13	50	0	25	5	16
232	466	524	970	442	447	77	683	372	915	135	574	169	185

ACADÉMIES

0	41	29	44	14	6	0	42	23	31	0	11	2	0
10	97	98	98	41	41	0	98	41	62	0	41	4	10
21	67	67	67	15	14	0	67	31	67	0	21	9	0
15	75	60	75	40	20	0	75	45	40	0	29	2	0
3	40	40	40	33	8	0	40	40	27	0	16	4	0
16	56	56	56	14	1	0	56	56	22	0	16	0	0
0	60	60	60	45	15	0	60	60	60	0	40	2	0
18	54	58	58	58	53	0	58	50	58	0	54	18	12
0	48	48	55	21	12	1	10	8	12	0	4	1	0
3	63	63	63	9	6	2	38	38	21	0	7	4	1
52	52	52	52	30	32	0	52	16	35	0	16	3	0
24	47	47	47	33	31	0	46	47	47	0	42	14	0
9	35	16	41	18	12	0	38	19	31	0	12	0	0
6	29	51	51	51	38	0	51	35	48	0	32	0	4
24	52	51	52	50	24	0	42	52	52	0	45	0	24
0	33	27	33	27	21	0	33	27	33	0	27	2	0
4	43	43	43	15	15	0	43	3	43	0	32	2	0
20	127	92	127	43	34	1	127	81	123	0	57	12	6
225	1019	958	1062	557	383	4	976	672	812	0	502	79	57
457	1485	1482	2032	999	830	81	1659	1044	1727	135	1076	248	242

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

ÉCOLES MODÈLES

Noms des localités.	Recettes					
	Des commissaires ou syndics.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1885-86.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1886-87.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenus annuels.
Aylmer	900	100	150	325	60	1385
Berthier	157	150	50	300	1800	2407
Bryson	361	50	50	52	0	463
Bury	0	50	50	0	0	51
Bolton Centre	50	50	50	70	23	193
Como	210	50	50	165	0	425
Clarendon	134	0	50	129	0	263
Cookshire	260	0	50	279	0	539
Dudswell	93	50	50	63	98	304
Frelighsburg	0	75	50	200	175	450
Farnham	1127	50	50	293	2000	3470
Gould	260	50	50	13	22	365
Grenville	437	75	50	186	43	741
Gaspé (Bassin de)	241	100	100	14	0	355
Hemmingford	429	50	125	75	0	554
Hull	375	50	50	72	0	497
Leeds	120	100	75	100	0	320
Leeds Sud	80	0	0	140	13	233
Lachine	1624	50	50	218	584	2476
Magog	530	50	50	231	0	860
Mansonville	193	50	125	365	75	883
Montréal McGill	0	0	0	0	0	0
Ormstown	80	100	150	177	0	357
Portage-du-Fort	381	0	150	51	0	432
Paspébiac	64	0	100	49	45	158
Rawdon	130	50	50	15	30	225
Richmond	0	50	50	314	0	364
St-Sylvestre	83	50	50	43	10	216
Sorel	37	50	50	227	470	784
Stanbridge	182	50	50	145	0	377
Sutton	556	50	150	310	0	916
Ulverton	200	50	50	70	0	320
Warden	80	50	50	83	173	386
Waterville	480	50	125	142	404	1026
	10143	1750	2350	4846	6055	22794

PROTESTANTE, 1886-87.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES

Dépenses.			Professeurs.				Elèves.						Assistance.	
				Principaux.										
Traitements des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.	Nombre de professeurs.	Traitements.	Brevets.	Ecole normale ou bureaux d'examinateurs qui ont délivré les brevets.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne de jours pendant lesquels les élèves ont fréquenté le cours modèle.
975	640	1615	3	500	A.....	McGill....	52	76	121	7	109	9	225	111
1720	230	1950	4	1000	.....	.....	10	15	27	4	25	6	185	144
400	63	463	1	400	M....	.....	50	49	90	9	66	33	215	89
0	0	0	2	350	M....	Sherbrooke.	54	45	91	8	85	14	196	79
176	14	190	1	220	M....	.....	7	6	13	0	13	0	163	0
330	44	374	2	300	M....	McGill....	37	20	53	4	55	2	200	123
275	200	295	2	275	M....	Québec ...	38	31	69	0	61	8	202	103
450	175	625	2	270	M....	Sherbrooke.	63	39	103	4	89	18	185	95
225	94	319	2	225	M....	McGill	33	17	49	1	44	6	180	107
350	25	375	2	.....	M....	Montréal...	6	18	21	3	6	18	200	0
620	2462	3082	2	400	A....	McGill ...	76	13	85	4	84	5	203	126
180	184	364	1	180	M....	Sherbrooke.	28	16	43	1	37	7	140	62
400	102	502	2	250	M....	McGill. ...	50	37	87	0	81	6	200	114
255	0	255	1	300	M....	McGill. ...	15	7	22	0	20	2	202	143
397	121	518	2	270	M....	Montréal..	36	31	64	3	61	6	186	121
425	72	497	2	425	M....	Montréal..	37	19	55	1	49	7	205	132
300	20	320	2	300	M....	Québec. ..	71	29	91	9	72	28	208	114
160	29	189	2	160	M....	McGill ...	48	16	61	3	59	5	158	76
800	2018	2818	2	.....	A....	McGill ...	79	32	108	3	111	0	197	123
750	160	910	2	550	A....	McGill ...	78	35	110	3	104	9	198	107
800	83	883	2	550	A....	McGill ...	42	22	79	2	66	15	196	144
0	0	0	9	1000	A....	McGill ...	234	188	411	11	408	14	198	308
300	35	335	1	300	A....	Montréal..	0	47	47	0	42	5	196	122
450	32	482	2	450	A....	Sherbrooke	47	47	86	8	79	15	229	156
235	20	255	2	235	M....	McGill. ..	5	22	27	0	25	2	205	140
210	45	255	1	225	M....	McGill. ..	31	16	45	2	34	13	208	143
350	271	621	1	350	M....	McGill. ..	0	69	68	1	34	35	200	102
180	36	216	1	180	M....	.....	32	9	32	9	39	2	180	143
500	202	702	1	500	A....	McGill ...	33	9	31	11	39	3	192	162
377	0	377	2	180	A....	Sherbrooke	41	25	65	1	52	14	193	86
760	156	916	3	550	A....	McGill ...	28	44	97	7	66	39	190	105
300	70	370	1	300	M....	McGill ...	31	33	62	2	50	14	192	86
353	33	386	2	250	M....	McGill ...	34	28	44	18	57	5	184	117
450	553	1003	2	297	M....	McGill ...	60	38	98	..	32	66	180	127
14453	8009	22462	69	11742	.....	.....	1491	1148	2555	—39	2258	431	6591	3910

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

ÉCOLES MODÈLES.

Noms des localités	Élèves des écoles modèles étudiant				
	La dictée.	La grammaire anglaise.	L'analyse logique.	La composition anglaise.	La géographie.
Aylmer	60	60	60	60	60
Berthier	21	21	21	21	21
Bryson	49	49	49	49	49
Bury	45	45	20	20	45
Bolton Centre	0	0	4	4	4
Como	20	20	20	20	20
Clarendon	31	31	31	31	31
Cookshire	39	37	37	39	39
Dudswell	17	17	17	17	17
Frelighsburg	18	18	12	12	18
Farnham	13	13	13	13	13
Gould	16	16	13	16	16
Grenville	37	37	37	37	37
Ga pé (Bassin de)	7	7	7	7	7
Hemmingford	31	29	12	29	29
Hull	19	19	19	19	19
Leeds	46	45	29	29	29
Leeds Sud	16	16	15	16	16
Lachine	32	32	32	32	33
Magog	35	33	35	35	35
Mansonville	34	39	39	39	39
Montréal McGill	188	188	188	188	188
Ormstown	46	45	32	44	45
Portage-du-Fort	44	44	44	44	44
Paspébiac	24	23	22	22	22
Rawdon	16	16	16	16	16
Richmond	69	69	69	69	69
St-Sylvestre	9	9	9	9	9
Sorel	9	9	9	9	9
Stanbridge	25	18	18	12	25
Sutton	78	78	78	78	78
Ulverton	33	30	33	33	33
Warden	28	28	28	28	15
Waterville	38	38	24	38	38
	1187	1164	1085	1132	1167

PROTESTANTE, 1886-87.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES.

les principales matières du cours d'études.

L'histoire sainte.	L'histoire du Canada.	L'histoire d'Angleterre.	L'arithmétique.	L'algèbre.	La géométrie.	Le dessin.	La tenue des livres.	Le français.	Le latin.
60	60	60	60	30	20	60	30	45	15
21	21	21	21	6	6	21	21	21	15
0	49	14	49	14	14	49	14	18	0
45	45	45	45	11	4	45	30	14	0
4	4	4	4	4	4	4	0	4	4
20	20	20	20	13	7	20	20	20	0
31	31	31	31	2	2	31	31	14	2
39	32	30	39	7	4	30	30	24	1
17	17	12	17	4	4	17	11	12	0
18	12	6	18	6	2	18	12	12	3
13	13	13	13	9	5	13	9	13	2
16	16	14	16	11	5	15	8	11	0
37	37	16	37	16	7	37	37	37	0
7	7	7	7	7	4	7	1	3	6
29	29	26	31	10	6	29	30	18	2
19	19	19	19	19	19	19	19	0	0
28	29	28	29	8	9	13	15	29	0
16	16	16	16	6	6	16	16	7	0
32	23	15	32	11	4	32	12	32	9
35	35	23	35	14	8	35	28	24	3
39	27	29	39	27	13	39	12	39	17
85	80	91	188	34	19	168	68	188	34
44	44	44	46	28	14	46	20	44	6
44	30	17	44	22	14	44	30	23	16
22	14	14	27	3	1	25	14	19	2
16	14	6	16	4	4	12	6	15	0
69	69	69	69	35	4	69	69	69	0
9	9	9	9	9	9	9	9	9	0
9	19	2	9	2	2	9	9	9	0
17	18	10	25	6	1	10	5	10	1
41	50	63	78	50	10	78	28	31	23
33	32	14	33	21	2	33	29	30	2
12	15	15	28	5	5	28	7	28	0
38	38	38	88	24	8	35	21	18	0
965	974	841	1188	478	246	1136	701	881	187

APPENDICE No. VI

STATISTIQUE GENERALE

FOURNIE PAR LES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS	Nombre d'écoles.			Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.				
					Elèves catholiques.		Elèves protestants.	
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes (garçons et filles)	Nombre d'écoles.	Garçons	Filles	Garçons	Filles.
Bégin, Désiré	.....	.....	131	129	2093	2002	.....	.....
Béland, P. F	3	2	112	117	2073	2004	.....	.....
Belcourt, J. E	3	8	182	193	3387	3782	.....	.....
Bouchard, Célestin	3	7	200	209	3127	3299	.....	.....
Brault, Calixte	.....	.....	86	84	1686	1562	3	2
Carrier, Ed. (décédé)	5	7	155	167	2953	2888	8	6
Delâge, J. B	6	6	171	178	3940	3580	.....	.....
Demers, J. B.	2	5	118	114	2129	2024	.....	.....
Fontaine, A	8	10	104	119	2872	2838	6	7
Fothergill, Rév. M. M	.....	.....	29	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, Aug	4	3	138	141	2504	2422	87	76
Grondin, L	.....	7	122	123	3083	3642	.....	.....
Hubbard, H	.....	.....	267	8	14	17	65	46
Lefebvre, David	.....	1	128	129	2847	2951	5	3
Lévesque, L. N	6	5	159	161	2747	2878	11	13
Lippens, B	5	7	110	120	2645	2156	.....	...
Lucier, M	.....	.....	46	46	1001	945	19	14
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	42	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, Bolton	.....	.....	90	5	5	11	40	45
McGregor, James	.....	.....	177	8	107	88	13	5
McLaughlin, J. A	.....	.....	207	.....	.....	.....	.....	.....
McMahon, S. F. (décédé)	.....	.....	41	41	1329	1318	.....	.....
Miller, J. N	6	10	95	102	2175	2346	.....	.....
Nantel, J. P	2	5	147	142	2834	2966	.....	.....
O'Brien, F. H	.....	.....	18	18	372	498	.....	.....
Páquet, Daniel	.....	.....	9	9	283	207	.....	.....
Prémont, Joseph	2	23	46	71	1346	2582	.....	.....
Roy, P. Ant	.....	2	66	68	1539	1602	3	7
Ruel, P. J	6	5	163	160	3036	3110	12	14
Savard, Ed	.....	1	84	85	1527	1529	.....	.....
Simard, J. P	.....	.....	151	153	3136	2799	.....	.....
Stenson, M. T	14	8	194	194	3362	2904	.....	.....
Tétrault, Amb	1	5	100	105	1926	2258	.....	.....
Thompson, Wm	.....	.....	79	9	6	8	87	88
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	57	57	1056	1148	7	13
Tremblay, (Charlevoix)	.....	3	66	69	1155	1408	.....	.....
Vien, G. S	.....	.....	169	169	2654	2664	.....	.....
Totaux	76	130	4259	3501	66949	68236	366	339

CONTROLE DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.						Instituteurs et institutrices.					Elèves.			
	Elèves catholiques.		Elèves protestants.			Catholiques.		Protestants.						
Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Nombre total d'écoles	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices	Total des instituteurs et institutrices.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
2	.....	.....	41	31	131	....	131	....	2	133	2139	2033	4167	2892
....	.....	.....	.....	.....	117	1	116	....	....	117	2073	2004	4077	3089
....	.....	.....	.....	.....	193	2	204	....	....	206	3387	3782	7169	5141
1	3	2	12	15	210	....	212	....	1	213	3142	3316	6458	5089
2	.....	.....	15	22	86	9	75	....	2	86	1704	1586	3290	2313
....	.....	.....	.....	.....	167	1	168	....	....	169	2961	2894	5855	3969
5	.....	.....	44	39	183	13	193	....	5	211	3984	3619	7603	6493
11	.....	4	88	66	126	12	104	1	8	125	2217	2094	4311	3097
3	.....	.....	30	31	122	11	113	....	3	127	2908	2876	5784	3485
29	26	24	517	376	29	....	2	7	21	30	543	400	943	682
4	56	40	19	27	145	16	129	....	....	145	2666	2565	5231	3375
6	.....	.....	67	49	129	3	132	....	6	141	3150	3691	6841	4671
259	277	209	2891	2558	267	....	25	7	263	295	3247	2830	6077	4559
....	.....	.....	.....	.....	129	1	137	....	....	138	2852	2954	5806	3593
3	52	41	30	42	170	3	163	....	6	172	2840	2774	5614	4187
2	.....	.....	37	35	122	15	114	1	1	131	2682	2191	4873	3943
....	.....	.....	.....	.....	46	1	45	....	....	46	1020	959	1979	1421
42	33	23	616	568	42	....	1	6	35	42	649	591	1240	854
85	191	160	1361	1188	96	....	5	12	75	92	1597	1404	3001	2126
169	344	257	4269	3971	177	....	13	17	216	246	4733	4321	9054	6245
207	410	411	2240	2243	207	....	13	12	182	207	2763	2541	5304	3581
....	.....	.....	.....	.....	41	7	48	....	....	55	1329	1318	2647	1818
3	25	17	87	100	111	1	118	....	9	128	2287	2463	4750	3057
12	.....	.....	163	138	154	8	151	....	12	171	2997	3104	6101	4740
....	.....	.....	.....	.....	18	....	18	....	....	18	372	498	870	719
....	.....	.....	.....	.....	9	2	7	....	....	9	283	207	490	267
....	.....	.....	.....	.....	71	....	72	....	....	72	1346	2582	3928	3023
....	.....	.....	.....	.....	68	3	74	....	....	77	1542	1609	3151	2163
14	211	190	7	4	174	4	183	....	1	188	3266	3318	6584	4684
....	.....	.....	.....	.....	85	....	85	....	....	85	1527	1529	3056	2428
....	.....	.....	.....	.....	151	....	151	....	....	151	3136	2799	5935	4469
22	305	301	5	2	216	15	202	....	1	218	3672	3207	6879	4962
1	.....	.....	8	7	106	4	104	....	1	109	1934	2265	4199	2746
70	50	43	942	897	79	....	.....	3	76	79	1085	1036	2121	1380
....	.....	.....	.....	.....	57	....	57	....	....	57	1063	1161	2224	1551
....	.....	.....	.....	.....	69	2	70	....	....	72	1155	1408	2563	1976
....	.....	.....	.....	.....	169	....	170	....	....	170	2654	2664	5318	3705
964	1983	1722	13489	12409	4465	134	3605	66	926	4731	82900	82593	165493	118493

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ECOLES MODÈLES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS	Nombre d'écoles				Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques				
	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes (garçons et filles)	Nombre total d'écoles.	Nombre d'écoles.	Élèves catholiques.		Élèves protestants.	
						Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.
Bégin	1	1	13	15	15	626	595	.....	.....
Béland	3	1	9	13	13	294	254	.....	.....
Belcourt	4	1	6	11	11	530	358	.....	.....
Bouchard	7	2	6	15	15	792	317	.....	.....
Brault	7	1	6	14	13	844	282	9	6
Carrier	5	1	6	12	12	914	277	.....	.....
Delâge	1	2	5	8	7	258	601	.....	.....
Demers	5	1	7	13	13	1113	395	.....	.....
Fontaine	4	.....	.....	4	4	340	.....	.....	.....
Fothergill	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
Gay	2	3	5	10	10	1217	1191	5	2
Groulin	7	1	6	14	14	1074	390	.....	.....
Hubbard	1	1	7	9	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre	5	1	8	14	14	603	370	.....	.....
Lévesque	3	.....	4	7	7	253	84	.....	.....
Lippens	3	2	5	10	9	491	394	.....	.....
Lucier	.....	.....	4	4	4	142	142	.....	.....
Lyster	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....
McGregor	.....	.....	6	6	.....	.....	.....	.....	.....
McLaughlin	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
McMahon	22	16	5	43	43	6961	5377	.....	.....
Miller	5	.....	2	7	6	570	33	.....	.....
Nantel	3	1	3	7	7	453	254	.....	.....
O'Brien	.....	.....	2	2	2	90	67	.....	.....
Pâquet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont	8	3	8	19	19	2159	1282	.....	.....
Roy	5	2	10	17	17	615	450	2	6
Ruel	4	1	.....	5	5	170	37	.....	.....
Savard	.....	.....	9	9	9	292	296	.....	.....
Simard	5	3	5	13	13	493	329	.....	.....
Stenson	1	.....	6	7	7	131	136	.....	.....
Tétreault	3	1	3	7	7	548	171	.....	.....
Thompson	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	4	4	4	112	126	2	.....
Tremblay, (Charlevoix)	2	.....	3	5	5	239	63	.....	.....
Vien	1	.....	3	4	4	202	153	.....	.....
	117	46	179	342	309	22586	14424	18	14

CONTROLE DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

ÉCOLES MODÈLES

Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics protest.					Instituteurs et Institutrices.					Elèves.					
	Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Catholiques.		Protest's			Cours élémentaire.		Cours modèle.			
Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et institutrices.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
..	.....	.....	.....	.....	.....	29	....	....	29	546	509	80	86	1221	950
..	.....	.....	.....	.....	1	12	....	....	13	183	121	111	133	548	459
..	.....	.....	.....	.....	3	21	....	....	24	560	336	30	22	948	730
..	.....	.....	.....	.....	9	15	....	....	24	625	274	167	43	1109	937
1	51	46	....	.....	18	1	1	1	21	729	260	175	74	1238	972
..	.....	.....	.....	.....	9	14	....	....	23	749	197	165	80	1191	957
1	8	10	.....	.....	3	19	....	1	23	237	562	29	49	877	748
..	.....	.....	.....	.....	28	8	....	....	36	870	348	243	47	1508	1126
..	.....	.....	.....	.....	10	.....	....	....	10	269	.....	71	....	340	259
1	.....	165	.....	....	1	.....	....	6	7	.....	119	....	46	165	124
..	.....	.....	.....	.....	14	24	....	....	38	1163	1134	59	59	2415	1905
..	.....	.....	.....	.....	21	10	....	....	31	876	316	198	74	1464	1063
9	355	369	8	4	.....	.....	4	12	16	195	172	168	201	736	572
..	.....	.....	.....	.....	3	18	....	....	21	548	329	55	41	973	709
..	.....	.....	.....	.....	2	5	....	....	7	234	62	19	22	337	268
1	21	21	.....	.....	7	16	1	....	24	422	349	90	66	927	720
..	.....	.....	.....	.....	1	5	....	....	6	119	112	23	30	284	221
2	21	22	.....	.....	.....	.....	....	2	2	8	7	13	15	43	36
5	237	193	14	5	.....	.....	4	6	10	153	107	98	91	449	318
6	116	117	6	1	.....	.....	3	7	10	.....	.....	122	118	240	177
3	105	86	4	5	.....	.....	2	2	4	50	38	59	53	200	154
..	.....	.....	.....	.....	132	148	....	....	280	5646	4160	1315	1217	12338	10216
1	26	17	1	.....	7	5	....	1	13	513	40	84	10	647	457
..	.....	.....	.....	.....	6	10	....	....	16	375	213	78	41	707	612
..	.....	.....	.....	.....	.....	7	....	....	7	.....	.....	90	67	157	112
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	....	....	.....	.....
..	.....	.....	.....	.....	30	34	....	....	64	1925	1120	234	162	3441	2947
..	.....	.....	.....	.....	4	22	....	....	26	509	387	107	70	1073	834
..	.....	.....	.....	.....	2	4	....	....	6	154	37	16	....	207	152
..	.....	.....	.....	.....	1	8	....	....	9	204	147	88	149	588	522
..	.....	.....	.....	.....	4	17	....	....	21	372	199	123	128	822	664
..	.....	.....	.....	.....	1	6	....	....	7	80	93	50	44	267	207
..	.....	.....	.....	.....	6	9	....	....	15	463	130	85	41	719	600
3	83	86	9	9	.....	.....	1	2	3	79	75	13	20	187	129
..	.....	.....	.....	.....	.....	6	....	....	6	110	112	4	14	240	186
..	.....	.....	.....	.....	2	6	....	....	8	214	49	25	14	302	257
..	.....	.....	.....	.....	.....	11	....	....	11	166	98	36	55	355	279
33	1023	1132	42	24	325	490	16	40	871	19346	12212	4323	3382	39263	31579

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ACADÉMIES ET "HIGH SCHOOLS."

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.	Nombre d'écoles.				Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.				
	Ecoles de garçons	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes (garçons et filles).	Nombre total d'écoles	Nombre d'écoles	Elèves catholiques.		Elèves protestants	
						Garçons.	Filles	Garçons.	Filles
Bégin									
Beland									
Belcourt	2			2	2	125			
Bouchard									
Brault									
Carrier									
Delâge	1			1	1	466			
Demers			1	1					
Fontaine	1			1					
Fothergill	1			1					
Gay									
Grondin	2			2	2	159			
Hubbard	1	1	1	3					
Lefebvre	0	1		1	1		93		
Lévesque									
Lippens	1			1	1	107			
Lucier									
Lyster									
Magrath			1	1					
McGregor	1	1	4	6					
McLaughlin			4	4					
McMahon	3	6	1	10	10	862	2402		
Miller									
Nantel	1			1	1	354			
O'Brien									
Pâquet									
Premont			1	1	1	45	35		
Roy			1	1	1	38	20		
Ruel									
Savard									
Simard	2			2	2	308			
Stenson									
Tetreault	1		1	2	1	610			
Thompson			1	1					
Tremblay, (Gaspé)									
Tremblay, (Charlevoix)	1			1	1	73			
Vien	1			1	1	127			
	19	9	16	44	25	3925	2557		

CONTROLE DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

ACADÉMIES ET « HIGH SCHOOLS ».

Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics protestants.					Instituteurs et institutrices.					Elèves.							
	Elèves protestants		Elèves catholiques.		Catholiques.		Protestants.			Cours élémentaire.		Cours commercial		Cours classique.			
Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et institutrices.	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Total des élèves	Moyenne de la présence des élèves
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	8	....	....	....	8	160	....	25	....	....	....	185	170
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	9	....	....	....	9	437	....	29	....	....	....	466	402
1	61	37	....	....	....	....	1	2	3	27	30	10	8	18	5	98	70
1	28	....	9	....	....	....	1	1	2	24	....	7	....	6	....	37	30
1	100	....	....	....	1	....	4	....	5	....	....	42	....	58	....	100	90
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	11	....	....	....	11	645	....	105	....	....	....	750	520
3	178	155	....	....	....	....	2	7	9	97	79	41	40	40	36	333	264
..	....	....	....	....	....	5	....	....	5	....	73	....	20	....	....	93	87
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	2	....	....	....	2	87	....	20	....	....	....	107	80
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	49	64	....	....	....	....	....	2	2	30	34	6	15	13	15	113	82
6	597	410	23	2	....	....	17	19	36	142	132	35	166	443	114	1032	840
4	253	254	12	12	....	....	4	9	13	133	133	79	79	54	53	531	411
..	....	....	....	....	21	66	....	....	87	622	1755	240	654	....	....	3271	2819
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	7	....	....	....	7	303	....	51	....	....	....	354	320
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	1	1	....	....	2	35	32	10	3	....	....	80	56
..	....	....	....	....	1	....	....	....	1	34	18	4	2	....	....	58	40
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	11	....	....	....	11	163	....	145	....	....	....	308	276
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	50	45	....	....	12	....	1	2	15	530	36	130	9	....	....	705	665
1	32	41	....	....	....	....	1	....	1	10	12	9	12	13	17	73	56
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	2	....	....	....	2	48	....	25	....	....	....	73	63
..	....	....	....	....	6	....	....	....	6	79	....	48	....	....	....	127	120
19	1348	1006	44	14	92	72	31	42	237	3606	2334	1061	1008	645	240	8894	7461

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPEN-

ECOLES MODÈLES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.	Nombre d'écoles.			Total des écoles.	Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.				
					Nombre d'institutions.	Elèves catholiques.		Elèves protestants.	
	Garçons.	Filles.	Mixtes (garçons et filles.)			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Bégin	.....	1	.....	1	1	.....	16	.....	.....
Béland	.....	3	.....	3	3	.....	241	.....	.....
Belcourt	1	11	.....	12	12	56	638	.....	.....
Bouchard	.....	7	.....	7	7	.....	426	.....	.....
Brault	.....	5	.....	5	5	.....	453	.....	.....
Carrier	.....	.....	2	2	2	71	152	.....	.....
Delage	1	4	.....	5	5	60	260	.....	.....
Demers	.....	4	.....	4	4	.....	219	.....	.....
Fontaine	.....	7	.....	7	7	.....	426	.....	.....
Fothergill	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gay	.....	2	.....	2	2	.....	163	.....	5
Grondin	.....	3	.....	3	3	.....	176	.....	.....
Hubbard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre	.....	2	.....	2	2	.....	219	.....	.....
Lévesque	.....	4	.....	4	4	.....	279	.....	.....
Lippens	1	2	.....	3	3	125	320	.....	.....
Lucier	.....	1	.....	1	1	.....	60	.....	.....
Lyster	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGregor	1	2	.....	3	1	.....	46	.....	4
McLaughlin	.....	.....	4	4	.....	.....	.....	.....	.....
McMahon	6	5	.....	11	11	1141	727	.....	.....
Miller	.....	8	.....	8	8	.....	557	.....	.....
Nantel	.....	3	.....	3	3	.....	291	.....	.....
O'Brien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pâquet	.....	1	.....	1	1	.....	51	.....	.....
Prémont	3	4	1	8	8	508	458	.....	.....
Roy	.....	2	.....	2	2	.....	117	.....	.....
Ruel	.....	5	.....	5	5	.....	285	.....	55
Savard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Simard	1	4	.....	5	5	51	405	3	.....
Stenson	.....	3	.....	3	3	.....	334	.....	.....
Tétreault	.....	5	.....	5	5	.....	273	.....	.....
Thomson	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay. (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay. (Charlevoix)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Vien	2	.....	.....	2	2	111	.....	.....	.....
	16	98	7	121	115	2,23	7592	3	64

DANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

ÉCOLES MODÈLES.

Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.					Instituteurs et Institutrices.							Élèves					
Nombre d'institutions.	Élèves protestants.		Élèves catholiques.		Catholiques.				Protestants.		Nombre total d'instituteurs et d'institutrices.	Cours élémentaire.		Cours modèle		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
					Instituteurs.		Institutrices.										
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Religieux.	Laïcs	Religieuses.	Laïques	Instituteurs.	Institutrices.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
..	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	3	....	9	....	7	16	16
..	....	....	....	....	....	....	11	....	....	....	11	....	105	....	136	241	220
..	....	....	....	....	4	....	60	....	....	....	64	31	436	25	202	694	642
..	....	....	....	....	....	....	28	1	....	....	29	....	312	....	114	426	383
..	....	....	....	....	....	....	22	1	....	....	23	....	356	....	97	453	376
..	....	....	....	....	....	....	7	1	....	....	8	71	108	....	44	223	200
..	....	....	....	....	4	....	31	4	....	....	39	42	224	18	36	320	296
..	....	....	....	....	....	....	24	2	....	....	26	....	156	....	63	219	219
..	....	....	....	....	....	....	32	....	....	....	32	....	313	....	113	426	356
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	6	....	....	....	6	....	152	....	16	168	137
..	....	....	....	....	....	....	12	....	....	....	12	....	105	....	71	176	148
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	11	....	....	....	11	....	154	....	65	219	195
..	....	....	....	....	....	....	18	....	....	....	18	....	185	....	94	279	249
..	....	....	....	....	3	....	12	....	....	....	15	113	290	12	30	445	360
..	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	4	....	48	....	12	60	60
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	198	228	3	....	....	....	....	4	1	8	13	77	111	124	167	479	403
4	59	10	....	4	....	....	....	....	2	2	4	7	4	52	40	103	71
..	....	....	....	....	57	3	35	....	....	....	95	890	575	251	152	1868	1767
..	....	....	....	....	....	....	29	....	....	....	29	....	423	....	134	557	461
..	....	....	....	....	....	....	14	....	....	....	14	....	224	....	67	291	260
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	4	....	8	....	43	51	51
..	....	....	....	....	3	4	12	7	....	....	26	375	408	133	50	966	869
..	....	....	....	....	....	....	9	....	....	....	9	....	48	....	69	117	112
..	....	....	....	....	....	....	32	....	....	....	32	....	297	....	43	340	314
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	2	18	1	....	....	21	....	248	54	157	459	407
..	....	....	....	....	....	....	15	1	....	....	16	....	244	....	90	334	294
..	....	....	....	....	....	....	18	....	....	....	18	....	192	....	81	273	251
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	1	3	....	....	....	4	65	...	46	....	111	106
6	257	268	3	4	71	10	470	22	3	10	586	1671	5735	715	2193	10314	9223

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPEN-

ACADÉMIES ET « HIGH SCHOOLS ».

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS	Nombre d'institutions.				Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.					Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.				
						Elèves catholiques.		Elèves protestants.			Elèves protestants.		Elèves catholiques	
	Garçons.	Filles.	Mixtes (garçons et filles)	Total des institutions.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.
Bégin	....	1	....	1	1	....	180	....	.....	..	....	.....	....	.....
Béland	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Belcourt	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Bouchard	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Brault	1	4	....	5	5	200	816	....	10	..	....	.....	....	.....
Carrier	....	4	....	4	4	....	805	....	1	..	....	.....	....	.....
Delâge	1	2	....	3	3	67	234	....	.....	..	....	.....	....	.....
Demers	....	2	....	2	2	....	355	....	.....	..	....	.....	....	.....
Fontaine	....	2	....	2	2	....	469	....	.....	..	....	.....	....	.....
Fothergill	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Gay	0	1	....	1	1	....	74	....	12	..	....	.....	....	.....
Grondin	....	4	....	4	4	....	585	....	.....	..	....	.....	....	.....
Hubbard	....	1	2	3	..	....	.....	....	.....	3	80	98	....	.....
Lefebvre	....	1	...	1	1	....	139	....	.....	..	....	.....	....	.....
Lévesque	1	1	....	2	2	91	190	....	4	..	....	.....	....	.....
Lippens	3	5	....	8	8	488	1057	....	.....	..	....	.....	....	.....
Lucier	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Lyster	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Magrath	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
McGregor	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
McLaughlin	....	....	3	3	..	....	.....	....	.....	3	62	63	6	5
McMahon	1	1	....	2	2	39	160	....	.....	..	....	.....	....	.....
Miller	....	2	....	2	2	....	199	....	.....	..	....	.....	....	.....
Nantel	....	3	....	3	3	....	250	....	.....	..	....	.....	....	.....
O'Brien	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Paquet	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Prémont	1	4	....	5	5	270	804	15	.....	..	....	.....	....	.....
Roy	....	2	....	2	2	....	173	....	5	..	....	.....	....	.....
Ruel	1	1	....	2	2	208	140	3	10	..	....	.....	....	.....
Savard	....	1	...	1	1	....	89	....	.....	..	....	.....	....	.....
Simard	....	3	....	3	3	....	437	....	.....	..	....	.....	....	.....
Stenson	....	1	....	1	1	....	610	....	6	..	....	.....	....	.....
Tétreault	....	2	....	2	2	....	450	....	.....	..	....	.....	....	.....
Thompson	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Tremblay, (Gaspé)	....	....	....	....	..	....	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	....	2	....	2	2	....	197	....	.....	..	....	.....	....	.....
Vien	....	3	....	3	3	....	402	....	.....	..	....	.....	....	.....
	9	53	5	67	61	1363	8755	18	48	6	142	161	6	5

DANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT

ACADÉMIES ET « HIGH SCHOOLS."

Instituteurs et Institutrices.							Elèves.							
Catholiques.				Protestants.		Total des instituteurs et institutrices.	Cours élémentaire.		Cours commercial.		Cours classique.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
Instituteurs.		Institutrices.												
Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	Instituteurs.	Institutrices.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
....	....	17	....	.....	.....	17	.....	100	.....	80	....	.....	180	120
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
8	....	57	....	.....	.....	65	148	612	52	214	....	.....	1026	841
....	....	32	1	.....	.....	33	.....	604	.....	202	....	.....	806	752
10	....	25	5	.....	.....	40	39	212	28	22	....	.....	301	281
....	....	18	....	.....	.....	18	.....	280	.....	75	....	.....	355	355
....	....	18	....	.....	.....	18	.....	364	.....	105	....	.....	469	400
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	3	....	.....	.....	3	.....	52	.....	34	....	.....	86	80
....	....	26	1	.....	.....	27	.....	414	.....	171	....	.....	585	554
....	....	....	....	5	7	12	31	23	33	48	16	27	178	145
....	....	5	....	.....	.....	5	.....	115	.....	24	....	.....	139	125
9	....	7	....	.....	.....	16	41	179	50	.....	....	15	285	275
24	1	59	....	.....	.....	84	382	884	106	173	....	.....	1545	1223
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	3	1	4	2	1	49	50	17	17	136	114
....	4	20	....	.....	.....	24	.....	50	39	50	....	.....	139	130
....	....	8	....	.....	.....	8	.....	127	.....	72	....	.....	199	170
....	....	12	....	.....	.....	12	.....	194	.....	56	....	.....	250	218
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
10	....	18	....	.....	.....	28	150	596	135	208	....	.....	1089	978
....	....	15	....	.....	.....	15	.....	91	.....	87	....	.....	178	168
13	1	10	....	.....	.....	24	196	138	15	12	....	.....	361	290
....	....	7	....	.....	.....	7	.....	69	.....	20	....	.....	89	89
....	....	18	1	.....	.....	19	.....	308	.....	99	....	30	437	403
....	....	16	....	.....	.....	16	.....	473	.....	121	....	22	616	575
....	....	14	....	.....	.....	14	.....	330	.....	60	....	60	450	386
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....
....	....	10	....	.....	.....	10	.....	134	.....	63	....	.....	197	175
....	....	16	2	.....	.....	18	.....	255	.....	147	....	.....	402	381
74	6	431	10	8	8	537	989	6605	507	2193	33	171	10498	9228

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉPENDANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS	Nombre de collèges.	Professeurs. Catholiques. Religieux.	Professeurs. Catholiques. Laïcs.	Professeurs. Total des catholiques.	Professeurs. Protestants.	Professeurs. Total des professeurs.	Elèves. Elèves catholiques.	Elèves. Elèves protestants.	Elèves. Total des élèves.	Elèves. Elèves du cours élémentaire.	Elèves. Elèves du cours commercial.	Elèves. Elèves du cours classique.	Elèves. Moyenne de la présence des élèves.
Bégin	1	12	....	12	....	12	112	....	112	25	60	27	100
Béland	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Belcourt	1	16	1	17	....	17	160	....	160	25	15	120	158
Bouchard	1	24	....	24	....	24	180	....	180	4	98	78	180
Brault	2	51	....	51	....	51	640	....	640	310	200	130	600
Carrier (décédé)	1	23	4	27	....	27	290	....	290	12	204	74	290
Delâge	2	46	....	46	....	46	471	....	471	138	25	308	428
Demers	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Fontaine	1	32	....	32	....	32	306	3	309	100	49	160	295
Fothergill	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gay	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Grondin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Hubbard	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lefebvre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lévesque	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lippens	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lucier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lyster	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Magrath	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McGregor	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McLoughlin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McMahon	1	12	....	12	....	12	340	....	340	100	....	240	300
Miller	1	24	1	25	....	25	250	....	250	....	40	210	210
Nantel	1	12	....	12	....	12	250	....	250	....	....	250	230
O'Brien	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Paquet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Prémont	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Roy	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ruel	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Savard	1	15	....	15	....	15	98	....	98	....	63	35	98
Simard	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Stenson	1	16	....	16	1	17	147	5	152	....	107	45	145
Tétreault	1	10	....	10	....	10	290	20	310	30	5[illegible]	230	300
Thompson	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, (Charlevoix)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Vien	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	15	293	6	299	1	300	3534	28	3562	744	911	1907	3334

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Institutions de garçons, de filles et mixtes.				Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.					Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.				
	Garçons.	Filles.	Mixtes (garçons et filles.)	Total des institutions.	Nombre d'institutions.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles	Nombre d'institutions.	Elèves protestants. Garçons.	Elèves protestants. Filles.	Elèves catholiques. Garçons.	Elèves catholiques. Filles.
Bégin	....	....	1	1	1	24	5	....	.....	..	.....	....	.....	....
Béland	....	....	1	1	1	23	22	....	.....	..	.....	....	.....	....
Belcourt	....	....	2	2	1	14	14	....	.....	1	8	12	.....	....
Bouchard	....	1	....	1	1	....	30	....	.....	..	.....	....	.....	....
Brault	1	....	....	1	1	36	.....	3	.....	..	.....	....	.....	....
Carrier (décédé)	....	....	1	1	1	345	172	....	.....	..	.....	....	.....	....
Delâge	....	1	....	1	1	....	192	....	.....	..	.....	....	.....	....
Demers	1	....	2	3	2	158	120	....	.....	1	38	52	.....	....
Fontaine	1	1	...	2	2	153	40	....	.....	..	.....	....	.....	....
Fothergill	4	4	7	15	....	....	.....	....	.....	15	152	185	.....	....
Gay	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Grondin	....	....	1	1	1	50	45	....	.....	..	.....	....	.....	....
Hubbard	2	....	5	7	....	....	.....	....	.....	7	219	100	7	6
Lefebvre	....	....	2	2	2	28	26	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lévesque	....	....	1	1	1	5	7	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lippens	....	....	5	5	5	155	153	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lucier	....	....	2	2	2	36	31	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lyster	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Magrath	....	....	5	5	....	....	.....	....	.....	5	44	53	4	3
McGregor	2	2	11	15	3	38	40	....	.....	12	176	305	15	2
McLoughlin	....	....	3	3	....	....	.....	....	.....	3	30	30	.....	....
McMahon	11	17	24	52	52	4561	5555	....	.....	..	.....	....	.....	....
Miller	1	1	....	2	2	19	18	....	.....	..	.....	....	.....	....
Nantel	2	2	2	6	4	115	190	....	.....	2	19	16	.....	....
O'Brien	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Páquet	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Premont	4	2	21	27	27	1765	1020	....	.....	..	.....	....	.....	....
Roy	....	....	3	3	3	67	49	....	.....	..	.....	....	.....	....
Ruel	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Savard	....	1	....	1	1	....	126	....	.....	..	.....	....	.....	....
Simard	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Stenson	1	....	....	1	1	25	.....	15	.....	..	.....	....	.....	....
Tétreault	3	1	1	5	3	53	.....	....	.....	2	13	45	.....	....
Thompson	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Tremblay, (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Tremblay, (Charlev.)	....	....	7	7	7	88	70	....	.....	..	.....	....	.....	....
Vien	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
	33	33	107	173	125	7758	7925	18	.....	48	699	798	26	11

INDÉPENDANTES NON SUBVENTIONNÉES.

Degré de l'institution				Instituteurs et institutrices.								Elèves				
				Catholiques		Protestants		Ecclésiastiques et ordres relig.	Laïques non brevetés.	Laïques brevetés						
Ecoles élémentaires.	Ecoles modèles.	Académies.	Collèges.	Instituteurs.	Institutrices	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs et institutrices.	Instituteurs et institutrices.	Instituteurs et institutrices.	Total des instituteurs et des institutrices.	Cours élémentaire.	Cours commercial	Cours classique	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
1	..	..	..	....	3	....	.....	3	.....	.....	3	29	....	....	29	23
1	..	..	..	....	1	....	.....	.....	.....	1	1	45	....	....	45	35
2	..	..	..	....	1	1	.....	1	1	.....	2	48	....	....	48	39
...	1	..	..	....	4	....	.....	4	.....	.....	4	23	7	....	30	30
...	..	1	..	2	.....	....	.....	.....	.....	2	2	14	25	....	39	36
1	..	..	..	....	22	....	.....	16	2	4	22	517	....	....	517	517
...	..	1	..	....	25	....	.....	25	.....	.....	25	157	35	....	192	178
1	1	1	..	2	4	3	4	6	7	.....	13	266	92	10	368	308
...	2	..	..	10	3	....	.....	13	.....	.....	13	145	48	....	193	165
12	2	1	..	....	.....	7	19	1	20	5	26	232	34	71	337	313
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
1	..	..	..	....	2	....	.....	1	1	.....	2	95	....	....	95	80
5	..	2	..	....	.....	12	2	2	6	6	14	231	24	77	332	271
2	..	..	..	....	2	....	.....	.....	.....	2	2	54	....	....	54	44
1	..	..	..	....	1	....	.....	.....	.....	1	1	12	....	....	12	11
5	..	..	..	....	5	....	.....	3	.....	2	5	308	....	....	308	255
2	..	..	..	....	2	....	.....	.....	.....	2	2	67	....	....	67	31
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
5	..	..	..	...	.....	2	3	.....	3	2	5	104	....	....	104	72
9	..	6	..	....	3	18	41	.....	58	4	62	390	76	110	576	442
1	2	..	..	....	.....	....	3	.....	1	2	3	24	34	2	60	55
30	8	13	1	72	216	....	.....	261	17	10	288	8331	1345	440	10116	8893
1	1	..	..	4	1	....	.....	3	2	.....	5	18	19	....	37	26
4	..	2	..	6	6	2	.....	12	2	.....	14	285	55	....	340	312
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
21	3	2	1	53	45	....	.....	69	9	20	98	1790	616	379	2785	2245
3	..	..	..	....	3	....	.....	.....	1	2	3	116	....	....	116	94
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
...	..	1	..	....	11	....	.....	11	.....	.....	11	99	27	....	126	126
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
...	1	..	..	2	.....	....	.....	.....	.....	2	2	20	20	....	40	35
4	0	1	..	2	2	....	2	.....	1	5	6	83	28	....	111	94
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
7	..	..	..	....	7	....	.....	.....	4	3	7	158	....	....	158	143
...	..	..	..	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	.....	.....
119	21	31	2	153	369	45	74	431	135	75	641	13661	2485	1089	17235	14873

Elèves étudiant les différentes

	Degrés des institutions.	Lecture.			Ecriture.	Arithmétique.
		Epellation.	Lecture courante.	Lecture raisonnée.		
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	53053	92958	36811	136481	124113
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	490	117	692	715
	Ecoles modèles subventionnées	8115	20226	14090	33284	27966
	Académies et "High Schools" subventionnés	1719	3665	3490	7020	6328
	Total	62887	117339	54508	177477	159122
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	1241	6293	5481	10013	9651
	Académies et "High Schools"	1290	6652	5321	9433	9386
	Collèges	74	1959	2522	3293	3209
	Total	2605	14904	13324	22739	22246
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	4116	3484	1139	4523	4324
	Ecoles modèles	429	2499	1243	2475	3080
	Académies et "High schools"	531	2557	1809	3516	3489
	Collèges	72	796	666	1077	739
	Total	5148	9336	4857	11591	11632
	Grand total	70640	141579	72689	211807	193000

DU COURS D'ÉTUDES.

branches de l'enseignement.

Dictées.	Grammaire.	Narrations.	Géographie.	Dessin.	Leçons de choses.	Tenue des livres.	Histoire Sainte.	Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.
61001	57015	25451	45293	53796	51641	18583	53555	26769	2498
443	435	199	385	467	280	264	367	237	30
22050	19962	8748	16690	19331	23371	9717	20886	11506	1721
6061	5919	3771	5257	5029	5778	2861	4336	4157	1247
89555	83331	38169	67625	78623	81070	31425	79144	42669	5496
7309	7646	4233	6938	6623	7465	4110	6191	4487	1147
7211	7561	3508	6192	5932	7173	3044	6353	3977	1317
2219	2528	1650	2418	701	1470	852	1425	1367	638
16739	17735	9391	15518	13256	16108	8006	13969	9831	3102
1445	2341	765	1678	820	4089	700	2512	1167	229
1180	2339	887	2264	1414	3103	976	1985	1488	384
1957	3125	1699	3408	3105	3974	1560	2893	2577	911
577	977	531	800	480	658	368	716	671	295
5159	8782	3882	8150	5819	11824	3604	8106	5903	1819
111453	109848	51442	91323	97698	109002	43035	101219	58403	10417

Elèves étudiant les différentes

	Degrés des institutions.	Autres histoires.	Belles-lettres.	Rhétorique.	Logique.	Histoire naturelle.	Agriculture.	Chimie.
Institutions sous contrôle	Ecoles élémentaires	412	.....	.....	.....	.....	21243	.....
	Ecoles modèles non subventionnées	10	.....	.....	.....	.....	255	.....
	Ecoles modèles subventionnées	1673	1093	347	191	801	7376	9
	Académies et " High school " subventionnés	779	1099	760	52	646	2000	194
	Total	2874	2192	1107	243	1447	30874	203
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	1634	615	512	181	1333	2093	3
	Académies et " High schools"	1423	394	291	453	645	1457	177
	Collèges	1605	324	255	305	348	456	194
	Total	4662	1333	1058	939	2326	4006	374
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	5	.....	.....	.....	78	324	.....
	Ecoles modèles	492	82	.....	10	262	30	.....
	Académies et " High schools"	508	730	367	124	269	214	188
	Collèges	440	126	69	65	169	127	84
	Total	1445	938	436	199	778	695	272
	Grand total	8981	4463	2601	1381	4551	35575	849

DU COURS D'ÉTUDES.

branches de l'enseignement.—(*Suite.*)

Physique.	Algèbre.	Géométrie.	Trigonométrie.	Anglais étudiant la langue française.	Français étudiant la langue anglaise.	Langue allemande.	Latin.	Grec.	Couture et broderie.	Musique
.....	171	118	.....	5597	8145	.....	132	.....	1028	9686
.....	35	30	.....	51	374	.....	.....	.....	.....	30
10	1699	2684	22	2493	13306	.....	123	16	2173	1356
2	1112	1171	129	3158	4830	120	930	227	1026	2076
12	3017	4003	151	11299	26655	120	1185	243	4227	13148
107	1184	1252	72	1318	4008	.....	109	2	4959	2413
198	891	937	103	851	4972	.....	75	11	4286	2334
299	513	534	259	319	2851	.....	1824	1101	.....	776
604	2588	2723	434	2488	11831	.....	2008	1114	9245	5523
.....	34	20	.....	768	1483	.....	.....	.....	829	216
.....	114	210	15	300	842	.....	29	.....	488	154
163	697	572	66	1090	1706	41	275	75	2508	1603
77	77	164	50	232	658	.....	645	295	.....	132
240	922	966	131	2390	4689	41	949	370	3825	2105
856	6527	7692	716	16177	43175	161	4142	1727	17297	20776

INSTITUTEURS BREVETÉS.

	Degrés des institutions.	Brevets pour écoles élémentaires.				
		De l'école normale Laval.	De l'école normale Jacques-Cartier.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.
Institutions sous contrôle.	Écoles élémentaires	1	3	5	50	34
	Écoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles modèles subventionnées	.....	1	.....	16	.....
	Académies et "High Schools" subventionnés	1	.....	1	.....	1
	Total	2	4	6	66	35
Institutions indépendantes subventionnées.	Écoles modèles	.....	3	.....	.....	.....
	Académies et "High Schools"	.....	.....	.....	.....	.....
	Collèges	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	.....	3	.....	.....	.....
Institutions indépendantes non subventionnées.	Écoles élémentaires	.....	1	.....	1	4
	Écoles modèles	.....	.....	.....	.....	.....
	Académies et "High Schools"	.....	3	.....	.....	1
	Collèges	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	.....	4	.....	1	5
	Grand total	2	11	6	67	40

PROFESSEURS ET INSTITUTEURS.

INSTITUTEURS BREVETÉS.

Brevets pour écoles modèles.					Brevets pour académies.					Total des instituteurs brevetés.
De l'école normale Laval.	De l'école normale Jacques-Cartier.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	De l'école normale Laval.	De l'école normale Jacques-Cartier.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	
6	4	4	17	3	1	.....	7	.....	.....	135
.....	1	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	4
17	26	2	44	8	7	11	6	5	2	145
1	2	1	6	.....	3	5	13	2	5	41
24	33	7	69	11	11	16	27	7	7	325
1	.....	.....	1	.....	1	.....	2	1	1	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	1	.....	1	.....	2	2	3	13
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
2	.....	.....	2	2	3	.....	.....	1	.....	14
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	.....	.....	5	2	3	.....	.....	1	.....	23
27	33	7	75	13	15	16	29	10	10	361

PROFESSEURS ET INSTITUTEURS RELIGIEUX OU LAICS

	Degrés des institutions.	Membres du clergé catholique.	Membres du clergé protestant.	Frères des Ecoles chrétiennes.	Frères Saint-Viateur.	Frères Ste-Croix.	Frères du Sacré Cœur.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	1	.....	2	17	10	15
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	10	.....	.....	.....
	Ecoles modèles subventionnées	.....	.....	92	55	13	8
	Académies et " High Schools " subventionnés	2	1	41	6	14	13
	Total	3	1	145	78	37	36
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	3	.....	32	33	3	.....
	Académies et " High Schools "	8	1	16	.....	31	19
	Collèges	267	.....	.....	13	13	.....
	Total	278	1	48	46	47	19
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	.....	1	2	.....	.....	.....
	Ecoles modèles	6	.....	29	10	.....	.....
	Académies et " High Schools "	4	3	.....	4	20	.....
	Collèges	54	2	.....	2	.....	.....
	Total	64	6	31	16	20	.....
	Grand total	345	8	224	140	104	55

PROFESSEURS ET INSTITUTEURS.—(*Suite.*)

NON BREVETÉS.			Total des professeurs et des instituteurs.	Moyenne des traitements des professeurs et des instituteurs ecclésiastiques ou religieux.	INSTITUTEURS BREVETÉS.			
					Moyenne des traitements par mois.		Moyenne des traitements par année.	
Professeurs et instituteurs catholiques laïcs.	Professeurs et instituteurs protestants.	Total des professeurs et des instituteurs non brevetés.			Dans les villes.	Dans les campagnes.	Dans les villes.	Dans les campagnes
				$	$	$	$	$
9	10	64	199	200	90	22	900	220
.....	1	11	15	200	.....	38	.....	380
10	.....	178	322	202	53	32	530	326
1	8	86	127	246	90	60	900	600
20	19	339	664	212	77	38	776	381
3	.....	74	84	200	75	40	750	400
5	5	85	88	250	.....	63	.....	630
6	1	300	300	162	.....	25	.....	250
14	6	459	472	204	75	42	750	427
1	12	16	23	120	60	31	600	317
.....	.....	45	47	166	50	.....	500	.....
3	19	53	67	466	92	57	920	675
2	1	61	61	252	.....	.....	.....	.....
6	32	175	198	251	67	44	673	446
40	57	973	1334	222	73	41	733	418

INSTITUTRICES BREVETÉES.

	Degrés des institutions.	Brevets pour écoles élémentaires.				Brevets pour écoles modèles.			
		De l'école normale Laval.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	De l'école normale Laval.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	53	83	2591	655	48	90	250	18
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....
	Ecoles modèles subventionnées	5	1	39	11	63	18	94	15
	Académies et "High Schools" subventionnés	.....	6	3	5	3	15	1	3
	Total	58	90	2633	672	115	123	345	36
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	1	3	.....	1	3	5	3	1
	Académies et "High Schools"	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....
	Total	1	3	.....	1	3	9	3	1
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	.....	1	37	6	1	1	2	1
	Ecoles modèles	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....
	Académies et "High Schools"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	.....	1	37	8	1	1	2	1
	Grand total	59	94	2670	681	119	133	350	38

DES INSTITUTRICES.

INSTITUTRICES BREVETEES.					Institutrices religieuses.			
Brevets pour écoles académiques.								
De l'école normale Laval.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	Total des institutrices brevetées.	Sœurs de la Congrégation.	Ursulines.	Sœurs de Charité.	Sœurs de la Providence.
.....	20	.....	4	3812	45	1	29	11
.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	.....
.....	2	1	1	250	114	.....	50	10
.....	11	3	.....	50	18	.....	.....	.....
.....	33	4	5	4114	179	1	79	21
.....	2	1	.....	20	71	6	47	14
.....	.....	.....	.....	4	182	10	52	4
.....	2	1	.....	24	253	16	99	18
.....	.....	.....	.....	49	2	.....	40	16
.....	.....	.....	.....	2	3	6	8	3
.....	.....	.....	.....	.....	105	21	.....	.....
.....	.....	.....	.....	51	110	27	48	19
.....	35	5	5	4189	542	44	226	58

INSTITUTRICES RELIGIEUSES ET LAIQUES

	Degrés des institutions.	Sœurs de l'Assomption.	Sœurs de l'Annonciation de Marie.	Sœurs de la Présentation de Marie.	Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.	Sœurs de Jésus Marie.	Sœurs du Bon Pasteur.	Sœurs Marianites.	Sœurs de Ste-Anne.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	15	4	27	15	5	11	6	17
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles modèles subventionnées	5	1	7	27	.....	16	34	29
	Academies et "High schools" subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....
	Total	20	5	34	42	5	32	40	46
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	60	8	87	28	13	27	2	75
	Académies et "High Schools"	.....	8	35	65	16	26	18	32
	Total	60	16	122	93	29	53	20	107
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles elementaires	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....
	Ecoles modèles	.....	.....	.....	.....	8	10	4	.....
	Académies et "High Schools"	.....	.....	25	10	22	.....	.....	.....
	Total	.....	.....	25	10	30	10	14	.....
	Grand total	80	21	181	145	64	95	74	153

DES INSTITUTRICES.—(*Suite.*)

NON BREVETÉES.					Nombre total des institutrices.	Moyenne du traitement des institutrices religieuses.	INSTITUTRICES LAÏQUES.			
							Moyenne des traitements par mois.		Moyenne des traitements annuels.	
Sœurs des petites écoles.	Religieuses du Sacré-Cœur.	Institutrices laïques catholiques.	Institutrices laïques protestantes.	Nombre total des institutrices non brevetées			Dans les villes.	Dans les campagnes.	Dans les villes.	Dans les campagnes.
						$	$	$	$	$
9	.....	434	55	684	4496	125	18	10	283	105
....	.....	3	.....	5	7	150	.....	16	.....	162
8	.....	43	2	346	596	118	23	16	231	160
....	.....	1	2	26	76	144	30	20	302	206
17	.....	481	59	1061	5175	134	23	15	239	158
....	.....	9	.....	447	467	155	25	13	250	132
....	20	8	4	480	484	142	.....	22	.....	225
....	20	17	4	927	951	148	25	17	250	178
3	.....	33	24	128	177	157	11	11	110	110
....	.....	.....	.....	42	44	116	.....	18	.....	180
....	.....	.....	39	222	222	130	.....	.....	.....	.....
8	.....	33	63	392	443	134	11	14	110	145
20	20	531	126	2380	6569	136	20	16	200	160

GRANDS TOTAUX DE LA

TOTAUX.

INSTITUTIONS.	Institutions.					Instituteurs, institu-				
	Ecoles élémentaires.	Ecoles modèles.	Académies.	Colléges.	Total des institutions.	Catholiques.	Protestants.	Ecclésiastiques ou Religieux.	Laïcs.	Brevetés des écoles normales.
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques	3501	309	25	....	3835	4619	25	820	3824	266
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics protestants	964	33	19	....	1016	99	1096	1	1194	283
Institutions catholiques indépendantes subventionnées	.....	115	61	15	191	1390	1	1344	47	9
Institutions protestantes indépendantes subventionnées	.....	6	6	....	12	.....	32	1	31	16
Institutions catholiques indépendantes non subventionnées	85	17	21	2	125	522	.....	427	95	10
Institutions protestantes indépendantes non subventionnées	34	4	10	..	48	.....	119	6	113	2
Grands totaux	4584	484	142	17	5227	6630	1273	2599	5304	586

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

TOTAUX.

trices et professeurs.						Instituteurs et institutrices laïcs				
Brevetés des bureaux d'examinateurs.	Ecclésiastiques et religieux non brevetés.	Laïcs non brevetés.	Instituteurs et professeurs.	Institutrices.	Total des professeurs, instituteurs et institutrices.	Nombre total des instituteurs et des institutrices laïcs.	Moyenne des traitements par mois.	Moyenne des traitements annuels.	Total des instituteurs et des institutrices, membres du clergé et des ordres religieux.	Moyenne des traitements annuels des instituteurs et institutrices, membres du clergé et des ordres religieux.
							$ cts	$ cts		$ cts
3.057	820	501	545	4099	4644	3824	12.00	127.66	820	135.00
833	1	78	119	1076	1195	1194	20.00	201.00	1	900.00
7	1344	31	458	933	1391	47	20.70	207.00	1344	153.00
5	1	10	14	18	32	31	56.40	564.00	1	.....
46	427	39	153	369	522	95	17.50	175.00	427	182.00
16	6	95	45	74	119	113	20.00	200.00	6	120.00
3.964	2599	754	1334	6569	7903	5304	14.90	149.00	2599	152.00

GRANDS TOTAUX DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE.

TOTAUX.

ÉLÈVES.

INSTITUTIONS.	Des écoles élémentaires.	Des écoles modèles.	Des académies et "High schools."	Des collèges.	Elèves catholiques.		Elèves protestants.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
					Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques	135890	37042	6482	....	93460	85217	384	353	179414	132290
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics protestants	29603	2221	2412	....	2069	1760	15860	14547	34236	25243
Institutions catholiques indépendantes subventionnées	.....	9782	10184	3562	7020	10347	49	112	23528	21056
Institutions protestantes indépendantes subventionnées	.....	532	314	....	9	9	399	429	846	729
Institutions catholiques indépendantes non subventionnées	7958	3090	3853	800	7758	7925	18	.....	15701	13592
Institutions protestantes indépendantes non subventionnées	858	90	586	....	26	11	699	798	1534	1281
Grands totaux	174309	52757	23831	4362	110342	111269	17409	16239	255259	194191

APPENDICE No. VII

PETITS TABLEAUX

TABLEAU—A.

Statistique de l'inspection des écoles.

(Année 1887.)

	NOMS DES INSPECTEURS.	Résidences des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
1	Beaulieu, Théophile	L'Ile Verte, (Témiscouata)	11 Novembre 1887	800	Les comtés de Kamouraska et de Témiscouata.
2	Bégin, Désiré	Rimouski, (Rimouski)	22 Décembre 1873	750	Le comté de Rimouski, Cap-Chattes et Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.
3	Béland, Pierre Ferdinand	Ste-Julie, (Mégantic)	15 Avril 1852	800	Le comté de Lotbinière et Ste-Julie, St-Calixte, Ste-Anastasie, N.-D. de Lourdes, Inverness-ouest et le canton de Nelson, dans le comté de Mégantic.
4	Belcourt, J. G. O. Ephrem	Nicolet, (Nicolet)	18 Novembre 1880	850	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska.
5	Bouchard, Célestin	St-Gervais, (Bellechasse)	16 Novembre 1882	1000	Les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet
6	Brault, Calixte	Pointe-Claire, (Jacques-Cartier)	12 Novembre 1877	800	Les écoles catholiques et protestantes du comté de Jacques-Cartier et les écoles catholiques des comtés de Soulanges et de Vaudreuil.
7	Delâge, Jean-Baptiste	St-Césaire, (Rouville)	19 Février 1868	900	Les comtés de Rouville et de St-Hyacinthe et St-Hugues, Ste-Hélène, St-Ephrem d'Upton, St-Liboire, St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Simon et St-Pie, dans le comté de Bagot.
8	Demers, Jean-Baptiste	St-Jean, (St-Jean)	3 Décembre 1885	800	Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, et les écoles catholiques de Havelock et Hemmingford dans le comté de Huntingdon.

9	Fontaine, Adolphe	Joliette, (Joliette)	5 Juin 1874	800	Les comtés de Joliette et de Berthier, excepté les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.
10	Fothergill, Rév. Mathew Monkhouse	Québec	15 Novembre 1872	650	Les écoles protestantes de la cité de Québec et des comtés de Québec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester et Lotbinière.
11	Gay, Auguste	Hull, (Ottawa)	16 Juillet 1874	850	Les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et de Pontiac.
12	Grondin, Louis	Laprairie, (Laprairie)	7 Mars 1860	800	Les écoles catholiques des comtés de Laprairie, Beauharnois et Châteauguay et celles de St-Anicet et Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon. Les écoles protestantes de St-Joachim, Ste-Martine et St-Antoine, dans le comté de Châteauguay, et celles de St-Etienne et St-Clément dans le comté de Beauharnois.
13	Hubbard, Henry	Sherbrooke	24 Décembre 1859	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Shefford; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et celles de Magog dans le comté de Stanstead.
14	Lefebvre, David	Trois-Rivières	12 Novembre 1877	800	Les comtés de Champlain et Deschambault, Portneuf, Grondines, Cap-Santé, St-Alban, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D. des Anges, dans le comté de Portneuf.
15	Lévesque, Louis Nérée	Roxton Falls, (Shefford)	12 Novembre 1877	850	Les comtés d'Arthabaska et de Drummond.
16	Lippens, Bernard	Varennes, (Verchères)	16 Novembre 1882	900	Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères.
17	Lucier, Ludger	Maria, (Bonaventure)	20 Février 1886	650	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.
18	Lyster, Rév. William Gore	Cap Cove (Gaspé)	27 Décembre 1873	550	Les écoles protestantes des comtés de Gaspé et de Bonaventure.
19	Magrath, Bolton	Aylmer, (Ottawa)	15 Novembre 1864	800	Les écoles protestantes des comtés de Pontiac et d'Ottawa

Tableau statistique de l'inspection des écoles.—*Suite.*

No.	Noms des inspecteurs.	Résidences des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
20	McGregor, James	Huntingdon, (Huntingdon)	6 Juillet 1881	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil ; celles de la cité de Montréal ; celles de Lachute, St-André, Chatham, Grenville, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, dans le comté d'Argenteuil ; celles de Valleyfield et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois ; celles de Howick, Ormstown et St-Jean Chrysostôme, dans le comté de Châteauguay ; celles de St-Lambert, dans le comté de Chambly, et celles de Lacolle dans le comté de St-Jean.
21	McLoughlin, Joseph A	Sweetsburg, (Missisquoi)	15 Juin 1870	800	Les écoles protestantes des comtés de Brome et de Missisquoi.
22	McMahon, Stanislas F. (décédé)	Ste-Rose, (Laval)	27 Décembre 1875.	1,000	Les comtés d'Hochelaga et de Laval et les écoles catholiques de la cité de Montréal.
23	Miller, Joseph Napoléon, (appelé à d'autres fonctions)	L'Assomption, (L'Assomption)	31 Juillet 1883	950	Les comtés de Montcalm et de l'Assomption, et les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie, dans le comté de Berthier.
24	Nantel, Joseph Pacifique	St-Jérôme, (St-Jérôme)	29 Juillet 1882	800	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes ; les écoles catholiques de St-Faustin, St-Jovite, Arundel, Grenville, Chatham, St-André et Lachute, dans le comté d'Argenteuil, et les écoles catholiques et protestantes de Mille-Isles et du canton Morin, dans le comté d'Argenteuil.

25	O'Brien, Francis H.	Tadoussac, (Saguenay)	30 Juin 1882	200	Les écoles des côtes du Labrador et celles du comté de Saguenay.
26	Pâquet, Daniel	Hâvre-aux-maisons. (Iles de la Magdeleine)	26 Janvier 1882	250	Les Isles de la Madeleine.
27	Prémont, Joseph	Québec	9 Janvier 1875	1,000	Les écoles du comté de Montmorency et les écoles catholiques de la cité de Québec, de St-Sauveur et de St-Roch Nord.
28	Roy, Pierre Antoine	Lévis, (Lévis)	11 Août 1886	800	Les écoles du comté de Québec, celles de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Ecureuils, Ste-Catherine, Ste-Jeanne de Neuville, St-Basile, St-Raymond et St-Bernardin, dans le comté de Portneuf.
29	Ruel, Pierre Joseph	St-Charles, (Bellechasse)	28 Février 1882	800	Les écoles catholiques des comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead et Shefford, et celles de St-Théodore d'Acton, St-André d'Acton et d'Acton-Vale, dans le comté de Bagot.
30	Savard, Edouard	Chicoutimi, (Chicoutimi)	5 Juin 1874	1,000	Le comté de Chicoutimi.
31	Stenson, Michel Thomas	Sherbrooke	15 Novembre 1864	1,000	Les écoles catholiques des comtés de Sherbrooke, Compton, Richmond et Wolfe ; celles de Ste-Sophie et St-Ferdinand, dans le comté de Mégantic, celles de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel, dans le comté de Beauce.
32	Tanguay, Amédée	Roxton Falls, (Shefford)	22 Novembre 1887	850	Le comté de Beauce, moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, St-Agnès et St-Samuel ; les municipalités de St-Patrick et de St-Sylvestre dans le comté de Lotbinière, la municipalité du Sacré-Cœur de Marie, dans le comté de Mégantic.
33	Tétreault, Ambroise	Louiseville, (Maskinongé)	12 Novembre 1877	800	La ville de Trois-Rivières et les comtés de Maskinongé et de St-Maurice.
34	Thompson, William	Kinnear's Mills, (Mégantic)	31 Octobre 1870	900	Les écoles protestantes des comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, moins celles de Magog.
35	Tremblay, Thomas	St-Adélaïde de Pabos, (Gaspé)	16 Octobre 1860	700	Les écoles catholiques du comté de Gaspé, excepté celles de Cap-Chatte et Ste-Anne des Mts
36	Tremblay, Thomas	Baie St-Paul, (Charlevoix)	27 Mai 1882	800	Le comté de Charlevoix.
37	Vien, George Stanislas	Lauzon, (Lévis)	13 Novembre 1877	1000	Les comtés de Lévis et de Dorchester.

TABLEAU—B

No.	ÉCOLES SPÉCIALES. (Année 1886-87.)	Professeurs.	Élèves.	Totaux. Professeurs	Totaux. Élèves.
	ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES.				
1	Montréal	12	381		
2	Québec	5	161		
3	Lévis	2	104		
4	New-Liverpool	2	77		
5	Sillery	1	33		
6	Trois-Rivières	3	71		
7	Farnham	2	42		
8	Huntingdon	1	73		
9	St-Jérome	2	37		
10	Iberville	1	34		
11	Sorel	1	18		
12	Sherbrooke	1	67		
13	Chicoutimi	2	50	35	1181
	ÉCOLES DES SCIENCES APPLIQUÉES AUX ARTS.				
14	Université McGill, Montréal	12	57		
15	École polytechnique, Montréal	10	30	22	87
	INSTITUTIONS DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES.				
16	Institution des sourds-muets, Mile-End, Montréal	28	105		
17	Institution des sourdes-muettes, rue St-Denis, Montréal	13	236		
18	Institution de Nazareth pour les jeunes aveugles, Montréal	11	56		
19	Institution Mackay, pour les sourds-muets, Montréal	3	44		
20	École de sourds-muets, Ste-Marie, Beauce	1	11	86	452
				143	1720

TABLEAU—C

NOMBRE D'ÉLÈVES QUI ONT FRÉQUENTÉ LES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION.

Années scolaires.	Ecole normale Jacques-Cartier.	Ecole normale McGill.			Ecole normale Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
1857	18	5	25	30	22	.....	22	45	25	70
1857–1858	46	7	63	70	36	40	76	89	103	192
1858–1859	59	7	76	83	34	52	86	91	128	219
1859–1860	53	9	72	81	40	54	94	102	126	228
1860–1861	52	5	56	61	41	53	94	98	109	207
1861–1862	41	10	58	68	39	52	91	90	110	200
1862–1863	57	8	72	80	39	52	91	104	124	228
1863–1864	56	7	67	74	34	49	83	97	116	213
1864–1865	56	5	60	65	43	55	98	104	115	219
1865–1866	43	2	73	75	39	57	96	84	130	214
1866–1867	41	2	73	75	43	55	98	80	128	208
1867–1868	35	5	57	62	49	73	122	89	130	219
1868–1869	36	4	70	74	64	73	137	104	143	247
1869–1870	46	7	69	76	82	80	162	135	149	284
1870–1871	63	6	70	76	54	59	113	123	129	252
1871–1872	51	13	94	107	32	56	88	96	150	246
1872–1873	46	8	108	116	38	54	92	92	162	254
1873–1874	43	6	106	112	43	56	99	92	162	254
1874–1875	59	19	99	118	38	60	98	116	159	275
1875–1876	60	14	110	124	47	63	110	121	173	294
1876–1877	60	18	107	125	50	74	124	128	181	309
1877–1878	62	29	106	135	46	63	109	137	169	306
1878–1879	70	70	70	140	51	66	117	191	136	327
1879–1880	63	12	130	142	46	63	109	121	193	314
1880–1881	78	12	114	136	52	60	112	140	174	314
1881–1882	78	14	123	127	44	64	108	136	187	323
1882–1883	62	12	124	136	37	62	99	111	186	297
1883–1884	67	6	102	108	50	61	111	123	163	286
1884–1885	71	10	101	111	49	67	116	130	168	298
1885–1886	64	14	70	84	54	61	115	132	131	263
1886–1887	67	5	91	96	56	62	118	128	153	281

BREVETS DÉLIVRÉS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION

Classes des Brevets.	Jacques-Cartier.	McGill.			Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
Académie	105	80	104	184	115	.....	115	300	104	404
Ecole modèle	260	99	512	611	306	560	866	665	1072	1737
Elémentaire	194	51	1067	1118	289	671	960	534	1738	2272
Totaux	559	230	1683	1913	710	1231	1941	1499	2914	4413

TABLEAU—D.

BREVETS DÉLIVRÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

(Année scolaire 1886-87.)

No	Bureaux d'Examinateurs.	Candidats examinés.	Nombre de candidats admis.					Classes des brevets déliv.			
			Instituteurs	Institutrices.	Catholiques	Protestants	Total.	Ecole élémentaire.	Ecole modèle.	Académie.	Total.
1	Beauce	16	.....	16	16	.....	16	16	.....	....	16
2	Bedford, section catholique	15	.....	15	15	.....	15	15	.....	....	15
3	Bedford, section protestante	17	2	15	.....	17	17	17	.....	....	17
4	Bonaventure, section catholique	9	.....	9	9	.....	9	9	.....	....	9
5	Charlevoix et Saguenay	12	.....	12	12	.....	12	12	.....	....	12
6	Chicoutimi	13	.....	13	13	.....	13	8	5	....	13
7	Gaspé	5	.....	5	5	.....	5	5	.....	....	5
8	Iles de la Madeleine	2	.....	2	2	.....	2	2	.....	....	2
9	Kamouraska	27	.....	25	25	.....	25	25	.....	....	25
10	Montréal, section catholique	158	3	86	89	.....	89	69	17	3	89
11	Montréal, section protestante	43	6	17	.....	23	23	18	5	....	23
12	Nicolet	24	.....	24	24	.....	24	17	7	....	24
13	N.-D. du Lac St-Jean	1	.....	1	1	0	1	1	.....	....	1
14	Ottawa, section protestante, (Aylmer)	22	3	7	.....	10	10	10	.....	....	10
15	Ottawa, section catholique, (Hull.)	46	1	15	42	4	46	32	14	....	46
16	Pontiac, section catholique	7	.....	5	5	.....	5	5	.....	....	5
17	Pontiac, section protestante	4	1	2	.....	3	3	3	.....	....	3
18	Québec, section protestante	28	4	19	.....	23	23	20	3	....	23
19	Québec, section catholique	197	3	152	155	.....	155	111	14	....	155
20	Richmond, section catholique (Danville)	27	1	25	26	.....	26	26	.....	....	26
21	Richmond, section protestante (Richmond)	14	2	11	.....	13	13	13	.....	....	13
22	Sherbrooke, section protestante	72	4	43	.....	47	47	39	6	2	47
23	Stanstead	13	2	11	.....	13	13	13	.....	....	13
24	St-Hyacinthe	66	3	56	59	.....	59	32	27	....	59
25	Trois-Rivières	87	.....	86	85	1	86	53	30	3	86
		925	35	702	583	154	737	568	158	8	737

TABLEAU—E

Liste des anciens instituteurs et institutrices pensionnés du gouvernement en 1887. (19 Vict., chap. 14.)

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
Angers, Georgina	75 60	Deshaies, Zélia	44 80
Allan, Thomas	50 40	Desparois, Lucie	61 60
Allard, Angélique	14 00	Desrochers, Dame L. A	40 80
Arnold, Hézékiah	75 60	Devost Geneviève	16 80
Archambault, Louis	78 40	De Tonnancourt, Emmelie	78 40
Archambault, Olivier	75 60	Dion, Calixte	53 20
Baril, Adèle	39 20	Doré, Aurélie	11 20
Baril, Eulalie	16 80	Dowse, Francis	67 20
Béchard, Léa	45 00	Doncourt, Dme Madg	28 00
Bélair, Geneviève	16 80	Drolet, Pierre	56 00
Beaubien, Reine	9 80	Dumas, Adéline	19 67
Bérubé, Victoria	36 40	Dubé, Anna	25 20
Bélanger, Pierre	33 60	Dupond, Edwidge	25 20
Béliveau, Marguerite	39 20	Dupond, Louise	25 20
Béliveau, Elmire	25 20	Dupuis, Marguerite	18 20
Béliveau, Elodie	50 40	Dupuis, Angèle	8 40
Béliveau, Célina	16 80	Duplessis dit Moreau, Zoé	64 40
Bellefeuille, Mathilde	64 40	Duplessis, Domithilde	100 80
Bellefeuille, Rose de Lima	36 40	Duval, Dme A. Laplante	50 40
Beauchemin, F. X. A	36 40	Durocher, Mathilde	42 00
Beaudry, Félix	58 80	Dubuc, Léocadie	75 60
Bérubé, Dame Louis	16 80	Duff, Anastasie	64 40
Beaudoin, Ursule	39 20	Dumont, Ombéline	53 20
Bilodeau, Marie Adèle	61 60	Enright, Mary	47 60
Blais, Emmelie	36 40	Fournier, Mathilde	47 60
Boisvert, Adéline	22 40	Frégeau, Clémence	32 20
Boisvert, Clarisse	53 20	Gagné, Elisabeth	25 20
Bourgeois, Zoé	86 80	Gagné, Emile	36 40
Bouchard, Eléonore	28 00	Gagné, Julie	44 80
Boulet, Julienne	42 00	Gagné, Marie	30 80
Boulet, Eléonore	18 60	Gagnon, Aurélie	19 60
Boutin, Philomène	61 60	Gélinas, Marie	28 00
Brouillard, Marie	70 00	Gleason, John	78 40
Buteau, Virginie	35 00	Gravel, B	44 80
Bonneville, Cédulie	36 40	Gouin, A	35 00
Bouchard, Alexis	18 20	Guay, P	14 00
Caron, Ombéline	30 80	Gascon, Aurélie Lalonge	84 00
Caron, Claudia	30 80	Girard, Euphémie	50 40
Casault, Julienne	32 60	Gaudreault, Marie	44 80
Casault, Marie Sophie C	19 60	Hughes, Catherine	56 00
Carrier, Henriette	75 60	Héroux Sophie	28 00
Charbonneau, F. X. M	81 20	Harty, Wm	98 00
Cauchon, Marguerite	19 60	Jutras, Emélie	50 40
Coté, Dina	25 40	Labonté, G	86 80
Coté, Marcel	8 40	Lamb, Catherine	36 40
Coté, Justine	75 60	Lamarre, Césarie	64 40
Comtois, Geneviève	56 00	Lévesque, Vitaline	19 60
Courteau, Delle A	9 80	Languedoc, Angèle	16 80
Couillard de Beaumont, Julie	78 40	Lajeunesse, Ed	58 80
Cloutier, Elisabeth	42 00	Legros, Rose Delina	53 20
Dalziel, Rosalie	61 60	Lapointe, Séraphine	44 80

Liste des anciens institeurs et institutrices pensionnés du gouvernement en 1887.—(*Suite.*)

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
Lacerthe, Dorothée	53 20	Poisson, Marie	19 60
Langlois, Magloire	39 20	Pothier, Thersile	12 60
Lamy, Célina	28 00	Patoine, Cécile	72 80
Labric, Hermine	16 80	Proulx, Josephte	25 20
Lafontaine, Cléophée	19 60	Perreault, Jean	70 00
Lemieux, Sophie	67 20	Plamondon, T. P	11 20
Lamontagne, Marie	19 60	Pelletier, Elise	19 60
Lesage, Hélène	16 80	Pelletier, Esthel	19 60
Leblanc, M. Eléonore	22 40	Rioux, Julie	22 40
Le Page, Gracieuse	5 60	Reed, Margarett	22 40
Lafrance, Marie	33 60	Raymond, Démerise	14 00
Lindsay, J. Chs	67 10	Raymond, Hermine	47 60
Lizotte, Marie	30 80	Reece, Anna	14 00
Lesieur, Luce Desaulniers	36 40	Reid, Mary Jane	61 60
Langlois, Malvina	25 20	Rhéaume, Henriette	16 80
Labonté, J. E	75 67	Richard, Dame O	25 20
Lafrance, Apolline	44 80	Richer, Edesse	50 40
Legendre, Elzéar O	56 00	Robin, Geneviève	53 20
Labelle, Marguerite	14 00	Ricavy, Eloïse	53 20
Lemay, Sarah	18 00	Rivard, Adèle	14 00
Morin, Emma	19 60	Rivard, Marie-Louise	92 40
Malenfant, Veuve Hyp	11 20	Rivard, Louise	25 20
McElkin, Lydia	21 00	Robertson, J. B	72 80
McKerty, Michel	44 80	Robitaille, Emélie	75 60
McGaw, James	22 40	Rouleau, Edesse	39 20
McKeogh, Mary	42 00	Roy, Louis	81 20
McKercher, John	75 60	Rioux, Luce	22 40
Michaud, Mélanie	19 60	Savard, Henriette	16 80
Michaud, Célina	53 20	Scott, Robert	30 00
McLean, Alexander	70 00	St-Jacques, Julie	53 20
Marceau, Joséphine	86 30	St-Michel, L. F	25 20
Nebaces, C	40 00	Sirois, Jovide	44 80
Ouellet, Ls	47 60	Santerre, Georgina	44 80
O'Meara, Mathew	25 20	Toussaint, Lucille	30 80
Oatt, Francis	70 00	Talon, Adélaïde	33 60
Ouellet, Marie Françoise	30 80	Tanguay, Clothilde	53 20
O'Reilly, Mary Ann	72 80	Tremblay, Germain	30 80
Primeau, Marie	95 20	Vincent dit Ferrier, Jos. G.	47 60
Pelletier, Elmire	25 20	Vannier, Basile	42 00
Pelletier, Antoinette	25 20	Vallée, Angélique	56 00
Poisson, Edile	61 60	Vallières, Adélaïde	78 40
Perusse, Marie Euphémie	56 00	Vézina, M. Délima	16 80
Pelletier, Adélaide	92 40	Wolfe, A. C	36 40
Perreault, Dame F. X	39 20	Wright, Robert	67 20
Pineau, Ursule	16 80	Young, Marguerite	12 60
Pelletier, Avila	16 80		
Picard, Wilhelmine	22 40		$ 8,142 60

TABLEAU—F

Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu de l'acte 49-50 Victoria, chap. 27.

(Année scolaire 1886-87.)

NOMS.	Pension annuelle.	NOMS.	Pension annuelle.
Archambault, J. N. A	522 00	Emslie, James	368 30
Aubé, J. B. Et	107 00	Esnouf, Vve Alfred	20 15
Barrette, A. V	168 72	Fahey, Mary Ann	136 40
Bergeron, Delphine	48 50	Filiatrault, Marie-Louise	90 68
Bergeron, Herméline	18 62	Fitzgerald John	236 74
Bérubé, Démerise	18 92	Fontaine, Prudent	81 86
Bienvenue, Dame Azarie	90 86	Fradet, Samuel A	197 46
Black, Apolline	100 67	Frawley, Patrick	97 46
Blanchard, M. Emélie	159 60	Goudie, Isabella	49 26
Blouin, Emélie	48 38	Goulet, Eugénie	55 36
Boudrias, Vve Dominique	298 17	Grant, Alexander G	252 00
Bouchard, Bernard	104 01	Gosselin, Henry T	147 28
Boulay, Albia Cordélie	35 38	Hébert, Marie Olive	26 34
Boulay, Narcisse	231 36	Héroux, Vve Alphonse	52 32
Bousquet, Prudent	123 24	Hicks, Wm. Henry	946 00
Brouillet, Marie	60 66	Keegan, Andrew	205 00
Burke, Catherine	95 40	Kertson, M. Eugénie	41 06
Carrier, Vve Edouard	210 14	Lafrance, Marie-Louise	16 70
Carrier, Olivine	88 60	Lane, Morgan	158 60
Caron, Vve Michel Odilon	62 59	Lacroix, Vve Louis	94 16
Caron, Vve Michel Odilon	128 10	Langlois, Leocadie	94 96
Chabot, Marie	96 44	Laverrière, Emélie	35 60
Chaurette, Angélina	35 45	Lawlor, John Samuel	108 53
Chevalier, Marie Caroline	51 82	Lavoie M. Philomène	42 02
Chillas, E. Charlotte	34 02	Lemaire, Anastasie	19 27
Cimon, Marie-Louise	34 60	Lemoine, Délima	62 92
Cléroux, J. Albini	94 05	Levasseur, Eloise	34 51
Corbeil, Edouard	181 52	Levasseur, M. Louise	35 22
Cormier, Philomène	126 52	Maltais, Dame Louis	82 64
Côté, Josephte	32 08	Mayrand, Ovide	19 45
Couture, Bibiane	50 40	McGill, Mary	65 54
Dalfond, Dame F.-X	59 38	Moffatt, A. M. A	258 68
Darey, Pierre Jacques	454 42	McLeod, Christiana	26 54
Daudelin, Dame Joseph	80 17	Montreuil, Dame H. L	59 82
Daveluy, Elise	56 67	Monty, Vénérance	64 38
DeCourcy, Philomène	72 78	Morin, M. Thersile	20 06
Demers, Dame Olivier	25 58	O'Donoghue, H. C	378 90
Dechesne, Ernestine	67 66	O'Ryan, Michael	248 97
Desjardins, Marie Rosalie	15 62	Ouellet, Elzéar	111 92
Dickson, Hugh	76 68	Pageot, Charles	108 40
Dubois, Esther	127 92	Painchaud, J. B. F	71 74
Dubois, Sophie	115 86	Parent, Dina	23 44
Duclos, Paul	73 04	Perrier, Pierre	115 35
Dudemaine, Célaire	26 29	Pesant, Charlotte	63 46
Dufresne, Candide	386 40	Pesant, Henry	162 00
Duguay, Marie Eugénie	23 36	Pilon, Olive	75 18
Dumond, Victoria	40 09	Pilote, Emélie	60 32
Duncan, Thomas	178 54	Plante, Céleste	43 72
Dupras, Etienne	120 70	Plante, Ursule	60 48

Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu de l'acte 49-50 Victoria, chap. 27.—(*Suite.*)

NOMS.	Pension annuelle.	NOMS	Pension annuelle.
Poissant, Julien	89 77	Sylvestre, M. A. Victorine	28 50
Poliquin, Lumina G	55 89	Tanguay, George	537 50
Rainville, Dame Joseph	28 44	Tessier, Philomène	40 40
Ratté, M. Célina	71 50	Toussaint, Marie Anne	86 40
Richard, Symphorose	55 23	Toutant, Dame Edouard	77 20
Robert, Elmire	40 60	Tremblay, Marie	32 36
Robichaud, Guillaume	127 52	Turcotte, Arthémise	53 20
Robinson, Robert	52 00	Tremblay, Clara	33 80
Rompré, Georgiana	49 94	Verret, M. Angèle	76 68
Roy, Marie Vitaline	20 57	Vigneault, Henriette	37 88
Salvail, Dame Paul	36 90	Wilkins, Ferd. B	52 00
Sauvé, Jérémie	116 22	Whelan, Sophie Gravel	43 40
Simard, Aristide	145 70		
Simard, Eléonore	19 92	Total	$13.353.91
St-Pierre, Virginie	58 29		

TABLEAU—G

ÉTAT des revenus du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire, établi en vertu de l'acte 49-50 Vict., chap. 27.

	Revenu capitalisé. Art. 18.				Revenu déposé en fidéicommis. Art. 20			
ANNÉES.	Montants déposés.	Allocations.	Les intérêts jusqu'au 30 juin 18'6.	TOTAUX.	Montant déposé.	Allocations.	L'intérêt sur le revenu capitalisé	TOTAL.
	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c
.....1880-81.....	8021 50	1000 00	2255 37	11276 87	.....	.....	.....	.....
.....1881-82.....	18453 15	1000 00	3890 63	23343 78	.....	.....	.....	.....
.....1882-83.....	16893 16	1000 00	2683 97	20577 13	.....	.....	.....	.....
.....1883-84.....	16021 37	1090 00	1702 14	18723 51	.....	.....	.....	.....
.....1884-85.....	20512 65	1000 00	1075 63	22588 38	.....	.....	.....	.....
.....1885-86.....	17897 62	1000 00	.....	18897 62	.....	.....	.....	.....
.....1886-87.....	35329 21	.....	.....	35329 21	2119 85	1000 00	5770 36	8890 21
Total..	133128 66	6000 00	11607 74	150736 40	2119 85	1000 00	5770 36	8890 21

TABLEAU—H

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886-87.

No.	LIVRES DISTRIBUÉS	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-8.	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-12.	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-18.	Les Canadiens de l'Ouest, Tassé.	Histoire du Canada, l'abbé Perland	Le Canada sous l'Union, Turcotte.	Monographies et Esquisses, LeMoine.	Le premier cardinal canadien, Mgr. Hamel.	Mémoires, de Gaspé.
1	Par le Surintendant	180	320	200	33	38	26	21	30	39
2	Par l'Inspecteur Béland	10	80	100	.....	.....	1	1	8	8
3	" Bégin	18	35	90	.....	1	2	1	8	8
4	" Brault	15	80	90	.....	1	2	1	7	7
5	" Belcourt	20	125	130	.....	1	2	2	11	11
6	" Bouchard	16	100	160	.....	.....	3	.....	12	10
7	" Delâge	20	110	120	.....	2	2	2	11	11
8	" Demers	12	85	95	.....	1	2	1	8	8
9	" Fothergill	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	" Fontaine	10	75	90	.....	1	2	1	7	7
11	" Grondin	16	85	95	.....	1	2	1	8	8
12	" Gay	23	35	30	.....	1	2	1	7	8
13	" Hubbard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	" Lucier	6	17	50	.....	.....	.....	.....	5	5
15	" Lyster	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
16	" Lefebvre	14	30	90	.....	.....	1	.....	5	5
17	" Lévesque	25	41	65	.....	.....	1	.....	10	10
18	" Lippens	16	10	10	.....	2	2	5	10	10
19	" Magrath	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	" McLoughlin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	" McMahon	31	105	95	.....	4	4	5	8	8
22	" McGregor	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
23	" Nantel	16	90	110	.....	2	2	2	8	8
24	" O'Brien	6	8	24	.....	.....	.....	.....	2	1
25	" Prémont	29	80	96	.....	2	5	10	12	12
26	" Paquet	2	6	20	.....	.....	.....	.....	1	1
27	" Ruel	12	110	125	.....	1	2	3	8	8
28	" Roy	12	33	45	.....	.....	1	4	8	8
29	" Stenson	41	129	115	.....	1	2	1	8	8
30	" Savard	14	41	100	.....	.....	1	1	8	8
31	" Tremblay	8	21	49	.....	.....	1	.....	5	4
32	" Thompson	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
33	" Tremblay	11	23	60	.....	.....	1	1	6	6
34	" Tétreault	15	80	90	.....	1	2	2	8	8
35	" Vien	29	119	110	.....	1	2	5	15	12
	Total	577	2073	2454	33	61	73	71	244	247

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886-87.—(*Suite.*)

No.	Histoire de la littérature, Lareau.	La vénérable mère de l'incarnation, l'abbé Casgrain.	Essai sur la littérature allemande, A. Lefaivre.	L'Instruction publique au Canada, Hon. P. J. O. Chauveau.	Les fleurs boréales, Louis Fréchette.	Minéralogie, géologie, botanique, l'abbé Lallamme.	A travers l'Europe, vol. 2, Juge Routhier.	Œuvres complètes, Octave Crémazie.	Poésies, Octave Crémazie.	Lettres et fragments de lettres, Octave Crémazie.	A travers les registres, l'abbé Tanguay.	A la baie d'Hudson, l'abbé Tanguay.	Les poètes illustres du XIX siècle, André.	Les anciens canadiens, De Gaspé.	Questions d'histoire littéraire, l'abbé Charland.	Garneau, sa vie et ses œuvres, Hon. P. J. O. Chauveau.	La famille et ses traditions. Brunet.
1	14	51	11	23	4	12	16	15	8	8	15	12	28	15	17	20	2
2	1	12	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	3	....	8	1
3	....	15	1	1	....	....	2	....	....	....	....	....	....	5	3	8	....
4	3	15	1	....	1	2	2	1	1	1	1	1	....	3	2	7	1
5	3	20	5	1	....	2	3	1	1	1	....	1	....	5	5	10	1
6	2	20	1	1	1	....	....	....	....	1	1	1	....	5	4	10	1
7	3	22	5	1	1	2	3	1	1	1	1	1	....	4	5	11	2
8	2	18	1	....	....	2	1	....	1	1	1	1	....	4	3	9	1
9	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
10	2	15	2	....	1	2	2	1	1	1	1	1	....	3	2	8	1
11	3	20	1	....	....	2	2	....	1	1	....	1	....	4	3	10	1
12	....	10	2	....	....	....	1	....	....	....	....	....	2	2	2	....	....
13	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
14	....	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1	5	....
15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
16	....	10	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1	8	....
17	....	18	1	1	....	....	2	....	....	....	....	....	....	5	2	7	....
18	....	20	4	1	....	....	4	....	....	....	....	....	....	5	5	5	....
19	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
20	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
21	4	25	5	3	3	5	5	4	3	3	5	5	3	2	5	10	2
22	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
23	3	20	2	....	1	2	3	1	1	1	1	1	....	3	3	10	1
24	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....
25	2	20	....	....	2	5	1	5	3	3	4	3	....	3	5	8	2
26	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
27	2	25	....	....	1	2	1	....	1	1	1	....	....	3	5	10	1
28	....	12	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	3	1	10	....
29	2	6	1	....	1	1	1	....	....	....	....	....	....	2	1	10	1
30	....	10	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	5	2	5	....
31	....	6	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5	....	2	....
32	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
33	....	7	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	5	1	3	....
34	2	15	1	....	1	2	1	1	1	1	1	1	....	3	1	10	1
35	4	20	2	....	5	....	....	....	1	1	1	1	....	5	12	14	1
	52	441	47	32	22	42	54	30	24	25	33	30	33	112	91	219	20

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886-87.—(*Suite.*)

No.	François de Bienville, Mamette.	Le Manoir de Villerai, madame Leprohon.	Les échos, juge Routhier.	Au foyer de mon presbytère, l'abbé Gingras.	Angéline de Montbrun, Laure Conan.	Graciosa, l'abbé Moreau	Le foyer canadien.	Voyage du R. P. Crespel au Canada, Louis Crespel.	Le Saguenay, Buies.	Conférence sur la charité, l'abbé Bruchésie.	Le conseiller du peuple.	Voyages, F. X. Garneau.	Discours, Et. Parent.	A la veillée, Paucher de Saint-Maurice.
1	1	2	24	25	12	10	12	72	15	20	35	20	7	8
2	1	1	2	5	4	2	1	15	.....	10	5	25	15	....
3	.....	.....	2	5	5	2	1	35	5	15	25	20	20	1
4	2	1	4	4	4	4	1	15	.....	10	10	10	5	....
5	2	1	5	6	6	4	1	25	5	12	15	45	25	....
6	3	1	5	5	5	2	1	30	3	25	20	25	25	....
7	2	2	5	6	6	3	1	20	5	10	15	35	15	....
8	1	1	5	5	5	3	1	15	.....	10	10	20	10	....
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
10	1	1	5	5	5	3	1	15	2	10	15	15	10	....
11	2	1	5	5	5	3	1	15	3	15	10	20	10	....
12	.....	.....	3	5	5	3	2	10	1	5	13	10	5	2
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
14	.....	.....	1	1	2	....	1	20	1	5	10	10	5	....
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
16	.....	.....	1	1	3	....	1	20	8	20	25	25	20	....
17	.....	.....	2	5	5	2	1	25	2	20	25	25	15	....
18	.....	.....	10	10	5	5	2	25	3	20	25	25	25	5
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
21	5	2	10	5	5	6	1	10	5	20	20	15	15	....
22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
23	2	1	5	5	5	5	1	20	7	10	15	25	15	....
24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	2	.....	1	.....	.....	....
25	6	2	5	5	5	5	.....	15	5	10	8	10	5	....
26	.....	.....	.....	.....	1	....	1	5	1	.....	2	.....	.....	....
27	1	1	5	5	5	5	1	25	5	20	20	20	10	5
28	.....	.....	2	3	3	1	1	15	5	5	20	25	15	....
29	2	2	2	5	5	3	1	20	1	20	25	25	25	....
30	.....	.....	4	2	3	1	1	25	5	10	20	15	10	1
31	.....	.....	1	1	3	....	1	10	3	2	5	10	5	....
32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
33	.....	.....	2	2	4	1	1	20	3	10	20	15	15	....
34	2	1	5	5	5	3	1	20	5	15	15	15	5	....
35	3	1	4	5	5	4	1	25	5	10	20	24	11	....
	36	21	124	136	127	80	39	577	105	339	449	529	343	22

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886-87. —(*Suite.*)

No.	Lectures pour tous, Oscar Dunn.	Au coin du feu, B. Suite.	Une paroisse canadienne, l'abbé Casgrain.	Les Machabées de la Nouvelle France, Jos. armette	Le chercheur de trésors, De Gaspé.	Le chant dans nos églises, l'abbé Gingras.	Histoire populaire du Canada, Dr. H. Larue.	Ste-Philomène, L'abbé A. C. H. Pâquet.	Conférence de Notre-Dame, l'abbé Holmes.	Le Bas-Canada entre le moyen âge et l'âge moderne, l'abbé Gingras	Nos hommes forts, A. N. Montpetit.	Voyage de Diéreville en Acadie, L. U. Fontaine.	Opuscules, l'abbé Ferland.	Opuscules, l'abbé Casgrain
1	11	1	15	33	21	4	87	12	8	5	6	6	21	15
2	15	.....	10	25	25	5	.....	15	1	10	20	3	10	5
3	15	2	20	20	20	10	50	5	1	10	20	5	10	10
4	5	.....	1	10	10	2	20	7	1	5	15	1	5	5
5	.....	....	20	45	40	15	.....	13	1	20	25	5	20	20
6	25	.....	30	20	20	10	100	10	1	10	20	10	20	20
7	.....	1	10	35	35	15	.....	.....	1	20	25	5	10	10
8	10	.....	5	15	15	10	.....	7	1	10	20	3	10	5
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
10	10	.....	6	15	15	10	13	10	1	7	20	2	2	2
11	5	.....	10	15	15	10	.....	8	1	10	20	3	10	5
12	5	10	2	5	5	5	30	.....	1	5	15	2	5	5
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....
14	5	.....	5	10	10	3	20	2	1	5	10	5	7	5
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
16	15	.....	15	25	25	10	50	5	1	10	15	5	10	15
17	15	.....	.....	25	25	15	85	5	1	10	25	3	15	15
18	25	5	15	25	25	5	65	5	.....	15	15	3	12	15
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
21	20	.....	.....	15	15	5	35	5	1	10	15	2	1	1
22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
23	10	.....	10	25	25	10	20	10	1	8	25	2	5	5
24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	1	.....	.....	15	5	1	1
25	5	.....	5	10	.....	5	20	10	2	5	2	5	....	....
26	.....	.....	.....	.....	.....	1	7	.....	.....	1	5	3	1	1
27	5	2	5	20	20	10	75	15	1	10	20	5	5	10
28	15	.....	10	25	25	10	30	5	1	5	13	3	10	10
29	24	.....	18	25	25	5	75	10	1	5	17	2	10	25
30	5	1	10	15	12	3	25	5	1	5	15	5	10	5
31	5	.....	5	10	10	1	25	5	1	2	15	5	10	10
32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
33	5	.....	5	15	15	5	40	5	1	5	15	5	10	10
34	5	.....	5	15	15	5	20	6	1	7	15	2	10	5
35	18	.....	20	20	20	2	80	10	1	5	15	3	10	10
	278	22	257	518	488	191	992	191	33	220	458	108	250	245

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886-87.—(*Suite.*)

No.	Légendes canadiennes, l'abbé Casgrain.	Samuel de Champlain, l'abbé Laverdière.	Trois légendes, J. C. Taché.	La terre paternelle, P Lacombe.	Divers.	Livres publiés par D. et J. Sadlier, (Montréal).	Livres publiés par Benziger Brothers, (Cincinnati)	Livres publiés par P. J. Kennedy, (New-York.)	Livres publiés par J. Murphy & Cie, (Baltimore)	Stray leaves, par B.	Divers.	Livres publiés par G. Routledge & Sons, (N.-Y.)	Livres publiés par F. Warne & Cie, (London.)
1	11	10	4	4	116	24	32	43	18	1	64	2	2
2	15	.....	5	6	48	5	1	3	2	3	11	.....	.....
3	10	.....	10	5	93	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4	10	4	5	5	34	6	2	5	2	5	12	.....	.....
5	25	.....	15	15	68	5	.....	9	1	3	12	.....	.....
6	25	5	5	5	115	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	22	.....	10	10	49	5	1	10	.....	3	11	.....	.....
8	10	.....	5	5	46	7	.....	7	3	5	18	1	.....
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	4	4
10	7	.....	3	3	40	5	1	2	1	4	20	1	.....
11	10	.....	3	5	40	6	1	10	1	7	25	1	.....
12	5	.....	5	5	40	.....	20	60	.....	35	75	.....	.....
13	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	4	5	12	7	13
14	5	.....	.....	.....	54	.....	.....	3	.....	5	12	.....	.....
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1	6
16	5	.....	5	5	68	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	15	....	5	5	81	.....	2	6	.....	8	14	.....	.....
18	10	.....	3	.....	38	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	1	1	5	10	6	4
20	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	2	2	5	13	9	18
21	.....	1	.....	.....	38	20	10	38	2	10	50	2	.....
22	.....	.....	.....	.....	.....	5	1	1	8	5	30	13	23
23	5	.....	5	.....	55	7	2	2	2	4	15	.....	.....
24	.....	.....	.....	.....	38	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
25	1	2	.....	2	33	15	8	35	10	.....	47	.....	.....
26	1	.....	.....	.....	26	2	.....	1	.....	2	5	.....	.....
27	5	.....	1	1	165	15	5	20	.....	5	30	.....	.....
28	10	2	2	2	34	3	2	10	.....	9	6	.....	.....
29	10	.....	10	.....	46	7	12	11	1	10	34	.....	.....
30	15	.....	.....	.....	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
31	5	.....	.....	.....	74	.....	.....	7	.....	10	33	.....	.....
32	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	3	6	13	9	7
33	10	.....	.....	.....	71	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34	10	4..	4	2	44	10	2	3	1	5	9	.....	.....
35	8	.....	10	5	118	19	2	15	3	6	27	.....	.....
	265	28	115	90	1741	174	106	307	67	166	611	56	77

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886-87. —*(Suite)*

No.	Livres publiés par Th. Nelson et Cie. (London)	Livres publiés par E. P. Dutton et Cie. (N.-Y.)	Livres publiés par J. Nisbet et Cie. (London)	Livres publiés par Gall (London).	Livres publiés par Cassell (London)	Livres publiés par MacMillan (London)	Livres publiés par W. Collins (London)	Livres publiés par Dawson Brothers (Montréal).	Divers	Total des livres français.	Total des livres anglais.	Total des livres anglais catholiques.	Total des livres anglais protestants	Total des livres français et anglais.
1	....	....	....	13	....	....	....	....	13	1761	212	182	30	3850
2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	540	25	25	....	197
3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	650	....	....	....	665
4	2	....	1	2	....	....	1	....	....	460	38	32	6	495
5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	860	30	30	....	890
6	....	....	....	....	....	....	....	....	....	950	....	....	....	960
7	3	1	....	....	....	....	1	....	....	725	35	30	5	760
8	2	3	3	1	....	....	2	....	3	520	55	40	15	575
9	20	10	35	14	5	1	5	2	15	....	117	2	115	117
10	....	....	1	....	....	....	1	....	....	490	23	20	3	513
11	5	5	1	....	1	1	3	....	3	530	70	50	20	600
12	....	3	1	1	2	....	2	....	1	340	200	190	10	540
13	29	26	42	39	9	4	14	3	24	....	255	25	230	255
14	....	....	....	....	....	....	....	....	....	300	20	20	....	320
15	8	4	12	3	4	2	6	....	9	....	58	3	55	58
16	....	....	....	....	....	....	....	....	....	575	....	....	....	575
17	....	....	....	....	....	....	....	....	....	660	30	30	....	690
18	....	....	....	2	....	....	....	....	....	550	2	....	2	552
19	18	2	9	22	3	3	17	4	27	....	135	20	115	135
20	49	15	38	32	3	4	15	3	44	....	255	25	230	255
21	1	1	3	1	....	....	4	....	6	630	148	130	18	778
22	48	14	37	38	5	6	12	3	31	....	230	50	230	280
23	1	6	3	1	1	....	2	....	6	698	52	32	20	680
24	....	....	....	....	....	....	....	....	....	140	....	....	....	140
25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	500	115	115	....	615
26	....	....	....	....	....	....	....	....	....	90	10	10	....	100
27	....	....	....	....	....	....	....	....	....	825	75	75	....	900
28	....	....	....	....	....	....	....	....	....	445	30	30	....	475
29	....	3	1	1	2	....	3	....	1	775	86	75	11	861
30	....	....	....	....	....	....	....	....	....	500	....	....	....	500
31	....	....	....	....	....	....	....	....	....	325	50	50	....	375
32	52	31	11	43	4	4	16	2	51	....	255	25	230	255
33	....	....	....	....	....	....	....	....	....	435	....	....	....	435
34	1	1	....	1	....	....	1	....	....	520	34	30	4	554
35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	833	72	72	....	905
	239	125	218	214	39	25	105	17	234	16557	2767	1418	1349	19324

TABLEAU — I

COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINS DE MONTRÉAL.

ETAT des recettes et des dépenses générales, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887 inclusivement.

RECETTES.	$ Cts.	$ Cts.
Argent en caisse le 1er juillet 1886	.....	1502 05
Reçu de la cité de Montréal, balance de la taxe 1886	53447 92	
Reçu de la cité de Montréal, acompte de la taxe 1887	23020 26	
Reçu de la cité de Montréal, la taxe des Juifs Portugais de 1886	2019 40	
		78487 58
Reçu du Surintendant de l'Instruction publique octroi annuel pour les écoles communes, 1886-87	.....	11423 09
Reçu du Surintendant de l'Instruction publique, octroi du fonds de l'éducation supérieure, 1886-87	.....	1403 00
Reçu du Surintendant de l'Instruction publique, octroi spécial en faveur de l'école Polytechnique, 1886-87	16416 73	
Reçu contribution des élèves de l'école Polytechnique, 1886-87	1168 75	
		17585 48
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. et autres écoles, 1886-87	.....	9825 41
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. pour entrée, arrérages, musique, télégraphie, etc., 1886-87	.....	934 30
Reçu loyers de maisons	.....	534 98
		$121704 89

DÉBOURSÉS.	$ Cts	$ Cts.
Payé pour le soutien des écoles (voir Cédule A)	59283 69	
Payé pour livres, instruments de physique et de chimie, traitement des professeurs de l'école Polytechnique (voir Cédule C)	8710 36	
Payé pour mobilier des diverses écoles	147 50	
Payé intérêts sur obligations et billets payables	8303 11	
Payé intérêts sur débentures	24000 00	
Payé fonds d'amortissement sur débentures	8114 38	
Payé frais d'administration	4631 15	
Payé traitement et autres dépenses du Surintendant	1523 80	
Payé aux Juifs Portugais	1615 52	
Payé billets payables	2126 52	
Payé billets recevables	125 00	
Payé succession Fresne	1345 00	
Payé assurances sur maisons rue St-Urbain	32 00	
		119958 03
Payé pour commissions sur arrérages, etc	66 43	
Payé pour musique, professeurs et réparations	131 00	
Payé pour abonnement de journaux	19 32	
Payé pour livres, reliures à la bibliothèque et livres de récompense	733 30	
Payé pour diverses dépenses à la chapelle, etc., etc	26 05	
		1006 30
Argent en caisse, 30 juin 1887	.....	740 56
		$121704 89

CÉDULE A.—ETAT DES PAIEMENTS FAITS POUR LE SOUTIEN DES DIVERSES ÉCOLES.

	NOMS DES ÉCOLES.	Traitements et octrois.	Entretien des classes.	Impressions et papeterie.	Chauffage.	Eclairage.	Taxes et cotisations.	Dépenses générales.	Totaux.
		$ Cts.	$ cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
1.	Académie du Plateau	9640 13	129 40	76 82	490 33	228 65	42 50	1963 21	12571 04
2.	Ecole Montcalm	5268 74	3 45	9 73	81 81	11 85	17 44	535 74	5928 76
3.	" Champlain	4797 55	3 46	6 12	205 61	54 75	71 33	683 02	5821 84
4.	" Sarsfield	4636 68	3 60	8 65	141 20	65 70	30 68	1168 94	6054 95
5.	" Belmont	3636 07	4 11	11 60	180 98	51 95	44 10	937 50	4925 71
6.	" Olier	4290 07	2 26	24 84	201 32	49 59	46 76	1129 88	5735 63
7.	" Plessis	1400 00	.....	.....	225 83	.....	.....	223 60	1849 43
8.	" Ste-Brigide	2400 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2400 00
9.	" St-Joseph	2800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2800 00
10.	" Ste-Anne	2400 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2400 00
11.	" 40 rue St-Jean-Baptiste	160 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	160 00
12.	" 15 rue Mullins	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
13.	" 754 rue Ste-Catherine	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
14.	" coin des rues Maisonneuve et Ontario	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
15.	" coin des rues Visitation et Craig	1000 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1000 00
16.	" 2353 rue Notre-Dame	900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900 00
17.	" 102 rue McCord	900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900 00
18.	" coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
19.	Institution des jeunes aveugles	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
20.	Ecole 62 rue St-Huber	749 33	.....	.....	.....	.....	.....	.....	749 33
21.	" 21 rue Montcalm	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00
22.	" 199 rue Chatham	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
23.	" coin des rues Cadieux et Roy	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
24.	" 165 rue Ste-Elisabeth	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00
25.	" 1508 rue Ste-Catherine	500 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500 00
26.	" 258 rue St-Antoine	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
27.	" 226 rue St-Christophe	100 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100 00
28.	" 1270 rue Ontario	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00
29.	" du soir. Académie C. C.	137 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	137 00
		59125 57	145 68	137 16	1527 18	152 40	252 81	6641 89	59283 69

CÉDULE B.—ETAT INDIQUANT LA DÉPENSE NETTE POUR LE SOUTIEN DE CHAQUE ÉCOLE.

	NOMS DES ÉCOLES.	Dépenses générales.			Recettes générales.			Dépenses nettes.	Nombre d'élèves.	Coût par élève par année.
		Traitements et octrois.	Autres dépenses.	Dépenses totales.	Allocations du gouvernement.	Reçu des élèves.	Recettes totales.			
		$ cts	$ cts	$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts		$ cts.
1.	Académie du Plateau	9640 13	2930 91	12571 04	1403 00	5355 44	6758 44	5812 60	501	11 62
2.	Ecole Montcalm	5268 74	660 02	5928 76	.....	1483 93	1483 93	4444 83	416	10 68
3.	" Champlain	4797 55	1024 29	5821 84	.....	722 27	722 27	5099 57	452	11 28
4.	" Sarsfield	4636 68	1418 27	6054 95	.....	645 83	645 83	5409 12	390	13 87
5.	" Belmont	3696 07	1229 64	4925 71	.....	718 08	718 08	4207 63	258	16 39
6.	" Olier	4290 07	1445 56	5735 63	.....	831 36	831 36	4904 27	305	16 04
7.	" Plessis	1400 00	449 43	1849 43	.....	.....	.....	1849 43	398	4 20
8	" Ste-Brigide	2400 00	.....	2400 00	.....	.....	.....	2400 00	608	3 94
9.	" St-Joseph	2800 00	.....	2800 00	.....	.....	.....	2800 00	680	4 11
10.	" Ste-Anne	2400 00	.....	2400 00	.....	.....	.....	2400 00	638	3 76
11.	" 40 rue St-Jean-Baptiste	160 00	.....	160 00	.....	.....	.....	160 00	192	83
12.	" 15 rue Mullins	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	220	3 63
13.	" 754 rue St-Catherine	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	438	1 82
14.	" coin des rues Maisonneuve et Ontario	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	880	90
15.	" coin des rues Visitation et Craig	1000 00	.....	1000 00	.....	.....	.....	1000 00	807	1 24
16.	" 2353 rue Notre-Dame	900 00	.....	900 00	.....	.....	.....	900 00	520	1 73
17.	" 102 rue McCord	900 00	.....	900 00	.....	.....	.....	900 00	425	2 12
18.	" coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	123	2 44
19.	Institution des jeunes aveugles	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	56	5 36
20.	Ecole 62 rue St-Hubert	749 33	.....	749 33	.....	.....	.....	749 33	390	1 92
21.	" 21 rue Montcalm	150 00	.....	150 00	.....	.....	.....	150 00	103	1 45
22.	" 199 rue Chatham	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	345	87
23.	" coin des rues Cadieux et Roy	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	185	1 62
24.	" 165 rue Ste-Elisabeth	150 00	.....	150 00	.....	.....	.....	150 00	96	1 56
25.	" 1508 rue Ste-Catherine	500 00	.....	500 00	.....	.....	.....	500 00	201	2 48
26.	" 258 rue St-Antoine	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	123	2 44
27.	" 220 rue St-Christophe	100 00	.....	100 00	.....	.....	.....	100 00	78	1 28
28.	" 1270 rue Ontario	150 00	.....	150 00	.....	.....	.....	150 00	270	55
29.	" du soir, Académie C. C	137 00	.....	137 00	.....	68 50	68 50	68 50	15	4 56
		50125 57	9158 12	59283 69	1403 00	9825 41	11228 41	48055 28	10113	4 75 ½

CÉDULE C.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES POUR LE SOUTIEN DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE.

RECETTES		
Reçu du gouvernement	$16,416 73	
Reçu des élèves	1,168 75	$17,585 48
DÉBOURSÉS		
Traitements	6,849 97	
Dépenses diverses	550 05	
Entretien des classes	21 90	
Gardien	312 00	
Réparation	306 80	
Chauffage	124 06	
Impressions et papeterie	57 38	
Taxes	313 68	
Bibliothèque	27 82	
Eclairage	26 25	
Laboratoire	31 65	
Instruments	3 00	
Assurance	85 80	$8,710 36
		$8,875 12

CÉDULE D.

ETAT INDIQUANT LE NOMBRE DES PROFESSEURS ET DES ÉLÈVES DANS CHAQUE ÉCOLE.

NOMS DES ÉCOLES	Nombre d'écoles	Nombre de professeurs	Sexe des élèves
1. Académie du Plateau	501	13	Garçons
2. Ecole Montcalm	416	7	"
3. Ecole Champlain	452	7	"
4. Ecole Sarsfield	390	7	"
5. Ecole Belmont	258	5	"
6. Ecole Olier	305	6	"
7. Ecole Plessis	398	6	"
8. Ecole Ste-Brigide	608	11	"
9. Ecole St-Joseph	680	12	"
10. Ecole Ste-Anne	638	11	"
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste	192	6	Filles
12. Ecole 15 rue Mullins	220	6	"
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine	438	10	"
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	880	18	"
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	807	15	"
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame	520	10	"
17. Ecole 102 rue McCord	425	9	"
18. Ecole coin des rue Mignonne et St-Denis	123	3	"
19. Institution des jeunes aveugles	56	9	Garçons et filles
20. Ecole 62 rue St-Hubert	390	7	"
21. Ecole 21 rue Montcalm	103	2	"
22. Ecole 199 rue Chatham	345	4	"
23. Ecole coin des rues Cadieux et Roy	185	3	Filles
24. Ecole 165 rue St-Elisabeth	96	2	Garçons et filles
25. Ecole 1508 rue Ste-Catherine	201	4	"
26. Ecole 258 rue St-Antoine	123	3	"
27. Ecole 220 rue St-Christophe	78	2	"
28 Ecole 1270 rue Ontario	270	3	
29. Ecole du soir, Académie C. C	15	1	Garçons
	10,113	202	

CÉDULE.—E

Bilan du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1887.

ACTIF.	$ cts.	$ cts.	PASSIF.	$ cts.	$ cts.
Argent en caisse....	740 56		Débentures	400,000 00	
Avances aux RR. FF.	1,600 00		Moins :		
Bâtiments, terrains, etc	483,250 60		Fonds d'amortissement et intérêts accrus au 21 décembre 1886.....	147,501 18	
Magasin (livres, cartes, etc.).....	243 62				
Mobilier.	35,272 42			252,498 82	
Bibliothèque	4282 72		Billets payables.....	5,000 00	
Billets recevables....	2,328 57		Obligations hypothécaires.....	115,000 00	
			Bailleurs de fonds...	12,444 21	
			Prix de fondation...	3,759 75	
			Excédent de l'actif sur le passif.....	139,015 71	
		527,718 49			527,718 49

O. P. JACQUES,
Comptable.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenus par les Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, et je déclare que toutes les entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont tirées des dits livres, que j'ai comparés ensemble, et trouvés exacts.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés, avec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout exact.

N. RHÉAULT,
Auditeur.

Montréal, 12 octobre 1887.

TABLEAU— J

ETAT des recettes et des dépenses du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année scolaire 1886–87.

RECETTES.	$ cts.	DÉPENSES.	$ cts.
Balance en caisse le 1er juillet 1886.	23795 16	Par salaires	10045 02
Reçu du département de l'Instruction publique	4843 39	Par loyers	541 50
Reçu de la corporation de la cité de Québec	7145 10	Par distribution de prix	512 00
Reçu par intérêts	1045 32	Par salaire du secrétaire-trésorier	200 00
Reçu par contributions mensuelles	29 40	Par taxes	50 67
		Par contribution à l'école de St-Roch.	4000 00
		Par réparations	3000 00
		Par fournitures de classe	100 00
		Par dépenses diverses	2500 00
		Par bois de chauffage	80 00
		Par gardien Brennan	50 00
		Par primes d'assurance	56 25
		Par balance en caisse le 30 juin 1887	15722 93
Total	36858 37	Total	36858 37

C. N. HAMEL,
Sec.-trésorier.

TABLEAU—K

ETAT géneral des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887.

RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Balance en mains le 30 juin 1886	.....	90 00
Taxe des écoles de la cité pour l'année 1886	74282 30	
A déduire le montant retiré avant le 30 juin 1886	2220 94	
Balance	72061 36	
Montant reçu à compte sur la taxe des écoles de la cité, de 1887	20050 64	
		92112 00
Subvention du gouvernement (Fonds des écoles communes)	.....	4255 90
Subvention du gouvernement (Fonds de l'éducation supérieure)	1185 00	
Contribution des élèves, High School de Montréal	8611 50	
" " High School des filles	10342 03	
" " High School préparatoire	7693 75	
		27832 28
CONTRIBUTIONS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNES.		
Ecole " Grace Church "	42 75	
Ecole " British Canadian "	1163 25	
Ecole de la rue Dorchester	593 25	
Ecole de la rue Mill	291 00	
Ecole de la rue Panet	1519 25	
Ecole de la rue Sherbrooke	2060 00	
Ecole " Royal Arthur "	1739 25	
Ecole de la Pointe St-Charles	1647 25	
Ecole Senior	1425 00	
Ecole d'Hochelaga	62 50	
Ecole de la rue St-Anne	1588 75	
Ecole de la rue Berthelot	2284 75	
Ecole St-Jean-Baptiste	126 60	
		14543 60
Montant déduit des traitements pour le fonds de retraite	.....	1156 62
A reporter		139990 40

ETAT général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887.—(*Suite.*)

RECETTES.	$ cts.	$ cts.
Report	.....	139990 40
Des syndics des écoles d'Hochelaga	.....	144 55
INTÉRÊTS.		
Banque Molson	273 82	
Legs Murray (en fidéicommis)	21 36	
Banque d'Epargnes de la Cité et du District	9 03	
Obligation de la Corporation de Montréal	60 00	
		364 21
		140499 16
DÉPENSES.		
Pour le maintien des écoles d'après l'extrait annexé	73366 35	
Livres de récompense, médailles, etc	503 99	
		73870 34
Dépenses diverses	592 23	
Impressions	447 52	
Annonces	58 82	
		1098 57
Intérêt sur $300,000 d'obligations à 6 pour cent	.....	18000 00
Fonds d'amortissement pour le rachat des obligations	.....	6849 48
INTÉRÊT SUR TERRAINS HYPOTHÉQUÉS :		
Héritiers McCann	15 00	
Succession H. B. Smith	750 00	
Crédit foncier Franco-Canadien	69 66	
Mme C. O. Pearce	400 00	
Melle E. C. Orkney	183 77	
Legs Murray (en fidéicommis)	21 36	
		1439 79
Dépôt à la banque de la Cité et du District (coupons d'obligations)	60 00	
Intérêt accru en accompte	9 03	
		69 03
Rente foncière sur les lots de la rue Sainte-Anne	.....	36 00
Loyer de l'école de la rue Ontario	.....	300 00
" de l'école St-Jean-Baptiste	.....	67 50
" de l'école "Grace Church"	.....	40 00
Montant déduit des subventions pour le fonds de retraite	.....	1253 21
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Surintendant	1800 00	
Secrétaire-trésorier	1200 00	
Dépenses du bureau	321 21	
		3321 21
A reporter	.....	106345 13

ETAT général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887.—(*Suite.*)

DÉPENSES	$ cts	$ cts
Report	.....	196345 13
DÉPENSES POUR LES TERRAINS, LES ÉDIFICES ET L'AMEUBLEMENT.		
Terrain sur la rue Saint-Luc	11078 91	
Moins l'hypothèque de Melle E. C. Orkney	8000 00	
Balance	3078 91	
Terrain sur la rue Britannia	1224 00	
Maison d'école de la rue Britannia	911 35	
Maison d'école Victoria	3048 75	
Maison d'école de la rue Berthelet	8828 03	
aison d'école de la rue Panet (addition)	350 00	
Maison d'école de la rue Salaberry (Egouts)	216 66	
Maison d'école de la rue Sherkrooke (Egouts)	151 89	
Ameublement de l'école de la Pointe Saint-Charles	163 95	
Ameublement de l'école de la rue Sherbrooke	24 85	
Ameublement de l'école de la rue Berthelet	1421 10	
Ameublement du bureau des commissaires	3 50	
Ameublement du "High School" préparatoire	7 13	
Ameublement du "High School"	123 45	
H. Arnold, achat de meubles	85 00	
		19638 57
Examinateurs	.....	150 00
Frais judiciaires	.....	372 15
Taxes sur la propriété de la ferme Logan	183 33	
" " les lots du haut de la rue Saint-Urbain	10 48	
" " la propriété de la rue Saint-Luc	87 30	
		281 11
Remboursement à la banque Molson de l'argent retiré l'an dernier	.....	3778 89
Balance en caisse	.....	9933 31
		140499 16

CHARLES I. BINMORE,
Secrétaire-Trésorier.
McINTOSH & HYDE,
Comptables licenciés.

Cout de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1886-87.

NOM DE L'ÉCOLE	Traitements.	Papeterie.	Dépenses diverses.	Combustible.	Réparations.	Assurrance. gaz, can. etc.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
High School de Montréal	11533 26	105 57	126 31	299 00	172 96	179 63	12716 79
High School préparatoire	5226 47	96 06	117 59	275 30	266 83	153 63	6135 88
High School des filles	6580 71	85 47	156 57	299 05	534 85	179 63	7836 28
Ecole de la Pointe Saint-Charles	4037 66	44 69	51 95	348 36	98 68	22 65	4603 39
Ecole de la rue Mill	623 50	5 84	19 50	39 94	2 47	4 78	696 03
Ecole Royal Arthur	4879 28	64 38	149 50	415 44	293 67	120 04	5922 31
Ecole de la rue Sainte-Anne	4724 90	52 16	113 65	463 69	311 10	125 01	5790 60
Ecole Senior	2655 87	29 01	37 71	105 00	87 07	33 89	2948 55
Ecole British Canadian	4128 86	34 65	31 20	357 50	178 81	121 79	4852 81
Ecole de la rue Sherbrooke	5030 75	72 21	112 85	564 34	279 34	236 27	6235 76
Ecole de la rue Dorchester	2177 00	13 17	20 30	96 65	65 72	18 55	2391 39
Ecole de la rue Panet	4391 35	69 62	68 05	412 31	369 68	113 24	5355 25
Ecole d'Hochelaga	334 53	6 88	3 40	31 00	24 22	14 60	414 63
Ecole de la rue Berthelot	5448 30	211 24	116 38	424 26	121 26	8 12	6329 56
Ecole Saint-Jean-Baptiste	474 64	28 76	35 45	37 95	17 32	.....	594 12
Ecole Grace Church	169 09	5 19	.....	22 40	.....	.....	187 59
Ecole de la rue Ontario	8 33	.....	.....	.....	12 37	34 71	55 41
Ecole modèle de la rue Stanley	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
	62714 90	915 90	1160 41	4132 25	3076 35	1366 54	73366 35

CHARLES I. BENMORE,
Secrétaire-trésorier.

MACINTOSH & HYDE.
Comptables licenciés.

ASSISTANCE dans les " High Schools ", l'école " Senior " et les écoles communes pendant l'année 1886-87.

NOM DE L'ÉCOLE.	Nombre de jours d'école.	Moyenne du nombre des élèves inscrits	Nombre de jours de présence.	Jours de présence par cent.	Moyenne du nombre de fois que les élèves ont été en retard.
" High School " de Montréal (y compris l'école préparatoire)	197.	497.1	92022.	94.	2.6
" High School " des filles	196.	291.7	54842.	97.6	1.5
Ecole " Senior "	194.	67.9	12411.	94.2	3.2
Ecole " Grace Church "	70.	46.5	2861.5	87.9	2.
Ecoles communes (à l'exclusion de l'école " Grace Church "	192.7	3515.5	615432.5	90.8	2.2
Total 1886-87	.....	4418.7	777569.	.....	.....
Total 1885-86	.....	3374.5	584891.5	.....	.....

La dernière colonne indique le nombre de fois que chaque élève s'est rendu en classe après l'heure.

Nombre d'instituteurs et d'élèves et coût des élèves dans chaque école.

NOM DE L'ÉCOLE	Moyenne des instituteurs.	Moyenne des élèves.	Coût général de l'entretien	Rétribution des élèves	Coût.	Coût par élève 1886-87.	Coût par élève 1885-86.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
High School des garçons	17.9	497.1	18852 67	1185 09 16305 25	1362 42	2 74	.....
High School des filles	12.5	291.7	7836 28	16342 03	.....	.....	.....
Ecole Senior	3 3	67.9	2948 55	1425 00	1523 55	22 44	34 27
Ecole de Pointe Saint-Charles	11.	386.7	4603 39	1647 25	2956 14	7 64	10 59
Ecole de la rue Mill	2.	98.	696 03	291 00	405 03	4 13	6 44
Ecole Royal Arthur	11.9	457.2	5922 31	1739 25	4183 06	9 15	13 29
Ecole de la rue Sainte-Anne	11.8	420.1	5799 60	1588 75	4201 85	10 00	12 43
Ecole British Canadian	10.3	319.9	4852 81	1163 25	3689 56	10 55	13 59
Ecole de la rue Sherbrooke	12.	554.4	6235 76	2060 00	4175 76	7 53	7 86
Ecole de la rue Dorchester	5.	151.4	2391 39	593 25	1798 14	11 88	17 39
Ecole de la rue Panet	11.	438.2	5355 25	1519 25	3836 00	8 75	13 25
Ecole d'Hochelaga	1.	29.	414 63	62 50	352 13	12 14	32 28
Ecole de la rue Berthelot	13.3	594.9	6329 56	2284 75	4044 81	6 80	.....
Ecole Saint-Jean-Baptiste	1.5	35.7	594 12	126 60	467 52	13 96	.....
Ecole Grace Church (ouverte pendant quatre mois)	1.	46.5	187 59	42 75	144 84	.....	.....
Total pour les écoles communes (y compris l'école Senior)	95.1	3629.9	46321 99	14543 60	31778 39	8 83*	12 26
Total pour toutes les écoles 1886-87	125.5	4418.7	73010 94	42375 88	30635 06	6 97*	9 01
" " " " " 1885-86	114.4	3374.5	66490 21	36094 42	30395 79	.....	9 01

*Non compris l'école *Grace Church*

APPENDICE No. VIII

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ CATHOLIQUE

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1886.

Présents :—Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec ; Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr. l'archevêque d'Ottawa ; NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac ; M. le grand vicaire Ed. Langevin, administrateur du diocèse de Rimouski ; les honorables MM. P. J. O. Chauveau, juge L. A. Jetté ; M. P. S. Murphy.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Rimouski par laquelle Sa Grandeur délègue ses pouvoirs comme membre du conseil de l'Instruction publique au très révérend monsieur Edmond Langevin, vicaire général.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le rapport suivant du sous-comité chargé de l'examen des livres est lu et adopté :

Rapport du sous-comité de l'examen des livres.

22 septembre 1886.

Présents :

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, Mgr. l'évêque de Sherbrooke et le très révérend M. Edmond Langevin.

Son Eminence soumet au comité une série de livres d'école rédigés par les Frères du Sacré-Cœur, savoir :

1. Grammaire du premier âge avec exercices faciles (1ère éd. 1886).

2 Grammaire élémentaire divisée en leçons (1ère éd. 1886).

3. Exercices d'orthographe en rapport avec la première édition de la grammaire élémentaire, 1ère partie (1ère édition 1886).

4. Id. 2ème partie (1ère éd. 1886).

Le comité demande que ces divers ouvrages soient approuvés par le Conseil, excepté le premier dont il faudrait que l'on modifiât complètement l'exercice 173, page 92.

Comme l'ouvrage qui a pour titre : " Outlines of English History " n'a pas été adressé au département, mais communiqué seulement aux mem-

bres du comité, et ne porte ni date, ni nom d'auteur, ni numéro de l'édition, le comité recommande que l'observation en soit faite à l'éditeur avant que l'examen en soit complété.

Dans son rapport du 25 mai 1886, le sous-comité n'a pas voulu recommander la *Méthode nationale de dessin* par M. E. M. Templé parce que :

1o. Cet ouvrage est du ressort du conseil des Arts et Manufactures.

2o. On avait annoncé qu'il s'y trouvait certains modèles peu convenables.

Le sous-comité reconnaît aujourd'hui que les susdits modèles ne se trouvent pas dans l'édition qui lui a été soumise.

Il suggère qu'il soit résolu que rien ne s'oppose à ce que cette édition nouvelle de la *Méthode nationale* de M. Templé soit introduite dans les écoles, quand elle aura été approuvée par le conseil des Arts et Manufactures.

Signé † E. A. Card. Taschereau,
Arch. de Québec, président.

Lecture étant faite d'une lettre de M. l'inspecteur Lippens dans laquelle il expose un projet de conférences pédagogiques qu'il se propose de faire aux instituteurs de son district d'inspection, sur proposition de l'honorable juge Jetté il est résolu : " Que le projet de conférences pédagogiques de " M l'inspecteur Lippens soit référé à un sous-comité, composé de son " Eminence le cardinal archevêque de Québec, de Mgr l'archevêque de " Montréal et du Surintendant."

Lecture étant faite d'une autre lettre de M. l'inspecteur Lippens dans laquelle il demande des instructions au sujet des visites d'inspection aux communautés religieuses, sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par l'archevêque de Montréal, il est résolu : " Que les diverses ques- " tions posées par M. l'inspecteur Lippens, concernant les visites d'inspection aux communautés religieuses soient référées à un sous-comité composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr de Trois-Rivières, Mgr de Nicolet, l'honorable M. Chauveau et M. le Surintendant."

Adopté.

Lecture étant faite d'une lettre de M. l'inspecteur Miller s'informant si le règlement fixant au 15 octobre la date de la première visite d'inspection des écoles à été modifié, le comité déclare qu'il maintient la décision adoptée à ce sujet, à sa séance du 14 mai 1884.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1886

Présents.—Les mêmes, plus Mgr l'évêque de Chicoutimi et l'honorable juge Routhier.

Lecture étant faite d'une requête dans laquelle plusieurs accusations sont portées contre William Robichaud, instituteur à Cacouna, l'honorable P. J. O. Chauveau, secondé par l'honorable juge Jetté, propose et il est résolu : " Que la plainte faite contre M. William Robichaud, instituteur à " Cacouna, lui soit communiquée et qu'il soit assigné à comparaître devant " ce conseil le vingt et unième jour d'octobre prochain, à la salle du con- " seil de l'Instruction publique, en la cité de Québec, à dix heures du " matin, pour répondre à la dite plainte."

Mgr l'évêque de Chicoutimi propose, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet :

" Que M. Thomas Tremblay, inspecteur d'écoles pour les comtés de " Charlevoix et Saguenay, soit nommé membre du bureau d'examinateurs " de Charlevoix, en remplacement de M. O. Gauthier, M. P. P., décédé. "

Adopté sur division.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, le comité recommande que le nouveau bureau d'examinateurs de N.-D. du Lac St-Jean, soit composé des membres dont les noms suivent : Rév. MM. Bruno E. Leclerc, Joseph E. Lizotte, F. X. Belley, MM. Elie St-Hilaire et Alphonse Bourget.

Sur demande du comité, l'état suivant des recettes et des dépenses du fonds du dit comité est produit :

Recettes annuelles du comité catholique depuis l'année 1877, année à partir de laquelle, par ordre en conseil, toutes balances non dépensées furent déposées à son crédit dans la Banque de Montréal.

Balances en mains provenant des crédits votés pour écoles communes, éducation supérieure, traitements des inspecteurs d'écoles, etc., etc.

Année finissant au 30 juin		1877	$3697.08
"	"	1878	2500.00
"	"	1879	6607.28
"	"	1880	3494.22
"	"	1881	2117.57
"	"	1882	1394.94
"	"	1883	2728.16
"	"	1884	1871.76
"	"	1885	2633.36
"	"	1886	4936.94
			$31,981.31

1886, 23 septembre.—Balance au crédit du comité dans la Banque de Montréal..... $5,582.00

Dépenses effectuées chaque année sur les fonds déposés au crédit du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, principalement pour livres à donner en prix.

Année finissant au 30 juin	1877	$	362.13
" "	1878		....
" "	1879		40.00
" "	1880		4047.00
" "	1881		1248.52
" "	1882		1650.00
" "	1883		10,357.27
" "	1884		4041.00
" "	1885		2280.22
" "	1886		2373.17
Dépenses			26,399.31
Sept, 23, 1886, Balance en mains			5,582.00
			$31,981.31

L'honorable juge Jetté propose, secondé par l'honorable juge Routhier, et il est résolu : " Que vu la balance de $5,582.00 qui, d'après l'état du comptable, se trouve au crédit de ce comité, une somme de $3,000.00 soit prise sur cette balance pour aide additionnelle aux collèges classiques qui suivent, et ajoutée à l'allocation de l'année dernière, de la manière suivante :

Nicolet	$ 800.00
Rigaud	400.00
L'Assomption	300.00
Ste-Thérèse	300.00
Chicoutimi	500.00
Rimouski	300.00
Trois-Rivières	200.00
Sherbrooke	200.00
	$3,000.00

et que les autres collèges aient la même allocation que l'année dernière."

Sur demande du comité, l'état suivant des sommes dues pour livres de prix est produit :

Montant dû au 22 septembre 1886, par le département de l'Instruction publique, pour livres à distribuer en prix :

T. Lemieux, pour reliure des livres de prix		$ 719.48
D. & J. Sadlier		196.00
N. L. Hardy	$1,600 00	
"	210.00	
"	278.80	
		2,088.80
A. Côté & Cie, dû en 1887	$ 350.00	
" " 1887	300.00	
		650.00
Cadieux & Derome	$ 762.25	
" "	500.00	
		1,262.25
J. A. Langlais		1,402.52
M. l'abbé V. Charland		400.00
J. E. Roy, dû en 1887		300,00
C. E. Deschamps		80.00
Mercier & Cie		90.00
A. Buies		30.00
J. M. Lemoine, dû en 1887		225.00
J. B. Cloutier		180.00
Rév. M. Gingras		400.00
A. Mercier & Cie, dû en 1887		260.00
M. Pierre Chauveau, fils, (F.-X. Garneau, sa vie et ses œuvres)		500.00
		$8,784.05

Et Boucher de Boucherville (George), 1000 copies de son dictionnaire de langue universelle.

L'honorable juge Routhier propose, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, et il est résolu : " Que M. le Surintendant soit autorisé à retenir " encore cette année sur l'allocation pour écoles supérieures, cinq pour " cent, pour achat de livres canadiens à être distribués en prix à chaque " institution, au prorata de son allocation. "

L'honorable P. J. O. Chauveau propose, secondé par Mgr l'évêque de Trois-Rivières, et il est résolu : " Que ce comité ayant appris que plusieurs " inspecteurs n'ont pas transmis leurs bulletins et leurs rapports dans le " temps voulu, et qu'il y a raison de croire qu'il n'ont point fait réguliè- " rement leurs visites d'écoles, le Surintendant soit requis de s'enquérir " particulièrement de cette négligence, de manière à pouvoir sommer ces " inspecteurs de comparaître devant le comité à une prochaine séance, afin " qu'il soit pris à leur égard telles mesures qui seront jugées convenables,

" en vertu des dispositions de la loi qui concerne la nomination et la des-
" titution des inspecteurs. "

Le comité procède à l'examen de la liste des maisons d'éducation participant au fonds de l'éducation supérieure.

Mgr l'évêque de Chicoutimi propose, secondé par l'honorable juge Routhier, et il est résolu : " Qu'aucune allocation ne soit faite aux écoles
" supérieures qui ont moins de six élèves dans le cours supérieur, ni aux
" écoles dont les rapports ne sont pas envoyés avant le 1er septembre. "

Mgr l'évêque de Sherbrooke propose, secondé par le très révérend M. Edmond Langevin, et il est résolu : " Que dans les rapports du Surinten-
" dant et dans les allocations, les collèges commerciaux ou industriels soient
" unis avec les académies, sans préjudice du titre qu'ils peuvent avoir par
" la loi. "

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1886.

PRÉSENTS : Les mêmes, moins Mgr l'évêque de Trois-Rivières et l'honorable juge Jetté.

Le très révérend Edmond Langevin propose, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, et il est résolu : " Que le révd Joseph Octave Simard, curé
" de Rimouski, soit nommé membre du bureau d'examinateurs de Rimouski,
" en remplacement de M. le notaire Joseph Valentin Gagnon qui a résigné."

Le comité continue l'examen de la liste des maisons d'éducation participant au fonds de l'éducation supérieure.

L'honorable P. J. O. Chauveau propose, secondé par le très révérend Edmond Langevin : " Que la subvention de l'académie des garçons de St-
" Charles, dans le comté de St-Hyacinthe, ne soit pas diminuée, cette insti-
" tution étant dans toutes les conditions voulues pour recevoir cette sub-
" vention et parce qu'en général la diminution des subventions accordées
" à des municipalités qui emploient des instituteurs laïques, entraîne une
" diminution correspondante dans le traitement de l'instituteur."

Cette motion, étant mise aux voix, est perdue sur la division suivante :

POUR :—L'honorable M. Chauveau, le très révérend Edmond Langevin, M. P. S. Murphy.

CONTRE :—Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal, NN. SS. les évêques de Sherbrooke, de St-Hyacinthe et le vicaire apostolique de Pontiac.

Lecture est faite d'une lettre signée par M. le curé et les commissaires d'écoles de Shawinigan, protestant contre le rapport défavorable de M. l'inspecteur Tétreault, sur le compte de l'institutrice de l'école modèle de leur municipalité.

Cette lettre est prise en considération.

Le comité termine l'examen de la liste des maisons d'éducation participant au fonds de l'éducation supérieure.

Le comité procède à la distribution du fonds des municipalités pauvres, puis il s'ajourne au 21 octobre prochain.

SÉANCE SPÉCIALE DU 21 OCTOBRE 1886.

PRÉSENTS :—Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, président, Mgr de Nicolet, le très révérend Ed. Langevin, V. G., administrateur du diocèse de Rimouski, le très révérend G. A. Gravel, V. G., administrateur du diocèse de St-Hyacinthe, l'hon Sir N. F. Belleau, les honorables MM. P. J. O. Chauveau, juge Routhier, MM. P. S. Murphy et le Dr Painchaud.

Lecture est faite d'une lettre de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, désignant le très révérend J. A. Gravel, V. G., pour le remplacer comme membre du conseil de l'Instruction publique.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres fait le rapport suivant qui est adopté :

21 octobre 1886.

PRESENTS : Son Eminence le cardinal archevêque de Québec.

L'honorable P. J. O. Chauveau et l'administrateur du diocèse de Rimouski.

1—Le sous-comité prend connaissance de l'article que les éditeurs de " La Grammaire du premier âge " se proposent de substituer à l'art. 173, suivant le désir du comité catholique, et l'approuve.

2—M. James A. Sadlier ayant fait droit aux observations du comite catholique, ce sous-comité recommande que les livres qui suivent, de la série de livres de cet éditeur intitulée " The Dominion Catholic Series " ainsi amendés soient approuvés :

1—" Dominion Third Reader " by a catholic teacher—Montreal and Toronto, 1886.

2—" Elementary Studies in English Grammar with numerous examples and exercises in Analysis and Parsing "—Montreal and Toronto, 1886

3—" Outlines of English History for the use of Schools" by a catholic teacher—Montreal and Toronto, 1886.

4—" Child's catechism of Sacred History," part second—Montreal and Toronto, 1886.

L'instituteur William *alias* Guillaume Robichaud, appelé à comparaître devant le comité pour répondre à des accusations portées contre lui par un certain nombre de contribuables de St-George de Cacouna, ayant nié les dites accusations,

L'honorable Sir N. F. Belleau propose, secondé par l'honorable P. J. O. Chauveau, et il est résolu : " Que M. Paul de Cazes secrétaire du départe- " ment de l'Instruction publique, soit nommé commissaire pour prendre les " témoignages sur les lieux, concernant les accusations portées contre " l'instituteur William *alias* Guillaume Robichaud."

L'honorable Sir N. F. Belleau propose, secondé par l'hon. juge Routhier, et il est résolu : " Que le siège du bureau d'examinateurs de la Beauce soit transféré " de la municipalité de Ste-Marie à celle de St-Joseph, Beauce."

Et le comité s'ajourne.

SÉANCE DU 17 MAI 1887.

PRÉSENTS :—Le Surintendent, président, Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Chicoutimi, de Nicolet, les honorables P. J. O. Chauveau, juge L. A. Jetté, M. P. S. Murphy.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session.

Lecture des lettres de Mgr le vicaire apostolique de Pontiac et de M. le Dr Painchaud informant le comité qu'ils ne pourront assister à la présente session.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres, fait le rapport suivant qui est adopté :

17 mai 1887.

PRÉSENTS :—Son Eminence le cardinal Taschereau, président, NN. SS. les évêques de Rimouski, de Sherbrooke et l'honorable P. J. O. Chauveau.

Le sous-comité a l'honneur de faire le rapport suivant :

1o. " Fourth Dominion Catholic Reader," by a catholic teacher, James A. Sadlier, Montreal and Toronto. Recommandé.

2o. " Abrégé complet de l'Histoire Sainte, à l'usage des écoles." Deuxième cours. Par l'abbé David Gosselin. Québec, Langlais, libraire-éditeur, 1887.

3o. *Id.* premier cours.

4o. "Tablettes chronologiques et alphabétiques des principaux événements de l'histoire du Canada, " par l'abbé David Gosselin. Québec, Langlais, libraire-éditeur, 1887.

La considération des ouvrages portant les numéros 2, 3 et 4, est renvoyée à une séance subséquente, parce que les membres du comité ayant reçu des exemplaires de ces livres sans être avertis qu'on se proposait d'en demander l'approbation, n'en ont pas fait un examen suffisant.

Signé : † E. A. CARD. TASCHEREAU,

Arch. de Québec,

Président du sous-comité.

Le sous-comité chargé de l'examen de certaines questions posées par M. Lippens au sujet de l'inspection des maisons d'école modèle ou académique dirigées par des religieux ou des religieuses, fait le rapport qui suit :

16 mai 1887.

PRÉSENTS :—Son Eminence le cardinal Taschereau, président, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Nicolet, l'honorable P. J. O. Chauveau et le Surintendant.

Aux questions posées par l'inspecteur d'écoles Lippens, savoir :

1o. L'inspecteur a-t-il le droit de visiter les établissements subventionnés tenus par des corporations ou des communautés religieuses ?

2o. A-t-il le droit d'examiner tous les élèves, ou seulement ceux de l'externat, autrement dit, de la classe des commissaires ?

3o. Si on refuse de recevoir sa visite, lui suffit-il de mentionner le fait dans ses bulletins ?

Le sous-comité répond négativement en ce qui concerne les écoles qui ne sont pas sous le contrôle des commissaires, référant aux articles 114 et 115 du chapitre 6e de 41 Victoria.

Signé : † E. A. CARD. TASCHEREAU

Arch. de Québec,

Président.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr de Nicolet, ce rapport est adopté sur la division qui suit :

POUR :—Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Chicoutimi, de Nicolet, les honorables P. J. O. Chauveau, le Surintendant et P. S. Murphy, écuier.

CONTRE :—L'honorable juge L. A. Jetté.

Le sous-comité chargé de l'examen de la question des conférences pédagogiques fait le rapport qui suit :

16 mai 1887.

PRÉSENTS—Son Eminence le cardinal Taschereau, et le Surintendant.

Le comité nommé pour faire rapport sur les conférences pédagogiques proposées par M. l'inspecteur Lippens a l'honneur de faire rapport :

1o. Que sur huit curés du district d'inspection de M. Lippens qui ont écrit à ce sujet, six se sont montrés satisfaits de ces conférences, un n'a pas cru devoir se prononcer, et un seul y est défavorable. Les commissaires d'écoles de St-Antoine, de Chambly, se sont aussi déclarés satisfaits.

Les paroisses de ce district dont aucune réponse n'est venue, sont Contrecœur, Boucherville, Longueuil, Belœil, Ste-Julie, St-Marcel et St-Robert.

2o. Le sous-comité suggère que tous les inspecteurs d'écoles soient consultés sur l'utilité et la possibilité de ces conférences.

Signé : † E. A. CARD. TASCHEREAU,
Arch. de Québec.
Président.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, ce rapport est adopté.

Lecture du rapport du commissaire délégué par le comité pour faire une enquête sur les accusations portées contre Guillaume Robichaud, instituteur à Cacouna.

Sur proposition de l'honorable P. J. O. Chauveau, secondé par l'honorable juge L. A. Jetté, la considération de ce rapport est remise à la prochaine session du comité.

Séance de l'après-midi.

PRÉSENTS :—Les mêmes, plus NN. SS. les archevêques de Montréal et d'Ottawa.

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable P. J. O. Chauveau, il est résolu : " Que M. le Surintendant

fasse faire une analyse des lettres des inspecteurs et professeurs concernant les programmes d'études et les tableaux de l'emploi du temps pour les écoles catholiques ; que cette analyse soit imprimée et envoyée à tous les membres du comité avant la réunion du mois de septembre prochain, et qu'un comité spécial soit nommé pour examiner cette analyse et en faire rapport. "

Et sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, il est résolu : " Que ce comité se composera de Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable P. J. O. Chauveau, P. S. Murphy, écuier, et du Surintendant. "

Sur proposition de son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable P. J. O. Chauveau, il est résolu : " Que M. Paul de Cazes soit nommé secrétaire du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, avec un traitement annuel de deux cent cinquante piastres."

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est résolu : " Que M. l'inspecteur P. Ruel soit recommandé comme inspecteur du district laissé vacant par le décès de feu M. Edouard Carrier, avec le même traitement."

Sur proposition de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, secondé par Mgr l'evêque de Sherbrooke, il est résolu : " Que M. Amédée Tanguay soit recommandé comme inspecteur d'écoles pour le district qui sera laissé vacant par la retraite de M. l'inspecteur Ruel, et avec le même traitement."

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable P. J. O. Chauveau, il est résolu : " Que M. John Ahern soit recommandé comme professeur d'anglais à l'école normale Laval, en remplacement de M. Daniel McSweeny, qui a donné sa démission, à partir du 1er septembre prochain, et avec le même traitement que M. McSweeny."

Le comité prend communication du projet d'amendement à la loi de pension des instituteurs qui suit, lequel lui est soumis par M. Candide Dufresne, principal du collège commercial de Montmagny :

" Acte pour amender l'acte 49-50 Vict., chap. 27, relatif au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

" Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1o " La section première de l'acte 49-50 Vict., chap. 27, est amendée en ajoutant après le mot " éducation, " dans la huitième ligne, les mots suivants : " ou ayant été ainsi subventionnées avant la passation du présent acte."

2o" La section 32 du dit acte est amendée en ajoutant après les mots : "écoles privées subventionnées," les mots suivants ; "ou ayant été subventionnées avant la passation du présent acte."

3o " La section 33 du dit acte est amendée en ajoutant à la fin du dernier alinéa, les mots suivants : " mais les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux écoles subventionnées avant la passation du présent acte, lesquelles doivent être considérées comme écoles sous contrôle."

Le comité recommande au gouvernement l'adoption de l'amendement ci-dessus comme étant juste.

Le comité recommande, sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, que le traitement de M. l'inspecteur Joseph Ed. Savard, soit porté à $1,000.00, vu les dépenses considérables que cet inspecteur est obligé de subir, pour parcourir un district aussi étendu que l'est celui qui est placé sous son administration.

Après lecture d'une plainte portée par M. le Surintendant de l'Instruction publique contre M. l'inspecteur d'écoles Joseph Phidime Simard, il est résolu : " Qu'ayant entendu la lecture de la requête contenant des accusations contre M. l'inspecteur Joseph Phidime Simard, ce comité est d'avis que le Surintendant continue à retenir le traitement du dit Simard jusqu'à ce que la dite requête soit décidée au mérite."

" Que ce comité étant d'opinion que les accusations contenues dans la dite requête sont d'un caractère assez grave pour motiver une enquête, il ordonne qu'une copie de la dite requête soit signifiée au dit Joseph Phidime Simard, le sommant de comparaître devant ce comité le deuxième jour de juin prochain, à dix heures du matin, dans la salle du conseil de l'Instruction publique, dans le Palais législatif à Québec, pour là et alors répondre aux accusations portées contre lui dans la dite requête, et recevoir tels ordres que le dit comité catholique du conseil de l'Instruction publique jugera à propos de donner."

Et le comité s'ajourne au 2 juin prochain.

SÉANCE SPÉCIALE DU 2 JUIN 1887.

PRÉSENTS : — Le Surintendant, président, Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. les évêques de Rimouski, de Chicoutimi, de Nicolet, l'honorable Sir N. F. Belleau, G. Bossé, écuier, C. R., Eugène Crépeau, écuier, C. R., P. S. Murphy, écuier.

La plainte produite contre l'inspecteur d'écoles Joseph Phidime Simard, par M. le Surintendant de l'Instruction publique est prise en considération.

Isidore Belleau, avocat, comparaît pour le dit Joseph Phidime Simard et produit la réponse à la plainte qui suit :

" Québec, } Devant le comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

" En réponse à la sommation de votre comité de répondre à la plainte portée contre lui par M. le Surintendant, M. Phidime Simard, inspecteur d'écoles, a l'honneur de répondre respectueusement : " Qu'il admet que M. le Surintendant a eu raison de se plaindre de sa conduite et que des irrégularités ont été commises par lui, lesquelles ont eu pour cause l'usage de la boisson ;

" Qu'il sollicite de votre comité la faveur d'une épreuve et s'engage à ne plus donner à l'avenir aucune raison de reproches dans sa conduite ;

" Qu'il est le père d'une nombreuse famille dont il est le seul soutien ;

" Qu'enfin il croit pouvoir donner à votre comité l'assurance qu'il n'aura qu'à se féliciter plus tard de lui avoir donné une occasion de réparer les torts qu'il a pu avoir dans le passé. "

Québec, 2 juin 1887.

Signé : ISIDORE BELLEAU,

Proc. P. Simard.

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : " Que vu que les plaintes graves portées contre M. Joseph Phidime Simard, inspecteur d'écoles pour les comtés de Bellechasse, Montmagny et L'Islet, ont été reconnues fondées par Isidore Belleau, Ecr, avocat, procureur du dit Joseph Phidime Simard, devant ce comité ;

" Vu que le dit Joseph Phidime Simard a été plusieurs fois averti dans le cours des quatre dernières années, par M. le Surintendant, sans qu'il y ait eu amendement durable ;

" Ce comité recommande au gouvernement de destituer le dit Joseph Phidime Simard, comme inspecteur d'écoles. "

Et le comité s'ajourne.

COMITÉ PROTESTANT

(*Traduction.*)

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1886.

A la réunion trimestrielle du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, sont présents : Le très révérend James Williams, D.D., évêque de Québec, président ; le révérend John Cook, D.D., Sir William Dawson, C. M. G., LL. D., R. W. Heneker, D. C. L., le révérend George Matthews, D.D., le vénérable archidiacre, Lindsay, M. A., George L. Masten, écr., le révérend George Cornish, LL. D., et le révérend George Weir, LL. D.

Les lettres suivantes sont soumises au comité par le secrétaire :

1. De la "Canada Publishing Co.," de Toronto, soumettant à l'approbation du comité des traités d'algèbre et de dessin.

Le comité décide d'approuver, pour l'usage des écoles protestantes de la province, le cours canadien de dessin (complet en cinq cahiers) publié par le Canada Publishing Co., de Toronto : quant au traité élémentaire d'algèbre de McLellan, il est renvoyé au sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

2. De MM. Warwick et fils et de MM. Gage et Cie., de Toronto, soumettant un traité sur l'*Education physique*, et faisant certaines propositions au sujet d'un traité ayant pour titre : *Art of school management*.

Le comité renvoie l'examen de ces deux ouvrages à un sous-comité composé du Rév. M. Cornish, du Rév. M. Norman et de M. Masten, ce dernier étant chargé de la convocation. Le sous-comité devra s'entendre avec le Dr Robins et faire rapport à la prochaine réunion.

3. De M. C. P. Green, de Richmond, demandant un brevet et alléguant qu'il a déjà subi des examens et qu'il enseigne depuis longtemps ; la lettre est accompagnée de certificats.

Le secrétaire est chargé de faire savoir à M. Green que les règlements actuels ne permettent pas d'accorder un brevet sans examen, même dans le cas dont sa lettre fait mention.

4. De M. J. J. Proctor, de Stanbridge, demandant un brevet d'académie de première classe.

Le comité décide que rien ne peut se faire à ce sujet avant que les certificats requis aient été transmis.

5. De Melle L. E. Lawless, de Montréal, demandant un brevet d'académie de première classe et transmettant les certificats nécessaires.

Le comité appuie la demande de Melle Lawless.

6. De la division protestante du bureau d'examinateurs de Sherbrooke, demandant la nomination du rév. Archibald Lee, B. A., en remplacement du rév. John C. Cattanach.

Le comité recommande cette nomination.

Le secrétaire soumet au comité la correspondance échangée au sujet de certaines irrégularités dans la manière de procéder des divisions protestantes des bureaux d'examinateurs de Bedford, Stanstead et Montréal.

Après un examen attentif de la question, le comité en vient à la décision suivante :

I. Aucun membre d'un bureau d'examinateurs ne devra être présent ni prendre part à un examen dans lequel un de ses élèves se trouve intéressé.

II. Le Surintendant sera prié de faire transmettre aux secrétaires et aux membres des divisions protestantes des bureaux d'examinateurs une copie des résolutions concernant la manière de conduire les examens (Annexe B,) avec ordre d'en observer strictement les règles à l'avenir.

III. Le Surintendant sera prié d'appeler l'attention des bureaux d'examinateurs protestants sur l'article de la loi qui décrète qu'aucun candidat ne sera admis à subir l'examen, s'il n'a l'âge requis pour avoir droit au diplôme.

IV. Les formules de rapport des divisions protestantes des bureaux d'examinateurs contiendront une déclaration—que devront signer le président ou le vice-président, et le secrétaire du bureau—affirmant que l'examen a été conduit strictement d'après les conditions imposées aux bureaux par les résolutions.

Le Dr Heneker présente au comité une députation du collège St-François, de Richmond, composée du principal, de M. R. W. Bannister, M. A., et de M. Jones, membre de la corporation du collège. Elle représente au comité la position actuelle du collège et fait valoir son droit à la continuation de la subvention. Après avoir pris connaissance de l'exposé

fait par la députation, le comité décide qu'une subvention de mille piastres sera payée à ce collège pour l'année dernière et qu'il sera porté de nouveau sur la liste des institutions soumises à l'inspection.

Il est donné lecture d'une lettre du Dr. Kelley, secrétaire de l'association provinciale des instituteurs protestants, invitant les membres du comité à assister à la convention annuelle qui doit avoir lieu à Montréal le 14, le 15 et le 16 du courant et renfermant le programme officiel.

Le secrétaire lit ensuite un rapport préparé à la demande du comité par le Dr. Robins, sur la physiologie et l'hygiène et sur les livres de classe qui traitent de ces matières.

Ce rapport est reçu et le comité offre ses remercîments au Dr Robins pour son intéressant travail.

Le secrétaire soumet l'état suivant de la caisse du comité :

ÉTAT FINANCIER, 5 OCTOBRE 1886.

Recettes.

Mai 26.	Balance en banque	$2,132. 57	
Juin 23.	Intérêt sur arrérages de licences de mariage, 6 mois	700. 00	
" "	Balance non dépensée, fonds de l'éducation supérieure, 1885-86	385. 00	
Juin 30.	Balance non dépensée, fonds des écoles communes (part des protestants)	450. 00	
Sept. 30.	Ecolage des écoles modèles de l'école normale McGill	493. 33	
			$4,160. 70

Dépenses.

Juin 5.	James McGregor, traitement d'inspecteur spécial	250. 00	
" "	" frais de voyage	150. 85	
" "	Rév. A. A. Von Iffland, inspecteur spécial d'académies et d'écoles modèles	250. 00	
" "	" " frais de voyage	114. 70	
" "	J. J. Foote, impression des sujets d'examen.	23. 25	
" "	Rév. Dr. Weir, son traitement de secrétaire pour le trimestre terminé au 12 juillet 1886	250. 00	
" "	Dépenses casuelles du secrétaire	4. 46	
			1,043. 35
Oct. 6.	Balance en banque		3,117. 35

Le secrétaire soumet un rapport des conférences pédagogiques données pendant l'été de 1886. Ce rapport est reçu et les remercîments du comité sont offerts aux messieurs qui ont fait ces conférences. Il est décidé aussi que le Dr. Robins, le Dr. McGregor, le Dr. Harper et le rév. Elson I. Rexford sont constitués en comité et chargés de faire les arrangements nécessaires pour les conférences de l'été de 1887.

Le rév. Dr Cornish présente le rapport suivant du sous-comité chargé d'étudier les opinions émises au sujet des règlements des bureaux d'examinateurs :

Le comité chargé d'étudier les opinions émises au sujet des règlements concernant les bureaux d'examinateurs déclare qu'il a étudié soigneusement les pièces qui lui ont été soumises, et il croit devoir signaler ce qui suit :

1. On accueille avec une satisfaction générale les règlements projetés pour l'examen des aspirants aux différents brevets

2. Il suffirait d'un examen annuel, au moins pour le brevet d'école modèle et d'académie, et cet examen devrait se faire à la fin de juin ou au commencement de juillet.

3. On est à peu près unanime à trouver que le temps accordé pour traiter les nombreuses matières de l'examen devrait être sérieusement augmenté.

4. Il faudrait, si la chose est possible, réduire le nombre des matières requises pour les divers examens, soit en omettant quelques matières ou en rendant facultatives.

5. Il y a trop de questions, et certaines questions sont trop difficiles, par rapport au temps qui est accordé,—surtout dans le programme du brevet d'école élémentaire.

6. Il y a une grande différence dans la valeur numérique assignée à chaque question, ce qui constitue un défaut d'uniformité dans la manière de procéder et de juger de la difficulté relative des questions.

7. On se montre très peu satisfait de la méthode actuelle et on insiste beaucoup à demander la nomination d'une *commission centrale d'examinateurs* chargée de la direction des examens. C'est le seul moyen d'avoir une certitude raisonnable que les candidats compétents seuls seront admis.

8. On signale le besoin d'un système mieux défini de classer les aspirants des différents degrés.

9. On exprime des doutes sur l'opportunité de continuer à faire subir l'examen sur la loi scolaire (No 16, annexe A); et, si cet examen doit se faire, alors il faudrait avoir un petit traité sur la matière.

Le sous-comité est maintenant d'avis que pour mettre à effet avec succès les règlements projetés, il est absolument nécessaire de nommer un commission centrale d'examinateurs composée d'hommes possédant les connaissances et l'habileté requises pour diriger les examens ; et, en conséquence, il propose respectueusement :

1. Qu'il soit nommé une commission centrale d'examinateurs chargée de diriger les examens des aspirants aux différents brevets ; et que cette commission soit investie,—en vertu des règlements qui pourront être faits à ce sujet, — des fonctions et des pouvoirs suivants :

(*a*) Préparer les programmes des dits examens et assigner une valeur numérique aux questions sur les différentes matières ;

(*b*) Recevoir et lire les réponses des aspirants, et juger de leur valeur d'après l'échelle numérique plus haut mentionnée ;

(*c*) Décider quels aspirants ont satisfait aux conditions requises pour passer l'examen, et les classer, d'après l'ordre de mérite, parmi les candidats reçus de leur classe respective ;

(*d*) Délivrer des brevets aux candidats reçus.

2. Qu'il y ait un examen annuel pour les différentes classes de brevets savoir : *école clémentaire, école modèle et académie*, commençant le premier mardi de juillet.

3. Que l'examen pour le brevet d'école élémentaire se poursuive pendant deux jours et demi, de 9 heures à midi, le matin, et de 2 heures à 5, l'après-midi. Que l'examen pour le brevet d'école modèle se poursuive pendant trois jours, aux mêmes heures, et l'examen pour le brevet d'académie, pendant quatre jours, aux mêmes heures également.

4. Que l'ordre suivant soit établi, avec les matières ci-après désignées, pour les différents brevets.

	Ecole élémentaire	Ecole modèle	Académie
1er jour. 9-12	Lecture ; dictée et écriture ; grammaire angl.	Lecture ; dictée et écriture ; grammaire angl.	Lecture ; dictée et écriture ; grammaire angl.
Do 2-5	Arithmétique ; composition et littérature anglaise.	Arithmétique ; composition et littérature anglaise.	Arithmétique ; composition et littérature anglaise.
2e jour 9-12	Histoire Sainte, du Canada, d'Angleterre.	Histoire Sainte, du Canada, d'Angleterre.	Histoire Sainte, du Canada, d'Angleterre,
Do 2-5	Dessin ; tenue des livres ; pédagogie et loi scolaire.	Dessin ; tenue des livres ; pédagogie, loi scolaire ; géographie.	Dessin ; tenue des livres ; pédagogie, loi scolaire ; géographie.
3e jour 9-12	Français ou latin (au choix), géographie, physiologie et hygiène.	Français et latin, physiologie et hygiène.	Latin et histoire romaine.
Do 2-5		Algèbre et géométrie.	Français, physiologie et hygiène.
4e jour 9-12			Grec et histoire de la Grèce.
Do 2-5			Géométrie, algèbre, trigonométrie.

5. Que les matières de l'examen pour les différents brevets soient exposées dans un programme d'examen publié par l'ordre du comité protestant.

6. Que le défaut de répondre d'une manière satisfaisante sur deux

des matières ou plus, entraîne le renvoi du candidat ; mais qu'il soit permis à un candidat qui a failli sur une des matières de subir un nouvel examen sur le même sujet, pourvu qu'il en fasse la demande à la commission d'examen.

7. Que plusieurs examens soient faits sous la surveillance d'examinateurs-suppléants qui seront nommés par le comité protestant et qui seront responsables envers ce comité de la conduite convenable de ces examens, d'après les règlements que le comité pourra faire, de temps à autre, sur l'avis de la commission centrale d'examinateurs ; il est entendu que ces suppléants seront rémunérés chaque fois que leurs services seront requis.

Le tout est respectueusement soumis.

GEORGE CORNISH.
Convocateur.

Le rév. Dr Cornish présente le rapport suivant du sous-comité nommé pour faire rapport sur les règlements projetés concernant les bureaux d'examinateurs.

Le comité adopte ce rapport après y avoir fait certains amendements et consent à soumettre la demande suivante :

" Que les règles et règlements du conseil de l'Instruction publique relatifs à l'établissement et à la juridiction des bureaux d'examinateurs et à l'examen des aspirants au brevet d'instituteur, passés le 11 novembre 1861 et le 11 février 1862, et approuvés par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 18 mars 1862, ainsi que les amendements qui y ont été faits, soient rappelés, en autant qu'ils concernent les divisions protestantes des bureaux d'examinateurs et que les règles suivantes leur soient substituées, avec force de loi à dater des examens de juillet 1887 :

ART. I.- Les divisions protestantes des bureaux d'examinateurs auront seules le pouvoir d'octroyer des brevets permettant d'enseigner dans les écoles protestantes.

ART. II—Les brevets délivrés par les divisions protestantes des bureaux d'examinateurs seront de trois degrés, savoir : école élémentaire, école modèle et académie.

ART. III—Les divisions protestantes des bureaux d'examinateurs de Québec, de Montréal et de Sherbrooke conserveront le pouvoir d'examiner les aspirants au brevet d'école élémentaire, d'école modèle et d'académie ; ces brevets étant valides dans toute école protestante de la province, du degré correspondant.

Art. IV.—Les autres divisions protestantes des bureaux d'examinateurs déjà établis, ou qui pourront être établis à l'avenir, n'auront le pouvoir d'examiner que les aspirants au brevet d'école élémentaire, et leurs brevets seront valides dans toutes les écoles élémentaires protestantes de la province.

Art. V.—Il y aura trois classes de brevets d'école élémentaire et deux classes de brevets d'école modèle et d'académie. Les brevets d'école élémentaire de troisième classe ne seront valides que pour une année.

Art. VI.—Toutes les divisions protestantes des bureaux d'examinateurs se réuniront le premier mardi du mois de juillet, chaque année, pour l'examen des aspirants, suivant qu'il est réglé plus bas.

Art. VII.—Chaque aspirant doit, au moins quinze jours avant la réunion du bureau, donner avis au secrétaire de la division protestante de son intention de se présenter à l'examen.

Art. VIII.—Chaque aspirant déposera, avant son examen, entre les mains du secrétaire de la division protestante du bureau : 1o. un certificat de moralité, conforme à la formule I ci-annexée, signé par le ministre de l'église à laquelle il appartient, et par au moins deux commissaires ou syndics d'écoles du lieu où il a résidé pendant les six mois qui précèdent son examen ; 2o. un extrait de baptême ou autre preuve suffisante pour établir qu'il est âgé d'au moins dix-huit ans.

Art. IX.—Chaque division protestante des bureaux d'examinateurs fera tenir un registre des examens dans lequel le secrétaire inscrira les noms de tous les aspirants, et, en regard de chaque nom, la date de l'examen, le degré et la classe du brevet et le nom du ministre qui a signé le certificat de moralité. Le secrétaire transmettra au surintendant de l'Instruction publique, sous quinze jours de la date de l'examen, un rapport spécial du bureau constatant les résultats de cet examen et contenant les noms des aspirants auxquels on recommande d'octroyer le brevet et tout autre renseignement exigé par la formule du rapport ou que le bureau croira devoir donner. Ces rapports seront signés au nom du bureau par le président ou le vice-président et par le secrétaire.

Art. X.—En recevant ce rapport, le Surintendant délivrera au secrétaire le nombre de brevets requis. Chaque brevet devra être revêtu du sceau du département de l'Instruction publique et nul brevet ne sera valide sans ce sceau et sans la signature du président ou du vice-président et du secrétaire du bureau d'examinateurs.

Art. XI.—Les aspirants seront examinés sur chaque matière à l'aide

de programmes imprimés. Ces programmes d'examens seront préparés par un comité central nommé par le comité protestant du conseil de l'Instruction publique.

Art. XII.—Les programmes d'examen seront envoyés sous enveloppe scellée aux différents bureaux d'examinateurs qui n'ouvriront l'enveloppe qu'au jour et à l'heure fixés pour l'examen, en présence des aspirants. Chaque aspirant écrira ses réponses sur le papier qui lui sera fourni et ne devra se servir d'aucun autre papier. Les réponses seront lues et jugées par les membres du bureau qui inscriront distinctement sur la copie le nombre de points accordés à chaque réponse et le nombre total de points obtenus sur chaque matière. Les feuillets de chaque aspirant ainsi examinés et notés seront attachés ensemble et transmis par le secrétaire, au surintendant de l'Instruction publique, qui les soumettra sans délai au comité protestant.

Art. XIII.—Chaque fois qu'une division protestante d'un bureau d'examinateurs se réunit, elle doit, dans la manière de faire l'examen, suivre rigoureusement les règles contenues dans l'annexe B. A l'heure fixée pour l'ouverture de la séance d'examen, le premier jour, après que les aspirants auront pris leurs sièges et avant la distribution des questions, ces règles seront lues à haute voix par le président aux aspirants réunis.

Art. XIV.—Les aspirants aux trois classes de brevets devront subir l'examen conformément aux conditions contenues dans le programme d'examen, annexe A.

Art. XV.—Pour l'examen des aspirants au brevet d'école élémentaire, il sera accordé deux jours et demi ; pour celui des aspirants au brevet d'école modèle, trois jours, et pour celui des aspirants au brevet d'académie, quatre jours.

Art. XVI.—L'examen sur les trois classes de brevets se fera sur les matières suivantes et dans l'ordre suivant : (Cet ordre est donné plus haut, page 348.)

Art. XVII.—Les aspirants au brevet d'école élémentaire doivent conserver au moins cinquante pour cent des points pour l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la pédagogie et la géographie, et au moins un tiers des points pour toutes les autres matières. Les aspirants au brevet d'école modèle doivent conserver cinquante pour cent des points pour l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la grammaire, la pédagogie, la géométrie et l'algèbre ; et un tiers des points sur les autres matières. Les aspirants au brevet d'académie doivent conserver cinquante pour cent des points sur chacune des matières mentionnées plus haut pour le brevet

d'école modèle, de même que sur le latin et le grec, et un tiers des points sur les autres matières. Sur la lecture et l'épellation, tous les aspirants doivent conserver au moins les deux tiers des points.

Art. XVIII.—Tout aspirant qui obtient les deux-tiers de la totalité des points a droit à un brevet de seconde classe. L'aspirant au brevet d'école élémentaire qui conserve la moitié, ou moins des deux-tiers de la totalité des points a droit à un brevet d'école élémentaire de troisième classe.

Les aspirants munis (*a*) d'un brevet d'école modèle ou d'école élémentaire délivré par des bureaux d'examinateurs avant le premier janvier 1887, (*b*) ou d'un brevet de seconde classe pour école modèle ou école élémentaire, délivré en vertu des présents règlements—qui présentent à une division protestante d'un bureau d'examinateurs (*a*) des certificats d'un inspecteur d'écoles établissant qu'ils ont enseigné avec succès pendant cinq ans, ou (*b*) des certificats établissant qu'ils ont enseigné avec succès pendant trois ans et qu'ils ont été présents à trois conférences pédagogiques annuelles, et se sont conformés aux conditions exigées par ces conférences, — ont droit de recevoir un brevet de première classe du même degré que celui qu'ils ont déjà.

Art. XIX.—L'aspirant qui manquera son examen sur trois ou plusieurs matières sera refusé ; mais celui qui ne succombera que sur une ou deux matières sera admis à un examen supplémentaire sur ces mêmes matières, pourvu qu'il en fasse la demande au bureau au moins un mois avant l'examen. Cet examen supplémentaire se fera le second mardi de septembre.

Art. XX.—Lorsqu'il devient évident, d'après le rapport fait au Surintendant ou d'après les copies des aspirants soumises au comité protestant conformément à l'article XII, ou pour autres raisons, que la division protestante d'un bureau d'examinateurs n'a pas conduit un examen conformément aux dispositions de la loi et des présents règlements, le comité protestant du conseil de l'Instruction publique peut déclarer : 1o. qu'un ou plusieurs brevets accordés à cet examen sont nuls ; ou bien, 2o. que tous les actes du dit bureau d'examinateurs faits à cette réunion, sont nuls et invalides ; et, dans ce dernier cas, le dit bureau et les candidats qui ont obtenu des brevets devront être informés du fait par le Surintendant.

Art. XXI—Chaque aspirant à un brevet d'école élémentaire ou d'école modèle, en se présentant devant un bureau d'examinateurs, paiera à son secrétaire une somme de deux piastres ; pour l'aspirant au brevet d'a-

cadémie, l'honoraire sera de trois piastres. Sur cette somme sera payé au secrétaire du bureau un honoraire d'une piastre pour remplir, signer enregistrer et délivrer le brevet ; le reste servira à payer les frais du bureau.

Aucune partie de cet argent ne sera remise à l'aspirant qui n'a pas pu obtenir son brevet ; mais, à la prochaine réunion du bureau, cet aspirant pourra se présenter de nouveau sans payer d'honoraire. L'aspirant ou les aspirants qui ont obtenu le plus haut nombre de points et un brevet d'école élémentaire de première classe seront dispensés de payer l'honoraire.

Art. XXII.—Le secrétaire de chaque division protestante d'un bureau d'examinateurs enverra au surintendant de l'Instruction publique, dans le mois de juillet, un état détaillé des recettes et des dépenses de chaque assemblée de la commission pendant l'année.

Art. XXIII.—Le surintendant de l'Instruction publique, ou toute personne déléguée par lui, peut, en tout temps, faire l'inspection du registre et de tous autres documents appartenant à chaque division des bureaux d'examinateurs.

FORMULE I.

Certificat de moralité.

Nous, soussignés, certifions que nous avons personnellement connu et que nous avons eu l'occasion d'observer..... pendant les .....dernières années ; que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et nous affirmons que nous le croyons intègre, *consciencieux* et très-sobre.

ANNEXE A

Programme d'examen pour servir de guide aux examinateurs et aux aspirants.

I. Brevet d'école élémentaire.

1. Lecture.

Lire en articulant distinctement, avec une prononciation correcte, en tenant compte de la ponctuation, et en donnant l'expression juste, un passage tiré des livres de lecture approuvés.

2. Écriture.

Un spécimen de calligraphie, y compris des lettres détachées, minuscules et majuscules, et des chiffres.

3. *Dictée.*

Un passage tiré des livres de lecture approuvés.

4. *Arithmétique.*

A. *Connaissance de l'arithmétique.*—Connaissance exacte de la notation et de la numération en chiffres arabes. Notation et numération en chiffres romains jusqu'à MM ; addition, soustraction, multiplication, division et réduction en nombres simples, cours décimal et sterling, avoir-du-poids, mesure impériale, mesure de longueur, mesure des carrés, mesure du temps, fractions n'ayant pas une complexité plus grande que $\frac{7\frac{4}{5}}{3\frac{8}{11}}$, décimales terminant des nombres, méthode de l'unité, proportion simple et composée, percentage, et intérêt simple.

B. *Aptitude pour l'enseignement.*—Pouvoir décrire chaque opération, la diviser en ses éléments, expliquer chacun de ces éléments et son rapport tant avec les autres éléments qu'avec toute l'opération ; formuler une série d'exercices progressifs de façon à ce qu'en présentant à l'attention des élèves chaque élément en son lieu on arrive à la connaissance de l'ensemble.

5. *Géographie.*

Les grands continents, avec les noms des mers et des eaux qui en baignent les côtes, les fleuves et les grandes rivières, les principales chaînes de montagnes, les grandes cités et les grands pays. L'Amérique du Nord, comprenant une connaissance détaillée de la Puissance du Canada, son climat, son sol, ses productions, son système de rivières et de chemins de fer. Dresser des cartes indiquant les traits généraux.

6.—*Grammaire.*

Les parties du discours avec leur définition fondée sur l'étymologie de leurs noms. Une connaissance des principaux termes de la grammaire. Les règles fondamentales de la syntaxe et leur application dans des exemples faciles à saisir. Analyse logique de phrases faciles, et analyse grammaticale.

7.—*Composition et littérature anglaise.*

Epellation et définition des mots contenus dans un paragraphe choisi, lu par l'examinateur. La reproduction, dans le langage même de l'aspirant, d'un simple récit lu deux fois par l'examinateur. Construction des phrases. Description, en un paragraphe, de quelques incidents de tous les jours, en tenant compte de la ponctuation.

Le *Deserted Village*, de Goldsmith ; paraphrase d'un passage, questions sur le sens des mots, sur les personnages et incidents historiques auxquels il est fait allusion, sur le fonds du poème, son histoire et son auteur.

8.—*Français ou latin (au choix).*

Français.—Grammaire, jusqu'à la syntaxe. Verbes réguliers et irréguliers. Traduction en anglais de prose ou de poésie française.

Latin.—Les déclinaisons, les quatre conjugaisons et des exercices faciles.

9. *Histoire Sainte.*

Ancien Testament.—La géographie générale et la position relative de l'Assyrie, de la Palestine et de l'Egypte ; aussi le nombre, les noms et l'ordre des principaux livres de l'Ancien Testament.

Les principaux faits se rapportant à la création, au déluge, à la vocation d'Abraham, à la conquête de la Palestine, à l'établissement de la monarchie, à la division des tribus, à la captivité et au repatriement. Les vies de Noé, d'Abraham, de Joseph, de Moïse, de Josué, de David, d'Asa, d'Ahaz, d'Elisée, de Josias, de Daniel.

La division des prophètes en groupes, selon qu'ils ont vécu avant, pendant ou après la captivité.

Nouveau Testament.—La géographie générale de la Palestine ; le nombre, les noms, l'ordre et les auteurs des livres du Nouveau Testament, et le nombre d'années que comprend l'histoire du Nouveau Testament.

Les principaux événements se rapportant à la naissance, au baptême, à la transfiguration, à la mise en accusation, à la mort, à la résurrection et à l'ascension de Jésus-Christ ; les noms des apôtres, l'oraison dominicale, les béatitudes.

Les miracles et les paraboles de Jésus-Christ. Le temps qui s'est écoulé entre sa naissance et son baptême ; son baptême et sa mort ; sa résurrection et son ascension ; son ascension et la pentecôte.

10.—*Histoire du Canada.*

Domination française.—Aspect géographique du Canada, et position exacte des endroits historiques ; anciennes découvertes, anciens établissements, tribus sauvages et les territoires qu'elles habitaient. La compagnie des Cent-Associés ; ses devoirs, ses privilèges, sa durée.

Le gouvernement royal, ses officiers, sa durée ; les principaux événements des guerres, sous le gouvernement royal, résultant du conflit entre la France et l'Angleterre ; (*a*) guerre du roi Guillaume et traité de Ryswick ; (*b*) guerre de la reine Anne et traité d'Utrecht : (*c*) Louisbourg et le traité

d'Aix-la Chapelle ; (*d*) la guerre de Sept-Ans et le traité de Paris, avec les détails sur la cession.

Domination anglaise.—Première période, 1763-1791.—Population et état du pays ; guerre de Pontiac ; guerre révolutionnaire. Causes, nature et résultats de (1) l'acte de Québec, (2) l'acte constitutionnel ; loyalistes.

Deuxième période, 1791-1841.—Forme du gouvernement. Les causes de la guerre de 1812, les points d'attaque, les principaux engagements. Le traité de Ghent ; le *family compact*. La rébellion canadienne (1837), ses causes, ses chefs, ses résultats.

Troisième période, 1841-1867.—Les principales dispositions de l'acte d'Union. Le traité d'Ashburton. Les changements du siège du gouvernement. Le bill concernant les pertes causées par la rébellion ; les réserves du clergé, les difficultés de la législation, la confédération et ses causes ; les gouverneurs généraux, par ordre de date, pendant cette période.

Quatrième période, de 1867 à la présente époque.—Les principaux articles de la constitution du Dominion ; les anciennes provinces, les territoires ajoutés subséquemment ; la révolte de la Rivière-Rouge, le traité de Washington et les questions qui y sont réglées. Les gouverneurs généraux, par ordre de date.

11.—*Histoire d'Angleterre.*

Aspect géographique des Iles-Britanniques, conquête par les Romains ; introduction du christianisme ; Saxons et Danois ; Alfred-le-Grand. Guillaume-le-Conquérant. Bataille de Hastings. Principaux traits caractéristiques de l'histoire d'Angleterre pendant la période des Normands, des Plantagenets, des Lancastres et des Yorks, avec les souverains par ordre de date. Système féodal, croisades, grande-charte. Guerre de Cent ans contre la France. Situation de l'Irlande, du pays de Galles et de l'Ecosse, à l'égard de l'Angleterre.

La guerre des Roses, ses causes, ses grands chefs, ses principales batailles et ses résultats. Becket, Wyclif, Chaucer.

Période des Tudors.—Les souverains, avec dates ; principaux événements de chaque règne. La réforme, l'imprimerie, la renaissance des sciences, les découvertes, l'Armada, les traductions de la Bible. Wolsey, Cranmer, Cromwell, Marie, reine des Scots ; Shakespeare.

Période des Stuarts.—Les souverains, avec dates ; principaux événements de chaque règne. Relation des Stuarts avec les Tudors. Conférence de Hampton Court, complot des Poudres, roi et parlement, guerre civile, Cromwell, loi de la Restauration, loi de l'Uniformité, loi de *l'Habeas Cor-*

pus et ses dispositions, révolution, loi de la succession au trône et ses dispositions, bill des droits et ses dispositions. La succession d'Espagne, l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Ecrivains—Milton, Bunyan.

Période de la maison de Hanovre.—Souverains avec dates ; principaux événements de chaque règne. Relations de la maison de Hanovre avec les Stuarts ; Wesley, émancipation des catholiques romains, bill de réforme de 1832, abolition de l'esclavage, séparation de l'église d'Irlande d'avec l'état.

Guerres.—Succession d'Autriche ; guerre de Sept-Ans, en Europe, aux Indes et en Amérique, traité de Paris. Révolution des colonies d'Amérique, rébellion en Irlande, guerre avec la France, Waterloo. Guerre en Afghanistan, aux Indes, en Crimée et en Afrique.

Hommes d'État.—Horace Walpole, lord Chatham, William Pitt Canning, sir Robert Peel, lord John Russell, lord Palmerston.

Ecrivains.—Addison, Gibbon, Pope, Cowper, Scott, Wordsworth, Macauley, Thackeray, Dickens, Tennyson.

12. *Dessin.*

Le système exposé dans le manuel de dessin à main levée du professeur Walter Smith, à l'usage des instituteurs des écoles primaires.

13. *Tenue des livres.*

En partie simple. (1)—Une connaissance du brouillard, du journal, du grand livre et du livre de caisse, des termes de commerce et des abréviations. (2) Formules d'affaires, savoir : billets, comptes, reçus, états, inventaires et billets à ordre.

14. *Physiologie et hygiène.*

D'après " l'hygiène pour la jeunesse " de A. S. Barnes, pour les classes moyennes.

15. *Pédagogie et loi scolaire.*

D'après le traité approuvé.

II. Brevet d'école modèle.

Ajouter ce qui suit au programme du brevet d'école élémentaire.

4. *Arithmétique.*

Toutes les règles ordinaires de commerce, fractions plus complexes, décimales périodiques, racines carrées et cubiques, mesurage des rectangles, cercles, prismes rectangulaires, pyramides rectangulaires, cylindres, cônes, sphères, ou de toute autre figure qui peut être réduite à une de ces formes ou y avoir rapport.

5. *Géographie.*

Les éléments de la géographie physique avec l'usage des globes. La cartographie. La géographie de l'Europe et principalement des Iles-Britanniques, y compris toutes les colonies. Les Etats-Unis d'Amérique.

6.—*Grammaire.*

Analyse logique et grammaticale de phrases, dans un passage tiré d'un auteur classique. Les règles de la syntaxe, avec leurs applications.

7.—*Anglais, littérature et composition.*

Ebauche de composition sur un sujet donné. La synthèse d'une phrase composée ou complexe d'après des éléments donnés sous forme de phrases simples. Les principes élémentaires du style, rédaction d'une courte narration ; " La Dame du Lac ", de Scott, paraphrase d'un passage, questions sur le sens et l'étymologie des mots ; le sujet, l'histoire et l'auteur du poème, avec les personnages et les événements historiques auxquels il fait allusion. Les grands traits de l'histoire de la langue anglaise. Aperçu de la vie et des écrits de Chaucer, Shakespeare, Milton, Pope Goldsmith, Scott, Wordsworth et Tennyson.

8.—*Français.*

Lecture, traduction de français en anglais et d'anglais en français. Grammaire jusqu'à la syntaxe inclusivement.

9.—*Histoire sainte.*

(*a*). Les principaux faits qui se rapportent au jour de la Pentecôte, à la mort d'Etienne, à la conversion de Saul et de Cornélius. (*b*) Précis des trois voyages de St-Paul, son arrestation en Palestine et son voyage à Rome. (*c*) Les empereurs romains, les gouverneurs romains de la Judée et les Hérodes mentionnés dans le Nouveau-Testament.

10.—*Histoire du Canada.*

Une étude plus détaillée de la domination anglaise

11.—*Histoire d'Angleterre.*

Une étude plus détaillée de l'époque des Tudors et des Stuarts.

12.—*Dessin.*

D'après le manuel du professeur Walter Smith, pour les écoles moyennes.

13.—*Tenue des livres.*

En partie simple et en partie double, formules de commerce, préceptes généraux d'affaires.

15.—*Pédagogie et loi scolaire.*

D'après le traité approuvé.

16.—*Botanique.*

(1) Germination de la graine. (2) Caractère et fonctions de la racine, de la tige et des feuilles, avec leurs diverses modifications. (3) Structure de la fleur, du fruit, de la graine. (4) Nourriture des plantes, provenance des sucs nutritifs, moyens par lesquels la plante reçoit et digère sa nourriture. (5) Manière dont se dépose la nourriture dans la plante. (6) Connaissance des traits caractéristiques de quelques familles ordinaires de plantes, telles que les renonculacées, les composites, les violacées, les rosacées, les légumineuses, les liliacées.

17.—*Algèbre.*

Les règles simples, les facteurs, le plus grand commun diviseur, et le plus petit commun multiple, les fractions, les équations à un, deux ou trois inconnus avec problèmes.

18.—*Géométrie.*

Euclide, livres I, II, III, avec des déductions simples.

19—*Latin.*

(*De rigueur pour le brevet de première classe, facultatif pour le brevet de seconde classe*)

Les déclinaisons et les quatre conjugaisons, y compris les verbes irréguliers les plus importants, la traduction de phrases faciles de latin en anglais et d'anglais en latin.

III.—Brevet d'académie.

Ajouter ce qui suit au programme du brevet d'école modèle :

7. *Littérature anglaise.*—Brook's Primer.

8. *Français.*—Traduction dans Racine et Molière et traduction en français de morceaux extraits d'un classique anglais. Lecture, dictée et littérature françaises.

14—*Physiologie et hygiène.*—D'après la " Physiologie hygiénique " de Steele, à l'usage des " High schools " et des academies, A. S. Barnes & Cie.

17. *Algèbre.*—Involution et évolution, exposants et quantités irrationnelles, équations du second degré, rapports et proportions, progressions.

18. *Géométrie.*—Livres IV et VI, avec les définitions du livre V, déductions simples, en tenant spécialement compte de la définition de la

proportion d'après Euclide et des propositions ayant trait au double rapport.

19. *Trigonométrie plane.*—Mesure des angles, rapport trigonométrique entre un seul angle et deux angles. Angles complémentaires et la solution des triangles rectangles.

20. *Latin.*—César, guerres des Gaules, livre I. Virgile, Enéide, livre II.

21. *Grec.*—Xénophon, l'Anabase, livre I, Homère, l'Iliade, livre VI.

Une connaissance complète :

(1) Des inflexions des noms, adjectifs et pronoms, séparément et combinés ; des verbes réguliers et irréguliers, dans tous leurs temps, modes et voix ;

(2) De la dérivation et de la composition des mots ;

(3) Des règles de la syntaxe ;

(4) Des allusions à l'histoire, à la géographie et à la mythologie, dans les livres prescrits ;

(5) Du mètre, de la manière de scander et des règles de la quantité ;

(6) De la concordance des temps ;

(7) De la narration à la première et à la troisième personne, et du changement de l'une en l'autre ;

(8) Des dialectes qui se trouvent dans la langue d'Homère.

La traduction doit être littérale, autant du moins que le permettent le génie de la langue anglaise et l'exposé lucide de la pensée de l'auteur. On attache une grande importance à la connaissance complète des grammaires grecque et latine.

22. *Histoire Ancienne*—Exposé sommaire sur la Grèce et sur Rome. Traités élémentaires de Green.

ANNEXE B

Règles a observer lors de l'examen

Ces règles doivent être lues aux aspirants avant l'examen.

1. Dans la salle des examens, les aspirants doivent être placés de façon à ce qu'il ne puissent pas copier sur leurs voisins, ni communiquer de quelque manière que ce soit les uns avec les autres.

2. A l'heure fixée pour l'examen, les aspirants ayant pris les places qui leur ont été désignées, la liste des questions qui font le sujet de l'examen pour l'heure actuelle est ouverte et distribuée aux aspirants.

3. La liste des questions, ou une question quelconque inscrite sur cette liste, peut être lue à haute voix aux aspirants par le président ; mais

aucune explication ne doit être donnée sur le sens ou le teneur des questions.

4. Il n'est plus permis à un aspirant de pénétrer dans la salle, lorsqu'il s'est écoulé une heure depuis le commencement des examens, ou bien lorsqu'il en est sorti. Tout aspirant qui sort de la salle après la distribution des questions sur une matière quelconque, n'a plus la permission d'y rentrer pendant que l'examen se fait sur cette matière.

5. Aucun aspirant ne peut aider ni se faire aider de quelque manière que ce soit, dans les réponses à faire aux questions. Si l'on s'aperçoit qu'un aspirant (*a*) apporte dans la salle d'examen, ou a en sa possession un livre ou un écrit qui peut l'aider dans ses réponses, ou (*b*) s'adresse, en aucune façon, à d'autres aspirants, ou (*c*) répond, dans quelque circonstance que ce soit, aux appels d'un autre aspirant, ou (*d*) expose aux regards des autres des papiers écrits, ou (*e*) essaie de jeter les yeux sur le travail des autres aspirants, cet aspirant devra immédiatement être renvoyé de l'examen, quand même il prétexterait un accident ou un moment d'oubli.

6. Les aspirants doivent écrire leurs réponses sur un seul côté du papier et ne pas se servir de papier autre que celui qui leur a été fourni. L'usage du papier brouillard pour les bouillons ou pour aucun autre manuscrit, est strictement défendu.

7. A la fin de l'examen, tout le papier fourni à l'aspirant doit être remis à l'examinateur.

8. Après qu'un aspirant a remis ses reponses à l'examinateur qui préside l'examen, il ne peut plus les revoir ni y faire de changements.

9. Personne, hors ceux qui prennent part à l'examen, ne peut être admis dans la salle pendant l'examen, et on ne doit permettre ni les conversations, ni quoi que ce soit qui puisse déranger les aspirants.

10. Les aspirants seront sous la surveillance immédiate et constante d'un examinateur au moins, depuis le commencement de l'examen jusqu'a sa clôture.

Il est décidé que l'examen sur la pédagogie, en juillet prochain, sera fait d'après "Morrison's Art of Teaching", et que l'examen sur la loi scolaire sera remis en attendant qu'on prépare un traité sur le sujet.

Le comité consent à faire enregistrer au procès-verbal, la note suivante de dissentiment :

" Le Dr Cook reclame le privilège de faire inscrire son dissentiment au sujet du programme d'examen que l'on propose pour servir de guide aux examinateurs et aux aspirants, pour le motif que ce programme est tout à fait hors de proportion avec les connaissances que l'on peut raison-

nablement exiger des aspirants ordinaires, et que le résultat d'un semblable examen ne peut que donner une idée erronée de la capacité des aspirants."

Le président soumet le rapport du sous-comité chargé de préparer des instructions pour les inspecteurs d'écoles modèles et d'académies et de décider si le mode d'examen simultané pour ces écoles sera adopté.

Le rapport est reçu et le comité accepte les règlements soumis pour servir de guide aux inspecteurs d'écoles modèles et d'académies.

Sir William Dawson présente le rapport d'un sous-comité sur l'opportunité de faire coïncider l'examen annuel et simultané des écoles modèles et des académies avec l'examen scolaire de l'université pour les certificats de l'université et le titre d'associé ès arts.

Il est entendu que le rapport présenté par sir William Dawson sera imprimé et soumis aux autorités universitaires ; le sous-comité est chargé d'étudier cette partie du rapport présenté par le président, qui a trait à l'examen simultané des écoles modèles et des académies et de faire un rapport final à la prochaine réunion.

Sir William Dawson présente le rapport du sous-comité nommé pour s'enquérir des règlements concernant les élèves de l'école normale ; ce rapport propose une formule amendée de demande d'admission et de promesse d'enseigner. Il est reçu par le comité, pour être transmis au surintendant de l'Instruction publique qui devra agir en conséquence.

Il est résolu, sur motion du Dr. Matthews, secondé par M. Masten, que la subvention de $200 soit payée au *High School* de Québec pour l'année 1885-86.

Le comité s'ajourne au vendredi 24 novembre prochain, ou à une date plus rapprochée, sur la convocation du président.

Approuvé *(Signé)* J. W. QUÉBEC,
Président.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1886.

PRÉSENTS : L'honorable Surintendant, le très révérend James Williams, D. D., président, sir William Dawson, C. M. G., L L. D., M. R. W. Heneker, D. C. L., le révérend Mathews, D.D., l'honorable Dr Church, C. R., M. G. L. Masten, M. E. I. Hemming, D. C. L., le révérend chanoine Norman, D. C. L., le révérend George Weir, L L. D.

Il est donné lecture d'une lettre du vénérable archidiacre Lindsay exprimant son regret de ce qu'il ne peut pas assister à cette séance.

La correspondance suivante est soumise au comité par le secrétaire :

1. Lettre de la division protestante du bureau d'examinateurs de Bonaventure, proposant le nom du révérend F. E. J. Lloyd en remplacement du révérend C. D. Brown, comme membre du bureau.

Le comité recommande cette nomination.

2. Lettre de la division protestante du bureau d'examinateurs de Stanstead, proposant le nom de M. C. H McClintock, en remplacement du Dr McDuffee, et celui de M. H. C. Hill pour compléter la liste des membres de ce bureau.

Le comité recommande la nomination de MM. E. H. McClintock et H. C. Hill à cette charge, le premier, en remplacement du Dr. McDuffee, et le second pour compléter le bureau.

3. Lettre de la division protestante du bureau d'examinateurs de Québec, proposant les noms du révérend A. T. Love, B. A., du révérend Z. Lefebvre, B C. L., et de M. George Lampson, en remplacement des révérends Ker et Allard, qui ont quitté la ville, et de M. W. D. Campbell, décédé.

Le comité recommande la nomination des trois personnes désignées pour remplir les vacances qui existent dans le bureau de Québec.

4. Lettre de la division protestante du bureau d'examinateurs de Pontiac, au sujet des documents soumis à la séance de novembre par un aspirant.

Le comité ne désire pas s'occuper de cette question.

5. Lettre de la division protestante du bureau d'examinateurs de Richmond, au sujet de l'âge des aspirants au brevet.

Le comité approuve la conduite de ce bureau ; néanmoins, le secrétaire est chargé d'appeler son attention sur les résolutions adoptées à la dernière réunion du comité.

6. Lettres de Mme Jane L. Hart Fuller, de Melle Georgina Hunter, de Melle Susan Rogers, de M. Charles Humphrey, de Montréal, de M. John Walton, de Knowlton, et de M. John McIntosh, de Granby, demandant des brevets d'académie de première classe en vertu du Ve. article des règlements concernant le brevet d'académie et transmettant des preuves satisfaisantes pour établir qu'ils ont enseigné avec succès, aux termes de cet article.

Le comité recommande ces aspirants pour le diplôme d'académie de première classe, aux termes de l'article V des règlements.

7. Lettre de MM. Ginn & Co., de Boston, soumettant un certain nombre de livres de classe pour les écoles et les collèges.

Le comité renvoie la question au comité des livres de classe, avec instructions de faire un examen spécial du traité de physique ainsi que du livre : " La musique dans les écoles " et de voir s'il serait désirable d'introduire le système de solfège dans nos écoles.

8. Lettre des écoles protestantes de Farnham, de Mystic et du *Compton Ladies' College*, demandant à être portés sur la liste des inspections spéciales.

Le comité consent à placer ces institutions sur la dite liste et donnera ordre à l'inspecteur d'académies et d'écoles modèles de faire un rapport spécial sur la condition de l'école de Mystic et sur sa situation à l'égard des commissaires.

9. Lettre du Dr. Kelley, secrétaire de l'association provinciale des instituteurs protestants, soumettant les résolutions suivantes de l'Association au sujet des conférences pédagogiques :

Résolu : — " Qu'il est désirable que l'époque, le lieu et le sujet des conférences pédagogiques soient déterminés chaque année, aussitôt que possible, et qu'on prescrive immédiatement un cours de lecture, pour servir de préparation aux conférences ; que le secrétaire du comité soit chargé de communiquer cette résolution au comité protestant du conseil de l'Instruction publique. "

Cette résolution est reçue et renvoyée au comité des conférences pédagogiques nommé à la dernière réunion du comité.

Le secrétaire présente l'état de comptes suivant qui est adopté :

Etat de comptes, 24 novembre 1886.

RECETTE.

Oct. 6. Balance en banque..... $3,117.35

DÉPENSE

Nulle.....

OBLIGATIONS

Partie du traitement du Dr. Harper, inspecteur d'écoles modèles et d'académies, pour six mois, au 31 déc. 1886, imputable sur le fonds du comité protestant..... $250.00

Le sous-comité des livres de classe fait un rapport constatant que son travail progresse et demande la permission de siéger de nouveau.

Sir William Dawson présente au nom du sous-comité nommé au sujet de la réunion des examens annuels d'académies et d'écoles modèles à

ceux des universités pour le titre d'associé ès-arts, un projet de résolution, préparé dans ce but, après une étude du rapport du sous-comité des inspections. Il fait savoir, en même temps, que la corporation de l'université McGill a nommé un comité autorisé à accepter ces règlements de la part de l'université.

Le Dr. Adams, de la part du collège Bishop, dit que le conseil de ce collège a approuvé le projet du comité protestant du conseil de l'Instruction publique au sujet de l'examen simultané et de l'examen du degré d'associé ès-arts. Le rapport est reçu et est adopté après avoir été amendé.

Il est décidé que le sous-comité sera continué dans ses fonctions avec ordre de prendre des mesures pour que l'examen ait lieu en juin prochain.

Il est proposé par M. Heneker, secondé par M. Hemming, et résolu :

" Que ce comité, voyant que le Dr. Howe n'a pas encore reçu le brevet d'académie auquel il a droit, à cause de ses hautes connaissances et des grands services qu'il a rendus, recommande au bureau d'examinateurs protestants de Montréal d'accorder ce brevet, en conformité de la résolution qu'elle a communiquée à ce comité, le 27 mai 1885."

Il est proposé par sir William Dawson, secondé par le révérend chanoine Norman, et résolu : " Que le révérend E. I. Rexford, B. A., soit nommé secrétaire de ce comité."

Le secrétaire fait savoir que le comité nommé à la dernière réunion pour faire les arrangements nécessaires au sujet des conférences pédagogiques, prépare actuellement les conférences de 1887, et a l'intention de publier dans un prochain numéro du *Record*, un programme preliminaire donnant les dates et les lieux de réunion, de même que les sujets des conférences, avec des suggestions et des avis pour un cours de lecture préparatoire destiné aux membres des conférences.

Le comité rend la décision suivante : " Attendu que les conférences pédagogiques constituent un développement de l'œuvre des écoles normales, les dépenses des professeurs de l'école normale qui ont la direction de ces conférences seront payées par l'école normale McGill jusqu'à ce qu'une subvention spéciale soit établie pour cet objet."

Le comité constitue le président, les révérends Matthews, Cornish et Weir, assistés du secrétaire et de l'inspecteur des académies, en comité, chargé de préparer les programmes d'examen pour les aspirants au brevet de capacité, aux termes de l'article XI des règlements.

Sur motion de M. Masten, secondé par le révérend chanoine Norman, il est résolu : " Que les écoles modèles et les académies protestantes soient

requises de transmettre au département de l'Instruction publique, avant le premier mai, chaque année, des spécimens de devoirs d'écriture, de dessin, de cartographie et de mathématiques, préparés sur un papier approuvé, et qu'il soit tenu compte de ces spécimens dans la distribution des subventions. "

" Que le Surintendant soit prié d'adresser à ces institutions une circulaire donnant les renseignements nécessaires."

Sur motion du révérend M. Weir, secondé par M. Masten, il est résolu : " Qu'attendu que le gouvernement a nommé un inspecteur spécial des académies et des écoles modèles, les inspecteurs ordinaires ne devront pas, à l'avenir, faire l'examen des écoles supérieures ; le Surintendant devra envoyer aux inspecteurs des instructions dans ce sens."

Sur motion de M. Heneker, secondé par sir William Dawson, il est résolu : " Qu'un comité composé du président et du révérend Matthews soit chargé de recevoir des mains du ci-devant secrétaire tous les livres et documents qu'il a en sa possession concernant les délibérations de ce comité, et de les transmettre au nouveau secrétaire, le révérend E. I. Rexford "

Sur motion du révérend chanoine Norman, secondé par le révérend Weir, il est résolu : " Que sir William Dawson, l'honorable L. R Church (convocateur) et MM. Hemming et Heneker soient constitués en comité avec mission de constater quelles garanties ont été accordées à la population protestante de cette province, à l'époque de la confédération."

Le comité s'ajourne au vendredi, 2 mars 1887, ou à une époque plus rapprochée, sur la convocation du président.

[Signé] J. W. Québec,

Approuvé. Président.

Elson I. Rexford,

Secrétaire.

Séance du 2 mars 1887.

Membres présents : L'honorable Surintendant, le très révérend James Williams, D.D., président, sir William Dawson, C. M. G., L L. D., le révérend George Matthews, D.D., MM. George L. Masten et E. Hemming, D. C L., le révérend chanoine Norman, D. C. L., et le vénérable archidiacre Lindsay.

Il est donné lecture des lettres du révérend Weir, de l'honorable juge Church et de M. Heneker, exprimant leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

Le secrétaire soumet au comité les lettres et documents suivants :

1. Lettres de MM. James McGregor, de Huntingdon, David M. Gilmour, de Sorel, et J J. Proctor, de Stanbridge, demandant des brevets d'académie de première classe, en vertu de l'article V concernant les brevets d'académie et transmettant des certificats.

Le comité recommande d'accorder ces demandes, lorsque les certificats nécessaires auront été reçus.

2. Lettre de Bishop et Cie, de Montréal, transmettant une carte de Manitoba.

Le comité décide de porter cette carte sur la liste approuvée.

3. De T. Ruddiman Johnston et Cie, soumettant une série de cartes pour les écoles élémentaires. Le comité consent à inscrire cette série sur la liste approuvée et recommande hautement pour l'usage des écoles protestantes de cette province, les Nos. 7, 51, et 53, Iles-Britanniques, les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et 6, termes de géographie et conformation de la terre, de même que les Nos, 86, 87, 88 et 89, Puissance du Canada.

4. Lettre du ministre de l'Education d'Ontario, soumettant des traités d'hygiène et d'architecture scolaire publiés sous la direction du département de l'Education d'Ontario.

Le comité décide de recommander le traité d'hygiène pour l'usage des instituteurs et de soumettre le traité d'architecture scolaire au département en lui demandant de prendre des mesures pour mettre ce livre à la disposition des commissaires et des syndics de cette province.

5. Le secrétaire soumet des spécimens de diplômes expédiés par le commissaire royal de l'exposition de l'Inde et des colonies, dont une copie devra être remise à chacune des écoles de cette province qui ont envoyé des échantillons à l'exposition scolaire.

6. Le secrétaire donne lecture d'un mémoire du département sur la manière de répartir le fonds de l'éducation supérieure.

Le mémoire est reçu et l'examen en est ajourné à la prochaine réunion du comité.

7. Lettre des commissaires d'écoles protestants de Montréal demandant une subvention sur le fonds de l'éducation supérieure, avec des raisons à l'appui de leur requête.

Cette demande est mise à l'examen, mais la décision finale est ajournée à la réunion de septembre, au cours de laquelle se fera la distribution de la subvention.

Le secrétaire présente l'état de comptes suivant, lequel est reçue examiné et adopté :

2 mars 1887.

ÉTAT DE COMPTES.

RECETTE

1886.—

Nov. 24. Balance en banque..... $3,117.35

DÉPENSE

Déc. 14. Partie du traitement du Dr Harper, inspecteur des écoles supérieures, 6 mois au 31 décembre 1886, imputable sur le fonds du com. protestant. 250.00

1887.—

Mars 1. Balance en banque..... $2,867.35

Apuré et trouvé en règle.

(Signé) E. HEMMING.

M. Masten présente le rapport du sous-comité des livres de classe, dans lequel il fait une revue détaillée des livres de classe soumis au sous-comité et émet les propositions suivantes qui ont été adoptées par le comité :

I. Que le traité " Baldwin's School Management, " soit mis en usage dans les écoles élémentaires ; le même traité de Baldwin et " Gladman's School Method " dans les écoles modèles ; et les traités de Baldwin et de Laudon dans les académies.

II. Qu'on supprime le cours d'éducation physique d'après Houghton.

III. Qu'on ne fasse aucun changement aux traités d'algèbre.

IV. Qu'on ajoute " Gage's Physics " à la liste des livres de classe approuvés pour les écoles protestantes de cette province.

V. Qu'on laisse les instituteurs libres de choisir entre le système de solfège dit " Tonic-sol-fa " et les traités de Luther Whiting Mason.

Le sous-comité des archives et documents du comité protestant fait savoir qu'il a reçu les archives et documents se rapportant aux délibérations du comité et qu'il les a confiés au nouveau secrétaire du comité.

Sir William Dawson présente, de la part des universités, le rapport suivant qui est adopté.

I. Dans le but de remplir les conditions requises pour les académies administrées par le comité protestant, les universites ont consenti à modifier les examens scolaires faits par leurs professeurs de la manière suivante :

1. Il y aura un examen ordinaire d'associé ès-arts correspondant à l'examen du troisième degré du cours académique et un examen d'associé ès-arts plus élevé correspondant au niveau actuel du cours universitaire ;

2. Les élèves des académies protestantes qui ont subi l'examen avec succès, et qui ont plus de dix-huit ans, peuvent recevoir des certificats de l'université ; mais ils seront inscrits par ordre alphabétique, sans autre rang de concours ;

3. Le secrétaire du comité protestant et l'inspecteur des écoles supérieures protestantes seront membres de la commission des examinateurs scolaires de l'université ;

4. Le secrétaire de la commission d'examinateurs de l'université fera une compilation et un tableau de l'examen des élèves d'académie du troisième degré,et en transmettra un rapport, avec les réponses des élèves, au secrétaire du comité protestant, aussitôt que possible après l'examen ;

5. Le secrétaire de la commission d'examinateurs de l'université donnera des certificats aux élèves d'académie du troisième degré, en spécifiant le nombre exact des points obtenus dans chaque cas ;

6. Il ne sera pas exigé d'honoraires pour l'examen des élèves des académies relevant du comité protestant ; mais, pour obtenir le certificat, il faudra payer au secrétaire de l'université McGill, $4.00 pour le certificat d'associé ès-arts, et $2.00 pour celui d'associé junior. Le dit secrétaire remettra ces honoraires au comité protestant, après en avoir déduit le coût du certificat.

II. Ces modifications ont été acceptées par les universités à condition que les frais d'annonces et d'impression des programmes d'examen, et les dépenses des examens des académies relevant du comité protestant, seront payés par le comité, et que les examens seront faits conformément aux règlements des examens universitaires.

Le sous-comité chargé d'étudier le mode d'examens simultanés pour les écoles modèles et les académies, présente les règlements suivants adoptés, et le comité a donné ordre de les faire imprimer et distribuer :

I. Il y aura un examen annuel, par écrit, des académies et des écoles modèles protestantes, fait simultanément sous la direction des examinateurs-délégués de la localité, nommés par le comité protestant.

II. Les élèves des degrés I, II et III des écoles modèles et des degrés I et II des académies seront examinés sur les matières de leurs degrés respectifs, ainsi que le prescrit le cours d'études ; les élèves d'académie du IIIe degré peuvent néanmoins substituer le cours spécial au latin ou au grec, ou au grec et au latin à la fois.

Les programmes ou questionnaires de ces examens seront préparés par l'inspecteur des écoles supérieures. Les élèves qui satisfont à l'examen dans leurs degrés respectifs ont droit à un certificat à cet effet du département de l'Instruction publique.

III. Pour le IIIe degré d'académie, on suivra le programme des examens scolaires de l'université. Les élèves de cette classe seront examinés sur les matières préliminaires et sur les matières facultatives des groupes A et B, dans l'ordre suivant :

Obligatoire.	Facultatif.	
Matières préliminaires.	Groupe A.	Groupe B.
1. Lecture, écriture, dictée..	1. Latin	1. Français.
2. Histoire sainte.....	2. Grec ou français.....	2. Géométrie.
3. Arithmétique.....	3. Géométrie.....	3. Algèbre.
4. Grammaire.....	4. Algèbre.....	4. Littérature anglaise.
5. Géographie (élémentaire)	5. Littérature anglaise.....	5. Histoire.
6. Histoire du Canada, domination anglaise.....	6. L'une des matières suivantes : histoire, géographie, chimie ou botanique.....	6. L'une des matières suivantes : Géographie, chimie ou botanique.

IV. Les examens d'académie du IIIe degré seront conformes au type prescrit dans le cours d'études approuvé pour ce degré et, lorsqu'ils auront passé ces examens, les élèves seront recommandés aux universités pour en obtenir le titre d'associés ès-arts, ou le certificat d'associés junior.

V. Les examens se feront dans la première semaine de juin.

VI. Les élèves âgés de plus de dix-huit ans peuvent recevoir le certificat des universités et le titre d'associé ès-arts, mais ils n'auront pas de place de concours.

VII. Les programmes d'examen, y compris celui de l'examen d'associé ès-arts, émaneront du département de l'Instruction publique et seront distribués par l'inspecteur des écoles supérieures, et les noms des élèves seront transmis au département, conformément aux instructions données aux examinateurs délégués.

Les réponses des élèves d'académie du IIIe degré seront immédiatement transmises par l'inspecteur des écoles supérieures au secrétaire des examinateurs de l'Université, qui les examineront et feront un rapport sur le sujet au comité protestant.

VIII Le maximum des points sur chaque matière sera de 50 pour le degré I, de 75 pour le degré II, et de 100 pour le IIIe degré. Un élève ne sera pas censé avoir satisfait à l'examen sur une matière s'il n'a obtenu au moins un tiers (et pour la lecture et la dictée, les trois-quarts) du maximum des points sur cette matière.

IX. Les programmes d'examen préparés par l'inspecteur des écoles supérieures comprendront neuf questions et il faudra répondre à une question de chaque groupe.

X. Ces programmes seront préparés, pour la classe d'académie, sur l'anglais, la géographie et l'histoire, conformément au cours d'études ; mais, si l'instituteur le désire, les examinateurs délégués peuvent choisir l'une ou l'autre de ces trois matières pour servir de programme à tous les degrés. Aucun élève, cependant, ne choisira de questions sur plus d'un de ces programmes.

XI. Privilèges accordés aux élèves qui ont réussi :

1o. Les élèves qui ont subi avec succès l'examen d'associé ès-arts, et qui ont obtenu les deux tiers de la totalité des points, et qui ont aussi passé l'examen sur le français, auront le droit d'entrer, sans autre examen, dans la classe d'école modèle de l'école normale McGill.

2o. Les élèves qui ont subi l'examen d'associé ès-arts, et qui veulent se présenter devant un bureau d'examinateurs pour obtenir un brevet de capacité, seront exemptés de subir l'examen sur toute matière (excepté le français, l'algèbre, la géométrie, le latin et le grec, s'il s'agit d'un aspirant au brevet d'académie) pour laquelle ils ont obtenu les deux tiers des points, lors de leur examen d'associé ès-arts.

3o. Les associés ès-arts qui ont passé l'examen sur le latin, le grec l'algèbre et la géométrie, peuvent, sans autre examen, être admis à la faculté des arts des deux universités. Ceux qui ont passé l'examen sur l'algèbre et la géométrie peuvent être admis à la faculté des sciences appliquées de l'université McGill.

4o. Les examinateurs des candidats au titre d'associé ès-arts donneront aux candidats heureux des certificats de leur mérite sur les points énumérés plus haut.

Le comité a adopté les instructions suivantes pour l'inspecteur des écoles supérieures, les examinateurs délégués et les élèves ; il a donné ordre de les faire imprimer et distribuer.

A. Inspecteur des écoles supérieures.

I. Inspection.

Il sera du devoir de l'inspecteur :

1o. De visiter les écoles modèles et les académies protestantes de la province de Québec, à une époque quelconque entre le premier octobre et le premier mai, et de consacrer au moins une journée à l'inspection de chaque école ;

2o. De faire un rapport sur chaque maison d'école, sur son mobilier et ses fournitures ainsi que sur l'état des dépendances ;

3o. De mentionner le nombre d'élèves inscrits sur le registre et le nombre d'élèves présents le jour de l'inspection ;

4o. De s'assurer jusqu'à quel point le cours d'études est suivi dans chaque école, et quels obstacles —là où ils existent,—empêchent de le suivre rigoureusement ;

5o. De s'enquérir du travail et des progrès de chaque classe ;

6o. D'examiner le tableau horaire et de voir s'il est bien ou mal distribué ;

7o. De prendre des notes sur la manière dont chaque instituteur conduit ses classes, de voir s'il sait éveiller l'intérêt et l'attention de ses élèves et s'il prépare soigneusement ou non le travail de sa classe ;

8o. D'indiquer les côtés faibles et les côtés forts de chaque école ;

9o. De donner à chaque instituteur les avis et suggestions qu'il croira nécessaires sur la manière de diriger son école ;

10o. De préparer les programmes d'examen conformément au cours d'études approuvé et de les soumettre au sous-comité des examens, pour qu'il les revise et les approuve ;

11o. De soumettre un rapport général annuel de ses inspections à la réunion du comité qui a lieu en septembre, avec les rapports, sous forme de tableaux, des résultats de l'examen par écrit ;

12o. De présenter un rapport spécial de ses inspections à chacune des trois autres réunions trimestrielles du comité.

II. Rapport sous forme de tableaux :

1o. L'inspecteur fera rapport pour chaque école :

(*a*) Sur le nombre des élèves inscrits au registre pour la période scolaire pendant laquelle l'examen est fait, et sur le nombre d'élèves présents le jour de l'examen.

(*b*) Sur le nombre des élèves qui ont subi l'examen dans chaque degré.

(*c*) Sur le nombre des élèves qui ne sont classés dans aucun degré et les matières sur lesquelles ils ont été examinés.

(*d*) Sur le nombre des élèves qui ont passé l'examen dans chaque degré et le nombre de ceux qui n'ont pas réussi.

(*e*) Il donnera également, ainsi que le veut la formule B, des détails sur le rang des élèves dans chaque degré, et, séparément, la place qu'ont obtenue, pour les matières sur lesquelles ils ont été examinés, l s élèves qui ne sont classés dans aucun degré.

2o. En prenant les moyennes, pour éviter les fractions, on négligera toute fraction au-dessous de la demie ; et la demie elle-même, ainsi que toute fraction supérieure, sera comptée comme un entier.

3o. L'inspecteur transmettra, avec ses rapports, une copie des programmes d'examen.

4o. Pour être admis à l'examen, il faut qu'un élève ait fréquenté l'école au moins pendant quatre-vingt-dix jours durant l'année scolaire courante.

EXAMINATEURS-DÉLÉGUÉS

1. Les élèves seront placés sous la surveillance directe et constante des examinateurs délégués pendant toute la durée de l'examen.

2. Les questions seront transmises aux examinateurs-délégués dans des enveloppes cachetées, et les examens se feront seulement aux jours et aux heures mentionnés sur ces enveloppes.

3. Avant d'ouvrir les enveloppes contenant les questions destinées à la première heure de l'examen, l'examinateur délégué lira à haute voix aux élèves les instructions spéciales.

4. Les réponses des élèves seront écrites sur des demi-pages de papier tellière attachées ensemble par le coin supérieur, du côté gauche. Les élèves ne se serviront d'aucun autre papier que celui qui leur aura été fourni. L'usage de papier brouillard, ou des programmes imprimés ou d'ardoises pour faire des brouillons ou écrire quoi que ce soit, est strictement interdit.

5. Personne, hors le principal de l'école et l'examinateur délégué, ne sera admis dans la salle de l'école pendant les examens et ni l'instituteur, ni l'examinateur-délégué ne communiqueront avec un élève tant que durera l'examen. Tout renseignement qu'il est nécessaire de donner sera transmis à haute voix à toute la classe.

6. A l'heure désignée pour chaque matière, après que tous les livres auront été enlevés des pupitres occupés par les élèves, qu'on aura placé ces derniers aux endroits qui leur sont assignés et qu'on les aura pourvus de papier, de plumes et d'encre, les enveloppes désignées pour cette heure seront ouvertes, et les programmes seront distribués aux élèves.

7. Le programme des questions, ou une question quelconque inscrite sur ce programme, peut être lue à haute voix aux élèves par l'examinateur-délégué ; mais aucune explication ne doit être donnée sur le sens ou la teneur des questions.

8. Aucun élève ne sera admis dans la salle de l'examen lorsqu'il se sera écoulé une heure depuis le commencement de l'examen ; ou bien lorsqu'il en sera sorti. Tout élève qui quitte la salle après la distribution des questions sur une matière quelconque n'a plus permission d'y rentrer pendant que l'examen se fait sur cette matière.

9. A l'expiration du temps fixé pour chaque matière, les réponses des élèves seront recueillies par les examinateurs-délégués, placées dans une enveloppe spéciale, puis cachetées en présence des élèves, sans être lues par l'instituteur ou par les inspecteurs délégués. Après que les élèves auront donné leur copie, elle ne pourra plus leur être remise pour qu'ils y fassent des corrections ou des additions.

10. A la fin de l'examen, les enveloppes contenant les réponses des élèves sur les diverses matières seront attachées ensemble avec soin et transmises à l'inspecteur des écoles protestantes supérieures, au département de l'Instruction publique, à Québec.

11. Aucun élève ne peut aider ni se faire aider de quelque manière que ce soit dans les réponses à faire aux questions. Si l'on s'aperçoit qu'un élève [a] apporte dans la salle d'examen, ou a en sa possession un livre ou un écrit qui peut l'aider dans ses réponses, ou [b] s'adresse, en aucune façon, à d'autres élèves, ou [c] répond dans quelque cas que ce soit aux appels d'un autre élève, ou [d] expose aux regards des autres des papiers écrits, ou [e] essaie de jeter les yeux sur le travail des autres élèves, cet élève devra immédiatement être renvoyé de l'examen, quand même il prétexterait un accident ou un moment d'oubli.

12. Le principal de l'école et les examinateurs-délégués de chaque école devront, à la fin de l'examen, signer la déclaration suivante et la transmettre à l'inspecteur des écoles supérieures :

" Nous déclarons solennellement par les présentes que l'examen de ....a été fait de tous points conformément aux règlements spéciaux prescrits pour ces examens, que les enveloppes contenant les programmes d'examen imprimés ont été ouvertes, et que celles contenant les réponses ont été cachetées en présence des élèves et à l'heure indiquée ; et que les réponses transmises au département ont été données, autant que nous avons pu le constater, par les élèves eux-mêmes, sans l'aide de l'examinateur-délégué, de l'instituteur, de leurs condisciples, de notes ou de livre, pendant toute la durée de l'examen.

Signature { .....Exam.-dél.
{ ....Instituteurs

AUX ÉLÈVES.

1. Ecrivez votre nom (ou votre numéro, s'il s'agit du IIIe degré d'académie), sur le coin supérieur du côté droit de chaque page.

2. Ecrivez aussi lisiblement que possible et sur un seul côté du papier.

3. Laissez une marge à gauche de la page. N'écrivez sur cette marge que le numéro de la question à laquelle vous allez répondre. N'écrivez pas la question elle-même. Deux réponses sur une même page doivent être séparées par une ligne.

4. Vous ne devez dans aucun cas demander à quelqu'un de vous expliquer le sens d'une question.

5. Il vous faut rendre le nombre entier des feuilles attachées ensemble qui vous ont été données pour y écrire vos réponses. Aucune feuille ne doit être séparée, déchirée ou détruite. Passez un trait de plume sur toute partie de votre manuscrit que vous ne désirez pas faire compter comme réponse ou partie d'une réponse.

6. Vos réponses doivent être écrites sur le papier qui vous est fourni. L'usage d'autre papier, de papier brouillard, du programme imprimé, ou d'ardoises pour des ébauches ou tout autre écrit, est sévèrement interdit.

7. Pendant tout le temps que dure un examen, vous ne devez communiquer ni directement ni indirectement avec aucun élève ou autre personne qui peut se trouver dans la chambre. Vous ne devez, en répondant aux questions, ni donner ni recevoir d'aide d'aucune sorte, soit des autres élèves, soit par le moyen de notes ou de livres. Toute violation de cette règle entraîne la perte de l'examen entier.

Le comité décide que les aspirants au brevet de capacité devant maintenant subir l'examen sur la physiologie et l'hygiène, ces matières formeront partie du cours d'études des écoles modèles et des académies et qu'il sera consacré une demi-heure par semaine à l'étude du traité prescrit pour les brevets d'école élémentaire et d'école modèle.

Le sous-comité chargé d'étudier les garanties qui sont données à l'éducation des protestants fait savoir qu'il a eu une entrevue avec les représentants des universités et qu'on a préparé des exposés sur les points spéciaux qui appellent l'attention. Ce rapport est reçu et le sous-comité est continué en y ajoutant toutefois le nom du président. Il reçoit l'ordre de préparer et de publier un rapport comprenant les exposés dont il vient d'être fait mention et tous les points qui touchent de près aux droits des protestants. Le comité est en outre requis de s'aboucher aussitôt qu'il sera possible avec toutes les personnes ou corps publics qui peuvent exercer une influence à ce sujet, dans le but de protéger autant qu'il se pourra les intérêts de l'éducation protestante. L'inspecteur des écoles supérieures présente un rapport provisoire de son inspection jusqu'à la présente date. Ce rapport est accepté par le comité.

Le secrétaire annonce que le comité des conférences pédagogiques, a l'intention de donner, l'été prochain, quatre conférences, dans l'ordre suivant : à Lennoxville, le 12 juillet, à Bedford, le 19 juillet, à Aylmer, le 26 juillet, et à Ormstown, le 2 août. Chaque réunion durera quatre jours. Mais pour que le travail des conférences ne soit pas limité à ce court espace de quatre jours, il a été préparé un cours d'études que les instituteurs pourront parcourir pendant les six mois prochains, ce qui donnera une valeur nouvelle aux conférences. A la clôture de chaque conférence, on donnera une série de questions à chaque membre qui a fait preuve d'assiduité. Il devra préparer, à loisir, les réponses à ces questions et les transmettre au secrétaire du département. Après que ces réponses auront été examinées et jugées, on transmettra à chaque membre, par la malle, un certificat de présence et le nombre de points qu'il a obtenus.

Les conférenciers de ces réunions seront MM. Robins, McGregor, Harper et le révérend Elson I. Rexford.

M. Robins traitera des leçons de choses, et expliquera le *Deserted Village* de Goldsmith ; il a en outre donné des instructions pour faire un cours préparatoire de lecture. M. McGregor sera chargé de l'arithmétique et du mesurage simple.

M. Harper parlera de *la direction d'une classe*, d'après le manuel de Baldwin, partie VIe.

Le révérend Elson I. Rexford continuera à traiter de la discipline scolaire, d'après le manuel de Baldwin, partie IIIe.

Le secrétaire soumet au comité le sommaire suivant de l'état de comptes semestriel de l'école normale McGill et de ses écoles modèles, du premier juillet au trente et un décembre 1886.

L'école normale McGill et ses écoles modèles en compte avec le surintendant de l'Instruction publique.

1886	DOIT	
1 Juillet	A balance du 30 juin	$ 60 70
	Balance de l'association de l'école modèle	493 33
	Balance au compte de caisse d'épargne, dépôt spécial	499 50
	Montant des chèques de la subvention à l'école normale	7458 68
	Honoraires des écoles modèles	1561 35
	Compte du dépôt spécial à la caisse d'épargne, pour chèque, W. H. Hicks	500 00
		$10573 56

AVOIR		
Par traitements de l'école normale	$4791 94	
Traitements des assistants	1213 80	
Livres et papeterie	586 82	
Eclairage et combustible	529 15	
Taxe de l'eau	41 66	
Divers	180 21	
Impressions et annonces	141 82	
Réparations	159 79	
Bourses	380 00	
Gratification au principal Hicks	1200 00	
Balance d'honoraires d'école modèle	493 33	
" " " "	356 54	
Balance spéciale, caisse d'épargne	499 50	
		$10573 56

Il est proposé par sir William Dawson, secondé par le révérend Matthews, et résolu :

"Qu'il soit demandé au gouvernement que, dans le cas où le présent gardien de l'école normale McGill se démettrait ou accepterait une pension de retraite, la nomination se fasse, à l'avenir, annuellement, par le comité de l'école normale, et avec le même salaire."

"Que le surintendant de l'Instruction publique soit prié de présenter cette requête au gouvernement."

Il est résolu, sur motion de sir William Dawson, secondé par le révérend Norman : " Que le président, M. Heneker et le révérend Matthews soient constitués en comité pour conférer avec le gouvernement au sujet des amendements à la loi scolaire, et au sujet des examens professionnels."

Le comité nomme son président et le révérend Matthews membre d'un sous-comité chargé de revoir et de compléter ses règlements, et de faire rapport à la prochaine réunion. Le secrétaire est prié de prêter son aide au sous-comité.

SÉANCE DU 30 MARS 1887.

Assemblée spéciale du comité protestant du conseil de l'Instruction publique pour prendre en considération le rapport du sous-comité sur la position des universités et des écoles supérieures protestantes, relativement aux professions et aux examens professionnels.

Présents : Le très rév. James Williams, D. D., président ; le rév. Dr Cook ; M. R. W. Heneker, D. C. L. ; le rév. G. D. Matthews, D. D ; M. E. J. Hemming, D. C. L ; l'honorable M. James Ferrier ; le rév. George Weir, LL. D.

Il est donné lecture des lettres de Sir William Dawson, du rév. chanoine Norman, de M. G. T. Masten et de l'honorable juge Church, exprimant leur regret de ne pouvoir assister à cette séance.

Le secrétaire donne lecture de l'avis convoquant cette assemblée spéciale, ainsi que de la lettre circulaire suivante, qui avait été adressée aux membres protestants de la législature provinciale :

Québec, 26 mars 1887.

Monsieur—Je suis chargé par le président du comité protestant du conseil de l'Instruction publique de vous informer :

1o Que le comité désire conférer avec les membres protestants de la législature provinciale au sujet de la législation qu'il est désirable d'obtenir au sujet des rapports des universités et des écoles supérieures protestantes avec les corps professionnels et l'admission à l'étude des professions ;

2o Qu'une assemblée spéciale du comité aura lieu dans la salle du conseil de l'Instruction publique à Québec, mercredi le 30 mars courant ;

3o Que la conférence avec les membres de la législature aura lieu à onze heures du matin, vous êtes spécialement prié d'y être présent.

ELSON I. REXFORD,
Secrétaire du comité protestant.

Vu l'absence de l'honorable juge Church, qui avait convoqué l'assemblée, le Dr Heneker présenta au nom du sous-comité le rapport suivant :

" Au comité protestant du conseil de l'Instruction publique.

" On se plaint de ce que la loi du barreau, passée à la dernière session empiète sur les droits et les privilèges de la minorité protestante de cette province, en ce qui regarde l'instruction publique. Cette loi affecte et met en péril le système d'instruction publique réglé par le comité protestant du conseil, le cours d'études suivi dans les universités protestantes ainsi que les cours d'études de droit donnés dans ces institutions.

Pour bien comprendre la question soulevée, il n'est peut-être pas hors de propos d'examiner :

1o. Quels sont les droits et les privilèges garantis à la minorité protestante par l'acte de la confédération, ou l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " ?

2o. Comment ces droits et privilèges ont-ils été affectés ou ignorés ?

L'extrait suivant de l'acte de Confédération reproduit en entier les dispositions concernant l'Instruction publique.

1o. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées [*denominational*] ;

2o. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec ;

3o. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existe en vertu de la loi, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation ;

4o. Dans le cas où telle loi provinciale ne serait pas décrétée pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et lorsque les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y

remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Ces dispositions montrent clairement qu'il y avait dans les provinces confédérées divers systèmes d'instruction publique, et que l'existence de ces différents systèmes était reconnue ; elles montrent aussi que tout en accordant à chaque province le pouvoir de faire ses propres lois en matière d'instruction publique, l'acte de la confédération veut que les droits des minorités soient respectés et maintenus.

Le paragraphe 1 conserve les écoles séparées, établies dans la province lors de la confédération.

Le paragraphe 2 décrète que les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés aux catholiques dans le Haut-Canada, lors de la confédération, seront et sont étendus aux écoles dissidentes, catholiques ou protestantes, de la province de Québec.

Les paragraphes 3 et 4 donnent droit d'appel au gouverneur-général et au parlement du Canada, s'il en est besoin, le pouvoir de faire des lois pour remédier aux abus.

D'après le paragraphe 1, il faut classer les universités comme suit :

1o. Le collège Bishop est une institution fondée et régie par l'église d'Angletere au Canada ;

2o. Le collège McGill est une institution essentiellement protestante.

3o. L'université Laval est une institution essentiellement catholique.

Par conséquent il ne devrait, ou il n'aurait dû être passé aucune loi de nature à porter préjudice aux droits de l'une de ces institutions.

Prenons pour premier exemple le barreau, qui a obtenu des pouvoirs spéciaux de la législature, et examinons la position qu'il occupait relativement à l'instruction publique, lors de la confédération.

La loi du barreau passée en 1866—29-30 Vict., chap. 27—était en force lors de la confédération. En référant à la partie de cette loi qui régit les examens et l'admission des aspirants à l'étude et à l'exercice de la profession d'avocat, nous trouvons ce qui suit :

" La section 26 décrète que tout *conseil de section* peut faire des règlements concernant les examens pour l'admission à l'étude et à l'exercice de la profession d'avocat..."

"Trois ou cinq membres du barreau, ayant exercé durant plus de cinq ans la profession d'avocat, devraient être nommés pour former un comité chargé d'examiner les candidats."

Pour les conditions requises pour l'admission à l'exercice de la profession, voir la section 2, paragraphe 1, qui est conçue comme suit :

" Nul ne sera admis s'il n'a étudié régulièrement et sans interruption, sous brevet passé devant notaire, comme clerc ou étudiant chez un avocat pratiquant pendant quatre années consécutives et entières, ou trois années consécutives s'il a suivi un cours régulier et complet de droit dans une université ou collège incorporé, dans lequel tel cours de droit est établi, et pris un degré en droit dans telle université ou collège incorporé, et ce cours de droit pourra être suivi, que l'étudiant servira sous brevet son temps d'étude chez un avocat pratiquant, et ces faits seront constatés par le brevet de cléricature, le certificat du patron et le diplôme conférant le degré, à moins qu'il ne soit admis sous l'autorité du chapitre soixante et quinze des statuts refondus du Canada.

" Le gouverneur pourra, de temps à autre, exiger de toutes les universités ou de tous les collèges incorporés dans lesquels on aura prétendu établir un cours de droit, un rapport indiquant amplement le programme détaillé de ce cours de droit, et il pourra, par ordre en conseil publié dans la " Gazette du Canada ", déclarer qu'il l'approuve, s'il est jugé suffisant, ou il pourra prescrire tel autre programme qu'il jugera à propos ; nul diplôme ou degré en droit ne vaudra en vertu de la présente section, à moins qu'il ne soit accordé conformément aux exigences de tel ordre en conseil. "

Tels étaient les règlements du barreau lors de la confédération. Après la confédération, la loi du barreau a été amendée en 1869.

L'article 18 de cette loi,—32 Vict., chap. 27—offre un certain intérêt, vu qu'il définit la signification de l'expression " éducation libérale." Il est conçu dans les termes suivants :

L'éducation libérale requise pour l'admission à l'étude du droit devra comprendre un cours complet d'études classiques, savoir : éléments latins, syntaxe, méthode, versification, belles-lettres, rhétorique et philosophie inclusivement, ou tout autre cours complet d'études classiques enseigné dans les collèges, séminaires ou universités incorporés.

Aucun changement n'a été fait, en vertu de cette loi, à la position des protestants relativement aux droits et aux privilèges des universités.

Les lois du barreau furent refondues en 1881, et alors il y eut des changements importants. L'article 33 de cette loi substitue le *conseil*

général du barreau au conseil de section, pour ce qui concerne le contrôle des examens et les conditions requises chez les candidats pour l'admission à l'étude du droit. Cet article 33 décrète qu'en sus de "l'éducation libérale" jusque là jugée suffisante, le candidat devra subir un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans un programme imprimé et publié sous la direction des examinateurs ou celle du conseil.

Pour votre sous-comité, ces changements semblent être une *violation formelle* des droits et des privilèges de la minorité protestante, ainsi qu'il sera expliqué plus loin.

Enfin, passons à la loi du barreau de 1886, le statut de la dernière session, 49-50 Vict., chap. 34. Par ce statut, on pousse encore plus loin l'action agressive confiée au conseil général. Voir les articles 41 et suivants.

Nous constatons que l'article 49 substitue le *conseil général au lieutenant-gouverneur*, quant au pouvoir de s'enquérir du cours de droit donné dans les universités et, au besoin, de le prescrire. Le conseil général peut de temps à autre prescrire les matières qui devront être étudiées, et le nombre de leçons qui devront être données sur chaque matière pour constituer un cours régulier.

De plus, le cours ainsi prescrit ne pourra pas être changé, sauf par le *vote des deux tiers* des membres du conseil général, et les degrés en droit, ainsi que le cours de droit, ne peuvent profiter au candidat qu'en autant que le cours prescrit aura été réellement suivi par l'université ou le collège où le candidat aura étudié.

Ce statut augmente aussi la durée de la cléricature, même pour les porteurs de diplômes accordés dans les conditions mentionnées plus haut : au lieu de *trois ans*, le candidat est obligé de suivre durant *quatre ans* le bureau d'un avocat pratiquant.

Jusqu'ici votre sous-comité ne s'est occupé que du cas du barreau ; mais il regrette de dire qu'il est porté à croire que la profession médicale est sur le point de demander à la législature d'introduire dans les lois concernant cette profession des changements analogues à ceux introduits dans la loi du barreau passée à la dernière session et dont on se plaint.

Le cas de ces deux professions n'est pas absolument le même vu que les universités sont représentées dans le bureau d'administration du collège des médecins, ce qui n'est pas le cas pour le barreau. Cependant, comme il n'a pas encore été rédigé de projet de loi concernant la profession médicale, il est naturellement impossible de connaître exactement la nature et l'étendue des pouvoirs qui seront demandés ; mais votre sous-comité a

raison de croire que l'on changera le mode actuel des examens pour l'obtention des degrés en médecine et en chirurgie, examens qui se font en la présence d'assesseurs et comportent la licence pour la pratique ainsi que le degré de C. M. M. D. (voir 42-43 Vict., chap. 32, sec. 13), et que dorénavant les degrés universitaires seront considérés comme purement honorifiques, la licence pour la pratique n'étant accordée qu'après un examen séparé et purement professionnel.

Votre sous-comité ne verrait pas d'objection à cela, s'il y avait *pour tout le Canada un bureau général d'examinateurs pour la profession médicale*, dans lequel les universités seraient représentées, de manière à ce que les degrés universitaires en médecine et en chirurgie, ainsi que la licence pour la pratique fussent le résultat des examens. De cette façon, le prestige comme le niveau de la profession seraient relevés, et les C. M.M. D. du Canada figureraient au même rang que les autres titulaires du même degré dans tous les autres pays.

Mais à défaut de ce point de vue plus large auquel on peut envisager la question, votre sous-comité ne voit aucun avantage à changer le système actuel. Quant aux examens pour l'admission à l'étude, c'est exclusivement une question générale d'instruction publique, non pas une affaire d'instruction technique, et votre sous-comité repousse toute intervention de la part des corps professionnels dans les affaires générales d'instruction publique, telle qu'elle est donnée dans les écoles protestantes sous le contrôle du comité protestant. Tout ce qu'un corps professionnel a droit d'exiger, c'est que les candidats pour l'admission à l'étude prouvent qu'ils possèdent une éducation libérale. Pour tout homme qui réfléchit, il doit être évident que les privilèges conférés aux membres d'un corps professionnel leur sont conférés dans l'intérêt public, et non pour l'avantage personnel des membres de ce corps. Le barreau, le collège des médecins et les autres corps professionnels sont sans doute des corps très importants, auxquels la société confie la vie et la fortune des citoyens ; il leur est imposé des obligations spéciales et conféré de grands privilèges dans l'intérêt du public ; c'est donc une question qui intéresse le public en général que de voir à ce que l'on prenne le soin voulu pour l'admission à l'étude et à l'exercice de ces professions ; mais que ces corps professionnels deviennent des corporations exclusives, revêtues du pouvoir d'exclure de leurs privilèges toutes les personnes, excepté celles qui ont acquis leur instruction en suivant exclusivement le programme d'études prescrit par chaque profession, c'est une monstruosité qu'il suffit d'exposer pour la faire condamner.

Tant que le lieutenant-gouverneur en conseil a exercé à cet égard un pouvoir au nom et dans l'intérêt des citoyens en général, tout a été pour le mieux, d'autant plus qu'il était bien entendu qu'il n'y aurait pas d'intervention, sauf dans le cas d'abus reconnus ; mais transférer ce pouvoir à un corps professionnel qui, à raison même de sa nature et de sa composition, doit être considéré comme partial et préjugé, cela comporte évidemment de sérieuses objections.

Le danger se trouve dans le fait que dans cette province les protestants ne sont qu'un sixième des catholiques et que, par la constitution même du conseil général du barreau, la plupart des membres de ce corps, peut-être tous, seront des catholiques.

Il y avait un certain danger quand les conseils de sections avaient le contrôle ; mais comme dans les districts protestants il était assez certain que la minorité serait représentée dans le conseil, ce danger n'avait rien de sérieux.

Mais le programme du conseil général ignore complètement le système d'instruction protestante en faisant entrer parmi les matières à étudier des matières étrangères à ce système.

Il ignore le fait bien connu que l'enseignement des catholiques et celui des protestants sont tellement différents qu'il y a deux comités du conseil de l'Instruction publique.

Les dispositions, plus haut citées, qu'on a introduites dans l'acte de la Confédération reconnaissent cette différence et sauvegardent les droits des minorités, que ces minorités soient catholiques ou qu'elles soient protestantes.

Votre sous-comité ne peut arriver à d'autre conclusion qu'à la suivante :

1. "Qu'on attire formellement l'attention du gouvernement sur les désavantages sérieux dont souffre actuellement la population protestante de cette province par l'opération de la loi du barreau passée à la dernière session, laquelle viole les droits et privilèges de cette population.

2. " Qu'on demande la révocation des parties de cette loi qui comportent objection.

3. " Que, pour empêcher que le grief dont se plaint la population protestante ne surgisse de nouveau, il soit demandé à la législature de passer une loi pourvoyant à la nomination de deux bureaux pour l'examen des candidats à l'admission à l'étude d'une ou de toutes les professions.

4. "Que l'un de ces bureaux d'examinateurs soit catholique, l'autre protestant, et que chacun de ces bureaux soit nommé par le comité correspondant, au point de vue des croyances religieuses du conseil de l'Instruction publique.

5. "Que les degrés ès-arts conférés par les universités soient reconnus comme donnant à ceux qui en sont porteurs le droit d'être admis à l'étude de n'importe quelle profession sans subir d'examens préliminaires, pour la raison que ces degrés constituent eux-mêmes la meilleure preuve possible d'une éducation libérale.

6. "Qu'il ne soit permis à aucun corps professionnel d'intervenir dans le programme d'une faculté universitaire, mais qu'on remette en existence la loi donnant au lieutenant-gouverneur en conseil le droit de s'enquérir du cours d'études et, au besoin, de le prescrire, avec l'entente que ces enquêtes seraient toujours faites avec le plus grand soin.

" Qu'il ne soit accordé à une université aucun privilège qui ne serait pas partagé par les autres universités actuellement existantes dans la province, ou qui serait de nature à porter préjudice à l'une de ces institutions."

Le tout respectueusement soumis.

Le Dr. Heneker soumet alors, pour l'information du comité, la pétition adressée à l'assemblée législative de Québec par l'université Bishop, de Lennoxville, concernant la question sous la considération du comité.

En l'absence de Sir William Dawson, le secrétaire lit une pétition semblable adressée à l'assemblée législative par l'université du collège McGill. Le Dr Heneker présente aussi certaines résolutions passées par la faculté de droit du collège Bishop et la section du district de St-Francois du conseil du barreau.

Conformément à l'avis ci-haut cité, la conférence avec les membres protestants de la législature provinciale eut lieu à 11 heures. Les membres dont les noms suivent furent présents : Membres du conseil exécutif l'honorable D. A. Ross ; conseillers législatifs, les honorables MM. James Ferrier, Thomas Wood, George Bryson et F. E. Gilman.

Députés à l'assemblée législative, les honorables MM Robertson et W. W. Lynch, MM. E. E. Spencer, William Owens, John McIntosh, A. S. Johnson, J. S. Hall, et Ozro Baldwin.

Le président expose l'objet de la conférence et demande au secrétaire de lire, pour l'information des membres de la législature, les requêtes présentées par les deux universités. Le Dr Heneker donne alors lecture du rapport du sous-comité sur la position dans laquelle se trouvent les uni-

versités et les écoles supérieures protestantes relativement aux professions et aux examens professionnels, et donne à ce sujet les explications nécessaires. Il s'en suit une discution à laquelle prennent part les honorables MM. Lynch, Ross, Gilman, Ferrier, Robertson ; le rév. Dr. Cooke, et M. Hemming ; puis la conférence est close.

Le président fait rapport que le sous-comité a eu une entrevue avec le Premier Ministre de la province, et qu'il lui a soumis le mémoire concernant les universités protestantes et les examens professionnels.

Sur proposition de M. Hemming, appuyé par le Dr Matthews, il est résolu : "Que le rapport du sous-comité nommé pour prendre en considération la position des universités et des écoles supérieures protestantes relativement aux professions et aux examens professionnels, soit adopté, moins cette partie qui soulève la question de la constitutionnalité de l'article 49 du statut 49-50 Vict., chap. 34, intitulé : Acte concernant le barreau de la province de Québec, laquelle, dans l'opinion de ce comité, exige d'être considérée davantage ;

" Qu'avec cette réserve, ce rapport soit transmis au Premier Ministre de cette province ;

" Qu'en sus de ce rapport, le secrétaire du comité soit requis de préparer un mémoire pour démontrer jusqu'à quel point le cours d'études actuellement donné dans les écoles protestantes de cette province est affecté par les dispositions contenues dans le dit article."

L'assemblée s'est alors ajournée.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Secrétariat de la province de Québec	iii
Conseil de l'Instruction publique—Comité catholique (Membres du)	iv
" " " " protestant (" ")	v
Département de l'Instruction publique (Personnel du)	vi
Rapport du Surintendant	vii

APPENDICE No. I

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

	Pages		Pages
1—Bégin	3	19—McGregor	59
2—Béland	5	20—McLoughlin	63
3—Belcourt	8	21—McMahon	67
4—Bouchard	10	22—Miller	69
5—Brault	14	23—Nantel	73
6—Deläge	19	24—O'Brien	76
7—Demers	23	25—Pâquet	79
8—Fontaine	28	26—Prémont	80
9—Fothergill	30	Prémont (inspection spéciale)	89-95
10—Gay	33	27—Roy	100
11—Grondin	38	28—Ruel	106
12—Hubbard	41	29—Savard	110
13—Lefebvre	45	30—Stenson	117
14—Lévesque	47	31—Tétreault	122
15—Lippens	50	32—Thompson	126
16—Lucier	51	33—Tremblay, (Gaspé)	129
17—Lyster	54	34—Tremblay, (Charlevoix)	130
18—Magrath	57	35—Vien	132

APPENDICE No. II

RAPPORTS SUR LES ÉCOLES NORMALES.

Ecole normale Laval	139
Ecole normale McGill	144
Ecole normale Jacques-Cartier	149

APPENDICE No. III

—

RAPPORT SUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PAGES

ECOLE polytechnique 155

APPENDICE No. IV

—

ÉCOLES COMMUNES.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics 168

RÉCAPITULATION 209

APPENDICE No. V

—

ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

INSTITUTIONS scolaires catholiques romaines subventionnées 212

ÉDUCATION supérieure catholique 250

ÉDUCATION supérieure protestante 252

APPENDICE No. VI

—

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

STATISTIQUE générale fournie par les inspecteurs d'écoles 264

APPENDICE No. VII

—

PETITS TABLEAUX.

TABLEAU A—Statistique de l'inspection des écoles. (Année 1887) 294

TABLEAU B—Ecoles spéciales (Année 1886-87) 298

TABLEAU C—Nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis leur fondation 299

TABLEAU D—Brevets délivrés par les bureaux d'examinateurs. (Année 1886-87) 300

TABLEAU E—Liste des anciens instituteurs et institutrices pensionnés, en 1887 301

TABLEAU F—Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu de l'acte 49-50 Vict., ch. 27 303

PAGES

TABLEAU G—Etat des revenus du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire établi en vertu de l'acte 49-50 Vict., ch. 27 305

TABLEAU H—Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, 1886–87 306

TABLEAU I—Commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal 312

CÉDULE A—Etat des paiements faits pour le soutien des diverses écoles 313

CÉDULE B—Etat indiquant les dépenses nettes pour le soutien de chaque école 314

CÉDULE C—Etat des recettes et des dépenses faites pour le soutien de l'Ecole polytechnique ... 315

CÉDULE D—Etat indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école 316

CÉDULE E—Bilan du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1887 317

TABLEAU J—Etat des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année scolaire 1886–87 318

TABLEAU K—Etat général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887 319

COUT de l'entretien des écoles protestantes pour l'année scolaire 1886–87 322

ASSISTANCE dans les "High Schools" l'école Senior et les écoles communes pendant l'année 1886–87 323

NOMBRE d'instituteurs et d'élèves, et coût des élèves dans chaque école 324

APPENDICE No. VIII

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS DU CONSEIL.

COMITÉ CATHOLIQUE 327

COMITÉ PROTESTANT 341

Rev. A. E. Dufresne V. G.

Sherbrooke

E. T.

GRATEUR
A. L.
ANDRE DELAGRANGE

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1887-88.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.

LIBRARY
JUN 28 1972
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

QUÉBEC :

CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

1889.

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, le 24 décembre 1888.

A Son Honneur

Auguste Réal Angers,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

MONSIEUR,

Permettez-moi de transmettre à Votre Honneur le rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1887-88.

Je suis,

de Votre Honneur,

le très obéissant serviteur,

C. A. E. GAGNON.

Secrétaire de la Province

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉ CATHOLIQUE.

L'honorable GÉDÉON OUÏMET, surintendant, président,

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec,

Mgr l'archevêque de Montréal,

Mgr l'archevêque d'Ottawa,

Mgr l'évêque de Trois-Rivières,

Mgr l'évêque de Rimouski,

Mgr l'évêque de Sherbrooke,

Mgr l'évêque de St-Hyacinthe

Mgr l'évêque de Nicolet,

Mgr l'évêque de Chicoutimi,

Mgr N. Z. Lorrain, évêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac

Sir N. F. Belleau,

L'honorable L. F. R. Masson,

L'honorable P. J. O. Chauveau,

L'honorable Juge J. G. Bossé,

L'honorable juge L. A. Jetté,

L'honorable H. Mercier,

L'honorable F. Langelier,

P. S. Murphy, écr,

Eugène Crépeau, écr, C. R.,

H. R. Gray, écr.

Paul de Cazes, écr, secrétaire.

COMITÉ PROTESTANT.

Membres du Conseil :

L'honorable GÉDÉON OUIMET, (*ex-officio*)

Le très rév. James Williams, D. D., évêque de Québec, président,

Le rév. John Cook, D. D.

Sir William Dawson, C. M. G., LL D.

R. W. Heneker, écr, D. C. L., LL. D.

L'honorable juge L. R. Church,

Le vénérable archidiacre Lindsay, M. A.

George L. Masten, écr.

Le rév. W. J. Shaw, LL. D.

Dr A. Cameron, M. P. P.

A. W. Kneeland, écr, M. A.

Membres associés :

E. J. Hemming, écr, D. C. L.

Le très rév. doyen Norman, D. D.

Le rév. Dr Cornish, LL. D.

Le rév. George Weir, LL. D.

Le rév. Elson I. Rexford, B. A., secrétaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'honorable GÉDÉON OUIMET, surintendant,

PAUL DE CAZES, secrétaire du Département,

ELSON I. REXFORD, secrétaire du Département,

J. NAPOLÉON MILLER, officier spécial,

D. N. St-Cyr, conservateur du musée,

J. STRANG, comptable,

F. X. COUILLARD, assistant-comptable et commis préposé à la statistique,

L. J. PRÉGEN, archiviste,

GUSTAVE OUIMET, bibliothécaire et commis de la correspondance française,

L. LEFEBVRE, commis de la comptabilité,

W. G. L. PAXMAN, commis de la correspondance anglaise.

CHARLES BLANCHET, assistant teneur de livres,

A. DESSANE, commis.

P. PRÉVOST, commis,

A. DORÉ, messager,

D. BITTNER, messager,

JOS. BLOUIN, messager.

DEPARTEMENT

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, 24 DÉCEMBRE 1888.

A L'HONORABLE C. A. E. GAGNON,

Secrétaire de la Province.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1887-88 et de vous prier de vouloir bien le soumettre à la Législature, en vertu du paragraphe sixième de l'article 1892 des Statuts refondus de la province de Québec.

APERÇU GÉNÉRAL.

L'état ci-dessous, dont les chiffres sont tirés des diverses statistiques contenues dans ce rapport, donne une vue d'ensemble aussi complète que possible de la situation de l'instruction publique dans la province de Québec, pendant l'année scolaire 1887-88.

STATISTIQUE SCOLAIRE GÉNÉRALE.	Catholiques romains.	Protestants.	Total.
Municipalités sous contrôle des commissaires	791	178	969
" " " syndics	64	133	197
Totaux	855	311	1166
Maisons d'école appartenant aux commissaires ou syndics	.....	.....	4439
" " louées par les " "	.....	.....	453
Maisons employées pour des écoles indépendantes	.....	.....	336
Total	.....	.....	5228
Ecoles élémentaires sous contrôle	3604	916	4520
" " indépendantes	88	32	120
" supérieures sous contrôle	340	57	397
" " indépendantes	238	26	264
Ecoles des sciences appliquées aux arts	1	1	2
Institutions des sourds-muets et des aveugles	4	1	5
Ecoles des arts et manufactures	.....	.....	11
Totaux	4275	1033	5319
Professeurs ecclésiastiques ou religieux	907	5	912
" ou instituteurs laïques brevetés	239	91	330
" " " non brevetés	48	45	93
" des écoles normales	27	7	34
Professeurs de l'université Laval et des universités et collèges affiliés protestants	130	89	219
Professeurs des institutions des sourds-muets et des aveugles	68	3	71
" des écoles des arts et manufactures	.....	.....	37
Institutrices religieuses	1,804	.....	1,804
" laïques brevetées	3,249	949	4,198
" " non brevetées	626	138	764
Totaux	7098	1327	8462
Elèves des écoles élémentaires	154429	26973	181402
" " supérieures	67579	6652	74231
" " normales	184	112	296
Elèves de l'université Laval et des universités et collèges affiliés protestants	813	484	1297
Elèves des écoles spéciales	.....	.....	1905
Totaux	223005	34221	259131

Les amendements a la loi scolaire.

À l'occasion de la refonte des lois de la Province, les deux comités du Conseil de l'Instruction publique et moi-même avons cru devoir préparer un certain nombre d'amendements à la loi scolaire.

Les amendements proposés ont été discutés à une sessiondu Conseil de l'Instruction publique, convoquée à la demande du premier ministre, qui s'est tenue le 18 avril dernier, et ont été adoptés à la dernière session de la Législature, et font partie actuellement du titre V des Statuts refondus de la province de Québec.

Ces amendements n'affectent en rien l'esprit de la loi telle qu'elle était avant leur adoption. Ils n'ont trait, pour la plupart, qu'à des questions d'interprétation ou d'administration et auront pour effet de rendre plus facile l'application de la loi scolaire.

Il suffira de jeter un coup d'œil sur ceux cités ci-après pour avoir une idée de l'importance et de l'utilité de ce travail.

Les paragraphes qui suivent ajoutés à l'article 137 du chapitre 15 des Statuts refondus du Bas-Canada fixent la manière dont les avis doivent être donnés pour les fins scolaires :

" La publication d'un avis public donné pour des fins scolaires se fait en affichant une copie de cet avis, dans la municipalité, à deux endroits différentes fixés, de temps à autre, par résolution de la corporation scolaire. "

" A défaut d'endroits fixés par la corporation scolaire, l'avis public doit être affiché sur la porte principale d'au moins un édifice destiné au culte public ou près de cette porte, s'il y a tel édifice, et à un autre endroit public dans cette municipalité."

"Dans l'un comme dans l'autre cas, s'il y a, dans la municipalité, une église catholique, cet avis doit être affiché sur ou près de la porte principale de cette église."

" La corporation scolaire peut aussi, par résolution, fixer un ou plusieurs endroits dans la municipalité, ou dans une municipalité de cité, de ville et de village voisine, si telle municipalité de cité, de ville ou de village fait partie de la même paroisse ou du même canton, où l'avis public doit être lu à haute et intelligible voix, le dimanche qui suit le jour que cet avis a été rendu public, à l'issue du service divin, si tel service a été célébré."

"L'omission de cette lecture n'invalide pas la publication de l'avis, mais rend passible d'une amende de pas moins de deux ni de plus de dix piastres les personnes qui devaient la donner, ainsi que celles qui s'étaient chargées de la faire."

" Chaque fois qu'il est prescrit qu'un avis doit être publié dans un ou plusieurs papiers nouvelles, tel avis doit être inséré dans des papiers-nouvelles publiés au moins une fois par semaine dans le comté, s'il y en a, sinon dans le district, ou dans le district voisin, s'il n'est pas publié de papiers-nouvelles dans le premier district."

" La même règle est applicable quand l'avis doit être publié dans deux papiers-nouvelles rédigés en langues différentes."

" Nul avis ne peut être publié en anglais et en français dans un papier-nouvelles rédigé dans une seule de ces deux langues."

" Tout avis public, convoquant une assemblée publique ou donné pour un objet quelconque, doit être publié au moins sept jours entiers avant le jour fixé pour telle assemblée ou autre procédure, sauf les cas autrement réglés."

" Les avis publics affectent et obligent les propriétaires ou contribuables domiciliés en dehors de la municipalité, de la même manière que les résidents, sauf les cas autrement prévus. " (*Voir S. R. P. Q., art.* 1869 *à* 1874 *et art.* 11 *à* 18 *des Lois scolaires du code de l'Instruction publique.*)

Par l'article suivant qui remplace la section 5 du chap. 6 de 41 Vict., des changements importants sont faits dans la procédure à suivre dans les cas d'érections de municipalités nouvelles ou de changements dans les limites des municipalités déjà existantes.

Voici comment se fait actuellement cette procédure :

" Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut changer les limites des municipalités existantes pour les fins scolaires, diviser ces municipalités ou en établir de nouvelles ;

mais ces changements, divisions ou établissements de municipalités nouvelles ne doivent avoir lieu qu'après avis à cet effet donné deux fois dans la gazette officielle de Québec, et publié pendant deux semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles, dont l'un français et l'autre anglais, s'il y en a de publiés dans la municipalité, sinon dans deux papiers-nouvelles publiés dans la municipalité la plus voisine, tel que prévu en la section 137 (ajoutée par le présent à la section 137 du chap. 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada,) et après que les corporations scolaires affectées par les changements projetés ont été averties, et que leurs observations ont été prises en considération.

"Si ces changements, divisions ou établissements de municipalités ont lieu, avis doit en être donné par le Surintendant, dans la gazette officielle de Québec.

"Les avis dans la gazette officielle et dans les papiers-nouvelles sont donnés par le Surintendant aux frais des personnes qui demandent ces changements, ces divisions ou cet établissement de municipalités. (*Voir S. R. P. Q., art.* 1973 *et Lois scolaires du Code de l'Instruction publique, art.* 123 *et* 124.)

" Dans le cas d'érection d'une municipalité nouvelle, les contribuables de cette municipalité doivent, dans le mois qui suit l'avis qui en est publié dans la gazette officielle de Québec, élire leurs commissaires ou leurs syndics, suivant le mode prescrit par les sections 34 et suivantes du chap. 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada, telles que amendées par l'acte 45 Vict., c. 29, s. 1 ; (sinon, ces nominations de commissaires ou de syndics sont faites par le Lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la section 45 du dit chap. 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada". (*Voir S. R. P. Q., art.* 1974 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 127.)

La pratique a prouvé, depuis que cet article est en vigueur, que l'insertion dans les journaux français et anglais, en outre de celle qui était seulement exigée dans la *Gazette Officielle* par l'ancienne loi, augmente considérablement les frais de publication et présente certains autres inconvénients qui rendent assez difficile l'application rigoureuse de la loi. Je me propose, en conséquence, de recommander au gouvernement un amendement à cet article. En vertu du second paragraphe de l'article plus haut mentionné, la nomination des commissaires d'une municipalité nouvelle est faite par le Lieutenant-gouverneur en conseil, quand l'élection de ces fonctionnaires n'a pas eu lieu dans le mois qui suit l'avis d'érection donné dans la *Gazette officielle.*

L'article qui suit, remplaçant la section 22 du chap. 6 de 41 Vict., modifie considérablement aussi la procédure précédemment suivie dans le cas où une municipalité scolaire est abolie et que son territoire est annexé à une municipalité voisine :

" Si une municipalité scolaire est abolie et son territoire est annexé à une municipalité voisine, le Surintendant en personne ou par l'inspecteur d'écoles, ou par toute autre personne spécialement nommée par lui à cet effet, doit, dans les trois mois qui suivent cette abolition et annexion, s'enquérir de l'état des affaires de l'ancienne municipalité et des ressources et charges de la municipalité dans les limites de laquelle la municipalité abolie se trouve située.

1. La personne chargée de l'enquête doit donner un avis d'au moins huit jours aux commissaires d'écoles de l'ancienne et de la nouvelle municipalité, du lieu, du jour et de l'heure à laquelle elle procèdera à l'examen en question pour que ces municipalités puissent se faire représenter à tel examen.

Pour les fins de cette enquête, la personne qui en est chargée a tous les pouvoirs conférés au Surintendant lui-même par la section 8 de cet acte.

Il doit être fait rapport de cet examen au Surintendant, si l'examen n'a pas été fait par lui, et le Surintendant, après avoir entendu les représentants des deux municipalités scolaires intéressées, doit rendre, sur cette examen, sa décision, laquelle a l'effet d'une sentence arbitrale entre toutes les parties et est finale et sans appel.

2. Jusqu'à ce que le Surintendant ait rendu la sentence arbitrale en question, les municipalités scolaires intéressées restent dans le même état, et les commissaires demeurent investis des mêmes droits et pouvoirs qu'avant l'abolition et l'annexion, quant à la régie des écoles, mais ils ne peuvent contracter aucune dette ou obligation nouvelle.

Si, par sa sentence arbitrale, le Surintendant décide que les commissaires ou les syndics d'écoles de la municipalité abolie doivent payer une partie de leurs dettes, ou faire quoi que ce soit qui nécessite la continuation de l'existence de la municipalité scolaire, il doit le déclarer expressément dans sa sentence, et alors la municipalité scolaire en question, aux fins de mettre à exécution la sentence arbitrale. continue d'exister comme si l'abolition et l'annexion de son territoire n'avait jamais eu lieu, et les dits commissaires ou syndics peuvent prélever des taxes, suivant toutes les dispositions de la loi sur l'éducation, jusqu'à ce que la sentence arbitrale soit complètement exécutée,et ce, sans préjudice des droits de la nouvelle municipalité scolaire de prélever et recouvrer ses cotisations sur le nouveau territoire, suivant les dispositions de la loi.

3. La municipalité scolaire qui doit ainsi continuer son existence légale pour les fins de mettre à exécution la sentence arbitrale doit, tous les ans, le ou avant le premier jour de juillet, faire rapport au Surintendant de ce qui a été fait en exécution de sa sentence jusqu'à ce que le Surintendant déclare la sentence exécutée.

A compter du jour de la publication de cette déclaration, dans la *Gazette Officielle* de Québec, cette municipalité scolaire cesse d'avoir une existence légale.

4. Le Surintendant, s'il le juge à propos, peut aussi décréter, par la sentence arbitrale, que la nouvelle municipalité scolaire aura le droit de prélever, sur le territoire dont elle a été détachée ou sur le territoire de la municipalité abolie, une taxe spéciale en outre de la taxe scolaire ordinaire, pendant une ou plusieurs années ; et alors, la taxe scolaire ainsi fixée peut être recouvrée en même temps, de la même manière et avec les mêmes droits et privilèges que la taxe scolaire ordinaire, soit que la nouvelle municipalité ait une loi spéciale scolaire ou non.

Dans tout procédé pour le recouvrement de cette taxe spéciale, un extrait de la sentence arbitrale,revêtu du certificat du président de la municipalité scolaire intéressée ou du greffier de la corporation chargée de sa perception fait preuve de l'existence de la taxe en question.

5. Toute municipalité scolaire, dont le territoire a été annexé à une municipalité voisine avant le 12 juillet 1888,mais qui a continué d'exister par une disposition spéciale de la loi à cet effet, peut notifier le Surintendant qu'elle entend se prévaloir des dispositions précédentes.

A compter de cette notification, il est procédé avec cette municipalité scolaire suivant les dispositions ci-dessus. (*Voir S. R. P. Q., art.* 1975 *et suivants et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 128 *et suivants*).

Le paragraphe ajouté à l'article 31 du chapitre 15 des Statuts refondus du Bas-Canada, fixe à cinq milles le maximum de la longueur et de la largeur des arrondissements scolaires. (*Voir S. R. P. Q., art.* 1981 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 137).

La procédure suivie pour les déclarations de dissidence a aussi subi des modifications importantes par les amendements suivants qui ont été faits au paragraphe 1 de l'article 55 du chap. 15 des S. R. du B. C. :

" Dans le mois qui suit la signification de dissidence, ces personnes élisent trois syndics d'écoles suivant le mode indiqué par l'article 1997 et suivants des Statuts refondus de la province de Québec.

Dans les huit jours qui suivent leur élection ou leur nomination, les syndics doivent en donner avis au président des commissaires d'écoles (*S. R. P. Q., art.* 1986 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 142 *et* 143.)

" L'avis de dissidence, qui peut être en la forme annexée à cet acte, doit être fait et signé en triplicata ; une copie en est signifiée au président des commissaires, une autre doit être gardée dans les archives des syndics et la troisième est transmise au surintendant de l'Instruction publique " (*S. R. P. Q., art.* 1985 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 141.)

Voici ce qui a été ajouté à l'article 10 du chap. 16 de 32 Victoria :

" Dans le cas de municipalités nouvellement érigées, si la déclaration de dissidence est signifiée au président des commissaires, dans le mois qui suit l'organisation de la corporation scolaire, les dissidents ne sont responsables d'aucune taxe imposée par les commissaires. " (*S. R. P. Q., art.* 1988 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 147.)

L'article 1 du chapitre 20 de 46 Victoria, tel qu'amendé, statue que dans les cas d'union de deux municipalités dissidentes, les mêmes taux de taxes doivent être levés dans chacune de ces deux municipalités. (*S.R.P. Q. art*, 1989 § 3 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 149.)

Le paragraphe ajouté au paragraphe 2 de l'art. 1 du chap. 20 de 46 Victoria, donne le droit aux propriétaires, occupants, locataires et contribuables de la minorité religieuse d'un canton ou d'une paroisse divisé en plusieurs municipalités, de s'ériger en une corporation de dissidents. (*S.R.P.Q., art.* 1990 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 150.)

L'article qui suit remplace la section 12 du chap. 16 de 32 Victoria :

" Toute personne appartenant à la minorité religieuse peut, en tout temps, devenir dissidente, et tout dissident peut, de la même manière, déclarer son intention de cesser de l'être, en tenant compte, cependant, dans l'un et l'autre cas, des restrictions spécifiées en l'article 1988 des Statuts refondus de la province de Québec.

La réception par le président des commissaires et le président des syndics de la déclaration faite, dans l'un ou l'autre des cas plus haut mentionnés, suffit pour placer la personne qui fait cette déclaration sous le contrôle des commissaires ou des syndics, selon le cas. (*Voir S. R. P. Q., art.* 1996 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 156 *et* 157.)

Les paragraphes 1 et 3 de l'article 34 du chap. 15 des S. R. du B.C., tels qu'amendés, déclarent que les élections des commissaires ou syndics doivent avoir lieu un lundi juridique du mois de juillet, et se lisent maintenant ainsi :

1. Le premier lundi juridique de juillet de chaque année, une assemblée générale de tous les propriétaires de biens-fonds payant cotisation ou rétribution mensuelle,

de chaque municipalité scolaire, doit être tenue pour l'élection d'un corps de commissaires ou de syndics d'écoles. (*S. R. P. Q., art.* 1997 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 158.)

3. Si, pour quelque cause que ce soit, l'assemblée générale annuelle pour l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles ne peut avoir lieu le premier lundi juridique de juillet, l'assemblée et l'élection peuvent être remises à un des lundis juridiques suivants du même mois, en observant les mêmes formalités. (*S. R. P. Q., art.* 1998, *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 159.)

L'article qui suit, remplaçant la section 37 du chap. 15 des S. R. du B. C., règle le mode de votation qui devient le même que pour les élections municipales :

"Si le choix des commissaires ou des syndics d'écoles est contesté, cinq des personnes habiles à voter présentes, peuvent demander la votation, laquelle doit avoir lieu en la manière suivante :

1. Le président, après avoir ouvert l'assemblée, requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme commissaires ou syndics.

2. Il doit recevoir et mettre en nomination les noms de toutes les personnes présentées, verbalement ou par écrit, par au moins deux électeurs présents.

Néanmoins, nul ne peut être mis en nomination, à moins qu'il ne soit donné, en même temps, ses nom et prénoms, ainsi que les noms et prénoms des électeurs qui le proposent.

3. Si, pendant la première heure, après l'ouverture de l'assemblée, il a été mis en nomination comme commissaires ou syndics d'écoles, autant de candidats qu'il y a de commissaires ou de syndics à élire, ou moins que le nombre requis, l'élection est déclarée close, et le président proclame élus les candidats mis en nomination.

4. Une heure après l'ouverture de l'assemblée, s'il a été mis en nomination plus de candidats qu'il n'y a de commissaires ou de syndics à élire, le président, sur la demande de cinq électeurs présents, procède lui-même, sans délai, à l'enregistrement des voix des électeurs présents à la votation.

Néanmoins, si, parmi les candidats mis en nomination, il s'en trouve quelques-uns contre lesquels il n'y a pas d'opposant, le président proclame ces candidats élus et la votation n'a lieu que pour les autres candidats.

5. A défaut d'une demande de la part de cinq électeurs présents à l'effet de procéder à la votation, le président proclame élus commissaires ou syndics les candidats qui ont la majorité des électeurs présents, après avoir constaté cette majorité en comptant les électeurs présents, favorables à chaque candidat.

Vingt électeurs présents peuvent néanmoins en appeler de cette déclaration en requérant que la votation ait lieu.

6. Le président, au cas où un bureau de votation est ouvert, doit entrer ou faire entrer dans un livre tenu dans les conditions ci-après prescrites, et dans l'ordre qu'ils sont donnés, les votes des électeurs, en y inscrivant les noms et qualités de chacun d'eux.

7. Tout électeur peut voter pour autant de candidats qu'il y a de commissaires ou de syndics à élire dans la municipalité.

8. Quiconque se présente pour voter doit prêter le serment ou l'affirmation qui suit, devant le président, s'il en est requis par ce dernier, par un électeur, par un candidat, ou par le représentant d'un candidat :

" Je jure *ou* j'affirme que je suis habile à voter à cette élection, que je suis âgé " d'au moins vingt et un ans, que j'ai payé toutes les taxes scolaires dues par moi, et " que je n'ai pas déjà voté à cette élection : Ainsi, que Dieu me soit en aide. "

Si l'électeur refuse de prêter ce serment, son vote doit être refusé.

9. Lorsque le président ne comprend pas la langue parlée par un ou plusieurs électeurs, il doit nommer un interprète, lequel, avant d'agir, prête, devant le président, le serment suivant :

" Je jure *ou* j'affirme que je traduirai fidèlement les serments, déclarations, affir-
" mations, questions et réponses que le président m'adjoindra de traduire, concernant
" cette élection : Ainsi, que Dieu me soit en aide. "

10. Chaque page du livre de votation doit être numérotée en toute lettres et paraphée par le président de l'élection.

11 Si un électeur prête le serment requis, ou s'il refuse de le prêter, ou si objection est présentée à son vote, mention de chacun de ces faits doit être indiquée dans le livre de votation, dans les termes suivants,—" assermenté "—" refusé "—" objecté, " selon le cas.

12. A la clôture de l'élection, mais avant de proclamer les candidats élus, le président doit certifier, sous sa signature, sur le livre de votation, le nombre total des votes inscrits, depuis le premier entré sur le livre jusqu'au dernier, ainsi que le nombre total des votes donnés à chacun des candidats.

13. Dans le cas de partage égal de voix en faveur de l'un ou de plusieurs d'entre les candidats, le président doit donner son vote, sinon il est passible d'une amende de pas moins de vingt ni de plus de cinquante piastres.

14. A la clôture de l'élection, le président proclame élus commissaires ou syndics, selon le cas, les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2,002 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 163 *à* 179.)

L'article 35 du chap. 15 des S. R. du B. C. est remplacé par le suivant qui donne le droit aux membres des clergés catholique et protestant de refuser la charge de commissaire ou syndic d'écoles :

" A cette assemblée, les propriétaires de biens-fonds payant cotisation ou rétribution mensuelle, habiles à voter, doivent élire cinq commissaires ou trois syndics d'écoles, selon le cas, ou le nombre de commissaires ou de syndics requis pour remplir les vacances causées par la retraite des commissaires ou des syndics qui sortent ou sont sortis de charge.

Les personnes ainsi élues, à l'exception des membres des clergés catholique et protestant, sont tenues d'accepter la charge qui leur est conférée." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2004 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 186.)

L'article 36 du chap. 15 des S. R. du B. C., tel qu'amendé, statue qu'il faut être électeur pour être éligible, à moins d'être un des ministres du culte desservant la municipalité. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2006 § 1 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 184.)

L'amendement à l'article 51 du chap. 15 des S. R du B. C. défend formellement aux commissaires et syndics d'écoles d'entreprendre aucun ouvrage pour le compte de la corporation scolaire à laquelle ils appartiennent. (*Voir S. R. P. Q., art* 2007 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 186)

Le paragraphe ajouté à l'article 44 du chap. 15 des S. R. du B. C. oblige le président de l'assemblée pour l'élection des commissaires ou

syndics à donner avis de leur élection aux commissaires et syndics élus, dans les huit jours qui suivent cette élection. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2009 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 188.)

L'article 47 du chap. 15 des S. R. du B. C., tel qu'amendé, se lit comme suit :

" Toute vacance dans la charge de commissaire ou de syndic, pour cause de décès, d'absence de la municipalité, ou d'impossibilité d'agir par maladie, infirmité ou autrement pendant trois mois consécutifs, est remplie à une assemblée des personnes habiles à voter, convoquée à cet effet par le président permanent ou le président temporaire des commissaires ou des syndics, et par lui présidée, ou à son défaut, par un commissaire ou un syndic désigné par lui." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2010 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 189.)

D'après une opinion qui m'a été donnée par les officiers en loi de la couronne relativement à l'interprétation de cet article, le commissaire ou le syndic qui quitte la municipalité d'une manière permanente peut donner sa démission et alors la vacance date du jour ou cette démission est remise au secrétaire-trésorier.

L'article suivant, qui remplace la section 41 du chap. 15 des S. R. du B. C., établit pour les contestations des élections de commissaires ou de syndics la même procédure que celle indiquée par le *Code municipal* pour les contestations des conseillers, excepté que le délai fixé pour le signification d'une copie de la requête et de l'avis indiquant le jour où elle doit être présentée au tribunal est de *quinze jours* au lieu de *trente jours* : (*Voir paragraphe* 4 *de cet article.*)

" Pour les fins de l'article précédent, la procédure est la suivante

1. Toute élection de commissaire ou de syndic peut être contestée par un candidat ou par cinq électeurs, pour cause de violence, de corruption, de fraude ou d'incapacité, ou pour défaut d'observation des formalités essentielles.

2. La connaissance et la décision de telle contestation appartiennent à la cour de circuit du district ou du comté, ou à la cour de magistrat du comté dans lequel est située la municipalité, à l'exclusion de tout autre tribunal.

3. Cette contestation est portée devant le tribunal, par une requête où sont relatés les faits et les moyens allégués au soutien de la contestation.

Les requérants peuvent aussi, dans leur requête, indiquer les personnes qui ont droit à la charge en question et énoncer les faits propres à établir ce droit.

4. Une copie de cette requête, avec un avis indiquant le jour de sa présentation au tribunal, sont signifiés et laissés à chacun des commissaires ou des syndics d'écoles dont l'élection est contestée, dans les quinze jours qui suivent la date de cette élection, à peine de déchéance.

5. Nulle telle requête ne peut être présentée ni reçue après la clôture du premier terme de la cour qui suit le jour où l'élection contestée a eu lieu.

Néanmoins, si l'élection a eu lieu dans les quinze jours précédant tel premier terme, la requête peut être présentée le premier jour du second terme.

6. Les requérants doivent donner caution pour les frais au moins dix jours avant la présentation de la requête au tribunal ; à défaut de quoi cette requête ne peut être reçue.

7. Le cautionnement requis par le paragraphe précédent est donné devant le greffier du tribunal.

Les cautions doivent être propriétaires de biens-fonds d'une valeur de deux cents piastres, en outre de toutes charges dont ils sont grevés.

Une seule caution suffit, si elle est propriétaire de biens-fonds au montant requis.

8. Telle requête est présentée au tribunal, séance tenante, accompagnée des rapports de significations préalables.

9. Si, après avoir entendu les parties, le tribunal est d'opinion que les faits et moyens articulés dans la requête sont suffisants en droit pour faire prononcer la nullité de l'élection, elle en ordonne la preuve et l'audition des parties intéressées, au jour le plus convenable dans le terme.

10. Le tribunal procède d'une manière sommaire à entendre et juger la contestation.

La preuve peut être prise verbalement ou par écrit, en tout ou en partie, selon l'ordre du tribunal.

11. Le tribunal peut, par son jugement, confirmer ou annuler l'élection ou déclarer qu'une autre personne a été dûment élue.

12. Le tribunal peut condamner l'une ou l'autre des parties aux dépens de la contestation ; et ces dépens sont taxés et recouvrables tant contre les parties en cause que contre leurs cautions.

Le jugement du tribunal, quant aux dépens, est exécutoire contre les cautions, quinze jours après qu'une copie leur en a été signifiée.

13. Le tribunal peut ordonner que son jugement soit signifié, aux frais de la partie condamnée, à tout personne qu'il croit convenable.

14. Si l'instruction de la contestation n'est pas terminée à la clôture du terme de la cour auquel la requête a été présentée, le juge siégeant doit la continuer sans interruption durant la vacance, en ajournant du jour au lendemain, jusqu'à ce qu'il ait prononcé un jugement final sur le mérite de la contestation.

15. Si le tribunal, par son jugement, annule l'élection des commissaires ou des syndics ou de quelqu'un d'entre eux, sans désigner les personnes qui doivent occuper ces charges, il doit, dans le même jugement, ordonner une nouvelle élection pour remplacer ceux dont l'élection est annulée, nommer à cette fin une personne pour présider cette élection et fixer le jour et l'heure de l'assemblée des électeurs.

Tel jour ne doit pas être plus rapproché que quinze jours, ni plus éloigné que vingt jours de la date du jugement.

16. Telle élection doit être annoncée par avis public, par le président des commissaires ou des syndics, ou par le secrétaire-trésorier s'il n'y a pas de président, ou si ce dernier est le commissaire ou le syndic dont l'élection a été annulée.

S'il ne se trouve alors ni président ni secrétaire-trésorier, cet avis est donné par le plus ancien juge de paix, ou, à son défaut, par tout autre juge de paix résidant ; et à leur défaut, par trois des propriétaires de biens-fonds, aussitôt que la copie du jugement leur a été signifiée.

L'omission de cet avis empêche la tenue de l'assemblée des électeurs et rend les personnes obligées de le donner sujettes à une amende de pas moins de cinq ni de plus de vingt piastres. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2015 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 194 *à* 210.)

Les amendements faits à l'article 59 du chap. 15 des S. R. du B. C., tel qu'amendé par l'art. 1 du chap. 20 de 50 Vict., sont d'une grande importance. Comme on le voit, le paragraphe 5 de l'article ci-après qui le remplace exige que le président des commissaires ou syndics d'écoles sache *lire et écrire* :

"1 Quand la municipalité est érigée, et chaque année subséquente, les commissaires et les syndics d'écoles doivent s assembler le premier lundi qui suit leur nomination, ou la signification de leur élection, aux fins de choisir un président.

2. Ils nomment un secrétaire-trésorier, auquel sont confiés le soin et la garde des archives de la municipalité scolaire, et qui reste en charge durant le bon plaisir des commissaires ou des syndics.

3. Si la séance ne peut avoir lieu à l'époque indiquée, elle peut être tenue un des jours de la même semaine.

4. Si c'est la première séance des commissaires ou des syndics, dans une municipalité scolaire, elle est présidée par l'un d'entre eux, jusqu'à la nomination du président.

5. Nul ne peut être élu ou nommé président des commissaires ou syndics d'écoles s'il ne sait lire et écrire." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2020 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 215, 216 *et* 217.)

Le dernier alinéa du paragraphe 10 de l'article 110 du chap. 15 des S. R. du B. C. est remplacé par ce qui suit :

"L'engagement de tout instituteur est pour une année scolaire, sauf les cas spéciaux laissés à l'appréciation du Surintendant." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2027 *et Lois scolaires, du code de l'Instruction publique, art.* 225.)

L'amendement à l'article 12 du chap. 6 de 41 Vict. a pour effet de porter de *deux* à *dix piastres* l'amende dont est passible le président des commissaires ou syndics qui néglige ou refuse de convoquer les membres de sa corporation scolaire en séance, sur la demande qui lui en est faite, et statue que le montant de cette amende appartient à la corporation scolaire à laquelle appartient le président qui la paye. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2023 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 220.)

Les paragraphes 1 et 2 de l'article 65 du chapitre 15 des S. R. du B. C. sont remplacés par ceux qui suivent :

" Il est du devoir des commissaires ou des syndics d'écoles, dans chaque municipalité :

1. De nommer et engager (sur résolution de la corporation scolaire et par écrit) des instituteurs ou des institutrices ayant qualités à cette fin, pour enseigner dans les écoles sous leur contrôle ;

2. De résilier l'engagement des instituteurs et institutrices pour cause d'incapacité, de négligence à remplir fidèlement leurs devoirs, d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, après mûre délibération, dans une assemblée convoquée à cet effet ;

3. De prendre les mesures necessaires pour que le cours d'études adopté par les comités catholique ou protestant, suivant le cas, soit suivi dans chaque école ;

4. D'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que des livres autorisés par le Conseil de l Instruction publique ou par l'un ou l'autre de ses comités.

Toutefois le curé ou le prêtre (desservant de l'église catholique romaine,) a le droit exclusif de faire le choix des livres d'école qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des élèves de sa croyance religieuse. Le comité protestant a les mêmes pouvoirs en ce qui concerne les élèves protestants." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2026 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 224.)

Le dernier alinéa de cet article donne au comité protestant le droit de faire le choix des livres d'écoles ayant rapport à la religion et à la morale pour les élèves de sa croyance religieuse.

L'amendement à l'article 53 du chap. 15 des S. R. du B. C. donne maintenant le droit aux municipalités scolaires de posséder des biens-fonds d'un revenu annuel de trois mille piastres. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2033 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 232).

L'article 73 du chap. 15 des S. R. du B. C. est remplacé par le suivant :

" Il est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles d'imposer, dans leurs municipalités respectives, des taxes suffisantes pour le maintien des écoles sous leur contrôle.

La somme provenant de ces taxes ne peut être moindre que celle qui est accordée à leur municipalité comme allocation sur le fonds des écoles communes." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2036 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 236 *et* 237.)

L'article 4, du chap. 29 de 45 Victoria, tel qu'amendé, se lit comme suit :

" Les commissaires ou, s'il y a des écoles dissidentes dans la municipalité, les commissaires ou les syndics, selon le cas, peuvent, de consentement mutuel et sur un vote des deux tiers, autoriser leur président et à son refus tout autre commissaire ou syndic d'écoles à commuer, moyennant le payement annuel d'une certaine somme de deniers déterminée et pour un nombre d'années ne devant, en aucun cas, excéder dix ans, les cotisations scolaires imposables sur les bâtisses, les terrains et les propriétés occupés par toute personne, société ou compagnie légalement constituée, pour les fins d'entreprises manufacturières ou industrielles, dans les limites de leur municipalité, pourvu que tel arrangement soit ensuite confirmé et ratifié par les dits commissaires ou les dits commissaires et syndics." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2048 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 249.)

Tels qu'ils ont été amendés, les articles 13 du chap. 6 de 41 Victoria, et 64 § 6 du chap. 15 des S. R. du B. C., permettent aux commissaires et syndics d'écoles d'imposer des taxes non seulement pour l'achat, la reconstruction et l'agrandissement des maisons d'école, mais aussi pour leur réparation et leur entretien. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2049 *et* 2051, *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 250 *et* 254.)

Les trois premiers paragraphes de l'article 40 du chap. 22 de 40 Vict., tel qu'amendés, se lisent comme suit :

1. Lorsqu'un arrondissement d'école est divisé par l'établissement d'un nouvel arrondissement ou d'une nouvelle municipalité, la partie où est située la maison d'école en garde la propriété, mais doit faire à l'autre une remise dont le montant est établi au *prorata* de l'évaluation foncière des propriétés qui ont été taxées pour la construire.

2. La même règle est suivie lorsque la minorité religieuse se déclare dissidente, la majorité gardant, à moins d'une entente contraire avec la minorité, la maison d'école moyennant une remise fixée comme susdit.

3. Dans l'un ou l'autre cas, les commissaires ou les syndics d'écoles de la municipalité où est située la maison chargent trois personnes compétentes d'en faire l'évaluation, ainsi que du terrain sur lequel elle est construite, et cette évaluation approuvée par eux est finale." (*Voir S. R. P. Q. art.*, 2064 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 267).

Ce qui suit a été ajouté à l'article 3 du chap. 30 de 48 Victoria :

3 *a*. Deux municipalités scolaires, ou plus, peuvent s'unir, par entente mutuelle, pour entretenir une école modèle ou une académie, ou pour construire une maison dans ce même but.

Dans le cas de telle union, cette école ou cette maison d'école est sous le contrôle de la corporation scolaire de la municipalité dans laquelle elle est située.

Néanmoins, les commissaires ou les syndics d'écoles des municipalités qui se sont unies pour contribuer à la construction ou à l'entretien de telle maison d'école modèle ou académie, ont le droit d'assister aux séances de cette corporation scolaire, de prendre part à la discussion et de voter sur toutes les questions se rapportant à l'administration de cette académie ou de cette école modèle.

3 *b*. Toute corporation scolaire qui désire coopérer, de la manière plus haut spécifiée, à la construction d'une maison d'école académique ou modèle, doit passer une résolution à cet effet, en fixant la somme qui sera imposée et tout autre détail jugé nécessaire.

Le montant de cette contribution peut être payé en une seule fois, mais un payement au moins doit être fait, chaque année, jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Toute corporation scolaire désirant participer seulement à l'entretien de telle école voit aussi, par résolution à cet effet, fixer le montant qui sera imposé chaque année dans ce but.

Cette résolution doit être soumise par la corporation scolaire à une assemblée des contribuables de la municipalité convoquée à cet effet, en la manière prescrite pour la condocation des assemblées générales.

L'avis de convocation de cette assemblée doit contenir une copie de la résolution proposée.

A cette assemblée, les personnes habiles à voter doivent enregistrer leurs votes pour ou contre la résolution, en la manière prescrite pour l'élection des commissaires et des syndics d'écoles.

Si la majorité se prononce contre la résolution, cette résolution devient nulle ; mais si elle se déclare en faveur d'icelle, la corporation scolaire de cette municipalité doit prélever le montant spécifié dans la résolution et le remettre à la corporation de la municipalité scolaire où est située l'école.

Le montant spécifié pour l'entretien de l'école doit être payé, chaque année, jusqu'à ce qu'il soit décidé par un vote des contribuables d'en cesser le paiement.

3 *c*. L'acceptation, par une corporation scolaire, d'une contribution de toute autre municipalité pour la construction ou l'entretien d'une telle école située dans ses limites, donne aux enfants de cette dernière municipalité le droit de suivre les cours de cette école aux mêmes conditions que pour ceux de la municipalité dans laquelle l'école est située. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2065, 2066 *et* 2067 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 268, 270, 271 *et* 272.)

Le paragraphe 4 de l'article 65 du chapitre 15 des S. R. du B. C. a été amendé de manière que la rétribution mensuelle peut être maintenant exigée du gardien d'un enfant de 7 à 14 ans, capable de fréquenter l'école. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2068 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 273.)

D'après l'amendement fait à l'article 27 du chap. 6 de 41 Victoria, " la rétribution mensuelle doit être perçue en même temps que les cotisations." (*Voir S. R. P. Q. art.* 2071 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique art.* 276.)

L'article 12 du chap. 22 de 40 Victoria a été amendé en remplaçant le paragraphe 5 par le suivant :

"Pour les enfants absents de la municipalité scolaire pour faire leur éducation, ou pour ceux fréquentant un collège ou une autre institution d'éducation constituée en corporation ou recevant une allocation spéciale des deniers publics, autres que les écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics." (Voir *S. R. P. Q., art.* 2072 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 277.)

L'article 68 du chap. 15 des S.R. du B.C., tel qu'amendé, déclare qu'à moins de convention contraire entre les commissaires ou syndics d'écoles et les instituteurs ou les institutrices des écoles modèles, écoles séparées de filles ou des écoles tenues par des communautés religieuses, formant des arrondissements d'école, la rétribution mensuelle appartiendra à ces derniers. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2073 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 278.)

D'après l'amendement fait à l'article 71 du chap. 15 des S. R. du B. C, le recensement annuel des enfants, au lieu d'être transmis au Surintendant par un rapport spécial, sera inclus dans le rapport semestriel du mois de janvier de chaque année. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2078 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 283.)

L'amendement fait à l'article 7 du chap. 12 de 34 Vict. oblige, sous peine d'amende, les curateur ou gardien d'un enfant de donner au secrétaire-trésorier les renseignements se rapportant au recensement des enfants que celui-ci pourra leur demander. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2079 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 284.)

La section suivante est ajoutée après l'article 59 du chap. 15 des S. R. du B. C.:

" Toute corporation scolaire doit avoir un officier désigné sous le nom de " secrétaire-trésorier, " lequel est nommé par les commissaires ou les syndics et reste en charge durant le bon plaisir des dits commissaires ou syndics. " (*Voir S. R. P. Q., art.* 2087 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 293.)

Les paragraphes suivants sont ajoutés après le paragraphe 3 de l'article 60 du chap. 15 des S. R. du B. C.:

" 3 *a*. Les cautions du secrétaire-trésorire peuvent, en tout temps, en en donnant avis par écrit au secrétaire-trésorier lui-même et au président de la corporation scolaire par laquelle il est employé, se libérer de leur cautionnement pour l'avenir, à compter de trente jours après la signification de cet avis.

Cet avis est donné et signifié par un notaire, ou par la caution elle-même, par écrit livré en présence d'un témoin qui doit y apposer sa signature.

" 3*b*. Le secrétaire-trésorier doit, dans les trente jours qui suivent la signification de cet avis, donner d'autres cautions en remplacement de celles qui se retirent ; à défaut de ce faire, il ne peut exercer aucune des fonctions de sa charge, sans être passible d'une amende de vingt piastres pour chaque infraction à cette disposition.

" 3*c*. Toutes les fois que l'une de ses cautions décède, devient insolvable, tombe en faillite, ou transporte son domicile en dehors du district, le secrétaire-trésorier doit infor-

mer par écrit le président de la corporation scolaire, dont il est l'employé, de tel fait, aussitôt qu'il le connaît, sous une pénalité de cent piastres ; et il doit remplacer cette caution dans les trente jours suivants, sinon il ne peut exercer aucune des fonctions de sa charge, sous les pénalités prescrites par la section précédente.

" 3*d*. Les cautions du secrétaire-trésorier, après qu'elles ont été libérées de leur cautionnement pour l'avenir, ou après que le secrétaire-trésorier a cessé d'exercer les fonctions de cette charge, peuvent exiger du président de la corporation scolaire un certificat de libération pour l'avenir, lequel certificat, après enregistrement, libère pour toute époque subséquente les immeubles hypothéqués par l'acte de cautionnement.

" 3*e*. Le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la corporation scolaire ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau d'icelle. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission de la corporation scolaire ou sous l'autorité d'un tribunal compétent.

" 3*f*. Le secrétaire-trésorier doit assister aux sessions de la corporation scolaire et dresser un procès-verbal de tous ses actes et délibérations dans un registre tenu pour cet objet et désigné sous le nom de " livre des délibérations."

Tout procès-verbal des séances de la corporation scolaire doit être approuvé par elle, signé par le président et contresigné par le secrétaire-trésorier.

Chaque fois qu'un règlement ou une résolution est amendé ou révoqué, mention doit en être faite à la marge du livre des délibérations en face du règlement ou de la résolution, avec la date de l'amendement ou de la révocation.

" 3*g*. Les copies et extraits certifiés par le secrétaire-trésorier des livres, registres, archives, documents et papiers conservés dans le bureau de la corporation scolaire, font preuve de leur contenu.

" 3*h*. Le secrétaire-trésorier est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers dus ou payables à la corporation scolaire.

" 3*i*. Il paye à même les fonds de la corporation toute somme due par elle, chaque fois qu'il est autorisé à le faire par cette corporation.

Si la somme à payer n'excède pas dix piastres, l'autorisation du président suffit.

Il doit acquitter, même sans l'autorisation de la corporation scolaire et de son président, sur les deniers de la corporation, tout ordre ou mandat tiré sur lui ou toute somme demandée par quiconque est autorisé à le faire par les dispositions de la loi ou des règlements scolaires.

Nul ordre ou mandat ne peut être valablement acquitté s'il n'indique pas suffisamment la nature de l'emploi qui doit être fait de la somme y mentionnée.

" 3 *j*. Aucun secrétaire trésorier ne peut, sans se rendre passible d'une amende de vingt piastres pour chaque infraction :

1o. Donner des quittances aux contribuables ou autres personnes endettées envers la corporation scolaire pour taxes scolaires ou autrement, sans avoir préalablement reçu en espèces ou en valeur légale le montant mentionné dans telles quittances ;

2o. Prêter, directement ou indirectement, par lui-même ou par d'autres personnes, aux contribuables ou à toute autre personne, des deniers appartenant à la corporation scolaire.

" 3*k*. Il doit tenir, d'après la forme prescrite, des livres de comptes dans lesquels il inscrit, par ordre de date, chaque article de recettes et de dépenses, en y mentionnant le nom de toute personne qui a versé des deniers entre ses mains ou qui en a reçu de lui.

Il doit garder dans les archives de la corporation toutes les pièces justificatives de ses dépenses.

" 3*l*. Le secrétaire-trésorier doit tenir un " répertoire " dans lequel il indique sommairement, et par ordre de date, tout les rapports, actes de répartitions, rôles d'évaluations, rôles de perceptions, jugements, cartes, plans, états, avis, lettres, papiers et documents quelconques qui sont en sa possession durant l'exercice de sa charge.

" 3*m*. Les livres de compte du secrétaire-trésorier, les pièces justificatives de ses dépenses, de même que tous les registres ou documents dans ses archives sont ouverts à

l'inspection et à l'examen de toute personne intéressée, ou de leurs procureurs, les jours de bureau, tels qu'établis par la corporation scolaire, entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après-midi.

Ces personnes, par elles-mêmes ou par leurs procureurs, peuvent prendre les notes, extraits ou copies qu'elles désirent.

" 3*a*. Le secrétaire-trésorier doit livrer à quiconque en fait la demande, sur payement de ses honoraires, des copies ou des extraits de tout livre, rôle, registre, document ou autre papier qui fait partie des archives.

Jusqu'à ce que ces honoraires soient autrement fixés, ils sont de dix centins par cent mots. Néanmoins, les copies ou extraits demandés par le Lieutenant-gouverneur, ou par les membres de la corporation scolaire ou ses officiers, doivent être donnés gratuitement par le secrétaire-trésorier. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2091 *à* 2109 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 297 *à* 315).

L article 62 du chapitre 15 des S. R. du B. C. est remplacé par le suivant :

" La rémunération accordée au secrétaire-trésorier ne doit pas excéder sept pour cent des deniers qu'il perçoit comme tel, pour tous les services compatibles avec les devoirs de sa charge que les commissaires ou les syndics, selon le cas, peuvent exiger de lui, excepté dans les cas spécialement prévus par la loi scolaire et les règlements faits par le Surintendant à ce sujet . " (*Voir S. R. P. Q., art.* 2112 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 318.)

L'article 61 du chap 15 des S. R. du B. C. se lit maintenant comme suit :

" 1. A moins de dispositions particulières, tout secrétaire-trésorier est tenu de préparer et de soumettre aux commissaires ou aux syndics d'écoles, dans la première semaine du mois de juillet de chaque année, un état détaillé des recettes et des dépenses de la municipalité, dûment apuré, pour l'année expirée le trente juin précédent.

" 2. Le secrétaire-trésorier, aussitôt que cet état est approuvé par les commissaires ou les syndics, selon le cas, après audition tel que prescrit par l'article 17 du chap. 6 de 41 Vict., doit préparer un résumé des recettes et des dépenses, ainsi que de l'actif et du passif, qu'il fait approuver de la même manière par ces commissaires ou ces syndics.

Il lit ou affiche, ou lit et affiche ce résumé tel que prescrit (*Voir* § § 137*a* 137*b et* 137*c de l'art.* 4 *du chap.* 36 *de* 51-52 *Vict.*) le dimanche qui précède l'assemblée des contribuables qu'il doit convoquer en la manière requise pour les élections des commissaires ou des syndics, ou il le fait insérer, au moins huit jours avant telle assemblée, dans un papier-nouvelles, en la manière prescrite (*Voir* § 137*e de l'art* 4 *du chap.* 36 *de* 51-52 *Vict*).

" 3. Il doit fournir une copie du résumé de l'état ci-dessus mentionné à tout contribuable qui en fait la demande, moyennant une rétribution de vingt-cinq centins, ou une copie de l'état tel que approuvé par les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, sur le payement de la somme de dix centins par cent mots pour chaque copie. " (*Voir S. R. P. Q., art.* 2114 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 321, 322 *et* 323.)

L'amendement au premier paragraphe de l'article 17 du chap. 6 de 41 Vict. oblige les commissaires et syndics d'écoles de nommer un ou deux auditeurs pour vérifier les comptes de leur secrétaire-trésorier.

De plus, comme l'exige l'aliéna qui a été ajouté à ce paragraphe :

" Ces auditeurs sont tenus de faire, au mois de juillet de chaque année et chaque fois que la corporation scolaire l'exige, un examen et un rapport de tous les comptes de la corporation et de tous ceux qui se rapportent à quelque matière tombant sous leur juridiction."

Le second paragraphe du même article est remplacé par le suivant :

" Dans le cas d'une audition spéciale des comptes du secrétaire-trésorier, le président des commissaires ou des syndics, selon le cas, doit donner à ce secrétaire-trésorier avis écrit, personnellement ou par un huissier, de cette audition, lui enjoignant d'y assister pour y fournir toutes les explications qui peuvent lui être demandées." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2115 *et* 2116 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 324 *et* 325.)

L'amendement à l'article 16 du chap. 6 de 41 Vict. restreint le droit de demander l'audition des comptes des secrétaires-trésoriers, aux années pour lesquelles ces comptes n'ont pas été examinés et approuvés au désir de la loi. (*Voir S. R. P. Q., art.* 2121 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 321.)

L'article 19 du chap. 6 de 41 Vict. est remplacé par le suivant ;

" Si les commissaires ou les syndics ne le font pas eux-mêmes, après en avoir été mis en demeure de la manière ci-haut indiquée, le Surintendant peut poursuivre en son nom personnel tout secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge, pour le contraindre au payement de toutes les sommes appartenant aux commissaires ou aux syndics et provenant de la subvention du gouvernement, des cotisations, de la rétribution mensuelle et autres sources, ou autres redevances scolaires retirées par lui pendant la durée de sa charge."

Maintenant, en vertu de l'amendement fait au premier paragraphe de l'article 4 du chap. 15 des S. R. du B. C., la cotisation doit être imposée entre " le premier juillet et le premier septembre." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2136 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 349.)

Les paragraphes 2 et 3 de l'article 13 du chap. 22 de 40 Victoria, se lisent maintenant comme suit :

" L'avis donné pour la tenue des assemblées générales portant que le rôle des cotisations est entre les mains du secrétaire-trésorier pour inspection, de la manière prescrite, constitue une publication et une notification suffisante et le rôle de cotisation doit rester entre les mains du secrétaire-trésorier, pour inspection, au moins trente jours après que l'avis mentionné dans l'article précédent en a été donné.

" Les commissaires ou les syndics doivent, dans les dix jours qui suivent le délai de trente jours mentionné dans l'article précédent, même quand il n'a pas été porté plainte, examiner et amender le rôle de cotisations, corriger les errreurs commises dans la transcription des évaluations ou des noms des personnes cotisées, dans la description des terrains portés au rôle et dans le calcul des cotisations, et retrancher et inscrire les noms des personnes et les terrains qui sont inscrits ou omis par erreur." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2136 §§ 4, 5 *et* 6, *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 352, 353 *et* 354.).

Le paragraphe 6 de l'article 90 du chap. 15 des S. R. du B. C. est remplacé par le suivant :

" Qu'un rapport signé par la majorité des commissaires ou des syndics et *par le secrétaire-trésorier* ait été transmis au Surintendant, tous les six mois, le premier, avant le *quinzième jour de janvier*, et le second, avant le *quinzième jour de juillet* de chaque année." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2175 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 410 § 6.)

L'article 94 du chap. 15 des S. R. du B. C. a subi des modifications importantes, il se lit comme suit :

" Les deniers qui n'ont pas de destination spéciale par dispositions des donateurs, vendeurs ou autres, et ceux qui proviennent de la subvention, des cotisations scolaires de toute source autre que celle provenant de la rétribution mensuelle, forment le fonds des écoles dans chaque municipalité sous le contrôle des commissaires ou des syndics respectivement, et sont répartis, distribués et employés par eux :

1. Soit en les divisant entre chaque arrondissement scolaire en proportion du nombre d'enfants de sept à quatorze ans en état d'assister à l'école qui y sont domiciliés ;

2. Soit en faisant un fonds commun que les commissaires ou les syndics affectent au payement des traitements des instituteurs ou institutrices, à l'entretien des maisons d'école, à l'achat de livres et de fournitures d'école, et autres dépenses contingentes.

Les commissaires ou les syndics d'écoles, après avoir adopté l'un ou l'autre des modes mentionnés dans l'article qui précède, ne peuvent le changer qu'après l'avoir mis en pratique pendant deux ans, excepté avec l'autorisation du Surintendant.

Sur le fonds scolaire, les commissaires ou les syndics déduisent, dans tous les cas, une somme de quatre-vingts piastres pour le soutien de l'école modèle, s'il y en a une dans la municipalité, en outre de la part qui doit revenir à cette école modèle sur ce fonds." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2130 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 415 *et* 416.)

L'amendement au paragraphe de l'article 123 du chap. 15 des S. R. du B. C. " fixe à trois ans la prescription pour la cotisation et la rétribution mensuelle."(*Voir S. R. P. Q, art.* 2189 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 426.)

Le paragraphe qui suit a été ajouté à l'article 26 du chap 15 des S. R. du B. C.:

" Toute personne qui, volontairement ou de propos délibéré, trouble, distrait ou interrompt une école ou maison d'éducation, soit par des paroles ou une conduite indécentes, inconvenantes ou blessantes, soit en faisant du bruit dans ou près de telle école ou maison d'éducation, de manière à troubler la classe ou l'école, est, sur conviction sommaire devant au moins deux juges de paix, condamnée à une amende n'excédant pas vingt piastres et les frais, sur la déposition d'un témoin digne de foi.

Cette amende appartient aux commissaires ou aux syndics d'écoles de la municipalité suivant le cas, et est, pour le bénéfice et l'avantage de l'éducation dans leur municipalité (*Voir S. R. P. Q., art.* 2197 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 435.)

D'après l'amendement fait à l'article 8 du chap 15 des S. R. du B. C., " la subvention n'est pas accordée à une académie, école modèle ou maison d'éducation qui n'a pas rempli toutes les conditions requises par la loi." (*Voir S. R. P. Q., art.* 2207 *et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art.* 446.)

Règlements scolaires.

En outre des amendements qu'ils ont faits aux lois de l'Instruction publique, les comités catholique et protestant ont accompli une œuvre, qui sera non moins importante au point de vue des intérêts de l'éducation.

Les règlements scolaires adoptés par le Conseil de l'Instruction publique et ses deux comités depuis les commencements de l'organisation de notre système scolaire et qui se trouvaient éparpillés tant dans les jour-

naux d'éducation que dans divers registres, ont été réunis, revisés avec soin et classés avec méthode.

Les règlements des écoles catholiques, revisés par le comité catholique à sa session du 20 avril dernier, ont été sanctionnés par arrêté en conseil du 27 juillet dernier et ceux adoptés par le comité protestant ont été sanctionnés le 30 novembre dernier.

Ces règlements sont divisés en neuf chapitres, comme suit :

1. Règlements concernant les inspecteurs d'écoles,
2. " " les examens des candidats au brevet d'instituteur,
3. " " la classification des écoles,
4. " " les écoles normales,
5. " " les devoirs des commissaires et syndics d'écoles,
6. " " les instituteurs,
7. " " les élèves,
8. " " les appels portés devant les comités,
9. " " l'approbation des livres de classe.

Les programmes d'études qui font partie de ces règlements permettront aux instituteurs et institutrices souvent inexpérimentés de diviser leurs classes en différents cours et auront pour effet de donner plus d'uniformité à l'enseignement, en général.

D'autre part, les règlements concernant les commissaires et syndics d'écoles et les instituteurs mettront ces fonctionnaires à même de se rendre compte des devoirs qui leur incombent.

L'ENSEIGNEMENT MANUEL DANS LES ÉCOLES.

On agite depuis quelque temps dans ce pays-ci la question de l'enseignement manuel dans les écoles. Un travail très élaboré sur cette importante innovation dans notre système scolaire, qui a trouvé des zélateurs ardents parmi les éducateurs du continent européen, est en cours de publication dans un journal de Montréal et l'essai pratique doit en être tenté à l'école modèle annexe de l'école normale McGill de Montréal.

Voici ce que dit le principal de cette dernière institution dans un rapport spécial qu'il m'a adressé à ce sujet :

" L'atelier que vient de terminer l'école normale McGill n'est que le modeste début d'une entreprise tentée en vue de donner à l'œuvre scolaire un caractère plus distinctement accusé au point de vue de l'éducation, dans l'acception la plus large du mot, que celui qu'il a été, jusqu'à présent, possible de donner ici aux écoles élémentaires. Bien convaincus que la plus haute culture intellectuelle possible n'est à la portée que de ceux qui ont parfaitement discipliné leurs forces physiques ; que le bien-être et le succès d'un individu dépendent dans une forte mesure du soin qu'il a pris d'acquérir des habitudes d'habileté industrieuse, et de la capacité qu'il a de subjuguer la matière pour la faire servir à ses fins ; que la prospérité de la société en général repose sur la possession qu'elle a d'un corps nombreux et influent d'artisans habiles, intelligents, industrieux et honorables, les directeurs de cette école désirent ardemment profiter des années du cours élémentaire, où le caractère des enfants est malléable, pour leur faire prendre des habitudes laborieuses et acquérir l'habileté manuelle.

" Il est évident que l'instruction que les enfants ont, en général, puisé jusqu'ici aux écoles, leur a inspiré l'éloignement des ateliers et a créé une classe de commis, de teneurs de livres et d'hommes vivant de leur intelligence ; que le travail manuel dans les ateliers,

dans les fabriques et sur les terres est dévolu à une catégorie de gens relativement inférieurs aux travailleurs d'autrefois ; de sorte que si les ouvrages exécutés aux fabriques ou à la machine sont de meilleure qualité et à meilleur marché qu'autrefois, l'habileté aux travaux manuels se perd et l'ouvrage fait à la main est inférieur à ce qu'il était jadis : en un mot, il ne vaut rien. On peut mettre un frein à cette déplorable tendance en créant dans les écoles élémentaires une classe de citoyens instruits qui se plaisent à ce qu'ils font et s'enorgueillissent de leur capacité dans l'art de construire.

" Pour cela il n'est ni nécessaire, ni désirable d'enseigner des métiers à l'école. Il suffit de fournir aux élèves l'occasion d'exercer la disposition naturelle qu'ils ont à construire, sous une direction éclairée, de manière à ce que leurs travaux, qu'ils servent comme utilité ou comme ornementation, aient une valeur constante, satisfassent leur goût et fassent naître chez eux le sentiment du plaisir que donne l'ouvrage bien exécuté.

" Comment la chose pourra le mieux se faire dans ses détails, c'est ce que nous apprendra une expérience que nous n'avons pas encore acquise. Mais voici en peu de mots ce que nous avons fait et ce que nous projetons de faire encore pour l'instruction manuelle des garçons fréquentant les écoles modèles McGill ; et nous croyons que plus tard l'entreprise prendra de tels développements qu'il faudra appliquer la méthode aux filles qui fréquentent les écoles modèles et aux élèves-maîtres de l'école normale.

" Nous avons construit un atelier à un étage, simple mais commode. Bien éclairé et bien aéré, il est lambrissé en briques et mesure cinquante pieds par vingt. Le coût de la construction, à part celui de l'ameublement et de l'outillage, ne s'élève pas à $1,100.

" Il a été en grande partie couvert à l'aide des deniers remis par le gouvernement provincial pour le compte des réparations à l'édifice et aux fournaises, autrefois exécutées par l'école normale. Il faut maintenant que cet atelier soit muni d'établis et d'outils pour travailler le bois. On a retenu les services d'un habile ouvrier qui passera trois heures tous les lundis, mercredis et vendredis après-midi à surveiller et enseigner la charpenterie simple aux garçons fréquentant les écoles modèles, qui seront divisés en trois classes de quinze élèves chacune. On ne se propose pas de rendre ce travail obligatoire. On y consacrera un certain temps du cours scolaire ; mais ceux des élèves qui le désireront pourront employer ce temps aux travaux ordinaires de l'école. Tout en voulant que l'ouvrage soit simple de sa nature, on désire aussi que, dès le principe, il soit exécuté avec précision. On ne permettra la confection d'aucune chose pour laquelle des dessins exacts n'auront pas d'abord été faits par l'auteur.

" Quand notre entreprise aura été en opération pendant quelque temps, je pourrai, j'espère, vous faire un rapport plus satisfaisant que celui-ci parce qu'il sera plus détaillé."

Il me semble, à première vue, que l'enseignement manuel ne pourrait être appliqué qu'à certaines catégories de nos écoles et ne pourrait être généralisé dans ce pays-ci comme certains des spécialistes qui ont traité la question voudraient la voir. Il faut tenir compte du peu de temps que les enfants de nos campagnes peuvent donner à leur instruction et du fait que, vu la pénurie des bras et la cherté de la main-d'œuvre, ils ne fréquentent généralement l'école que pendant le temps strictement nécessaire pour y apprendre les premiers éléments de l'instruction, et beaucoup même pour jusqu'au jour seulement où ils font leur première communion. Dans ces conditions, serait-il sage et pratique de faire perdre à ces enfants une partie du temps déjà limité qu'ils peuvent donner à l'étude des matières les plus indispensables, en les obligeant à des travaux manuels qui pourraient ne pas correspondre au genre d'occupations qu'ils auront plus tard ?

Quoi qu'il en soit, la question est ouverte et j'invite toutes les personnes qui s'intéressent à l'instruction à m'envoyer sur le sujet des mémoires que je soumettrai en temps et lieu à la considération des comités du Conseil de l'Instruction publique.

Musée scolaire.

Grâce à l'intelligente activité de son conservateur, M. D. N. St-Cyr. notre musée scolaire augmente rapidement ses collections de plantes, de minéraux, d'insectes, et de mollusques, comme en font foi les extraits qui suivent d'un rapport que M. St-Cyr m'a adressé le 8 février dernier :

"En comparant les résultats des opérations de l'année dernière, pages XVIII, XIX du rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1885-86, vous verrez que l'herbier du muséum a été augmenté de 266 espèces nouvelles de plantes, ce qui en porte le nombre à 1766 espèces déterminées et classifiées scientifiquement et comprenant plus de 7000 spécimens. Le catalogue de plantes imprimé par ordre de l'Assemblée législative de cette province et le catalogue manuscrit y annexé, que je vous transmets ci-joint, contiennent une liste complète des plantes du muséum. Je prends la liberté de mentionner ici le fait que j'ai, dans le mois de septembre dernier, adressé à monsieur le docteur John Macoun, l'éminent botaniste de la commission de géologie et d'histoire naturelle du Canada, près de 200 espèces de plantes non mentionnées dans ces catalogues, et qui nous reviendront ce printemps, dûment vérifiées et nommées par ce savant spécialiste, avec, en outre, un certain nombre de plantes qui manquent dans l'herbier du muséum pour compléter la Flore de Québec. Par une lettre en date du 7 novembre 1887, monsieur le directeur de la commission géologique du Canada a bien voulu me faire part de cette bonne nouvelle. Les collections entomologiques ont aussi été considérablement accrues dans le cours de l'année dernière, et 2306 espèces d'insectes déterminées avec soin, classifiées et arrangées scientifiquement, ont pu être cataloguées. Ces deux collections, savoir, celle de botanique et celle d'entomologie, sont particulièrement intéressantes au point de vue de l'agriculture et de l'horticulture. Les collections entomologiques contiennent plus de 7000 spécimens d'insectes bien conservés, malgré les désavantages résultant d'un local trop etroit, et fréquenté par beaucoup de gens peu scrupuleux, et qu'il n'est pas possible de surveiller suffisamment dans l'état présent des choses.

"Monsieur le docteur J. F. Whiteaves, paléontologiste et zoologiste de la commission de géologie et d'histoire naturelle du Canada, a bien voulu, avec la permission du savant directeur, monsieur le docteur Selwyn, se charger d'examiner et de déterminer scientifiquement les collections de fossiles, de mollusques récents, de crustacéees, d'échinodermes, etc., du muséum.

"Le muséum renferme déjà de nombreux spécimens de minerais de fer, de cuivre, de plomb, d'apatite, de carbonate de chaux, de serpentine, de chrysotile ou asbeste, de stéatite, de mica, de barytine, de molybdénite, de pierre à bâtir (calcaire, grès, granit), de pierre pouvant servir à l'ornementation (marbre, labradorite), etc. Plusieurs des espèces qui précèdent ont été rapportées du Labrador par monsieur Henri de Puyjalon. Je ne saurais donner une preuve plus manifeste de l'importance des diverses collections du muséum qu'en rappelant, à ce propos, le fait que le département de l'Instruction publique a remporté, à l'exposition provinciale tenue du 5 au 9 septembre 1887, dix-sept prix, dont deux premiers prix, quatre médailles de bronze, et onze diplômes.

"C'est là, certes, un résultat très encourageant."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

Gédéon Ouimet,

Surintendant.

APPENDICE No I.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES.

M. T. BEAULIEU.

Monsieur le Surintendant,

Après ma première visite aux écoles du district d'inspection comprenant les comtés de Kamouraska et de Témiscouata, j'ai l'honneur de vous adresser le tableau statistique de ces écoles pour l'année qui vient de finir, auquel je joins les remarques suivantes :

Il y a eu dans cette circonscription deux cent trente-deux écoles en opération, dont un collège classique, une école de Frères, huit couvents, dix-sept écoles modèles et deux cent-cinq écoles élémentaires. Ces différentes institutions ont été fréquentées par près de neuf mille élèves, avec une assistance moyenne d'un peu plus de six mille.

Je ne puis dire si cette année, par rapport aux précédentes, en est une de progrès, attendu que j'en suis à ma première visite, mais le résultat général, que je trouve satisfaisant, me donne lieu de croire qu'il y a depuis plusieurs années une marche vers le progrès que j'attribue, pour une bonne part, aux travaux continuels de votre département et au zèle de mes devanciers, MM. Tanguay et Bouchard.

Pour être court, je me borne à faire quelques observations générales sur chaque classe d'institutions.

Le collège Ste-Anne, fondé en 1827 par le révérend M. Painchaud, n'a rien à envier aux autres institutions de ce genre dans la Province sous le rapport des études, du confort offert aux élèves et de la situation de la maison et de ses dépendances. Je crois qu'il n'est pas déplacé de noter ici que cette maison d'éducation, qui n'est en opération que depuis 1829, a fourni en cinquante-neuf ans deux cent quarante prêtres à l'Eglise, et a donné en même temps l'instruction à un bon nombre d'hommes distingués dans la politique, les lettres, les professions libérales et le commerce.

La seule école confiée à des instituteurs religieux qu'il y ait dans mon district, celle des Frères des Ecoles chrétiennes, à Fraserville, est sur un très bon pied, bien qu'elle ne soit qu'à son début. La quantité et l'excellence des travaux faits par les élèves font oublier que cette école ne compte que deux années d'existence. Les Frères ont droit d'être satisfaits de leur prompt succès.

Les couvents continuent de donner aux jeunes filles cette éducation soignée sans laquelle l'instruction est incomplète. Les élèves, en général, ont répondu par leur travail et leur conduite au zèle et au dévouement déployés par les bonnes religieuses. Je vous recommande le couvent de N.-D. du Rosaire, à St-André, qui n'a pas encore reçu de subvention et qui en a grandement besoin pour subsister.

Les écoles modèles sont bien dirigées. A peu près toutes les matières du programme y sont enseignées et avec succès. Cinq de ces écoles sont tenues d'une manière tout à fait remarquable.

Les écoles élémentaires, pour un certain nombre, m'ont donné satisfaction ; quelques-unes sont même très bien dirigées. C'est chez cette classe d'écoles cependant que se trouve le faible. Je n'en ai pas été surpris. Quand les deux tiers au moins de ces écoles sont confiées à de jeunes institutrices sans expérience, dont un bon nombre non brevetées, qui n'ont aucune notion de pédagogie, et qui sont bien loin de se douter qu'il y a des publications qui s'occupent d'éducation, peut-on, dans de telles circonstances, s'attendre à un meilleur résultat ? Certes non, je trouve même que celui obtenu est relativement bon.

Comment remédier à cet état de choses ? C'est bien difficile. Nous n'avons pas la faculté d'attaquer vigoureusement le mal, puisque nous n'avons pas assez d'institutrices; il faut accepter toutes celles qui offrent leurs services si on ne veut pas que plusieurs écoles restent fermées, comme la chose est arrivée pour quelques-unes l'année dernière. Je crois qu'il ne reste qu'un moyen : c'est de travailler à donner quelques connaissances pédagogiques à ces institutrices, en leur fournissant l'occasion d'étudier quelques bons ouvrages en cette matière. J'ai regretté qu'il n'y eût parmi les livres qui m'ont été envoyés pour récompenser les élèves, un bon nombre de volumes de pédagogie destinés aux institutrices.

Quelle découverte pour une institutrice de bonne volonté, mais à qui les connaissances en pédagogie manquent totalement, d'apprendre d'un bon auteur sur le sujet que l'enfant confié à ses soins n'est pas un perroquet à qui l'on fait répéter des phrases qu'il ne comprend pas, mais qu'il est un composé d'intelligence, de mémoire, de volonté, de sentiments, d'organes corporels et que l'enseignement consiste à orner son esprit de connaissances, à former son cœur, à développer dans des proportions harmonieuses les différentes facultés de son corps et surtout celles de son intelligence ! En voilà assez pour donner à cette institutrice une bonne idée de la noblesse de sa mission et pour la disposer à faire des efforts pour se mettre en état de la bien remplir.

Je crois donc qu'en attendant la difficile réalisation du projet de donner des conférences aux institutrices, leur distribuer quelque bon ouvrage pédagogique ferait beaucoup de bien. J'aimerais aussi à voir quelque journal d'éducation dans les mains des maîtresses de mon district, mais je dois avouer que ce plaisir m'est presque entièrement refusé ; les unes ignorent qu'il en existe, les autres trouvent leur salaire trop faible pour se permettre cet *extra*. J'espère réussir à persuader les commissions scolaires qu'elles ont intérêt à payer elles-mêmes l'abonnement de leurs institutrices à nos revues pédagogiques.

Les maisons d'école et le matériel scolaire laissent à désirer dans mon district. Les faibles ressources pécuniaires de la plupart des municipalités et l'indifférence de certaines autres en matière d'éducation, me font croire que nous serons encore longtemps avant que tout soit bien sous ce

rapport. Il se bâtit encore des maisons nouvelles qui ne répondent pas aux recommandations contenues dans vos circulaires, surtout en ce qui regarde la hauteur entre les planchers. Les commissaires d'écoles, qui se renouvellent assez rapidement, ignorent ou oublient bien souvent qu'ils doivent vous demander un plan ou vous soumettre le leur. Je crois qu'un plan général de maisons d'école commune, préparé, imprimé et distribué aux municipalités, produirait de bons résultats. Ce plan devrait être approprié aux besoins ordinaires de ces institutions, et les commissions scolaires pourraient, avec votre autorisation, lui faire subir certaines modifications, suivant les circonstances particulières à chaque localité.

Je ne dois pas taire que quelques municipalités font de louables efforts pour l'amélioration de leurs maisons d'école. Parmi elles se distinguent Fraserville et la Rivière-Ouelle. La première a dépensé plus de douze mille piastres pour la construction d'une maison destinée à l'école des Frères des Ecoles chrétiennes. Cet édifice qui fait honneur à la jeune ville de Fraserville est un monument qui témoigne de la largeur de vues des commissaires d'écoles et du zèle de monsieur le curé du lieu pour l'éducation. La municipalité de la Rivière-Ouelle aidée de la fabrique a fait des réparations à son école modèle l'année dernière qui ont coûté près de huit cents piastres. La salle de classe de cette école est maintenant une des plus belles de ma circonscription et l'appartement de l'institutrice est très joli. On n'est pas surpris de cette magnifique amélioration quand on sait que monsieur le curé de l'endroit et l'honorable Secrétaire de la Province font partie de la commission scolaire. Il est question d'autres améliorations qui doivent être faites à plusieurs écoles des deux municipalités que je viens de nommer.

Les secrétaires-trésoriers tiennent fidèlement les comptes des municipalités et presques tous d'après la méthode officielle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. Beaulieu,

Insp. d'écoles.

M. D. BÉGIN.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre en même temps que ce rapport mon grand tableau statistique pour l'année scolaire 1887-88.

Ce tableau démontre que mon district renferme 37 municipalités, 161 institutions de tous genres, savoir : 144 écoles élémentaires, 16 écoles modèles et une académie de filles, et qu'il y a 146 maisons d'école appartenant aux commissaires ou syndics, 23 louées par eux et 4 employées pour y tenir des écoles indépendantes.

Cent quatre-vingt-quinze institutrices dirigent ces différentes institutions et enseignent à 5,914 élèves. Trente et une de ces institutrices

sont religieuses et 164 laïques, dont 10 sont brevetées des écoles normales, 96 des bureaux d'examinateurs et 58 ont encore enseigné cette année sans être munies de brevets de capacité.

Je dois encore répéter ce que j'ai déjà dit bien des fois, c'est que le faible traitement que l'on offre aux institutrices est la cause qu'un si grand nombre d'écoles sont encore dirigées par des jeunes filles non brevetées. Les bonnes institutrices qui ont figuré avec avantage dans l'enseignement pendant quelques années abandonnent cet état pour embrasser n'importe quelle autre position qui leur offre l'espoir d'un meilleur sort.

Les maisons d'école sont généralement plus confortables que par le passé ; mais plusieurs écoles occupent encore des locaux loués par les commissaires, et qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport sanitaire ; il en est de même des dépendances scolaires.

L'assistance des élèves inscrits au journal d'appel est d'un peu moindre que le quart, et un certain nombre d'enfants ne fréquentent jamais les écoles.

Il appert d'après un relevé que j'ai fait des notes prises lors de mes visites que la valeur des écoles sous contrôle dans mon district est comme suit : une école modèle est *passable*, quatre sont *bonnes* et onze sont *très bonnes* ; seize écoles élémentaires sont *médiocres*, quarante-sept sont *passables* et quatre-vingts sont *bonnes*.

J'ai laissé copie de mes notes à tous les bureaux de commissaires d'écoles, ou je les ai transmises par lettre après mes visites.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent bien de leurs devoirs en ce qui regarde le payement des institutrices ; je n'entends nulle plainte s'élever sous ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. BÉGIN,

Insp. d'écoles.

M. P. F. BÉLAND.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1887-88.

En comparant les rapports de mes quinze premières années d'inspection avec ceux des dix dernières, je puis constater que l'instruction publique a progressé d'une manière admirable et que la population de mon district d'inspection est plus éclairée et mieux disposée que jamais à faire fonctionner nos lois scolaires et à suivre les conseils qu'on peut lui donner relativement aux écoles qui, maintenant, sont établies sur un pied satisfaisant.

Les municipalités de ma circonscription sont au nombre de vingt-deux.

Je compte 121 écoles élémentaires fréquentées par 2,047 garçons et 2,052 filles, augmentation 22.

Je n'ai qu'une seule école indépendante, celle de M. Joly qui est tenue sur un excellent pied.

Les écoles modèles sont au nombre de quatorze,une de plus que l'année dernière.

J'ai toujours regretté pendant mes trente-sept années de service que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'établir une école modèle de garçons dans chaque municipalité.

La plupart de nos jeunes filles,fréquentant les écoles assez longtemps, reçoivent une bonne éducation ; je serais heureux de pouvoir en dire autant des garçons. Ces derniers laissent les écoles aussitôt après qu'ils ont communié ; aussi ne voit-on dans les écoles que des garçons de neuf à onze ans.

Treize sur quatorze de ces écoles modèles sont dirigées par des institutrices. La quatorzième qui est confiée à M J. O. Thibeault est fréquentée par cinquante et un garçons. Plusieurs anciens élèves de cet instituteur ont figuré d'une manière distinguée dans d'autres maisons d'éducation parce qu'ils avaient été bien formés à cette école modèle. Cet instituteur et les treize institutrices des écoles modèles se sont acquittés généreusement de leur tâche. Plusieurs de leurs élèves ont reçu des brevets de capacité d'école élémentaire de première classe et même des diplômes d'école modèle.

Les couvents, au nombre de trois, donnent toujours des résultats très satisfaisants. Les garçons qu'on a confiés aux religieuses de St-Calixte de Somerset font des progrès étonnants. Ces bonnes dames ont le double talent de les bien instruire et de les bien former.

La moyenne des salaires annuels des institutrices qui dirigent les écoles élémentaires est de $70.00. Cette année je n'ai point ajouté pour le fonds de pensions les divers avantages que leur accordait la loi, parce que ces institutrices refusent carrément de les faire compter et elles ont probablement raison, car les avantages qu'on devra retirer de ce fonds sont réellement ridicules, au moins pour les trois premières années.

Les institutrices des écoles modèles reçoivent en moyenne $134.00 par année. Ce salaire est proportionnellement aussi maigre que celui que l'on donne pour les écoles élémentaires.

J'ai souvent conseillé aux institutrices de se réunir et de fixer entre elles un prix respectable pour leurs services ; mais au lieu d'agir de cette sorte, elles se font concurrence et s'offrent au rabais. Elles n'ont donc bien souvent qu'elles-mêmes à blâmer si elles ne sont pas mieux rémunérées.

Dans mon district d'inspection, je n'ai pas de ces incapables dont on se plaint tant ailleurs. Toutes les institutrices ont des brevets de capacité ; cependant trois sous-maîtresses, capables d'ailleurs, n'en ont pas.

Je dis encore que le besoin de conférences par les inspecteurs ne se fait nullement sentir dans mon district.

Je donne à chaque institutrice, en présence des élèves, des leçons de pédagogie. Rien de plus avantageux et de plus profitable pour le maître et pour les élèves, surtout dans les écoles où il y a des moniteurs. Les leçons varient suivant les besoins des localités.

Les bons points que je fais donner aux élèves servent à acheter les livres de récompense que je distribue chaque année.

Je recommande toujours aux institutrices de ne donner que des leçons courtes à apprendre par cœur, sans tenir trop au mot à mot ; je veux qu'elles cultivent avant tout l'intelligence de leurs élèves et qu'elles n'abandonnent l'explication d'une leçon que lorsqu'elle est bien comprise par au moins les quatre cinquièmes de la classe. Il arrive très souvent qu'avec cette méthode les meilleures réponses sont données par les élèves de la deuxième classe et même par quelques-uns de la troisième. Cette méthode donne du ton aux plus jeunes, les intéresse et stimule le zèle de tous. Les jeunes sont fiers d'entrer en lice avec les plus avancés.

Le catéchisme occupe toujours le premier plan dans toutes les écoles, et je tiens aussi beaucoup aux leçons orales.

Les titulaires des écoles sont payés régulièrement. Les secrétaires-trésoriers tiennent bien leurs comptes, d'après les formules officielles généralement.

Je crois toujours que les écoles élémentaires de mon district rencontrent réellement les besoins de nos campagnes ; quand les parents pourront laisser leurs enfants plus longtemps à l'école, ils sortiront suffisamment instruits pour bien remplir les devoirs de leur état.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. F. Béland,

Insp. d'écoles.

M. J. E. BELCOURT.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'éducation dans mon district pour l'année scolaire 1887-88.

Deux cents vingt-neuf (229) institutions scolaires ont été en opération dans mon district, cette année : deux cent trois (203) écoles élémentaires, vingt-trois (23) écoles modèles, deux écoles académiques et un collège classique.

7,189 élèves ont fréquenté les écoles élémentaires, 1,741 les écoles modèles, 190 les académies, et 200 le collège classique, ce qui porte le total des élèves à neuf mille trois cent vingt (9,320). L'assistance moyenne a été de 7,083.

Deux cent vingt-trois instituteurs ou institutrices laïcs et cent neuf ecclésiastiques et religieux ou religieuses ont dirigé ces différentes institutions.

La moyenne des traitements a été de $101.35.

Les résultats obtenus dans les écoles sous contrôle ont été *très bons* dans trente-trois, *bons* dans cent vingt-quatre, *passables* dans trente-sept et *médiocres* dans vingt-deux.

Le district que je représente est des plus importants par les hautes maisons d'éducation qu'il renferme. Outre le collège de Nicolet, dont la réputation bien justement acquise est au-dessus de tout éloge, je mentionnerai les écoles de Frères dans les paroisses de Nicolet, de St-Grégoire, de La Baie du Febvre et de St-Thomas. Cinq cent soixante élèves reçoivent dans ces écoles un cours commercial pratique en même temps qu'une éducation très soignée. Ce district renferme encore onze couvents qui donnent une éducation très relevée à six cent trente-deux élèves.

Ces diverses maisons d'éducation ne manquent pas de produire un bien immense, non seulement en répandant l'instruction la plus saine et la plus pratique, mais encore en servant de modèles aux écoles élémentaires, et en faisant apprécier de plus en plus les bienfaits d'une bonne éducation.

Messieurs les curés des différentes paroisses de mon district sont pour beaucoup aussi dans les progrès qui se font remarquer chaque année dans les écoles sous contrôle. La salutaire influence qu'ils exercent, le zèle qu'il déploient et les sacrifices qu'ils s'imposent contribuent puissamment à faire prospérer la cause de l'éducation. L'inspection que je fais de chaque école et les récompenses que je distribue avec le plus de soin possible ne sont pas non plus sans produire d'heureux résultats.

L'enseignement de la calligraphie, de la grammaire et de l'arithmétique a toujours été de ma part l'objet d'une surveillance toute spéciale, et je puis dire que les résultats obtenus depuis quelques années sont très satisfaisants.

La géographie et les histoires sont aussi enseignées d'une manière plus pratique, mais il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. Cela dépend, je crois, du nombre d'années trop restreint que la plupart des enfants passent dans les écoles élémentaires.

L'utilité de l'enseignement du dessin me paraît aujourd'hui reconnue partout, et si un plus grand nombre d'élèves n'apprennent pas cet art si utile, c'est dû au manque d'effets nécessaires à cet enseignement. Les commissaires d'écoles pourraient remédier à cela en plaçant dans les écoles ou chez le secrétaire-trésorier un dépôt de cahiers de dessin, afin d'en rendre l'achat par les élèves plus facile. Ce dépôt pourrait aussi comprendre les cahiers d'écriture.

L'enseignement de l'agriculture rencontre toujours les mêmes obstacles que je signalais dans mes rapports précédents.

Les causes qui paralysent les progrès dans un certain nombre d'écoles de mon district sont les suivantes : l'assistance irrégulière des enfants, conséquence presque inévitable du peu de compétence et du peu de zèle

de quelques institutrices, et l'encouragement bien médiocre, sous forme de salaire, offert pour les services du corps enseignant dans quelques municipalités.

Toutes les maisons d'école, sauf de bien rares exceptions, sont en bon état, mais le mobilier de quelques écoles laisse à désirer. Les bancs ne sont pas tous pourvus de dossiers et ils ne sont pas, non plus que les tables, proportionnés à la taille des enfants.

Presque toutes les écoles de mon district sont pourvues d'un registre dans lequel je ne manque pas d'inscrire mes remarques bonnes ou mauvaises, conformes au résultat de l'examen. Ces registres sont généralement de petits cahiers à peine reliés et peu propres à l'objet auquel ils sont destinés.

Une réforme à ce sujet serait bien désirable. Un registre bien relié serait préférable à ces cahiers de cinq centins ; et il serait peut-être moins facile aux institutrices de faire disparaître d'un livre semblable un rapport d'examen qui ne leur serait pas favorable.

Tous les secrétaires-trésoriers me paraissent remplir convenablement leurs devoirs et aucun ne laisse accumuler les arrérages de cotisations. Il ne m'a été adressé aucune plainte sérieuse par les institutrices au sujet du payement de leur salaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. Belcourt,

Insp. d'écoles.

M. C. BOUCHARD.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des écoles de mon nouveau district d'inspection pour l'année expirée le 30 juin 1888.

Avant de commencer mon inspection j'ai informé les commissaires de chaque municipalité du jour de ma visite, et je leur ai adressé la circulaire suivante :

A Messieurs les commissaires d'écoles de la municipalité de.....

Messieurs,

En vertu d'un arrêté en conseil daté du 26 septembre 1887, sur recommandation du Conseil de l'Instruction publique, j'ai été transféré au district d'inspection laissé vacant par la destitution de M. J. P. Simard et qui comprend les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.

Je porte un vif intérêt aux écoles sous votre contrôle ; je voudrais les voir toutes prospères et capables de donner une bonne instruction élémentaire aux enfants de votre municipalité. Je suis certain que c'est aussi votre désir. Pour obtenir ce résultat, il faut que nous travaillions de concert et que nous mettions en pratique tout ce qu'exige le département de l'Instruction publique.

Voilà pourquoi je prends la liberté de vous adresser les observations suivantes :

Il est très important que vous fassiez régulièrement les deux visites que la loi vous oblige de faire.

Lorsque vos instituteurs ou institutrices verront que vous vous occupez beaucoup de leurs écoles, que vous les surveillez avec soin, ils travailleront avec plus d'ardeur parce qu'ils sauront que leurs succès seront mieux appréciés et les élèves eux-mêmes étudieront avec plus d'émulation.

En général, les instituteurs et institutrices reçoivent des salaires insuffisants ; j'espère que vous vous efforcerez de leur donner des traitements conformes à leurs fonctions importantes et que vous les payerez fidèlement.

L'absence réitérée des élèves est un des obstacles les plus sérieux aux progrès des écoles. Servez-vous donc de votre influence auprès des parents pour les empêcher de retenir leurs enfants à la maison sans raisons graves.

N'oubliez pas non plus que votre devoir vous oblige :

1o D'avoir de bonnes maisons d'école bien éclairées et pouvant se chauffer et s'aérer aisément ;

2o. De veiller à ce que les dépendances scolaires soient tenues en bon ordre, surtout les lieux d'aisances ;

3o. De pourvoir les classes de bonnes tables et de sièges à dossiers, appropriés autant que possible à la taille des élèves ;

4o. D'avoir pour le maître un bon pupitre placé sur une estrade ;

5o. D'avoir dans chaque école de bons tableaux noirs, de la craie et une série de cartes géographiques ;

6o. D'acheter un globe terrestre pour chaque école modèle ou académique ;

7o. De pourvoir chaque école d'un journal d'appel, d'une horloge et d'un registre des visiteurs ;

8o. De placer une armoire dans l'école où toutes les archives doivent être conservées :

9o. De faire afficher dans chaque école deux tableaux, l'un indiquant l'emploi du temps, et l'autre le règlement de l'école ;

10o De vous assurer si toutes les matières du programme scolaire sont enseignées dans vos écoles.

Après chacune de mes visites, je suis tenu d'envoyer à monsieur le Surintendant un rapport détaillé sur tout ce qui précède. Je dois lui dire en même temps si les comptes du sécrétaire-trésorier sont tenus sui-

vant la méthode officielle, s'il y a des arrérages et quel en est le montant, et si la reddition des comptes est faite suivant la loi.

Enfin, je dois me conformer à tous les ordres que je reçois du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ou du Surintendant, et j'espère messieurs que vous me seconderez autant que vous le pourrez dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

.....

Insp. d'écoles.

Vous avez dû remarquer par les bulletins que je vous ai transmis après la visite de chaque paroisse, que la plupart des observations que j'adressais aux commissaires d'écoles par ma circulaire ne sont appliquées que dans bien peu de municipalités.

Je peux dire que les maisons d'école ainsi que le mobilier laissent à désirer un peu partout.

Il y a même des municipalités où il n'y a pas une seule maison d'école qui appartienne aux commissaires ; je citerai St-Jean Port-Joli. Qu'arrive-t-il si le locataire a des difficultés avec quelqu'un des contribuables ; il ne loue pas sa maison l'année suivante, et il faut alors placer l'école où l'on peut, sans tenir compte de la distance, ce qui est très préjudiciable aux progrès des enfants.

Je peux dire encore que plusieurs matières du programme scolaire ne sont pas enseignées dans un très grand nombre d'écoles.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obliger les paroisses nouvelles et pauvres à observer strictement les règlements ; mais je crois que dans les vieilles paroisses les autorités scolaires pourraient faire observer fidèlement tous les règlements du Conseil de l'Instruction publique.

Il y a aussi beaucoup à faire par rapport aux finances scolaires ; les secrétaires-trésoriers n'ayant pas reçu de conseils de l'inspecteur sur la manière de tenir leurs comptes ne peuvent pas toujours faire les entrées fidèlement dans les colonnes qui leur sont destinées par les livres officiels. Dans bien des municipalités le rôle de cotisation en usage n'est pas le rôle officiel, et la reddition des comptes, si elle est faite, est presque toujours nulle parce que certaines formalités ne sont pas remplies. Je dois mentionner le secrétaire-trésorier de St-Paul de Montminy qui tient ses comptes d'une manière irréprochable.

En général, les lois et les règlements scolaires ne sont pas bien observés dans presque toutes les municipalités de ce district. Je ne me décourage pas cependant, car si l'année prochaine les choses ne sont pas encore bien faites, j'espère constater des résultats tout à fait différents à une troisième visite.

Je dois des remerciements à messieurs les curés de St-Charles, St-Gervais, St-Lazare, St-Raphaël, St-Michel No 1 et St-Valier, ainsi qu'à messieurs les commissaires de ces municipalités, qui ont bien voulu m'accompagner dans mes visites.

A St-Paul de Montminy, les commissaires ont aussi visité leurs écoles avec moi et ils étaient presque tous présents lorsque j'ai fait l'examen de leurs livres de comptes.

Il y a dans mon district trente-trois municipalités comprenant : 176 écoles élémentaires, 19 écoles modèles et 6 académies dirigées par 247 instituteurs et institutrices. Le total des élèves est de 7,543 : 3,757 garçons et 3,786 filles. L'assistance moyenne est de 6,253. En comparant les chiffres de mon grand tableau statistique avec le dernier que mon prédécesseur a préparé, je constate une diminution assez sensible dans le nombre des élèves qui étudient les différentes matières du cours d'études ; mais je certifie que j'ai pris mes notes aux sources mêmes, car j'ai visité toutes les écoles de ma circonscription, et que les chiffres que je donne sont exacts.

Je n'ai pas fait d'examen chez les élèves pensionnaires des couvents de St-François, de Montmagny et de St-Aubert, qui sont dirigés par les sœurs de la Congrégation. On m'a dit " que ces dames avaient reçu instruction de leur supérieure de ne pas recevoir l'inspecteur." Je dois faire remarquer que je ne visitais pas non plus les institutions du district de Kamouraska dirigées par les religieuses de la même communauté.

Dans les couvents dirigés par les sœurs de Jésus-Marie, de la Charité et du Bon-Pasteur, je suis toujours bien reçu et je fais l'examen dans toutes les classes. Je constate aussi que les institutrices formées par ces religieuses réussissent mieux dans l'enseignement que celles qui ont été formées par les sœurs de la Congrégation. Je n'en connais pas bien la cause, mais je crois que ces dernières tiennent trop à leur ancienne méthode d'enseignement et qu'elles ne cherchent pas assez à se mettre au niveau des progrès actuels.

Les progrès ont été très remarquables à l'académie de St-Charles dirigée par les sœurs de la Charité. Six de leurs élèves qui n'étaient entrées que depuis un an ou deux ont obtenu le brevet d'école modèle de première classe, et trois celui d'école élémentaire.

Au couvent de St-Gervais, qui est sous la direction des sœurs de Jésus-Marie, les résultats ont été encore plus surprenants, car vingt-quatre élèves ont obtenu le diplôme pendant l'année, quatre celui d'école modèle de première classe et vingt celui d'école élémentaire. Huit autres élèves auraient pu obtenir des brevets au mois de juillet si le bureau d'examinateurs avait admis les aspirants à subir l'examen avant l'âge de dix-huit ans révolus.

Dans ce couvent que je connais parfaitement, on enseigne toutes les matières du cours académique, ainsi que la musique, la couture et la broderie, les ouvrages en cheveux et en cire, l'art culinaire, l'économie domestique et l'horticulture, ce qui n'est pas à dédaigner pour les jeunes filles de la campagne.

J'espère, monsieur le Surintendant, que ces détails suffiront pour vous faire connaître l'état de l'instruction publique dans mon nouveau district d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. BOUCHARD.

Insp. d'écoles.

M. C. BRAULT.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur l'état de l'instruction publique dans ma circonscription, pour l'année scolaire 1887-88.

Ce rapport résume les tableaux statistiques ainsi que les renseignements détaillés déjà donnés sur chaque école et sur chaque municipalité.

I.

Chiffres extraits des tableaux statistiques.

Municipalités sous le contrôle des commissaires catholiques	25
Municipalités sous le contrôle des syndics protestants	2
Maisons d'école	113
Ecoles élémentaires	85
Elèves	3,338
Ecoles modèles	19
Elèves	1,772
Académies	6
Elèves	1,112
Collèges classiques	2
Elèves	670
Maisons d'éducation catholiques	109
" " protestantes	3
Elèves catholiques	6,739
" protestants	153
Total des élèves	6,892
Assistance moyenne	5,057
" par cent	73
Elèves de A, B, C, à lecture courante	1,749
" lisant couramment	1,957
" pratiquant la lecture raisonnée	3,186
" recevant des leçons de choses	3,488
" d'origine anglaise étudiant le français	297
" d'origine française étudiant l'anglais	1,897
" apprenant le dessin	2,247
" " la grammaire	3,163
" " la narration	1,234
" " la géographie	2,269
" " l'arithmétique	6,142
" " la tenue des livres	1,100
" " l'histoire sainte	1,958
" " l'histoire du Canada	1,432
" " l'agriculture	1,430
" " l'écriture	6,618
" " la couture et la broderie	619

Instituteurs laïcs	22
" religieux	72
Institutrices religieuses	85
" laïques	85
Total des instituteurs et institutrices religieux	157
Total des instituteurs et institutrices laïques	107
Instituteurs et institutrices brevetés des écoles normales	11
Instituteurs et institutrices brevetés des bureaux d'examinateurs	85
Instituteur n'ayant pas de brevet	1
Institutrices n'ayant pas de brevets	10
Moyenne des traitements des instituteurs laïcs	358
Moyenne des traitements des institutrices laïques	130

II.

Comparaison des statistiques ci-dessus à celles des années 1886-87 et 1877-78.

Comparant d'abord les statistiques ci-dessus à celles de l'année 1886-87, j'obtiens le résultat suivant :

1o. Même nombre de municipalités et de maisons d'école ;

2o. Diminution temporaire d'un arrondissement, lequel se trouve dans la municipalité de St-Joseph de Soulanges et qui a été annexé à l'arrondissement No un de la même municipalité. Depuis quelques années l'école qui s'y tenait n'était fréquentée que par six à dix enfants. En conséquence, messieurs les commissaires ont résolu de la fermer pour un temps indéterminé ;

3o. Augmentation de 206 élèves ;

4o. Assistance moyenne réduite de 76 à 73 par cent. Cette réduction est surtout due à la rigueur exceptionnelle de l'hiver dernier et à la diphtérie. Plusieurs élèves ont été victimes de cette maladie.

Une seule école a été fermée pendant quelque temps, en raison de la maladie du titulaire ;

5o. Diminution d'un instituteur laïque et augmentation de cinq institutrices laïques. Le traitement moyen des institutrices paraît avoir quelque peu diminué ; celui des instituteurs a augmenté ;

6o. Dix institutrices laïques non brevetées au lieu de trois l'année précédente. De ce nombre, trois ont dirigé des écoles élémentaires, deux n'ont donné que des leçons de musique et d'anglais dans des écoles indépendantes et les autres ont agi comme institutrices assistantes dans des écoles sous contrôle ;

7o Un seul instituteur, très bien qualifié, n'a pas encore de diplôme ;

8o Augmentation	en	écriture	579	élèves
"	"	leçons de choses	334	"
"	"	dessin	1	"
"	"	grammaire	460	"
"	"	narration	236	"
"	"	arithmétique	423	"
"	"	histoire sainte	11	"
9o Diminution	"	géographie	31	"
"	"	tenue des livres	6	"
"	"	histoire du Canada	175	"

Comparant maintenant les statistiques de l'année 1877-78, année où j'ai été chargé de la surveillance des écoles de cette circonscription, à celles de l'année 1887-88, le résultat obtenu est tout à fait en faveur de cette dernière année.

De ce résultat j'extrais les chiffres suivants :

Augmentation du nombre des écoles							11
"	"	"	des élèves				801
"	"	"	"	"	pour	l'écriture	2,986
"	"	"	"	"	"	le dessin	1,609
"	"	"	"	"	"	la grammaire	902
"	"	"	"	"	"	l'arithmétique	2,543
"	"	"	"	"	"	l'hist. Sainte	43
"	"	"	"	"	"	la géographie	714
"	"	"	"	"	"	tenue des livres	603
"	"	"	"	"	"	l'agriculture	935

Je vous prie de remarquer, monsieur le Surintendant, que les statistiques de l'année 1877–78 comprenaient les écoles protestantes, alors au nombre de sept, des comtés de Vaudreuil et de Soulanges. Ces écoles ayant cessé d'être sous mon contrôle, il y a cinq ans, sont étrangères à mes statistiques ci-dessus de l'année 1887-88. Il y a dix ans elles étaient fréquentées par plus de deux cents élèves.

De ce qui précède, je crois qu'il est permis de conclure que la population de cette circonscription correspond noblement au zèle, à l'énergie que vous ne cessez de déployer, monsieur le Surintendant, pour faire progresser l'éducation publique.

Messieurs les Curés ne sont pas étrangers aux progrès que je viens de signaler. Ceux de ces messieurs qui en ont le loisir visitent régulièrement les écoles de leurs paroisses soit seuls, soit accompagnés des commissaires, au moins deux fois par année.

III.

Notes sur les institutions sous le controle de religieux et de religieuses.

Trois ordres de religieux et quatre ordres de religieuses enseignent dans cette circonscription.

Les RR. PP. de Ste-Croix ont la direction du collège de St-Laurent. Les Frères du même ordre enseignent à l'académie commerciale de Ste-

Geneviève. Ces institutions sont très prospères. La première donne l'enseignement élémentaire, commercial et classique. 430 élèves l'ont fréquentée l'année dernière. Il n'y a pas longtemps, elle a été agrandie considérablement ; c'est aujourd'hui un édifice élégant, aux vastes proportions. Les élèves du cours élémentaire y ont une classe convenablement meublée, spacieuse, bien éclairée et salubre.

L'autre institution qui est aussi habilement dirigée a donné l'enseignement à 215 élèves.

Les clercs de St-Viateur ont également la direction de deux institutions importantes : le collège Bourget occupant au pied de la montagne de Rigaud un site salubre et très pittoresque, et l'école modèle des garçons, à Vaudreuil. Le collège a eu 237 élèves qui se partagent les cours élémentaire, commercial et classique ; il a subi d'importantes améliorations il n'y a pas longtemps. 104 enfants ont fréquenté l'école modèle.

A l'école modèle catholique de Lachine, 218 élèves ont profité des leçons qu'y donnent, avec autant de savoir que de zèle, quatre Frères des Ecoles chrétiennes.

Total des élèves ayant des religieux pour professeurs, 1,204. Professeurs religieux, 72. Moyenne d'élèves par professeur, 17.

Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame dirigent deux couvents : celui de la Pointe-Claire et celui des Cèdres. Le premier qui occupe un site enchanteur et des plus salubres a donné l'éducation à 112 élèves, la plupart pensionnaires ; l'autre, qui est aussi très bien situé, a eu 83 élèves. Les religieuses de cet ordre ont acquis une réputation bien méritée d'excellentes préceptrices.

Les sœurs de Ste-Croix ont leur maison mère à St-Laurent. Le couvent qu'elles y dirigent est très prospère. Il a eu 250 élèves.

Les sœurs de Ste-Anne ont à Lachine, en même temps que leur maison mère, 398 élèves. Elles ont, en outre, des couvents dans les paroisses suivantes : Rigaud, 101 élèves ; Vaudreuil, 83 élèves ; St-Polycarpe, 98 élèves ; Ste-Geneviève, 119 élèves. L'enseignement de ces religieuses est très apprécié.

Les sœurs de la Providence ont au Coteau du Lac, en même temps qu'un hospice, une classe fréquentée par 89 élèves. Ces jeunes filles ont bien profité des excellentes leçons qu'elles ont reçues.

Elèves des religieuses, 1,333. Religieuses, 85. Moyenne d'élèves par religieuse, 16.

IV.

Notes générales sur les écoles tenues par des laïques.

1o. *Depuis combien d'années chaque titulaire enseigne-t-il dans la même école ?*

Ma réponse à cette question est à peu près la même que celle de

l'an dernier. Elle était alors comme suit :

Comtés	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	10 ans	11 ans	17 ans	19 ans	28 ans	Total
Jacques-Cartier.....	11	5	4	3	2	0	1	2	1	1	1	1	0	32
Soulanges	13	5	7	0	2	1	1	0	0	0	1	0	1	31
Vaudreuil	11	15	5	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	25
Total.....	35	25	16	5	4	2	2	3	1	1	2	1	1	98

Mes réponses aux autres questions des bulletins se rapportant aux progrès, à la discipline, au mobilier, etc. sont aussi, à peu de chose près, les mêmes que celles de l'an dernier.

Les progrès faits pendant ces dernières années dans l'enseignement des différentes matières, surtout en lecture et en écriture, sont très remarquables.

Instituteurs et institutrices laïques, 107, enseignant à 4,355 élèves. Moyenne d'élèves par instituteur et institutrice laïques, 40.

Je termine ce rapport, monsieur le Surintendant, en vous donnant, pour la dernière année, une liste des écoles réparées ou construites et une autre liste des écoles qui ont besoin d'être réparées.

Ecole No 1, St-Lazare, reconstruite, classe spacieuse, confortable et bien éclairée ;

Ecole No 4, même municipalité, réparée ;

Ecole No 6, St-Laurent, reconstruite, d'un aspect élégant, peinte à l'intérieur, spacieuse, bien éclairée ;

Ecole modèle, Pointe-Claire, réparée ;

Ecole No 4, St-Télesphore, réparée ;

Ecole No 7, St-Polycarpe, réparée ;

Ecole No 1, Ste-Geneviève No 2, réparée ;

Couvent de Vaudreuil, reconstruit.

A St-Polycarpe, nouveau couvent, spacieux, élégant, etc., sièges et pupitres de première classe.

On a commencé la construction du couvent de Rigaud, lequel promet d'être un magnifique édifice.

Ont besoin d'être au plus tôt réparées ou reconstruites :

L'école No 2, St-Lazare,
" " 2, Rigaud,
" " 5, Ste-Marthe,
" " 7, St-Laurent (trop petite),
" " 3, Les Cèdres,
" " 3, St-Ignace,
" " 5, Ste-Justine.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. Brault,

Insp. d'écoles.

M. J. B. DELAGE.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur l'état de l'instruction publique, pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1888.

En parcourant les statistiques et les bulletins d'inspection vous pourriez, mieux que par mon rapport, juger du résultat obtenu dans chaque municipalité.

Le grand tableau statistique de cette année établit que le total des élèves est de 10,763, c'est 533 de plus que l'an dernier.

Ma division comprend maintenant 37 municipalités, au lieu de 35 : la nouvelle municipalité de Rougemont et celle du village de St-Dominique forment cette augmentation.

Ces 37 municipalités comprennent 206 institutions, 195 maisons d'école, 186 écoles élémentaires, 13 écoles modèles, 5 académies et 2 collèges classiques ;

Bien que je n'aie pas visité toutes les institutions indépendantes, j'ai pu avoir, d'une manière à peu près exacte, les renseignements dont j'avais besoin sur la statistique de ces institutions.

J'ai trouvé partout des amis qui m'ont reçu avec bienveillance.

Sur les 10,763 élèves que donne le grand total,

7,851 ont fréquenté les écoles élémentaires,
1,267 " " " " modèles,
1,113 " " " académies,
532 " " " collèges classiques

La moyenne de la présence des élèves est de 9,374.

Le total des élèves fréquentant les écoles sous contrôle est supérieur à celui de l'an dernier de 437. La moyenne de la présence est aussi de 578 de plus que l'an dernier.

Le nombre total des instituteurs et institutrices est de 406. 3 ont eu leurs brevets des écoles normales et 191 les ont eus des bureaux d'examinateurs ; 196 non brevetés sont religieux ou religieuses et 16 institutrices laïques enseignent sans brevet. Plusieurs de celles-ci ne sont qu'assistantes dans les écoles modèles et dans les écoles élémentaires fréquentées par un grand nombre d'élèves.

A peu près tous les membres du corps enseignant s'acquittent avec zèle de leur importante charge, et avec plus ou moins de succès, selon la mesure de leurs aptitudes.

Le département de l'Instruction publique est bien louable de ne point permettre l'engagement de jeunes filles non brevetées sans l'autorisation de monsieur le Surintendant.

Monsieur Noé Gervais, de Richelieu, s'est encore distingué par les grands succès qu'il a obtenus dans ses classes. Plusieurs de ses élèves enseignent

cette année dans mon district et ils donnent entière satisfaction aux intéressés.

J'ai souvent remarqué, lorsque les écoles sont bien tenues, que les parents sont toujours mieux disposés à se priver des petits services de leurs enfants plutôt que de leur faire perdre la classe.

Les écoles modèles tenues par MM. Alexandre Dupuis, à St-Simon, et Charles Paradis, à Ste-Angèle de Monnoir, rendent d'excellents services aux intéressés.

Toutes les institutions dirigées par les religieux ou religieuses donnent entière satisfaction aux personnes qui connaissent le prix d'une éducation solide et chrétienne.

La commission scolaire de la ville de St-Hyacinthe a acheté, dans le courant de l'année, un bel emplacement attenant à l'académie Girouard, où se trouve une belle et bonne maison pour le logement des maîtres et un magnifique jardin bien entouré. Il va sans dire que les contribuables, toujours zélés, ont fort applaudi en apprenant que les commissaires avaient fait cette acquisition.

Les religieux, par les heureux succès obtenus depuis quelques années, se sont attiré l'estime générale des habitants de la ville. 466 élèves fréquentaient assidûment leurs classes l'an dernier, et 561 les ont fréquentées cette année avec un égal succès.

Les frères Maristes ont obtenu un heureux changement dans l'école des garçons, au village de St-Ephrem d'Upton ; ces religieux enseignent avec intelligence et habileté. La bonne entente règne maintenant entre les parents et les instituteurs ; la présence des élèves à l'école est aussi beaucoup plus régulière.

Les finances m'ont paru, en général, assez bien administrées ; la perception des cotisations a eu lieu plus régulièrement et le corps enseignant a été mieux payé. Il y a bien encore deux municipalités où il se trouve des arrérages un peu considérables, cependant les instituteurs n'en souffrent pas.

Je dois dire, à l'éloge des commissaires d'écoles de mon district, qu'à l'exception de ceux de deux municipalités, je n'ai rencontré partout que des amis de l'éducation. Plusieurs curés m'ont accompagné dans mes visites et ceux qui n'ont pu le faire m'ont donné les raisons qui les en empêchaient.

Les commissaires de St-Denis No 2, dont la conduite laissait à désirer l'automne dernier au sujet de l'engagement de l'institutrice de l'école No 1, se sont enfin calmés en suivant les instructions que vous leur avez données. J'ai confiance que pareille difficulté n'existera plus dans cette paroisse.

J'ai visité et examiné les élèves des 195 écoles sous contrôle, mais je n'ai pu visiter deux fois les écoles des municipalités de St-Jude, St-Denis Ste-Madeleine et St-Damase. Cependant je puis dire qu'aucune difficulté n'existe dans ces écoles et qu'elles ont toutes bien fonctionné.

Si le temps eut été plus favorable l'hiver dernier, j'aurais pu faire les deux visites règlementaires dans toutes les écoles, mais les tempêtes s'étant succédé pendant plusieurs semaines, j'ai été souvent arrêté pendant plusieurs jours au milieu de mes courses.

Voilà, monsieur le Surintendant, les raisons qui m'ont empêché de visiter deux fois toutes les écoles de ma division.

Les bulletins d'inspection que je vous ai transmis dans le courant de l'année sur l'état de chaque école, me dispensent, je crois, de vous donner de plus longs détails dans ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. DELAGE,

Insp. d'écoles.

M. J. B. DEMERS.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la situation des écoles de cette partie de mon district d'inspection qu'il m'a été possible de visiter pendant l'année scolaire 1887-88.

Ces rapports ne comprennent qu'une centaine d'écoles environ, celles des comtés de St-Jean et d'Iberville, moins cependant quatre ou cinq écoles dissidentes qui n'étaient pas en opération lors de ma visite ; dans toutes cependant, il y a eu des classes de faites dans le cours de l'année ; l'école dissidente de St-Luc étant la seule qui soit restée fermée toute l'année.

La maladie m'a empêché de faire, cette année, toutes mes visites. D'abord la maladie épidémique qui a sévi à St-Jean dans le cours de l'automne et de l'hiver derniers dont je fus atteint, et plus tard, les fièvres typhoïdes, qui se déclarèrent dans ma famille sur la fin de janvier dernier, et dont je fus aussi atteint, m'obligèrent de garder le lit jusqu'à la fin du mois de mai. Je vous prie de vouloir bien constater ces faits, monsieur le Surintendant, par les certificats de médecins déjà transmis au département de l'Instruction publique, ainsi que par celui qui accompagne le présent rapport. Je regrette que ces circonstances m'aient empêché de pouvoir comparer le nombre total des élèves qui ont étudié les diverses matières du programme avec celui de l'année dernière, et d'être forcé de limiter mes remarques aux changements les plus importants qui se sont opérés dans cette partie de ma circonscription que j'ai visitée dans le cours de l'année scolaire qui vient de finir.

Les institutions d'éducation supérieure ont, comme par le passé, continué de marcher dans la voie du progrès et comme preuve des résultats obtenus, deux d'entre elles, les académies de filles et de garçons de la ville d'Iberville, respectivement placées sous la direction des dames de la Congrégation et des frères Maristes, ont dû, dans le cours de la vacance dernière, agrandir considérablement leurs édifices, afin de leur permettre de répondre aux nombreuses demandes d'admission qu'elles reçoivent tous les jours.

Je suis heureux de pouvoir constater, dans la plupart des écoles modèles et des écoles élémentaires de la campagne, beaucoup de progrès

en écriture sur le papier, en arithmétique et en dessin ; ce qui est dû en grande partie, je crois, à l'introduction et à l'usage dans ces écoles des cahiers d'écriture avec modèles, du cahier de devoirs journaliers, ainsi que des feuilles-exercices de la méthode nationale de dessin.

Avant l'année dernière, ces cahiers n'étaient encore en usage que dans les écoles des villes et dans quelques autres maisons d'éducation supérieure indépendantes. Dans les campagnes, en général, les maîtres et maîtresses avaient lutté en vain contre les difficultés qui s'opposaient à ce qu'on fît usage dans leurs écoles de ces objets si utiles, difficultés nombreuses et dues presque exclusivement à l'opposition des parents qui prétendent encore que les maîtres et maîtresses sont obligés de faire eux-mêmes les modèles d'écriture, et que d'ailleurs les cahiers de devoirs journaliers et ceux de dessin ne sont d'aucune utilité et ne sont prescrits que par caprice.

Afin d'aider les instituteurs à surmonter ces obstacles, j'ai cru devoir leur recommander, pour les commençants, l'usage des cahiers A et B de la petite série Payson. Ces cahiers peuvent servir avantageusement d'introduction à la série Langlais, et sont bien moins dispendieux que les premiers numéros de cette dernière série.

En outre, afin de stimuler les élèves qui, mieux que les maîtres ou maîtresses, peuvent réussir à obtenir de leurs parents qu'ils leur fournissent ces objets, et afin de les porter à appliquer à l'achat de ces objets la menue monnaie qui leur est quelquefois donnée pour leur usage personnel, je leur ai promis des récompenses spéciales pour l'ensemble des matières ou travaux écrits de chaque classe. Ainsi, dans ma dernière visite, j'ai distribué de la manière suivante les récompenses fournies par le département : j'ai accordé deux prix dans chaque classe suivie par un nombre suffisant d'élèves, l'un à celui des élèves qui s'est le plus distingué par sa conduite, son assiduité, son application au travail et qui, en même temps, a conservé le plus grand nombre de points accordés pour l'épreuve qu'il eut à subir devant moi ; le second à celui d'entre eux qui m'a présenté la meilleure série complète de cahiers d'écriture (avec modèles), de devoirs journaliers et de dessin.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'à la satisfaction des maîtres ce moyen a réussi même au-delà de nos espérances, et que, dans la plupart des écoles, j'ai remarqué un certain nombre d'élèves dont les travaux écrits attestent des progrès réels, en même temps qu'ils dénotent de la part des maîtres un soin et une attention toutes spéciales.

Un autre sujet de satisfaction, c'est de voir les améliorations notables apportées dans la reconstruction et les réparations des édifices scolaires ; je crois devoir noter les localités qui sont ainsi entrées dans cette voie.

Dans le comté d'Iberville, la municipalité de St-Sébastien a bâti dans le cours de la vacance de 1887, pour l'arrondissement du village, une très jolie maison à deux étages, spacieuse et bien aérée, sur un grand terrain élevé qu'on a eu soin de niveler et de garnir d'arbres forestiers ; celle de St-Grégoire le Grand a, dans le cours de cette même vacance, rebâti deux de ses écoles, et est actuellement à en réparer ou rebâtir trois autres ; dans

la paroisse de Ste-Brigitte, on vient de compléter la construction de deux nouvelles maisons ; dans celle de St-Alexandre, une maison d'école a été aussi réparée.

Dans le comté de St-Jean, la paroisse de St-Jean a réparé une école et est actuellement en frais d'en ériger une nouvelle.

Toutes ces écoles, je dois le dire à l'avantage des intéressés, ont été érigées autant que possible conformément aux règlements scolaires.

Je regrette toutefois de n'avoir pas à signaler les mêmes améliorations dans le mobilier scolaire qui est encore à peu près ce qu'il était il y a une trentaine d'années : de longues tables de huit ou dix places avec des bancs d'égale longueur et sans dossiers, sur lesquels les élèves sont assis sans que leurs pieds reposent à terre et qui ont pour tout support les murs de la classe. Cependant, je crois que ce défaut d'amélioration dans le mobilier scolaire n'est pas dû à la mauvaise volonté des autorités scolaires ; j'en attribue plutôt la cause à ce que l'immense avantage découlant d'un matériel confortable n'est pas suffisamment connue. Maintenant j'ai tout lieu d'espérer que l'article 107 et les suivants des règlements scolaires du Comité catholique auront pour effet d'amener les améliorations désirables.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. DEMERS,

Insp. d'écoles.

M. J. C. DUPUIS.

N'ayant été nommé que vers la fin de l'année scolaire 1887-88, n'a pu faire de rapport ; cependant les écoles de son district ont été visitées dans le cours de l'année par M. Lippens qui en a fait un rapport que l'on trouvera à la page 39.

M. A. FONTAINE.

Monsieur le Surintendant,

Le grand tableau statistique que j'ai préparé pour l'année scolaire 1887-88 fait voir que, dans mon district d'inspection, il y a cent quarante-trois institutions scolaires, réparties comme suit :

Ecoles élémentaires	125
Ecoles modèles	14
Académies	3
Collège	1

Sur ce nombre, cent vingt-cinq écoles élémentaires et quatre écoles modèles sont sous contrôle ; dix écoles modèles, trois académies et un

collège sont indépendants. Parmi les institutions indépendantes, il y en a douze qui sont subventionnées ; les couvents de St-Thomas et de St-Norbert ne le sont pas. Toutes ces institutions indépendantes sont catholiques et dirigées par des prêtres, des religieux de la communauté de St-Viateur, ou par des religieuses de différentes communautés dont les maisons mères se trouvent dans le diocèse de Montréal.

L'année dernière, trois écoles protestantes seulement ont été en opération, celle de St-Félix de Valois n'ayant pu se maintenir à cause du trop petit nombre d'élèves qui la fréquentaient.

Les instituteurs de ces différentes maisons d'éducation se divisent comme suit :

Instituteurs et institutrices catholiques	237
" " protestants	6
" ecclésiastiques ou religieux	124
" laïcs	119
" brevetés des écoles normales	4
" " " bureaux d'examinateurs	96
" ecclésiastiques ou religieux non brevetés	124
" laïcs non brevetés	19
Instituteurs et professeurs	70
Institutrices	173

Le salaire moyen des instituteurs et des institutrices laïcs a été de $120.00 par année, et la moyenne des traitements des instituteurs ou institutrices religieux, de $110.00.

Mes statistiques démontrent que pendant l'année 1887-88, 7,407 élèves ont fréquenté les 143 écoles mentionnées plus haut ; la présence moyenne des élèves a été de 5,020.

Sous le rapport du sexe, ces élèves sont en nombre presque égal savoir : 3,708 garçons et 3,699 filles. Je compte aussi 7,347 élèves catholiques et 60 protestants.

Mon district d'inspection se compose de vingt-cinq municipalités scolaires comprises dans vingt paroisses, dont douze dans le comté de Joliette et huit dans le comté de Berthier.

Le recensement décennal de 1881 donnait le chiffre de 38,000 âmes dans ces vingt paroisses. Cette population n'a guère augmenté à cause de l'émigration d'un grand nombre d'habitants aux Etats-Unis et dans les grands centres. Prenant ces chiffres pour base, il en résulte que les élèves qui fréquentent les institutions d'éducation représentent près d'un cinquième, ou vingt par cent de la population totale. Cette proportion est assez élevée et marque que les habitants des campagnes que je visite, loin d'être indifférents, témoignent de beaucoup d'amour et de zèle pour l'éducation. Partout l'on veut avoir une école que chacun puisse fréquenter à l'aise. Tous les pères et mères veulent que leurs enfants sachent lire et écrire, qu'ils soient en état d'apprendre bien le catéchisme, les notions fondamentales de la religion, puis l'arithmétique, etc. Mais si les éléments des sciences sont enseignés partout, la haute éducation est aussi beaucoup en

honneur ; j'en ai la preuve dans l'existence de ces quatorze institutions indépendantes dont quelques-unes enseignent les sciences les plus élevées. Ces maisons d'éducation comptent 1,310 élèves,soit plus d'un cinquième de tous ceux qui assistent aux écoles.

Je compte deux nouveaux couvents, à St-Thomas et à St-Norbert, dirigés par des religieuses remplies de zèle pour l'éducation. Ces deux institutions ne sont pas subventionnées ; mais j'ai lieu d'espérer qu'elles le seront l'année prochaine.

La plupart des instituteurs et institutrices des écoles sous contrôle sont bien qualifiés pour l'enseignement ; cependant j'ai dû demander le renvoi de quelques institutrices dont l'utilité était fort douteuse.

Les secrétaires-trésoriers de St-Gabriel de Brandon et de St-Côme se sont écartés de leur devoir, mais je suis heureux de savoir que les municipalités qui les employaient ont été remboursées de toutes les sommes d'argent perçues par eux, et que les institutrices ont pu être payées d'une manière satisfaisante, ainsi que partout ailleurs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. FONTAINE,

Insp. d'écoles.

M. M. M. FOTHERGILL.

Le révérend M. Fothergill n'a pas transmis de rapport cette année.

M. A. GAY.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et de Pontiac pour l'année scolaire 1887-88.

Municipalités.—Il y a actuellement 52 municipalités scolaires, dont 44 sous contrôle des commissaires catholiques, 5 sous contrôle des syndics catholiques et 3 sous contrôle des commissaires protestants.

Maisons d'école.—Il existe 164 maisons d'école, dont 147 appartiennent aux corporations scolaires, 14 sont louées et 3 sont la propriété de communautés religieuses.

Institutions.—Il y en a eu 169 en opération : 3 écoles supérieures indépendantes, 11 écoles supérieures sous contrôle et 155 écoles élémentaires sous contrôle.

Personnel enseignant.—Il comprend 205 personnes, dont 11 maîtres religieux et 21 laïcs, 32 maîtresses religieuses et 141 laïques. 4 maîtres et 25 maîtresses laïques n'ont pas de brevets ; c'est toujours à peu près le même nombre.

Moyenne des traitements.—Moyenne générale par année, $159 ; moyenne des maîtres religieux, $245 ; des maîtres laïcs, $238 ; des maîtresses religieuses, $158 ; des maîtresses laïques, $139.

Elèves.—Nombre total, 8,026, dont 7,819 catholiques et 207 protestants. L'assistance moyenne a été de 72 pour cent du nombre total des élèves inscrits

Matières enseignées.—Sur 100 élèves inscrits, il y en a qui apprennent l'écriture sur cahier, 58 ; l'arithmétique, 69 ; la grammaire, 30 ; la géographie, 30 ; l'histoire sainte, 25 ; l'histoire du Canada, 15 ; le dessin, 16 ; les leçons de choses, 16 ; la tenue des livres, 10 ; l'agriculture, 5. Anglais apprenant le français, 6 ; français apprenant l'anglais, 20.

Ce relevé montre une augmentation annuelle de quatre pour cent sur chacune des quatre premières branches.Toutefois l'écriture sur le papier et l'arithmétique, quoique progressant constamment, devraient certainement être enseignées à un plus grand nombre d'élèves ; car, dans ces matières, le maître n'éprouve aucune opposition de la part des parents qui veulent tous que leurs enfants apprennent le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. On trouve quelquefois des institutrices qui disent en parlant d'un enfant de dix à douze ans : "cet élève n'est pas assez avancé pour apprendre à écrire ou à compter, il n'est que dans le premier ou dans le deuxième livre." Mais c'est tout le contraire qu'il faudrait faire ; c'est précisément lorsqu'un élève est jeune ou peu avancé qu'il faut lui enseigner et l'écriture et l'arithmétique. Aussitôt qu'un enfant connaît ses lettres et se trouve capable de tenir une plume, il faudrait lui mettre l'outil à la main. Quant à l'arithmétique, elle contient une partie qui s'adresse principalement à la mémoire et qui me paraît être une introduction à l'étude du calcul, je veux parler de la numération ; des exercices, mais non des problèmes, sur les quatres règles simples, des tables d'addition et de multiplication, des tables des poids et mesures, etc., voilà des choses que les enfants de six à huit ans apprennent avec facilité et avec plaisir et que, par conséquent, il faut leur enseigner. Qu'est-ce qui doit nous régler dans la distribution de cette nourriture intellectuelle que nous sommes chargés de donner aux enfants ? Suffit-il de mesurer la quantité, ou bien devons-nous aussi et même plutôt avoir égard à la qualité ? Si nous examinons ce qui se passe dans l'ordre des choses physiques, nous trouverons la réponse à cette question, car si les besoins et les aptitudes des corps varient avec l'âge, il en est de même de l'esprit. Or on ne voit pas la mère asseoir son nouveau-né à la table commune et lui faire goûter tous les mets qu'elle sert à ses frères et à ses sœurs. Elle a une nourriture réservée pour lui, à l'exclusion de toute autre. Il doit en être de même de l'instituteur ; il faut qu'il fasse un choix parmi les différentes matières qu'il a à enseigner et qu'il ait égard à la qualité d'abord, à la quantité ensuite. Le même raisonnement devrait nous porter à enseigner la géographie bien plus tôt qu'on ne le fait généralement, et à remettre à plus tard la grammaire et autres abstractions semblables.

Le quatrième livre de lecture, en français, contient un bon nombre de pages sur l'agriculture ; ne serait-il pas à propos de les augmenter et de les

compléter, en laissant à ce livre le nom de "quatrième livre," quand même ? On pourrait ainsi inculquer les principes de l'agriculture à un grand nombre d'élèves. Les parents qui, en général, ne veulent acheter que les livres les plus indispensables, sont bien aises de voir leurs enfants avancer en lecture et passer du troisième au quatrième livre, et ils font volontiers, dans ce cas, la dépense nécessaire.

A ce propos, je dois faire observer qu'il n'est pas toujours sage de jeter le blâme sur les parents qui négligent de fournir à leurs enfants certains livres ou autres objets qui leur seraient utiles à l'école. Si, en effet, vous voulez bien considérer : 1o qu'il faut à un élève de l'école élémentaire un catéchisme, un livre de lecture en français, quelquefois un autre en anglais, une grammaire, une histoire sainte, une histoire du Canada, une géographie, une arithmétique, quelquefois un psautier ou un manuscrit, une ardoise et des crayons, un cahier d'écriture, un cahier d'exercices, un autre de dessin, un encrier et des plumes, etc. ; 2o que les enfants perdent ou détruisent souvent ces objets ; 3o qu'il y a des pères de famille qui envoient quatre ou cinq enfants à l'école ; si, dis-je, vous voulez bien considérer cela, monsieur le Surintendant, vous en viendrez peut-être à la conclusion qu'il faut, sinon diminuer la quantité des matières à enseigner, du moins, pour raison d'économie, essayer de diminuer le nombre des livres en renfermant autant que possible dans un même volume les diverses branches qui peuvent avoir quelque analogie entre elles. Ainsi le traité d'agriculture pourrait être inséré dans un livre de lecture ; l'histoire sainte pourrait aller avec l'histoire du Canada ; l'arithmétique pourrait contenir sur la tenue des livres et le dessin un nombre suffisant de leçons pour les écoles élémentaires.

Les rapports entre commissaires et instituteurs ont bien changé de tournure ; depuis deux ou trois ans, je n'ai pas entendu parler d'un seul procès, chose qui était si commune auparavant.

Depuis que, pour remplir nos bulletins, nous avons à répondre à la question : *Quand a eu lieu le dernier examen fait par les commissaires* ? et que j'ai, par conséquent, à poser cette question devant les commissaires eux-mêmes, ces messieurs s'acquittent de ce devoir plus régulièrement. Dans la ville de Hull et dans les villages, ils font généralement les examens dans le temps voulu et ils s'occupent sérieusement de leurs écoles ; mais dans la campagne et surtout dans le comté de Pontiac, les choses se passent différemment. Il y a certaines écoles qui ne se souviennent pas d'avoir été honorées de la présence d'un commissaire depuis plusieurs années. Il est vrai que le commissaire d'écoles de la campagne n'est pas, en général, apte à interroger les enfants et à juger de leur degré d'avancement ; mais il est vrai aussi qu'il est en son pouvoir de rendre à son école des services d'un autre genre. Lui qui est convaincu que sa maison a besoin de surveillance, pourrait bien se douter que son école aussi est dans le même besoin. Est-elle suffisamment pourvue de bois de chauffage ? Ce bois est-il sain et sec ? N'y a-t-il pas dans le mur, autour des portes ou des fenêtres, au plafond, des ouvertures qui laissent pénétrer un courant d'air dangereux ? A-t-on besoin d'un journal d'appel, d'un

tableau noir, de craie, de cartes géographiques ? Le feu est-il allumé à une heure convenable ? Les heures de classe sont-elles bien remplies ? Y a-t-il beaucoup d'absences et quelle en est la cause ? On pourrait faire ces questions et bien d'autres à certains commissaires qui seraient dans l'impossibilité d'y répondre.

S'il y a des commissaires qui, en contravention de la loi, négligent de visiter leurs écoles, en retour, celles-ci sont souvent visitées par des personnes qui n'y sont point tenues et qui s'en occupent par pur dévouement. Vous savez, monsieur le Surintendant, de qui je veux parler ; c'est des membres du clergé. Messieurs les curés (ils sont à peu près au nombre de 30 dans le district) visitent presque toutes les écoles de leur paroisse ; ils examinent les enfants et les encouragent par des récompenses ; quelques-uns même contribuent largement de leur bourse au maintien des écoles.

Brevets de capacité.—Faut-il une fois de plus appeler votre attention sur ce fait si connu, si déplorable et si déploré de tous, excepté des intéressés, que certains bureaux d'examinateurs continuent de donner des diplômes à des candidats qui ne les méritent pas ? De graves désordres résultent de cet état de choses Cet hiver, dans une école moitié anglaise et moitié française, j'ai rencontré une maîtresse qui, malgré qu'elle fût diplômée pour les deux langues, m'a déclaré ne pas savoir parler le français. Un des contribuables est venu se plaindre, disant que son enfant ne pouvait pas faire sa première communion parce que la maîtresse ne pouvait pas lui enseigner son catéchisme en français. Le commissaire, qui était présent, dit qu'il ignorait quelles étaient les aptitudes de cette institutrice avant de l'engager, mais qu'il s'était fié à son brevet de capacité. Le commissaire avait bien agi, mais qui donc avait mal agi ? Cette maîtresse qui, à la fin d'octobre, en avait remplacé une première qui ne connaissait pas assez l'anglais, a été remplacée elle-même par une autre avant la fin de l'année ; il y a donc eu dans cette école trois changements dans l'espace de dix mois. L'enseignement des deux langues est requis dans presque la moitié des écoles de mon district ; mais les maîtres manquent et malgré que le district reçoive chaque année de la province d'Ontario au moins le cinquième de son contingent d'instituteurs et d'institutrices, les commissaires sont quelquefois obligés d'accepter des personnes qu'ils savent être peu aptes à enseigner. Toutefois ces inconvénients disparaissent à mesure que la colonisation progresse et que la population devient plus dense et plus homogène.

Comptabilité.—La méthode officielle de comptabilité a été introduite presque partout ; les comptes sont généralement examinés et acceptés par les commissaires. Il y a pourtant quelques municipalités qui laissent s'accumuler les arrérages, et d'autres dont les comptes sont bien négligemment tenus.

Somme toute, on serait heureux si l'on pouvait dire que les écoles ont autant progressé sous le rapport pédagogique que sous le rapport financier.

Toutefois il est incontestable que le peuple apprécie de mieux en mieux l'instruction, que les personnes chargées de l'enseignement sont

traitées avec plus de considération, que les maisons d'école s'améliorent et que le mobilier se perfectionne, que les écoles se multiplient, que les enfants sont mieux fournis de livres et qu'ils assistent plus régulièrement aux classes. Mais tout cela ne suffit pas et ne donne pas un résultat tel que nous soyons autorisés à dire : " Nos écoles élémentaires sont bonnes ; il en sort des élèves bien formés, et tout enfant qui, de sept à quatorze ans, fréquente régulièrement ces écoles, a neuf chances sur dix d'acquérir les connaissances que l'on doit naturellement s'attendre de puiser dans une école bien organisée." Malheureusement, nous ne pouvons pas encore dire cela d'une maniere générale, et c'est pourtant le but auquel il faut viser et dont nous nous approcherons d'autant plus que nos maitres et nos maîtresses seront plus compétents.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. GAY,

Insp. d'écoles.

M. L. GRONDIN.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport d'inspection pour l'année scolaire 1887-88.

Mon grand tableau statistique que j'ai rempli avec tout le soin et toute l'exactitude qu'il m'a été possible d'apporter, accuse une légère diminution dans la fréquentation générale des écoles ; cette diminution s'explique par le fait que le couvent de St-Anicet, qui comptait plus de soixante éleves, a été fermé l'année dernière, et que bien peu de ces élèves se retrouvent dans les autres écoles que j'ai mission de visiter. De plus, l'école dissidente de Ste-Martine se trouve maintenant incluse dans la nouvelle paroisse du Très-Saint-Sacrement et a passé sous le contrôle de monsieur McGregor. Sans ces changements, j'aurais eu, cette année encore, à enregistrer une augmentation très satisfaisante dans le nombre des élèves.

L'assistance moyenne s'est encore beaucoup améliorée, et le nombre des écoles dans lesquelles les matières du programme scolaire ne sont pas toutes enseignées a heureusement diminué.

Tous les instituteurs laïcs de ce district sont pourvus d'un diplôme d'école modèle ou d'académie, et ils remplissent leur mission avec beaucoup de zèle et d'habileté ; leur traitement n'a augmenté que de très peu et il est encore bien loin d'être proportionné à la noblesse des fonctions qu'ils exercent et à la tâche si ardue de l'enseignement.

Quant aux institutrices laïques, je dois dire qu'elles aussi s'acquittent bien des devoirs de leur charge. Quelques-unes pourtant ne savent pas enseigner et d'autres, mais en petit nombre, n'ont pas les capacités voulues. Parmi celles-ci, les unes sont brevetées et les autres ne le sont pas. Les institutrices non diplômées ne devraient plus être tolérées dans mon district, excepté peut-être dans une couple de municipalités pauvres où

l'exécution à la lettre de la loi pourrait forcer les commissaires ou syndics à fermer quelques écoles.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que partout où la construction ou le rétablissement de maisons d'école devient nécessaire, les autorités scolaires savent faire donner à ces nouveaux édifices un aspect plus gracieux que par le passé, des dimensions plus convenables et des proportions mieux calculées ; aussi les nouvelles écoles sont-elles plus confortables que les autres et offrent-elles plus de garantie pour la santé du maître et des élèves. On voit ici l'utilité de cet article de la loi d'éducation qui interdit aux commissaires de bâtir des maisons d'école autrement que d'après des plans fournis ou approuvés par le Surintendant.

Au sujet des emplacements d'école, je crois voir une lacune dans la loi scolaire, parce qu'elle ne définit pas la grandeur des terrains que les commissaires ou syndics ont droit d'exproprier. Ces terrains ou emplacements ne devraient pas avoir moins d'un quart,ni plus d'un demi-arpent en superficie, suivant l'étendue du lot sur lequel s'effectue l'expropriation. Il y a aussi des localités où l'on voit des maisons d'école qui n'ont qu'un très faible espace de terrain, soit en côté, en face ou en en arrière, et dont les lieux d'aisances sont si rapprochés de l'école, qu'ils mettent en danger la santé des maîtres et des élèves. Je connais d'autres maisons d'école qui n'ont que la grandeur du terrain sur lequel elles reposent, et, à mon avis, la loi ne donne pas aux commissaires ou syndics le droit de forcer les propriétaires voisins à céder une partie de leur terrain. Il y a donc urgence d'amender la loi pour qu'elle accorde aux commissaires le droit d'exproprier, non seulement quand il s'agit d'une nouvelle construction, mais aussi pour agrandir les emplacements trop petits.

Avant de terminer, monsieur le Surintendant, je voudrais demander au département de l'Instruction publique de faire imprimer un grand tableau, qui devrait être affiché dans la salle d'école, définissant avec précision les devoirs du maître touchant l'entretien et l'usage de la maison d'école, surtout de la salle de classe et de son ameublement, ainsi que ses devoirs envers les élèves et leurs parents, et les devoirs des enfants à l'égard de celui qui leur donne l'instruction. Il y serait joint le programme des études approuvé et un tableau détaillé de l'emploi du temps pour chaque jour de la semaine. Avec ce tableau constamment en vue, l'instituteur connaîtrait l'ordre à suivre dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, et il ne pourrait plus prétexter ignorance si l'inspecteur, dans sa visite, constatait l'absence de l'enseignement de certaines branches d'instruction.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. Grondin,

Insp. d'écoles.

M. H. HUBBARD.

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1887-88.

Les changements importants qu'a subis la délimitation de mon district d'inspection au commencement de l'année ont naturellement affecté d'une façon considérable la nature et la durée de mon travail dans le cours de l'exercice, et ont apporté des modifications accusées à mon tableau statistique, comparé aux précédents.

La réduction du nombre des écoles placées sous ma surveillance, qui naguère était excessivement élevé, constitue un allègement marqué, encore que la restriction des limites territoriales n'ait pas été faite dans une proportion correspondante ; et, comme une partie importante du district était nouvelle pour moi, je n'ai pu la parcourir avec la célérité que j'aurais mise à visiter une circonscription connue. Grâce à la bienveillance de M. l'inspecteur McLaughlin qui m'a rendu des services signalés lors de mes deux premières tournées dans le comté de Shefford (passant une semaine à faire la visite avec moi), j'ai éprouvé beaucoup moins de difficulté que je n'en avais prévu à connaître les endroits où étaient situées les écoles de ce comté. Dans la nouvelle partie du comté de Drummond, les quelques écoles classées comme protestantes sont très dispersées, et il faut faire de longs trajets pour y arriver. La rigueur de l'hiver et la fréquence des tempêtes m'ont empêché de faire tout ce que j'aurais voulu exécuter dans cette partie ; mais j'ai fidèlement mis le beau temps à profit pendant que les écoles étaient en opération et je les ai presque toutes visitées deux fois dans le cours de l'année.

Pour résumer brièvement mon tableau statistique, je dois dire que mon rapport porte sur 44 municipalités qui comprennent environ 178 arrondissements ayant en activité 168 écoles sous contrôle, dont 158 écoles élémentaires, 6 écoles modèles et 4 académies. J'ai également fait rapport de sept écoles non placées sous le contrôle de l'inspecteur, formant un ensemble de 175. Pour les écoles élémentaires soumises à l'inspection, mon rapport mentionne 3,546 élèves ; pour les écoles modeles, 502, et pour les académies, 438 ; pour les écoles non soumises à l'inspection, 331, ce qui forme une ensemble de 4,817 élèves, donnant une assistance moyenne de 3,533. Il faut aussi se rappeler que plusieurs des écoles élémentaires, la plupart des écoles modèles et toutes les académies ont deux ou plusieurs départements, de sorte que, si l'on compte les départements, il y a 189 écoles soumises à l'inspection, et en tout environ 200. Il n'y a eu, durant l'année, que fort peu de changements parmi les instituteurs, beaucoup moins en proportion que dans mon district tel qu'antérieurement constitué ; le nombre entier des instituteurs mentionnés dans le rapport n'étant que de 212 ou, pour les écoles soumises à l'inspection, 198, soit 9 instituteurs et 189 institutrices. Je regrette

d'avoir encore à mentionner que la moyenne des traitements est peu élevée. Je la fixe à environ $166.

Quatre petites municipalités dissidentes n'ont pas eu, à proprement parler, d'écoles dans le cours de l'année scolaire. Il y a encore beaucoup de diversité dans la pratique au sujet de la disposition de l'année scolaire. On se conforme assez bien aux autres exigences et, dans la plupart des cas, les instituteurs sont engagés à l'année ; mais pour les écoles élémentaires spécialement, les traitements sont véritablement trop peu élevés pour obtenir, et pour conserver quand on les a obtenus, les services d'instituteurs réellement compétents. Le tableau mentionne 21 instituteurs dans les écoles soumises à l'examen (plus d'un dixième), qui n'ont pas de brevet ; un certain nombre d'entre eux étaient porteurs de brevets décernés sous l'opération des anciens règlements, lesquels étaient devenus caducs. 22 instituteurs avaient des brevets de l'école normale McGill, mais ils étaient pour la plupart employés dans les écoles modèles et les académies. On a fait quelque chose pour renouveler et réparer les maisons d'école, et il faut faire encore davantage.

Comme je me suis efforcé de donner des détails complets dans les bulletins d'inspection concernant les écoles et les municipalités, il ne me semble guère opportun de mentionner chacune en particulier dans ce rapport. Je vais donner la classification des municipalités telle que je l'ai faite d'après des notes prises lors de mes visites, portant, tel que requis, sur les points suivants :

1. Longueur et disposition de l'année scolaire ;
2. Condition des maisons d'école et des emplacements ;
3. Fourniture des articles scolaires, tableaux noirs, cartes, etc. ;
4. Mise en opération du cours d'études ;
5. Usage de séries uniformes de livres de classe approuvés ;
6. Traitements des instituteurs et modes de payement.

Comme j'ai pris des notes de la même façon que par le passé, il faut que j'adopte le même système pour ma liste, donnant celles qui vont de 1 à 2 comme étant *excellentes* ; celles qui vont de 2 à 3 comme *bonnes* ; de 3 à 4 comme *médiocres* ; de 4 à 5 comme *mauvaises* ou *très mauvaises*. Par la suite je me conformerai à l'échelle décimale proposée.

Quelques petites municipalités qui n'ont point d'école sont omises sur la liste.

Classe 1, *Excellentes* :—Sherbrooke, Waterloo, Lennoxville, Richmond, Danville, Granby Village.

Classe 2, *Bonnes* :—Windsor Mills, diss., Stukely Sud, Simpson, diss. Drummondville, diss., Durham, Granby, St-F.-X. de Brampton, diss., Brampton, South Durham, Cleveland, Shefford, Kingsey, Magog, Tingwich, diss., Ascot, Orford, Shipton, Saint-Joachim, Ely Sud, diss., Kingsey Falls, Melbourne Village, Ely Nord, Ste-Cécile de Milton, Stukely Nord, diss., St-Alphonse, diss., Melbourne and Brampton Gore, Windsor, Roxton Falls, diss., Ely Nord, diss., Ste-Pudentienne, diss.

Classe 3, *Médiocres* :—St-Pierre, diss., St-Pierre, Grantham, diss., Roxton-Pond, diss.

Les quatre municipalités non comprises dans cette liste, parce qu'il n'y a point d'école en opération, sont Kingsey, diss., St-Germain, diss., Wicham-Est, diss. et Wicham-Ouest, diss. Vers la fin de l'année les autres protestants de Ely-Nord se sont joints aux dissidents, de sorte que Ely-Nord va disparaître de ma liste l'an prochain. La municipalité dissidente de ce nom seule y figurera.

La réunion des instituteurs qui a eu lieu à Lennoxville dans la première partie du mois courant, bien que n'ayant pas été aussi nombreuse que celle de l'année dernière, a eu un plein succès tant sous le rapport du nombre que sous le rapport de l'intérêt, et j'espère constater un succès plus considérable que celui de l'an dernier lorsqu'on examinera l'ouvrage accompli.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. HUBBARD,

Insp. d'écoles.

M. D. LEFEBVRE.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état des écoles publiques de mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1887-88.

Je compte cette année 154 institutions de tous genres, c'est cinq de plus que l'an dernier.

De ces 154 institutions, il y a 136 écoles élémentaires sous contrôle et une indépendante non subventionnée ; 14 écoles modèles, dont 13 sous contrôle et une indépendante subventionnée ; 3 académies, dont une sous contrôle et deux indépendantes subventionnées.

Les 137 écoles élémentaires sont toutes des écoles mixtes (garçons et filles) dirigées par des institutrices laïques, excepté une seule qui est sous la direction d'une religieuse. Des quatorze écoles modèles, huit sont des écoles mixtes, deux sont fréquentées par des filles et quatre par des garçons.

Sept écoles modèles mixtes sont dirigées par des institutrices laïques et une par un instituteur laïc.

Des deux écoles modèles de filles, l'une est dirigée par des religieuses et l'autre par une institutrice laïque.

Des quatre écoles modèles de garçons, une est dirigée par des religieuses, une par un instituteur laïc et les deux autres par des institutrices laïques.

Les trois académies sont dirigées par des religieuses.

Le personnel enseignant se compose de 159 institutrices laïques dont 143 sont brevetées, de 23 religieuses de divers ordres, de 5 instituteurs

dont 2 laïcs brevetées et 3 religieux ; ce qui porte le nombre total à 187, dont 182 institutrices et 5 instituteurs.

Neuf instituteurs et institutrices ont obtenu leurs brevets de l'école normale Laval et tous les autres, de divers bureaux d'examinateurs.

Pendant l'année scolaire terminée le 30 juin dernier, 5,909 élèves ont fréquenté les écoles élémentaires, 1,003, les écoles modèles, et 356, les académies ; total, 7,268, dont 3,540 garçons et 3,728 filles. La présence moyenne a été de 4,841, soit de 66 à 67 par cent ; c'est un peu mieux que l'année précédente.

Comme par le passé, je n'ai que du bien à dire des trois académies et de l'école modèle dirigées par des religieuses. Les jeunes filles qui fréquentent ces écoles reçoivent une éducation morale et religieuse très soignée.

Il existe une autre école supérieure qui n'est ouverte que depuis le mois de septembre dernier, l'académie commerciale de Ste-Anne de la Pérade ; elle est dirigée par les Frères du Sacré-Cœur. La commission scolaire de ce village s'est enfin décidée à construire une magnifique maison de briques, à deux étages, de soixante pieds par quarante.

Les amis de l'éducation, à la tête desquels se trouve le révérend monsieur Bochet, chanoine et curé de la paroisse, ont enfin trouvé les moyens de triompher des obstacles, et de mener l'entreprise à bonne fin. Alors on a prié les Frères du Sacré-Cœur, qui avaient quitté il y a trois ans le village de Ste-Anne, parce qu'on n'avait pas de maison convenable à leur offrir, de revenir prendre la direction de l'école des garçons, ce qu'ils ont accepté volontiers vu que maintenant ils se trouvent logés confortablement et qu'ils ont des classes spacieuses. Aussi je n'ai aucun doute qu'avant longtemps cette institution sera à la hauteur du titre d'académie commerciale qu'on lui a donné. Comme elle n'est encore qu'à son début, pour ainsi dire, je l'ai mise, dans mon tableau statistique, au rang des écoles modèles.

Les treize autres écoles modèles de mon district sont toutes plus ou moins appréciables ; les titulaires de ces écoles sont remplis de bonne volonté et d'activité et ils réussissent aussi bien que les circonstances le permettent. Les principales de ces écoles modèles sont, à part celle dirigée par les révérendes sœurs de l'Assomption, à St-Maurice, celle de M. Camille Dostaler, au village de Champlain, celles de Melle Rose-de-Lima Descormiers, à Ste-Geneviève de Batiscan, de M. Etienne Dostaler, à St-Narcisse, et de Melle Eugénie Lacroix, à St-Stanislas.

Des 137 écoles élémentaires, 18 sont *excellentes*, 28 sont *bonnes*, 83 sont *passables* et 8 sont *à peu près nulles*,

Parmi ces écoles excellentes, je remarque particulièrement celle que dirige Melle Marie Godin, au village de St-Casimir. En effet, elle est aussi avancée qu'une école modèle ordinaire, et si les commissaires de cette municipalité ne refusaient pas de l'ériger en école modèle, elle pourrait avoir sa part de subvention spéciale.

Il a été construit, pendant l'année dernière, sept maisons d'école et cinq ont été notablement réparées. Des sept qui ont été construites, cinq

m'ont paru être conformes aux règlements qui régissent la construction des maisons d'école. Les deux autres sont bâties dans des endroits très pauvres et elles sont loin d'être selon les règles.

Comme il est facile de le constater en examinant mes statistiques des dernières années, les progrès, sans être inappréciables, tant s'en faut, ne sont cependant pas ce qu'ils seraient sans les inconvénients que mes confrères et moi avons souvent signalés dans nos rapports annuels, inconvénients que je crois inutile de mentionner de nouveau. Qu'il me suffise d'espérer avec tous les amis de l'éducation que, dans un avenir assez rapproché, la législature de notre province trouvera les moyens d'améliorer la condition sociale des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Je ne dois pas terminer ce rapport sans remercier bien cordialement messieurs les curés, ainsi que toutes les autres personnes qui ont bien voulu m'honorer de leurs bons avis et de leur concours dans l'accomplissement des devoirs ardus de ma charge.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. LEFEBVRE,

Insp. d'écoles.

M. L. N. LÉVESQUE.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1887-88.

A l'exception des quatre écoles de Tingwick, qui n'étaient pas en opération lors de mon passage dans cette localité, j'ai pu visiter une fois toutes les écoles de ma circonscription, et deux fois celles de Wickham-Ouest, de Drummondville et de St-Cyrille de Wendover. Il est impossible, vu l'étendue de mon district, d'en visiter deux fois toutes les écoles.

Le nombre des institutions de tous genres s'élève à 179 ; elles se divisent comme suit :

Écoles élémentaires sous contrôle	164
" modèles " "	8
" " indépendantes subventionnées	4
" académiques " "	2
École élémentaire indépendante non subventionnée	1
Total	179

Les académies et les écoles modèles indépendantes subventionnées sont dirigées par des religieux et des religieuses ; ces institutions sont florissantes, grâce à l'excellence de l'enseignement qu'on y donne d'une manière de plus en plus pratique. Plusieurs élèves sortis de l'académie

commerciale de St-Christophe occupent des positions avantageuses ; ils se distinguent par leur bonne conduite et pour leurs connaissances des affaires. Ils font honneur à l'institution qui les a formés, et c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire.

Je compte huit écoles modèles sous contrôle, dont trois sont sous la direction de religieux de différents ordres, et cinq sont tenues par des institutrices laïques ; une de ces dernières n'a pas parfaitement réussi.

Sur les 165 écoles élémentaires fréquentées par 5,680 élèves, 98 sont *bien* tenues, 62 méritent la note *passable* et 5 la note *mal*. Les écoles modèles sous contrôle ont été fréquentées par 356 élèves, tandis que les deux académies et les écoles modèles indépendantes ont donné l'instruction à 554 élèves, formant un total de 6,590. La présence moyenne a été de 4,999.

A peu d'exceptions près, les institutrices qui ont le mieux réussi sont celles qui ont enseigné pendant plusieurs années consécutives dans les mêmes arrondissements ; ce sont pour la plupart des maîtresses dévouées, tenant toujours compte des remarques que M. le curé et l'inspecteur font dans leurs visites. Parmi les cinquante ou soixante maîtresses qui, tous les ans, passent d'une paroisse ou d'un arrondissement à l'autre, il s'en trouve qui ont des capacités et des aptitudes ; mais un trop grand nombre, malheureusement, n'ont pas l'instruction requise, bien que souvent elles soient pourvues d'un brevet d'école élémentaire ou même d'école modèle. L'obtention du brevet est certainement trop facile, ce qui est loin de protéger les bonnes institutrices qui travaillent avec zèle et courage à l'instruction des enfants confiés à leurs soins. C'est surtout pour inculquer dans l'esprit des jeunes enfants les premières notions d'instruction religieuse et profane qu'on a besoin d'une maîtresse habile, car telle est la base, tel sera l'édifice.

Moins le dessin, il y a légère augmentation dans le nombre des élèves qui étudient les différentes matières du cours d'études, et, je le dis avec satisfaction, on comprend mieux qu'on ne le faisait autrefois. En histoire sainte ou en histoire du Canada, par exemple, le mot à mot n'est pas autant de rigueur, on enchaîne les faits, on résume ce qui s'est passé d'événements remarquables depuis telle époque à telle autre, sous telle ou telle administration ; c'est ainsi que l'enfant peut retirer quelque profit des connaissances acquises à l'école.

La calligraphie a été, depuis quelques années, l'objet d'une attention toute particulière de la part des institutrices ; les élèves sont presque tous pourvus de cahiers avec modèles (série Langlais), la maîtresse, au lieu de préparer elle-même un modèle souvent défectueux, peut consacrer le temps de l'écriture à surveiller l'élève à l'ouvrage, lui rappeler les principes sans lesquels il ne lui est pas possible de se former une bonne main. L'étude du dessin qui consiste dans les écoles élémentaires à faire tracer les différentes lignes, quelques figures géométriques et les objets les plus ordinaires qui tombent sous la vue, rend sans doute l'élève plus habile dans l'art d'écrire. Afin de donner encore plus de courage, j'ai accordé, dans un grand nombre d'écoles, un prix à l'élève qui possédait le meilleur cahier.

Il y a eu cette année six constructions de maisons d'école ; ces maisons sont faites, monsieur le Surintendant, d'après des plans soumis à votre approbation. Je citerai entre autres l'école du village de St-Cyrille de Wendover et l'école No 2 de St-Norbert ; elles sont aussi élégantes et propres que confortables. Les commissaires de ces deux municipalités ont bien compris leurs devoirs. Je ne veux pas croire qu'on n'est pas animé d'un même esprit de progrès ailleurs ; mais faute de moyens pécuniaires dans bien des endroits, on est forcé de remettre à plus tard une réforme complète sous ce rapport.

L'ameublement laisse encore à désirer dans quelques écoles : ce qui manque, ou plutôt ce qu'il y a de défectueux, ce sont ces grandes tables plates, lourdes et d'une hauteur qui ne répond pas toujours aux besoins de ceux qui les occupent. Malgré mes recommandations réitérées, je ne puis les faire remplacer par des bancs-pupitres, ou au moins par des tables plus convenables, aussi promptement que je le désire ; elles ne sont pas nombreuses, il est vrai, mais il me tarde de n'en plus voir dans les écoles. J'ai remarqué depuis quelques années que messieurs les curés, et je les en remercie sincèrement, s'intéressent beaucoup à ce que les autorités locales se conforment sous ce rapport, comme pour tout ce qui concerne l'école et sa tenue régulière, aux règlements transmis par votre département.

J'ai fait l'inspection des comptes de chaque corporation scolaire de ma division, et je n'en ai trouvé aucune où le secrétaire-trésorier était en défaut sous quelque point. La tenue des livres est régulière et conforme aux exigences de la loi ; la perception des taxes se fait assez promptement pour permettre aux commissaires de payer les institutrices aux époques fixées dans leur engagement. J'ose espérer, monsieur le Surintendant, que ces quelques remarques suffiront à démontrer que, si tout n'est pas à la perfection dans mon district, il s'opère de bons progrès d'année en année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. N. LÉVESQUE,

Insp. d'écoles

M. B. LIPPENS.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1887-88.

Mon district d'inspection comprend les comtés de Richelieu, de Verchères et de Chambly, et se compose de 35 municipalités scolaires. On y compte 145 écoles, soit 122 écoles élémentaires, 14 écoles modèles et 9 académies. Le nombre des écoles sous contrôle est de 131. Il y a 11 écoles indépendantes qui sont subventionnées et 3 qui ne le sont pas. Le grand total des élèves est de 8,298.

Parmi les écoles sous contrôle, 4 ont mérité la note *très bien*, 56 la note

bien ; 46 écoles ont été *passables*, 19 *médiocres*, 4 *très médiocres*, et 2 ont donné un résultat *nul*.

Le traitement moyen des instituteurs laïcs est de $300 par année, et celui des institutrices des écoles élémentaires est de $100 dans le comté de Richelieu, de $130 dans le comté de Verchères et de $160 dans le comté de Chambly. Le chauffage est généralement à la charge des titulaires des écoles ; c'est un système qui offre de nombreux inconvénients.

Au commencement de l'année scolaire, j'ai réuni, comme l'année précédente, les institutrices de mon district afin de leur parler pédagogie. Presque toutes ont répondu à l'appel. Plusieurs communautés religieuses ont mis à ma disposition des salles pour donner ces conférences, et les Sœurs y ont assisté, ainsi que celles de leurs élèves qui se préparaient pour l'enseignement. Grâce au concours généreux de plusieurs commissions scolaires, la plupart des institutrices n'ont pas encouru de dépenses.

Je vois par votre rapport de l'année dernière qu'un prêtre qui parle au nom de Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe dit au sujet de ces entretiens : " D'après le témoignage de MM. les curés, le résultat de ces conférences a été satisfaisant et l'effet immédiatement sensible. "

Je désire vivement, avec M. Stenson, l'organisation de cours spéciaux de pédagogie pendant les vacances. Il serait impossible de trouver un moyen plus efficace, plus économique et d'une exécution plus facile. Je suis autorisé à dire de la part de certaines communautés religieuses qu'elles se chargeront volontiers d'héberger à des conditions minimes les jeunes personnes qui désireraient suivre ces cours.

Rien n'empêcherait de continuer les conférences pendant l'année scolaire partout où l'on pourrait réunir facilement les institutrices. Elles pourraient durer une journée par localité. Mais comme la plupart des inspecteurs se plaignent d'avoir déjà trop d'ouvrage, il serait peut-être préférable de nommer des conférenciers *ad hoc*. Il y a d'ailleurs d'autres raisons qui militent en faveur de ce système.

La nécessité de répandre la *science pédagogique* parmi notre personnel enseignant se fait vivement sentir. La plupart des institutrices entrent dans la carrière sans avoir appris *l'art d'enseigner*, et elles n'ont guère l'occasion de s'instruire ni de se perfectionner. Donnons-leur cette occasion ; elles en profiteront d'autant plus volontiers qu'il y va de leur propre intérêt. L'empressement avec lequel les conférences ont été suivies dans ma division en est une preuve convaincante.

Je suis heureux d'apprendre que l'autorité compétente a adopté un programme d'études accompagné de notes pédagogiques, et que ce programme laisse une large part à l'initiative personnelle de l'instituteur quant à la manière d'enseigner les différentes branches d'instruction.

Mais le programme seul suffira-t-il pour atteindre le but désiré ? Je ne le crois pas. Les personnes qui ne sont pas au fait de la science pédagogique ne comprendront pas les directions contenues dans ce document ou les interpréteront mal. A cause de cela le programme restera souvent lettre morte ou sera mal exécuté.

Il importe que la portée de ce programme soit bien comprise et qu'il soit suivi, non pas machinalement, mais d'une manière intelligente. Pour arriver à ce résultat, il sera nécessaire de l'accompagner d'explications données de vive voix, et même de leçons pratiques. La visite ordinaire de l'inspecteur ne suffira pas pour cela, car ce programme contient en substance toute la méthodologie, chose qui ne s'apprend pas en une heure de temps.

En somme, l'adoption de ce programme rend indispensable la diffusion de la science pédagogique ; et les moyens les plus appropriés aux circonstances pour arriver à cette fin sont les cours spéciaux et les conférences C'est seulement à ce compte que l'adoption du programme sera un pas dans la voie du progrès, mais ce sera un pas de géant.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. LIPPENS,

Insp. d'écoles.

M. B. LIPPENS.

(*Inspection spéciale.*)

Monsieur le Surintendant,

Conformément à votre lettre du 3 novembre 1887, j'ai fait la visite des écoles du district d'inspection de M. J. N. Miller, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Ce district comprend les comtés de l'Assomption et de Montcalm, et les paroisses de Lanoraie et de Lavaltrie, dans le comté de Berthier. On y compte 29 municipalités scolaires. Le nombre des écoles est de 132, soit 113 écoles élémentaires, 16 écoles modèles, deux académies et un collège classique.

Le grand total des élèves est de 6,174. L'année dernière il était de 6,440, mais je dois faire remarquer que ma visite a eu lieu pendant l'hiver et que ma statistique ne comprend pas les élèves qui ont fait leur entrée pendant les cinq derniers mois de l'année scolaire. Cette diminution est donc plus apparente que réelle.

A quelques exceptions près, j'ai trouvé les écoles bien tenues et les institutrices (il y a peu d'instituteurs) assez compétentes. La plupart entre elles sont munies de brevets délivrés par le bureau des examinateurs catholiques de Montréal. Quelques-unes sont allées chercher leur brevet à Trois-Rivières. Elles se seront probablement dit que le certain vaut mieux que l'incertain. D'après le rapport officiel de l'année dernière, le bureau de Montréal a admis 89 candidats sur 158 ; à Trois-Rivières on en a examiné 87 et tous ont été admis, sauf un.

La partie de ce district qui se trouve entre les Laurentides et le fleuve est une contrée riche et fertile. Je regrette de dire que le personnel

enseignant y est pauvrement payé. Est-il croyable que dans des paroisses florissantes telles que L'Assomption, L'Epiphanie, St-Lin, St-Jacques, on paye de 84 à 100 piastres par année aux institutrices des écoles élémentaires, et qu'elles sont obligées de chauffer les maisons d'école sur cette maigre pitance ? C'est un tiers de moins que dans les comtés de Verchères et de Chambly.

Il y a une très louable exception en faveur de St-Paul l'Ermite Puisse son exemple être suivi par les autres !

La région des montagnes, qui comprend Rawdon, Kilkenny, Wexford, Chertsey et St-Donat, forme un contraste frappant avec la plaine. La terre est ingrate, la population se trouve disséminée sur une vaste étendue et les chemins sont difficiles. Dans ces endroits isolés on a beaucoup de peine à trouver des institutrices. Aussi, je vous prie de vous montrer indulgent et généreux envers ces municipalités pauvres qui s'imposent de très lourds sacrifices pour le maintien de leurs écoles.

Un peu partout on a fait des améliorations aux maisons d'écoles et au mobilier, grâce surtout aux instances persévérantes de M. Miller ; mais on va le plus lentement possible, et il reste encore beaucoup à faire. La population ne paraît pas animée d'un esprit de progrès excessif.

Dans quelques municipalités, MM. les commissaires d'écoles ont fait coïncider leur examen d'hiver avec ma visite, et je ne saurais assez les louer de leurs bons procédés à mon égard.

J'ai trouvé dans chaque école un registre pour les visiteurs. Je me suis efforcé de suivre l'exemple de M. Miller qui y inscrivait avec beaucoup de soin ses remarques sur le résultat de l'examen et sur l'état de la maison d'école et du mobilier. MM. les curés et les commissaires d'écoles ont aussi la louable coutume d'y faire le rapport de leurs visites. J'ai trouvé ces registres tellement utiles que j'ai pris des mesures pour les introduire dans les écoles de mon propre district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. LIPPENS,

Insp. d'écoles.

M. L. LUCIER.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1888.

Je n'ai pas inclus la municipalité de St-Laurent de Matapédiac parce que l'unique école qui s'y trouve relève depuis trois ans de M. l'inspecteur Lyster. Je me suis contenté de visiter l'école et d'examiner les comptes du secrétaire-trésorier. Lors de ma dernière visite le 19 de mars dernier,

cette petite école était fréquentée par 19 élèves, dont 17 protestants et 2 catholiques. Les contribuables catholiques de cette localité vont enfin réussir, paraît-il, à avoir une école de leur choix.

Une nouvelle école a été ouverte l'année dernière dans la municipalité de Maria. La classe a été tenue dans un local loué, mais une maison actuellement en voie de construction sera terminée pour la prochaine ouverture des classes. Maria compte maintenant neuf écoles fréquentées par 421 élèves. C'est la plus grande municipalité de ma division.

Une autre école sera ouverte prochainement dans la municipalité de St-Charles de Caplan. Les commissaires ont fait construire une bonne maison dans un arrondissement nouveau.

Je compte cette année une école modèle de plus que l'année dernière : 5 au lieu de 4. En élevant l'école du village au rang d'école modèle, la municipalité de Port-Daniel-Est a fait un nouveau pas dans la voie du progrès. M. le curé Gagnon, président des commissaires, n'a rien épargné pour mettre du coup son école modèle sur un très bon pied ; aussi, maison, ameublement, objets de classe, tout y est au complet et dans un ordre parfait. Cette école a été fréquentée par 67 élèves, 15 dans le cours modèle et 52 dans le cours élémentaire. On y enseigne le français et l'anglais, la tenue des livres, le globe terrestre et toutes les autres matières du programme avec beaucoup de succès. Melle Lumina Gagnon, institutrice capable et dévouée, en a eu la direction.

En comparant le grand tableau statistique de 1887-88 à ceux des années précédentes, on constate qu'il y a eu chaque année augmentation dans le nombre des élèves, lequel est aujourd'hui de 2,470. L'assistance moyenne a été de 1,872, soit 74 par cent, ce qui est bien satisfaisant si l'on tient compte de nos longs hivers et du mauvais état des chemins pendant les saisons de l'automne et du printemps.

Les matières les plus importantes du programme d'études sont apprises par un plus grand nombre d'enfants et avec plus d'intelligence que par le passé. Je constate avec satisfaction à chacune de mes visites que les instituteurs et institutrices s'efforcent de plus en plus d'exercer le jugement des élèves en donnant à leur enseignement un caractère plus pratique.

La lecture et l'écriture sont toujours de ma part l'objet d'une attention toute spéciale ; je me montre partout exigeant pour ces deux branches de l'enseignement que je considère comme la base de toute bonne instruction élémentaire.

La grammaire, l'arithmétique, l'histoire et la géographie s'enseignent d'une manière plus pratique. Les institutrices sont convaincues que ce n'est qu'en donnant beaucoup d'explications qu'elles peuvent réussir dans l'enseignement de ces matières.

L'agriculture et le dessin, dont les progrès dépendent en grande partie de la bonne volonté des instituteurs et des institutrices, s'enseignent dans presque toutes les écoles avec plus ou moins de succès. Dans les écoles modèles et dans quelques écoles élémentaires, on y attache beaucoup d'importance ; aussi les résultats sont satisfaisants.

L'un des obstacles les plus sérieux aux progrès des écoles est la trop grande perte de temps de la part des éleves et la regrettable habitude des parents de les retirer trop vite de la classe. Il est bien vrai que les parents ont quelquefois besoin de leurs enfants pour les aider aux travaux des champs et de la pêche, mais il arrive trop souvent qu'ils les retiennent à la maison pour des raisons futiles.

Les commissaires d'écoles s'acquittent consciencieusement de leurs devoirs et se montrent très désireux de se conformer à la loi et aux recommandations du département de l'Instruction publique. Presque partout les commissaires fournissent aux élèves les livres et autres objets de classe. Les intéressés se trouvent bien de ce système à la fois plus avantageux et plus économique.

Les secrétaires-trésoriers en général font bien leur ouvrage. Il y a naturellement des exceptions, mais elles sont peu nombreuses.

Il y a amélioration graduelle dans la construction des maisons d'école et dans l'ameublement des salles de classe. La municipalité de St-Jean l'Evangéliste s'est surtout distinguée en faisant bâtir deux maisons très confortables et très bien finies, d'après des plans approuvés. Les municipalités de St-Godefroi et de Port-Daniel-Est ont aussi fait construire des maisons très convenables.

Comme à l'ordinaire, j'ai eu l'avantage cette année d'assister aux examens des élèves du couvent de St-Joseph de Carleton, sous l'habile direction des sœurs de la Charité, et de pouvoir constater une fois de plus que cette institution est très bien tenue. Les jeunes personnes qui ont le bonheur de fréquenter cette maison y reçoivent une éducation solide et soignée. Je dois ici exprimer ma gratitude aux bonnes Sœurs pour le bon accueil qu'elles m'ont toujours fait dans leur maison.

Avant de terminer ce rapport, il est de mon devoir de vous recommander comme dignes d'une aide supplémentaire les municipalités de Maria, New-Richmond, St-Jean l'Evangéliste, St-Godefroi et St-Alexis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. LUCIER,
Insp. d'écoles.

M. W. G. LYSTER.

(*Traduction.*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état des écoles de mon district pour l'année 1887-88.

En comparant le tableau statistique ordinaire avec celui de l'année dernière, on verra qu'il y a eu une décroissance considérable dans l'assistance à presque toutes les écoles.

J'explique la chose dans un trop grand nombre de cas, par le fait que la maladie a sévi, durant une partie de l'an passé, dans beaucoup de municipalités. La Baie de Gaspé Nord, la Grande-Grève, New-Richmond, diss., Shoolbred et Hamilton, diss., ont été tour à tour visités par la diphtérie et la rougeole.

Certaines écoles à Port-Daniel Nos 1 et 2, à Hamilton et ailleurs, ont été fermées pendant un temps considérable à cause du manque d'instituteurs. Il est à peu près inutile d'ajouter que les écoles qui ont été fermées ne reprennent que graduellement leur force normale.

Je regrette d'avoir à dire que dans plusieurs municipalités on a éprouvé beaucoup de difficulté à avoir des instituteurs compétents. Les bureaux d'examinateurs protestants n'ont, cette année, admis qu'un seul aspirant ; trois ont été refusés par le bureau de Gaspé. Le recrutement sur la côte sur lequel nous comptions jusqu'à tout récemment, semble être épuisé, et la difficulté que l'on éprouve à faire venir des instituteurs de Montréal est plus grande que jamais.

La conséquence est qu'on emploie nécessairement un plus grand nombre que d'habitude de jeunes filles sans expérience, non munies de brevets et dont quelques-unes n'en auront probablement jamais. L'engagement est naturellement provisoire ; mais, règle générale, il n'est guère avantageux aux écoles.

Je serais le dernier, je crois, monsieur le Surintendant, à favoriser un mouvement rétrograde ; mais je ne suis pas seul à croire que dans une partie arriérée du pays comme celle-ci, il serait bon de se relâcher quelque peu de la sévérité des règles récemment établies pour l'examen des aspirants protestants.

Et ici il me sera permis de dire que j'ai été fort désappointé en voyant l'extrême pauvreté des résultats obtenus dans l'œuvre de recrutement des instituteurs accomplie jusqu'à présent par les écoles modèles. Je ne connais qu'un seul élève de l'école modèle de Paspébiac (Cox), et un autre qui pendant peu de temps a suivi l'école modèle de Gaspé-Village, qui soient devenus instituteurs depuis que ces écoles sont ouvertes. Ceci soit dit sans déprécier aucunement des écoles où l'on donne un bon enseignement et où l'on fait une bonne œuvre.

Mais c'est une déception en ce qu'on avait de bonnes raisons d'espérer que les filles des municipalités voisines, désireuses de se faire institutrices, auraient été heureuses de profiter d'aussi excellentes occasions. La pauvreté des parents de ces jeunes personnes paraît constituer l'obstacle principal. La pension au Bassin et à Paspébiac, sans être aussi dispendieuse qu'à Montréal, dépasse encore la capacité de leurs moyens.

Les élèves qui fréquentent actuellement les écoles modèles deviendront d'excellentes écolières si on les y laisse assez longtemps ; mais il n'y en a que fort peu encore qui atteignent l'âge auquel elles peuvent se présenter à l'examen.

Dans les écoles en général, je suis heureux de constater un progrès sensible dans la lecture, l'écriture, l'art épistolaire et l'histoire sainte.

Je puis affirmer sûrement que ces matières sont mieux enseignées qu'elles ne l'étaient il y a quelques années.

D'un autre côté, je ne constate qu'un progrès médiocre ou nul dans la grammaire. Bullion a toujours été mal vu des instituteurs, et pour les enfants de dix à douze ans, c'est un livre mystérieux. Malgré de nombreux défauts, Lennie était beaucoup plus utile et compris bien plus facilement des instituteurs et des élèves.

Un simple et court volume contenant en appendice, ou sous des règles spéciales, de nombreux exemples à corriger, des fautes de langage et de grammaire les plus communes, serait le genre de livre le plus utile pour des enfants qui quittent l'école en bas âge et qui oublient vite une chose à laquelle ils se sont si peu intéressés.

La géographie ainsi que la cartographie sont convenablement enseignées dans quelques écoles. Dans d'autres, en dépit de protestations réitérées, le système de l'enseignement par cœur prévaut.

On enseigne le dessin d'après une méthode dans toutes les écoles. Le chant par oreille se pratique dans celles où l'instituteur a de la voix et du goût pour la musique.

En général, l'arithmétique n'est pas bien enseignée. Dans les petits manuels les exemples de chaque règle sont tout à fait insuffisants. Un livre contenant de nombreux exemples avec les réponses et qui ne serait qu'à l'usage de l'instituteur fournirait, je crois, de grands avantages.

Je remarque avec plaisir que je n'ai reçu aucune plainte des instituteurs pour cause de retard dans le payement de leur traitement. Toutefois il y a une municipalité où, par suite d'un arrangement, les instituteurs touchent leurs émoluments en bons de magasin. Comme on doit remédier à la chose immédiatement et, je l'espère, pour toujours, je ne mentionnerai pas le nom.

Comme j'ai eu occasion de temps à autre de vous fournir des renseignements particuliers, je crois, monsieur le Surintendant, qu'il n'est pas nécessaire que j'entre aujourd'hui dans d'autres détails.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. G LYSTER,

Insp. d'écoles.

M. B. MAGRATH.

(*Traduction.*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année terminée le 30 juin 1888.

Mon état statistique fera voir qu'il y a eu, aux écoles élémentaires et modèles, une assistance générale plus considérable que celle d'aucune des années précédentes.

Dans mon rapport de l'année dernière, je mentionnais le fait que le degré d'aptitude actuellement requis des aspirants qui se présentent devant les bureaux d'examinateurs, tend à réduire le nombre des instituteurs brevetés dans le district d'Ottawa.

Des vingt-deux aspirants qui se sont présentés à Aylmer, le mois dernier, devant le bureau des examinateurs, six seulement ont obtenu des brevets, pendant que les seize qui ont échoué ont failli surtout sur une matière : "L'administration scolaire." Cependant les réponses écrites, même celles des aspirants malheureux, étaient incontestablement de beaucoup supérieures aux résultats obtenus dans les années passées.

J'ai à déplorer la rareté des instituteurs brevetés actuellement dans ce district. Si les parties les plus riches et les plus anciennement établies des comtés d'Ottawa et de Pontiac peuvent toujours se procurer des instituteurs fournies par les régions orientales de la province, les parties éloignées et peu peuplées du nord du district ne sont pas en mesure d'offrir de forts traitements. Ajoutez à cela la répugnance qu'éprouvent des instituteurs à accepter des positions très peu rétribuées dans les endroits pauvres et éloignés, et vous vous ferez une idée des difficultés que l'on rencontre à avoir des instituteurs disposés à travailler dans les cantons lointains des Laurentides.

Je connais des cas où les secrétaires ont demandé des instituteurs à maintes et maintes reprises par la voie des journaux et n'ont reçu aucune réponse. D'un autre côté, les instituteurs de la partie orientale de la province, engagés pour les écoles de nos cantons éloignés, lorsqu'ils sont arrivés dans la ville d'Ottawa, en route pour le lieu de leur destination, découvrent qu'ils ont à faire de longs et fatigants voyages, en diligence ou en voiture ordinaire, avant d'y arriver, et ils retournent chez eux fermement convaincus sans doute qu'ils ne sont pas "nés pour rougir dans l'ombre ni dépenser la suavité de leur tempérament dans notre atmosphère déserte."

Dans mon dernier rapport j'ai dit qu'il était nécessaire d'avoir des écoles préparatoires pour faire face aux exigences de ce district si vaste, où nous avons un personnel si insuffisant d'instituteurs brevetés.

Si nous ne pouvons obtenir de l'aide du gouvernement pour établir une institution de ce genre, je crois qu'il serait de simple justice pour les colons pauvres et éloignés de certains cantons d'accorder une légère subvention spéciale à, disons six de nos municipalités scolaires du nord, pour leur permettre d'avoir les services d'instituteurs sortant de l'école normale McGill qui, à certains jours, donneraient des instructions spéciales sur " l'art d'enseigner " etc., aux instituteurs ruraux et à ceux des étudiants qui se préparent à subir leur examen.

La plupart de nos secrétaires remplissent leur devoir d'une façon fort satisfaisante. Il y en a quelques-uns qui se montrent peut-être trop peu énergiques envers les contribuables et qui laissent accumuler les arrérages. Cependant, en général, les instituteurs sont payés beaucoup plus promptement que par le passé.

Les commissaires d'écoles de Bristol, comté de Pontiac, déploient un zèle des plus louables à faire faire des maisons d'école commodes et bien meublées. Les maisons numéros 1 et 9 sont des constructions vraiment magnifiques. Quatre autres nouvelles maisons d'école sont à se construire dans cette municipalité scolaire.

Une des plus belles écoles du pays a été récemment construite au village du Portage-du-Fort. Les syndics de la ville de Hull ont fait préparer des plans et spécifications pour des améliorations à apporter à la maison d'école modèle. Cela va coûter $2,000. C'est un progrès étonnant accompli depuis les premiers jours de mon inspectorat, alors que de misérables cabanes de billots, si mal nommées maisons d'école, étaient les seules constructions scolaires qu'on pût trouver dans le district. Situé comme il est, près de la métropole du Canada, mon district d'inspection est loin d'être un district métropolitain au point de vue éducationnel ; cependant je crois, malgré tous nos défauts, que quelques-uns des meilleurs côtés du système d'Ontario ont été empruntés au système des écoles communes de la province de Québec ; et si nous savons conserver la partie pratique de notre excellent système ; si nous n'exigeons pas la connaissance de trop de matières,—qui seraient absolument inutiles dans les parties éloignées de ce district,—nos écoles communes feront de réels progrès.

Mon rapport serait incomplet si je ne parlais de la réunion des instituteurs qui a eu lieu le mois dernier. Le nombre des assistants était très satisfaisant, et l'intérêt pris aux délibérations était tout ce que l'on pouvait désirer. Il n'y a pas à douter que ces institutions soient appelées à produire d'excellents résultats.

Nos instituteurs ne peuvent faire autrement que de puiser de meilleures idées sur l'enseignement et un zèle plus accusé pour leurs travaux au contact de pédagogues supérieurs comme sont le docteur Robins et son assistant le professeur Parmelee.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. MAGRATH,

Insp. d'écoles.

M. J. G. W. McGOWN.

N'ayant été nommé que vers la fin de l'année scolaire 1887-88, M. McGown n'a pu visiter les écoles de son district et, par conséquent, n'a pas fait de rapport. Quant aux statistiques, nous avons pris celles de l'année dernière fournies par son prédécesseur, feu M. McMahon.

M. J. McGREGOR.

(*Traduction.*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction dans mon district d'inspection pour l'année expirant le 30 juin 1888.

Les bulletins d'inspection envoyés au département de l'Instruction publique dans le cours de l'année, ainsi que le tableau statistique, contiennent des renseignements si complets concernant les écoles et les instituteurs, qu'il est inutile de fournir d'autres observations sur ces matières. Toutefois on peut dire encore que dans toutes les écoles trouvées en opération, il y avait 385 instituteurs et 12,744 élèves, soit 1,363 de plus que l'année dernière, donnant une assistance moyenne de 8,837. La proportion relative des instituteurs munis de brevets venant des écoles normales et des bureaux d'examinateurs, comparée à celle de l'année précédente, est vraiment à l'avantage des bureaux, puisque leurs représentants ont été augmentés de 22 pendant que le nombre des autres a diminué quelque peu ; mais cependant les instituteurs formés aux écoles normales sont de quatre-vingt-six en majorité. Si le nombre d'instituteurs laïques non brevetés est moins grand qu'il ne l'était l'an dernier, le nombre de ceux qui se trouvent dans les écoles placées sous le contrôle protestant a augmenté. On a donné plusieurs raisons pour expliquer la violation de la loi scolaire ; il y en a quelques-unes de plausibles et, peut-être, d'admissibles ; mais d'autres ne souffrent pas l'examen. Sous le contrôle du bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Montréal, se trouvaient engagés une institutrice et quatre instituteurs non pourvus de brevets, dont les noms ont figuré au rôle des traitements des instituteurs pendant les derniers six mois de 1887. On ne peut excuser par aucune raison valable cette négligence de la part des instituteurs à se conformer aux règlements scolaires, car ils sont parfaitement en état d'obtenir leurs brevets, sans quoi ils ne pourraient pas être employés par le bureau. En continuant à exercer l'enseignement, ils causent un dommage direct aux instituteurs en règle et obèrent le fonds de retraite.

ARGENTEUIL.—Dans nombre de municipalités de ce comté la pénurie des finances, la nature âpre et montagneuse du sol, l'état des chemins, les longs trajets à faire pour arriver aux écoles et quelquefois l'indifférence de la population sont des obstacles au progrès de l'instruction. C'est à une ou plusieurs de ces causes qu'il faut attribuer le fait que des soixante écoles d'Argenteuil, vingt-trois ont été trouvées fermées : 4 à Chatham No 1, une à Chatham No 2, 6 à Grenville No 1, une à Grenville No 3, 2 à Harrington No 1, 2 à Harrington No 2, 4 à Lachute, 2 (vu qu'il ne s'y trouve point d'enfants) à St-André, et une à Wentworth. Dans ces écoles trouvées fermées, l'année scolaire générale est de 4 à 6 mois, pendant que l'année scolaire moyenne de celles qui ont été examinées est d'un peu plus de 9 mois. Parmi ces dernières s'en trouvent quelques-unes excellentes.

L'automne dernier, M.Q.M. McOuat, l'énergique principal de l'académie de Lachute, organisa une association locale des instituteurs dans le but de favoriser la cause de l'instruction et de faire valoir aux yeux du public les prétentions de l'académie à un encouragement plus considérable que celui qui lui a été accordé jusqu'à présent ; car, depuis quelques années, les habitants des parties sud et ouest du comté ont pris l'habitude d'envoyer leurs enfants dans quelques-unes des institutions d'On-

tario. Ils se réunissent tous les trois mois dans différents endroits du district, et tous les commissaires sont, comme les instituteurs, invités à assister à ces réunions.

BEAUHARNOIS.—Toutes les écoles de ce comté qui appartiennent à mon district sont bien fréquentées et donnent généralement satisfaction. Il faut peut-être faire une exception pour l'école modèle de Valleyfield qui semble sous le coup d'une adversité principalement attribuable au changement fréquent d'instituteurs ; et, si l'on en juge d'après leurs réticences, les autorités elles-mêmes sont découragées.

CHAMBLY.—L'école de St-Lambert a perdu sa position d'école modèle et ne peut plus être classée que dans le cours élémentaire second dégré.

CHATEAUGUAY.—Dans ce comté se trouvent deux des municipalités les plus riches, Ormstown et Howick ; mais l'état misérable de quelques-unes de leurs maisons d'école donne une piètre idée de leurs richesses et les place à un degré bien inférieur dans la classification des municipalités, à celui que comportent la longueur et la disposition de leur année scolaire les fournitures d'école, le cours d'études suivi, les séries uniformes de livres de classe, les traitements des instituteurs et le mode de payement ; car sous ces rapports et pour l'excellence générale des élèves qui fréquentent ces écoles, elles ne sont surpassées par aucune municipalité rurale. Les maisons d'école dans les municipalités de St-Jean Chrysostôme sont défectueuses sous plusieurs rapports ; mais j'apprends qu'on y a fait des améliorations depuis ma dernière visite, particulièrement à celle du district No 3, ou école du village. Nombre de contribuables éclairés désirent faire faire les améliorations nécessaires, mais la majorité n'est pas attaquée de la fièvre de l'instruction et préfère rester à environ trente-deux degrés au-dessous de zéro. C'est pour cela que leurs écoles sont pauvrement meublées et qu'on s'y montre indifférent à l'instruction.

HOCHELAGA.—L'énergie déployée par les commissaires protestants de la ville de Montréal à créer des établissements scolaires pourvus des améliorations modernes pour la commodité et le confort des instituteurs et des élèves, est fort louable. L'école Britania, magnifique édifice agréablement situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent, a été terminée l'automne dernier ; l'école Victoria, établissement qui vient d'être fini, avec ses salles bien aérées et bien fournies de meubles neufs et d'autres améliorations modernes, est véritablement le plus bel édifice qui soit placé sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles protestants ; puis l'école Royal-Arthur a subi, cet été, des réparations considérables. Elle est aujourd'hui classée au nombre des meilleures tant pour l'aménagement intérieur que pour les dispositions hygiéniques. A la suite d'un engagement pris avec le secrétaire, M. Arthy, qui m'a accompagné et a pris part aux examens, nous avons consacré une demi-journée à chaque école et nous avons examiné deux classes des écoles supérieures et toutes les classes des écoles élémentaires. Les écoles ont été classées en conséquence. Il n'y a pas de doute que si nous avions eu le temps d'examiner toutes les classes, la position que doivent occuper les écoles supérieures serait beaucoup plus élévée que celle donnée dans le bulletin d'inspection. Je dois

avouer que les résultats m'ont paru si peu satisfaisants que je n'ai pu faire mon rapport aux commissaires. Non pas que les classes examinées fussent vraiment mauvaises, mais parce qu'il était injuste de juger l'école entière d'après ce qui pouvait en être la pire classe. Si je n'ai pas fait tout mon devoir, on me pardonnera peut-être à cause du fait que le secrétaire était avec moi, et qu'il a tout vu et tout entendu.

Les municipalités de la banlieue soutiennent avec honneur la cause de l'instruction. Leurs écoles sont dans un état florissant, surtout celles de la Côte St-Antoine, de St-Henri, de la Côte St-Louis et de la Petite-Côte.

HUNTINGDON.—Ce comté comprend quatorze municipalités ayant 69 écoles, en comptant les trois écoles sauvages, toutes plus ou moins portées à apprécier les avantages de l'instruction. Leurs établissements scolaires correspondent exactement à l'intérêt qu'elles y prennent.

Les commissaires de Hinchinbrooke viennent de subir une rude épreuve ; mais aujourd'hui que la question de la division du district est réglée d'une façon définitive, ils se préparent à construire quatre nouvelles maisons d'école. Il faut espérer qu'on leur permettra de choisir pour cela des positions centrales et convenables sans les troubler davantage. Franklin se dispose également à construire.

Les écoles dissidentes catholiques de ce comté n'ont pas encore de cours d'études et sont, par conséquent, fort arriérées. De fait, elles ne sont pas beaucoup plus avancées qu'il y a cinq ans. Comme les instituteurs ont été laissés à eux-mêmes, ils choisissent la méthode la plus facile de conduire leurs écoles, au grand préjudice des élèves. J'espère qu'on va leur donner bientôt le cours nécessaire. Toutes les écoles du comté ont été en exercice pendant le temps ordinaire dans le cours de l'année. Quelques-unes, qui seront indiquées plus particulièrement par la suite, ont atteint un haut degré d'excellence.

SOULANGES.—Il n'y a que deux écoles dissidentes dans ce comté. Celle de St-Télesphore est bien fréquentée et fonctionne d'une façon satisfaisante. L'école de St-Zotique a été transportée du Coteau-Landing à la Rivière-Beaudette l'hiver dernier, attendu que c'est là que se trouve maintenant la majorité des enfants. Mais comme l'école n'était pas ouverte lors de ma visite, je n'en sais que peu de chose.

SAINT-JEAN.—Les écoles numéros 7 et 8 de la municipalité de St-Bernard de Lacolle n'ayant pas le nombre requis d'élèves, sont fermées. Les syndics ont pris arrangement avec les commissaires pour faire admettre les quelques enfants qui s'y trouvent dans l'école de l'arrondissement No 8, laquelle est tout près ; et les quelques enfants qu'il y a dans le district No 7 suivent l'école de l'arrondissement No 2. Les autres écoles, dont l'année scolaire n'est que de huit mois, ont bien été sous le rapport pécuniaire, mais comme la durée de l'année scolaire le faisait prévoir, la position à laquelle elles sont parvenues n'est pas très élevée.

VAUDREUIL.—Les écoles de ce comté sont dispersées et d'accès difficile. Il faut parcourir tous les points du compas pour les atteindre sans perdre trop de temps et faire trop de dépense. A l'exception de celle de Como, ces écoles sont toutes défectueuses soit sous le rapport de la bâtisse, soit

sous celui de l'ameublement. Les maisons d'école de Pointe-Fortune et d'Hudson tombent en ruine, mais l'ameublement est bon ; celles de Newton et de la Côte St-Charles n'ont rien qui les recommande ; celle de Ste-Marthe est bonne, mais l'ameublement est misérable. Cependant on a fait de bonne besogne dans quelques-unes de ces écoles, surtout dans celle de Pointe-Fortune.

Somme toute, mon district d'inspection accuse un progrès appréciable accompli durant l'année. Si quelques écoles et même des municipalités entières ont si peu avancé que le progrès y est imperceptible, la grande majorité d'entre elles ont fait des progrès rapides et, dans le cas de quelques-unes, tellement satisfaisants, qu'un grand nombre de leurs élèves auraient pu subir avec honneur l'examen sur les matières prescrites pour le troisième degré d'école modèle, ou le premier degré d'académie. Je voudrais vraiment que nous eussions le privilège de les amener pour subir les examens de juin de ces institutions, même si cela n'avait pour résultat que de stimuler la compétition chez les instituteurs et les élèves des écoles élémentaires.

Vu les difficultés qui accompagnent les examens de concours, j'ai adopté une autre méthode de comparaison qui a bien opéré et qui correspondait dans ses résultats au concours tenu à Athelstan sous les auspices du rév. M. Rowat.

Le tableau suivant indique le grand succès obtenu par les écoles et les institutrices excellentes .

COMTES.	MUNICIPALITÉS.	NOM DE L'ECOLE.	INSTITUTRICES.
Argenteuil	Arundel	Arundel No 2	Melle Matilda Higginson
"	Chatham No 1	Davidson	" Maude Douglass
"	" No 1	Cushing	" Mary C. Ball
"	Chatham No 2	Brownsburg	" Helen Paton
"	Gore	Lagan	" Isabella Rogers
"	Lachute	Hill Head	" Lizzie Sprole
"	St-André	Geneva	" Jessie Doig
Châteauguay	Howick	English River	" Mary D. Campbell
"	Ormstown	Tait	" Allison Outterson
"	"	Moore	" Elizabeth Wilson
"	"	Grant	" Lizzie Mam
"	"	Rivière-Outarde	" Mary Jane Lindsay
"	"	Tullochgorum	" Christine McEwen
Hochelaga	Côte St-Louis	Côte St-Louis	" Minnie Wilson
Huntingdon	Dundee	Smith	" Annie McMaster
"	Elgin	Brown	" Mary L. Leslie
"	"	Eddy	" Janet Elder
"	Franklin	Stone school	" Aggie Turnbull
"	Godmanchester	Riverbank	" Maggie Renzie
"	"	Walker	" Emma Moore
"	Havelock	Covey Hill	" Lucy Curran
"	Hemmingford	Frontière	" Rebecca Ferns
"	"	Merlin	" Hannah Kenney
"	"	Shield	" Hannah Thompson
"	Hinchinbrooke	Boyd Settlement	" Lizzie Gordon
"	"	Gore	" Laura McDonald
"	"	Herdman	" Maggie Cummins
"	"	Rockburn	" Euphemia Cain
"	St-Anicet (diss)	Laguerre	" Elizabeth Paton
Vaudreuil	Pointe-Fortune	Pointe-Fortune	" Catherine Martin

A cette liste, il faut ajouter toutes les écoles de Montréal, moins deux d'Hochelaga et de Saint-Jean-Baptiste, bien que, par suite de mon examen partiel, il faudrait en exclure deux autres (l'école de la rue Panet et celle de Royal-Arthur). Les écoles élémentaires en rapport avec les écoles modèles et les académies ont été examinées et il en a été fait rapport par mes bulletins ; mais elles ne sont pas comprises dans la liste précédente. Toutefois il n'y en a pas beaucoup d'entre elles qui sont parvenues à cette position. Pour inscrire de la même façon les bonnes écoles sur un tableau, il faudrait donner à ce rapport des proportions inconvenantes, et les pauvres écoles sont déjà suffisamment indiquées.

Les secrétaires-trésoriers remplissent généralement leurs devoirs d'une façon satisfaisante. Plusieurs d'entre eux sont experts en tenue des livres ; mais malheureusement on laisse accumuler les arrérages dans quelques municipalités, ce qui retarde des améliorations bien nécessaires

Les livres de récompense qu'on a eu la bonté de m'envoyer ont été distribués conformément aux instructions reçues. Presque toutes nos écoles sont tenues d'après des tableaux de l'emploi du temps de mérites différents, mais je n'en ai vu aucun qui définit d'une manière convenable l'ouvrage que l'élève doit faire à son pupitre. Je prends donc la liberté de soumettre à l'examen de monsieur le Surintendant de l'Instruction publique un projet de tableau de l'emploi du temps pour les écoles élémentaires.

J'ai l'honneur d'être etc.,

J. McGregor,

Insp. d'écoles.

M. J. A. McLOUGHLIN.

(*Traduction.*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction dans mon district pour l'année scolaire 1887-88.

Je n'ai maintenant que les écoles protestantes des comtés de Brome et de Missisquoi, de sorte qu'il est tout à fait facile de les visiter deux fois par année. Il n'y a que peu de changements à rapporter depuis l'an dernier. Deux nouvelles municipalités ont été érigées, une à Stanbridge-Est et l'autre à Mansonville, en vue d'améliorer la condition des écoles modèles de ces deux localités.

Dans la classification des " High schools " et des écoles modèles, il y a certainement un grand progrès d'accompli depuis quelques années. Aujourd'hui presque toutes les municipalités ont leurs " High schools " ou leurs écoles modèles ; comme ces dernières suffisent dans la plupart des cas, on les tient dans des maisons confortables et elles sont généralement dirigées par des instituteurs très bien qualifiés. Je suis heureux de voir qu'à l'avenir ces écoles devront être mises sous le contrôle des commissaires ou des syndics de chaque municipalité.

Les écoles élémentaires accusent également un progrès sensible. La besogne a été si bien disposée et si bien organisée pour les instituteur sdepuis quelques années ; on a fait disparaître un si grand nombre d'obstacles et accordé tant d'aide, qu'on peut faire aujourd'hui le travail d'une façon beaucoup plus satisfaisante que par le passé.

Parmi les secours qu'on a apportés aux instituteurs, il faut distinguer les nombreux et excellents ouvrages sur l'enseignement, qui sont actuellement de facile accès, les journaux qui traitent de l'enseignement, tant du pays que de l'étranger, que nous avons en quantité plus que suffisante, et l'enseignement pratique qu'ils reçoivent dans les conférences des instituteurs, etc. Aux maisons d'école élémentaire on n'a fait que fort peu de chose durant l'année. La plupart des arrondissements sont pourvus d'édifices convenables, dont quelques-uns sont même très commodes. De fait, il y a nombre de districts qui ont de très bonnes maisons d'écoles et où l'enseignement ne laisse à désirer que faute d'élèves.

Dans quelques municipalités, les arrondissements ont été trop étroitement circonscrits dès le commencement. Lorsqu'on les a formés ils avaient le nombre requis d'élèves ; mais les habitants du voisinage réussirent à persuader aux commissaires d'écoles de les constituer en arrondissement séparé, détruisant très souvent un bon district pour en faire deux faibles. Certaines municipalités font aujourd'hui des efforts pour réparer cette erreur en réunissant deux districts temporairement ou permanemment. C'est un mouvement qui, en somme, paraît aller dans la bonne direction. De cette façon on peut donner de meilleurs traitements aux instituteurs et l'on peut les choisir dans une meilleure catégorie.

Les commissaires d'écoles et les instituteurs se conforment très volontiers à la plupart des exigences des règlements scolaires et tous se montrent disposés à participer à tout mouvement ayant pour objet l'amélioration des écoles. On n'en peut donner de meilleure preuve que l'assistance à la réunion des instituteurs qui a eu lieu en juillet dernier à Bedford, et l'intérêt qu'ont pris aux délibérations ceux qui étaient présents. Le cours d'études est suivi de plus en plus scrupuleusement, surtout par ceux qui ont enseigné pendant assez longtemps pour avoir acquis quelque confiance en eux-mêmes et quelque capacité à donner l'enseignement oral.

Les affaires financières sont en général bien conduites et les instituteurs sont payés promptement.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à distribuer les livres de récompense que vous m'avez envoyés et j'espère qu'ils produiront de bons résultats.

Pour les détails relatifs à chaque municipalité, je renvoie aux bulletins expédiés de temps à autre, ainsi qu'au tableau statistique.

Je donne maintenant la classification des municipalités de ce district, ainsi que le veut votre circulaire de novembre 1882.

Je n'en ai point que je puis classer comme *excellente*.

Bien :—Sutton Flat, Farnham-Est, Cowansville, Dunham Flat, ville de Farnham (diss), Brome, St-Damien, Freligsburg, Dunham, Philipsburg, Clarenceville.

Médiocres :—St-Ignace, Bolton-Ouest, Farnham-Ouest (diss.), St-Thomas, Bolton-Est, Potton, Notre-Dame-des-Anges (diss.), Sutton.

La municipalité dissidente de St-Sébastien de Missisquoi n'a pas eu d'école durant l'année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. A. McLOUGHLIN,

Insp. d'écoles.

M. J. P. NANTEL.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général sur l'inspection de mes écoles pour l'année scolaire 1887-88.

Il y a eu cette année en opération dans mon district 179 maisons d'éducation de tous genres, savoir : un collège classique, 2 académies de garçons, 4 académies de filles, 3 écoles modèles de garçons, 4 écoles modèles de filles, 3 écoles modèles mixtes (garçons et filles) et 162 écoles élémentaires.

Ces institutions ont été fréquentées par 8,460 élèves ; le nombre des élèves était de 8,293 l'an passé, ce qui fait une augmentation de 167 pour la présente année scolaire.

L'assistance moyenne a été de 78 pour cent ; l'an dernier, elle était de 80.5 pour cent. Cette diminution s'explique par la maladie qui a sévi chez les enfants dans plusieurs paroisses de mon district d'inspection, par l'hiver très rigoureux et partant, les mauvais chemins qu'il y a eu durant l'année.

Plusieurs maisons d'école ont été rebâties ou réparées, je constate avec plaisir qu'il y a progrès constants et considérables sous le rapport de la construction des écoles et du mobilier scolaire. Il semble que les contribuables comprennent mieux d'année en année l'importance d'avoir de bonnes maisons d'école et des mobiliers scolaires convenables.

Je suis satisfait des instituteurs et des institutrices qui sont sous mon contrôle. Presque tous ont fait leur devoir ; ils ont compris ce que je désirais d'eux, et ils ont mis en pratique mes conseils, mes avis qui se résument en ces mots : parler aux yeux pour arriver à l'intelligence des enfants, instruire au moyen de leçons courtes et d'explications intéressantes et pratiques.

J'ai fait cette année 253 visites, j'ai examiné toutes mes écoles une première fois et j'ai pu visiter deux fois 79 écoles. C'est sur le résultat de l'examen de ces dernières écoles que je base mon opinion pour juger du progrès général qui s'est accompli durant l'année dans mon district. Sur ces 79 écoles que j'ai visitées une deuxième fois, 75 m'ont donné entière satisfaction.

Je regrette beaucoup de n'avoir pu visiter une deuxième fois toutes

mes écoles ; mais les mêmes raisons, l'étendue trop considérable de mon district, le trop grand nombre de mes écoles, m'en ont empêché cette année comme l'année dernière. J'espère cependant que pour la plupart des écoles que je n'ai pu visiter qu'une fois, les notes que j'ai prises sur ces écoles lors de ma première visite me seront encore de quelque utilité ; elles me permettront de juger dans une certaine mesure des progrès qui se sont accomplis dans l'intervalle.

Les nouveaux cahiers de bulletins d'inspection comblent une lacune que je désirais voir accomplir depuis longtemps. Par ces cahiers, ne comprenant que quelques bulletins, le département de l'Instruction publique est maintenant en communication plus directe avec les municipalités scolaires et les réformes pourront être obtenus plus rapidement.

J'attire de nouveau votre attention sur la grave négligence que commettent beaucoup de commissaires d'écoles qui ne visitent pas leurs écoles régulièrement. Cette apathie de la part de personnes qui sont spécialement chargées de la surveillance des écoles est très préjudiciable aux progrès de l'instruction. Que peut-on attendre des écoles d'une municipalité où la moindre des occupations des commissaires est de les visiter.

Maintenant que les règlements scolaires sont revisés et que le Conseil de l'Instruction publique a adopté un nouveau programme d'études, une réunion ou conférence de tous les inspecteurs d'écoles ne serait-elle pas à propos ? Ne pensez-vous pas qu'il résulterait d'une semblable conférence plus d'uniformité sur la manière d'interpréter et de faire appliquer ces règlements, et n'y aurait-il pas plus d'uniformité dans l'inspection des écoles en général ? Je le crois humblement.

Les secrétaires-trésoriers qui sont sous mon contrôle m'ont donné pour la plupart satisfaction ; presque tous tiennent leurs livres suivant la méthode officielle.

Espérant que ces quelques notes, jointes aux bulletins d'inspection que je vous ai transmis durant l'année et à mon grand tableau statistique pour l'année scolaire 1887-88, vous donneront une idée assez juste des progrès qui se sont accomplis dans mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. P. NANTEL,
Insp. d'écoles.

M. F. X. O'BRIEN.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans le comté de Saguenay pour l'année scolaire 1887-88.

Dans cette partie de ma division d'inspection limitée à l'est par Bersimis, j'ai peu de changement à vous faire remarquer.

Les institutrices (car il n'y a pas un seul instituteur) sont en général compétentes et font preuve de zèle ; mais les salaires qu'elles reçoivent

sont insuffisants. C'est pour moi une tâche difficile que de convaincre certains commissaires d'écoles de la nécessité, même à un point de vue économique, d'offrir des traitements plus convenables à des personnes bien qualifiées pour diriger les classes.

L'école élémentaire de Tadoussac est encore tenue par Melle Mathilde Boucher. Cette excellente institutrice est rendue à sa douzième année d'enseignement à Tadoussac. Cela prouve également en faveur de l'institutrice et des contribuables. D'une part, Melle Boucher a évidemment donné satisfaction et, de l'autre part, elle n'a eu qu'à se féliciter de la conduite des intéressés à son égard.

Autant que possible, je tâche toujours de faire rengager dans les mêmes municipalités les institutrices qui s'acquittent bien de leurs fonctions. J'y trouve une garantie de plus grands progrès, surtout pour les élèves les plus avancés.

J'approuve entièrement l'idée de votre département de faire adopter partout un cours d'études uniforme, avec tableaux pour la division du temps, etc. Ce projet est des plus pratiques et des plus propres, suivant moi, à économiser le temps dans les classes et à provoquer l'attention des enfants.

Il y a défaut d'entente entre les commissaires de certaines localités et l'inspecteur quant à l'époque où doit commencer l'année scolaire. Plusieurs institutrices signent bien les engagememts pour la période voulue de dix mois ; mais il leur arrive de fermer leurs classes le premier d'août, pour ne les reprendre que vers le premier d'octobre. Il s'en trouve d'autres qui choisissent des époques différentes pour prendre leurs vacances.

J'ai invariablement insisté pour que toutes les écoles s'ouvrent le ou vers le premier de septembre de chaque année. Je ne prévois pas de difficultés dans l'avenir sous ce rapport.

Il est regrettable que votre département ne puisse augmenter le montant des allocations spéciales qui sont accordées aux municipalités pauvres de mon district d'inspection. Pour plusieurs d'entre elles, c'est une question de vie ou de mort.

J'ai fait la distribution des livres de récompense que vous m'avez transmis avec autant de discernement que possible. Mon but principal a été de créer l'émulation parmi les élèves. Partout on s'est montré fort ambitieux d'obtenir de l'inspecteur les livres qu'il doit distribuer, et les parents semblent tenir à ce que leurs enfants reçoivent en prix un de ces volumes.

Il serait à désirer que les institutrices qui se préparent à l'enseignement eussent l'avantage de suivre les cours de l'école normale. Je sais parfaitement qu'elles peuvent puiser dans d'autres institutions la même dose de science ; mais elles ne peuvent acquérir l'art d'enseigner à un degré aussi satisfaisant. Deux jeunes filles de mon district d'inspection suivent actuellement les cours de l'école normale Laval ; elles s'y préparent pour obtenir des diplômes d'école modèle.

Je m'efforce auprès de MM. les commissaires d'écoles de presque toutes les municipalités de faire adopter le nouvel ouvrage de M. le professeur Cloutier, intitulé " Leçons de choses." Je l'ai trouvé fort intéressant moi-même, et il sera très utile aux institutrices.

A l'est de Bersimis, il y a des écoles dans les localités suivantes : la Rivière-Pentecôte, les Sept-Iles, Moisie, la Rivière-au-Tonnerre, Magpie, la Rivière St-Jean, St-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux, Natashquan, N.-D. de Lourdes des Blancs Sablons et la Baie des Anglais (Anticosti).

Presque toutes ces écoles sont élémentaires. Les institutrices sont capables et réussissent bien en général. Elles sont presque toutes choisies par Mgr Bossé lui-même, dont le zèle en ce qui concerne l'éducation est au-dessus de tout éloge.

Comme par les années passées ce vénérable ami de la jeunesse ne recule devant aucun sacrifice, aucun labeur, pour asseoir sur des bases solides son œuvre de prédilection, l'instruction publique sur la côte du Labrador. .

Le couvent des révérendes sœurs de la Charité, établi à St-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux, est dans un état très florissant. A la fin de juin dernier, j'ai assisté aux examens publics et j'ai été très satisfait des résultats obtenus pendant l'année scolaire. Les élèves m'ont paru surtout d'une grande capacité sur la grammaire française. La calligraphie accuse une culture des plus soignées ; il en est de même de l'arithmétique. En résumé, le couvent est une excellente maison d'éducation bien digne de l'encouragement qu'il reçoit.

Comme annexe au couvent, se trouve une école d'industrie et de réforme. Le nombre des petites filles internes est de 20, et leur âge varie de 10 à 14 ans. Certes, l'on ne saurait trop féliciter le gouvernement provincial de Québec d'avoir fondé une institution de ce genre dans un endroit aussi salubre que la Pointe-aux-Esquimaux.

Les vues de Mgr Bossé, lors de la fondation de cette maison de réforme, ont été parfaitement approuvées par l'honorable premier ministre et ses collègues. Il est vraiment touchant de voir les soins dont ces enfants sont l'objet constant de la part des bonnes Sœurs.

En général, les contribuables de cette partie de mon district d'inspection font preuve de zèle ; mais il importe de vous faire remarquer que sans les efforts persistants et l'esprit de sacrifice du vénérable Préfet apostolique Mgr Bossé et de son clergé, la cause de l'instruction publique sur la côte du Labrador laisserait beaucoup à désirer.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. X. O'Brien,

Insp. d'écoles.

M. D. PAQUET.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le fonctionnement de la loi scolaire dans mon district d'inspection, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Nonobstant les difficultés qui se rencontrent toujours dans des localités aussi isolées que le sont celles des Iles de la Madeleine, douze écoles ont fonctionné pendant cette année. Ces écoles sont réparties comme suit : neuf écoles élémentaires mixtes sous contrôle des commissaires catholiques, donnant l'instruction à 454 élèves catholiques ; deux écoles élémentaires sous contrôle des syndics protestants, donnant l'instruction à 91 élèves protestants ; une école modèle de filles indépendante, donnant l'instruction à 84 filles catholiques : en tout 629 élèves.

Les dissidents de la municipalité de Ste-Madeleine ont réussi, en s'imposant de grands sacrifices, à tenir en opération, pendant toute l'année, une école qui a été dirigée par Melle Sadie Brooks, de l'Ile du Prince Edouard. Son salaire annuel s'est élevé à $220.

Les dissidents de St-Pierre de l'Etang du Nord payent un salaire de $200 à Melle Jennie Martin, aussi de l'Ile du Prince Edouard. Dans ces deux municipalités, les contribuables sont pauvres et en petit nombre. Je suggèrerais au département de leur accorder une large part du fonds des municipalités pauvres.

Les écoles sous contrôle des commissaires de Ste-Madeleine et de St-Pierre de l'Etang du Nord n'ont commencé à fonctionner que le 15 septembre dernier ; il y a eu quinze jours d'école de perdus ; en voici la raison : les commissaires, croyant agir dans l'intérêt des contribuables, avaient dit aux institutrices qu'ils n'auraient plus besoin de leurs services ; les vacances se passèrent, et les commissaires qui s'attendaient à recevoir maintes applications durent se résoudre à renouveler les engagements des mêmes institutrices ; mais plusieurs furent changées d'arrondissement. Ces permutations sont toujours préjudiciables aux progrès.

Dans la municipalité d'Aubert, on agit autrement ; aussi c'est là que sont les meilleures écoles. Un des instituteurs, M. Gignac, est à sa septième année d'enseignement dans la même école. Melle Zoé Delaney est à sa troisième année ; aussi son école est-elle une des meilleures de mon district.

Le couvent de la Congrégation Notre-Dame, dans la municipalité de Ste-Madeleine, a dû suspendre l'enseignement pendant trois semaines, pour cause de maladie chez les institutrices religieuses ; mais ces dernières ont su regagner le temps ainsi perdu, et elles ont réussi à faire faire à leurs élèves beaucoup de progrès dans toutes les matières enseignées.

Les maisons d'école sont en bon état ; cependant celle du Cap aux Meules, dans la municipalité de St-Pierre de l'Étang du Nord, a besoin d'être réparée, et celle de la municipalité dissidente de Ste-Madeleine est beaucoup trop petite ; j'ai conseillé aux syndics de l'agrandir. On se propose d'améliorer le mobilier dans plusieurs maisons d'école.

Le gouvernement provincial envoyait gratuitement, il y a quelque temps, des codes municipaux à tous les conseillers municipaux et à leurs secrétaires, ne serait-il pas bon d'en faire autant de la loi scolaire ? S'il m'était permis de le faire, je le suggèrerais, car c'est à peine si l'on peut se procurer une copie de ce code chez les commissaires mêmes.

Les secrétaires-trésoriers tiennent bien les comptes ; il n'existe des arrérages considérables que dans la municipalité de Ste-Madeleine ; mais on ne peut en accuser les contribuables de mauvaise volonté parce que la pêche, qui est leur seul moyen de subsistance, a fait défaut l'année dernière.

J'ai attendu la fin de l'année scolaire pour faire ma seconde visite, et j'ai constaté avec peine que l'assistance est plus considérable pendant l'hiver que pendant les autres saisons de l'année.

Il y a, dans mon district d'inspection, un ancien instituteur, M. Paul Duclos, qui jouit des avantages du fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire. Sa santé n'est pas bonne, surtout depuis le mois de mars dernier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. PAQUET,
Insp. d'écoles.

M. J. PRÉMONT.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1887–88.

Mon district d'inspection comprend les municipalités dont les noms suivent :

1o. Cité de Québec,
2o. Banlieue (Sud et Centre),
3o. St-Roch Nord,
4o. St-Sauveur,
5o. St-Adolphe,
6o. Ste-Brigitte de Laval,
7o. L'Ange-Gardien,
8o. Château-Richer,
9o. Ste-Anne,
10o. Les Crans,
11o. St-Ferréol,
12o. St-Tite des Caps,
13o. St-Joachim,
14o. Ste-Pétronille de Beaulieu,
15o. St-Pierre,
16o. Ste-Famille,
17o. St-François,
18o. St-Jean,
19o. St-Laurent.

La ville et ses faubourgs forment les quatre premières municipalités ; les autres sont renfermées dans le comté de Montmorency.

Je compte dans la ville (y compris les faubourgs) : 62 maisons d'école,

90 écoles	élémentaires	sous	contrôle,	fréquentées	par	5,405 élèves,
9 "	modèle	"	"	"	"	853 "
1 académie		"	"	fréquentée	"	100 "
6 écoles	modèles indép.	subventionnées,		fréquentées	"	935 "
3 académies		"	"	"	"	715 "

28 écoles indépendantes non subventionnées, dont 21 sont élémentaires, fréquentées par 2,377 élèves.

Total pour ces 4 municipalités seulement, 137 écoles fréquentées pas 10,385 élèves.

Remarquons, en passant, que si l'on met le chiffre de cette population scolaire en regard de celui de la population catholique totale de la ville, on pourra se convaincre que le rapport entre ces deux chiffres fait honneur à la vieille cité de Champlain.

Les écoles des 15 municipalités du comté de Montmorency sont classées comme suit :

30	écoles	élémentaires	sous contrôle	fréquentées	par	1,355	élèves,
11	"	modèles	" "	"	"	706	"
2	"	indépendantes subventionnées		"	"	113	"
1	académie	indépendante subventionnée		"	"	41	"

C'est donc un grand total de 181 écoles fréquentées par 12,600 élèves.

Le personnel de l'enseignement se compose de 203 religieux et de 118 laïcs. 27 professeurs laïcs dont 20 sont brevetés, et 74 instituteurs religieux ; total des professeurs religieux et laïcs, 101. Il y a 91 institutrices laïques dont 71 sont brevetées, et 129 institutrices religieuses ; total des institutrices religieuses et laïques, 220.

La moyenne du traitement annuel des professeurs est de $208.

La moyenne du traitement annuel des institutrices est de $120.

Je crois devoir discontinuer la reproduction de ces statistiques, car il me paraît pour le moins inutile de répéter ici des détails que vous donnent et mes bulletins et mon grand tableau statistique. Ils ne sauraient d'ailleurs trouver place dans un rapport dont les limites sont fixées d'avance. Et ce rapport même, monsieur le Surintendant, vous le supprimeriez entièrement que je n'en serais pas surpris. Je suis plutôt étonné du contraire, car qu'est-ce que le bulletin, si ce n'est une formule plus concise d'un rapport ordinaire. Petit messager vous arrivant à ses heures réglées, il vous renseigne d'une manière complète sur tous les faits scolaires de la municipalité d'où il part, et vous donne, pour ainsi dire, la physionomie propre à chaque école. De plus, il facilite vos relations avec les commissaires et les secrétaires-trésoriers des municipalités les plus reculées, de telle sorte que vous pouvez leur écrire juste à point, les félicitant et les encourageant quand ils font bien, ou les blâmant et les obligeant à venir à résipiscence quand ils font mal. Enfin, ce bulletin épuise tellement le sujet que l'inspecteur a coutume de traiter dans son rapport de fin d'année que véritablement, quand arrive l'époque où on lui réclame un nouveau travail, il n'a plus rien à dire que vous ne sachiez déjà. Aussi, mis en demeure de s'exécuter, il ne trouve le plus souvent, avec toute sa bonne volonté de se rendre utile à votre département, rien de mieux à faire que de vous transmettre ou certaines remarques générales plus ou moins déplacées dans un rapport officiel, ou simplement un triplicata, en y changeant quelque peu la forme, de son tableau statistique et de ses bulletins. Chacun de ces documents, pris isolément, peut avoir son mérite, mais je crois que la même somme d'informations pourrait

être obtenue en beaucoup moins de temps si on amendait toutes ces formules de façon que l'une complétât l'autre sans la répéter. Il serait bon aussi de retoucher la forme du journal de classe, en y ajoutant quelques colonnes disposées de manière à donner la statistique complète de l'école. Et c'est ainsi que tout concourrait à ménager le temps dont l'inspecteur n'a pas assez pour pouvoir s'acquitter, comme il le désirerait, de ses nombreux et importants devoirs.

Je crois savoir qu'à votre département les officiers préposés à l'examen de la statistique ont constaté qu'en effet il y a une réforme à opérer de ce côté ; il n'est donc pas hors de propos que je vous dise ma pensée là-dessus.

La statistique scolaire vraie est bien, en moyenne, celle que l'inspecteur constate *de visu* durant sa visite. Il devrait rarement prendre les chiffres qu'on lui donne sans en avoir vérifié l'exactitude. Or, pour obtenir cette vérification, il doit faire subir un examen aux élèves sur toutes les matières du programme d'études. Mon expérience m'a prouvé bien des fois qu'il est sage de prendre cette précaution.

Les institutrices, pour un bon nombre, ne savent pas toujours résister à l'inclination qui les porte a grossir les chiffres. Pour une leçon donnée dans le cours de l'année sur telle ou telle branche, elles feront entrer dans le tableau statistique le total des élèves de la classe, sous prétexte que tous ont pu retenir quelque chose de la leçon. Il y a déjà longtemps que je connais ce truc, on ne me donne plus aussi facilement le change, maintenant que l'on connaît ma manière de procéder.

Je crois, monsieur le Surintendant, qu'une bonne amélioration à accomplir, ce serait de faire le choix de la période triennale pour la publication de la statistique scolaire et des rapports d'inspecteurs. On pourrait alors exiger qu'elle fût vérifiée avec un plus grand soin et qu'elle relatât, entre autres détails, l'historique des principales écoles de chaque municipalité. Cette statistique consignerait nécessairement du nouveau, et aurait plus d'attrait pour le public Ce serait encore faire une économie qu'on pourrait affecter à la dépense encourue pour la tenue de congrès pédagogiques. De plus, dans l'intervalle, les inspecteurs traiteraient chaque année une question, la même pour tous, que vous leur proposeriez d'étudier. Ils vous soumettraient leur travail qui ferait le sujet de nouvelles délibérations à la réunion du congrès. Le procès-verbal des séances de ce congrès serait présenté au Conseil de l'Instruction publique qui le ratifierait en tout ou en partie, puis enfin on le communiquerait au gouvernement pour en obtenir la sanction.

Et c'est ainsi peut-être que les lacunes signalées par l'inspecteur dans un rapport isolé, et qui passe le plus souvent inapperçu, pourraient davantage attirer l'attention de la Législature qui y remédierait sans doute, s'il y avait travail d'ensemble et unité d'action.

Pour ma part, j'ai toujours cru qu'il était de mon devoir d'attirer l'attention de l'autorité sur ce que je crois être un obstacle au développement de l'instruction populaire, et de suggérer des moyens qui, étant appliqués à mon district au moins, auraient eu pour effet de favoriser l'éducation de nos jeunes gens de la classe agricole.

J'ai déjà eu occasion de développer ma pensée touchant certains amendements à faire à notre loi scolaire Je n'y reviendrai aujourd'hui que pour indiquer quelques-uns des inconvénients qu'un léger changement au statut ferait disparaître :

1o. C'est toujours la jeune fille de 18 ans qui a mission, de par la loi, de faire l'éducation des grands garçons de 16 ans ;

2o. C'est encore la même jeune fille, parce qu'elle se donne au rabais, qui s'empare de nos écoles modèles de garçons ;

3o. C'est toujours le même droit arbitraire des commissaires de déplacer l'instituteur qui fait bien son devoir ;

4o. C'est la même apathie à l'égard des pauvres instituteurs qui, l'un après l'autre, abandonnent une carrière qui ne paye pas même le salaire d'un manœuvre ;

5o. C'est encore le même mode de distribution des octrois votés pour l'encouragement de l'instruction. Actuellement le père insouciant sur l'éducation de sa famille, et l'enfant qui court les chemins, reçoivent leur part de l'octroi comme ceux qui font des sacrifices pour y avoir droit, etc.

Enfin je vous ai parlé des avantages de la décentralisation des conférences pédagogiques, de la réforme à opérer concernant le mode d'octroyer les brevets aux institutrices, de l'opportunité qu'il y a de reviser le programme d'études, de l'établissement de bonnes écoles de garçons tenues par des maîtres, etc., etc.

J'ai raison de croire cependant que la solution de plusieurs de ces dernières questions est à la veille d'être proclamée. Espérons qu'avant longtemps il en sera ainsi pour tout ce qui reste à faire encore.

Je ne saurais clore ce rapport sans mentionner de nouveau au moins le nom des meilleures institutions de mon district. Les Frères des Ecoles chrétiennes ont la direction de toutes les écoles de garçons sous contrôle de la ville et de St-Sauveur. Ces bons Frères ne font point là une œuvre mercenaire, la charité est le seul mobile qui les fait se multiplier quand leurs classes, trop nombreuses parfois, les obligent à un excès de travail, ce qui fait prendre à plusieurs d'entre eux le germe de cette maladie qui ne pardonne point. C'est ainsi qu'il m'arrive quelquefois, en inspectant leurs classes, de presser à mon départ la main moite de ces martyrs du devoir, que je n'espère plus revoir à une visite subséquente.

Deux de leurs maisons, l'une à St-Roch et l'autre au faubourg St-Jean, ont été mises sous le contrôle des commissaires dans le cours de l'année. Vous avez probablement eu l'occasion, monsieur le Surintendant, d'admirer ces deux splendides édifices qui font honneur à l'esprit de progrès des citoyens de ces deux grandes paroisses. Ils sont en même temps la gloire des Frères que l'autorité locale a choisis comme étant les plus dignes, parmi les éducateurs de la jeunesse, d'occuper un poste aussi élevé.

Je viens d'apprendre que dans l'institution de St-Roch, le révérend monsieur Bélanger, qui en est le fondateur, a établi une classe commerciale qui est appelée, me dit-on, à rendre de grands services aux maisons de commerce. L'objet de cette classe spéciale est de hâter les progrès des élèves qui n'ont plus qu'un temps limité à donner à leurs études et

de leur fournir, sans grandes dépenses, les moyens d'acquérir des connaissances plus complètes relatives au commerce, et surtout la pratique de la langue anglaise. Celle du faubourg St-Jean est redevable de sa grande prospérité au digne curé de cette paroisse, le révérend monsieur F. X. Plamondon. Il n'a pas compté les sacrifices de toutes sortes qu'il s'est imposés pour doter sa paroisse d'un établissement scolaire de première classe. Il doit aujourd'hui goûter une bien douce jouissance en contemplant son œuvre où 600 élèves vont apprendre à pratiquer les vertus chrétiennes, en même temps qu'ils reçoivent une instruction solide et variée.

Les deux autres écoles des Frères, celle de la rue Grant et celle de St-Sauveur, marchent constamment dans la voie du progrès et vous pouvez voir par mes bulletins que le cours d'études suivi dans ces deux institutions est tout à fait en rapport avec les besoins de la population tant ouvrière que commerciale de la ville.

2,671 élèves fréquentaient cette année les classes sous contrôle des Frères, ce qui équivaudrait à 53 écoles ordinaires fréquentées chacune par 52 élèves.

L'académie du Patronage acquiert de l'extension chaque année. Près de 200 élèves, la plupart dénués de tout, reçoivent ici non seulement l'éducation morale et intellectuelle, mais encore la nourriture et le vêtement. Quatre Frères et un professeur laïc peuvent à peine subvenir à tous ces besoins. Je compte encore, parmi les meilleures institutions de garçons, l'école modèle de St-Laurent que continue toujours à diriger avec de grands succès monsieur Bruno Pelletier, l'un de nos professeurs les plus distingués.

Monsieur Zoël Dubeau, porteur d'un brevet d'académie qu'il a obtenu à l'école normale Laval, est fort estimé à Ste-Famille où il dirige l'école modèle depuis trois ans. Les progrès qu'il fait remporter à ses élèves devraient lui valoir une subvention plus élevée, d'autant plus qu'elle fait partie de son salaire.

L'académie de St-Jean, que vous avez mise au nombre des écoles modèles dans votre dernier rapport, ne se trouve plus dans les conditions voulues pour que j'aie de sitôt à la mettre au nombre des écoles les plus florissantes. Quelques difficultés que vous connaissez feront en sorte, j'en ai la crainte, de la faire descendre encore d'un échelon, l'année prochaine.

Monsieur Louis Tardif qui a tenu depuis de longues années l'école modèle mixte de St-Pierre, vient de faire ses adieux à la carrière de l'enseignement. L'âge et l'épuisement l'obligent à prendre sa retraite, et il ne compte plus aujourd'hui que sur sa petite pension pour se procurer les choses les plus indispensables à la vie. Saluons en passant cet humble instituteur qui consacra toute sa vie à instruire la jeunesse. Avec un dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme, il a su accomplir, malgré des conditions tout à fait désavantageuses où il se trouvait placé quelquefois, sa tâche onéreuse avec le plus grand succès. Son salaire annuel de 150 à 200 piastres n'en est pas un avec lequel on puisse faire des économies, d'autant moins que voyant dans quelques-uns de ses élèves, qu'il croyait

plus pauvre que lui, des sujets exceptionnellement bien doués, il se plaisait à développer leurs talents, et les aidait de sa bourse lorsqu'il s'agissait pour eux de continuer leurs études au collège. C'est ainsi qu'un bon nombre de jeunes gens lui doivent d'avoir pu suivre leur inclination pour le sacerdoce.

Une autre bonne école modèle mixte, c'est celle de St-Joachim. Melle Morissette, élève de l'école normale Laval, continue de donner entière satisfaction à tous les intéressés. J'apprends qu'elle a donné sa démission et qu'elle vient d'être remplacée par Melle Gagnon, une autre institutrice bien qualifiée de l'école normale Laval.

L'école modèle mixte de Beaulieu a repris un nouvel essor sous la direction de Melle Alméria Noël aussi de l'école normale Laval. J'espère que mon bulletin sur cette école sera pris en considération, et qu'il vous sera possible de la subventionner à l'avenir.

Melle Emélie Turcotte, élève distinguée de l'école normale Laval, décorée de la croix d'honneur, a accepté la direction de l'école modèle de filles de St Jean. Les qualités de cette jeune institutrice et ce que j'ai vu de son enseignement me donnent l'espoir que cette école ne tardera pas à reprendre son état florissant d'autrefois.

Les écoles modèles mixtes de Laval et de l'Ange-Gardien, ainsi que l'école modèle de garçons du Château-Richer, ne sont pas dans un état très prospère. Les titulaires de ces écoles, institutrices de mérite, n'ont pas toujours pu détruire les obstacles qui les ont empêchées de mieux réussir. Pour sauvegarder leur réputation, elles ont bien agi en donnant leur démission.

Dans les divers couvents tant de la ville et des banlieues que de Montmorency, il y a toujours cet entrain, cette course au progrès qui a fait que souvent, au risque de donner trop d'étendue à mes rapports, je vous donnais des appréciations de détails sur la valeur du programme d'études suivi dans ces excellentes maisons d'éducation. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui, sachant que vous visitez vous-même plusieurs de ces institutions, et que le public connaît tout le bien qui s'y opère.

Parmi les écoles élémentaires sous contrôle, j'en compte 40 ayant la note *très bien*, 50 *bien*, et 30 *médiocre*. Les municipalités pauvres ayant un grand besoin de l'aide additionnelle sont les suivantes : St-Adolphe, Les Crans, St-Tite des Caps, Ste-Brigitte de Laval, St-Roch Nord, St-Ferréol et Ste-Pétronille de Beaulieu. Les trois premières surtout pourraient difficilement soutenir leurs écoles si cette subvention leur faisait défaut.

En somme, les dispositions de la loi scolaire sont assez bien suivies; les secrétaires-trésoriers font consciencieusement leurs devoirs, et l'état de l'instruction est relativement satisfaisant. Les maisons d'école et le mobilier s'améliorent sensiblement et j'ai raison de croire que le jour où l'on fera disparaître certaines lacunes déplorables, notre système d'instruction publique sera aussi parfait qu'on puisse le désirer. En terminant, qu'il me soit permis de présenter mon humble tribut de félicitations au gouvernement qui a eu l'heureuse idée de faire voter une somme plus considérable pour l'achat des livres de récompense. L'inspecteur pourra main-

tenant offrir un prix pour chacune des matières du programme d'études, ce qui aura pour effet immédiat d'encourager l'application à certaines branches importantes de notre enseignement primaire, mais qui ont généralement peu d'attrait pour un bon nombre d'élèves.

J'espère que l'inspecteur sera autorisé aussi à présenter de temps en temps un volume à l'instituteur qui se distingue dans l'enseignement. Ce serait encore le donner aux élèves, puisque les prix ainsi offerts seraient choisis parmi nos meilleurs ouvrages pédagogiques que l'instituteur étudierait pour le plus grand avantage de sa classe.

Le traité de pédagogie publié par l'éminent évêque de Rimouski est bien l'ouvrage que je désirerais voir entre les mains de toutes nos institutrices. Si elles voulaient l'étudier attentivement et mettre en pratique tous les sages conseils qui y sont donnés, elles éviteraient bien des tâtonnements dans la recherche des meilleurs moyens de parvenir au succès dans l'art si difficile d'enseigner.

Un autre bon livre encore à répandre dans les écoles, à donner aux institutrices surtout, c'est le " Recueil de leçons de choses par J. B. Cloutier. "

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. PRÉMONT,

Insp. d'écoles.

M. P. A. ROY.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans ma circonscription pour l'année scolaire expirée le 30 juin 1888.

Mon district d'inspection comprend le même nombre de municipalités que l'année dernière, plus celle de St-Bernardin qui vient d'y être ajoutée, ce qui porte maintenant le nombre de mes écoles à 102, réparties dans 85 arrondissements.

A part les académies indépendantes de Sillery et de Bellevue où l'inspecteur n'est pas admis, j'ai visité toutes les écoles commises à ma charge, à l'exception de celle de St-Bernardin qu'il ne m'a pas été possible de visiter cette année, et celle du Lac Beauport qui était fermée lorsque j'ai été pour en faire la visite le 7 mars dernier, l'institutrice étant malade.

Quatre écoles sont restées fermées durant le cours de cette année, dont une à St-Basile, une à Ste-Catherine et les deux autres à St-Raymond, la première l'ayant été faute de titulaire et les trois autres par le manque de ressources suffisantes pour qu'elles pussent fonctionner.

En comparant mes notes de l'année dernière à celles de mes derniers bulletins, je trouve une augmentation de 179 dans le nombre des élèves qui ont fréquenté les classes ; il y a eu aussi augmentation de 163 dans l'assistance moyenne, ce qui me paraît être un résultat satisfaisant.

La paroisse de Beauport vient d'être dotée d'un magnifique couvent, dû au zèle et au dévouement du révérend monsieur A. Légaré, curé de cette paroisse. ainsi qu'à la générosité des citoyens qui ont puissamment secondé les efforts de leur digne pasteur, en s'empressant de contribuer généreusement à la construction de cet édifice, l'un des plus beaux de la province, qui fait véritablement honneur à cette paroisse déjà si favorisée sous le rapport des monuments publics. Ce couvent, qui est sous l'habile direction des dames de la Congrégation, est appelé à rendre d'immenses services à cette localité, du moins si l'on en juge par les débuts qui sont très encourageants, puisque, dès la première année, 215 jeunes filles ont été admises à fréquenter les classes de cette institution.

Les autres écoles de mon district sont à peu près dans le même état que l'année dernière, à l'exception toutefois de l'école modèle de St-Ambroise dont la maison a été rebâtie par la fabrique à laquelle elle appartient à titre de legs. Cette maison est, à part les couvents, la plus belle et la plus confortable de tout mon district ; c'est aussi la plus hygiénique, tant sous le rapport de ses proportions que sous celui de son excellente position.

Quant au matériel des écoles, il est à peu de choses près dans le même état que l'an dernier. Il y a encore beaucoup de mauvaises tables et de bancs sans dossiers ; mais à plusieurs endroits l'on a promis d'y faire, durant les vacances, les améliorations que j'ai suggérées.

Pour ce qui est de l'enseignement, je dois dire qu'un bon nombre d'institutrices ne s'adressent encore qu'à la mémoire des élèves au lieu de s'appliquer à développer leur jugement par des exercices choisis et bien appropriés à leur âge et à leur degré d'avancement qui les obligeraient de raisonner leur travail.

Inutile de dire qu'avec un tel enseignement il n'y a pas de vie dans une école, et, comme conséquence, peu d'émulation et presque pas de progrès. Ce défaut se fait assez généralement remarquer dans les écoles dirigées par des institutrices qui n'ont pas suivi les cours de l'école normale.

L'enseignement du dessin et de l'agriculture est totalement mis de côté dans plusieurs écoles ; la faute en est aux commissaires ou aux parents qui s'opposent à ce que ces matières soient enseignées.

La géographie, l'histoire du Canada et la tenue des livres pourraient être enseignées à un plus grand nombre d'élèves. J'ai fait mon possible pour qu'à l'avenir toutes les matières du programme d'études soient enseignées dans mes écoles, et dans une proportion convenable.

Les livres des secrétaires-trésoriers m'ont paru pour la plupart bien tenus et en bon ordre. Presque tous tiennent leurs comptes d'après la méthode officielle. Sauf quelques exceptions, les institutrices sont bien payées.

Je vous faisais remarquer dans mon rapport de l'année dernière, monsieur le Surintendant, que les commissaires de certaines municipalités non seulement n'encourageaient pas les enfants de leurs écoles en ne distribuant pas de récompenses à ceux qui en avaient mérité, mais qu'ils ne se donnaient même pas la peine de visiter leurs écoles, ainsi

que la loi les y oblige. Cette négligence des commissaires cause un tort considérable aux élèves qui, n'étant encouragés en aucune manière à faire de constants et énergiques efforts pour s'instruire, finissent pour la plupart par se décourager et se laisser aller à l'indolence, à l'apathie, et cela au grand désespoir de ceux qui ont charge de leur distribuer le pain de l'intelligence et dont les efforts se trouvent ainsi paralysés.

Suivant moi la visite des commissaires a pour double conséquence de maintenir les maîtres et les élèves dans le devoir : les premiers, en les engageant à faire tout en leur pouvoir pour faire avancer leurs élèves afin d'être en état de montrer de nouveaux progrès à chaque examen, et les derniers, en les faisant s'appliquer davantage à l'étude afin de mériter les éloges et les récompenses dus à leurs efforts.

En face d'un tel état de choses, j'avais résolu de faire tout ce qui dépendrait de moi pour engager messieurs les commissaires à visiter régulièrement leurs écoles deux fois l'an et à prendre les moyens de pouvoir distribuer quelques récompenses aux élèves, surtout à la fin de l'année.

C'est ce que j'ai fait, monsieur le Surintendant, usant pour cela de tous les ménagements et de toute la délicatesse possibles. Je me flattais d'un succès d'autant plus assuré que les commissaires qui ont presque tous des enfants aux écoles devaient être les premiers à en recueillir les fruits ; mais j'ai été trompé dans mon espoir, du moins en ce qui concerne certaines municipalités dont les commissaires n'ont pas tenu compte de mes conseils.

N'y aurait-il pas un remède à opposer à un tel mal ? Je crois que si ceux qui, à tout propos, font fi des conseils qui leur sont donnés par les inspecteurs d'écoles voyaient leur octroi retenu, cela aurait un effet magique auprès de ces messieurs qui pensent n'avoir ni ordres, ni conseils à prendre de qui que ce soit,et qui s'imaginent avoir suffisamment rempli leurs devoirs lorsqu'ils ont engagé des institutrices qui se donnent au rabais, sans s'inquiéter le moins du monde si elles ont les capacités requises pour donner l'éducation à leurs enfants.

Je m'en tiendrai pour cette année à signaler de nouveau ce fait, espérant que cela suffira pour éveiller l'attention de ceux auxquels je fais allusion, et qui, je n'en doute pas, vont s'empresser de suivre les conseils qu'il était de mon devoir de leur donner.

Malgré le triste état de choses que je viens de signaler, n'allez cependant pas croire, monsieur le Surintendant, que l'on soit, en général, animé d'un mauvais esprit contre l'éducation ; au contraire, l'on est presque partout très bien disposé et prêt à faire les plus généreux efforts pour la cause de l'instruction de la jeunesse, au succès de laquelle le clergé et tous les vrais amis de l'éducation ont travaillé avec énergie et dévouement. Encore une fois, la plupart des municipalités de mon district sont très bien disposées envers les écoles et je m'en réjouis sincèrement, mais je voudrais qu'il n'y eût pas d'exceptions, et n'y en eût-il qu'une seule que je croirais devoir vous la signaler.

J'ai tenu, monsieur le Surintendant, à vous faire connaître de la manière la plus exacte possible l'état de l'instruction publique dans mon district, c'est pourquoi je vous présente le tableau tel qu'il existe, avec ses ombres comme avec ses couleurs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. A. Roy,

Insp. d'écoles.

M. P. J. RUEL.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année 1887-88.

Il y a eu cette année dans mon vaste district d'inspection 175 écoles élémentaires fréquentées par 6,871 élèves, dix écoles modèles fréquentées par 491 élèves et trois académies fréquentées par 374 élèves ; ce qui fait un total de 188 établissements scolaires fréquentés par 7,736 élèves. L'assistance moyenne a été de 5,632, c'est-à-dire près de 73 pour cent ; malgré que ce chiffre ne soit pas élevé, je suis satisfait de cette moyenne vu l'étendue des arrondissements.

La municipalité dissidente de Bolton-Ouest n'existe plus et les contribuables sont retournés sous le contrôle des commissaires qui ont ouvert deux écoles pour les enfants catholiques, au lieu d'une qu'ils avaient auparavant.

Les citoyens de Roxton-Falls, sous la direction de leur zélé pasteur, ont ouvert l'automne dernier un collège agricole qu'ils ont confié aux révérends frères Maristes, et un couvent qu'ils ont mis sous la direction des dames de la Présentation de Marie. Les résultats ont été admirables et les contribuables de ce beau village ont commencé, dès cette année, à recueillir les fruits des nombreux sacrifices qu'ils se sont imposés pour procurer à leurs enfants le bienfait inestimable d'une bonne éducation. Ces beaux succès sont un heureux présage pour l'avenir. Waterloo et Granby, stimulés par les résultats obtenus à Roxton-Falls, sont à construire de vastes édifices pour recevoir les frères Maristes qui doivent, là aussi, se charger de l'éducation des garçons ; les contribuables de ces deux villages qui progressent rapidement n'ont à s'occuper que de l'éducation de leurs garçons, car, depuis plusieurs années déjà, leurs filles reçoivent une brillante éducation qui leur est donnée par des religieuses dont la science pédagogique et l'habileté sont connues de tous.

A N.-D. des Anges, les commissaires font construire une école considérable, dont vous avez approuvé le plan, pour les enfants du village, qu'ils se proposent de confier avant longtemps à des religieuses.

Comme vous le voyez, des progrès étonnants se font dans mon district d'inspection afin de relever le niveau de l'éducation et, dans quelques années, il y aura dans les Cantons de l'Est autant de maisons d'éducation supérieures qu'il en existe dans les autres parties de la province. Et tout

cela nous le devrons à notre clergé qui s'est mis à la tête du mouvement, ici comme ailleurs.

Toutes mes écoles modèles et académiques sont tenues sur un bon pied et méritent l'encouragement du gouvernement. Les subventions qui leur sont accordées devraient être plus considérables, vu les besoins plus nombreux qu'on y rencontre, vu l'agrandissement et les améliorations que l'on doit faire souvent aux bâtisses pour satisfaire à l'augmentation de la population. Pour ces raisons, je regrette de constater que l'académie des filles de la ville de Farnham n'ait reçu aucune subvention l'an dernier ; et cependant cette maison d'éducation qui rend de si grands services a dû faire faire de grands travaux depuis trois ans afin d'être en état de recevoir toutes les élèves qui se présentaient à son pensionnat.

Parmi mes écoles élémentaires, je suis heureux de constater qu'il n'y en a que quelques-unes où les progrès ne sont pas *satisfaisants ;* presque toutes ont obtenu la note *assez bonne* et la note *bonne*, et plusieurs la note *très bonne.*

S'il y a encore plusieurs écoles qui ne peuvent dépasser la note assez bonne, on doit l'attribuer au trop grand nombre d'institutrices non brevetées : j'en compte quarante cette année. La plupart de ces institutrices n'ont pas les connaissances pédagogiques suffisantes pour bien enseigner ; elles se contentent de la lecture (et souvent quelle lecture triste, monotone et assommante), de l'écriture, du catéchisme et d'un peu de calcul et de grammaire ; elles s'appliquent à faire réciter le mot à mot du livre, mais elles donnent si peu d'explications que les enfants ne peuvent faire un problème qui ne se trouve pas dans leur arithmétique ou écrire correctement même les mots qu'ils ont appris par cœur.

Pour ces raisons, j'approuve franchement les conférences pédagogiques telles que mises en pratique par monsieur l'inspecteur Lippens *partout où cela est praticable.* Je ne doute pas qu'elles doivent rendre de grands services à l'éducation ; mais j'ajoute les mots " partout où cela est praticable " parce que dans mon district qui est si vaste et où les écoles sont si dispersées, ce système de conférences ne pourrait être mis en pratique que dans quelques paroisses ; ailleurs il entraînerait de grandes dépenses et souvent je n'aurais pour auditoire qu'une institutrice avec ses élèves.

Je vois avec plaisir que le gouvernement se propose d'élever la subvention qu'il accorde aux écoles élémentaires ; cette augmentation aura pour effet de faire ouvrir de nouvelles écoles dans les grands arrondissements et, par là, de faciliter l'assistance à l'école. Une large part devrait être accordée de préférence aux municipalités dissidentes, parce qu'elles sont toutes plus pauvres que les municipalités sous le contrôle des commissaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. J. Ruel,

Insp. d'écoles

M. J. E. SAVARD.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice de 1887-88.

En comparant la première statistique que je vous adressais en 1874 à celle de la présente année, vous constaterez une progression ascendante et notable dans le nombre des municipalités et des arrondissements, ainsi que dans le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles.

TABLEAU COMPARATIF.

	1874-75	1887-88	Augmentation.
Municipalités	16	27	11
Maisons d'école	58	105	47
Ecoles élémentaires	54	98	44
Elèves	1,948	3,520	1,572
Ecoles modèles	4	9	5
Académies	1	2	1
Elèves	81	228	147
Collège	1	1	0
Elèves	61	101	40
Total des élèves	2,498	4,480	1,982
Elèves épelant	372	1,587	1,215
Elèves lisant bien	692	2,893	2,201
Elèves écrivant	1,064	4,343	3,278
" apprenant l'arithmétique	890	4,358	3,468
" " le calcul mental	303	4,358	4,055
" " la tenue des livres	37	1,097	1,060
" " le mesurage	11	54	43
" " l'anglais	64	360	296
" " la grammaire française	686	1,743	1,057
" écrivant des dictées	561	1,609	1,048
" apprenant le style épistolaire	49	1,003	954
" " la géographie	315	971	656
" " l'histoire sainte	547	1,704	1,157
" " l'histoire du Canada	100	1,030	930
" " l'histoire d'Angleterre	.....	40	40
" " l'histoire naturelle	.....	8	8
" " d'autres histoires	.....	109	109
" " le dessin	12	3,811	3,799
" recevant des leçons de choses	.....	3,862	3,862
" apprenant l'agriculture	52	1,852	1,800
" " la logique	.....	8	8
" " la chimie	.....	9	9
" " la physique	.....	9	9
" " l'algèbre	.....	48	48
" " la couture	.....	207	207
" " la musique instrumentale	18	52	34

Ainsi, monsieur le Surintendant, vous voyez que le nombre des municipalités a augmenté de onze et que le nombre des élèves fréquentant les écoles et étudiant les principales matières est presque double. Cette

augmentation considérable laisse entrevoir la plus belle perspective et est de nature à encourager grandement tous les amis de l'éducation et à les convaincre que si l'instruction du peuple n'a pas atteint, dans mon district, toute la perfection désirable, elle est toujours de mieux en mieux comprise et appréciée.

En résumé, sous le rapport de l'instruction, le comté de Chicoutimi se place au rang des mieux organisés.

Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport, les méthodes d'enseignement sont améliorées presque à la perfection.

L'enseignement, de plus en plus pratique et rationnel, se fait remarquer surtout sur *la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, l'histoire et la géographie.*

On trouve dans toutes les écoles la série complète des cahiers d'écriture de M. J. A. Langlais, qui donne des résultats de plus en plus satisfaisants.

L'enseignement religieux étant la base de toute éducation vraiment durable, j'exige que les institutrices enseignent le catéchisme régulièrement deux fois par jour.

Les commissaires sont, en général, des hommes intelligents et énergiques qui remplissent bien les devoirs de leur charge ; il en est de même des secrétaires-trésoriers qui tiennent leurs livres d'après la méthode officielle. Les finances sont prospères dans plusieurs municipalités ; je citerai la paroisse de Chicoutimi et celle de St-Fulgence qui n'ont, cette année, aucun arrérage de cotisation ou de rétribution mensuelle.

Un grand nombre de vieilles maisons d'école ont été réparées ou remplacées par de nouvelles plus spacieuses, mieux aérées et beaucoup plus confortables. Sous le rapport de l'ameublement, il y a aussi amélioration notable.

Je compte cent onze maisons d'éducation de tout genre : un petit séminaire, deux académies tenues par les dames Ursulines et les religieuses du Bon-Pasteur, neuf écoles modèles, quatre-vingt-dix-huit écoles élémentaires, une école indépendante dite *école des sauvages* soutenue par le gouvernement fédéral, conduite avec succès par Madame Vve E. Roy, institutrice munie d'un brevet d'école modèle.

Les trois écoles de Normandin, de St-Méthode, et de Cap à l'Ouest n'ont pas fonctionné faute d'institutrices ; à Jonquières, celle du No 5 est restée fermée parce qu'il n'y avait pas un nombre d'enfants suffisant pour la fréquenter.

Le petit séminaire de Chicoutimi compte vingt-cinq prêtres et ecclésiastiques, dont quinze sont professeurs.

L'année scolaire 1887-88 a été un temps d'épreuve pour cette institution : la Providence lui a enlevé son fondateur et le principal auteur de toutes ses entreprises, Mgr D. Racine. Lorsque la mort est venue frapper notre grand évêque, l'émotion a été profonde et le regret unanime dans tout le diocèse. Tous ceux qui ont à cœur les intérêts du peuple ont vu dans cette mort autre chose qu'un deuil ordinaire ; ils ont senti que la noble cause de l'instruction venait de perdre un de ces champions les plus vaillants, sans parler des leçons, des conseils, des secours de tout genre et

de toute nature qu'il a prodigués et qu'il aurait continué de prodiguer à tout le Saguenay.

Le nom de Mgr D. Racine doit donc être prononcé avec respect et reconnaissance par toute la population du Saguenay et particulièrement par le petit séminaire de Chicoutimi qui lui doit son existence.

Malgré cette perte, grâce au dévouement et au zèle éclairés des directeurs et des professeurs de cette maison qui ont déjà fait leur marque dans l'enseignement, les élèves ont continué de marcher à grands pas dans la voie du progrès ; les examens dans toutes les classes ont accusé d'heureux résultats. En 1874, on comptait soixante et un élèves ; il y en a cent un cet année. Cette augmentation prouve que la population n'est pas indifférente à la prospérité de cette institution et qu'elle sait apprécier les avantages de l'instruction que les élèves y reçoivent.

L'académie des filles de Chicoutimi, agrandie et réparée l'année dernière, possède tout ce qu'il faut maintenant pour assurer le confort des élèves. Elle est située dans l'endroit le plus salubre et le plus agréable. Une vaste cour de récréation embellie de plantations est à la disposition des élèves. Les classes sont grandes, bien éclairées et pourvues de tout le matériel requis. Le nombre des élèves augmente chaque année, ce qui est une preuve de l'excellence de cette institution. Toutes les matières exigées par le programme officiel sont enseignées et les élèves se livrent avec application et constance aux travaux manuels. Plusieurs ont obtenu des médailles pour les ouvrages filés et tissés.

Deux anciennes élèves de cet établissement, Melles Célestine Desjardins et Mary Jane Havey sont brevetées pour école modele ; elles dirigent avec succès l'école élémentaire de filles de la ville de Chicoutimi et l'école modèle de Laterrière.

L'académie des révérendes sœurs Ursulines du Lac St-Jean compte 127 élèves. Cette institution obtient les plus beaux succès. Le nombre des élèves augmentant chaque année, les religieuses ont dû songer à construire un local plus vaste et plus commode. Cette bâtisse, en pierre et à plusieurs étages, est splendide et située dans un endroit agréable qui domine le lac St Jean. Cette maison d'éducation si bien appréciée rend les plus grands services aux intéressés, en donnant à leurs jeunes filles une excellente éducation morale et religieuse.

Les écoles modèles qui ont obtenu le meilleur résultat, sous le rapport de la bonne tenue et des progrès accomplis, sont celles qui sont dirigées par Melles Odélie Ouellet, Jos. E. Grenon, Célestine Desjardins et Anna Lapointe.

Les écoles élémentaires continuent généralement d'être tenues sur un très bon pied ; il y en a plusieurs qui sont au niveau des écoles modèles. On y trouve des élèves de 10 à 12 ans qui étudient toutes ou presque toutes les branches exigées par le programme officiel pour les écoles modèles.

Les institutrices qui conduisent avec le plus de succès et de fruit les écoles élémentaires sont : Melles Marie Gauthier, Anna Bergeron, M. J. Harvey, G. Boulet, Corinne Tremblay, Marie Tremblay, Cédulie

Lavoie, Virginie Lalancette, Marie Savard, Eulalie Simard, Clodia Grenon, Apolline Couillard, Cédulie Tremblay, Suzanne Boivin, Radégonde Chamberlan, Léontine St-Pierre, Philomène Larouche, Marie Robitaille, Luce Tremblay, Marie Plourde, Marie L. Boivin, Malvina Brassard, Julienne et Aurélie Paradis, Marie Tremblay (St-Prime), Elmire Lindsay, Clara Lizotte, Aladie Tuchon, Marie Perron, Louise Côté, Zélie Tremblay, A. Gobeil, Arthémise Labrie, M.-Lse Déry, Sophie Larouche, Alphonsine Lapointe, Hélène Déry, Clara Blackburne, M.-Lse Gagné.

Les autres maîtresses, sauf de rares exceptions, obtiennent aussi de bons résultats et s'acquittent bien de leurs devoirs.

Le total des élèves a été de 4,480 contre 3,957 l'année dernière ; augmentation, 523.

Mes bulletins d'inspection me dispensent, je crois, monsieur le Surintendant, de vous transmettre un plus grand nombre de renseignements.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. SAVARD,

Insp. d'écoles.

M. M. T. STENSON.

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les écoles de mon district pour l'année finissant le 30 juin dernier.

Depuis que j'ai été nommé inspecteur d'écoles, en 1864, j'ai eu des occasions exceptionnellement favorables de constater le progrès fait dans cette vaste partie de la province comprise entre le district de Saint-François et le comté de Mégantic, de même que dans les cantons du comté de Beauce.

Telles étaient les limites de mon district d'inspection il y a environ dix ans.

A cette époque, les écoles commises à ma surveillance ayant atteint le nombre de 220, dispersées sur la surface de cet immense territoire, votre département jugea qu'il était nécessaire de nommer un autre inspecteur et de me soulager en m'enlevant environ la moitié de ce district. Depuis mon district d'inspection s'est composé du district électoral de Sherbrooke, des comtés unis de Richmond et Wolfe, du comté de Compton, des deux municipalités de St-Ferdinand et de Ste-Sophie d'Halifax, dans le comté de Mégantic, et des quatre municipalités du comté de Beauce qui se trouvent situées sur la frontière du comté de Compton.

Les limites de ce rapport ne me permettent pas d'entrer dans les détails de la progression qui s'est produite dans chaque localité ; mais mon tableau statistique de cette année établit que, dans les huit dernières

années, le nombre des écoles a été porté de 113 à 232 écoles élémentaires, et de 2 à 12 écoles modèles.

En voici un court sommaire :

Nombre de municipalités	55
Nombre d'écoles élémentaires sous le contrôle des commissaires et des syndics	231
Ecole élémentaire indépendante	1
Nombre d'écoles modeles sous le contrôle des commissaires et des syndics	7
Ecoles modèles indépendantes subventionnées	5
Académie de filles	1
Collège classique	1

Formant un ensemble de 246 institutions d'enseignement.

Le nombre total des professeurs et des instituteurs est de 306, dont 87 appartiennent aux communautés religieuses. Parmi les 219 instituteurs laïques, je n'en trouve que onze munis de brevets d'école normale ; dix n'ont point de brevet, et le reste est muni de brevets donnés par les bureaux d'examinateurs.

Il y a 46 instituteurs, dont 4 seulement sont laïques. Trois de ces derniers sont porteurs de brevets, deux d'école élémentaire seulement et un d'académie. Le traitement des premiers est, en moyenne, de $200 et celui du dernier de $400. Le quatrième est professeur de musique au collège classique de Sherbrooke.

On a beaucoup parlé du petit nombre des instituteurs, mais tant qu'on n'aura pas pris le moyen de rendre la position plus attrayante et plus rémunératoire, il est, je crois, inutile d'essayer à augmenter leur nombre.

Une des incitations que j'ai entendu mentionner comme devant encourager les laïques à entrer dans la carrière de l'enseignement, c'est que la position d'inspecteur d'écoles est le but auquel ils peuvent aspirer.

Il n'y a pas de doute que les quelques instituteurs qui arrivent à cette position la trouvent préférable au métier d'instituteur payé par des traitements comme ceux dont je viens de parler. Mais quand on fait la comparaison entre les devoirs et le salaire des inspecteurs d'écoles et ceux des hommes d'intelligence et d'instruction ordinaires dans les autres carrières de la vie, la balance penche considérablement contre le jeune homme qui se livre à l'enseignement.

Je ne fais pas ces remarques avec l'intention de décourager qui que ce soit de l'idée de donner ses services à la société comme instituteur, mais je me crois, en justice et en vérité, tenu de dire les choses telles qu'elles sont. Parmi les nombreuses raisons que j'ai de parler aussi franchement se trouvent les suivantes :

1o. Le jeune homme qui entre dans la carrière de l'enseignement avec l'intention de faire son devoir à l'égard de ceux qui l'emploient et de ceux qui sont confiés à ses soins, s'attend à gagner par ce moyen un revenu qui lui permette de tenir parmi ses concitoyens la position à laquelle ses études préparatoires et ses travaux lui

donnent droit. Dans ce but il passe deux ou trois années à étudier et à se rendre apte à exercer sa profession. Après avoir passé autant d'années dans l'enseignement, à un salaire qui le tient dans le dénûment, sans aucun espoir d'améliorer sa position, son ambition s'éteint, et alors il s'abrutit dans sa profession ou il tourne son attention vers d'autres moyens de gagner son existence. Mais le temps d'étudier pour entrer dans une profession libérale ou pour se préparer à un autre état est passé.

2o. En admettant qu'après avoir enseigné durant plusieurs années l'aspirant à la position d'inspecteur d'écoles atteigne ce but, son ambition est-elle raisonnablement satisfaite ?

A cette question mon expérience de vingt-quatre années ne fournit pas de réponse affirmative satisfaisante.

En premier lieu le traitement des inspecteurs d'écoles dans cette province varie de $650 à $1000 par année. Tous les frais de voyage de l'inspecteur doivent se payer à même cette somme. Il faut acheter un cheval et des voitures propres à toutes les saisons de l'année et tenir ces dernières en bon état de réparation. Pour moi, du moins, c'est un chef important de dépense.

On ne peut s'adonner à aucun autre travail, car lorsque l'inspecteur n'est pas à faire ses visites régulières aux écoles, il emploie le temps à répondre aux lettres qui lui arrivent de toutes les parties de son district et à régler du mieux qu'il peut les difficultés qui surgissent constamment, sur tous les points, entre les instituteurs et les commissaises ou les parents des enfants fréquentant les écoles, ainsi qu'entre les contribuables et les commissaires d'écoles.

Il peut y avoir des exceptions, mais si j'en dois juger d'après mon expérience, je puis affirmer en toute sécurité que l'inspecteur d'écoles qui entreprendrait de se livrer régulièrement à une besogne quelconque, autre que ses devoirs officiels, trouverait qu'il a trop de fers au feu. Il faut qu'il consacre tout son temps et toute son attention aux écoles confiées à sa surveillance ; qu'il paye tous ses frais de voyage à travers son district ; qu'il entretienne et fasse instruire ses enfants à même le traitement si minime qui lui est accordé.

Chaque année, depuis le 1er septembre jusqu'au 30 juin, il doit s'occuper du fonctionnement des écoles de son district. Pendant les mois de juillet et août, il faut qu'il prépare son tableau statistique et son rapport annuel ; il échange une correspondance considérable touchant l'engagement des instituteurs pour l'année suivante. S'il y avait perspective d'augmentation de revenu proportionnelle à l'augmentation du nombre des écoles ou au progrès qui s'y opère constamment, il y aurait une incitation au travail en vue de parvenir, à force de temps, à une position respectable et aisée. Mais telle perspective n'existe point pour l'instituteur ou l'inspecteur d'écoles. Le seul encouragement que recèle sa position se trouve dans le fait qu'au bout de trente ans de service, s'il vit tout ce temps-là, lorsqu'il est devenu impotent par suite de mauvaise santé ou d'épuisement physique contractés dans l'accomplissement de ses devoirs, il lui est permis d'espérer toucher une pension proportionnée à la durée

de son service et au traitement sur lequel il a payé sa retenue annuelle de deux pour cent.

C'est certainement là une bonne chose et pour l'obtention de laquelle vous avez déployé une énergie et une persévérance qui font de nous vos obligés dans une forte mesure.

Qu'on examine la position de l'instituteur et de l'inspecteur d'écoles à n'importe quel autre point de vue, et l'on verra qu'elle ne peut supporter la comparaison avec celle du commis qui peut débuter dans la vie avec bien moins de préparation intellectuelle et, par conséquent, beaucoup plus tôt et avec une instruction qui lui coûte beaucoup moins. Quand il a appris son état, ce dernier a une carrière beaucoup plus vaste ouverte devant lui ; puis il a l'exemple de ceux qui d'humbles commencements comme le sien sont parvenus à l'affluence des biens, exemple qui l'encourage dans les vicissitudes qu'il rencontre sur son chemin.

L'homme de commerce intelligent qui commence sa carrière de bonne heure avec le savoir littéraire acquis à l'école élémentaire, peut,—s'il ne juge pas à propos de prendre établissement à son compte aussitôt qu'il connaît parfaitement son état,—gagner un plus fort traitement que celui de l'instituteur et de l'inspecteur d'écoles.

Des employés du parlement qui travaillent pendant la session, du moins quelques-uns d'entre eux, reçoivent pour leurs deux ou trois mois de travail un salaire égal, si non supérieur, à celui des inspecteurs d'écoles les mieux rémunérés de la province pour l'année entière.

On pourrait faire une multitude de comparaisons semblables établissant que les fonctionnaires de l'instruction primaire ont tout le désavantage ; mais je crois inutile d'insister sur ce point pour donner la raison du petit nombre des instituteurs qui se dévouent à cette noble, mais peu lucrative profession.

Le niveau qu'atteignent les institutrices s'élève continuellement et quelques-unes de celles qui sont graduées de l'école normale trouvent de l'emploi dans ce district Il reste cependant encore beaucoup à faire pour améliorer notre système général d'enseignement ; le progrès s'opèrera lentement chez nous tant que nous n'aurons pas mis en active opération et que nous n'aurons pas organisé nos conférences d'instituteurs français. J'ai parlé si souvent de cette question dans mes rapports précédents que je ne me crois pas justifiable de faire plus que mentionner la chose en cette occasion et que d'exprimer l'espoir que vous réussirez bientôt à réaliser votre désir de voir établir sérieusement ces conférences.

Vous pouvez voir par mes bulletins qu'il se fait un progrès sensible dans la construction des maisons d'école et la fourniture des effets scolaires dans ce district. En justice pour les bureaux scolaires et les contribuables, je dois dire qu'il existe ici un esprit de progrès et un désir d'instruire la jeunesse dignes de tout éloge ; si tout n'est pas comme ce devrait être, c'est que ce sont les moyens et non la volonté qui manquent.

Sherbrooke, Richmond et Windsor Mills se sont distingués par la construction de maisons d'école qui font honneur à leurs propriétaires et peuvent supporter l'examen critique des plus exigeants.

Plusieurs autres municipalités ont construit des maisons d'école sur des plans améliorés et leur ont donné les proportions requises, avec des dépendances extérieures pour le bois de chauffage qui sont en bon état et qui constituent une commodité pour les instituteurs et les élèves.

Un magnifique édifice en bois à quatre étages a été construit, cette année, à St-Ferdinand d'Halifax et ouvert comme académie commerciale sous la direction des frères de Saint-Vincent de Paul. Lors de ma visite, en juin dernier, il y avait 123 élèves présents. M. Hilaire Fortier, élève de l'école normale Laval, dirigeait avec succès la classe des élèves les plus avancés. Il revient beaucoup de mérite au révérend M. Gagné, curé de cette paroisse, pour l'accomplissement de cette grande amélioration.

Le bureau scolaire de St-Camille a également élevé une construction convenable pour les besoins de la localité. Elle sera prête pour l'ouverture des classes le premier de septembre 1888. Le progrès accompli dans cette partie de la province pendant la dernière décade est certainement étonnant. Là où, il n'y a que quelques années, le foin était coupé à la faux par le bras nerveux du hardi pionnier et ramassé au moyen du rateau à main, la faucheuse et le rateau mécaniques accélèrent les travaux de la moisson. De même des localités qui s'opiniâtraient à construire des maisons d'école avec des billots et qui les meublaient de sièges sans dossiers et de pupitres grossiers, construisent aujourd'hui des maisons d'école élégantes et confortables et les meublent convenablement.

L'instituteur, au lieu de faire apprendre par cœur, comme autrefois un certain nombre de lignes d'un livre sans s'occuper beaucoup du sens qu'elles devaient avoir, fait comprendre aux enfants la signification de ce qu'ils lisent et leur enseigne comment mettre les leçons en pratique.

Les deux derniers hivers, et particulièrement le dernier, ont été si tempétueux que j'ai éprouvé les plus grandes difficultés à parcourir mon district ; plusieurs fois j'ai été complètement arrêté par la neige pendant plusieurs jours ; et quand je parvenais aux écoles je constatais qu'elles n'étaient fréquentées que par quelques élèves. Dans de pareilles occurrences, je devais me guider dans une certaine mesure d'après les cahiers et d'après le journal de l'instituteur, pour faire l'appréciation de la valeur générale de ces écoles.

J'ai trouvé alors très avantageux le journal que j'ai préparé à l'usage des écoles de mon district, car il me renseigne sur tous les point se rapportant aux divisions des classes et au mérite de chaque élève.

Comme les bulletins que je vous ai envoyés donnent les mérites et les démérites de chaque école, avec tous les détails relatifs à chaque municipalité, il est inutile que j'en fasse une mention spéciale dans ce rapport.

Je vais donc terminer en exprimant l'espoir que votre département pourra, cette année, trouver moyen de nommer un autre inspecteur pour prendre soin d'une partie de mon district actuel qu'il est impossible, ainsi que je le dis au commencement de ce rapport, à un seul inspecteur de surveiller.

J'ai l'honneurd'être, etc.,

M. T. STENSON,

Insp. d'écoles.

———

M. A. TANGUAY.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport sur le fonctionnement de la loi d'éducation dans le district d'inspection dont je suis chargé depuis la fin de novembre dernier.

Les municipalités sont au nombre de vingt et contiennent :

	Elèves.	Assistance.
164 écoles élémentaires sous contrôle fréquentées par.....	5,318	3,765.
6 " modèles " " " "	467	360
1 académie (garçons) " " " "	140	135
2 écoles modèles indépendantes subventionnées "	52	46
3 académies (couvents) indép. subventionnées "	265	242
1 école modèle indépendante non subventionnée "	30	28
1 " élémentaire " " " "	23	15
Soit un total de..... ...	6,295	4,591

Il va sans dire que, nommé à une époque aussi avancée, il m'a fallu faire mon inspection avec plus de célérité que je l'aurais faite si j'eusse eu à ma disposition toute l'année scolaire.

Le district d'inspection dont je suis chargé est d'une étendue considérable et d'un parcours extrêmement difficile. A certaines époques de l'année il est impossible de le parcourir à raison des inondations de la rivière Chaudière et de la grande abondance de neige qui se trouve dans les montagnes.

Je fais ces remarques préliminaires pour faire connaître que cette première visite n'a pu que m'initier à l'état de choses réel, quant à ce qui a trait aux progrès qui ont pu être faits dans le cours de la présente année.

J'ai pu cependant constater qu'en général les écoles sont peu fréquentées, et que, par là meme, les résultats de l'année ne peuvent être que médiocres.

Une partie assez notable du corps enseignant est composée de jeunes filles de 14, 15, 16 et 17 ans, dont plusieurs n'ont ni diplôme, ni certificat de capacité et qui manquent en outre d'expérience dans l'art d'enseigner le peu qu'elles savent Aussi remarque-t-on dans ces écoles que l'enseignement est purement mécanique et pas le moins du monde propre à développer l'intelligence des enfants ; on cultive beaucoup la mémoire et très peu le jugement.

Il est bien entendu qu'il y a d'heureuses et de nombreuses exceptions à cet état de choses, et que l'on trouve dans ce district, comme dans les autres, un certain nombre d'écoles parfaitement bien tenues, bien fréquentées et qui donnent un résultat qui ne laisse rien à désirer.

Les municipalités de Ste-Marie, St-Joseph, St-George, St-Sylvestre, St-Frédéric, etc. fournissent quelques-unes de ces écoles qui répondent au véritable besoin du pays.

St-Joseph possède un couvent, dirigé par les révérendes sœurs de Charité, qui peut rivaliser avec les meilleurs de notre province ; l'enseignement qu'on y donne est pratique et intelligent.

M. Nérée Tremblay, ancien élève de l'école normale Laval, a la direction d'une école modèle indépendante fréquentée par 24 élèves. Je n'ai que des félicitations à adresser à ce monsieur sur la manière habile avec laquelle il dirige sa classe. Que n'avons-nous de tels instituteurs formés à l'école normale dans un plus grand nombre de municipalités. Une telle école répand plus de lumière et d'instruction véritable que vingt-cinq de ces petites écoles mal tenues et peu fréquentées comme il s'en trouve un trop grand nombre dans mon district.

L'académie des Frères des Ecoles chrétiennes de Ste-Marie est fréquentée par 140 élèves qui m'ont paru faire des progrès satisfaisants. Le dessin linéaire et d'ornementation y est enseigné avec un rare succès.

L'académie de filles est sous la direction des sœurs de la Congrégation. S'il m'eut été permis de faire l'examen des élèves de cette institution, j'aurais à signaler des progrès satisfaisants ; mais cette faveur m'a été poliment refusée.

Les dames du Bon-Pasteur qui dirigent les couvents de St-George et de St-Sylvestre reçoivent un encouragement toujours croissant et méritent la popularité dont elles jouissent dans ces municipalités.

Le couvent de St-George possède un pensionnat pour les garçons et un autre pour les filles, et deux écoles élémentaires sous contrôle. Dans peu d'années l'instruction aura fait des progrès notables dans cette paroisse, grâce, en grande partie, au zèle éclairé et infatigable de M. le curé Bernier.

Dans la paroisse de St-François, M. le curé Demers a engagé et payé en grande partie de ses deniers un instituteur formé à l'école normale qui tient une école modèle indépendante sous la surveillance immédiate du curé. Espérons que ce sera le grain de sénevé qui se multipliera et fera comprendre aux parents toute la différence qu'il y a entre un bon instituteur et ce grand nombre de jeunes institutrices qui enseignent sans vocation et sans expérience.

Les écoles modèles mixtes de St-Frédéric, de St-Pierre de Broughton, du Sacré-Cœur de Jésus et de St-Sylvestre ont donné des résultats satisfaisants, si l'on tient compte du peu d'assiduité des élèves.

A part ces écoles que je viens de mentionner, on trouve dans la plupart des paroisses de ce district quelques écoles tenues sur un bon pied.

Comme le dit mon prédécesseur dans son rapport de 1886-87, le mobilier des écoles laisse beaucoup à désirer dans la plupart des municipalités. On peut en dire autant d'un trop grand nombre de maisons d'école qui sont ou trop petites ou trop froides. Il est bien difficile cependant d'exiger beaucoup plus dans plusieurs arrondissements pauvres, où les contribuables eux-mêmes sont très mal logés.

Il n'y a pas d'uniformité dans les livres dont se servent les élèves de quelques municipalités. On trouvera par exemple deux ou trois grammaires différentes dans la même école. On ne fait guère usage non plus

d'une série de cahiers avec exemples, ce qui explique pourquoi l'écriture des élèves est en général si peu avancée.

Il serait bien à désirer qu'un bon journal pédagogique, tel que " l'Enseignement Primaire," fût reçu par toutes les institutrices ; mais comment exiger ce petit sacrifice de maîtresses qui ont un salaire de $40 à $70 par année. Elles trouveraient dans ce journal des notions de pédagogie venant d'un homme très compétent et qui a consacré toute sa vie à l'enseignement de la jeunesse. Le manqae de connaissances pédagogiques est le grand mal chez la plupart de nos insttutrices ; et comment remédier à cette ignorance, si ce n'est par l'exemple ou au moins par la lecture d'un bon journal. Peut-être pourrai-je, plus tard, réunir en conférence un certain nombre de ces jeunes institutrices et leur donner quelques notions sur la manière de tenir leurs écoles et d'enseigner les différentes branches du programme d'études pour les écoles élémentaires. C'est un projet que m'a suggéré ma visite dans laquelle j'ai pu constater que le peu de succès que l'on obtient est plutôt dû au défaut de connaissances pédagogiques des institutrices qu'à leur peu de capacités.

En général, les secrétaires-trésoriers s'acquittent assez bien de leurs devoirs. Les révérends MM. Savoie et Auclair, malgré leurs nombreuses occupations, ont bien voulu se charger de la tenue des livres des commissaires d'écoles de Broughton et du Sacré-Cœur de Marie ; grâce à leur bonne administration des finances, tout va à la perfection dans ces deux localités. Il serait sans doute désirable que partout ds hommes compétents fussent nommés à cette charge.

Si je dois de la reconnaissance à MM. les membres du clergé pour la manière bienveillante avec laquelle ils ont accueilli l'inspecteur et parce qu'ils ont bien voulu l'accompagner dans la visite de plusieurs écoles, je ne puis en dire autant de la plupart des commissaires qui manquent gravement à leurs devoirs en ne visitant pas les écoles sous leur contrôle. Bien que j'aie fait connaître à l'avance le jour où je ferais la visite des écoles dans les différentes localités de mon district, en les priant de bien vouloir m'accompagner, bien peu de ces messieurs ont répondu à l'appel.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TANGUAY,

Insp. d'écoles.

M. A. TÉTREAULT.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les écoles de mon district d'inspection pour l'année 1887-88.

Cent trente-deux institutions de tous genres ont été en opération dans ce district ; c'est une augmentation de trois sur l'an dernier.

Ces diverses institutions ont été fréquentées par 6,902 élèves, avec une assistance moyen de soixante-dix par cent ; ce qui fait une augmentation de deux cents élèves pour cette année. Cette assistance moyenne n'est que de soixante-cinq par cent pour les écoles élémentaires considérées séparément.

Sur ce nombre total d'élèves, les écoles élémentaires en comprennent 4,334, les écoles modèles et les académies sous contrôle, 1,518, et les institutions indépendantes supérieures, 1,050.

Le corps enseignant de toutes ces diverses institutions compte 195 membres, dont 66 de divers ordres religieux et membres du clergé.

Je ne compte que six instituteurs laïcs dont deux enseignement à Maskinongé, deux dans la paroisse de la Rivière-du-Loup, et les deux autres à St-Justin et à Ste-Ursule. Ces six instituteurs sont tous de bons maîtres, enseignant depuis plusieurs années, et donnant invariablement satisfaction.

On a employé quinze institutrices sans diplôme, six desquelles sont cependant bien compétentes et s'acquittent bien de leurs importants devoirs.

Toutes les institutions indépendantes supérieures marchent toujours dans la voie du progrès. La plus importante de ces institutions est le collège de Trois-Rivières qui compte bien au-delà de trois cents élèves.

J'ai toujours du bien à dire des académies sous contrôle dont les deux principales sont celle des Frères des Ecoles chrétiennes et l'académie anglaise, à Trois-Rivières,

J'ai aussi trouvé toutes les écoles modèles dans un état bien satisfaisant, comme par le passé. Celle de Shawinigan a repris le rang distingué qu'elle avait occupé pendant plusieurs années. J'ose espérer qu'à l'avenir cette école aura sa part d'octroi sur le fonds de l'éducation supérieure, dont elle a été privée pendant deux ans, pour des raisons bien légitimes qui n'existent plus.

Je n'ai aucun changement digne de mention à faire connaître dans les écoles élémentaires, si j'en excepte les municipalités d'Yamachiche et de St-Barnabé.

Dans la première de ces municipalités, il s'est fait un heureux changement dans la conduite des écoles. J'ai trouvé, contre l'ordinaire, dans le corps des commissaires plusieurs hommes instruits estimant l'instruction à sa juste valeur, et bien décidés à relever leurs écoles élémentaires de la position inférieure qui les a distinguées entre toutes jusqu'à l'an dernier. On a commencé par augmenter considérablement le salaire des institutrices, ce qui a permis de placer plusieurs jeunes filles de talent à la tête des écoles.

A St-Barnabé, j'ai trouvé cinq écoles, sur les sept de la municipalité, dirigées par des institutrices sans diplôme, dont trois, absolument incompétentes, faisaient perdre le temps des enfants. L'une d'elles était une jeune fille de treize ans, d'un caractère encore plus faible que son âge

aurait pu le faire supposer. L'année précédente, j'avais trouvé trois institutrices sans diplôme dans cette municipalité, et je m'étais élevé fortement contre cet abus, mais bien inutilement, puisqu'on a répondu à mes remontrances en portant à cinq le nombre de ces institutrices qu'il leur est défendu d'engager. Ces cinq personnes ont enseigné pendant toute l'année, malgré les plaintes de plusieurs contribuables, et malgré les remontrances que vous avez, de votre côté, adressées aux commissaires d'écoles de cette municipalité, après la réception de mes bulletins d'inspection en décembre dernier.

Lorsque des commissaires croient devoir demander au Surintendant la permission d'engager une institutrice sans diplôme, ils exagèrent presque toujours la difficulté qu'ils éprouvent pour se conformer à la loi. Le plus souvent cette difficulté n'existe pas, mais c'est plutôt pour épargner quelques piastres sur le salaire du titulaire de l'école. Toute demande pour obtenir une semblable permission devrait, pour être accordée, avoir l'approbation de l'inspecteur d'écoles. Ce fonctionnaire est bien, à mon avis, la personne la plus en état de juger de l'opportunité d'accorder telle dispense.

J'ai trouvé les écoles assez bien fournies de ce qu'il leur faut, de même que les élèves. Il y a cependant encore quelques exceptions. A Ste-Ursule, par exemple, on refuse encore de fournir une horloge aux écoles, et le maître qui veut jouir de cette commodité la fournit à ses dépens. Cette municipalité est la seule dans tout mon district qui oblige encore les instituteurs à fournir le poèle pour la classe. Je n'ai pu encore obtenir des commissaires qu'ils fournissent à chaque école des objets aussi indispensables.

Les cotisations et le salaire des maîtres ont été payés assez régulièrement partout. La municipalité de St-Elie, la plus affligée depuis longtemps sous le rapport de l'accumulation des arrérages de cotisations, a vu disparaître cet abus avec le secrétaire-trésorier qui en était la cause. Le nouveau secrétaire-trésorier, M. Frédéric Pélerin, homme actif et intelligent, a réussi en quelques mois à percevoir un montant d'arrérages triple du montant de la cotisation annuelle.

J'ai remarqué que l'accumulation des arrérages de cotisations, chaque fois qu'elle s'est produite, était due à la négligence du secrétaire-trésorier.

Les secrétaires-trésoriers, sans exception, tiennent leurs comptes suivant la méthode ordonnée par le département, et chacun d'eux fait son devoir d'une manière qui lui fait honneur.

Il y a toujours des institutrices incompétentes qui trouvent à se placer à la faveur d'un diplôme qu'elles ont obtenu sans y avoir aucun droit. Je ne trouve pas à propos de les renvoyer subir un nouvel examen. Je le ferais cependant si elles étaient tenus de se présenter devant un bureau d'examinateurs autre que celui qui leur a accordé le premier diplôme.

Somme toute, monsieur le Surintendant, je crois qu'il y a lieu d'être assez satisfait du progrès des écoles dans mon district, si l'on tient compte de la faiblesse des salaires accordés aux maîtres d'école.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. Tétreault.

Insp. d'écoles.

M. W. THOMPSON.

(*Traduction.*)

Monsieur le Surintendant

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année terminée le 30 juin 1888.

Mon district comprend, cette année, les comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, à l'exception de la municipalité de Magog.

Il y a dans ce territoire cent quatre-vingt-dix-sept écoles protestantes. Cent sept sont dans le comté de Compton, soixante-dix-huit dans Stanstead et vingt-deux dans Wolfe.

Cent quatre-vingt-dix sont des écoles élémentaires, cinq des écoles modèles et deux des académies.

Le nombre total des élèves qui les fréquentent était de quatre mille trois cent soixante-quatorze, donnant une assistance moyenne de trois mille cent quatre-vingt-dix, soit un peu plus de soixante-dix pour cent.

Six seulement des instituteurs ne sont pas munis de brevets, mais il y en a onze qui sont porteurs de brevets de deuxième classe, lesquels sont devenus caducs à cause des règlements promulgués par le comité protestant.

Mon rapport mentionne deux cent quatre personnes livrées à l'enseignement, huit instituteurs et cent quatre-vingt-treize institutrices. J'ai dû inévitablement compter deux fois dix de ces instituteurs, parce qu'ils ont enseigné dans deux municipalités différentes dans le cours de l'année.

Les institutions pour l'enseignement supérieur sont le *Stanstead Wesleyan College* et le *Compton Ladies' College*, qui ne sont ni l'un ni l'autre compris dans mon rapport statistique, les académies de Coaticook et de Hatley, ainsi que les écoles modèles de Waterville, Cookshire, Robinson, Gould et Marbleton.

Sept écoles élémentaires étaient confiées à la surveillance d'instituteurs pourvus de brevets d'école modèle, et celle de Compton-Centre était tenue par un instituteur porteur d'un brevet d'académie.

Les écoles élémentaires les plus considérables sont celles de Barnston Corner, Fitch Bay, Dixville, Beebe Plain et Sawyerville. Il y avait deux instituteurs employés pour chacune de ces écoles. Il y a eu aussi, durant l'année dernière, une école très importante à Scotstown.

Pour ce qui est de la disposition et de la durée de l'année scolaire, je constate une grande diversité dans tout le district, et même dans une seule municipalité on suit différentes méthodes afin, dans plusieurs cas, de rencontrer les vues des administrateurs locaux ou de contribuables d'un district scolaire particulier. La longueur de l'année scolaire est de trois à dix mois ; mais dans une forte majorité des écoles, les engagements annuels se font pour huit mois.

L'ancienne coutume de partager l'année en terme d'été et terme d'hiver existe encore dans neuf des vingt-six municipalités, bien que, dans la plupart des cas, le même instituteur soit engagé pour l'année.

En général, les maisons d'éducation sont dans un état fort convenable et beaucoup de celles qui ont été construites dans le cours des dernières années sont excellentes.

C'est à Cookshire, Waterville, Scotstown, Moe's River et Bishop's Crossing que j'ai vu les meilleures maisons d'école. On ne s'efforce que fort peu d'améliorer l'apparence de l'emplacement de l'école.

L'approvisionnement des articles scolaires, tel que cartes, tableaux noirs, etc., est loin d'être ce qu'il devrait être. Ce n'est que dans un fort petit nombre d'écoles qu'on peut voir de bons tableaux noirs et de bonnes cartes géographiques.

Les journaux scolaires approuvés sont d'usage général et sont fournis aux instituteurs par les différents secrétaires-trésoriers.

Je crois pouvoir dire en toute sûreté que la plupart des instituteurs enseignent toutes les matières mentionnées dans le cours d'études prescrit pour les écoles élémentaires et disposent leur besogne d'après un tableau bien préparé de l'emploi du temps.

On fait usage dans la plupart des écoles d'une série presque uniforme de livres de classe. Les bulletins d'inspection que je vous ai adressés de temps à autre font voir quelles sont les municipalités qui ont fait défaut sous ce rapport.

L'habitude de contraindre les instituteurs à prendre leur pension chez les contribuables à tour de rôle paraît avoir été abandonnée dans toutes les municipalités, à l'exception de Barnston, comté de Stanstead. Toutefois j'ai lieu d'espérer que les commissaires d'écoles de Barnston vont abandonner ce système et vont tenter un effort pour se conformer aux règlements du comité protestant pour l'administration de leurs écoles.

Les instituteurs sont généralement payés d'une façon satisfaisante. J'ai estimé le traitement moyen des institutrices à environ $17 par mois. Le traitement annuel le plus élevé est de $1,300. Le plus haut traitement accordé à une institutrice est de $35 par mois.

La plupart des secrétaires-trésoriers remplissent bien leur devoir et font apurer leurs comptes une fois l'an. Dans certains endroits la somme des arrérages est très considérable.

Je vais donner maintenant la classification des municipalités d'après les instructions reçues.

Excellentes :—Coaticook, Waterville, Dixville, Beebe Plain.

Bien :—Stanstead Plain, Lac Mégantic, village (diss.), Eaton, Dudswell, Bury, Hatley, Stanstead, Compton, Newport, Lingwick, Westbury, Clifton-Est, Clifton (diss.), Winslow-Sud, Hampden, Barford (diss.)

Médiocres :—Barston, Auckland, Ham-Sud, Whitton, Marston, Hereford (diss.)

Confiant que le rapport ci-dessus, accompagné du tableau statistique et des bulletins d'inspection, suffira à vous donner une idée juste de l'état de l'instruction dans mon district.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. THOMPSON,

Insp. d'écoles.

M. T. TREMBLAY.

(*Gaspé.*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1887-88.

La marche lentement progressive de l'instruction à Gaspé se dirige toutefois d'une manière sensible vers le mieux et, conséquemment, rassure ce comté de ne pas rester trop en arrière de ses voisins plus favorisés que lui relativement aux voies de communications. La décentralisation naturelle des habitants qui se groupent ici par douze à vingt familles, à des distances qui varient de quatre à huit milles, le long de la côte qui borde le fleuve St-Laurent,sur un parcours de plus de cent milles, est un obstacle sérieux aux progrès de l'instruction, car cet état de choses provoque nécessairement un nombre d'écoles tout à fait disproportionné aux ressources toujours minimes des habitants. De plus, le fonds des écoles communes étant réparti dans chaque localité d'après le nombre d'âmes, il résulte que l'allocation est à peu près nulle pour plusieurs municipalités, et il faut invariablement secourir les écoles d'une autre manière si nous ne voulons, dans un bref délai, être témoins de la suspension de plus de vingt écoles. L'état toujours décroissant de la pêche et l'insuffisance des produits agricoles font conjecturer de ce qui sera bientôt un fait accompli, et ce mal ne saurait être prévenu qu'en augmentant le fonds des municipalités pauvres, qu'il faudrait au moins tripler afin d'améliorer la position du pauvre pêcheur isolé.

Depuis plusieurs années on me prie bien souvent d'écrire à monsieur le principal de l'école normale Laval pour obtenir l'entrée à cette excellente institution pour des jeunes filles qui désirent y suivre les cours afin d'obtenir les brevets de capacité qu'exige la loi. Aussi, je recommande tout spécialement celles qui ont déjà fait preuve de talent dans l'art difficile d'enseigner, sachant que plus tard elles feront d'excellentes institutrices

Sauf l'enseignement religieux, je mets dans mes examens toute la vigilance possible à surveiller la lecture, l'écriture et le calcul,base fondamentale de l'instruction. La lecture, le maître en a le secret qui est tout entier dans l'intelligence des mots et des idées à lire. Qu'il habitue ses élèves à se rendre compte de ce qu'ils lisent ; qu'il leur fasse une loi de lire comme il entendent parler et comme ils parlent souvent eux-mêmes, se faisant toujours dans la diction les interprètes fidèles,sensibles de l'auteur dont ils lisent la pensée ; car lire, c'est traduire les sentiments, les émotions de quelqu'un, et tout cela par les seules inflexions plus ou moins rapides, plus ou moins accentués de la voix. Aussi l'instituteur doit-il se préparer avec beaucoup de soin pour donner ses leçons de lecture.

L'écriture et le calcul sont aussi de ma part l'objet d'une attention spéciale. Je recommande la série de cahiers Langlais qui me semble répondre avec efficacité aux besoins actuels. Quant à l'arithmétique,

j'exige comme préparation indispensable que l'on apprenne très bien le calcul mental. Aussi, dans la plupart des écoles, de nombreux élèves peuvent additionner, soustraire, multiplier et diviser mentalement.

Après tout, je crois que la réforme la plus urgente que réclame notre enseignement primaire, c'est de provoquer chez les enfants le goût de la lecture, et d'induire l'instituteur à bien préparer la leçon de lecture de chaque jour.

L'inspecteur obtiendrait de bons résultats de la part des élèves s'il pouvait leur donner des prix semestriels en échange des bons points ou des billets de statisfaction qu'ils ont mérités. Dans la distribution des récompenses, la profusion et la parcimonie sont également à éviter ; dans les circonstances où je me trouve généralement, c'est la parcimonie que j'ai le plus à redouter. Trois ou quatre petits volumes à distribuer dans une école fréquentée par quarante à quarante-cinq élèves, c'est tout à fait insuffisant ; il faudrait au moins une douzaine de ces petits livres, afin de pouvoir donner trois ou quatre prix dans chaque division. Je n'insisterai pas davantage, monsieur le Surintendant, sur des considérations déjà émises dans mes rapports précédents.

Enfin, diriger avec sollicitude nos regards vers l'avenir, développer avec confiance l'éducation dans la génération nouvelle, fortifier son caractère moral, la destinée de notre province y est essentiellement attachée, car, nous ne pouvons assurer sa grandeur future qu'en y répandant cette lumière efficiente de nature, propre à faire taire toutes ces théories tant et tant de fois réfutées par les faits : Point d'instruction sans éducation, pas d'éducation sans morale, sans religion.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. TREMBLAY,

Insp. d'écoles.

M. T. TREMBLAY.

(*Charlevoix.*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1887-88.

Vous constaterez par le grand tableau statistique que 82 écoles ont été en opération ; 4 ont été fermées cette année, trois faute de moyens, et l'autre parce qu'il n'y avait pas un nombre suffisant d'élèves.

De ces 82 institutions, 72 sont sous contrôle des commissaires, 2 sont indépendantes subventionnées, et 8 sont indépendantes non subventionnées.

Les écoles sous contrôle se divisent comme suit : 66 écoles élémentaires, 5 écoles modèles et une académie de garçons. Ces écoles sont dirigées par 80 titulaires, 2 religieuses et 78 laïcs. Il y a 4 instituteurs et 6 insti-

tutrices brevetés de l'école normale Laval, 58 des bureaux d'examinateurs, 2 religieuses et 10 institutrices non brevetées.

Les écoles élémentaires sont fréquentées par 2,506 élèves, les écoles modèles par 333, et l'académie par 101, ce qui fait un total de 2,940.

Les deux institutions indépendantes subventionnées sont des académies de filles (couvents) tenues par les sœurs de la Congrégation et par les sœurs de la Charité ; elles contiennent 234 élèves.

Les écoles indépendantes non subventionnées sont des écoles élémentaires sous la direction d'une institutrice diplomée et de 7 maîtresses non brevetées ; 188 enfants fréquentent ces différentes écoles.

Les académies dirigées par les dames religieuses ont obtenu un très bon résultat ; je n'ai que des éloges à faire à ces bonnes religieuses sur la tenue de leurs écoles.

L'académie de garçons de la Baie St-Paul est dans un état florissant. On y donne l'enseignement d'une manière méthodique et raisonnée, et les progrès ont été très marqués dans le cours de l'année dernière.

Des cinq écoles modèles, deux sont très bonnes, deux sont bonnes et une est satisfaisante. Sur les 74 écoles élémentaires, 4 sont excellentes, 9 sont très bonnes, 38 sont bonnes, 18 sont satisfaisantes et 5 sont passables.

En général, j'ai trouvé que les instituteurs et les institutrices sont bien dévoués, remplis de zèle pour remplir les devoirs de leur état, empressés à se conformer aux instructions et à suivre les conseils de l'inspecteur.

On constate assez souvent que des personnes qui savaient lire et écrire lorsqu'elles ont abandonné l'école, ne peuvent plus, après un certain nombre d'années, signer leur nom. C'est parce que à l'école on ne leur a pas inspiré le goût de l'étude, on ne leur a pas fait comprendre les inappréciables avantages d'une instruction solide et d'une bonne éducation.

Je me suis efforcé de faire comprendre aux institutrices que l'on parviendra à inspirer le goût de l'étude aux enfants en développent leur intelligence, en leur faisant comprendre ce qu'ils lisent, en un mot, en les faisant raisonner. Un enfant sorti de l'école aura naturellement du goût pour un travail qui l'aura intéressé.

Généralement les enfants commencent trop tard à écrire ; ils devraient commencer cet exercice dès leur entrée à l'école. Le série Langlais n'est pas encore introduite dans toutes les écoles et un bon nombre de maîtresses font elles-mêmes les exemples, ce qui est une perte de temps et un obstacle aux progrès d'une bonne écriture. Je remarque que l'écriture est meilleure dans les écoles où la série Langlais est adoptée.

Une branche négligée encore dans un trop grand nombre d'écoles, c'est la composition. Il est certainement nécessaire de savoir exprimer sa pensée, de pouvoir coordonner ses idées et de les rendre avec clarté, pureté et élégance. On fait écrire aux enfants quelques petites lettres d'affaires et de bonne année, mais ce n'est pas suffisant ; il faudrait leur faire faire souvent de petites compositions littéraires proportionnées à leur avancement. C'est une lacune que je vais m'efforcer de faire disparaître.

Les commissaires de certaines municipalités négligent de visiter les écoles et de faire les examens voulus par la loi. Ces visites sont nécessaires, et, à l'examen de fin d'année, les commissaires devraient donner quelques récompenses aux enfants qui les auraient méritées. Ce serait un puissant moyen d'encouragement et d'émulation.

Messieurs les curés montrent beaucoup de zèle pour l'avancement de l'éducation ; ils encouragent les parents à envoyer leurs enfants aux écoles et ils visitent les classes plusieurs fois par année ; ces visites produisent toujours un grand bien.

Je suis presque toujours accompagné dans mes visites soit par monsieur le curé, soit par MM. les commissaires ou par quelques contribuables.

En terminant vous me permettrez, monsieur le Surintendant, de vous recommander les municipalités pauvres de St-Placide, Callières, De Salles, St-Hilarion, la Petite-Rivière et St-Urbain.

Les livres de récompense que je donne produisent toujours un grand bien. Vous ne sauriez croire la grande importance que les enfants de la campagne attachent à ces prix.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. TREMBLAY,

Insp. d'écoles.

M. G. S. VIEN.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport de fin d'année pour 1887-88.

L'état général des écoles de mon nouveau district est des plus variés, tant sous le rapport de la classification que sous celui de l'efficacité. L'on y compte un collège classique, cinq académies, treize écoles modèles et cent soixante-quatre écoles élémentaires.

Je crois inutile de répéter ce que j'ai dit de ces écoles dans mes bulletins d'inspection ; je me bornerai donc à faire quelques observations.

Je vous dirai d'abord, monsieur le Surintendant, que je partage l'admiration de mon prédécesseur intérimaire pour les communautés de femmes de mon district ; assurément, leurs écoles peuvent être placées sur un pied d'égalité avec les meilleures du reste de la province. Où je trouve ce monsieur un peu moins enthousiasmé c'est lorsqu'il fait la peinture de la plupart des écoles élémentaires des comtés de Lévis et de Dorchester, enthousiasme refroidi que je suis obligé de partager dans beaucoup de cas.

Voici ce qu'il dit : "Dans le comté de Lévis, sur 78 écoles élémentaires que

j'ai visitées, il y en a peu qui m'aient donné une entière satisfaction. La plupart sont d'une médiocrité manifeste et plusieurs d'entre elles sont tout à fait nulles."

A ce tableau, je suis forcé d'ajouter quelques-unes des écoles modèles dont les résultats sont des plus ordinaires.

Je ne me permettrai pas de citer tout ce que ce monsieur dit au sujet des maisons d'école, car, pour l'honneur des intéressés, l'écrire une fois c'est assez.

Maintenant, voici l'appréciation qu'il fait des écoles élémentaires du comté de Dorchester, : " Parmi les 87 écoles élémentaires, j'en compte environ 20 relativement satisfaisantes. Les autres sont ou médiocres ou nulles." C'est malheureusement trop vrai.

Qui doit être tenu responsable de cet état de choses ? Je ne crois pas faire erreur en l'attribuant, en premier lieu, à l'insouciance et à l'incompétence d'un bon nombre de commissions scolaires.

On ne s'occupe pas des écoles ; on ne fait pas, comme le veut la loi, une visite semi-annuelle, et j'ai constaté que les écoles de certaines municipalités n'ont pas été visitées par les commissaires depuis plus de trois ans !

Comme le dit monsieur l'inspecteur Prémont : " Les maisons d'école souvent sont sales, vermoulues et tombent de vétusté.... elles sont peu spacieuses, presque toujours mal éclairées et très froides" ; et les commissaires ne s'en occupent pas !

J'ai surpris plusieurs commissaires en leur apprenant que, dans certains arrondissements, les institutrices avaient déserté les écoles parce qu'il y faisait un froid intolérable. Rien d'étonnant que laissées à elles-mêmes et manquant du nécessaire, plusieurs institutrices finissent par partager l'indifférence des commissaires, et soupirent après la fin de l'année comme devant mettre un terme à leurs souffrances.

Cette insouciance ne me surprend pas, car, selon moi, elle est la fille de l'incompétence, et le temps est arrivé de faire de sérieuses réformes à ces commissions scolaires.

Lors de la passation de la loi de l'éducation, la législature avait en vue de rendre cette loi populaire en prenant indistinctement parmi le peuple ceux qui devaient coopérer à son administration. Il y avait aussi une autre raison ; il aurait été impossible de trouver dans toutes les municipalités assez de personnes en état de répondre aux vues de la loi en la faisant plus sévère. C'est ce qui explique pourquoi on n'a exigé ni qualification foncière, ni connaissances scientifiques ; il a toujours suffi qu'une personne tînt feu et lieu pour qu'elle fût éligible à ces importantes fonctions. Je ne crois pas que ce système qui est encore en opération suffise aux besoins de notre époque. Ce que nous avons obtenu était nécessaire ; mais là ne doivent pas se borner nos aspirations, et, si nous ne voulons pas rester en arrière, il nous faut faire un pas de plus.

Selon moi, tout commissaire d'écoles devrait au moins savoir lire, écrire et calculer décemment. Et comment peut-on exiger le contraire lors-

que l'on constate les importantes fonctions qu'ils ont à remplir ? Ce sont eux qui sont chargés de régler le cours d'études, de faire des règlements pour la régie des écoles, de faire des examens semi-annuels. Cependant, plusieurs de ces préposés à la direction locale, direction qui doit avoir une si grande influence sur l'avenir de notre province, ne savent pas même lire ! Et si à ce manque de qualités s'ajoutent la mesquinerie et le mauvais vouloir, on a ce qu'un révérend monsieur me disait : *de sublimes ignorants.*

En justice pour plusieurs commissaires, je dois vous dire, monsieur le Surintendant, qu'il y a de nobles exceptions. Comprenant la grandeur de leur tâche et l'importance de leur mission, ces personnes luttent vaillamment et n'hésitent pas à sacrifier quelquefois leurs propres intérêts au succès de la belle cause de l'éducation du peuple.

Je pourrais vous citer de ces hommes qui, avant d'être commissaires d'écoles, étaient universellement estimés, et qui, depuis, se sont fait des ennemis acharnés à cause de leur amour du progrès.

Il importe donc d'augmenter le nombre de ces hommes devoués si nous voulons prendre une marche progressive.

En deuxième lieu, j'attribue ce triste état de choses au défaut de préparations chez un bon nombre d'institutrices. La conséquence est que l'on ne professe pas ; l'on s'astreint à un mot à mot qui ne nourrit pas l'intelligence. Je crois donc qu'une des premières réformes à opérer, c'est de relever le niveau scientifique des commissions scolaires afin d'avoir un meilleur choix d'institutrices.

Il y a peu de municipalités où il n'y ait pas de sérieuses réparations à faire au mobilier scolaire. Mes bulletins vous ont mis au courant de tout, et j'ose croire que l'on tiendra compte des remarques que j'ai faites lors de mes inspections.

Il est, selon moi, plus que temps de reviser les programmes d'études et d'examen. Si le premier semble quelque peu chargé, par contre, le dernier ne l'est pas assez.

Souvent une institutrice se trouve obligée d'enseigner des sciences qu'elle n'a jamais apprises, de là le peu d'intérêt qu'elle y met et les conséquences funestes qui en résultent.

Ne vaudrait-il pas mieux n'enseigner, surtout dans les écoles élémentaires, que les choses les plus pratiques, comme la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la composition, les éléments de la tenue des livres, etc., etc.. et le faire bien, plutôt que d'entamer une foule de choses dont la connaissance disparaît à la sortie de l'école ?

Quant au programme d'examen, tout le monde semble d'accord sur le peu de garantie qu'il offre. L'on pourrait exiger maintenant pour le brevet d'école élémentaire toutes les matières qui ont été jusqu'à présent de rigueur pour le brevet d'école modèle.

En un mot, exigeons des connaissances moins étendues mais plus pratiques chez l'élève, et de plus profondes études chez l'institutrice.

Les salaires sont, comme dans beaucoup d'autres districts, peu

rémunérateurs ; la moyenne annuelle pour les écoles élémentaires est de $58.00 ; et pour les écoles modèles, de $95.00. Ce n'est certainement pas assez ; jusqu'au jour où l'on fera des réformes à cet égard, on ne peut pas s'attendre à un résultat supérieur à ce que nous avons aujourd'hui.

Je crois aussi, monsieur le Surintendant, que la remarque faite par monsieur l'inspecteur Nantel au sujet des émoluments des inspecteurs a sa raison d'être. Ce qui le prouve, c'est que le Comité catholique a déjà fait d'excellentes propositions qui, nous l'espérons, seront bientôt acceptées par le gouvernement.

Plusieurs autres questions, à mon sens, intéressent notre enseignement à un haut degré ; mais comme je les ai déjà traitées dans mes rapports précédents, je me bornerai à ces quelques remarques.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G. S. VIEN,

Insp. d'écoles.

APPENDICE No II.

RAPPORTS SUR LES ECOLES NORMALES.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

MONTRÉAL, septembre 1888.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état et les progrès de l'école normale Jacques-Cartier pendant l'année scolaire 1887-88.

I.

Nous avons admis 58 élèves.
Les tableaux suivants indiquent leurs différentes classifications :

Elèves anciens	36	
Elèves nouveaux	22	
Total	58	
Elèves ayant déjà le diplôme d'école modèle		8
" " " " " " élémentaire		10
Elèves sans diplômes, anciens		18
" " " nouveaux		22
Total		58
Elèves pensionnaires	56	
Elèves externes	2	
Total	58	
Admis dans la classe de l'école académique		7
" " " " " " modèle		16
" " " " " " élémentaire		12
" " " " préparatoire		23
Total		58

II.

Nous avons examiné autant d'aspirants cette année que les années précédentes, quoique le nombre de ceux qui ont été admis laisse voir une certaine diminution. Nous nous efforçons d'élever graduellement le niveau de l'examen préliminaire, sans vouloir, cependant, aller plus vite que le progrès qui s'accomplit dans l'enseignement : nous exigeons une connaissance mieux raisonnée de la grammaire et de l'arithmétique, ainsi que l'habitude plus générale de l'orthographe. En continuant ainsi, nous espérons pouvoir avant longtemps supprimer la classe préparatoire, laquelle restera ce qu'elle doit être, la classe la plus avancée de l'école modèle.

D'un autre côté, cette dernière école a été fréquentée par un plus grand nombre d'enfants que l'année dernière—99 contre 82.

Le nombre total des élèves instruits à l'école normale Jacques-Cartier, pendant l'année scolaire qui vient de se terminer, s'élève donc à 157.

III.

J'ai eu l'honneur de vous présenter 23 candidats pour les différents diplômes, savoir :

4 candidats pour le diplôme d'académie,
9 " " " d'école modèle,
10 " " " d'école élémentaire.

C'est presque la moitié du nombre des élèves, lequel s'était abaissé à 47 vers la fin de l'année : c'est la totalité des trois classes supérieures, la classe préparatoire ne pouvant concourir au diplôme.

Trois de ces jeunes instituteurs ont trouvé de bonnes situations : j'espère pouvoir en placer d'autres dans quelque temps. Mais presque tous ceux qui ont reçu l'un ou l'autre des deux derniers diplômes reviendront terminer leur cours d'études.

IV.

Les derniers mois de cette année ont été pleins de deuil pour l'école normale Jacques-Cartier. Elle a perdu d'abord un de ses professeurs, le regretté M. Gervais, puis un élève de la troisième année et enfin un ancien élève fixé aux Etats-Unis où il commençait à enseigner.

M. Jean Gualbert Gervais était entré à l'école normale comme élève-maître en 1860. Après avoir terminé ses études, que la maladie l'avait forcé d'interrompre deux fois, il avait fait beaucoup d'instances pour ne pas s'éloigner de son *Alma mater :* il fut chargé du soin de la bibliothèque. En 1868, au moment où il pouvait espérer de l'avancement, il n'hésita pas à tout sacrifier pour s'enrôler sous la bannière des Zouaves pontificaux. Nature timide, mais délicate et généreuse, il ne fit jamais ostentation de cet acte d'un dévouement très réel. Au retour de l'expédition, il vint reprendre son modeste poste à l'école normale, où il fut bientôt nommé professeur et secrétaire-comptable. Pendant près de quatorze ans, il s'est acquitté de sa double tâche avec un soin scrupuleux, et il nous a donné l'exemple de la dignité extérieure et d'une piété intérieure très vive, comme s'il avait toujours eu les yeux fixés sur le *motto* de son ancienne bannière. Aussi a-t-il envisagé la mort avec calme, luttant, jusqu'au dernier instant, contre les faiblesses de la maladie, et l'on peut dire avec exactitude qu'il est mort debout. Tous, élèves et professeurs, ont voulu lui donner une preuve de leur attachement et de leurs regrets en s'unissant dans une commune et suprême prière d'adieu.

Pour moi, ce n'est pas sans une vive émotion que je vois les rangs de mes auxiliaires s'éclaircir autour de moi. J'ai vu successivement disparaître MM. Regnaud, Brauneis, De Laney, Boudrias, anciens professeurs, MM. Dostaler et Gervais—élèves d'abord, ensuite professeurs—sans compter qu'un nombre trop considérable de jeunes gens, qui étaient entrés à l'école normale avec toutes les ambitions de l'avenir, ont déjà terminé leur carrière, plus ou moins remplie.

V.

A côté de ces événements si tristes, je dois en rappeler d'autres dont le souvenir est plus agréable.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite de S. E. le Cardinal archevêque de Québec. Nous avons tâché de l'accueillir avec la solennité et le respect dus à la haute position et au mérite personnel de ce prince de l'Eglise. Les élèves n'oublieront pas les conseils paternels et tout à fait pratiques qu'il a bien voulu leur donner dans cette circonstance. Plus tard, Mgr Fabre en nous honorant de sa présence—comme il a coutume de faire—a daigné accomplir, dans la modeste chapelle de l'école normale, une des cérémonies les plus imposantes de la religion, et conférer les ordres sacrés à un certain nombre de jeunes religieux et séminaristes. Parmi ces derniers se trouvait M. Desrochers, un de nos élèves et ancien instituteur.

VI.

Permettez-moi maintenant, monsieur le Surintendant, de vous signaler quelques difficultés que nous rencontrons dans l'enseignement, et qui méritent, je crois, d'attirer l'attention du Conseil de l'Instruction publique.

La géographie du Canada, surtout celle de la province de Québec, doit occuper une place importante dans l'enseignement de toutes les écoles. Malheureusement, cet enseignement sera toujours défectueux tant que nous n'aurons pas les instruments nécessaires, c'est-à-dire des atlas et des cartes convenables. Il nous faut des cartes faites pour les écoles, des cartes murales. Celles qui existent sont pour l'usage des particuliers et des bureaux : elles ne donnent qu'une partie des renseignements qu'un enfant doit avoir de son pays. Il faut qu'il connaisse non seulement le cours des rivières et les divisions territoriales ; mais encore les détails physiques orographiques ; il faut qu'il puisse distinguer les endroits habités et cultivés de ceux qui sont encore à l'état de forêts, la nature du sol et les moyens de communication par chemins de fer, canaux, etc.

Une seule carte ne pourra donner tous ces détails à la fois ; mais il n'est pas impossible, avec le temps, d'en publier deux ou trois. Pour cela il ne faudrait à peu près que recueillir et coordonner les renseignements qui se trouvent disséminés dans les cartes nombreuses publiées par le gouvernement fédéral. Grâce à ces cartes fédérales, les étrangers peuvent mieux connaître le Canada que nous, qui l'habitons cependant.

Comme les livres de lecture française sont employés et étudiés depuis plusieurs années, il serait utile, à la prochaine édition qu'on en donnera, de profiter de l'expérience acquise pour les reviser et les mettre au courant des méthodes graduées.

D'après la marche adoptée par un maître ou par la série des livres, l'enseignement de la lecture, depuis les lettres jusqu'à la lecture courante, peut se faire en peu de temps ou se prolonger indéfiniment. Cette question est beaucoup plus importante qu'on ne pense généralement.

Enfin, il se présente une autre question, non moins importante à un autre point de vue.

Faut-il introduire le travail manuel dans certaines écoles, comme celles des villes, et dans quelle mesure ?

Depuis un certain nombre d'années, on a compris qu'aux matières essentielles à tout enseignement, il faut en ajouter d'autres pour obtenir certains avantages particuliers. Ainsi, l'on a exigé successivement l'anglais, la tenue des livres, les classes d'affaires, les principes de l'agriculture, le toisé, la sténographie, etc., etc. Les arts d'agrément, comme la musique et le dessin, sont plus souvent qu'autrefois étudiés au point de vue pratique.

En vous soumettant ces questions : bien dignes d'examen, il me semble,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. A. B. VERREAU, Ptre,
Principal.

ECOLE NORMALE McGILL.

(*Traduction.*)

MONTRÉAL, 1er novembre 1888.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant touchant l'école normale McGill pour l'année 1887-88.

A la clôture des travaux de la trente-deuxième année de l'école normale McGill, j'ai eu l'honneur de vous présenter quatre-vingt-dix aspirants heureux aux brevets, vous demandant de leur confier sept brevets d'académie de première classe, sept brevets d'académie de seconde classe, trente brevets d'école modèle et quarante-six brevets d'école élémentaire. Ces soixante-dix-neuf élèves-maîtresses et ces onze élèves-maîtres ont fait preuve de diligence et de capacité à suivre le cours d'études prescrit pour l'obtention de leurs brevets. Munis de l'autorisation légale que vous leur avez accordée, ils vont aller continuer, avec un surcroît d'efficacité, l'œuvre si bien commencée par leurs prédécesseurs. Avec un surcroit d'efficacité—non pas qu'ils soient mieux doués, sous le rapport des qualités intellectuelles et morales, que ceux qui sont sortis de cette institution dans les premières années, mais parce qu'ils ont été mieux préparés à entrer dans cette institution et à cause des occasions plus favorables qui leur seront offertes dans les écoles dont ils sont sur le point de prendre la direction. Car l'instruction n'est pas restée stationnaire dans notre province. Tout l'entourage de l'instituteur est supérieur à ce qu'on voyait il y a un quart de siècle. Les maisons d'école sont mieux faites, l'ameublement est meilleur, les livres de classe sont améliorés, les traitements plus élevés, l'instituteur plus considéré et, par-dessus tout, il est plus énergiquement appuyé par l'autorité centrale qui veille sur l'éducation. On ne peut s'attendre à ce que ces jeunes instituteurs se montrent tout de suite supérieurs à ceux qui

les ont précédés et qui ont acquis une expérience précieuse ; mais ils devraient pouvoir surpasser aujourd'hui les résultats obtenus par les premiers élèves de cette école, et, dans quelques années, dépasser les succès obtenus par nous qui appartenons au temps qui disparaît.

Les élèves qui obtiennent leurs brevets se livrent à l'enseignement. Presque tous ceux qui ont passé par l'école normale l'année dernière poursuivent leurs études comme élèves-maîtres, ou enseignent dans les écoles de la province. Le caractère sacré de l'engagement d'enseigner que prend chacun de ceux qui entrent ici, est reconnu dans la pratique par la quasi totalité de nos élèves.

Je me réjouis de voir les succès dont est semée l'existence de nos élèves. Un grand nombre d'entre eux, après dix, quinze et vingt ans d'enseignement, enseignent encore avec plaisir pour eux-mêmes et avantage pour la population. D'autres, après s'être honorablement acquittés de leurs obligations envers le pays en enseignant pendant le temps voulu, sont actuellement utiles à eux et à leur patrie dans d'autres occupations de caractère public ou privé.

Dans le cours de la dernière année, nous avons eu, pour le moins, des succès égaux à ceux des années passées. Si nous n'avons pas fait tout ce que nous désirions, nous avons remporté un succès qui nous stimule à faire de nouveaux efforts. Au point de vue pécuniaire nos perspectives s'améliorent. Jusqu'à ce jour nous avons été sérieusement embarrassés parce que de fortes sommes étaient tirées du revenu ordinaire de l'école pour servir aux allocations de retraite. Durant les cinq années qu'a duré mon service, l'école normale a eu au-delà de $5,000 de moins, pour la maintenir dans un état convenable, que durant les cinq dernières années du service de mon prédécesseur De plus, nous avons dépensé sur l'édifice actuel une forte somme eu égard à nos ressources. J'ai lieu d'espérer que nous en serons remboursés par le gouvernement. Je ne demande pas une augmentation de la subvention accordée par le gouvernement, bien que pour l'entretien, à Ottawa, d'une école normale qui n'a pas plus d'élèves que celle-ci, le gouvernement d'Ontario dépense annuellement environ le double de ce que la nôtre coûte à Québec. Je ne sollicite pas une augmentation de la subvention ; mais je me réjouis du fait que maintenant elle va être en entier affectée aux fins de l'enseignement et que les sommes que l'école a été obligée de dépenser à même son capital vont lui être remboursées. Si notre espoir n'est pas déçu en cela, nous allons immédiatement nous mettre à l'œuvre pour augmenter l'efficacité de nos services. Le comité de l'école normale emploiera les deniers remboursés à la construction immédiate d'un atelier, modeste mais suffisant, dans lequel nous offrirons aux élèves de l'école modèle les moyens de développer leur intelligence et de s'exercer l'œil et la main à un travail manuel ; nous n'apprendrons point de métier ; nous essayerons de développer, d'une façon qui n'a pas encore été tentée en cette ville, les capacités que possède chaque enfant et qui, à l'époque de la maturité, rendent les hommes maîtres de tous les faits physiques qui les entourent.

Nous croyons que l'homme est homme non seulement à cause de la puissance de son cerveau, mais à cause d'autres facultés spirituelles et corpo-

relles, et surtout à cause de la nature merveilleuse de sa main. Naguère les hommes prétendaient que l'intelligence résidait dans le cœur ; la génération qui a précédé la nôtre croyait qu'elle était dans le cerveau ; nous apprenons maintenant que de même que chaque fibre de notre enveloppe physique est le siège de la vie, de même chaque fibre est le siège de l'esprit mystérieux, et que celui-là est le plus homme dont chaque force est le plus développée et le plus noblement dirigée.

Il y a vingt-quatre ans, l'école normale McGill donnait aux femmes de cette province la première occasion qui leur ait été offerte d'obtenir ce qu'on appelle quelquefois l'instruction publique supérieure, en établissant la classe d'académie, troisième année du cours, consacrée à l'enseignement littéraire et mathématique Cette classe, maintenue jusqu'à cette année, a préparé sa propre disparition et son remplacement par le fait des choses plus élevées et meilleures dont elle était le modeste précurseur. On n'a pas abandonné l'œuvre de la formation des institutrices pour les écoles supérieures. La classe d'académie sera conservée, mais nous transmettons aux universités du Collège McGill et du Collège Bishop le soin de donner cet enseignement littéraire et scientifique.

Les portes à ces deux institutions sont ouvertes à nos élèves ; et, grâce à la munificence de Sir Donald Smith, McGill est prêt à admettre, en même temps que d'autres, nos élèves du sexe féminin. L'école normale continuera encore de travailler dans l'intérêt des élèves-maitresses de la classe d'académie ; elle veillera sur elles, leur servira de guide, leur accordera des bourses, et lorsque, à l'expiration des deux années qu'elles auront passées à s'instruire dans des conditions plus favorables que celles que nous pouvons leur offrir, elles auront subi leurs examens intermédiaires, nous leur décernerons des brevets d'académie de première classe.

Tout gradué universitaire sait qu'une bonne partie du succès de la vie de collège dépend du contact où il se trouve avec de nombreux professeurs différant non en supériorité, mais en genre d'excellence, comme sont les spécialistes. Il y a longtemps que je cherchais à procurer cet avantage à nos élèves. Les instituteurs, entre tous les hommes, devraient avoir l'esprit développé ; chacun d'eux devrait constituer à lui seul une petite université, car il faut qu'ils présentent à des centaines d'élèves de goûts différents et de capacités diverses les principes de la culture universelle. J'éprouve donc beaucoup de plaisir à annoncer que le comité de l'école normale McGill va reprendre sur une base plus large une œuvre qu'elle a commencée il y a une couple d'années, mais que des embarras financiers l'ont forcée d'abandonner temporairement. Il y aura quatre cours de brève durée donnés par des spécialistes, pendant la session prochaine de l'école normale. L'un portant sur la loi scolaire, donné par l'habile et infatigable secrétaire du département de l'Instruction publique, le rév. E. I. Rexford, B. A. ; l'autre sur la botanique, par le professeur Penhallow ; le troisième sur la physiologie et l'hygiène, par le docteur Reed, et le quatrième sur la chimie, par M. Nevil Evans, B. A.

Des changements que nous avons désirés se trouvent mêlés à d'autres que nous n'avons pas demandés et que nous voyons avec peine. Nous perdons

deux membres de notre personnel. L'un deux a été avec nous à peine deux ans. Pendant ce temps il a fait preuve de capacité et d'énergie, et a enseigné avec succès la musique vocale par la méthode tonique sol-fa. M. Dawson part accompagné de nos meilleurs souhaits, plein de la vigueur que comportent les premières années de la vie, et il s'en va exercer ses facultés dans un champ plus vaste.

Le docteur McGregor, dont les labeurs ici ont commencé avec l'ouverture de l'école modèle, il y a plus de trente ans, et qui, pendant nombre d'années, a professé l'enseignement classique et ensuite les mathématiques, comme mon successeur, a été dans le personnel de l'école normale un professeur estimé. Il se retire pour prendre, pendant les annees qui lui restent à vivre, le repos qu'il a gagné.

C'est pour moi une cause de profonde tristesse, car il est pénible de se séparer de ceux que nous aimons ; il est surtout triste de se retirer d'un labeur qui convient à notre caractère et de se voir contraint à la retraite par les ombres que crée le coucher du soleil. Je ne puis m'empêcher de voir qu'en partant, l'ami et le compagnon de mes premières années me montre du doigt la route qu'il me faudra prendre bientôt.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Parmelee, l'excellent principal de l'école modèle des garçons qui entre dans notre maison comme professeur de langue anglaise. L'œuvre qu'il a accomplie au collège de St-François et ici est une ample garantie que le travail que j'ai essayé de faire pendant cinq ans sera fait avec encore plus de succès. Je suis sur le point de retourner enseigner les mathématiques. La place laissée vacante par le départ de M. Parmelee va être remplie par un homme doué d'assez d'énergie et de capacité pour remplir, dans quelques années, une sphère plus vaste et plus importante ; c'est M. Smiley pour qui j'ai demandé un brevet d'académie.

Nous offrons avec plaisir nos remerciements au vénérable archidiacre Evans, au rév. James Fleck et au rév. S. Bond pour les services inappréciables qu'ils ont rendus et l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve en donnant chaque semaine l'enseignement religieux dans les classes de l'école.

Je recommande les élèves qui ont reçu des brevets, pour la bienveillance, le respect de la docilité dont ils ont fait preuve. Je remercie les professeurs et les instituteurs de leur coopération constante. Je remercie le comité de l'école normale et surtout le président, sir Wm Dawson, de l'appui et du concours qu'il nous a toujours donnés. Je remercie le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique de la peine qu'il s'est imposée et de la sagesse qu'il a manifestée dans les différents règlements qu'il a portés en vue du bien-être de l'école. Je remercie le département de l'Instruction publique, particulièrement M. le Surintendant ainsi que le secrétaire anglais, de la courtoisie et de la célérité qu'ils ont mises dans tous nos rapports officiels et qui ont fait de ces derniers un plaisir continuel.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S. P. Robins,
Principal.

ECOLE NORMALE LAVAL.

QUÉBEC, 10 novembre 1888.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de Sa Grandeur Mgr Louis Nazaire Bégin sur l'état et les progrès de l'école normale Laval durant l'année scolaire 1887–88.

Notre école normale a donné ses cours à 126 élèves : 68 élèves institutrices et 58 élèves instituteurs.

Dans le département des élèves institutrices, 60 ont fini l'année scolaire. Sur ce nombre, 54 ont reçu un brevet de capacité :

28 pour école modèle,
26 pour école élémentaire.

Dans le département des élèves instituteurs, 48 ont fini l'année scolaire. Sur ce nombre 32 ont reçu un brevet de capacité :

3 pour école académique,
13 pour école modèle,
16 pour école élémentaire.

En résumé, 126 élèves ont fréquenté l'école normale durant l'année, Quatre-vingt-six ont reçu un brevet de capacité :

3 pour école académique,
41 pour école modèle,
42 pour école élémentaire.

Les écoles annexes ont été fréquentées par 340 enfants : 260 filles et 80 garçons.

Je n'ai pas besoin de faire l'éloge de MM. les professeurs. Mes rapports avec eux ont toujours été excessivement agréables. Ce sont des hommes de dévouement que je ne puis assez louer.

La conduite des élèves a été excellente.

L. N. BÉGIN, PTRE.
Principal.

J'ai été autorisé par Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin à vous transmettre le rapport ci-dessus, après l'avoir signé de son nom.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
T. G. ROULEAU, Ptre,
Principal.

APPENDICE No III.

ECOLES COMMUNES.

STATISTIQUE DES ECOLES SOUS CONTROLE DES COMMISSAIRES OU SYNDICS.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
ARGENTEUIL.	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Arundel	54,837	274	0	0	58 81	15	258 58	258 58	.....	91	30	3	6
Arundel, diss	18,030	135	0	0	6 34	.....	69 14	60 14	.....	42	19	1	2
Chatham No 1	231,085	924	0	399	182 65	.....	1450 33	1,285 73	164 60	236	109	8	4
Chatham No 1, diss	98,315	282	19	44	189 37	15	739 25	738 80	45	181	21	4	10
Chatham No 2	138,880	555	0	98	97 13	.....	.....	.....	.....	140	15	4	.....
Gore	37,785	401	0	29	74 87	15	572 08	557 08	15 00	90	3	5	6
Grenville No 1	116,496	871	0	123	110 26	15	809 97	809 97	.....	167	0	7	6
Grenville No 1, diss	11,390	170	0	12	16 45	.....	.....	.....	.....	41	3	1	.....
Grenville No 2 (village)	37,045	416	0	133	44 25	15	731 61	633 02	98 59	61	0	1	10
Grenville No 2, " diss.	16,095	96	0	47	22 63	.....	224 38	224 38	.....	48	9	1	10
Grenville No 3	41,135	178	148	55	64 64	15	232 37	232 37	.....	69	11	2	6
Harrington No 1	38,120	228	0	22	69 46	15	507 11	442 27	64 84	112	23	3	5
Harrington No 2	17,610	176	0	4	24 38	15	.....	.....	.....	53	39	1	.....
Lachute (ville)	434,197	1,030	0	519	103 95	.....	2400 16	2,394 28	5 88	115	10	1	6
Lachute (ville), diss	81,100	243	0	121	49 79	15	1103 24	1,094 39	8 85	148	49	1	10
Mille-Iles No 1	1,022	77	0	0	25 90	.....	114 40	114 40	.....	33	0	1	8
Mille-Iles No 2	9,778	88	0	0	20 02	15	134 89	134 89	.....	33	0	1	8
Mille-Iles No 3	9,730	107	0	0	20 84	15	132 45	132 45	.....	32	5	3	7
Morin, diss	14,003	100	0	12	24 32	15	163 98	144 05	19 93	48	42	1	10
Morin	29,853	140	0	22	41 38	15	292 48	208 46	84 02	58	7	2	6
St-André	166,385	415	337	270	109 20	.....	1301 10	1,128 33	172 77	169	0	4	9
St-André, diss	71,161	213	37	10	167 07	15	.....	.....	.....	224	52	4	.....
Ste-Jérusalem (paroisse)	212,596	637	119	0	83 26	.....	.....	.....	.....	128	8	7	.....
Wentworth	37,550	238	0	5	36 70	15	290 84	278 88	11 96	46	4	3	5
Wentworth, diss	7,855	17	0	6	35 51	15	135 49	123 49	12 00	28	9	1	8
	1,931,753	8,011	660	1,931	1,679 18	240	11,654 76	10,995 87	658 89	2,387	450	70	7

ARTHABASKA.													
Arthabaskaville	175,300	701	.....	142	116 80	.....	1039 84	1,039 84	.....	171	.....	3	10
Blandford	170,330	500	.....	23	70 28	.....	508 95	508 95	.....	164	43	5	10
Bulstrode	186,755	622	.....	98	94 06	.....	1542 95	1,283 21	259 74	238	54	7	10
Chenier	157,550	780	250	114	174 24	.....	1031 00	891 00	140 00	275	39	8	8
Chester-Est	77,780	413	100	33	188 14	.....	494 20	494 00	20	196	47	6	8
Chester-Nord	98,195	392	40	112	109 00	.....	801 15	801 15	.....	149	29	4	9
Chester-Ouest	153,840	769	.....	130	202 85	.....	931 00	931 00	.....	335	67	10	9
Stanfold	388 280	1,291	.....	240	309 04	.....	2889 56	2,839 56	.....	474	56	8	10
St-Albert	77,857	583	.....	20	82 41	15	927 79	921 21	6 58	135	59	4	10
St-Christophe	123,955	557	16	51	105 14	.....	714 62	698 64	16 00	158	30	6	8
Ste-Clotilde	196,300	985	.....	.....	59 22	.....	1125 00	1,125 00	.....	131	20	6	8
St-Norbert	118,640	593	.....	213	96 54	.....	1329 94	1,329 94	.....	142	28	4	10
St-Rémi	63,427	453	141	73	113 14	.....	881 83	857 66	23 72	132	28	4	8
St-Samuel	50,000	35	.....	3	30 97	.....	38 79	32 00	6 79	33	3	1	4
Tingwick	85,565	513	.....	11	73 98	.....	1173 08	1,473 08	.....	142	42	4	5
Tingwick, diss	60,207	361	.....	.....	31 99	15	522 89	498 86	24 03	83	29	4	6
Victoriaville	120,875	1,208	450	120	173 54	.....	1900 75	1,900 75	.....	298	48	8	10
Warwick (Ste-Elisabeth)	77,040	346	29	35	55 34	.....	391 24	391 24	.....	74	21	3	10
	2,381,866	11,105	1,026	1,418	2,086 68	30	18,194 15	17,717 09	477 07	3,330	634	95	8½
L'ASSOMPTION.													
L'Assomption (village)	224,145	560	.....	10	154 58	.....	1171 55	524 77	646 78	190	28	1	10
L'Assomption (paroisse)	431,970	829	.....	55	176 60	.....	1520 46	1,430 2	81 26	219	21	7	10
L'Epiphanie	278,666	643	.....	.....	176 95	.....	828 35	769 65	58 70	177	.....	5	10
Ile Bouchard	355,134	123	.....	4	11 66	.....	177 00	175 00	2 00	16	.....	1	10
Lachenaie	413,315	413	.....	93	83 12	.....	659 51	569 82	89 69	208	110	3	8
Mascouche	651,079	976	.....	.....	232 78	.....	1427 25	1,328 26	98 99	372	90	9	10
Mascouche, diss	75,245	112	.....	9	12 68	.....	.....	.....	.....	33	7	1	10
Repentigny	192,850	263	.....	23	95 72	.....	389 20	387 21	1 99	88	7	2	10
St-Lin	576,125	721	29	60	213 37	.....	1098 77	1,085 38	13 39	263	19	7	10
St-Lin, diss	53,469	53	.....	4	8 66	15	67 50	67 50	.....	14	3	1	6
St-Paul	467,115	934	.....	56	175 42	.....	1136 17	1,091 91	44 76	225	28	4	10
St-Roch	739,565	1,220	.....	100	269 60	.....	1454 46	1,454 46	.....	334	24	9	10
St-Sulpice	207,195	407	.....	30	78 76	.....	569 29	556 60	12 69	109	1	3	10
Ville des Laurentides	172,275	383	.....	56	97 38	.....	712 85	706 85	6 00	146	.....	2	9
	4,418,148	7,637	29	500	1,787 28	15	11,212 36	10,156 11	1,056 25	2,394	338	55	9½

STATISQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
BAGOT.													
Acton-Vale	137,779	551	0	30	202 87	0	792 32	720 59	71 73	240	5	2	10
Acton-Vale, diss	26,650	90	0	10	16 23	0	99 87	99 87	.....	28	2	1	6
St-André	243,275	1,216	0	45	169 18	0	754 69	754 69	.....	275	20	7	10
St-Dominique (paroisse)	406,344	580	60	159	176 60	0	626 49	610 74	15 75	266	21	5	9
St-Dominique (village)	121,875	263	0	66	70 28	0	307 11	275 11	32 00	108	0	1	10
St-Ephrem	196,490	746	0	60	133 86	0	1465 09	1,429 09	36 80	192	49	7	8
Ste-Hélène	257,822	487	0	68	160 94	0	.....	.....	.....	254	101	5	7
St-Hughes	599,511	952	0	81	267 60	0	1873 87	1,185 15	688 72	324	56	6	10
St-Liboire	422,830	1268	0	71	258 77	0	1680 27	1,668 07	12 20	315	22	8	10
St-Pie	800,985	1947	37	83	350 11	0	2307 91	2,307 91	0	488	0	12	10
St-Pie, diss	22,835	54	0	3	7 43	15	78 07	77 22	85	11	0	1	6
Ste-Rosalie	454,346	850	0	55	173 89	0	1168 86	1,103 54	65 32	272	31	5	10
St-Simon	473,870	1151	0	49	225 10	0	1653 53	1,613 53	40 00	271	30	6	10
St-Théodore	289,575	868	610	69	187 08	0	1457 31	1,328 60	128 71	216	8	7	10
Upton (village)	108,080	662	0	81	95 84	0	1542 87	1,489 87	53 00	154	43	1	10
	4,562,267	11,625	707	930	2,495 78	15	15,808 26	14,663 98	1,144 28	3,414	388	74	9
BEAUCE.													
Ste-Agnès de Ditchfield, diss	46,000	230	0	11	8 26	0	237 67	151 42	86 25	59	14	3	4
Broughton (St-Pierre)	115,224	518	0	78	297 74	0	836 02	814 85	21 17	362	66	9	10
Lambton	178,917	679	0	60	191 20	0	615 62	608 00	7 62	250	41	7	10
Metgermette (Jersey, Marlow et Linière)	34,975	139	0	14	36 73	0	229 00	229 00	.....	14	0	1	10
Sacré-Cœur de Ditchfield	163,800	570	0	0	146 10	30	486 00	486 00	.....	263	109	8	10
Sts-Anges	131,298	210	89	30	110 80	0	500 37	474 10	26 27	159	30	5	10

BEAUCE.—(Suite.)													
St-Elzéar	262,513	560	0	0	176 60	0	512 14	490 00	22 14	134	48	10	8
St-Ephrem	177,050	1239	0	53	265 60	0	733 00	583 00	150 00	524	154	12	10
St-Evariste de Forsyth	225,740	787	0	38	171 60	0	995 66	966 64	29 02	290	38	9	8
St-George	494,476	1185	7	99	315 27	0	1,465 71	1,463 38	2 33	530	120	12	10
St-George, diss	13,000	58	.....	7	7 91	20	102 40	102 40	.....	9	0	1	10
St-François	193,870	12,34	.....	.....	492 24	0	494 95	474 71	20 24	.....	.....	14	10
St-Frédéric	355,325	528	.....	.....	212 03	0	818 75	617 75	201 00	261	17	10	10
St-Honoré	153,672	614	.....	4	166 06	0	1,174 11	1,029 15	144 96	344	125	10	8
St-Joseph	604,693	725	14	374	334 12	0	1,753 31	1,659 89	93 42	489	134	12	10
Ste-Marie	585,000	1,011	694	100	332 22	0	1,709 00	1,600 00	109 00	456	85	13	8
St-Martin	66,875	367	.....	61	53 92	0	485 91	485 47	44	100	20	4	10
St-Samuel de Gayhurst	67,617	439	.....	30	58 87	15	434 50	423 75	10 75	141	61	5	10
St-Sébastien d'Aylmer	96,136	517	38	15	116 32	0	773 99	749 45	24 54	169	17	5	10
St-Séverin	113,990	227	.....	0	112 66	15	248 50	240 00	8 50	160	7	4	10
St-Victor	159,575	797	.....	30	263 60	0	.....	.....	.....	341	46	8	4
	4,239,746	12,634	842	1,004	3,859 85	80	14,606 61	13,648 96	957 65	5,055	1132	162	9
BEAUHARNOIS.													
Beauharnois	314,525	1,572	0	99	160 54	0	1,825 02	1,743 12	92 90	243	23	2	10
Salaberry	1,204,050	2562	0	158	118 52	0	7,848 55	7,848 55	.....	914	0	3	10
Ste-Cécile	513,887	1,284	0	70	117 48	0	1,600 55	1,278 26	322 29	330	59	7	10
St-Clément	352,860	1,208	501	80	217 34	0	2,160 [illegible]	2,111 05	49 59	277	63	8	10
St-Etienne	318,600	635	0	0	118 52	0	620 00	620 00	.....	154	0	5	10
St-Etienne, diss	9,690	96	0	15	1 78	0	177 55	143 25	34 30	9	0	1	6
St-Louis	840,290	2,113	1295	179	270 66	0	3,641 15	3,450 46	190 69	359	40	9	10
St-Louis, diss	296,895	494	0	56	46 98	0	654 54	654 54	.....	59	3	3	10
St-Stanislas	304,800	762	25	53	167 78	0	2,784 45	2,768 58	15 87	274	34	6	10
St-Timothée	414,625	13,82	0	263	277 84	0	3,538 57	3,521 91	16 66	443	43	8	10
	4,570,222	12,108	1821	973	1,497 44	0	24,850 93	24,128 72	722 21	3,062	265	52	9½
BELLECHASSE.													
Beaumont	227,820	350	0	18	108 54	0	346 18	346 00	18	121	0	3	8
Buckland	118,800	237	0	70	139 51	0	399 33	399 33	.....	265	89	5	10
Mailloux (canton)	59,079	189	0	35	71 82	0	337 00	317 94	19 06	128	42	3	8
St-Cajetan d'Armagh	131,450	394	0	60	184 72	0	711 26	711 06	20	259	108	6	10
St-Charles	411,320	862	30	108	234 17	0	1,138 77	1,096 63	42 14	315	17	10	8
St-Damien	53,096	132	243	15	94 18	15	320 19	311 67	8 52	149	35	4	11
St-Gervais	46,200	920	102	115	252 42	0	1,566 61	1,524 36	42 25	269	32	11	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts.	$ Cts	$ Cts				
BELLECHASSE. (Suite.)													
St-Lazare	232,918	517	.....	.....	197 67	.....	724 05	676 31	47 74	266	57	7	10
St-Magloire	86,205	431	45	38	80 83	15	485 07	430 38	54 69	172	59	5	10
St-Michel (village)	133,460	333	.....	121	10 78	.....	1,264 13	1,264 13	.....	151	.....	1	10
St-Michel (paroisse)	165,958	331	.....	13	4 34	.....	470 11	373 04	97 07	146	26	3	10
St-Nérée	96,125	298	.....	.....	140 34	20	549 00	546 00	3 00	145	18	6	11
St-Raphaël	227,164	354	.....	.....	299 76	.....	661 32	645 42	15 90	407	174	7	10
St-Vallier	322,830	450	.....	68	161 52	.....	1,049 55	1,044 91	4 64	219	34	4	8
	2,312,425	5,798	420	661	2,221 61	50	10022 57	9,687 18	335 39	3,012	691	75	9½
BERTHIER.													
Berthier (paroisse)	968,967	881	.....	70	261 60	.....	989 53	976 93	12 60	260	61	6	10
Berthier (village)	221,130	277	.....	40	212 09	.....	587 72	587 72	.....	250	144	2	10
Berthier (village), diss.	83,995	149	.....	162	41 73	.....	3,003 64	3,003 64	.....	18	3	1	10
Brassard	67,250	94	.....	.....	86 90	.....	186 96	174 32	12 64	22	12	2	10
Isle du Pads	164,863	165	.....	10	57 68	.....	314 10	215 05	99 05	71	10	1	10
Ile Madame	87,171	93	.....	10	30 14	.....	236 87	166 96	69 91	48	13	1	10
Ile St-Ignace	115,503	126	.....	38	71 82	.....	272 26	254 26	18 00	96	4	2	10
Lanorate	396,942	950	.....	19	263 72	.....	833 69	833 69	.....	307	52	6	10
Lavaltrie	335,985	604	.....	10	154 70	.....	313 65	313 65	.....	196	42	4	5
St-Barthélemy	917,857	1,147	132	142	331 06	.....	2,051 55	1,639 31	412 24	384	76	9	10
St-Damien et Réar	117,522	261	100	32	137 74	15	499 00	494 65	4 35	131	7	4	10
St-Gabriel de Brandon	526,082	1,052	.....	11	359 55	.....	.....	.....	.....	381	.....	10	10
St-Norbert	484,745	800	.....	.....	170 82	.....	1,084 46	1,079 23	5 23	191	38	5	10
	4,487,922	6,599	232	544	2,179 55	15	10373 43	9,739 41	634 02	2,355	462	53	9½

BONAVENTURE.													
Carleton	114,880	459	.....	197	121 62	20	859 32	738 64	120 68	126	4	3	10
Cox	204,906	684	283	66	128 19	.....	1124 90	1,065 80	59 10	214	76	2	10
Cox, diss	.....	.....	.....	.....	40 05	15	.....	.....	.....	58	34	1	10
Hamilton	130,865	327	.....	55	185 84	.....	719 79	630 27	89 52	349	44	7	10
Hamilton, diss.	50,000	125	.....	10	19 81	15	.....	.....	.....	39	11	1	5
Maun	57,950	231	.....	.....	85 94	.....	444 60	366 62	77 98	42	.....	2	9
Maria	157,837	1,262	168	191	258 35	.....	2058 99	2,058 99	.....	357	23	9	9
Maria, diss	26,264	131	.....	18	8 32	15	192 00	183 94	8 06	25	3	1	4
Métapédia	23,450	234	.....	.....	18 36	.....	140 04	67 82	72 22	36	19	2	.....
Miguasha	19,300	96	.....	5	18 60	15	136 71	133 13	3 58	25	15	1	10
New-Richmond, diss.	115,774	578	.....	216	101 56	.....	1061 14	1,041 27	19 87	208	35	6	7
New-Richmond	78,733	492	.....	105	121 30	.....	793 83	737 85	55 98	158	17	6	10
Nouvelle	71,487	536	178	111	174 24	.....	1192 54	1,089 20	103 34	150	23	4	9
Paspébiac	169,288	338	.....	.....	148 38	.....	618 41	618 41	.....	303	274	4	10
Paspébiac, diss.	23,779	95	30	42	47 72	15	251 09	247 06	4 09	50	.....	2	8
Port-Daniel-Est	75,628	378	.....	65	116 00	.....	740 26	702 59	37 67	188	23	3	8
Port-Daniel-Ouest, diss.	26,665	133	.....	37	38 25	15	188 93	170 70	18 23	70	15	2	10
Port-Daniel-Ouest	54,391	271	4	30	44 97	.....	325 97	325 97	.....	59	.....	1	10
Ristigouche	23,975	95	.....	41	27 80	15	179 87	171 83	8 04	32	.....	2	5
Sellarville	17,750	97	.....	4	12 12	15	103 25	91 59	11 66	11	.....	1	8
Shoolbred	42,6 5	322	.....	202	43 44	15	1015 37	1,015 37	.....	99	.....	3	2
St-Alexis de Métapédia	62,785	299	.....	41	100 78	15	435 00	435 00	.....	129	36	2	6
St-Charles de Caplan	106,752	267	.....	36	125 86	.....	721 07	579 50	141 57	186	33	3	10
St-Godefroi	49,357	232	262	56	116 83	20	794 16	775 41	18 75	.....	.....	3	8
St-Godefroi, diss.	35,000	157	.....	20	57 26	15	235 05	235 05	.....	84	30	1	8
St-Laurent	34,535	129	.....	.....	33 56	15	.....	.....	.....	77	43	1	4
	1,773,986	7,869	925	1,551	2,195 15	220	14,332 29	13,481 95	850 34	3,066	758	73	8
BROME.													
Bolton-Est	417,445	2,070	205	159	271 48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17	8
Bolton-Ouest	278,120	2,503	.....	.....	102 50	.....	1682 87	988 00	694 87	148	.....	9	8
Brôme	1,093,565	3,007	.....	495	476 46	.....	3898 77	3,827 13	71 64	712	93	27	8
Farnham-Est	606,027	1,363	.....	128	214 04	.....	1726 89	1,726 89	.....	173	.....	11	8
Farnham-Est, diss	117,036	234	.....	90	87 34	40	311 10	293 46	17 64	145	17	2	8
Potton	493,000	3,697	.....	187	280 20	.....	4744 57	4,744 57	.....	319	110	15	7
Sutton	722,730	2,168	155	120	325 59	.....	2799 62	2,050 07	749 55	341	58	16	7
Sutton, diss.	88,220	352	65	.....	59 99	35	595 00	595 00	.....	125	37	4	8
Sutton Flat (village)	133,810	401	535	378	46 02	.....	1895 21	1,895 21	.....	66	3	1	10
	3,949,953	15,795	960	1,557	1,863 62	75	17,654 03	16,120 33	1,533 70	2,029	318	102	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
CHAMBLY.	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Boucherville (paroisse)..	372,200	531	71	45	86 11	.....	524 60	495 03	29 57	117	9	4	10
Boucherville (village)...	439,717	800	.....	47	143 47	.....	647 71	617 47	30 24	160	9	2	10
Chambly (paroisse).....	648,166	1,620	.....	128	226 74	.....	1960 99	1,943 06	17 93	218	21	7	10
Chambly Canton (village)	124,200	621	.....	66	48 01	.....	973 42	973 42	.....	.....	.....	1	10
Chambly Cant. (vill.), diss	171,450	294	.....	112	17 78	.....	471 39	447 24	24 15	31	4	1	10
Longueuil (paroisse)....	800,397	883	.....	66	117 38	.....	1530 28	1,374 40	155 88	137	42	5	10
Longueuil (village)... .	575,042	1,800	.....	366	277 26	.....	4245 54	4,210 22	35 32	311	51	2	10
Longueuil (village), diss.	160,990	402	.....	200	18 04	.....	598 95	550 14	48 81	88	.....	1	10
St-Basile le Grand.....	353,220	319	122	27	82 42	.....	539 85	539 85	.....	101	7	3	10
St-Bruno.....	440,000	740	215	20	105 24	.....	1047 00	1,035 00	12 00	66	31	4	10
St-Hubert.....	769,800	962	.....	195	133 74	.....	1387 88	1,387 00	88	187	17	6	10
St-Lambert.....	106,265	425	.....	90	39 08	.....	.....	.....	.....	55	9	1	10
	4,961,447	9,397	408	1,362	1,295 27	.....	13927 61	13,572 83	354 78	1,471	200	37	10
CHAMPLAIN.													
Batiscan (St-Frs-Xavier).	203,068	456	300	142	134 34	.....	1381 40	1,373 76	10 64	191	7	4	10
Cap de la Madeleine....	271,475	542	.....	19	169 18	.....	1119 70	1,119 70	.....	208	37	4	9
Champlain (paroisse)....	183,089	326	30	28	126 32	.....	440 55	434 07	6 48	168	7	4	10
Champlain (village)....	74,640	311	56	54	70 06	.....	1626 78	1,594 77	32 01	111	5	2	10
Fermont.....	.....	.....	.....	44	30 02	.....	67 00	64 00	3 00	41	4	1	10
Mont-Carmel.....	347,772	695	200	30	157 28	.....	1049 72	1,049 72	.....	309	147	8	10
Ste-Anne de la Pérade (paroisse).....	335,042	871	.....	71	239 82	.....	1437 36	1,408 13	29 23	243	22	8	10
Ste-Anne de la Pérade (village).....	175,275	315	.....	133	135 74	.....	1653 58	1,653 58	.....	141	20	1	10
Ste-Flore.....	264,380	600	300	73	149 28	.....	706 69	649 86	56 83	275	114	4	8

Ste-Geneviève	299,465	718	.....	68	270 08	.....	1098 94	1.011 96	86 98	378	48	7	10
St-Jacques des Piles	103,600	330	.....	16	87 35	20	345 25	345 25	.....	122	.....	3	10
St-Luc	101,938	356	.....	29	96 30	.....	573 04	563 52	9 52	156	28	4	11
St-Maurice	515,725	1,031	.....	53	358 38	.....	1430 06	1,430 06	.....	473	77	11	10
St-Narcisse	282,815	652	120	35	237 22	.....	.....	.....	.....	389	93	7	5
St-Prosper	274,522	466	244	107	162 70	.....	1219 81	1,219 81	.....	252	63	3	10
St-Stanislas	431,464	1,208	.....	.....	380 86	.....	1653 32	1,540 56	112 76	516	91	10	11
Ste-Thècle	137,975	275	.....	12	72 40	.....	416 93	415 77	1 16	131	27	3	10
St-Tite	306,201	1,011	.....	.....	263 60	.....	1266 15	1,260 26	5 89	494	84	10	10
	4,308,386	10,163	1,250	914	3,140 93	20	17,489 28	17,134 78	354 50	4,598	874	94	9½
CHARLEVOIX.													
Baie St-Paul	630,000	630	.....	90	392 16	.....	1474 00	1,474 00	.....	544	137	15	8
Callières(Baie des Roches)	.....	.....	.....	31	11 10	20	80 00	70 00	10 00	17	2	1	10
Desalles	60,000	70	.....	.....	56 98	15	135 84	125 84	10 00	28	.....	2	7
Eboulements	327,328	818	.....	188	296 44	.....	1287 20	1,287 20	.....	470	68	8	10
Ile aux Coudres	111,400	189	.....	45	93 00	.....	341 04	335 12	5 92	132	20	3	8
Malbaie (St-Etienne)	585,304	1,045	91	80	354 84	.....	713 76	713 76	.....	378	19	7	8
Petite-Rivière	14,000	175	.....	.....	90 06	.....	232 60	232 60	.....	197	76	5	10
Pointe-au-Pic	106,000	212	.....	78	44 28	.....	387 00	358 00	29 00	57	8	1	10
Settrington (St-Hilarion)	10,038	331	.....	.....	120 08	15	448 62	359 42	89 20	265	139	4	9
Ste-Agnès	105,000	210	.....	.....	152 34	.....	251 79	251 61	00 18	231	64	3	10
St-Fidèle	105,885	321	55	18	113 72	.....	461 37	454 65	6 72	152	10	4	8
St-Irénée	15,000	280	.....	65	127 38	.....	415 00	415 00	.....	201	70	4	10
St-Placide	50,000	125	.....	34	54 50	15	267 00	267 00	.....	076	29	3	8
St-Siméon	45,000	112	.....	21	76 18	15	221 00	97 00	124 00	149	20	7	10
St-Urbain	220,000	275	.....	.....	124 44	.....	301 24	280 75	20 49	160	30	6	8
	2,384,955	4,793	146	650	2,107 50	80	7,017 46	6,721 95	295 51	3,057	692	68	9
CHATEAUGUAY.													
Châteauguay	214,896	1,074	.....	88	179 71	.....	1480 67	1,458 94	21 73	214	7	7	10
Châteauguay, diss	21,850	193	.....	35	14 08	.....	317 59	198 58	119 01	18	.....	1	10
Howick	624 550	858	.....	.....	48 23	.....	.....	.....	.....	129	.....	5	10
Howick, diss	175,931	439	309	.....	58 14	15	940 99	940 99	.....	124	33	5	10
Ormstown (St-Malachi)	1,475,050	1,844	650	269	215 23	.....	3967 67	3.964 00	3 67	371	58	11	10
Ormstown, diss	155,778	389	.....	25	58 35	15	738 98	540 98	198 00	94	19	3	10
St-Antoine	279,029	657	.....	105	94 44	.....	865 39	861 63	3 76	180	29	5	10
St-Antoine, diss	48,594	98	.....	.....	1 58	18	131 57	81 00	50 57	4	.....	1	6

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur les fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur les fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
CHATEAUGUAY.(Suite)	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Ste-Clotilde	292,188	642	81	3	49 84	.....	.....	.....	.....	148	25	4	8
Ste-Clotilde, diss	97,565	97	.....	2	10 03	.....	.....	.....	.....	24	1	1	10
St-Jean Chrysostôme No 1	49,772	293	.....	4	20 00	.....	337 99	308 21	29 78	.....	42	16	5
St-Jean Chrysostôme No 2	457,878	1,374	268	188	266 20	.....	2943 09	2,000 05	43 04	337	11	8	9
St-Jean Chrys. No 2, diss	241,148	477	58	43	25 08	.....	518 49	505 52	12 97	35	2	3	9
Ste-Martine	334,275	1,071	.....	88	236 75	.....	3271 70	3,150 00	121 70	273	26	5	10
Ste-Martine, diss	32,750	91	219	21	11 07	.....	401 71	396 62	5 09	7	1	1	8
Ste-Philomène	572,825	954	.....	83	160 12	.....	1319 20	1,309 20	10 00	132	34	5	10
St-Urbain	633,660	607	102	48	146 60	.....	938 40	938 40	.....	297	32	6	10
St-Urbain, diss	72,800	145	.....	24	10 70	25	204 32	199 23	5 09	12	.....	1	10
	5,747,039	11,959	1,687	1,936	1,606 24	73	17,477 76	16,853 35	624 41	2,309	320	88	9
CHICOUTIMI.													
Bagotville (paroisse)	142,585	442	.....	150	126 08	.....	482 62	482 62	.....	178	18	6	10
Bagotville (village)	44,755	291	.....	60	59 80	.....	309 82	309 82	.....	98	9	1	10
Bourget (Peribonka)	25,292	91	25	11	37 90	15	178 88	168 85	10 03	63	8	2	8
Chicoutimi (paroisse)	291,918	1,200	.....	76	316 34	.....	1400 16	1,490 16	.....	397	75	12	9
Chicoutimi (village)	210,077	400	.....	68	227 80	40	571 46	561 46	10 00	341	85	3	10
Grande-Baie (St-Alexis)	112,895	392	.....	55	205 92	.....	679 83	676 71	3 12	155	110	6	10
Harvey (St-Eugène)	60,000	300	.....	55	99 48	15	313 00	313 00	.....	155	51	4	8
Hébertville	272,000	1,008	.....	50	294 44	.....	1052 70	804 70	248 00	406	82	10	10
Jonquières (St-Dominiq.)	190,510	477	144	157	177 92	.....	1020 84	1,014 37	6 47	224	38	5	10
Laterrière	161,002	402	45	33	155 40	.....	461 19	448 86	12 33	207	31	5	8
Métabetchouan (St-Louis)	115,570	400	313	19	125 62	.....	863 65	849 27	14 38	170	16	4	10
Roberval	49,310	166	250	5	59 40	.....	460 57	460 57	.....	102	65	1	6
Ste-Anne	148,391	315	.....	.....	148 34	.....	490 14	490 14	.....	198	12	4	10

St-Bruno	38,500	144	340	.....	48 62	25	134 32	118 61	15 71	96	46	2	8
St-Félicien	151,853	607	166	40	62 40	15	1057 21	810 24	246 97	114	86	5	10
St-Gédéon de Grandmont	97,000	250	.....	20	77 00	15	296 62	296 62	.....	125	21	3	10
St-Jérôme	222,884	742	.....	104	212 27	.....	559 00	559 00	.....	411	122	8	8
St-Joseph d'Alma	84,685	285	50	22	83 60	.....	472 76	298 96	173 80	146	20	5	8
St-Jean	51,650	183	100	37	76 88	15	407 12	367 81	39 31	163	29	3	10
St-Méthode	39,000	55	.....	6	17 07	15	58 68	55 43	3 25	41	.....	1	.....
St-Prime	130,997	390	.....	64	.....	.....	498 11	498 11	.....	197	43	5	10
	2,640,854	8,450	1,433	1,032	2,612 28	155	11768 62	10,985 25	783 37	3,986	967	95	9
COMPTON,													
Auckland	80,000	520	.....	.....	49 10	15	732 27	689 56	42 71	82	.....	5	7
Bury	261,645	2,093	214	134	188 96	.....	2576 44	2,576 44	.....	263	8	10	8
Chesham (N.-D. des Bois)	68,997	334	.....	13	97 84	20	1121 59	1,095 61	25 98	124	47	3	10
Clifton	213,593	640	.....	97	101 96	.....	818 26	756 09	62 17	97	3	4	9
Clifton, diss	106,561	319	158	28	31 04	.....	636 11	483 48	152 63	66	6	3	5
Clifton-Est	80,000	320	.....	37	30 43	.....	.....	.....	.....	94	16	4	6
Compton	518,857	2,067	57	254	303 74	.....	5101 57	4,052 27	1049 30	394	56	23	4
Ditton Clinton (LaPatrie)	140,385	701	.....	.....	105 72	15	1514 12	1,233 66	280 46	125	16	5	10
Eaton	596,689	2,373	.....	714	289 12	40	3356 80	3,356 80	.....	417	.....	16	6
Emberton (St-Jean-Bte)	32,736	81	.....	6	45 10	.....	234 74	216 04	18 70	88	52	1	7
Hampden	109,791	658	439	.....	64 40	15	2307 35	2,307 35	.....	178	.....	6	5
Hereford	225,114	526	.....	36	132 85	15	694 88	685 16	9 72	238	55	7	10
Hereford, diss	116,881	525	330	60	60 72	15	870 96	870 96	.....	71	18	6	3
Lingwick	226,019	1,130	.....	7	121 86	.....	736 19	654 00	82 19	146	43	8	5
Marston-Sud (Piopolis)	56,706	235	.....	.....	44 50	20	668 19	637 02	31 17	105	28	3	9
Marston	47,000	282	356	28	85 60	.....	488 53	488 53	.....	100	12	3	6
Mégantic (village), diss.	28,660	286	.....	20	25 78	.....	239 48	239 48	.....	35	0	1	8
Newport	352,039	1,056	.....	201	133 50	.....	1644 25	1,516 95	127 30	178	9	10	7
Waterville	94,450	377	.....	131	48 62	30	843 92	746 20	97 72	69	.....	2	5
Whitton	59,000	413	110	60	35 74	25	.....	.....	.....	123	60	2	5
Whitton, diss	3,258	48	.....	10	14 60	.....	60 18	60 18	.....	27	.....	1	7
Winslow-Sud	65,845	427	.....	35	92 84	.....	530 00	530 00	.....	195	.....	4	5
Winslow-Nord	80,150	360	.....	.....	101 06	.....	401 50	301 50	10 00	91	2	4	10
Bury-Ouest	159,000	795	.....	50	47 02	15	964 06	498 90	465 16	93	.....	5	5
Bury-Ouest, diss	14,241	71	.....	64	13 98	.....	149 80	149 80	.....	76	33	1	4
	3,737,617	16,637	1,664	1,985	2,266 08	225	26691 19	24,235 98	2455 21	3 478	473	137	6½

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
DEUX-MONTAGNES.	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Côte St Joachim	124,730	249	.....	5	40 38	.....	476 06	476 06	.....	54	14	1	10
Oka (L'Annonciation)	73,135	190	506	21	158 00	.....	991 35	991 35	.....	174	42	4	10
St-Augustin	518,405	816	.....	40	167 64	.....	1145 07	1,145 07	.....	179	40	7	10
St-Augustin, diss	69,400	97	.....	15	2 58	.....	.....	.....	.....	4	.....	1	8
St-Benoit	323,450	1,132	.....	40	183 66	.....	1309 28	1,279 41	29 87	244	19	7	10
St-Canut No 1	56,588	500	.....	.....	36 72	.....	643 85	641 89	1 96	85	7	3	10
St-Canut No 1, diss	16,887	108	.....	.....	9 44	.....	113 59	110 00	3 59	10	4	1	8
St-Canut No 2	22,019	130	136	6	32 14	.....	174 28	174 00	28	27	1	1	10
St-Colomban	18,395	274	.....	.....	69 46	25	202 00	151 97	50 03	.....	.....	2	8
St-Eustache, diss	62,125	103	11	28	4 99	.....	166 65	166 65	.....	8	.....	1	8
St-Eustache	736,105	2,024	.....	41	324 07	.....	2576 32	2,084 80	491 52	448	16	8	10
St-Hermas	295,478	590	.....	57	147 52	.....	1279 78	905 08	374 70	176	21	4	10
St-Joseph	103,898	800	.....	.....	137 40	.....	1072 82	1,000 29	72 53	214	65	3	10
St-Jérôme No 4	43,245	104	.....	.....	28 96	.....	194 16	143 25	50 91	33	.....	1	10
Ste-Monique	127,045	476	898	11	110 78	.....	949 31	949 31	.....	191	56	4	10
St-Placide	137,828	689	.....	.....	131 38	.....	701 71	720 30	41 41	190	41	5	10
Ste-Scholastique	654,841	2,182	.....	.....	284 20	.....	2258 99	2,127 60	131 99	333	77	9	10
	3,377,484	10,464	1,551	264	1,869 32	25	14315 22	13,066 43	1248 79	2,370	403	62	9
DORCHESTER.													
Cranbourne	82,108	480	160	24	101 14	15	327 26	311 90	15 36	192	90	4	10
Standon	14,075	23	.....	.....	72 88	.....	92 88	71 12	21 76	40	6	1	10
St-Anselme	510,850	1,123	188	.....	259 70	.....	1887 74	1,769 30	118 44	328	68	14	10
St-Bernard	333,990	623	90	.....	203 80	.....	858 23	604 89	253 34	204	.....	9	10
Ste-Claire	358,516	821	11	.....	251 00	.....	1173 92	1152 02	21 90	278	77	9	10
St-Edouard (Frampton-Ouest)	186,196	527	.....	.....	202 24	30	937 15	868 00	69 15	327	70	7	10

St-Edouard, diss	18,375	55	.....	2	6 96	15	78 07	76 52	1 55	28	10	1	3
Ste-Hénédine.....	269,641	323	126	80	137 62	.....	672 64	672 64	.....	174	37	5	10
St-Isidore.....	430,985	658	223	64	251 82	20	1032 11	1032 11	.....	311	58	10	9
Ste-Justine de Langevin.	50,000	250	.....	60	67 24	15	383 24	373 20	19 04	114	19	4	11
St-Léon de Standon	99,799	439	.....	50	147 28	.....	614 49	531 49	83 00	208	38	6	10
Ste-Malachie (Frampton-Est).....	102.425	512	.....	125	146 92	20	1266 64	1236 64	30 00	259	13	9	8
Ste-Marguerite	284,030	638	.....	347	178 72	.....	1100 60	1085 32	15 28	306	40	10	10
	2.740,990	6.472	708	752	2,027 32	115	10424 97	9,785 15	639 82	2,769	526	89	9
DRUMMOND.													
Drummondville.....	83,550	501	.....	157	105 94	.....	1108 72	1074 30	34 42	193	.....	2	7
Durham-Sud (St-Fulgence), diss....	80,880	323	.....	92	93 04	.....	624 94	624 94	.....	289	79	4	10
Durham-Sud..	125,120	1126	.....	.....	111 46	.....	1171 41	1102 63	68 78	216	7	8	6
Durham (Ulverton). ...	117,568	705	.....	220	82 42	.....	1250 93	1250 93	.....	125	5	5	6
Gratham.....	134,355	344	335	42	80 42	.....	1053 94	1053 94	.....	114	11	5	10
Kingsey	238,890	1433	.....	229	126 74	.....	1520 52	1520 52	.....	307	36	12	8
Kingsey-Falls, diss.	12,715	63	.....	9	12 54	15	114 07	111 83	2 24	100	35	1	9
Kingsey-Falls.....	113,368	511	.....	.....	52 53	.....	.....	.....	.....	86	66	4	4
St-Eugène de Grantham..	91,098	546	.....	40	61 22	.....	953 22	878 31	74 91	127	10	4	10
St-Germain.	290,000	1600	.....	163	307 98	.....	2416 34	2131 21	285 13	486	79	9	10
St-Germain, diss.....	10,400	31	.....	8	4 92	.....	56 00	56 00	.....	6	.....	1	4
St-Pierre de Durham....	215,325	872	.....	.....	162 30	.....	1096 12	1096 12	.....	205	21	12	7
St-Pierre de Durham,diss	16,350	63	.....	.....	3 88	.....	124 91	65 71	59 20	5	1	1	5
Wendover et Simpson..	214,700	1030	.....	22	150 56	.....	1750 37	1746 63	3 74	287	45	8	10
Wickham-Est,.....	67,728	609	.....	.....	46 07	.....	575 31	575 31	.....	88	14	6	7
Wickham-Est, diss.....	10,840	75	.....	8	3 08	.....	.....	.....	.....	13	7	1	6
Wickham-Ouest..	42,250	84	.....	.....	42 84	.....	134 33	111 28	23 05	5	.....	1	4
Wickham-Ouest, diss....	32,000	64	.....	.....	3 80	.....	27 00	19 17	7 83	4	.....	1	4
	1,897,139	10,030	335	990	1,451 74	15	13978 13	13,418 83	559 30	2,651	416	85	7
GASPÉ.													
Anse-au-Griffond.....	45,360	170	.....	14	76 52	15	266 44	232 86	33 58	105	19	2	8
Anse-Pleureuse.....	11,334	28	30	30	17 54	15	92 60	92 60	.....	38	9	1	10
Anse-à-Valeau.....	9,574	125	.....	18	21 06	15	204 41	196 44	7 97	40	11	2	8
Aubert (Amherst)	58,280	524	.....	41	166 00	15	836 08	800 48	35 60	233	69	3	8
Barachois.....	28,085	140	.....	32	42 03	.....	221 66	173 52	48 15	68	23	1	7

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
GASPÉ—(Suite.)	$	$	$	$	$	$	$ Cts.	$ Cts	$ Cts				
Barachois, diss.	11,582	86	.....	8	10 14	.....	167 41	167 41	.....	27	16	1	10
Cap-Chat	104,000	416	.....	6	148 58	.....	603 00	408 00	195 00	60	35	6	9
Cap au Renard	7,950	39	.....	19	5 88	15	57 16	56 00	1 16	12	.....	1	4
Cap d'Espoir	68,760	343	.....	.....	119 20	.....	500 62	500 00	62	286	77	3	10
Cap d'Espoir, diss.	53,290	266	.....	4	60 60	.....	257 13	243 32	13 81	41	.....	3	7
Cap des Rosiers	39,952	300	.....	.....	66 76	15	362 50	318 40	44 10	93	41	2	10
Cap aux Os	12,910	112	.....	16	17 42	15	218 21	188 23	29 98	33	8	1	10
Claude Arbour	10,770	53	.....	.....	21 20	15	97 10	97 10	.....	38	9	1	11
Cloridormes	29,510	169	112	.....	47 32	15	184 16	184 16	.....	86	14	3	10
Douglass (Ecole No 4)	59,200	296	.....	64	120 68	20	579 35	555 33	24 02	148	36	4	9
Etang du Nord (St-Pierre)	60,000	300	.....	80	157 39	15	637 37	582 00	55 37	262	96	3	8
Etang du Nord, diss.	8,055	80	.....	15	17 62	15	268 35	222 81	45 54	28	5	1	8
Gaspé (village)	53,205	166	.....	16	25 04	.....	345 04	302 98	42 06	22	.....	1	10
Gaspé (Baie-Sud)	30,380	227	.....	25	50 20	.....	344 18	309 33	34 85	42	14	1	7
Gaspé (Baie-Sud), diss.	12,400	93	.....	1	38 58	30	252 00	252 00	.....	35	19	1	10
Gaspé (Baie-Nord)	11,280	104	.....	13	18 48	18	142 95	135 55	7 40	18	.....	1	10
Grande-Grève	53,660	268	.....	35	47 32	15	328 46	294 00	34 46	65	32	2	7
Grande-Rivière	140,461	702	.....	.....	237 70	.....	1121 53	1065 59	55 94	543	122	8	10
Grande-Vallée	12,000	94	.....	.....	30 38	15	107 67	107 67	.....	14	.....	1	10
Grande-Vallée-Est	10,361	85	.....	.....	12 96	15	88 00	88 00	.....	20	10	1	10
Grosse-Ile	12,280	122	.....	19	44 38	.....	365 50	364 35	1 15	36	4	1	8
Haldimand	23,000	115	.....	50	47 18	18	298 00	298 00	.....	78	32	2	5
Ile Bonaventure	6,775	67	.....	.....	15 30	15	180 32	123 31	57 01	24	11	3	5
Ile de la Madeleine	41,420	310	.....	30	117 62	20	740 05	625 36	114 69	183	41	3	10
La Madeleine	32,085	80	.....	.....	40 62	18	178 43	126 53	51 90	75	40	1	10
Malbaie (St-Pierre)	50,341	251	.....	15	46 92	15	320 20	285 61	34 59	48	21	2	9
Malbaie (St-Pierre), diss.	11,377	56	.....	.....	31 48	15	98 95	98 95	.....	54	45	1	8
Mont-Louis	28,032	105	.....	.....	54 16	15	191 65	162 32	29 33	181	29	1	7

Newport	72.586	362	.....	.....	135 86	.....	567 20	567 20	.....	295	163	3	10
Pabos	59,155	368	.....	.....	141 28	.....	438 26	438 26	.....	221	101	3	8
Petit-Pabos	9,294	69	.....	3	15 42	15	56 66	50 26	6 34	39	9	1	7
Percé	106,000	630	.....	.....	188 28	.....	749 00	749 00	.....	265	60	5	10
Percé, diss	14,315	195	.....	6	12 22	.....	198 13	164 19	33 94	24	9	1	5
Petit-Cap	9,775	97	.....	15	23 80	15	145 41	145 41	.....	42	11	1	10
Pointe à la Frégate	4,730	25	.....	.....	10 12	20	51 58	46 62	4 96	13	.....	1	10
Rang St-Paul	7.400	37	.....	.....	23 20	15	77 62	76 00	1 62	60	30	1	8
Rivière à la Martre	5,945	35	.....	6	17 32	15	85 88	84 74	1 14	16	1	1	10
Rivière à la Pierre	11,270	75	.....	11	10 82	15	97 45	97 45	.....	35	4	1	9
Rivière au Renard	67,715	406	.....	.....	97 36	15	281 96	274 24	7 72	103	27	2	8
Roseville	9,480	71	.....	6	34 10	15	136 63	129 16	7 47	57	16	1	10
Rosevi le, diss	5,825	58	.....	7	18 89	18	118 02	111 08	6 94	33	.....	2	10
Ste-Anne des Monts	120.835	510	.....	29	217 10	.....	772 20	772 20	.....	419	139	5	7
St-George de Malbaie	17,500	87	.....	.....	26 72	20	125 56	60 99	64 57	72	20	1	6
York	36,857	84	.....	80	20 74	18	440 75	439 75	1 00	31	3	2	8
York, diss	25,515	86	.....	86	10 02	15	289 64	173 71	115 93	20	.....	1	10
	1,741.839	9,497	142	800	2,978 01	590	15288 36	14,038 47	1249 89	4,779	1,481	100	8½
HOCHELAGA.													
Côte St-Antoine	1,881.970	1,823	1.000	1,087	104 08	.....	5537 02	4.864 51	672 51	244	81	1	9
Côte St-Léonard	130,895	261	.....	27	43 90	.....	306 42	256 68	49 74	45	.....	1	10
Côte St-Louis, diss	59,075	295	.....	113	30 04	.....	675 97	675 97	.....	138	68	1	10
Côte-des-Neiges	579,200	1.100	.....	.....	95 88	.....	1200 03	1172 47	27 56	112	7	1	10
Côte-des-Neiges, diss	148.180	296	.....	30	25 36	.....	334 08	269 57	64 51	29	.....	1	5
Côte St-Michel	313,780	564	.....	115	95 96	.....	761 48	737 52	23 96	167	20	2	10
Côte St-Paul (village)	206,609	1.239	286	100	104 96	.....	2238 40	2179 10	59 30	244	9	1	10
Côte St-Paul, diss	242,523	491	.....	29	22 24	.....	702 91	702 91	.....	48	.....	1	10
Côte Visitation	120,620	230	.....	.....	38 41	.....	267 15	267 15	.....	69	.....	1	10
Côte Visitation, diss	188,349	376	.....	18	17 86	.....	392 20	392 20	.....	20	6	1	10
Haut-du-Sault	94,190	235	235	105	43 68	.....	678 22	675 00	3 22	85	2	1	10
Hochelaga	1,844.393	5,533	.....	270	414 14	.....	6395 66	6368 66	27 00	1,114	17	2	10
Longue-Pointe	364.800	328	.....	16	68 35	.....	410 06	328 59	81 47	62	12	1	9
Longue-Pointe, diss	206,900	166	.....	25	17 26	.....	274 27	268 20	6 07	13	.....	1	9
Maisonneuve	387,433	706	.....	26	19 95	.....	1136 57	569 26	567 31	110	64	1	10
N.-D. de Grâce-Ouest	1,007,690	1,058	.....	.....	150 15	.....	1422 67	1.216 30	206 37	203	62	3	10
N.-D. de Grâce-Ouest, diss	171,000	171	.....	83	30 40	.....	336 35	335 86	49	42	.....	1	9
Outremont (village)	200,000	660	.....	59	45 56	.....	911 32	614 65	296 67	48	.....	1	10
Pointe-aux-Trembles	445.330	780	.....	129	112 24	.....	1983 83	1,033 27	30 56	120	.....	2	10
Pointe-aux-Trembles, diss	409,975	780	.....	.....	6 45	.....	.....	.....	.....	121	.....	2	6

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
HOCHELAGA.—(Suite.)	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Rivière des Prairies	327,750	218	11	208	98 54	.....	473 16	473 16	.....	120	.....	3	8
Sault-au-Récollet	186,700	446	482	119	161 06	.....	1262 81	1,253 81	8 21	158	23	2	9
Ste-Cunégonde	1,316,883	4,300	.....	1,532	570 88	.....	16418 05	16,020 10	397 95	830	159	1	10
St-Gabriel	1,016,725	2,541	1,306	1,509	452 20	.....	5567 68	4,737 49	830 19	864	.....	17	10
St-Henri	1,563,950	5,213	2,606	581	659 70	.....	12557 86	12,352 39	205 47	1,182	55	1	10
St-Henri, diss	991,000	2,159	.....	198	95 10	.....	4540 49	4,426 53	113 96	152	51	2	10
St-Jean-Baptiste	1,715,415	4,288	.....	1,669	691 56	.....	6374 50	6,120 26	254 24	1,236	.....	1	10
St-Louis de Mile-End	470,980	1,884	.....	165	164 48	.....	2926 77	2,608 24	318 53	290	.....	1	10
St-Louis de Mile-End, diss	42,505	212	.....	37	19 22	.....	466 74	466 74	.....	10	.....	1	10
	16,634,820	38,353	5,926	8,241	4,403 61	.....	75631 88	71,386 59	4245 29	7,876	636	55	9⅔
HUNTINGDON.													
Dundee	305,145	407	46	145	162 04	.....	935 87	689 30	246 57	146	50	3	9
Dundee, diss	20,255	81	.....	12	14 44	.....	112 62	105 85	6 77	16	.....	1	6
Elgin	488,215	793	112	62	123 40	.....	1221 48	1,139 17	82 31	148	7	5	9
Franklin	272,465	953	262	83	143 74	.....	1346 71	1,346 71	.....	146	21	7	8
Godmanchester	949,163	1,898	.....	265	209 22	.....	2212 38	2,160 64	51 74	294	.....	10	10
Godmanchester, diss	82,050	82	.....	6	13 64	15	70 83	59 70	11 13	16	5	1	8
Havelock	245,225	980	.....	115	121 72	.....	1364 08	1,227 14	136 94	154	1	8	6
Havelock, diss	37,900	151	6	6	20 62	.....	175 21	148 86	26 35	16	.....	1	10
Hemmingford	403,424	1,613	16	113	166 36	.....	2707 30	2,354 15	353 15	265	18	11	8
Hemmingford, dss	143,011	500	113	95	106 18	15	831 33	829 36	1 97	114	2	5	9
Hinchinbrooke	666,795	1,333	920	193	258 40	.....	2856 62	2,851 19	5 43	293	.....	8	8
Huntingdon	426,015	2,130	.....	361	66 00	.....	4222 09	4,222 09	.....	125	5	1	10
Huntingdon, diss	39,960	109	.....	15	41 95	.....	267 49	264 90	2 59	66	4	1	9

St-Anicet No 1	140,000	350	13	198	170 76	.....	998 88	998 88	.....	338	140	4	10
St-Anicet No 1, diss	185,815	510	43	46	53 98	.....	671 26	657 00	14 26	50	.....	3	9
St-Anicet No 2	121,000	484	.....	20	72 18	.....	551 35	551 35	.....	115	12	4	8
Ste-Barbe	113,300	453	123	35	85 48	.....	452 78	452 78	.....	4	131	17	10
	4,639,738	12,827	1,654	1,770	1,830 11	30	20998 28	20,059 07	939 21	2,306	396	90	8½
IBERVILLE.													
Henryville (St-George)	609.596	914	45	138	197 10	.....	1606 53	1,466 65	139 88	213	2	6	8
Henryville, diss	48,370	72	.....	12	11 30	15	119 38	116 15	3 23	12	.....	1	8
Iberville	259,373	307	.....	.....	98 89	.....	.....	.....	.....	279	50	1	10
Iberville, diss,	96,684	96	.....	.....	19 68	.....	754 44	348 53	405 91	23	.....	1	10
St-Alexandre	343,665	1,360	.....	26	384 04	.....	1875 09	1,682 25	192 84	329	11	8	10
St-Athanase	421,652	1,012	.....	.....	98 64	.....	.....	.....	.....	208	17	8	6
Ste-Brigide	493,366	1,223	.....	85	240 46	.....	1550 00	1,550 00	.....	285	22	9	10
Ste-Brigide, diss	27,845	81	.....	3	4 06	15	138 76	136 30	2 46	6	1	1	7
St-Grégoire	529,430	1,058	990	63	206 14	.....	2190 48	2,108 16	82 32	192	2	9	10
St-Sébastien	701,670	1,211	.....	1,918	199 46	.....	2127 51	2,043 51	84 00	249	49	7	10
St-Sébastien, diss	163,270	217	.....	.....	11 82	.....	.....	.....	.....	34	3	1	8
	3,694,921	7,551	1,035	2,245	1.471 59	30	10362 19	9,451 55	910 64	1,830	157	52	9
L'ISLET.													
Ashford (St-Damase)	70,173	87	20	.....	43 56	15	140 00	140 00	.....	39	1	3	9
Lac Noir	8,020	12	.....	3	25 44	20	58 28	58 28	.....	18	3	1	10
L'Islet	579,666	1,159	150	211	350 12	.....	2589 77	2,514 93	74 84	447	37	9	8
St-Aubert	265,486	586	.....	.....	177 90	.....	848 93	816 90	32 03	223	11	7	8
St-Cyrille de Lessard	134,190	268	.....	37	154 12	.....	289 90	289 90	.....	164	48	5	8
St-Eugène	163,212	272	.....	39	170 46	.....	587 10	522 62	64 48	182	.....	4	10
St-Jean Port-Joli	583,000	912	.....	127	308 70	.....	1342 51	1,342 51	.....	358	12	11	10
Ste-Louise	277,347	332	82	.....	174 84	.....	419 64	419 64	.....	142	12	6	10
St-Pamphile	111,250	222	.....	102	96 78	.....	376 83	370 45	6 38	219	120	3	9
Ste-Perpétue	55,280	121	20	20	59 20	20	243 83	241 02	2 81	89	8	3	10
St-Ro h	429,427	480	30	.....	207 44	.....	578 97	502 00	76 97	166	1	7	10
	2,677,051	4,451	302	539	1,768 56	55	7,475 76	7,218 25	257 51	2,047	253	59	9
JACQUES-CARTIER.													
Ile Bizard	155,125	248	.....	29	97 84	.....	309 17	308 10	1 07	150	62	2	10
Lachine (village)	392,345	1,373	980	486	243 02	.....	3917 30	3,863 34	53 96	359	84	2	10
Lachine (vil. et par.), diss	561,665	1,404	.....	215	46 78	.....	2143 26	1,929 05	214 21	94	19	2	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
JACQUES-CARTIER.	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Lachine (paroisse)	422,751	634	.....	35	72 58	.....	864 85	864 85	.....	98	16	3	10
Pointe-Claire	631,935	1,137	.....	73	156 94	.....	.....	.....	.....	251	37	7	8
Ste-Anne	261,833	314	.....	84	83 70	.....	559 57	559 57	.....	65	1	3	10
Ste-Anne de Bellevue	401,308	1,003	.....	180	136 92	.....	1474 35	1,464 43	9 92	152	.....	1	10
Ste-Geneviève No 1	216,570	541	.....	16	131 74	.....	908 48	686 48	222 00	172	32	2	10
Ste-Geneviève No 2	86,875	173	.....	8	29 58	.....	314 72	300 83	13 89	34	.....	1	10
Ste-Geneviève No 3	184,040	294	.....	.....	81 58	.....	404 15	392 71	11 44	99	16	3	10
St-Laurent, diss	129,050	503	.....	45	53 08	.....	552 65	496 75	55 90	33	.....	2	8
	3.443,497	7,624	980	1,171	1,133 76	.....	11448 50	10,866 11	582 39	1,507	267	28	9½
JOLIETTE.													
Grand-Rang	83,850	251	.....	.....	.....	.....	243 11	241 73	1 38	60	0	1	10
Joliette	530,050	1766	.....	112	372 70	.....	2228 85	2111 66	117 19	457	48	2	10
Joliette, diss	41,740	154	.....	.....	12 04	.....	186 92	186 92	.....	10	.....	1	8
St-Alphonse	88,240	628	.....	.....	111 84	.....	1074 04	882 92	191 12	198	24	6	9
St-Ambroise	370,481	926	.....	35	183 32	.....	1120 13	1119 76	37	238	64	7	10
St-Ambroise, diss	47,490	66	.....	.....	26 94	15	166 79	157 89	8 90	21	6	1	10
Ste-Béatrice	176,785	442	.....	.....	106 20	.....	558 71	556 49	2 22	156	.....	5	10
St-Charles Borromée	260,570	651	.....	.....	139 04	.....	695 46	695 46	.....	177	59	6	10
St-Côme	89,335	178	.....	.....	95 50	15	250 00	150 00	100 00	.....	.....	2	9
Ste-Elisabeth	1,032,645	1290	1456	55	350 84	.....	3697 78	3482 91	214 87	513	107	8	10
St-Emmelie	64,639	246	150	.....	94 20	.....	840 81	830 84	9 97	148	35	3	9
St-Félix de Valois	566,795	1133	26	.....	275 02	.....	1191 15	1191 15	.....	336	12	5	10
St-Félix de Valois, diss	23,950	87	.....	6	13 18	15	114 02	114 02	.....	12	.....	1	9
Ste-Mélanie	138,890	694	.....	.....	118 08	.....	713 99	645 55	68 44	134	41	7	8
St-Paul	365,875	731	.....	.....	214 50	.....	1087 53	1060 47	27 06	85	65	8	10
St-Jean	145,000	300	.....	160	251 12	.....	716 05	713 36	2 69	230	.....	6	10
St-Thomas	595,221	915	.....	.....	180 72	.....	1164 73	1158 34	6 39	330	22	4	10
	4.621,556	10458	1632	368	2545 24	45	16050 07	15299 47	750 60	3105	483	73	9

KAMOURASKA.													
Kamouraska	424,960	1,062	.....	66	253 94	.....	1665 16	1,665 16	.....	298	19	7	10
Mont-Carmel	103,952	295	3	.....	139 52	.....	491 59	491 59	.....	206	63	6	10
Pohenegamook	43,600	87	12	25	53 22	20	189 16	96 69	92 47	73	46	2	10
Rivière-Ouelle	472,815	711	649	.....	242 52	.....	1543 83	1,238 77	305 06	313	33	7	10
St-Alexandre	276,994	602	318	228	212 74	.....	1233 19	1,223 19	.....	251	44	11	10
St-André	337,438	500	.....	8	203 56	.....	749 22	590 01	159 21	228	63	8	10
Ste-Anne Lapocat. No 1	405,464	810	.....	71	237 46	.....	1186 29	1,114 27	72 02	246	4	10	10
Ste-Anne Lapocat. No 2	146,844	320	42	84	101 36	.....	555 50	555 16	34	149	54	1	10
St-Denis	253,926	406	516	.....	111 84	.....	1056 93	1,014 56	42 37	139	8	4	10
Ste-Hélène	232,733	510	93	.....	185 90	.....	945 76	782 98	162 78	237	42	9	10
St-Onésime	75,011	270	.....	.....	92 90	.....	390 54	348 75	41 79	135	35	4	10
St-Pacôme	190,089	335	4	100	264 66	.....	750 65	728 65	22 00	275	36	8	10
St-Paschal	476,770	895	134	106	390 04	.....	1771 68	1,704 84	66 84	473	121	17	8
St-Philippe	223,600	300	.....	79	121 74	.....	519 00	427 50	91 50	199	19	5	10
	3,658,196	7,103	1,771	767	2,611 40	20	13048 50	11,992 12	1056 38	3,222	587	99	10
LAPRAIRIE.													
Laprairie (paroisse)	1,043,200	1,460	.....	70	216 74	.....	1489 44	1,489 44	.....	353	56	8	10
Laprairie (village)	195,925	979	667	78	157 76	.....	2642 86	2,642 86	.....	216	106	1	10
St-Constant	824,790	917	.....	.....	188 42	.....	1222 56	1,197 50	25 06	270	49	5	10
St-Constant, diss	46,200	70	.....	40	14 32	20	152 35	141 00	11 35	18	.....	1	9
St-Isidore	715,891	782	.....	.....	187 32	.....	867 00	862 00	5 00	232	50	3	10
St-Jacques	430,342	717	.....	31	188 72	.....	955 44	846 17	109 27	235	25	6	10
St-Philippe	684,310	1,200	116	75	194 84	.....	1495 55	1,428 60	66 95	312	63	7	10
	3,940,658	6,125	783	294	1,148 12	20	8825 20	8,607 57	217 63	1,636	349	31	10
LOTBINIÈRE.													
Leclerceville	48,330	96	.....	63	67 22	.....	270 89	241 33	29 56	109	12	1	10
Lotbinière	345,020	549	.....	.....	236 64	.....	924 58	915 75	8 83	272	66	9	10
St-Agapit	118,915	297	.....	209	100 54	.....	843 55	843 55	.....	183	35	5	10
Ste-Agathe No 1	57,993	151	.....	.....	43 92	.....	213 82	213 82	.....	82	5	2	10
Ste-Agathe No 2	113,813	266	.....	89	71 58	.....	402 09	382 46	19 63	137	16	4	8
St-Antoine	248,321	620	.....	244	210 26	.....	1054 80	1,034 98	19 82	254	37	8	11
St-Apollinaire	182,500	456	.....	.....	188 96	.....	781 04	779 04	2 00	244	17	7	11
Ste-Croix	374,335	748	.....	39	279 84	.....	1315 42	1,308 07	7 35	388	76	10	11
St-Edouard	470,131	470	584	101	163 40	.....	987 39	980 89	6 50	231	35	5	8
Ste-Emelie	133,120	309	.....	33	82 18	.....	340 88	340 88	.....	147	23	5	10
St-Flavien	236,500	591	50	92	188 72	.....	765 61	765 61	.....	290	33	8	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
LOTBINIÈRE—(Suite.)	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
St-Gilles	96,395	289	76	16	68 06	.....	450 50	389 70	60 80	100	17	4	10
St-Gilles, diss	17,650	17	.....	2	8 24	15	108 25	57 00	51 25	8	.....	1	4
St-Jean Deschaillons	289,037	722	.....	78	238 66	.....	1229 72	1,211 31	18 41	429	60	8	10
St-Narcisse de Beaurivage	107,430	234	.....	108	75 24	.....	411 63	411 63	.....	117	15	4	9
Ste-Philomène de Fortierville	139,629	348	.....	.....	70 98	.....	611 41	422 00	189 41	182	111	5	8
St-Sylvestre	193,600	832	55	152	192 94	.....	1282 85	1,220 60	62 25	295	20	12	7
St-Sylvestre, diss	25,785	77	.....	1	26 06	.....	234 50	229 00	5 50	36	.....	3	10
St-Sylvestre-Nord	100,990	362	.....	75	90 30	.....	501 35	501 35	.....	173	14	3	10
St-Sylvestre-Nord, diss	39,860	152	.....	60	31 32	.....	254 04	254 04	.....	37	.....	2	6
	3,339,354	7,586	765	1,353	2,435 06	15	12984 32	12,503 01	481 31	3,714	592	106	9
LAVAL.													
Bas du Bord de l'eau	119,000	1,190	.....	15	38 38	.....	219 27	208 27	11 00	45	2	1	10
Côte St-Antoine	39,100	129	.....	.....	27 56	.....	145 34	145 34	.....	39	3	1	10
Côte St-Elzéar No 1	157,000	149	.....	12	31 32	.....	195 90	171 89	24 01	51	13	1	10
Côte St-François	121,236	300	.....	62	48 43	.....	528 00	528 00	.....	69	14	1	10
Haut de St-Martin	109,875	153	.....	.....	43 32	.....	201 04	200 03	1 01	72	20	1	10
L'Abord-à-Plouffe	143,375	300	.....	48	97 12	.....	482 00	479 27	2 73	028	10	1	10
La Grande-Côte	80,880	134	.....	10	21 49	.....	175 62	168 55	7 07	29	5	1	8
Les Ecors	56,203	111	.....	22	22 90	.....	154 97	154 97	.....	34	11	1	10
Pont-Viau	53,047	104	.....	45	38 14	20	243 89	182 35	61 54	66	3	1	10
Ste-Dorothée	90,000	108	.....	.....	45 34	.....	176 80	160 55	16 25	50	15	1	10
St-Elzéar	108,253	181	58	14	34 80	.....	266 30	244 00	22 30	28	5	1	10
St-François No 1	183,260	850	.....	.....	186 34	.....	917 74	774 75	142 99	156	29	4	10
St-Martin (village)	273,751	410	.....	33	99 24	.....	657 70	618 02	39 68	103	1	1	10

St-Martin (Bas).....	123,520	271	.....	17	39 44	.....	210 48	192 08	18 40	58	5	1	10
Ste-Rose (village)	238,190	952	.....	138	98 78	.....	1220 00	1,205 00	15 00	251	100	2	10
Ste-Rose (paroisse).....	321,000	802	52	40	186 72	.....	978 61	870 00	108 61	240	98	6	10
St-Vincent de Paul.....	123,608	204	.....	124	127 62	.....	511 04	503 04	8 00	201	84	1	10
	2,346,298	6,348	110	589	1,107 14	20	7284 70	6,806 11	478 59	1,620	418	26	10
LÉVIS.													
Bienville (village).....	174,000	156	277	182	120 32	.....	770 74	671 86	98 88	244	80	1	8
Etchemin (village).....	149,000	372	.....	352	265 24	.....	1252 25	1,191 50	60 75	425	.....	1	10
Lauzon (village).....	461,865	923	.....	247	418 66	.....	2145 79	2,053 80	91 99	467	.....	1	10
Le Sault.....	33,270	99	14	8	24 43	.....	118 17	115 22	2 95	36	9	1	5
Lévis (ville).....	1,449,430	1,071	.....	475	649 46	.....	6535 07	6,400 01	135 06	1,100	513	9	10
Lévis (ville), diss.....	511,010	766	.....	.....	75 76	.....	743 00	620 00	123 00	74	.....	2	9
Notre-Dame de la Victoire	274,375	411	.....	19	99 36	.....	607 98	660 89	7 09	165	25	3	10
St-David.....	365,490	365	152	127	279 26	.....	5138 24	5,138 24	.....	302	71	4	10
St-Etienne.....	167,310	330	.....	.....	95 36	.....	427 28	427 28	.....	109	14	4	7
St-Henri.....	691,490	1,082	.....	176	290 56	.....	1302 76	1,284 54	18 22	452	61	16	11
St-Jean Chrysostôme....	300,000	750	.....	153	226 52	.....	737 50	737 50	.....	358	57	10	8
St-Joseph.....	328,496	328	165	191	132 89	.....	921 00	869 63	51 37	171	22	5	10
St-Lambert.....	235,275	588	198	2	178 48	.....	802 52	802 52	.....	261	81	10	10
St-Nicolas.....	476,206	549	57	276	264 42	20	1310 86	1305 75	5 11	312	76	9	11
St-Romuald (paroisse)..	34,020	145	30	123	125 62	.....	358 00	349 00	9 00	119	12	1	12
St-Romuald (paroisse), diss	92,350	346	.....	43	13 37	.....	392 92	263 40	129 52	13	.....	1	9
St-Télesphore.....	66,275	132	.....	8	34 50	.....	213 60	211 47	2 13	36	7	1	10
	5,719,862	8,413	893	2,372	3,294 12	20	23777 68	23042 61	735 07	4 638	1,028	79	9
MASKINONGÉ.													
Huntingstown.....	93,310	175	.....	41	93 94	.....	516 59	516 59	.....	90	36	2	10
Maskinongé.....	1,017,975	1,131	.....	94	258 18	.....	1545 45	1220 57	324 88	313	25	7	10
Peterborough.....	44,800	77	.....	.....	47 10	.....	84 91	84 91	.....	70	5	1	10
Rivière du Loup No 1 (Louiseville).....	311,970	686	.....	119	162 58	.....	1115 39	1049 36	66 03	318	72	2	10
Rivière du Loup No 2 (paroisse)	706,004	988	.....	24	219 34	.....	1095 78	1,002 75	93 03	218	65	8	6
St-Alexis (paroisse).....	142,000	450	.....	15	122 32	.....	637 57	637 57	.....	194	60	4	10
St-Didace.....	313,836	470	26	17	282 90	.....	853 26	853 26	.....	246	10	7	10
St-Justin.....	559,070	544	.....	15	230 04	.....	.....	.....	.....	287	27	6	5
St-Léon (Dumontier)....	768,372	693	.....	66	210 40	.....	992 04	963 79	28 25	253	36	10	10
St-Paulin.....	219,150	328	.....	180	151 30	.....	963 40	956 07	7 33	207	65	4	11
Ste-Ursule.....	545,357	872	110	52	274 50	.....	1533 23	1467 56	65 66	393	43	9	11
Ste-Ursule, diss.....	16,839	33	.....	.....	6 88	25	76 38	76 38	.....	15	.....	1	8
	4,738,683	6,447	136	623	2,059 48	25	9,414 00	8,828 82	585 18	9,694	444	61	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
MONTRÉAL (Cité.)	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Commissaires catholiques	40,062,550	80,125	.....	10,932	12,277 50	.....	119776 08	115893 68	3853 00	.....	.....	.....	10
Commissaires protestants	39,060,750	79,031	.....	43,399	4,342 75	.....	147796 26	147796 26	.....	.....	.....	.....	10
	79,123,300	159,156	.....	54,331	16,620 25	.....	267542 34	263689 34	3853 00	.....	.....	.....	10
MÉGANTIC.													
Halifax-Sud	228,568	571	.....	212	239 64	.....	1092 68	1082 43	10 25	309	63	8	10
Halifax-Sud, diss	42,476	106	.....	11	15 84	15	143 34	143 34	.....	49	3	2	4
Halifax-Nord (Ste-Sophie)	272,640	680	.....	30	223 10	.....	568 40	465 53	102 87	250	22	9	4
Inverness	267,187	1,335	1,603	371	190 30	.....	2745 13	2745 13	.....	231	31	13	5
Inverness, diss	52,800	264	.....	36	48 22	35	437 63	375 36	62 27	64	10	4	6
Inverness-Ouest (St-Pierre-Baptiste)	91,695	320	.....	.....	74 28	15	.....	.....	.....	146	30	4	9
Ireland-Sud	126,815	380	.....	17	137 86	.....	516 57	502 30	14 27	170	65	6	4
Ireland-Nord	74,540	372	149	60	83 22	.....	1205 75	1,205 75	.....	128	6	6	8
Ireland-Nord, diss	18,230	127	.....	.....	16 86	.....	104 79	104 79	.....	12	3	1	7
Leeds	108,000	432	65	125	88 08	.....	.....	.....	.....	137	7	7	4
Leeds-Est	31,740	158	.....	16	59 14	.....	235 17	230 25	4 92	44	8	4	4
Leeds-Sud	69,095	207	.....	.....	103 20	.....	.....	.....	.....	181	56	5	4
Nelson	78,220	156	.....	.....	50 38	.....	185 00	185 00	.....	57	16	3	5
Notre-Dame de Lourdes	36,622	146	.....	11	28 38	20	138 78	2 50	136 28	51	13	2	9
Sacré-Cœur de Marie	85,805	386	.....	.....	55 34	15	.....	.....	.....	236	.....	8	4
Somerset-Nord (Ste-Julie)	228,528	914	98	223	185 02	.....	1381 88	1,351 26	30 62	285	24	8	10
Somerset-Nord, diss	22,100	77	.....	4	12 06	15	.....	.....	.....	.....	.....	1	4
Somerset-Sud	434,231	1,447	.....	188	256 54	.....	2004 82	1,946 29	58 53	421	56	10	10
St-Alphonse de Thetford	80,200	400	420	20	71 08	20	546 97	508 50	38 47	198	45	4	8

Alphonse de Thetford, diss	18,830	75	.....	.....	3 02	.....	.....	.....	.....	25	.....	1	4
Ste-Anastasie	164,330	746	30	.....	164 00	.....	1404 00	1,404 00	.....	269	54	7	10
	2,532,592	9,299	2,365	1,324	2,099 56	135	12710 91	12,252 43	458 48	3,263	512	113	6
MISSISQUOI.													
Clarencevi le (St-George)	186,496	1,378	15	191	139 62	.....	1549 32	1,536 32	13 00	165	15	1	6
Cowansville	301,000	602	.....	307	71 14	.....	1272 07	1,054 23	217 84	107	.....	7	10
Cowansville, diss	8,500	13	.....	24	25 26	35	168 40	160 49	8 31	95	59	1	9
Dunham	930,285	1,878	.....	449	318 22	.....	3924 18	3,876 58	47 60	362	57	19	8
Duham, diss	75,520	151	.....	56	35 20	.....	180 00	180 00	.....	58	6	3	8
Dunham (village)	96,050	288	.....	.....	24 10	.....	790 89	769 11	211 78	42		1	10
Dunham (village), diss	9,200	27	.....	22	9 60	20	148 14	113 78	34 36	35	5	1	5
Farnham-Ouest(paroisse)	129,675	778	26	35	132 56	.....	1062 02	930 02	132 00	184	3	7	9
Farnham-Ouest, diss	60,000	270	75	8	21 08	.....	520 78	462 83	57 95	25	1	2	8
Freligsburg	585,748	1,464	.....	256	148 28	40	1964 70	1,702 00	262 70	190	7	8	6
Freligsburg, diss	14,510	32	.....	26	24 54	.....	151 96	143 00	8 96	30	5	1	10
N.-D. des Anges	367,615	698	.....	59	156 86	.....	1678 31	1,655 42	22 89	334	82	6	10
N.-D. des Anges, diss	56,850	170	.....	.....	15 32	.....	217 70	166 50	51 20	14	.....	1	8
Philipsburg	485,986	1,214	.....	52	129 24	.....	1399 04	1,399 04	.....	154	13	8	8
Philipsburg, diss	43,875	109	50	10	28 40	30	225 88	225 73	15	40	10	1	10
St-Damien de Stanbridge	633,410	1,583	.....	29	195 83	.....	2563 30	2,455 96	107 34	201	10	15	5
St-Damien, diss	311,125	777	.....	65	188 88	20	1273 78	1,128 66	145 12	283	20	5	10
St-Ignace de Stanbridge	230,225	598	165	16	70 01	.....	915 58	859 35	56 23	76	.....	4	8
St-Ignace, diss	99,905	249	.....	12	55 60	20	327 65	321 52	6 13	117	24	3	10
St-Romuald (village)	285,000	1 200	.....	.....	194 28	.....	1537 30	1,537 30	.....	429	166	1	10
St-Romuald (village),diss	176,400	379	631	279	27 06	.....	1983 80	1,412 72	571 08	92	.....	1	10
St-Thomas	160,287	811	.....	100	95 60	.....	1156 00	1,124 00	32 00	124	13	6	7
	5,285,662	14,669	962	1,999	2,106 68	165	25010 80	23,214 16	1796 64	3,157	543	93	8½
MONTCALM.													
Chertsey (St-Théodore)	22,801	513	181	.....	132 44	15	720 42	712 97	7 45	204	107	5	10
Kilkenny (St-Calixte)	51,077	600	.....	.....	131 08	.....	802 78	715 70	87 00	141	22	6	10
Kilkenny, diss	8,000	80	.....	8	14 20	15	157 06	151 43	5 63	23	7	1	10
Rawdon (St-Patrick)	56,355	563	.....	2	50 80	.....	631 86	573 66	58 20	129	23	7	10
Rawdon, diss	175,400	526	10	.....	115 66	.....	915 00	882 00	33 00	131	19	6	9
St-Alexis	140,400	435	68	.....	146 58	.....	643 88	640 01	3 87	173	80	4	10
St-Donat	10,811	54	.....	.....	40 38	15	115 53	78 69	36 84	84	.....	1	5
St-Esprit	581,614	727	.....	86	198 38	.....	1140 29	885 85	254 44	263	44	5	8
St-Jacques No 1	320,100	512	.....	115	121 74	.....	762 99	647 89	115 10	198	28	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
MONTCALM—(Suite).	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts.	$ Cts				
St-Jacques No 2	795,570	875	.....	25	228 52	.....	1121 61	1,121 61	.....	322	63	9	10
Ste-Julienne	100,000	500	.....	10	133 28	.....	396 99	396 99	.....	195	28	5	10
St-Liguori	314,780	600	.....	.....	152 46	.....	735 93	709 28	16 65	197	55	5	10
Wexford	5,536	193	.....	.....	58 98	20	198 78	198 78	.....	42	.....	2	11
	2,582,444	6,178	259	246	1,524 50	65	8,345 07	7,521 80	618 18	2,106	576	57	9½
MONTMAGNY.													
Berthier	192,065	288	55	104	159 18	.....	617 06	613 19	3 87	151	.....	3	11
Cap St-Ignace	463,400	850	329	80	457 86	.....	753 92	753 92	.....	487	65	10	9
Grosse-Ile	.....	.....	.....	.....	50 00	25	.....	.....	.....	11	.....	1	9
Ile aux Grues	170,245	200	.....	38	74 18	.....	430 56	354 31	76 25	96	20	1	10
Montmagny (village)	230,000	690	.....	190	204 62	.....	840 00	840 00	.....	252	11	2	8
St-François	295,982	462	.....	93	191 30	.....	936 00	595 33	370 67	225	25	6	10
St-Paul de Montminy	142,996	326	.....	62	177 28	.....	683 78	586 58	97 20	235	35	5	10
St-Pierre	328,603	328	.....	158	145 52	.....	1039 61	1,012 88	26 73	197	18	6	10
St-Thomas	60,000	990	24	111	372 26	.....	1510 77	1,326 52	184 25	280	56	11	10
	1,893,291	4,138	408	836	1,832 20	25	6,841 70	6,112 73	728 97	1,934	230	45	9½
MONTMORENCY.													
Beaulieu (Ste-Pétronille)	47,905	202	.....	14	39 20	.....	141 41	141 41	.....	38	6	1	10
Château-Richer	343,768	745	1,600	102	214 28	.....	1270 58	1,222 06	48 53	238	37	4	10
Laval	85,856	214	.....	12	81 24	15	.....	.....	.....	120	44	2	4
L'Ange-Gardien	294,909	245	.....	41	133 62	.....	510 61	458 87	51 74	148	.....	3	10
Les Grans	.....	.....	.....	5	25 90	30	98 96	89 96	9 00	37	10	1	10

St-Adolphe	13,305	66	.....	4	16 02	15	159 55	138 75	20 80	18	6	1	9
Ste-Anne	333,708	324	.....	32	120 68	.....	595 23	481 75	113 48	202	33	2	11
Ste-Famille	191,357	162	.....	66	96 18	.....	541 64	480 16	61 48	119	26	3	10
St-Féréol	126,406	183	.....	60	124 90	.....	334 59	334 52	07	210	60	3	10
St-François	82,261	137	.....	3	58 40	.....	.....	.....	.....	70	10	2	5
St-Jean	197,512	375	.....	175	166 24	.....	941 17	928 44	12 73	145	19	3	10
St-Joachim	356,942	446	.....	22	112 90	.....	608 00	602 92	5 08	183	39	3	10
St-Laurent	163,342	295	.....	111	101 72	.....	688 19	649 43	38 76	136	1	3	10
St-Pierre	99,456	332	.....	50	89 82	.....	548 74	493 31	55 43	124	.....	3	5
St-Tite	14,100	280	.....	.....	85 60	.....	342 87	281 85	61 02	150	20	4	10
	2,351,827	4,006	1,600	697	1,466 70	60	6,781 54	6,303 43	478 11	1,938	311	38	87
NAPIERREVILLE.													
Sherrington (St-Patrice)	483,145	1,207	15	76	203 68	.....	1301 60	1,301 60	.....	299	2	8	10
St-Cyprien, diss	46,782	93	.....	8	6 06	.....	116 46	116 46	.....	8	.....	1	7
St-Cyprien	105,495	2,109	975	433	324 64	.....	3617 64	2,898 46	719 18	446	52	8	10
St-Edouard	614,520	782	600	.....	189 20	.....	2139 63	1,957 63	182 00	263	60	6	10
St-Michel	743,360	675	180	59	194 38	.....	1515 02	1,467 51	47 51	258	20	5	10
St-Rémi	1,059,335	1,412	.....	114	310 60	.....	2348 75	2,330 35	18 40	428	33	8	10
St-Rémi, diss	79,690	56	.....	.....	8 92	.....	113 24	82 79	30 45	17	1	1	4
	3,132237	6,334	1770	690	1,237 48	.....	11152 34	10,154 80	997 54	1719	228	37	9
NICOLET.													
Bécancourt	535,574	696	225	51	273 72	.....	1746 02	1,574 97	171 05	345	48	9	10
Gentilly	555,505	793	.....	10	303 74	.....	1040 61	1,006 23	34 38	493	108	12	10
Nicolet (ville)	204,841	1,365	.....	34	255 94	.....	3191 08	3,081 25	109 83	304	4	2	10
Nicolet (paroisse)	278,971	697	.....	41	230 88	.....	622 15	622 15	.....	301	83	10	10
Ste-Angèle	247,929	300	.....	40	138 16	.....	539 73	539 72	.....	107	16	4	10
Ste-Brigitte	188,095	740	175	1	92 30	15	1014 00	1,004 69	9 31	194	70	7	10
St Célestin No 1	130,482	195	.....	.....	89 00	.....	303 29	303 29	.....	97	13	2	16
St-Célestin No 2	214,160	364	.....	.....	105 96	.....	509 66	509 66	.....	154	21	6	10
Ste-Eulalie	191,450	420	.....	.....	59 24	15	487 74	448 23	39 51	157	17	5	10
Ste-Gertrude	450,739	901	.....	.....	239 00	.....	1271 59	1,231 77	39 82	432	98	11	10
St-Grégoire	322,171	1 250	.....	.....	254 76	.....	1353 77	1,345 43	8 34	426	45	10	10
St-Léonard	233,575	444	128	7	158 82	.....	1083 43	967 77	115 66	224	38	7	10
Ste-Marie de Blandford	59,055	59	.....	.....	15 44	15	60 98	60 98	.....	53	28	1	10
Ste-Monique	445,600	802	178	.....	267 72	.....	1326 60	1,324 86	1 74	360	87	11	10
Ste-Perpétue	130,158	391	.....	48	54 74	15	447 08	447 08	.....	133	25	4	10
St-Pierre les Becquets	365,890	804	.....	199	288 20	.....	1527 08	1,454 62	72 46	366	24	10	10
St-Samuel de Harton	51,739	36	.....	.....	37 90	.....	106 77	77 66	29 11	31	11	1	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
NICOLET—(Suite.)	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Ste-Sophie de Lévrard,..	171,890	773	.....	56	119 72	.....	957 91	950 90	7 01	208	55	8	8
St-Wenceslas.....	223.930	447	57	3	152 70	.....	989 04	988 64	40	245	29	7	10
	5,001,954	11,477	773	490	9,182 94	60	18578 53	17,939 91	638 62	4,630	820	127	10
OTTAWA.													
L'Annonciation.....	32.367	107	.....	.....	44 98	.....	128 82	82 97	45 85	69	41	1	7
Ange-Gard'en, diss.....	24,875	248	.....	.....	15 28	.....	262 19	205 00	57 19	29	18	2	8
Ange-Gardien.....	54.660	540	32	71	164 12	.....	983 88	983 88	.....	147	8	4	10
Aumond.....	42.210	395	.....	34	49 56	30	469 95	386 05	83 90	91	50	3	5
Aylmer.	148.653	1,040	.....	102	122 28	.. ..	1108 05	1,108 05	.....	220	.....	2	9
Aylm r, diss.....	170,000	1,020	.....	384	85 16	.....	1415 00	1,395 00	20 00	64	.....	7	10
Aylwin.....	36,625	356	.....	.....	28 38	18	500 22	431 52	68 70	63	.....	4	6
Aylwin, diss.	9,500	95	.....	101	12 48	17	390 70	388 55	2 15	42	4	2	10
Bouchette.....	42,287	634	.....	90	106 20	15	922 00	910 64	11 36	171	53	4	10
Buckingham (canton) ...	110,807	1,108	.....	76	153 92	.....	1232 98	1,100 98	132 00	.....	.....	7	10
Buckingham, (cant.), diss	83,051	747	.....	62	67 64	.....	891 39	891 39	.....	78	9	3	10
Buckingham (village)...	135,080	1,350	.....	241	140 64	.....	1250 91	1,228 16	22 75	.....	.....	1	10
Buckingham, (vill.),diss.	137,560	681	.....	66	33 50	.....	793 07	547 46	245 61	64	.....	1	10
Cameron.....	22,362	335	.....	21	52 74	.....	374 38	363 38	11 00	106	28	2	9
Cantly	38,440	538	.....	44	122 52	.....	749 98	749 98	.....	133	17	4	9
Cantly, diss.....	21,500	215	.....	20	26 64	15	229 22	189 22	40 00	44	8	1	8
Deschênes (village).....	13,229	66	.....	124	24 74	.....	229 12	139 78	109 34	54	21	1	9
Denholm et Bowman....	11,‘20	177	.....	27	28 74	15	214 06	214 06	.....	29	.....	1	9
Eardly.....	97,492	731	145	120	132 10	.....	1415 61	1,415 61	.....	202	.....	4	11
Eardly, diss.....	18,775	153	.....	47	24 26	15	270 73	261 72	9 01	38	11	1	10
Hartwell	10,520	105	.....	16	85 60	15	280 92	229 07	51 85	60	8	1	10

Hincks (Lac Ste-Marie)..	10,680	103	.....	22	58 30	20	171 35	171 35	.....	60	15	1	6
Hull	105,721	845	.....	90	68 76	15	1132 97	1,132 97	.....	146	25	4	10
Hull-Sud, diss.....	10,391	62	.....	2	9 98	.....	264 48	251 66	12 82	19	6	1	7
Hull cité, catholiques....	1,222,013	11,220	.....	755	733 94	.....	11091 35	11,077 10	14 25	1,927	367	1	9
Hull cité. protestants....	606 805	1,213	.....	165	77 24	.....	1986 11	1,789 47	196 64	104	2	1	8
La Conception (Clyde)..	38,910	214	132	.....	48 26	15	275 12	275 12	.....	83	49	2	10
Lochaber.....	114,175	1,141	425	133	190 40	.....	2205 16	2,162 56	42 60	289	138	10	6
Lochaber, diss.....	42,103	134	.....	.....	80 62	.....	.....	.....	.....	69	3	2	6
Lowe.....	.....	.....	.....	.....	143 74	.....	416 25	394 60	21 65	210	132	10	9
Lowe, diss.....	7,885	71	.....	45	23 78	15	82 60	82 60	.....	25	.....	1	7
Masham.....	46,378	463	.....	120	139 16	15	1006 29	625 73	380 56	128	25	5	5
Maniwaki.	51,510	515	.....	68	78 16	15	1097 76	1,078 27	19 49	28	13	1	10
Maniwaki, diss.....	18,850	141	.....	7	12 38	15	230 35	169 96	60 39	7	.....	1	10
Montebello.....	66,069	533	.....	45	113 14	15	856 68	833 42	23 26	239	22	2	10
Montebello, diss.....	11,835	106	.....	11	6 94	15	135 29	135 29	.....	14	4	1	6
Mulgrave et Derry.....	22,245	220	15	45	63 22	15	355 27	338 80	16 47	82	28	4	8
N.-D. de Bonsecours.....	49,716	298	.....	17	49 22	.....	1058 53	870 09	188 44	59	16	1	10
N.-D. de la Garde	16,475	247	48	28	58 60	.....	467 49	467 49	.....	66	19	2	9
N.-D. du Laus.....	43,197	431	.....	38	130 10	25	473 92	473 92	.....	112	40	3	9
N.-D. de la Salette.....	59,220	592	215	56	79 30	.....	863 24	863 24	.....	115	24	4	9
Northfield & Wright,....	44 594	891	.....	65	11 26	.....	1035 17	773 44	261 73	173	92	5	9
Northfield & Wright, diss	26,420	264	.....	10	61 10	15	369 00	369 00	.....	70	45	1	10
Pointe-Gatineau	36,581	914	.....	98	171 88	.....	1440 63	1,340 01	100 62	217	134	1	8
Portland-Ouest	30,290	257	.....	28	79 12	15	443 56	431 46	12 10	84	44	2	10
Ripon.....	51,920	646	.....	87	188 60	.....	1061 02	889 67	171 35	266	84	5	10
Ste-Angélique.	94,470	944	422	54	207 30	.....	1491 44	1,491 44	.....	267	53	7	10
Ste-Angélique, diss.....	48,273	336	60	70	53 72	.....	487 00	487 00	.....	74	19	2	10
St-André Avellin	84,665	1,270	163	77	250 88	.....	1709 66	1,709 31	35	390	105	8	8
St-Cécile de Masham....	37,002	436	117	7	79 12	.....	.....	.....	.....	135	.....	3	4
St-Edouard de Wakefield.	25,820	257	.....	26	52 62	15	444 23	444 23	.....	59	13	2	9
St-Etienne.....	60,813	608	.....	96	133 58	.....	645 80	602 54	43 26	219	48	6	8
St-Etienne, diss.....	82,272	925	.....	225	107 88	15	1343 09	1,343 09	.....	163	.....	4	8
St-Jean de Wakefield...	12,367	24	.....	.....	14 50	30	.....	.....	.....	22	7	1	8
St-Joseph de Wakefield.	30,910	154	.....	64	29 20	.....	512 00	512 90	.....	43	12	1	10
St-Malachie.....	25,000	150	.....	11	54 50	.....	193 37	193 37	.....	64	.....	3	7
Templeton-Est.....	74,450	744	.....	50	90 36	.....	759 53	759 53	.....	256	30	6	8
Templeton-Est, diss....	52,924	529	.....	44	46 08	15	677 01	648 79	28 22	133	23	3	7
Templeton-Ouest.....	111,049	999	13	27	116 33	.....	888 16	832 50	55 68	304	51	5	7
Wakefield	31,890	159	.....	20	38 06	.....	159 00	133 00	25 00	57	6	2	2
	4,667,701	39,697	1,787	4,352	5,581 51	425	51962 98	49,377 39	2585 59	8,482	1,969	174	8

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
PONTIAC.	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Aldfield	19,652	186	.....	16	60 98	.....	223 04	223 04	.....	65	47	1	10
Ile des Allumettes	134,555	2,048	.....	189	201 90	.....	2587 21	2,587 21	.....	377	25	10	9
Bristol	180,975	1,357	1,402	401	258 66	.....	3051 79	3,051 56	23	315	.....	9	10
Bryson	48,615	583	.....	47	20 34	.....	625 70	625 70	.....	69	10	2	10
Bryson, diss	24 800	248	.....	2	18 74	.....	247 02	124 34	122 68	37	6	1	4
Calumet	80,659	887	.....	106	140 56	.....	1039 13	1,039 13	.....	235	79	5	10
Calumet, diss	16 675	83	.....	9	8 84	15	125 82	105 00	20 82	20	7	1	9
Cawood & Alleyn	2,450	69	22	22	38 86	.....	102 00	102 00	.....	19	.....	1	5
Chichester	49,275	129	.....	.....	82 74	.....	.....	.....	.....	159	56	4	10
Leslie (Otter Lake)	34,000	255	.....	80	69 94	15	394 50	394 50	.....	101	12	3	10
Litchfield	17,875	178	.....	8	16 36	.....	235 00	218 82	16 18	24	2	1	10
Lower Litchfield	16,850	160	.....	28	16 36	.....	218 55	215 17	3 38	23	3	1	10
Mansfield	47,040	588	120	158	118 70	.....	1151 26	1,151 26	.....	175	1	5	8
Mansfield, diss	31,157	233	.....	.....	18 46	15	432 67	384 21	48 46	30	57	1	10
Onslow-Sud	75,380	904	.....	254	89 48	.....	1203 30	1203 30	.....	137	.....	5	10
Onslow-Nord	29,538	208	.....	25	55 30	.....	432 33	432 33	.....	70	15	2	9
Onslow-Nord, diss	11,196	81	.....	39	52 20	15	212 15	207 00	5 15	42	12	1	10
Pontiac	12,000	102	.....	35	15 42	.....	176 51	173 60	2 91	19	2	1	9
Portage-du-Fort	60,066	600	.....	51	42 52	.....	3322 06	3322 06	.....	56	.....	1	11
Portage-du-Fort, diss	19,055	285	.....	18	26 24	.....	614 49	569 49	45 00	55	.....	1	10
Quyon	37,100	185	.....	142	51 92	.....	493 86	493 86	.....	83	8	1	9
Shawville	44,140	220	.....	131	30 50	.....	786 57	786 57	.....	60	3	4	11
Shuel	42,050	756	.....	43	83 48	.....	1186 61	1183 94	2 67	81	.....	4	11
Ste-Elisabeth de Franktown	49,243	492	.....	124	133 26	.....	922 98	803 00	119 98	190	20	4	10
Thorne	64,170	449	.....	166	103 14	15	777 00	666 51	110 49	123	26	3	8
Waltham & Bryson	39,700	276	.....	21	46 26	15	339 22	297 47	41 75	64	0	2	11
	1,179,207	11,553	1,544	2,106	1,801 16	99	20909 77	20,561 07	539 70	2,629	391	74	9

PORTNEUF.													
Cap-Santé	255,876	769	364	311	152 00	.....	1359 78	1336 05	23 73	179	23	6	10
Deschambault	400,395	667	.....	174	312 82	.....	1480 60	1480 60	.....	381	43	9	10
Ecureuils	99,410	170	.....	30	68 16	.....	269 56	269 56	.....	104	2	1	10
Grondines No 1	183,574	305	.....	70	125 50	.....	503 27	503 27	.....	130	4	4	10
Grondines No 2	6,254	190	.....	103	75 46	.....	468 38	466 88	1 50	128	11	2	8
Lac St-Joseph	22,290	71	.....	21	16 00	.....	108 36	107 97	39	20	6	1	10
N.-D. des Anges de Montauban	52,980	108	.....	14	42 98	25	226 35	157 32	69 03	68	9	1	9
Pointe-aux-Trembles	383,373	332	.....	37	187 32	.....	473 91	471 31	2 60	203	57	5	10
Portneuf	232,398	697	1498	34	163 94	.....	2991 29	2991 29	.....	288	70	6	10
Portneuf, diss	93,217	291	151	31	56 46	18	822 51	757 44	65 07	78	6	3	9
St-Alban	203,054	507	42	107	215 80	.....	1022 85	1019 73	3 12	336	48	7	8
St-Augustin	497,955	697	.....	.....	184 70	.....	813 90	813 90	.....	180	94	5	10
St-Basile	327,575	655	.....	102	229 58	.....	917 60	893 44	24 16	375	120	6	10
St-Bernardin	58	58	.....	12	14 40	.....	49 27	48 24	1 03	24	3	1	6
St-Casimir	387,420	1247	.....	141	313 40	.....	1228 00	1228 00	.....	458	91	10	10
Ste-Catherine	114,989	459	28	60	141 52	30	706 09	682 28	23 81	154	38	5	10
Ste-Jeanne de Neuville	227,471	568	1706	78	170 94	.....	1611 51	1572 87	38 64	241	15	6	10
St-Raymond	259,359	1167	.....	65	359 42	.....	1413 88	1339 60	74 28	565	169	10	10
St-Raymond, diss.	267,084	1201	.....	78	72 54	17	.....	.....	.....	678	57	14	8
St-Ubalde	126,300	404	.....	48	91 36	25	585 78	554 22	31 56	175	2	4	10
	4,041,032	10,563	3,789	1,516	2,994 30	115	17052 89	16,693 97	358 92	4,765	868	106	9
QUÉBEC.													
Ancienne Lorette	784,305	784	.....	245	292 92	15	1302 47	1266 00	36 47	321	36	7	10
Cap-Rouge	164,825	207	12	13	79 82	20	286 37	285 92	45	113	8	1	10
Beauport (paroisse)	555,755	972	.....	766	458 80	.....	2096 92	1976 90	120 02	600	125	7	10
Beauport (St-Michel)	115,031	251	.....	15	62 62	.....	347 19	346 70	49	63	.....	2	10
Charlesbourg	522,000	1730	.....	105	256 06	.....	2200 04	2200 04	.....	330	13	6	10
Québec (banlieue)	146,020	146	.....	38	156 94	.....	558 93	264 00	294 93	85	.....	1	10
Stoneham	18,128	89	.....	9	53 40	15	168 95	167 77	1 18	25	4	1	10
Stoneham, diss	15,820	79	.....	13	20 42	15	128 73	77 61	51 12	14	4	1	10
St-Ambroise	607,586	1215	.....	300	413 60	.....	2224 92	2224 92	.....	827	98	10	8
St-Colomban de Sillery	226,650	1133	.....	421	369 66	.....	2196 87	1907 39	289 48	450	77	4	10
St-Colomban de Sill., diss	229,300	716	.....	21	16 14	.....	820 06	759 54	60 52	31	10	1	10
St-Dunstan	24,749	123	.....	190	11 82	20	157 60	157 60	.....	15	10	1	10
St-Dunstan, diss	20,700	103	.....	5	21 86	20	140 54	136 86	3 68	24	.....	1	6
Ste-Foye	30,520	457	.....	7	119 46	15	647 86	645 44	2 42	159	32	2	9
Ste-Foye, diss	339,284	484	.....	.....	8 28	.....	.....	.....	.....	16	8	1	4

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
QUÉBEC.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
St-Gabriel-Est (Valecartier No 1	68,132	238	78	46	58 74	15	495 76	494 51	1 25	56	6	3	10
St-Gabriel - Est No 2. (Mill Hill No 4..)	15,290	30	38	44	10 96	15	141 68	137 60	3 48	14	.....	1	6
St-Gabriel-Ouest	72,666	201	.....	51	91 48	15	450 68	407 23	43 45	56	4	3	6
St-Roch-Nord	227,765	569	.....	.....	303 38	.....	1074 89	964 78	110 11	199	28	4	10
St-Roch-Nord, diss	120,550	301	.....	.....	12 84	.....	.....	.....	.....	11	.....	1	7
St-Sauveur	1,408,885	3520	.....	1768	1512 38	.....	9898 59	9898 59	.....	2190	471	13	10
Tewkesbury No 1	26,820	67	20	9	28 84	15	123 37	122 68	69	31	7	1	6
Tewkesbury No 2	18,711	99	.....	9	12 48	15	89 58	87 20	2 38	20	.....	1	10
	5,759,492	13,514	148	4,075	4,372 90	195	25,551 40	24.529 28	1,022 12	5.650	941	73	9
QUÉBEC (Cité.)													
Commissaires catholiques	.....	7145	2000	18	4763 40	.....	30570 93	13903 53	16667 40	.....	.....	15	10
Commissaires protestants	.....	4225	2400	4420	602 90	.....	13659 86	12565 67	1094 19	.....	.....	19	10
Ecole de la Citadelle	.....	.....	.....	.....	40 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
	.....	11,370	4,400	4,438	5,406 30	.....	44,230 79	26,469 20	17,761 59	.....	.....	34	10
RICHELIEU.													
Sorel (ville)	1,264.815	2782	.....	319	667 24	.....	40030 08	39997 21	32 87	557	331	2	10
Sorel (ville), diss	260,050	520	.....	174	14 54	.....	1288 37	1249 87	38 50	36	11	1	10
St-Aimé	454.835	1010	.....	.....	265 36	.....	1413 57	1354 94	58 63	350	34	9	10
Ste-Anne de Sorel	143.983	176	.....	88	138 34	.....	403 02	399 40	3 62	190	65	3	6
St-Joseph	90,000	575	.....	112	137 28	25	589 00	589 00	.....	156	42	3	10
St-Louis	197,100	591	.....	.....	139 90	.....	933 17	885 83	47 34	171	30	5	6
St-Marcel	212.633	590	.....	49	156 58	.....	869 22	810 37	58 85	195	4	7	10
St-Ours (paroisse)	298,225	596	.....	17	212 38	.....	763 09	708 49	54 60	167	26	6	10

St-Ours (ville)	196,575	450	.....	22	95 12	.....	647 88	625 38	22 57	153	39	1	10
St-Pierre de Sorel	71,510	178	.....	35	103 26	.....	390 85	373 31	17 47	54	.....	2	7
St-Roch	205,000	410	205	20	120 08	.....	708 75	618 94	89 81	155	23	3	10
St-Robert	405,077	892	.....	.....	250 30	.....	1124 99	1099 36	25 63	316	58	8	10
Ste-Victoire	301,318	940	.....	80	182 48	.....	955 00	949 00	6 00	223	60	6	10
	4,101,121	9,710	205	916	2,422 86	25	50116 99	49,661 10	455 89	2,723	723	56	9
RICHMOND.													
Brompton	101,275	405	.....	108	63 00	.....	628 92	616 19	12 73	48	16	3	7
Brompton, diss	65,770	625	375	149	59 91	40	959 17	729 00	230 17	113	29	2	8
Cleveland	241,532	1449	73	200	171 14	.....	2076 71	1852 49	224 22	195	1	11	8
Cleveland, diss	36,541	146	50	42	30 76	25	320 88	320 88	.....	40	6	2	10
Danville, diss	32,950	131	.....	61	32 22	15	278 88	225 40	53 48	70	5	1	10
Melbourne (canton)	299,111	2093	89	374	282 10	.....	2935 09	2935 09	.....	277	61	16	8
Melbourne (village)	86,807	173	.....	19	35 90	.....	249 57	218 46	31 11	77	29	1	9
Richmond, com. cathol	175,000	700	.....	.....	99 72	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Richmond, com. protest	230,032	920	.....	624	85 24	.....	2920 26	2893 24	27 02	128	10	1	10
Shipton, diss	139,641	488	43	19	33 24	15	703 58	703 58	.....	124	9	6	8
St-François-Xavier de Brompton (paroisse)	99,410	446	220	68	59 04	.....	582 39	582 39	.....	108	36	4	9
St-François-Xavier de Brompton, diss	59,430	267	.....	39	37 75	.....	334 61	302 00	32 61	24	.....	2	7
St-George de Windsor	138,445	692	.....	4	169 88	.....	.....	.....	.....	315	64	8	8
Windsor-Mills	159,182	1201	.....	349	68 62	.....	1556 74	1533 52	23 22	143	5	1	10
Windsor-Mills, diss	47,250	212	.....	63	34 86	.....	567 90	481 90	86 00	65	14	1	8
Windsor (canton)	137,899	8689	.....	19	56 92	.....	741 87	723 10	18 77	59	2	3	8
Windsor (canton), diss	55,011	220	.....	8	51 52	.....	.....	.....	.....	63	.....	3	.....
	2,096,286	18,857	850	2,146	1,371 82	95	14856 57	14,117 24	739 33	1,849	287	65	8½
RIMOUSKI.													
Cherbourg	7,875	32	.....	.....	43 00	15	81 00	81 00	.....	30	10	1	8
Capucins (Romieu)	21,151	63	.....	3	19 42	.....	77 20	77 00	20	18	6	1	8
Cedar-Hall	15,000	112	.....	30	40 00	15	149 00	149 00	.....	80	20	2	10
Dalibaire (Les Méchins)	20,760	106	.....	.....	38 26	15	186 60	186 00	60	52	25	2	8
McNider	164,495	500	40	184	270 84	.....	.....	.....	.....	358	90	7	4
McNider et St-Oct., diss	55,757	103	.....	8	19 62	.....	139 35	133 14	6 21	18	.....	1	6
Matane (St-Ulric)	132,420	307	230	135	237 46	.....	880 00	864 92	15 08	277	16	8	8
Métis	44,482	177	.....	10	67 10	.....	289 95	289 95	.....	42	14	2	6
Mont-Joli	24,870	149	.....	26	50 74	15	311 23	311 28	.....	47	29	1	9
N.-D. du Sacré-Cœur	131,000	465	66	47	88 30	.....	648 17	638 14	10 03	113	16	5	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
RIMOUSKI.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Rimouski (paroisse)	170,615	580	.....	58	204 38	.....	930 79	903 27	27 52	122	.....	8	10
Rimouski (ville)	217,950	327	.....	81	132 90	40	647 39	642 82	4 87	231	105	1	10
Sayabec	5,000	91	.....	.....	21 20	.....	105 79	91 26	14 53	120	91	1	10
Ste-Angèle de Mérici	84,054	228	.....	46	141 16	15	426 81	418 00	8 81	287	167	3	8
Ste-Anne (Pte-aux-Pères)	49,200	156	.....	27	43 32	.....	169 42	169 42	.....	65	9	2	9
St-Anaclet	180,895	469	.....	48	169 18	.....	875 87	875 87	.....	225	10	5	10
St-Benoit Labre	25,845	129	238	9	53 90	15	418 76	418 75	.....	80	.....	2	7
Ste-Blandine	52,000	208	.....	38	58 86	15	283 97	280 92	3 00	88	14	3	8
Ste-Cécile du Bic	317,360	1000	189	52	326 36	.....	1495 91	1495 91	.....	347	81	9	8
St-Damase	35,047	298	78	37	54 74	20	473 50	445 73	27 77	148	74	4	10
St-Donat,	111,363	282	24	12	107 60	15	451 82	418 62	33 20	174	61	4	8
St-Edmond	9,765	146	100	7	31 92	.....	.....	.....	.....	16	.....	2	6
St-Fabien	202,503	708	81	81	213 80	.....	1324 71	1186 70	138 01	317	24	9	8
Ste-Félicité	69,450	312	75	107	181 42	.....	574 95	574 95	.....	301	84	6	8
Ste-Flavie	229,761	757	170	.....	180 96	.....	1097 04	975 88	103 16	242	49	9	8
St-Gabriel	49,213	150	34	.....	114 80	25	255 07	255 07	.....	130	20	3	10
St-Jérôme de Matane	165,590	600	190	23	307 40	.....	1107 42	1107 42	.....	365	62	9	10
St-Joseph de Lepage	57,000	250	.....	.....	65 46	.....	248 41	197 52	50 89	93	20	4	8
Ste-Luce	286,615	458	.....	124	175 06	.....	754 19	754 19	.....	220	40	6	7
St-Marcellin	7,934	29	.....	.....	24 37	20	65 06	65 06	.....	16	2	1	10
St Mathieu de Rioux	84,350	210	.....	35	138 34	.....	377 98	289 91	88 07	138	52	4	5
St-Moïse	26,390	131	.....	.....	54 74	15	163 44	163 44	.....	113	35	2	10
St-Octave	177,388	620	166	29	234 16	.....	933 49	933 49	.....	394	128	9	10
St-Simon	154,796	384	.....	.....	149 04	.....	666 66	608 60	58 06	242	12	5	8
St-Valérien	75,440	301	20	20	100 30	15	428 53	428 53	.....	172	20	5	10
Tessier	28,710	143	.....	18	72 64	15	251 00	249 00	2 00	84	32	3	7
	3,462,044	11,071	1,701	1,295	4,232 75	270	17272 78	16,680 77	592 01	5,765	1,418	149	8

ROUVILLE.													
Abbotsford (St-Paul) ...	260,271	884	34	.....	175 78	.....	1129 96	1129 96	.....	289	44	7	10
Abbotsford (St-Paul),diss	48,309	227	.....	72	13 18	.....	.....	.....	.....	24	.....	2	8
Ange-Gardien.....	461,948	659	95	241	269 02	.....	1349 46	1312 05	37 41	336	.....	8	10
N.-D. de Bonsecours....	363,655	460	.....	40	55 70	.....	446 97	422 68	24 29	83	.....	3	10
Richelieu (village)	114,570	215	.....	26	36 72	.....	338 04	338 04	.....	76	6	1	10
Ste-Angèle (Rougemont)	377,659	869	354	35	169 06	.....	2365 17	2344 44	20 73	186	12	6	10
St-Césaire (Rougemont).	816,150	1632	38	.....	.....	.....	2550 79	2210 79	340 00	678	441	12	10
St-Césaire, diss.....	56,250	168	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	.....	1	2
St-Hilaire.....	426,350	1421	.....	38	162 82	.....	2117 04	1775 13	341 91	221	13	4	10
St-Jean-Baptiste.....	795,440	795	628	73	204 86	.....	1684 51	1631 67	52 84	176	17	6	10
Ste-Marie de Monnoir....	1,133,596	1587	.....	66	346 84	.....	1308 81	1205 91	102 90	318	121	12	10
St-Mathias.....	209,715	514	.....	36	100 42	.....	794 98	765 65	29 33	114	17	3	10
St-Michel de Rougemont.	240,600	384	.....	.....	47 00	.....	340 30	274 42	65 88	168	6	3	10
	5,304,573	9,835	1,149	627	1,581 40	.....	14426 03	13,410 74	1015 29	2,627	677	68	9
SAGUENAY.													
Anticosti.....	.....	.....	.....	.....	66 40	.....	137 04	137 04	.....	32	9	1	8
Anse-aux-Fraises.....	.....	35	.....	25	13 20	15	37 03	35 43	1 60	16	7	1	8
Bergeronnes	36,450	127	.....	69	59 70	15	295 10	295 10	.....	71	25	3	8
Escoumains.....	32,765	82	.....	68	61 22	25	260 02	199 67	60 35	61	4	1	10
Labrador.....	.....	.....	.....	.....	80 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mille-Vaches.....	15,525	100	.....	.....	45 32	25	212 32	212 32	.....	54	17	1	10
Moisie....	18,760	47	.....	.....	28 38	20	105 82	105 82	.....	35	9	1	10
Natashquan	.....	.....	.....	.....	56 50	20	189 84	160 46	29 38	45	1	2	8
Pointe-aux-Esquimaux...	24,634	246	.....	7	208 98	.....	158 73	158 33	40	187	43	2	4
Portneuf	.....	.....	.....	.....	.....	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-au-Canard.....	.....	.....	.....	55	29 44	15	117 32	103 32	14 00	33	13	1	10
Sault-au-Cochon.....	.....	.....	.....	.....	41 20	15	166 67	166 67	.....	90	11	1	10
Sault-au-Mouton	1,650	54	.....	12	23 54	15	76 21	76 21	.....	35	4	1	10
Sept-Iles.....	6,525	65	.....	16	18 60	15	112 44	10 00	12 44	27	7	1	10
St-Joseph de Tadoussac.	26,345	85	36	19	22 60	15	311 29	290 36	20 93	60	6	1	10
Ste-Marguerite.....	.....	.....	.....	.....	16 96	15	129 94	129 94	.....	114	50	2	8
Tadous-ac..... ..	32,456	108	15	28	32 50	15	305 42	288 87	16 55	56	4	1	10
	195,110	949	51	299	804 54	240	2,615 19	2,459 54	155 65	916	210	20	9
SHEFFORD.													
Ely-Nord	104,230	1,146	.....	9	87 96	.....	1474 71	1474 71	.....	113	18	6	8
Ely-Nord, diss.	45,180	203	.....	3	28 82	.....	302 04	302 04	.....	37	.....	2	8
Ely-Sud.....	108,260	1,064	454	77	143 12	.....	2856 38	2856 38	.....	239	12	8	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
SHEFFORD.—(Suite).	$	$	$	$	$ Cts.	$	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.				
Ely-Sud, diss.	65,000	422	.....	60	40 08	.....	557 99	546 99	11 00	69	4	4	8
Granby (canton)	443,034	1329	156	106	160 96	.....	2099 72	2099 72	.....	175	22	11	8
Granby (canton), diss.	120,000	360	.....	77	98 28	15	740 31	716 58	23 73	100	11	4	8
Granby (village)	328,908	822	.....	324	65 06	.....	1763 95	1611 52	152 43	.....	.....	1	10
Granby (village), diss.	55,000	220	.....	20	57 38	15	422 74	412 74	10 00	162	14	2	10
Laurenceville	19,864	151	.....	16	32 62	.....	201 22	195 49	5 73	28	2	1	10
Roxton Falls	120,665	844	.....	34	122 30	.....	1702 90	1597 90	105 00	166	.....	2	9
Roxton Falls, diss.	68,300	205	.....	3	15 44	.....	.....	.....	.....	9	2	1	.....
Roxton	260,900	1043	.....	94	208 50	.....	1291 10	1291 10	.....	263	19	10	10
Shefford	330,875	1433	.....	183	241 26	.....	1925 18	1925 18	.....	226	58	11	8
Stukely-nord	148,856	744	.....	50	96 94	.....	.....	.....	.....	202	31	6	8
Stukely-nord, diss.	45,105	.....	.....	24	23 96	15	237 02	230 96	6 06	22	2	2	6
Stukely-sud	162,498	650	51	172	125 26	.....	1046 44	1046 44	.....	94	24	6	7
St-Alphonse	133,427	400	248	55	75 12	15	516 34	343 66	152 68	120	51	4	10
St-Alphonse, diss.	17,860	44	.....	2	4 58	30	112 32	99 05	13 27	7	1	1	8
Ste-Anne de Stukely	143,000	715	58	52	117 74	.....	951 22	864 12	87 10	185	25	6	10
Ste-Cécile	290,240	756	26	96	168 24	.....	1160 75	1160 75	.....	252	18	7	10
Ste-Cécile, diss.	60,790	152	96	.....	10 24	.....	213 15	213 15	.....	20	4	1	7
St-Joachim	221,161	995	.....	53	137 04	.....	.....	.....	.....	192	27	9	8
Ste-Pudentienne (village)	45,330	226	.....	45	44 74	.....	276 95	276 95	.....	95	18	1	10
Ste-Pudentienne (par.)	124,965	375	260	35	144 15	.....	614 68	614 68	.....	157	43	7	10
Ste-Pudentienne (par), diss	172,025	602	.....	30	45 81	.....	779 61	639 89	139 72	7[illegible]	8	5	8
St-Valérien	636,945	1000	201	166	212 62	.....	2770 97	2762 94	8 03	335	71	7	10
Waterloo	337,015	1516	.....	170	108 30	.....	3168 99	3168 99	.....	154	.....	1	10
Waterloo, diss.	95,160	666	.....	207	82 06	.....	1338 81	1254 09	84 72	173	32	1	8
	4,714,593	18,283	1,490	2,163	2,698 58	90	28,525 49	27,726 02	799 47	3,666	517	127	9

SHERBROOKE.													
Ascot	600,660	1802	1148	7	349 66	40	3780 49	3780 49	.....	641	250	20	7
Lennoxville	243,235	729	.....	37	92 78	.....	1325 06	1292 90	32 16	132	103	1	9
Orford	310,000	1395	.....	.....	145 52	.....	.....	.....	.....	212	36	11	8
Sherbrooke, comm. cath.	1,155,140	4620	.....	954	532 26	.....	26144 12	24472 45	1671 67	774	287	3	10
Sherbrooke, comm. prot.	1,610,887	6443	.....	1073	318 58	.....	8431 34	8229 80	191 54	504	90	1	10
	3,919,922	14,989	1,148	2,071	1,438 80	40	39,681 01	37,785 64	1,895 37	2,263	766	36	9
SOULANGES.													
Coteau Landing	364,745	911	.....	175	234 30	.....	1385 00	1385 00	.....	310	10	5	9
Coteau Landing, diss.	48,750	162	.....	18	5 95	.....	180 50	115 00	65 50	13	6	1	3
St-Ignace	244,351	916	.....	138	170 36	.....	1245 75	1206 22	39 53	210	14	5	10
St-Joseph (Les Cèdres)	428,375	749	.....	304	216 04	.....	1518 76	1136 50	382 26	245	32	5	10
St-Polycarpe	619,305	1857	.....	491	306 46	.....	3019 48	3019 48	.....	338	53	8	10
St-Télesphore	264,475	793	.....	37	112 14	.....	796 89	792 31	4 58	122	1	4	9
St-Télesphor , diss.	79,000	142	.....	38	39 12	.....	251 58	251 58	.....	36	.....	1	10
	2,049,001	5,530	.....	1,201	1,084 37	.....	8,397 96	7,906 09	491 87	1,274	116	29	9
STANSTEAD.													
Barford	152,005	912	.....	184	110 02	.....	1559 18	1558 07	1 11	260	37	10	8
Barford, diss.	99,430	298	.....	20	62 58	.....	410 94	370 43	40 51	61	.....	3	8
Barnston, diss.	4,500	13	.....	76	32 80	20	204 70	204 70	.....	25	5	1	10
Beebe Plain	106,928	534	.....	35	43 80	.....	609 33	552 17	57 16	59	18	1	6
Coaticook	729,000	1200	.....	.....	120 54	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	5
Coaticook, diss.	208,990	1044	.....	200	195 22	40	.....	.....	.....	500	45	2	4
Dixville (village)	98,635	295	.....	40	44 74	.....	441 39	384 99	56 40	82	11	1	8
Hatley	604,272	1912	.....	154	255 74	.....	1419 00	1412 65	6 35	370	60	15	5
Hatley, diss.	38,350	144	.....	22	36 82	25	217 86	217 86	.....	46	.....	2	10
Magog, diss.	60,000	300	.....	200	81 64	20	808 87	808 87	.....	1	185	28	10
Magog	238,828	1074	115	439	81 64	.....	.....	.....	.....	145	23	5	4
Stanstead	783,050	3523	1248	326	382 46	.....	5541 70	5541 70	.....	.....	.....	32	6
Stanstead, diss.	32,650	114	.....	64	56 32	.....	326 76	323 35	3 41	70	10	1	10
Stanstead Plain	159,000	238	.....	232	68 04	.....	667 08	567 00	100 08	82	8	2	10
	3,315,638	11,601	1,363	1,992	1,572 36	105	12,206 81	11,941 79	265 02	1,701	402	104	7
ST-HYACINTHE.													
La Présentation	361,940	832	42	.....	155 16	.....	1143 30	1120 56	22 74	243	37	6	9
St-Barnabé	283,400	651	.....	.....	143 18	.....	243 00	205 00	38 00	150	6	6	8
St-Charles	335,565	850	.....	.....	122 80	.....	793 49	793 49	.....	179	64	3	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
SS-HYACINTHE.(Suite.)	$	$	$	$	$	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
St-Dalase	695,460	1272	980	43	248 64	.....	2621 53	2594 53	27 00	265	14	11	10
St-Denis No 1 (village)	189,635	682	.....	35	116 70	.....	821 89	770 00	51 89	116	.....	4	10
St-Denis No 2 (paroisse)	335,495	650	87	.....	152 44	.....	866 67	725 49	141 18	154	.....	6	10
St-Jude	434,810	1000	.....	.....	230 64	.....	1146 68	1104 75	41 93	228	43	8	10
St-Marie Madeleine	277,810	560	.....	.....	117 14	.....	588 87	582 26	6 61	200	66	4	10
St-Hyacinthe (ville)	836,800	2935	1258	157	595 30	.....	9204 94	9201 65	3 29	765	112	1	8
St-Hyacinthe (ville), diss.	51,480	128	.....	89	31 14	.....	278 00	260 05	17 95	11	1	1	10
St-Hyacinthe (paroisse)	635,500	1603	195	.....	381 44	.....	2741 65	2269 34	472 31	363	44	10	10
St-Hyacinthe le Confesseur	209,913	522	.....	.....	110 06	.....	598 02	598 02	.....	194	111	4	9
	4,617,898	11,685	2,562	324	2,404 64	.....	21,048 04	20,225 14	822 90	2,868	498	64	9
ST-JEAN.													
L'Acadie	971,470	1214	.....	93	167 34	.....	1672 23	1459 06	213 17	252	31	5	10
L'Acadie, diss	32,560	46	.....	.....	5 96	.....	28 00	28 00	.....	9	.....	1	2
Lacolle	429,150	1065	65	213	224 30	.....	1760 37	1724 35	36 02	350	16	7	10
Lacolle, diss	620,610	1086	.....	78	114 64	.....	2157 84	2103 60	54 24	148	4	7	5
St-Jean (ville)	1,039,040	2597	519	280	436 36	.....	4274 63	3765 81	508 82	501	82	1	10
St-Jean (ville), diss	367,831	1103	.....	226	71 54	.....	.....	.....	.....	73	5	1	10
St-Jean (paroisse)	424,640	685	526	29	96 06	.....	1347 29	1242 91	104 38	122	27	4	8
St-Luc	34,840	87	.....	34	88 76	.....	1051 29	1051 29	.....	153	11	5	10
St-Valentin	1,107,250	600	2774	336	217 18	.....	5009 74	4558 25	451 49	296	.....	9	10
St-Valentin, diss.	107,620	134	9	31	21 82	.....	227 81	227 81	.....	28	.....	2	10
	5,135,011	8,617	3,893	1,320	1,443 96	.....	17,529 20	16,161 08	1,368 12	1,932	1,932	42	8½

ST-MAURICE.													
Pointe-du-Lac	296,603	725	.....	.....	189 20	.....	783 22	772 86	10 36	241	32	6	10
Shawinigan	242,895	485	.....	42	161 06	.....	1,037 20	1,016 32	20 88	192	34	6	10
Trois-Rivières (ville)	2,839,457	5,157	.....	269	903 54	.....	.....	.....	.....	1159	161	6	10
Trois-Rivières (ville), diss	424,570	636	.....	364	96 36	.....	1,635 64	1,635 64	.....	65	2	1	10
Trots-Rivières, Banlieue No 1	261,451	200	.....	5	27 44	.....	291 19	291 19	.....	48	20	1	11
Trois-Rivières, Banlieue (Ste-Marguerite)	218,197	400	.....	9	67 10	.....	732 81	732 81	.....	66	.....	3	11
St-Barnabé	430,725	516	.....	90	232 64	.....	811 06	811 06	.....	307	137	7	10
St Étienne	278,037	653	43	.....	367 20	.....	944 16	944 16	.....	344	114	8	10
St-Elie	108,605	362	.....	42	93 84	.....	527 46	527 46	.....	140	14	4	9
St-Sévère	24,430	244	.....	40	104 54	.....	427 74	395 05	32 69	144	28	4	10
Yamachiche	1,280,892	1.280	373	6	322 58	.....	2,213 91	2,131 65	82 28	450	71	11	8
	6,396,842	10,658	416	867	2,565 50	.....	9,404 39	9,258 18	146 21	3,152	613	57	10
TÉMISCOUATA.													
Cacouna (village)	90,460	375	.....	16	76 28	.....	334 14	334 14	.....	119	16	1	10
Cacouna (paroisse)	165,773	464	.....	127	110 66	.....	721 83	653 20	68 63	176	29	7	10
Fraserville	659,280	3,300	.....	717	253 22	.....	6,340 85	6,068 60	272 25	650	60	5	10
Fraserville, diss	96,768	241	.....	.....	16 50	.....	449 90	449 90	.....	43	11	1	9
Ile-Verte	328,490	854	.....	287	341 42	.....	1,445 13	1,441 63	3 50	379	84	9	10
N.-D. du Lac	135,620	450	13	231	150 22	.....	714 74	522 90	191 84	243	53	6	10
N.-D. du Portage	197,415	342	30	30	86 42	.....	461 83	438 23	23 60	91	11	4	10
N.-D. des Sept-Douleurs	26,227	85	.....	29	39 80	15	186 56	172 49	14 07	66	22	2	10
Rivière-du-Loup	145,592	455	.....	200	150 70	.....	669 87	651 71	18 16	146	25	6	10
St-Antonin	74,684	209	25	68	145 28	.....	362 74	354 16	8 58	211	20	5	8
St-Arsène	250,785	451	.....	.....	164 36	.....	652 53	596 53	56 00	222	30	6	11
St-Clément	40,835	216	.....	103	75 70	15	479 87	479 80	07	121	33	4	10
St-Cyprien (Hocquart)	25,557	85	.....	48	52 28	15	181 92	181 92	.....	.....	.....	2	10
St-Eloi	138,579	434	40	58	140 46	.....	627 42	596 83	30 59	173	28	6	10
Ste-Epiphane	116,115	510	260	.....	157 40	.....	870 81	870 81	.....	242	22	8	10
Ste-Françoise	36,470	272	27	40	77 58	15	551 46	535 73	15 73	168	42	5	9
St-Honoré	23,892	71	.....	.....	32 96	15	119 68	119 68	.....	54	28	2	8
St-Hubert (cant. Demers)	17,175	57	.....	11	35 44	15	.....	.....	.....	56	33	1	8
St-Jean-de-Dieu	64,940	368	6	.....	143 40	.....	485 52	485 52	.....	237	71	6	8
St-Louis du Ha ! Ha !	74,599	158	.....	46	67 10	15	461 35	179 03	282 32	90	16	2	9
St-Modeste	94,075	319	.....	60	94 66	.....	424 75	424 75	.....	155	14	5	10
St-Paul de la Croix	16,425	226	.....	93	98 08	15	454 77	454 77	.....	174	39	5	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération
TÉMISCOUATA. (Suite)	$	$	$		$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Ste-Rose du Degelé.....	74,604	297	.....	56	79 12	15	478 21	466 92	11 29	138	24	5	10
Trois-Pistoles No 1.....	166,881	500	64	85	218 50	.....	830 77	817 38	13 39	245	49	4	8
Trois-Pistoles No 2.....	177,843	457	22	40	119 60	.....	629 28	569 28	60 00	174	59	7	10
	3,239,084	11,196	487	2,345	2,927 14	135	18,935 93	17,865 91	1,070 02	4,367	819	114	9½
TERREBONNE.													
Beresford (St-Agathe)...	109,800	686	.....	.....	193 44	.....	845 96	683 00	162 96	215	17	6	10
Doncaster.....	35,837	358	.....	.....	103 14	15	394 52	394 52	.....	160	118	3	10
Ste-Adèle.....	146,274	731	.....	.....	195 78	.....	870 06	868 93	1 13	292	145	7	10
Ste-Anne des Plaines ...	579,193	1,219	.....	98	197 44	.....	1,872 75	1,872 75	.....	343	73	8	10
St-Faustin.....	58,100	116	.....	.....	54 28	25	223 68	144 50	79 18	155	118	1	10
St-Hypolite.....	47,217	472	.....	.....	58 30	15	588 90	586 55	2 35	162	89	4	10
St-Janvier (paroisse) ...	208,160	347	.....	10	65 70	.....	.....	.....	.....	91	11	3	8
St-Janvier (village).....	88,230	382	.....	7	43 92	.....	.....	.....	.....	66	4	1	10
St-Janvier No 1, bas....	67,900	113	.....	6	25 78	.....	.....	.....	.....	36	2	1	8
St-Jérôme (village).....	772,300	1,467	.....	275	239 22	.....	2,288 63	2,085 82	202 81	287	.....	1	10
St-Jérôme (paroisse)....	525,406	1,126	.....	24	292 20	.....	1,592 87	1,428 86	164 01	317	.....	9	10
St-Jérôme, St-Sauveur et St-Hypolite, diss.....	40,000	120	.....	2	10 00	20	140 19	140 19	.....	16	.....	1	9
St-Jovite.....	90,650	525	54	18	77 00	15	575 20	479 09	96 11	175	82	5	10
Ste-Marguerite.....	35,950	790	.....	.....	82 40	15	754 08	747 11	6 97	194	57	6	9
St-Sauveur.....	196,330	981	.....	.....	166 96	.....	906 58	866 22	40 36	216	14	6	10
Ste-Sophie (N.-Glasgow)	155,822	701	.....	118	169 96	.....	1,325 07	1,281 51	43 56	154	15	5	10
Ste-Sophie, diss	5,000	212	.....	15	56 68	.....	299 00	299 00	.....	55	13	1	40
Ste-Thérèse (paroisse)...	365,105	690	16	28	165 12	.....	.....	.....	.....	145	22	5	8
Ste-Thérèse (village)....	298,944	800	400	22	154 70	.....	.....	.....	.....	239	67	2	8

Terrebonne (ville).....	260,094	1,300	.....	36	152 36	.....	6,829 80	6,747 80	92 00	234	3	1	9
Terrebonne (ville), diss..	36,496	132	.....	74	12 22	.....	270 59	270 59	.....	14	.....	1	10
Terrebonne (paroisse)...	276,992	443	.....	16	105 26	.....	600 38	542 38	58 00	114	31	3	10
	4,399,800	13,711	460	749	2,661 86	105	20,388 26	19,438 82	949 44	3,680	881	80	9½
VAUDREUIL.													
Como.....	96,100	221	.....	74	55 58	.....	418 31	417 25	1 06	41	.....	1	10
Ile-Perrot.....	216,570	822	.....	6	108 78	.....	.....	.....	.....	139	44	5	8
Newton (Ste-Justine)...	188,035	626	.....	39	196 72	.....	926 35	870 53	55 82	165	9	5	10
Pointe-Fortune.....	26,375	250	.....	36	24 10	.....	207 42	201 00	6 42	42	5	1	10
Pointe-Fortune, diss....	37,950	170	.....	50	16 88	.....	227 77	220 81	6 96	25	.....	1	9
Rigaud (paroisse).....	400,175	667	.....	138	226 16	.....	1,306 94	1,286 96	19 98	197	8	6	10
Rigaud (village).....	267,780	803	.....	10	71 46	.....	.....	.....	.....	145	20	.....	.....
St-Lazare.....	244,880	465	441	50	122 18	.....	1,166 90	1,004 29	162 61	192	15	4	10
St-Lazare, diss.....	27,375	68	24	34	17 40	.....	150 27	143 50	6 77	15	.....	1	8
Ste-Marthe.....	443,941	1,109	126	8	216 26	.....	1,723 07	1,693 37	24 70	347	88	7	10
Ste-Marthe, diss.....	23,225	74	.....	.....	15 78	20	174 67	148 42	26 25	16	.....	1	7
Très-Saint-Rédempteur..	156,200	260	.....	26	65 58	.....	360 42	326 63	33 79	78	12	2	10
Vaudreuil.....	762,450	1,524	.....	192	198 30	.....	2,086 60	1,846 60	240 05	296	10	6	10
Vaudreuil, diss.	75,500	160	26	30	16 44	.....	249 54	332 09	17 45	32	.....	1	9
	2,966,556	7,219	617	693	1,351 62	20	8,998 26	8,396 45	601 81	1,730	211	41	9
VERCHÈRES.													
Belœil.....	1,457,825	824	457	46	203 90	.....	.....	.....	.....	210	27	5	10
Contrecœur.....	370,493	1,109	.....	95	200 74	.....	2066 06	1,890 08	175 98	247	19	4	10
St-Antoine.....	766,935	920	500	105	181 30	.....	1812 39	1,812 39	.....	271	25	6	10
Ste-Julie.....	375,450	572	67	88	139 04	.....	1147 10	861 40	285 70	201	10	4	10
St-Marc.....	574,871	632	.....	50	121 98	.....	905 00	905 00	.....	176	15	4	10
Ste-Théodosie.....	232,171	750	.....	37	64 30	.....	871 18	853 00	18 18	79	2	2	10
Varennes (paroisse).....	510,850	500	.....	125	153 64	.....	1238 87	930 80	308 07	167	25	5	10
Varennes (village).....	359,414	718	.....	116	129 62	.....	1233 96	1,048 03	185 93	71	9	1	10
Verchères.....	720,935	2,000	.....	91	271 72	.....	3685 10	3,685 10	.....	342	47	4	10
	5,368,944	8,016	1,024	753	1,465 64	.....	12,959 66	11,985 80	973 86	1,764	179	35	10
WOLFE.													
D'Israéli.....	91,335	365	.....	33	61 39	15	622 19	611 91	10 28	142	21	3	10
Dudswell.....	302,180	906	.....	198	154 34	.....	2016 02	1,618 04	397 98	175	8	9	6
Garthley.....	85,000	535	225	10	43 85	15	750 00	750 00	.....	33	.....	2	10
Ham-Nord.....	125,000	750	140	50	130 56	15	1081 25	1,037 25	44 00	235	53	7	10
Ham-Sud (St-Joseph)...	81,285	569	59	53	59 00	15	855 87	855 87	.....	119	20	4	10
Ham-Sud-Ouest (St-Ad.)	70,683	424	.....	51	53 34	15	557 30	461 09	96 21	82	.....	4	10

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté l'école.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
WOLFE.—(Suite.)	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Lake Weedon	74,631	280	.....	.....	39 90	.....	297 55	243 18	54 37	.....	.....	2	9
Stratford (St-Gabriel)	63,956	319	.....	42	72 76	.....	465 00	465 00	.....	108	1	4	8
St-Camille	91,000	546	.....	25	86 06	.....	412 30	412 30	.....	176	3	6	10
St-Fortunat	133,190	665	.....	96	99 12	.....	1365 33	1,046 31	319 02	167	29	7	7
Weedon	180,173	900	.....	.....	170 02	.....	882 12	882 12	.....	187	35	7	10
Wolfestown (St-Julien)	132,362	441	59	122	177 30	.....	926 84	732 17	194 67	259	91	7	10
Wotton	285,760	855	284	77	234 64	.....	1515 26	1,514 22	1 04	387	42	11	10
	1,716,555	7,555	767	757	1,382 28	75	11,847 03	10.62946	1,117 87	2,070	303	73	9
YAMASKA.													
Baie du Febvre	618,185	1,100	.....	.....	303 28	.....	1366 97	1, 66 97	.....	329	61	10	10
Pierreville (village)	129,779	500	.....	.....	93 72	.....	651 73	651 36	37	181	32	1	10
St-Bonaventure	129,946	396	191	101	125 14	.....	791 36	791 36	.....	190	33	5	8
St-David	494,100	642	691	155	365 68	.....	2182 32	1813 92	368 40	321	38	8	10
St-Elphège	263,339	450	300	.....	74 84	.....	475 86	423 87	51 99	148	.....	4	10
St-François (paroisse)	290,545	515	.....	.....	193 56	.....	827 32	553 19	274 13	305	65	5	10
St-Guillaume	470,476	941	276	283	323 88	.....	2141 02	2,064 49	76 53	468	52	11	10
St-Michel (village)	84,815	148	.....	82	53 66	.....	374 17	374 17	.....	111	26	2	8
St-Michel No 2	60,050	103	.....	26	25 08	.....	151 27	146 05	5 22	75	11	1	8
St-Michel No 3	64,875	77	.....	26	21 20	.....	124 53	119 00	5 53	50	2	1	10
St-Michel No 4	43,370	168	.....	16	21 66	.....	215 50	215 50	.....	37	17	1	8
St-Michel No 5	25,620	82	.....	14	16 50	.....	110 30	95 21	15 09	25	1	1	10
St-Michel No 6	28,800	58	.....	4	17 42	.....	64 91	64 91	.....	18	2	1	6
St-Pie (Deguire)	208,902	522	104	.....	181 20	.....	.....	.....	.....	94	10	6	.....
St-Thomas de Pierreville	548,461	655	145	.....	303 38	.....	1436 63	361 37	74 66	350	79	8	10
St-Zéphirin	453,630	998	.....	.....	208 50	.....	2,392 48	2,392 48	448 62	231	56	11	10
	3,914,893	7,355	1,707	707	2,328 70	.....	13,305 77	11,985 23	1320 54	2,933	485	76	9

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite.*)

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.
ARGENTEUIL	
St-Adolphe de Howard	15
BAGOT	
St-Théodore, diss	15
BEAUCE	
St-Zacharie de Metgermette	15
St-Prosper, mission	15
BONAVENTURE	
Mille Stream	20
BROME	
Bolton Ouest, diss	25
CHARLEVOIX	
St-Cassien, mission	15
CHICOUTIMI	
Anse St-Etienne	20
La Descente des femmes	30
Grande Décharge	27
St-Cyriac, mission	15
COMPTON	
Compton, diss. (Ecole indépendante)	40
Piopolis	30
Winslow-Sud, diss	15
GASPÉ	
Haldimand, diss	15
L'ISLET	
St-Marcel, mission	15
MÉGANTIC	
Halifax-Nord, diss	15
MONTMAGNY	
Ste-Apolline	15
PONTIAC	
Alleyn (Danford Lake school)	15
Clapham (Otter Lake)	25
Pembrooke	400
Onslow sud, diss. (Craig's school)	15
QUÉBEC	
St-Gabriel-Ouest, Ecole indépendante	15
OTTAWA	
Aylwin No 2, Gilmour's farm	18
Egan	30
Smeyerstadt	15
St-Félix de Hartwell	25
Villeneuve	15
STANSTEAD	
Roch Island	40
Stanhope	40
SHEFFORD	
Shefford-Ouest	20
SHERBROOKE	
Lennoxville diss,	50
WOLFE	
Dudswell, diss	15
	$1,095

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des Commissaires ou Syndics.—(*Récapitulation.*)

COMTÉS ET CITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle et autres contributions.	Subvention du gouvernement sur les fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales des municipalités scolaires.	Dépenses totales des municipalités scolaires.	Balance en caisse le 30 juin 1888.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans les municipalités.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
	$	$	$	$	$ Cts	$	$ Cts	$ Cts	$ Cts				
Argenteuil.....	1,931,753	8011	660	1931	1679 18	240	11654 76	10995 87	658 89	2387	450	70	7
Arthabaska.	2,381,866	11105	1026	1418	2086 68	30	18194 15	17717 09	477 06	3330	634	95	8½
L'Assomption....	4,418,148	7637	29	500	1787 28	15	11212 36	10156 11	1056 25	2394	338	55	9½
Bagot.....	4,562,267	11625	707	930	2495 78	15	15808 26	14663 98	1144 28	3414	388	74	9
Beauce.....	4,239,746	12634	842	1004	3859 85	80	14606 61	13648 96	957 65	5055	1132	162	9½
Beauharnois.....	4,570,222	12108	1821	973	1497 44	.....	24850 93	24128 72	722 21	3062	265	52	9½
Bellechasse.....	2,312,425	5798	420	661	2221 61	50	10022 57	9687 18	335 39	3012	691	75	9½
Berthier	4,487,922	6599	232	544	2179 55	15	10373 43	9739 41	634 02	2355	462	53	9
Bonaventure	1,773,986	7869	925	1551	2195 15	220	14332 29	13481 95	850 34	3066	758	73	8
Brome.....	3.949,953	15795	960	1557	1863 62	75	17654 03	16120 33	1533 70	2029	318	102	8
Chambly	4,961,447	9397	408	1362	1295 27	.....	13927 61	13572 83	354 78	1471	200	37	10
Champlain	4,308,386	10163	1250	914	3140 93	20	17489 28	17134 78	354 50	4598	874	94	9
Charlevoix	2,384,955	4793	146	650	2107 50	80	7017 46	6721 95	295 51	3057	692	68	9
Châteauguay	5,747,039	11959	1687	1036	1606 24	73	17477 76	16853 35	624 41	2309	320	88	9
Chicoutimi	2,640,854	8450	1433	1032	2612 28	155	11768 62	10985 25	783 37	3986	967	95	9
Compton	3,737,617	16637	1664	1985	2266 08	225	26691 19	24235 98	2455 21	3478	473	137	6½
Deux-Montagnes .	3 377,484	10464	1551	264	1869 32	25	14315 22	13066 43	1248 79	2370	403	62	9
Dorchester.....	2,740,990	6472	798	752	2027 32	115	10424 97	9785 15	639 82	2769	526	89	9
Drummond..... .	1,897,139	10030	335	990	1451 74	15	13978 13	13418 83	559 30	2651	416	85	7
Gaspé.....	1,741.839	9497	142	800	2978 01	590	15288 36	14038 47	1249 89	4779	1481	100	8½
Hochelaga	16,634,820	38353	5926	8241	4403 61	.....	75631 88	71386 59	4245 29	7876	656	55	9½
Huntingdon.....	4,639,738	12827	1654	1770	1830 11	30	20998 28	20059 07	939 21	2306	396	90	8½
Iberville.....	3,694,921	7551	1035	2245	1471 59	30	10362 19	9451 55	910 64	1830	157	52	9
L'Islet.....	2,677,051	4451	302	539	1768 56	55	7475 76	7218 25	257 51	2047	253	59	9
Jacques-Cartier ..	3,443,497	7624	980	1171	1133 76	.....	11448 50	10866 11	582 39	1507	267	28	9½
Joliette..... ...	4,621,556	10458	1632	368	2545 24	45	16050 07	15299 47	750 60	3105	483	73	9½
Kamouraska	3.658,196	7103	1771	767	2611 40	20	13048 50	11892 12	1056 38	3222	587	99	10
Laprairie.....	3,940,658	6125	783	294	1148 12	20	8825 20	8607 57	217 63	1636	349	31	10
Lotbinière..	3,339,354	7586	765	1353	2435 06	15	12984 32	12503 01	481 31	3714	592	106	9
Laval.....	2,346,298	6348	110	530	1107 14	20	7284 70	6806 11	478 59	1620	418	26	10

Lévis	5,719,862	8413	893	2372	3294 12	20	23777 68	23042 61	735 07	4638	1028	79	9
Maskinongé	4,738,683	6447	136	623	2059 48	25	9414 00	8828 82	585 18	2604	444	61	9
Montréal	79,123,300	159156	.....	54331	16620 25	.....	267542 34	263689 34	3853 00	.....	.....	.....	10
Mégantic	2,532,592	9299	2365	1324	2099 56	135	12710 91	12252 43	458 48	3263	512	113	6
Missisquoi	5,285,662	14669	962	1999	2106 68	165	25010 80	23214 16	1796 64	3157	543	91	8½
Montcalm	2,582,444	6178	259	246	1524 50	65	8343 07	7724 89	618 18	2100	476	57	9½
Montmagny	1,893,291	4138	408	836	1832 20	25	6841 70	6112 73	728 97	1934	230	45	9½
Montmorency	2,351,827	4006	1600	697	1466 70	60	6781 54	6303 43	478 11	1938	311	38	8½
Napierville	3,132,237	6334	1770	690	1237 48	.....	11152 34	10154 80	997 54	1719	228	37	9
Nicolet	5,001,954	11477	773	490	3132 94	60	18578 53	17939 91	638 62	4630	820	127	10
Ottawa	4,667,701	39697	1787	4352	5581 51	425	51962 98	49377 39	2585 59	8482	1969	174	8
Pontiac	1,179,207	11553	1544	2106	1801 16	90	20900 77	20361 07	539 70	2629	391	74	9
Portneuf	4,041,032	10563	3789	1516	2994 30	115	17052 89	16693 97	358 92	4765	868	106	9
Québec	5,759,492	13514	148	4075	4372 90	195	25551 40	24529 28	1022 12	5650	941	73	9
Québec (Cité)	.....	11370	4400	4438	5406 30	.....	44230 79	26469 20	17761 59	.....	.....	34	10
Richelieu	4,101,121	9710	205	916	2422 86	25	50116 99	49661 10	455 89	2723	723	56	9
Richmond	2,096,286	18857	850	2146	1371 82	95	14856 57	14117 24	739 33	1849	287	65	8½
Rimouski	3,462,044	11071	1701	1295	4232 75	270	17272 78	16680 77	592 01	5765	1418	149	8
Rouville	5,304,573	9885	1149	627	1581 40	.....	14426 03	13410 74	1015 29	2627	677	68	9
Saguenay	195,110	949	51	299	804 54	240	2615 19	2459 54	155 65	916	210	20	9
Shefford	4,714,593	18283	1490	2163	2698 58	90	28525 49	27726 02	799 47	3666	517	127	9
Sherbrooke	3,919,922	14989	1148	2071	1438 80	40	39681 01	37785 64	1895 37	2263	766	36	9
Soulanges	2,049,001	5530	.....	1201	1084 37	.....	8357 96	7906 09	491 87	1274	116	29	9
Stanstead	3,315,638	11601	1363	1992	1572 36	105	12206 81	11941 79	265 02	1701	402	104	7
St-Hyacinthe	4,617,808	11685	2562	324	2404 64	.....	21048 04	20225 14	822 90	2868	498	64	9
St-Jean	5,135,011	8617	3893	1320	1443 96	.....	17529 20	16161 08	1368 12	1932	176	42	8½
St-Maurice	6,396,842	10658	416	867	2565 50	.....	9404 39	9258 18	146 21	3152	613	57	10½
Témiscouata	3,239,084	11196	487	2345	2927 14	135	18935 93	17865 91	1070 02	4367	819	114	9½
Terrebonne	4,339,800	13711	460	749	2661 86	105	20388 26	19438 82	949 44	3680	881	80	9½
Vaudreuil	2,966,556	7219	617	693	1351 62	20	8998 26	8396 45	601 81	1730	211	41	9
Verchères	5,368,944	8016	1024	753	1465 64	.....	12959 66	11985 80	973 86	1764	179	35	10
Wolfe	1,716,555	7555	767	757	1382 28	75	11847 03	10729 46	1117 57	2070	303	73	9
Yamaska	3,914,893	7355	1707	707	2328 70	.....	13305 77	11985 23	1320 54	2933	485	76	9
Totaux	309,412,932	804,413	72,718	139,241	154,944 32	4,853	1,353,564 50	1,278,771 50	74,793 00	184,155	33,826	4,627	9

APPENDICE No IV.

EDUCATION SUPERIEURE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
ARGENTEUIL.							
St-André	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
ARTHABASKA.							
Arthabaskaville	Académie (garçons)	.....	1	1	14	.....	.....
St-Christophe	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Norbert	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Clotilde de Horton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Médard de Warwick	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Valère de Bulstrode	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Stanfold	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
Stanfold	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	5
Victoriaville	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
Victoriaville	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
		5	5	1	18	5	31
L'ASSOMPTION.							
L'Assomption	Collège classique	.....	1	1	24	.....	.....
L'Assomption	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
L'Assomption	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Laurentides	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Laurentides	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Lachenaie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
L'Epiphanie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Henri de Mascouche	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
St-Roch	Modèle (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
St-Roch	" (couvent)	....	1	.....	.....	.....	4
		4	6	2	26	6	28
BAGOT.							
Acton-Vale	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
Acton-Vale	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Simon	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Hugues	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
Ste-Rosalie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Ephrem	" (couvent)	.....	1	.....	.....	3	7
Village d'Upton	" (garçons)	.....	1	.....	3	1	[illegible]
		3	4	1	3	8	25
BEAUCE.							
St-Frédéric	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-George	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	7
St-George	Modèle (garçons)	.....	1	.....	.....	2	7
St-Joseph	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
45	.....	34	11	.....	.....	45	45	924	2707	5150	72
117	3	32	27	61	120	.....	120	19920	22340	110000	95
108	.....	88	20	.....	.....	108	108	1314	1290	5000	48
73	.....	61	12	.....	36	37	73	288	286	800	24
68	.....	62	6	.....	38	10	68	140	139	300	20
116	.....	91	25	.....	.....	163	116	1445	1375	6152	24
60	.....	57	3	.....	21	39	60	141	120	250	20
305	.....	230	75	.....	.....	305	305	2402	1837	9000	29
255	.....	205	50	.....	125	130	255	577	577	800	29
200	.....	140	60	.....	.....	200	200	1688	1335	1610	68
131	.....	100	31	.....	131	.....	131	717	717	2000	22
1433	3	1066	309	61	471	965	1436	28632	30016	135912	379
294	1	.....	.....	295	295	.....	295	18103	17826	90000	1560
196	.....	183	10	3	.....	196	196	3550	2780	8500	48
104	.....	68	24	.....	104	.....	104	464	464	1200	29
126	.....	96	30	.....	126	.....	126	390	390	1500	29
190	.....	68	32	.....	.....	190	190	1318	1296	10000	48
90	.....	75	15	.....	50	40	90	285	280	800	29
141	.....	88	53	.....	.....	141	141	2098	1673	16586	20
114	1	82	33	.....	.....	115	115	2466	2520	16600	48
76	.....	32	10	.....	76	.....	76	400	405	1200	20
117	.....	96	21	.....	.....	117	117	1035	4835	16000	29
1448	2	788	228	298	651	799	1450	30109	28469	162386	1860
201	1	164	38	.....	.....	202	202	3154	1687	16500	29
130	.....	115	15	.....	130	.....	130	300	320	700	29
58	.....	52	6	.....	58	.....	58	287	250	400	24
127	.....	100	27	.....	.....	127	127	1839	1808	12000	20
83	.....	56	27	.....	38	45	83	352	331	1000	20
177	.....	147	30	.....	.....	177	177	2364	2263	4300	29
117	.....	108	9	.....	117	.....	117	1542	1489	1200	20
893	1	742	152	.....	343	551	894	9838	8148	36100	171
97	.....	62	35	.....	46	51	97	185	165	300	24
126	.....	87	23	16	.....	126	126	2495	2400	10000	114
98	2	76	24	.....	100	.....	100	640	1165	2000	29
178	.....	120	29	29	.....	178	178	1992	1992	.....	114

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
BEAUCE.—(Suite.)							
St-Joseph	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	1
St-Joseph	Mod. Ind. (garçons)	.....	1	1	.....	.....	.....
Ste-Marie	Académie (filles)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Marie	" (garçons)	1	.....	1	5	.....	.....
Sacré-Cœur de Jésus	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Pierre de Broughton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Sébastien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Vital de Lambton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		7	5	2	5	17	27
BEAUHARNOIS.							
Beauharnois	Modèle (garçons)	1	.....	.....	7	.....	2
Beauharnois	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	16
Ste-Cécile de Valleyfield	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
St-Louis de Gonzague	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Louis de Gonzague	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
St-Stanislas de Kostka	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Timothée	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
St-Timothée	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
		4	4	1	15	1	47
BELLECHASSE.							
Beaumont	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Charles	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Charles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Gervais	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Gervais	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Michel	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	6
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
St-Raphaël	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Valier	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Valier	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		7	3	4	.....	4	25
BERTHIER.							
Berthier (ville)	Académie (garçons)	.....	1	.....	12	.....	.....
Berthier	" (filles)	.....	1	.....	.....	.....	8
Lanoraie	Modèle (filles)	.....	1	.....	.....	.....	3
Lanoraie	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
St-Barthélemy	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
St-Cuthbert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Gabriel de Brandon	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
85	.....	45	40	.....	85	.....	85	400	398	.....	20
25	.....	6	19	.....	25	.....	25	475	77	1500	95
167	.....	133	18	16	.....	167	167	1975	1960	15000	152
157	.....	74	53	30	157	.....	157	3125	2557	8000	162
52	.....	40	12	.....	27	25	52	275	275	450	20
108	.....	64	44	.....	47	61	108	192	192	600	20
78	.....	18	30	.....	33	45	78	266	266	.....	24
85	.....	50	35	.....	66	19	125	225	225	800	24
1256	2	805	362	91	586	672	1258	12245	11672	38650	798
268	.....	145	123	.....	268	.....	268	1825	1925	8000	95
249	1	160	70	20	.....	249	249	3600	3600	15000	38
659	4	641	12	10	.....	663	663	2498	2498	15000	106
163	.....	124	39	.....	.....	163	163	2125	1853	3150	29
119	.....	100	19	.....	119	.....	119	760	760	10000	29
93	.....	76	17	.....	45	48	93	1886	1900	2000	29
120	.....	85	35	.....	120	.....	120	2308	2220	11500	38
126	.....	111	15	.....	.....	126	126	10959	1649	14000	38
1797	5	1443	330	30	552	1249	1801	25961	16305	66050	402
52	.....	28	24	.....	29	23	52	165	161	800	24
99	.....	78	12	.....	99	.....	99	200	200	1200	20
112	.....	96	10	6	.....	112	112	3250	3242	11450	57
42	.....	30	12	.....	42	.....	42	297	226	400	57
110	.....	76	30	4	.....	110	110	2863	2846	4000	48
29	.....	21	8	.....	29	.....	29	300	300	2000	48
108	.....	60	48	.....	.....	108	108	1850	1818	4000	48
40	.....	30	10	.....	20	20	140	240	140	800	29
45	.....	39	6	.....	45	.....	45	217	160	900	24
48	.....	39	9	.....	.....	48	48	163	121	900	24
676	.....	497	169	10	255	421	676	9545	9314	26450	379
148	.....	66	56	26	148	.....	148	4072	4310	26000	48
145	.....	107	24	14	.....	145	145	2575	2546	9600	190
154	.....	127	27	.....	.....	154	154	1016	1409	7200	38
92	.....	80	12	.....	92	.....	92	560	560	2000	48
139	.....	108	31	.....	.....	139	139	2432	2211	15000	29
37	.....	17	20	.....	.....	37	37	555	557	13005	29
121	.....	111	10	.....	.....	121	121	960	960	2700	29

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
BERTHIER. (Suite.)							
St-Gabriel	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Norbert	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
		2	7	1	15	.....	35
BONAVENTURE							
Carleton	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Carleton	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Maria	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Nouvelle	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Port-Daniel-Est	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Bonaventure	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	1	2	.....	6	5
CHAMBLY.							
Boucherville	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
Boucherville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Chambly	" (garçons)	.....	1	1	4	.....	.....
Chambly	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Longueuil	" (garçons)	1	.....	1	7	.....	.....
Longueuil	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	23
St-Bruno	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	3	.....
St-Hubert	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
		4	4	4	14	5	34
COMPTON.							
Hereford	Modèle (filles)	.....	1	.....	.....	.....	5
CHAMPLAIN.							
Champlain	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	6
Champlain	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Anne-de-la-Pérade	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Anne-de-la-Pérade	Modèle (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
St-Frs.-Xavier de Batiscan	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Geneviève de Batiscan	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Maurice	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Maurice	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Narcisse	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Prosper	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Stanislas	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		9	2	2	4	11	17

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

romaines subventionnées.—(*Suite*).

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons	Filles.	Total				
								$	$	$	$
78	.....	69	9	.....	78	.....	78	280	280	1500	20
100	.....	93	7	.....	.....	100	100	2399	2304	7000	48
1014	.....	778	196	40	318	696	1014	14849	15137	84005	460
66	.....	43	23	.....	.....	63	63	3525	3497	7000	57
68	.....	54	14	.....	38	30	68	390	348	200	57
82	1	68	15	.....	45	38	83	423	390	450	57
65	.....	45	20	.....	34	31	65	359	348	500	38
75	.....	42	33	.....	39	36	75	290	285	350	128
51	.....	41	10	.....	29	22	51	142	137	200	24
407	1	293	115	.....	185	220	405	5129	5005	8700	361
105	.....	80	25	.....	105	.....	105	625	659	2000	24
109	2	82	20	9	.....	111	111	1310	1280	6500	24
123	.....	52	44	27	123	.....	123	2120	2980	10000	380
120	.....	80	26	14	.....	120	120	2040	1920	8200	76
227	3	110	57	63	230	.....	230	4350	3934	30000	95
278	15	179	73	41	.....	298	298	9260	11830	7485	95
57	.....	48	9	.....	32	25	57	380	380	600	24
53	.....	45	8	.....	53	.....	53	145	360	9000	20
1072	20	676	262	154	542	554	1097	20230	23343	73785	738
102	8	80	30	.....	.....	102	102	1150	1750	600	72
97	.....	69	20	8	.....	97	97	1548	1512	8500	67
87	.....	54	16	.....	89	.....	87	1476	1451	1600	24
145	.....	110	20	15	.....	145	145	1607	2150	11215	34
110	.....	85	25	.....	110	.....	110	1653	1656	5600	48
115	1	94	21	.....	59	56	115	379	395	600	24
112	.....	63	23	.....	64	48	112	245	292	150	20
100	.....	77	49	.....	.....	100	100	1535	1200	2700	24
44	.....	38	6	.....	44	.....	44	117	117	600	20
172	.....	162	18	.....	95	77	170	404	404	600	20
95	.....	64	31	.....	54	41	95	464	473	1500	29
211	.....	188	23	.....	94	117	211	658	252	800	29
1288	1	1004	244	23	607	681	1288	10086	9902	32665	339

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
CHARLEVOIX.							
Baie St-Paul	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Baie St-Paul	" (garçons)	1	.....	3	.....	.....	.....
Eboulements	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
La Malbaie	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Pointe-au-Pic	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Agnès	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	1
St-Etienne de Malbaie	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Irénée	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		6	2	5	.....	4	12
CHATEAUGUAY.							
Châteauguay	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
Châteauguay	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean-Chrysostôme	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Martine	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
Ste-Martine	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Philomène	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		5	1	3	3	3	5
CHICOUTIMI							
Chicoutimi	Collège classique	.....	1	.....	13	.....	.....
Chicoutimi	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Bagotville	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Grande Baie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Hébertville	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
N.-D. de Laterrière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Roberval	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Anne	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Dominique de Jonquières	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	1
St-Joseph d'Alma	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Louis de Métabetchouan	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
		9	2	1	13	11	7
DEUX-MONTAGNES.							
St-Benoit	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Eustache	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
St-Eustache	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Hermas	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Joachim	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Scholastique	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Scholastique	" (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		4	3	1	6	3	14

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
								$	$	$	$
169	.....	124	33	12	.....	169	169	1208	1366	13000	119
101	.....	76	15	10	101	.....	101	507	507	2500	67
45	.....	28	17	.....	45	.....	45	240	231	1200	38
118	.....	57	61	.....	.....	118	118	2267	2256	9300	95
81	.....	46	35	.....	42	39	81	145	163	1000	24
60	.....	49	11	.....	28	32	60	112	128	200	24
38	.....	8	30	.....	38	.....	38	312	312	2000	24
45	.....	32	13	.....	28	17	45	139	139	600	24
657	.....	420	215	22	282	375	657	4950	5102	29800	415
97	5	62	28	12	.....	102	102	1324	1285	6000	24
44	.....	26	18	.....	44	.....	44	325	312	600	20
162	.....	98	64	.....	85	77	162	640	640	3000	48
105	.....	67	38	.....	105	.....	105	760	760	1500	29
86	.....	51	35	.....	.....	86	86	224	224	400	20
44	.....	19	25	.....	44	.....	44	335	335	600	20
538	5	323	208	12	278	265	543	3608	3556	12100	161
101	.....	.....	.....	101	101	.....	101	8679	8679	36000	2150
102	.....	57	35	10	.....	102	102	3056	3045	5000	190
125	.....	35	90	.....	66	59	125	282	282	700	33
62	1	.....	63	.....	18	45	63	192	174	850	29
45	.....	5	40	.....	10	35	45	220	220	1000	38
56	.....	20	36	.....	21	35	56	136	130	800	29
39	.....	33	6	.....	39	.....	39	460	460	400	33
102	.....	57	45	.....	51	51	102	144	144	400	33
62	.....	47	15	.....	22	40	62	173	173	600	24
60	.....	50	10	.....	25	35	60	195	195	250	20
66	.....	61	05	.....	66	.....	66	486	498	450	20
820	1	365	345	111	419	402	821	14023	14023	46450	2599
88	.....	58	30	.....	.....	88	88	3110	3500	11000	38
137	.....	128	9	.....	137	.....	737	670	670	2000	38
160	.....	127	25	8	.....	160	160	2165	2150	8000	38
122	.....	72	50	.....	60	122	122	400	400	2500	57
58	.....	44	14	.....	35	58	58	426	426	2000	38
137	.....	108	29	.....	.....	137	137	1338	1555	3000	57
120	.....	69	51	.....	120	.....	120	556	1119	5000	48
822	.....	665	208	8	352	470	822	8665	9820	33500	314

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
DORCHESTER.							
St-Anselme	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-Anselme	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Bernard	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Claire	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Isidore	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
		3	2	3	.....	2	9
DRUMMOND.							
Drummondville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	7
Drummondville	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
St-Pierre	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Germain de Grantham	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		3	1	.....	2	6	7
GASPÉ.							
Barachois	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Cap Chatte	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Hâvre aux Maisons	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Percé	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne des Monts	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		4	1	.....	.....	6	4
HOCHELAGA.							
Côte des Neiges	Modèle (couvent)	1	1	.....	.....	.....	3
Côte des Neiges	" (garçons)	.....	.....	.....	2	.....	.....
Côte St-Louis	" (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Côte St-Paul	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	5
Pointe aux Trembles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Sault au Récollet	" (couvent)	.....	1	.....	.....	4	22
Sault au Récollet	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Sault au Récollet	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Ste-Cunégonde	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
Ste-Cunégonde	Académie (garçons)	1	.....	.....	7	.....	.....
St-Gabriel	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	11
St-Gabriel	" (garçons)	1	.....	4	4	.....	.....
St-Henri	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	21
St-Henri	" (garçons)	1	.....	1	12	.....	.....
St-Jean-Baptiste	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
St-Jean-Baptiste	Modèle (garçons)	1	.....	.....	11	.....	.....
St-Louis (Mile-End)	" (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
		8	8	6	40	4	111

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
100	.....	80	20	.....	.....	100	100	1080	1192	5500	48
47	.....	20	27	.....	47	.....	47	280	267	400	29
80	.....	60	20	.....	46	34	80	.....	.....	.....	29
95	.....	59	36	.....	45	50	95	303	360	600	52
105	.....	85	20	.....	.....	105	105	1132	1082	6000	29
427	.....	304	123	.....	138	289	427	2795	2901	12500	187
83	6	67	10	12	.....	89	89	2155	2100	5000	48
164	2	126	40	.....	166	.....	166	597	443	3000	20
65	.....	40	27	.....	37	28	65	231	231	800	29
126	.....	109	17	.....	52	74	126	277	277	1500	29
438	8	342	92	12	255	191	446	3260	3051	10300	126
				.....							
66	.....	54	12	.....	30	36	66	228	161	300	48
25	.....	15	10	.....	9	16	25	110	136	300	34
85	.....	64	21	.....	.....	85	85	813	984	2800	57
55	4	54	5	.....	26	33	59	201	201	100	43
75	.....	68	7	.....	44	31	75	195	157	400	33
306	4	255	55	.....	109	201	310	1547	1669	3900	215
93	.....	62	31	.....	.....	93	93	436	220	7000	29
76	.....	24	15	.....	76	.....	76	651	651	4000	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
140	7	111	36	.....	.....	147	147	16671	16571	18500	48
114	.....	87	18	9	.....	114	114	3431	3200	20000	95
105	5	28	36	46	.....	110	110	16536	19236	120000	142
51	5	40	16	.....	56	.....	56	539	519	2000	29
86	.....	86	.....	.....	.....	86	86	350	380	5300	66
730	.....	455	275	.....	.....	730	730	58754	62000	73000	20
607	.....	455	41	35	607	.....	607	16418	16020	20000	72
550	7	482	75	.....	.....	575	575	18790	2075	22000	72
425	4	273	156	.....	429	.....	429	2787	2870	9000	72
698	2	615	85	.....	.....	700	700	4552	4102	26000	76
694	1	619	76	.....	695	.....	695	3281	2762	25000	85
929	5	903	25	6	.....	934	934	7654	7654	45000	142
901	.....	791	110	.....	901	.....	901	4172	3918	22000	95
75	.....	60	15	.....	75	.....	75	1180	1100	4200	29
6274	36	5091	1013	96	2889	3489	6328	156202	143278	423000	1092

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
HUNTINGDON.							
Huntingdon	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Anicet	" (couvent)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Anicet	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		1	1	.....	.....	2	4
IBERVILLE.							
Iberville	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	8
Iberville (ville)	" (garçons)	1	.....	.....	8	.....	.....
St-Alexandre	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Alexandre	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Brigitte	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Grégoire-le-Grand	" (mixte)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-George de Henryville	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-George de Henryville	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	6
		4	3	3	8	3	20
L'ISLET.							
L'Islet	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	5
L'Islet	" (garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
St-Aubert	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Jean Port Joli	" (filles)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Jean Port-Joli	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		3	1	1	6	.....	9
JACQUES-CARTIER.							
Lachine	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	25
Lachine	Modèle (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Pointe-Claire	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Pointe-Claire	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Anne de Bellevue	Modèle (filles)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Geneviève	Académie (garçons)	.....	1	.....	10	.....	.....
Ste-Geneviève	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
St-Laurent	Collège classique	.....	1	.....	30	.....	.....
St-Laurent	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
		2	6	1	44	.....	58
JOLIETTE.							
Joliette	Collège classique	.....	1	.....	27	.....	.....
Joliette	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Ambroise de Kildare	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Elisabeth	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Elisabeth	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Félix de Valois	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
63	1	39	25	.....	.....	64	64	864	1105	5080	95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
67	.....	57	10	.....	38	29	67	214	213	600	20
130	1	96	35	.....	38	93	131	1078	1318	5680	115
264	2	109	33	11	.....	266	266	3097	2930	10000	48
240	1	137	77	27	241	.....	241	5300	1575	10000	95
39	.....	43	39	.....	82	.....	82	430	400	1000	20
134	1	111	24	.....	.....	135	135	2030	1608	10000	29
73	1	50	24	.....	37	37	74	300	300	800	29
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29
60	.....	47	13	.....	60	.....	60	364	371	1400	29
98	.....	80	18	.....	.....	98	98	1122	1281	7400	30
998	5	577	228	38	420	536	956	12643	8465	40600	308
115	.....	79	28	6	.....	115	115	1879	1875	6000	85
127	.....	43	38	46	127	.....	127	2835	2835	10800	118
80	.....	63	17	.....	.....	80	80	679	660	3500	66
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29
60	.....	52	8	.....	60	.....	60	260	157	500	20
382	.....	237	91	52	187	195	382	5653	5527	20800	318
404	6	296	98	16	.....	410	410	9097	8910	36000	133
235	5	170	70	.....	240	.....	240	1424	1340	10500	67
56	.....	38	18	.....	56	.....	56	239	576	1000	67
112	.....	76	22	14	.....	112	112	2783	2664	19500	67
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20
215	.....	160	30	25	215	.....	215	3876	18700	20000	47
116	.....	86	30	.....	.....	116	116	2215	2590	15000	29
433	3	.....	.....	436	436	.....	436	33961	29850	110000	452
245	.....	72	158	15	.....	245	245	28260	55000	90000	133
1816	14	898	426	506	947	883	1830	81855	119630	302000	1015
325	1	.....	.....	326	326	.....	326	20268	21262	56000	725
327	.....	299	18	10	.....	327	327	2446	2103	18000	85
79	.....	69	10	.....	.....	79	79	992	906	2700	38
98	.....	75	23	.....	98	.....	98	340	1393	2000	38
88	.....	176	22	.....	.....	198	198	3452	3652	19600	66
158	.....	133	25	.....	.....	158	158	1364	2522	10623	47

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
JOLIETTE.—(Suite.)							
St-Félix de Valois	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Paul de l'Industrie	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
		2	6	2	27	2	29
KAMOURASKA.							
Kamouraska	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Kamouraska	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Rivière-Ouelle	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Rivière-Ouelle	" (garçons)	1	....	.....	.....	2	.....
Ste-Anne	Collège classique	.....	1	.....	23	.....	.....
Ste-Anne	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-André	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-André	" (mixte)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Alexandre	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	5
St-Alexandre	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Denis	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Hélène	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Philippe de Néri	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Pascal	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Pascal	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		9	6	.....	23	13	26
LAPRAIRIE.							
Laprairie	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
Laprairie	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Constant	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Isidore	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jacques le Mineur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Philippe	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	1	4	.....	4	7
LAVAL.							
Cote St-François	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Martin	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Martin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Ste-Rose	" (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Rose	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Vincent de Paul	" (garçons)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Vincent de Paul	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	3
		3	3	4	.....	1	15

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
107	1	96	12	.....	108	.....	108	318	318	2000	29
90	.....	56	34	.....	90	.....	90	730	890	8000	43
1272	2	904	144	336	622	762	1384	29910	32046	118923	1071
				.....							
107	.....	85	22	.....	.....	107	107	816	720	4000	29
65	.....	45	20	.....	65	.....	65	331	340	3000	29
103	.....	78	25	.....	.....	103	103	1337	1314	7000	47
80	.....	60	20	214	80	.....	80	1001	1001	1200	24
213	1	.....	.....	.....	214	.....	214	31978	29283	150000	1805
128	.....	100	28	.....	.....	128	128	2397	2202	8800	105
36	.....	35	1	.....	22	14	36	110	107	600	20
27	.....	13	14	.....	.....	27	27	895	894	7000	20
76	.....	52	24	.....	.....	76	76	1328	1326	8000	47
47	.....	38	9	.....	47	.....	47	240	240	500	.....
90	.....	73	17	.....	42	48	90	327	327	400	38
93	.....	84	9	.....	50	43	93	207	207	600	29
120	.....	80	40	.....	68	52	120	159	166	500	29
47	.....	36	11	.....	47	.....	47	128	167	500	.....
40	.....	30	10	.....	.....	40	40	128	171	500	29
1272	1	809	250	214	635	638	1273	41382	38465	192600	2251
154	.....	117	29	8	.....	154	154	2564	2558	12000	72
93	.....	50	43	.....	93	.....	93	2628	2642	7000	114
119	.....	94	25	.....	61	58	119	350	310	2500	20
88	.....	77	11	.....	88	.....	88	290	309	600	20
91	.....	71	20	.....	41	50	91	245	245	600	20
89	6	70	25	.....	45	50	95	44	266	400	20
634	6	479	153	8	328	312	640	6121	6330	23100	266
70	.....	65	5	.....	40	30	70	325	305	500	20
85	.....	70	15	.....	85	.....	85	402	375	1200	34
118	2	84	36	.....	.....	120	120	1075	1475	.....	38
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24
135	.....	90	45	.....	.....	135	135	1322	1140	20000	38
90	.....	68	22	.....	90	.....	90	511	503	5000	47
182	.....	157	25	.....	.....	182	182	1106	1087	14500	34
680	2	534	148	.....	215	467	682	4741	4885	41200	235

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
LÉVIS.							
Etchemin (village)	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Etchemin (village)	" (garçons)	1	.....	.....	.....	3	2
Lévis	Collège classique	.....	1	3	23	.....	.....
Lévis	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	3	11
Lauzon	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	22
Lauzon	Modèle (garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
St-David de l'Auberivière	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Henri de Lauzon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean-Chrysostôme	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Lambert	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Nicholas	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Nicholas	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Romuald	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Romuald	" (filles)	1	.....	.....	.....	3	.....
		9	5	3	29	19	48
LOTBINIÈRE.							
Leclercville	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Antoine de Tilly	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Appollinaire	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Agathe	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Agapit	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Croix	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Edouard	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Flavien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Gilles	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean Deschaillons	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Jean Deschaillons	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Louis de Lotbinière	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Louis de Lotbinière	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Sylvestre	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	5
St-Sylvestre	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		13	2	1	.....	19	14
MASKINONGÉ.							
Louiseville	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Rivière-du-Loup	" (garçons)	1	.....	1	.....	2	.....
St-Joseph de Maskinongé	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Léon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Paulin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Ursule	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	2
Ste-Ursule	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
		5	2	2	.....	6	17

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
241	1	169	54	19	.....	242	242	2562	2529	20000	142
236	1	183	39	15	237	.....	237	1252	1191	10000	190
308	2	.....	.....	310	310	.....	310	15833	15833	111864	1264
320	.....	250	34	36	.....	321	320	6876	6873	35000	85
350	.....	176	160	14	.....	350	350	7949	7806	53600	106
290	.....	272	18	.....	290	.....	290	2145	2053	20000	190
38	.....	30	8	.....	18	20	38	2158	2301	2400	29
87	.....	77	10	.....	38	49	87	311	304	1500	29
70	.....	46	24	.....	45	25	70	108	177	500	29
53	.....	27	24	.....	13	40	53	218	218	1200	52
56	.....	48	8	.....	56	.....	56	310	270	1500	29
97	.....	52	20	25	.....	97	97	1157	1120	8000	95
86	.....	66	20	.....	86	.....	86	178	178	400	34
69	.....	51	18	.....	.....	69	69	178	164	400	34
2301	4	1447	437	419	1093	1212	2305	41235	40917	266364	2308
70	.....	38	32	.....	28	42	70	167	167	400	28
67	.....	32	35	.....	37	30	67	281	248	600	28
35	.....	7	28	.....	17	18	35	143	143	400	28
28	.....	6	22	.....	10	18	28	90	90	400	24
58	.....	43	15	.....	29	29	58	211	245	300	28
130	.....	60	70	.....	6	130	24	1593	1497	12000	72
24	.....	.....	24	.....	.....	18	130	140	134	750	20
75	.....	50	25	.....	30	45	75	189	184	400	28
36	.....	28	8	.....	16	20	36	255	206	280	20
78	.....	25	18	.....	.....	78	78	171	154	1500	20
80	.....	62	18	.....	80	.....	80	171	165	1500	28
80	.....	62	18	.....	.....	80	80	1400	1398	14800	47
51	.....	25	26	.....	51	.....	51	320	326	800	47
129	.....	94	36	.....	.....	130	130	1275	1260	20000	68
47	1	33	14	.....	24	23	47	57	132	500	20
988	1	565	389	.....	328	661	989	6463	6349	54630	506
260	.....	226	34	.....	.....	260	260	7138	2996	13000	34
170	.....	118	52	.....	170	.....	170	658	629	2000	34
80	.....	52	28	.....	50	30	80	265	275	1200	.....
52	.....	45	7	.....	22	30	52	207	216	600	24
114	.....	96	18	.....	.....	114	114	1432	1127	6400	.....
102	.....	58	44	.....	.....	102	102	350	654	5200	28
80	.....	70	10	.....	80	.....	80	229	228	1900	28
858	.....	665	193	.....	322	536	858	10278	6126	30300	148

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MÉGANTIC.							
Ste-Anastasie	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Calixte de Somerset	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	1
St-Calixte de Somerset	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Ferdinand d'Halifax	Académie (garçons)	1	.....	1	5	.....	.....
St-Ferdinand d'Halifax	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Ste-Julie	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Sophie d'Halifax	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		5	2	1	5	4	11
MISSISQUOI.							
Farnham	Académie (garçons)	1	.....	5	9	.....	.....
N.-D. des Anges	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Romuald de Farnham	" (couvent)	.....	1	.....	.....	3	12
		2	1	5	9	5	12
MONTCALM.							
Rawdon	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
St-Esprit	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Jacques	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Jacques	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
St-Liguori	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
		1	4	1	.....	1	19
MONTMAGNY.							
Berthier	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Cap St-Ignace	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ile aux Grues	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Montmagny	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Montmagny	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
St-François	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
		4	2	.....	5	5	11
MONTMORENCY.							
Château-Richer	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Château-Richer	" (couvent)	1	.....	.....	.....	1	4
L'Ange-Gardien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Anne de Beaupré	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	2
Ste-Brigitte de Laval	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Famille	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Famille	Académie (couvent)	.....	1	1	.....	.....	4
St-Joachim	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Jean	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.											
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.	Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
								$	$	$	$
44	.....	19	25	.....	12	32	44	250	250	800	24
32	.....	17	15	.....	32	.....	32	412	340	300	38
152	.....	130	22	.....	.....	152	152	1935	1925	3500	47
121	5	44	48	34	126	.....	126	.....	.....	10000	.....
72	3	60	15	.....	.....	75	75	657	425	1800	28
44	.....	14	30	.....	12	32	44	253	250	100	28
42	.....	36	6	.....	18	24	42	121	121	500	24
507	8	320	161	34	200	315	515	3628	3311	17000	189
248	3	213	23	15	251	.....	251	9742	7442	22000	152
145	.....	85	60	.....	58	87	145	600	923	2500	20
140	10	115	25	10	.....	150	150	4600	4600	26500	.....
533	13	413	108	25	309	237	546	14942	12965	51000	172
72	1	59	15	.....	.....	73	73	560	605	2300	47
109	.....	89	20	.....	.....	109	109	535	602	2880	28
44	.....	28	16	.....	44	.....	44	468	399	1000	24
195	.....	133	62	.....	.....	195	195	4350	4350	12000	57
67	1	56	18	.....	.....	68	68	514	514	.....	47
487	2	358	131	.....	44	445	489	6427	6470	18180	203
35	.....	56	35	.....	20	15	35	329	278	800	28
110	.....	89	21	.....	52	58	110	295	295	800	24
100	.....	90	10	.....	46	54	100	430	309	300	20
200	.....	135	40	.....	200	.....	200	1882	1640	2000	20
187	.....	162	15	25	.....	187	187	1682	1985	8900	66
128	.....	100	28	10	.....	128	128	1194	1171	10000	72
760	.....	632	149	35	318	442	760	5812	5678	22800	230
43	.....	79	10	.....	89	.....	89	250	212	1400	24
89	.....	82	23	.....	.....	105	105	717	552	1750	38
105	.....	63	6	.....	33	36	69	126	142	1000	28
69	.....	37	10	.....	.....	47	47	910	910	20000	38
47	.....	40	3	.....	22	21	43	196	195	150	24
50	.....	36	14	6	50	.....	50	240	240	500	28
78	.....	65	7	.....	.....	78	78	1585	1553	2400	76
98	.....	90	8	.....	52	46	98	250	250	500	24
94	.....	81	13	.....	51	43	94	385	323	1900	66

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
MONTMORENCY.—(Suite).							
St-Laurent	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Laurent	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
St-Pierre	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		9	3	4	.....	10	14
MONTRÉAL.							
Académie commerciale cath	Académie (garçons)	1	.....	15	8	.....	.....
Académie de l'archevêché	Académie (garçons)	.....	1	.....	21	.....	.....
Collège Ste-Marie	Collège classique	.....	1	4	.....	.....	.....
Couvent rue St-Denis	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
" " Notre-Dame	" "	Soeurs 1	.....	.....	.....	.....	20
" " Visitation	" "	1	.....	.....	.....	.....	15
" " St-Antoine	Modèle "	..	1	.....	.....	1	11
" " St-Joseph	" "	1	.....	.....	.....	.....	8
" " Ste-Anne	" "	Cong. 1	.....	.....	.....	.....	9
" Académie Bourgeois	Académie "	1	.....	.....	.....	1	18
" Pointe St-Charles	Modèle "	..	1	.....	.....	.....	6
" Courant Ste-Marie	" "	N.-D. 1	.....	.....	.....	.....	10
" 91, rue St-Hubert	" "	..	.....	.....	.....	.....	.....
" St-Jacques	" "	.....	1	.....	.....	5	13
" du Sacré-Cœur (rue Ste-Catherine)	" "	.....	1	.....	.....	.....	20
" rue Maisonneuve	" "	.....	.....	.....	.....	.....	.....
École Champlain	" (garçons)	1	.....	9	.....	.....	.....
" Belmont	" "	1	.....	8	.....	.....	.....
" Montcalm	" "	1	.....	9	.....	.....	.....
" Olier	" "	1	.....	8	.....	.....	.....
" Sarsfield	" "	1	.....	7	.....	.....	.....
" de Melle L. Généreux	" (filles)	1	.....	.....	.....	6	.....
" " T. Cornwell	" (mixte)	1	.....	4	.....	4	.....
		14	7	64	29	17	148
NAPIERVILLE.							
Sherrington	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Cyprien	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	2
St-Cyprien	" (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Edouard	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Rémi	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
St-Rémi	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
		3	3	2	2	2	17

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Élèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
62	.....	51	11	.....	62	.....	62	345	328	500	28
72	.....	57	15	.....	.....	72	72	1878	1878	9200	57
72	.....	55	17	.....	37	35	72	238	208	1200	38
879	.....	736	137	6	396	483	879	7120	6791	40500	469
510	23	263	172	98	510	.....	510	18651	18651	148867	442
240	2	152	66	24	242	.....	242	3485	4101	16800	190
370	.....	.....	.....	370	370	.....	370	39700	39700	287000	1625
280	10	260	27	3	.....	290	290	7125	8330	40000	72
406	2	314	82	12	.....	408	408	8944	8648	.....	142
770	.....	650	105	15	.....	770	770	2713	2624	15000	72
203	7	158	52	.....	.....	210	210	2408	2344	16800	72
585	1	561	25	.....	.....	586	586	2251	7559	40000	88
383	.....	335	48	.....	.....	383	383	1976	1820	12000	88
994	1	883	96	16	.....	995	995	3082	3009	24000	124
224	17	201	40	.....	.....	241	241	1744	1200	12000	237
561	1	432	130	.....	.....	562	562	5605	5090	24000	66
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
635	.....	535	100	.....	.....	635	635	7220	8195	50000	522
127	5	70	62	.....	.....	132	132	8012	7830	56000	106
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
496	.....	355	41	.....	496	.....	496	6790	6790	19240	
343	6	311	38	.....	349	.....	349	6102	6102	79984	
441	2	343	100	.....	443	.....	443	7089	7089	11422	892
329	4	275	58	.....	333	.....	333	5989	5989	66226	
368	25	309	84	.....	393	.....	393	5320	5320	35690	
198	2	188	12	.....	.....	200	200	1324	888	8000	66
101	6	73	34	.....	34	73	107	864	825	5009	47
8564	114	6668	1372	538	3170	5485	8655	146394	152104	968029	4851
92	.....	74	18	.....	46	46	92	435	435	2000	28
119	.....	109	10	.....	.....	119	119	4503	3050	.....	47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
98	.....	84	14	.....	49	49	98	860	1460	1250	20
83	.....	76	7	.....	.....	83	83	703	760	3000	28
198	4	176	26	.....	.....	198	198	2573	2502	10000	33
139	.....	117	14	.....	139	.....	139	600	600	.....	47
729	4	636	89	.....	234	495	729	9674	8807	16250	203

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
NICOLET.							
Bécancourt	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	4	.....
Gentilly	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Nicolet	Collège classique	.....	1	1	27	.....	.....
Nicolet	Modèle (garçons)	1	.....	.....	4	.....	.....
Nicolet	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	14
St-Angèle de Laval	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Célestin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Grégoire	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
St-Grégoire	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	10
Ste-Gertrude	" "	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Léonard	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Monique	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Pierre les Becquets	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Wenceslas	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
		7	7	1	36	13	46
OTTAWA.							
Aylmer	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Buckingham	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
Buckingham	" (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hull	" (garçons)	1	.....	.....	12	.....	.....
Hull N.-D. de Grâce	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	7
Hull, St-Antoine	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	.....
Montebello	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	.....
Papineauville	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Pointe-Gatineau	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	4
Ripon	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-André Avellin	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		7	3	2	12	5	33
PORTNEUF.							
Cap-Santé	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Deschambault	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Deschambault	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
Grondines	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Portneuf	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Portneuf	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Pointe-aux-Trembles	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Pointe-aux-Trembles	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Augustin	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Augustin	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Basile	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Catherine	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE,

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
138	.....	118	20	.....	66	72	138	271	271	1000	38
116	.....	83	33	.....	.....	116	116	1500	1000	8000	38
193	.....	.....	.....	.....	193	.....	193	16988	18652	180000	1302
232	.....	181	91	193	282	.....	282	1225	1200	12000	118
265	.....	208	57	.....	.....	265	265	5114	23777	4000	95
62	.....	54	8	.....	30	32	62	241	241	650	.....
69	.....	51	18	.....	.....	69	69	832	730	2840	43
115	.....	70	25	20	115	.....	115	850	850	5300	47
164	.....	111	53	.....	.....	164	164	2246	2211	3600	55
43	.....	27	11	.....	.....	43	43	808	742	2500	28
115	.....	85	30	.....	57	58	115	146	146	100	28
206	.....	82	24	.....	.....	106	106	1408	802	5600	28
71	.....	41	30	.....	36	35	71	370	366	250	28
96	.....	79	17	.....	46	50	96	218	189	400	20
1835	.....	1190	417	213	825	1010	1835	32217	51177	226240	1868
88	13	34	24	.....	.....	111	101	1428	1281	20000	190
68	.....	14	54	2	.....	68	68	833	660	3000	57
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
650	.....	572	78	.....	650	.....	650	3442	3442	15000	213
124	2	25	96	5	.....	126	126	4765	5535	.....	237
772	.....	680	92	.....	.....	772	772	1883	1883	8000	47
114	.....	208	6	.....	89	125	214	561	561	5000	128
143	7	111	39	.....	60	90	150	392	262	250	.....
155	.....	100	55	.....	.....	155	155	1644	1324	2000	104
111	.....	91	20	.....	51	60	111	491	263	450	28
105	.....	91	6	.....	57	48	105	468	485	1000	49
2430	22	1926	470	7	907	1545	2452	15907	15696	54700	1053
23	.....	15	8	.....	9	14	23	174	174	400	24
29	.....	25	4	.....	29	.....	29	203	203	1200	24
121	.....	97	24	.....	.....	121	121	1626	1595	12000	66
36	.....	24	12	.....	20	16	36	366	347	700	24
30	.....	16	14	.....	30	.....	30	212	212	500	24
42	1	28	15	.....	.....	43	43	178	178	500	24
90	.....	25	15	.....	40	.....	40	158	163	600	24
90	.....	66	16	8	.....	90	90	985	980	5000	152
30	.....	25	5	.....	30	.....	30	145	171	800	24
75	.....	57	18	.....	.....	75	75	1452	1447	12000	133
82	.....	67	15	.....	44	38	82	208	208	480	.....
47	3	40	10	.....	22	28	50	195	137	400	28

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
PORTNEUF.—(Suite.)							
St-Jean-Baptiste des Ecureuils..	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Jeanne de Neuville.....	" (mixte).....	1	.....	.....	.....	1	.....
		11	3	1	.....	13	15
PONTIAC.							
Portage du Fort.....	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	2	.....
CITÉ DE QUÉBEC.							
Bon Pasteur.....	Académie (couvent)..	1	.....	.....	.....	.....	24
Ecole de dessin et des arts.....	" (garçons)..	.....	1	.....	10	.....	.....
L'Œuvre du Patronage.....	Modèle (garçons).....	1	.....	1	5	.....	.....
Rue Ste-Famille, Melle Neuville.	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Sœurs de la Charité.....	Académie (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	10
" " " Orphelinat...	Modèle (mixte),.....	.....	1	.....	.....	3	7
" " " garçons.....	" (garçons)	.....	1	.....	.....	.....	6
" " " filles.....	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	12
" " " N.-D. de la G.	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
" " " Cap Diamant.	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	4
Société d'Education.....	" (garçons)	1	.....	2	6	.....	.....
St-Roch.....	Académie (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	32
St-Roch, rue St-François.....	Modèle (garçons)	1	.....	4	14	.....	.....
St-Roch, Melle Vitaline Côté....	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Roch.....	" (garçons).....	1	.....	4	16	.....	.....
St-Patrice.....	" (garçons)	1	.....	2	6	.....	.....
St-Sauveur.....	" (garçons)	1	.....	3	7	.....	.....
St-Sauveur.....	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	14
		11	7	16	64	6	113
COMTÉ DE QUÉBEC.							
Ancienne Lorette.....	Modèle (mixte).....	1	.....	.....	.....	1	.....
Bellevue.....	Académie (couvent)..	.....	1	.....	.....	.....	.....
Beauport.....	Modèle (garçons)	1	.....	.....	.....	1	.....
Beauport.....	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Cap-Rouge.....	" (garçons)	1	.....	.....	.....	.....	2
Cap-Rouge	" (filles).....	1	.....	.....	.....	.....	3
Charlesbourg	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Charlesbourg	Académie (couvent)..	1	.....	.....	.....	.....	6
N.-D. des Laurentides	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
Sillery.....	Académie (couvent) ..	.....	1	.....	.....	.....	45
Sillery.....	Modèle (mixte).....	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Ambroise	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
102	.....	57	45	.....	55	47	102	240	214	200	28
38	1	23	16	.....	16	23	39	755	710	.....	28
835	5	565	217	8	295	495	790	6897	6739	34780	603
65	.....	38	27	.....	36	29	65	614	569	300	.....
533	25	208	250	100	.....	558	558	24808	24808	133740	95
234	6	90	80	70	240	.....	240	1000	1000	.....	884
152	.....	105	47	.....	152	.....	152	4924	4562	10000	190
38	.....	35	3	.....	17	.....	38	314	280	2400	47
68	.....	4	15	.....	.....	21	68	782	782	113000	190
302	.....	265	15	47	110	68	302	390	390	.....	90
154	.....	144	10	.....	154	192	154	140	140	.....	38
653	3	579	77	.....	.....	656	656	888	888	.....	38
174	.....	141	33	.....	.....	174	174	170	177	.....	88
135	.....	89	46	.....	.....	135	135	634	634	3000	38
536	.....	452	84	.....	536	.....	536	750	750	28000	.....
112	2	868	96	72	.....	1036	1036	15066	13897	40000	834
1164	.....	844	320	.....	1164	.....	1164	1094	1094	65000	95
63	.....	40	23	.....	20	43	63	420	420	1200	33
1160	.....	700	280	.....	1160	.....	1160	2750	2750	96000	57
320	.....	118	202	.....	320	.....	320	1800	1800	22829	430
653	.....	569	84	.....	653	.....	653	6843	3559	15000	190
775	.....	730	45	.....	.....	775	775	3150	2320	8000	190
7226	36	5981	1710	289	4526	3658	8184	65923	60251	538169	3527
42	.....	22	20	.....	21	21	42	160	160	600	20
105	6	43	40	28	.....	111	111	7329	6964	93000	106
72	.....	66	6	.....	72	.....	72	449	255	3000	28
215	.....	173	42	.....	.....	215	215	1618	1598	20000	28
52	.....	31	21	.....	52	.....	52	.....	.....	2000	72
78	.....	50	28	.....	.....	78	78	.....	.....	2000	72
67	.....	52	15	.....	67	.....	67	313	437	1600	28
128	.....	100	20	8	.....	128	128	3239	3239	13900	38
84	.....	74	7	.....	.....	84	84	312	312	600	68
142	7	50	78	12	.....	149	149	22387	22052	80489	123
116	.....	96	20	.....	84	32	116	640	640	1600	123
61	1	50	12	.....	62	.....	62	290	290	2500	28

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
COMTÉ DE QUÉBEC.—(Suite.)							
St-Ambroise	Modèle (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ste-Foye	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
		11	3	4	.....	4	66
RICHELIEU.							
Sorel	Académie (garçons)	1	.....	4	8	.....	.....
Sorel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
Sorel	Modèle (garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
St-Aimé	" (couvent)	.....	1	.....	.....	3	5
St-Aimé	" (garçons)	.....	.....	1	5	.....	.....
St-Ours	" (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Ours	" (couvent)	.....	1	.....	.....	2	9
		4	3	6	19	6	32
RICHMOND.							
Richmond	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Richmond	Académie (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	1	.....	.....	.....	8
RIMOUSKI.							
Matane	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	2
Matane	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
McNider	" (mixte)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
N.-D. du Sacré-Cœur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Rimouski, ville	Collège classique	.....	1	1	15	.....	.....
" "	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	18
" "	Modèle (orphelinat)	.....	1	.....	.....	.....	15
" "	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
" paroisse	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Angèle de Mérici	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Anaclet	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Ste-Cécile du Bic	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Fabien	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Ste-Félicité	" (mixte)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Luce	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	2
St-Octave de Métis	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Simon	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
		11	4	1	15	15	42
ROUVILLE.							
Ste-Angèle	Modèle (mixte)	1	1	1	.....	1	.....
St-Césaire	Académie (garçons)	.....	.....	3	9	.....	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons	Filles.	Total				
								$	$	$	$
39	1	31	9	.....	.....	40	40	190	190	2500	28
108	.....	88	20	.....	54	54	108	488	442	1200	57
1309	15	926	338	48	412	912	1324	37415	36579	224989	819
140	.....	75	51	14	140	.....	140	6100	6180	15000	.....
600	5	401	190	14	.....	600	600	4179	6050	45000	285
410	.....	378	32	.....	410	.....	410	1200	1200	12000	142
150	.....	128	10	.....	.....	150	150	1787	1694	6950	28
167	.....	95	72	.....	167	.....	167	540	565	3000	38
88	4	52	36	.....	88	.....	88	453	444	1200	38
210	.....	130	85	.....	.....	215	215	2625	3600	1800	38
1765	9	1259	476	28	805	965	1770	16884	19733	84950	569
188	6	146	48	.....	.....	194	194	2370	2150	7000	95
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
188	6	146	48	.....	.....	194	194	2370	2150	7000	95
24	.....	15	9	.....	.....	24	24	525	501	8700	24
36	.....	15	21	.....	19	17	36	441	441	600	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
53	.....	33	20	.....	23	30	53	118	127	450	24
105	.....	.....	.....	105	105	.....	105	11759	11134	48000	2193
300	.....	212	70	18	.....	300	300	7627	8195	17000	266
75	.....	60	15	.....	.....	75	75	7627	7451	18000	43
66	.....	40	26	.....	66	.....	66	487	492	300	24
48	.....	32	16	.....	32	16	48	181	120	200	24
.....	.....	.....	.....	.....	42	39	81	179	179	250	28
83	.....	73	10	.....	41	42	83	200	200	.....	28
107	.....	73	34	.....	59	48	107	266	324	800	28
95	.....	50	45	.....	51	44	95	201	201	600	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
62	.....	52	10	.....	32	30	62	209	281	500	38
80	.....	44	36	.....	46	34	80	225	213	400	24
93	.....	63	30	.....	43	50	93	100	100	300	33
1227	.....	762	342	123	559	749	1308	30145	29959	96100	2805
838	1	77	12	.....	42	47	89	1435	1435	650	28
204	.....	99	60	45	204	.....	204	7804	6904	16000	152

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE
Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
ROUVILLE.							
St-Césaire	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	3	12
St-Hilaire	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Hilaire	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Ste-Marie de Monnoir	Collège classique	.....	1	1	20	.....	.....
Ste-Marie de Monnoir	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	3	11
		3	4	6	29	7	29
ST-HYACINTHE.							
St-Charles	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	2	.....
St-Denis	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Denis	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
St-Hyacinthe	Collège classique	.....	.....	.....	.....	.....	.....
"	Académie (garçons)	1	.....	.....	9	.....	.....
"	Modèle (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	8
" , N.-D. de Lorette	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
		4	2	1	11	2	23
ST-JEAN.							
Lacolle	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Jean	" (garçons)	1	.....	.....	10	.....	.....
St-Jean	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	2	14
Ste-Marguerite de Blairfindie	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	2	.....
St-Valentin	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		4	1	3	10	5	14
ST-MAURICE.							
Pointe-du-Lac	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Pointe-du-Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
St-Barnabe	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
Shawinigan	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Yamachiche	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Yamachiche	Modèle (garçons)	1	.....	1	4	.....	.....
		2	3	1	4	3	17
SAGUENAY.							
Escoumins	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Pointe-aux-Esquimaux	" (couvent)	1	.....	.....	.....	.....	3
		2	.....	....	.....	1	3
SHEFFORD.							
Granby	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Roxton-Falls	" (garçons)	.....	1	.....	4	.....	.....

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
236	.....	195	35	6	.....	236	236	4652	4642	25000	57
87	5	67	25	.....	.....	92	92	2120	1520	10000	47
75	.....	67	8	.....	75	.....	75	610	610	1500	20
210	1	.....	.....	211	211	.....	211	16941	19063	50000	722
280	.....	220	50	10	.....	280	280	5000	5000	20000	85
1180	7	725	190	272	532	655	1187	38662	39174	123150	1111
130	.....	90	40	.....	60	70	130	560	527	1000	57
123	.....	103	20	.....	.....	123	123	1896	1877	12900	64
135	.....	75	60	.....	135	.....	135	330	325	10000	28
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
561	.....	247	193	121	561	.....	561	6372	6372	19123	95
426	.....	394	32	.....	.....	426	426	2332	2332	8000	38
137	1	93	45	.....	.....	138	138	2056	2056	10500	95
1512	1	1002	390	121	756	757	1513	13546	13489	61523	377
124	.....	100	24	.....	57	67	124	462	462	1000	34
332	5	246	91	.....	337	.....	337	3744	3765	12000	95
355	5	304	42	14	.....	360	360	2525	2925	17000	106
82	.....	22	8	.....	39	43	82	363	358	800	20
66	.....	48	18	.....	38	28	66	341	300	1094	20
959	10	720	183	14	471	498	969	7435	7810	31894	275
86	.....	82	4	.....	49	37	86	199	199	600	28
67	.....	59	8	.....	.....	67	67	2305	2177	5000	28
75	.....	63	12	.....	.....	75	75	1210	1210	5720	28
95	.....	80	15	.....	42	53	95	150	83	700	20
188	2	153	28	7	.....	188	188	6850	6850	15000	38
227	.....	204	23	.....	227	.....	227	2577	3271	7500	106
738	2	641	90	7	318	420	738	13291	13790	34520	248
60	.....	60	.....	.....	23	27	50	235	199	200	32
136	.....	126	10	.....	.....	136	136	1401	1401	2000	142
196	.....	186	10	.....	23	163	186	1636	1600	2200	174
41	4	25	20	.....	.....	45	45	1190	990	5000	47
312	.....	95	37	.....	192	.....	192	500	500	5000	28

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
SHEFFORD. —(Suite.)							
Roxton-Falls	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
Waterloo	" (garçons)	1	.....	.....	.....	1	3
Waterloo	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	15
		1	4	.....	4	1	28
SHERBROOKE.							
Sherbrooke	Collège classique	.....	1	1	18	.....	.....
Sherbrooke	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	17
		.....	2	1	18	.....	17
SOULANGES.							
Côteau-Landing	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Les Cèdres	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	4
Rivière Beaudette	" (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Ignace, Côteau du Lac	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Ignace, Côteau du Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	2
St-Joseph de Soulanges	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Polycarpe	" (mixte)	1	.....	2	.....	.....	.....
St-Polycarpe	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
St-Polycarpe	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Zotique	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
		7	3	8	.....	4	13
STANSTEAD.							
Coaticooke	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	2	12
Magog	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	3
Stanstead	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
		1	2	.....	.....	2	21
TÉMISCOUATA.							
Cacouna	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Cacouna	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Fraserville	Académie (couvent)	1	.....	.....	.....	1	10
Fraserville	Modèle (garçons)	1	.....	.....	6	.....	.....
Ile Verte	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
Ile Verte	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
N.-D. du Portage	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
St-Arsène	" (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
St-Eloi	" (mixte)	1	.....	.....	.....	1	.....
Trois-Pistoles	" (garçons)	1	.....	1	.....	.....	.....
Trois-Pistoles	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
		9	2	2	6	8	23

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$	$	$
35	.....	25	12	.....	.....	35	35	417	522	5000	20
161	.....	148	13	.....	161	.....	161	1338	1338	1500	28
50	17	36	31	.....	.....	67	67	5632	5641	25000	76
419	21	329	113	.....	353	147	500	9077	8991	41500	199
174	7	.....	.....	181	181	.....	181	9099	8620	50000	2012
605	13	494	96	28	.....	618	618	7020	6990	19000	228
779	20	494	96	209	181	618	799	16119	15610	69000	2240
89	3	62	30	.....	53	39	93	345	401	1000	38
84	.....	70	14	.....	.....	34	84	645	640	12000	38
103	6	100	9	.....	60	49	109	367	388	1000	33
68	.....	62	6	.....	68	.....	68	265	260	800	28
89	.....	64	25	.....	.....	89	89	580	2175	2400	28
45	.....	35	10	.....	45	.....	45	334	376	1000	.....
88	.....	58	30	.....	55	33	88	600	650	1200	20
49	1	38	12	.....	50	.....	50	365	365	800	20
98	.....	75	23	.....	.....	98	98	2429	2379	13000	33
93	.....	68	25	.....	57	36	93	280	276	1000	28
816	10	632	184	.....	388	428	816	6150	7930	34200	266
227	10	205	32	.....	.....	237	237	3064	2706	13000	228
177	2	117	62	.....	74	105	179	270	270	2000	38
74	26	80	20	.....	.....	100	100	2940	2822	25000	95
478	38	402	114	.....	74	442	516	6274	5798	40000	361
48	.....	28	20	.....	.....	48	48	1181	1137	8000	36
55	.....	35	20	.....	55	.....	55	300	300	800	78
194	.....	157	22	15	.....	194	194	29881	29881	32154	46
256	4	135	125	.....	260	.....	260	2900	3475	14000	77
97	.....	77	20	.....	.....	97	97	249	249	500	28
84	.....	72	12	.....	84	.....	84	299	299	800	28
49	.....	45	4	.....	21	28	49	140	142	200	28
86	.....	66	20	.....	48	38	86	184	184	300	38
45	.....	35	10	.....	20	25	45	169	174	400	28
29	.....	19	10	.....	29	.....	29	280	198	600	38
133	.....	103	30	.....	.....	133	133	1040	200	1000	95
976	4	772	293	15	517	563	1080	36623	36239	58754	520

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
TERREBONNE.							
Ste-Anne des Plaines	Modèle (garçons)	1	.....	1	.....	1	.....
Ste-Anne des Plaines	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Jérôme	Académie (garçons)	1	.....	2	9	.....	.....
St-Jérôme	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	1	10
Ste-Thérèse	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	8
Ste-Thérèse	Collège classique	.....	1	1	25	.....	.....
Terrebonne	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Janvier	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
		3	5	4	34	4	30
TROIS-RIVIÈRES.							
Trois-Rivières	Collège classique	.....	1	1	26	.....	.....
Trois-Rivières	Académie (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Trois-Rivières	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	32
		.....	2	1	26	1	32
VAUDREUIL.							
Rigaud	Collège classique	.....	1	2	21	.....	.....
Rigaud	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Ste-Marthe	Modèle (mixte)	1	.....	1	.....	.....	.....
Vaudreuil	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Vaudreuil	" (garçons)	1	.....	.....	2	.....	.....
		2	3	3	23	.....	12
VERCHÈRES.							
Beloeil	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	9
Contrecœur	" (mixte)	1	.....	.....	.....	3	.....
St-Antoine	" (mixte)	1	.....	.....	.....	.....	5
Ste-Julie	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
St-Marc	" (mixte)	1	.....	1	.....	1	.....
Varennes	Académie (garçons)	.....	1	3	12	.....	.....
Varennes	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	6
Verchères	Académie (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	13
Verchères	Modèle (garçons)	1	.....	.....	3	.....	.....
		5	4	5	15	5	33
WOLFE.							
Weedon	Modèle (mixte)	1	.....	.....	.....	2	.....
Wotton	" (garçons)	1	.....	.....	.....	2	.....
Wotton	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	3
		2	1	.....	.....	4	3

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et les terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons.	Filles.	Total.				
								$	$		$
105	.....	55	50	.....	105	.....	105	619	619	600	28
112	.....	81	31	.....	.....	112	112	1860	1815	20000	38
353	.....	195	105	53	353	.....	353	1250	940	8000	142
318	.....	292	26	.....	.....	318	318	4163	3400	14000	95
218	1	178	30	11	.....	218	218	3044	3025	55000	28
259	.....	.....	.....	259	259	.....	259	26938	26938	120000	1741
170	.....	124	32	14	.....	170	170	1694	1671	16000	47
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24
1535	1	925	274	337	717	818	1535	39028	38408	233600	2143
281	.....	.....	.....	281	281	.....	281	25264	19200	85000	1944
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
523	2	286	221	18	.....	525	525	15955	15511	157000	95
804	2	286	221	299	281	525	806	41219	34711	242000	2039
228	2	.....	.....	230	230	.....	230	16930	16930	65000	1359
101	.....	45	38	18	.....	101	101	13882	13882	30000	30
51	.....	39	12	.....	24	27	51	400	400	1000	28
101	.....	90	11	.....	.....	101	101	1460	1430	8000	28
104	.....	72	32	.....	104	.....	104	560	534	8200	28
585	2	246	93	248	358	229	587	33232	33176	112200	1473
94	.....	72	22	.....	.....	94	94	2060	1803	1650	38
133	.....	89	44	.....	70	63	133	380	363	800	30
165	.....	140	25	.....	85	80	165	612	612	4000	28
95	.....	83	12	.....	55	40	95	427	417	2000	20
124	.....	90	34	.....	67	57	124	300	300	2000	28
194	.....	89	52	53	194	.....	194	15700	15412	25000	185
102	.....	78	24	.....	.....	102	102	3530	8215	17800	66
228	.....	104	50	17	.....	228	228	4047	4008	12000	38
140	.....	110	30	.....	140	.....	140	738	875	7000	95
1275	.....	855	293	70	611	664	1275	27794	32005	72250	528
77	.....	69	8	.....	57	20	77	222	239	100	24
76	.....	23	53	.....	76	.....	76	228	228	400	24
66	.....	44	22	.....	.....	66	66	2600	2580	6800	95
219	.....	136	83	.....	133	86	219	3050	3047	7300	143

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE

Institutions scolaires catholiques

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Degré de l'institution.	Ecoles sous contrôle.	Ecoles indépendantes.	Instituteurs.		Institutrices.	
				Laïques.	Religieux.	Laïques.	Religieuses.
YAMASKA.							
Baie du Febvre	Académie (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Baie du Febvre	Modèle (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-David	Modèle (garçons)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-David	" (couvent)	.....	1	.....	.....	1	5
St-François du Lac	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	4
St-Guillaume d'Upton	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	7
St-Michel	" (couvent)	.....	1	.....	.....	.....	5
St-Thomas de Pierreville	" (garçons)	1	.....	.....	5	.....	.....
Village de Pierreville	" (filles)	1	.....	.....	.....	1	.....
		3	5	.....	10	2	28

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

romaines subventionnées.—(*Suite.*)

Elèves.								Revenus annuels de l'institution.	Dépenses annuelles de l'institution.	Valeur des édifices et des terrains.	Subvention du gouvernement en 1887-88.
Catholiques.	Protestants.	Dans le cours élémentaire.	Dans le cours modèle.	Dans les cours académique et classique.	Garçons	Filles.	Total				
								$	$	$	$
93	.....	37	30	26	93	.....	93	942	942	8000	76
97	.....	66	31	.....	.....	97	97	1350	1350	9700	43
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
114	.....	74	40	.....	.....	114	114	1263	1614	7900	28
74	.....	56	18	.....	.....	74	74	1134	694	10600	28
165	.....	149	16	.....	.....	165	165	2386	1952	6000	28
64	.....	39	25	.....	.....	64	64	1695	1656	6875	38
137	.....	83	38	.....	137	.....	137	460	423	12000	72
38	.....	.....	38	.....	.....	38	38	145	145	1000	28
782	.....	504	236	26	230	552	782	9375	8776	62075	341

ÉDUCATION SUPÉRIEURE CATHOLIQUE, 1887-88.

UNIVERSITÉ LAVAL.

SECTIONS.	Facultés.	Nombre d'années du cours d'études.	Nombre de professeurs	Nombre d'élèves.
QUEBEC	Théologie	4	9	61
"	Droit	3	11	39
"	Médecine	4	11	90
"	Départ. vétérinaire	3	6	9
"	Arts	3	23	69
MONTRÉAL	Théologie	4	9	148
"	Droit	3	10	74
"	Médecine	4	13	60
"	Départ. vétérinaire	3	11	37
"	Arts	3	27	226
			130	813

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

—	Bacheliers.							Licenciés.						Docteurs.						
	Es-Sciences.	Es-Lettres.	Es-Arts.	En Médecine.	En Droit.	En Théologie.	En Droit canon.	En Philosophie.	Es-Sciences.	Es-Arts.	En Médecine.	En Droit.	En Théologie.	En Philosophie.	Es-Sciences.	Es-Lettres.	En Médecine.	En Droit.	En Droit canon.	En Théologie.
1852 à 1887	134	102	290	277	286	102	20	1	1	60	162	80	27	3	2	16	172	43	8	50
En 1888. ..	9	2	13	24	14	4	...	..	..	...	6	2	2	...	...	6	4	1	..	4
Total....	143	104	303	301	300	106	20	1	1	60	168	82	29	3	2	22	176	44	8	54

ÉCOLES NORMALES, 1887-88.

Ecoles normales.	Subvention du gouvernement.	Professeurs	Elèves.	Nombre de brevets accordés en 1888.			
				Académie.	Ecole modèle.	Ecole élémentaire.	Total.
Laval (Québec).....	$14,400	18	126	3	41	42	86
Jacques-Cartier (Montréal)	13,733	9	58	4	9	10	23
	$28,133	27	184	7	50	52	109

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

UNIVERSITÉS, COLLÈGES AFFILIÉS

Universités, Collèges affiliés et Ecole normale.	Subvention du gou-vernement.	Revenus annuels.	Dépenses annuelles.	Montant total des fonds accordés.	Valeur des édifices et des propriétés foncières.	Nombre de volumes de la bibliotheque.	Nombre de diplômes accordés.
	$	$	$	$			
Université McGill	4150	59074	63540	524093	234020	38437	103
Université (Bishop's College)	2250	9172	9879	91900	26000	8000	15
Collège Morin	1750	4000	4000	2500	30000	15000	.....
Collège St-Francois	1000	200	1600	1000	12000	225	.....
Collège presbytérien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Wesleyan Theological College"	.....	5000	5000	51000	42000	2000	.....
" Congregational College"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Montreal diocesan Theolog. College"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totaux	9150	77446	84019	670493	344020	63662	118
Ecole normale McGill	13866	13866	13866	.....	50000	3000	83

PROTESTANTE, 1887-88.

ET ÉCOLE NORMALE.

Facultés.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études	Nombre de semaines durant l'année scolaire	Nombre de professeurs et de conférenciers.	Nombre d'étudiants immatriculés.	No. d'élèves (garçons.)	No. d'élèves (filles.)	No. total d'élèves.	No. des élèves gradués.	No. de médailles d'or décernées.	No de médailles d'argent décernées.	No. de médailles de bronze décernées.	No. de prix accordés.	No. des boursiers.	Montant total annuel des bourses.	Nombre d'élèves admis gratuitement.
Arts	4	33	13	132	169	109	278	27	5	1	1	38	15	1820	116
Médecine	3	30	8	239	....	....	.....	54	2	....	....	7	....	.....	....
Droit	3	30	7	16	17	....	17	5	1	....	....	6	....	.....	....
Sciences	4	33	12	50	63	....	63	14	1	1	....	19	....	.....	...
Total	....	....	40	437	249	109	358	100	9	2	1	70	15	1820	116
Arts	3	38	7	18	19	....	19	2	....	....	1	9	5	2000	....
Médecine	4	20	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	60	....
Droit	3	27	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	.....	....
Théologie	2	38	3	....	3	....	3	....	....	....	....	4	....	.....	....
Total	....	....	10	18	22	....	22	2	....	....	1	13	5	2060	....
Arts	4	30	5	26	24	4	28	....	....	....	....	....	9	311	18
Théologie	3	25	4	6	6	....	6	....	....	....	....	....	....	.....	....
Total	....	....	9	32	30	4	34	....	....	....	....	....	9	311	18
Arts	2	40	3	14	13	1	14	....	....	....	....	....	....	.....	6
Sciences	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	.....	....
Total	....	....	3	14	13	1	14	....	....	....	....	....	....	.....	6
Théologie	3	32	9	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	.....	....
Théologie	3	32	5	18	32	....	32	....	1	....	....	7	....	.....	21
Théologie	3	28	6	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	.....	....
Théologie	3	30	7	14	....	....	24	....	....	....	....	....	....	.....	24
.....	....	....	89	533	346	114	484	102	10	2	2	90	29	4191	185
.....	3	36	7	112	6	106	112	83	....	2	1	2	110	800	112

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

"HIGH SCHOOLS" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Recettes.						Dépenses.		
	Des commissaires ou syndics	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1886-87.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1887-88.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenu annuel	Traitement des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Montréal	1499	1187	1185	17042	.....	19726	17223	2503	19726
Québec	543	1285	1285	2041	.....	3869	3000	869	3869
Bishop's college school	.....	.....	.....	16321	500	16821	4182	12534	16716
Collège St-François	.....	.....	.....	800	180	980	330	250	580
Collège Morrin	.....	.....	.....	1260	.....	1260	953	307	1260
"High School" des filles de Mont.	.....	200	200	10296	.....	10496	6922	1347	8269
"High School" des filles de Québec	1043	200	200	1799	.....	3042	2540	502	3042
Compton L. college school	.....	200	200	2950	300	3450	950	2944	3894
Stanstead W. L. college school	.....	400	400	3457	4633	8490	4450	4352	8802
Total pour les "High schools" et les écoles spéciales	3085	3470	3470	55966	5613	68134	40550	25608	66158

ACADÉMIES.

Bedford	.....	200	200	75	.....	275	241	34	275
Coaticooke	1830	350	350	1078	.....	3258	2250	985	3235
Cote St-Antoine	500	150	150	1087	3515	5252	2205	2659	4864
Cowansville	450	350	400	300	.....	1150	1157	.....	1157
Clarenceville	150	200	200	465	395	1210	770	326	1096
Dunham	290	200	200	271	29	790	671	98	769
Granby	709	150	200	322	532	1763	843	768	1611
Huntingdon	158	560	550	723	.....	1428	1275	158	1433
Hatley	.....	100	150	147	130	427	427	20	447
Inverness	189	350	350	342	.....	881	684	69	753
Knowiton	.....	250	325	300	.....	685	686	15	700
Lachute	1208	500	500	591	107	2406	1819	575	2394
Lacolle	385	300	200	180	.....	765	625	135	760
Sherbrooke	1605	300	300	540	.....	2445	2100	345	2445
St-Jean	.....	200	200	488	1255	1943	1147	784	1931
Shawville	369	150	150	146	.....	665	629	157	786
Trois-Rivières	802	200	200	366	267	1635	1200	435	1635
Waterloo	1509	550	550	719	300	3078	1868	1300	3168
Total pour les académies	10151	4950	5175	8200	6530	30056	20596	8863	29459
Total pour les "High schools," les écoles spéciales et les académies	13236	8420	8645	64166	12143	98190	61146	34471	95617

PROTESTANTE 1887-88.—(*Suite.*)

"HIGH SCHOOL" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

Professeurs.				Elèves.								Assistance.	
	Principaux.												
Nombre de professeurs.	Traitements.	Classe des brevets.	Qui a délivré les brevets	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Cours académique.	Protestants	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans	Agés de plus de seize ans.	Nombre total des élèves.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne du nombre de jours pendant lesquels chaque élève a fréquenté le cours académiq.
	$												
20	2200	LL.D.A..	McGill...	256	163	164	571	12	527	56	583	195	514
5	1000	Acad. ..	McGill ...	0	67	43	96	4	93	7	100	184	85
9	.....	M. A....	Bishop's .	.....	....	71	70	1	45	26	71	220	70
4	1100	M. A....	Victoria..	.....	....	70	63	7	14	56	70	200	40
4	.....	LL. D...	Edinburg.	.....	....	24	24	0	24	0	24	195	24
16	1000	Acad . .	McGill n.s.	163	90	97	345	5	304	46	350	195	292
7	700	Mod....	McGill n.s.	71	67	25	161	2	154	9	163	191	118
3	300	Mod....	McGill ..	6	6	11	23	0	11	12	23	180	21
8	1100	M. A....	Victoria .	.....	55	75	125	5	54	76	130	195	76
76	7400	.....	.....	496	438	580	1478	36	1226	288	1514	1755	1240

ACADÉMIES.

2	.....	Acad....	Montréal.	3	3	18	22	2	15	9	24	100	160
5	1300	Acad....	Montréal.	147	48	46	233	8	202	39	241	200	160
5	900	M. A ...	Bishop's..	156	29	22	207	....	.....	....	207	197	161
5	750	Acad.. .	Montréal.	65	39	54	150	8	123	35	158	203	104
3	620	B. A. ...	McGill ..	35	26	28	68	21	43	46	89	200	28
2	400	B. A. ...	McGill...	40	16	35	84	7	64	27	91	197	62
3	700	Acad....	McGill...	73	48	51	153	19	123	49	172	207	80
2	1200	B. Acad.	McGill ..	23	25	50	92	6	20	78	98	190	55
1	430	.....	.....	4	....	21	24	1	9	16	25	150	12
2	600	B. Acad.	McGill...	25	....	56	79	2	45	36	81	204	51
1	800	Acad ...	Montréal.	0	....	23	23	....	14	9	23	181	18
4	750	B. Acad	McGill...	73	20	48	.....	....	.....	...	141	200	.....
2	400	Acad....	McGill...	52	18	12	70	12	62	20	82	204	50
5	1000	Acad	McGill...	14	24	54	87	5	41	51	92	193	32
5	800	Acad....	McGill...	49	19	27	83	12	86	9	95	200	.....
2	450	Acad....	Sherbr'ke .	47	23	30	100	....	81	19	100	209	76
3	800	B. A....	Victoria..	33	24	17	69	5	70	4	74	196	50
6	800	Acad....	Québec ..	120	61	89	269	1	213	57	270	199	211
58	12700	.....	.....	959	423	681	1813	109	1211	504	2063	3460	1166
134	20100	.....	.....	1455	861	1261	3291	145	2437	792	3577	5215	2406

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

" HIGH SCHOOLS " ET ÉCOLES SPÉCIALES.

NOMS DES LOCALITÉS.	Elèves des cours académique et modèle					
	Dictée.	Grammaire anglaise et analyse logique.	Composition anglaise.	Littérature anglaise.	Géographie.	Histoire sainte.
Montréal	327	327	327	164	327	327
Québec	100	100	100	43	100	100
Bishop's college school	71	71	71	45	71	71
Collège St-François	70	70	70	30	50	50
Collège Morrin	24	24	24	24	24	24
High school des filles de Montréal	187	187	187	97	169	129
High school des filles de Québec	92	92	92	92	92	92
Compton L. College school	17	15	15	13	15	15
Stanstead W. L. C. School	51	47	70	37	43	50
Total pour les "High schools" et les écoles spéciales.	939	933	956	545	891	858

ACADÉMIES.

Bedford	21	21	21	21	21	13
Coaticooke	91	91	91	45	91	91
Cote St-Antoine	51	51	51	22	51	51
Cowansville	93	93	93	93	93	93
Clarenceville	46	46	46	9	46	46
Dunham	46	44	46	37	46	44
Granby	98	95	96	43	97	93
Huntingdon	75	75	75	50	75	74
Hatly	25	21	21	6	21	25
Inverness	56	55	55	55	55	46
Knowlton	23	23	23	15	23	23
Lachute	68	68	68	68	68	68
Lacolle	30	30	30	12	30	28
Sherbrooke	78	79	78	72	78	69
St-Jean	46	46	46	27	46	45
Shawville	52	52	44	23	50	50
Trois-Rivières	41	41	41	17	41	36
Waterloo	150	150	150	89	150	149
Total pour les académies	1090	1080	1075	704	1082	1044
Total pour les "High schools," les écoles spéciales et les académies	2029	2013	2031	1249	1973	1902

PROTESTANTE, 1887-88.—(*Suite.*)

"HIGH SCHOOLS" ET ÉCOLES SPÉCIALES.

étudiant les principales matières de l'enseignement.

Histoire ancienne.	Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.	Arithmétique.	Algèbre.	Géométrie.	Trigonométrie.	Dessin.	Tenue des livres.	Français.	Allemand.	Latin.	Grec.	Sciences naturelles.
86	178	102	327	164	164	24	314	216	327	68	298	115	47
43	100	74	100	43	73	.....	100	74	98	.....	59	19	.....
25	71	71	71	51	51	12	71	40	68	16	68	20	51
3	41	35	70	30	25	1	30	30	35	.....	30	22	10
.....	0	24	24	7	7	.....	24	.....	24	.....	20	8	.....
21	58	43	187	84	59	3	131	79	187	43	133	17	80
6	92	57	92	50	25	.....	92	92	92	.....	50	2	25
9	15	9	17	12	5	.....	.....	.....	16	.....	8	.....	.....
14	25	30	80	29	40	.....	52	33	63	.....	25	11	16
207	850	445	968	470	449	40	814	564	910	127	689	214	229

ACADÉMIES.

.....	17	12	21	6	4	.....	21	3	13	.....	5	.....	.....
24	91	91	91	72	45	.....	91	72	72	.....	45	9	.....
9	51	51	51	19	22	.....	51	22	51	.....	51	9	22
.....	93	93	93	11	2	.....	93	93	43	.....	18	.....	.....
13	46	46	46	46	21	.....	13	46	46	.....	15	8	.....
1	46	41	46	20	1	.....	46	42	24	.....	7	.....	12
9	75	94	98	42	28	.....	88	69	76	.....	41	8	.....
35	75	75	75	75	55	3	75	63	75	.....	43	23	12
.....	21	21	25	10	3	.....	11	7	17	.....	3	1	.....
18	55	55	55	24	24	1	55	49	35	.....	8	1	.....
12	23	23	23	17	16	.....	23	12	21	.....	14	2	.....
18	68	68	69	63	43	.....	68	68	68	.....	45	17	.....
14	30	8	30	23	9	.....	29	23	23	....	7	.....	.....
20	78	78	78	78	72	.....	78	56	80	.....	50	.....	.....
16	46	46	46	37	27	.....	46	46	45	.....	32	3	27
8	49	32	53	20	18	1	17	16	30	.....	21	2	5
3	41	18	41	17	17	.....	41	14	41	.....	17	1	2
13	150	109	150	69	41	.....	150	89	103	.....	50	7	8
193	1055	961	1090	649	448	5	996	781	863	.....	472	91	88
400	1635	1406	2858	1119	897	45	1810	1345	1773	127	1161	305	317

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

ECOLES MODÈLES.

Noms des localités.	Recettes.					
	Des commissaires ou syndics.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1886-87.	Du fonds de l'éducation supérieure pour 1887-88.	Rétributions scolaires.	Provenant d'autres sources.	Revenus annuels.
Aylmer	.....	150	150	384	882	1416
Berthier	149	50	50	2762	42	3003
Bryson	339	50	50	49	0	438
Bury	0	50	50	.....	.....	.....
Bolton-Centre	80	50	50	169	113	412
Como	.....	50	50	75	221	346
Cookshire	80	50	50	277	24	431
Dudswell	180	50	50	47	88	365
Freligsburg	100	50	50	159	12	321
Farnham	278	50	50	214	0	542
Gould	190	50	50	16	157	271
Grenville	416	50	50	134	180	786
Gaspé (Bassin de)	230	100	100	40	0	370
Hemmingford	429	125	125	21	0	575
Hull	1261	50	50	147	0	1458
Leeds	300	75	50	100	100	550
Lachine	1663	50	50	216	214	2143
Mystic	112	50	50	210	0	372
Mansonville	403	125	125	187	20	735
Montréal McGill	0	0	0	0	0	0
New-Richmond	150	100	100	125	30	405
Ormstown	80	150	150	170	0	400
Portage-du-Fort	312	150	150	31	2554	3047
Paspébiac	64	100	100	60	40	264
Rawdon	130	50	50	15	30	225
Richmond	0	50	50	258	0	308
St-Sylvestre	158	50	50	0	21	229
Sorel	504	50	50	174	520	1288
Stanbridge	.....	50	50	.....	.....	.....
Sutton	1250	150	150	378	117	1895
Ulverton	200	50	75	75	0	350
Warden	282	50	50	36	15	383
Waterville	424	125	125	121	21	691
	9764	2400	2250	6650	5304	24018

PROTESTANTE, 1886-87.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES

Dépenses.			Professeurs.				Élèves.						Assistance.	
				Principaux.										
Traitements des professeurs.	Dépenses diverses.	Total.	Nombre de professeurs.	Traitements.	Brevets.	École normale ou bureaux d'examinateurs qui ont délivré les brevets.	Cours élémentaire.	Cours modèle.	Protestants.	Catholiques romains.	Agés de moins de seize ans.	Agés de plus de seize ans.	Nombre de jours pendant lesquels l'école a été en opération.	Moyenne de jours pendant lesquels les élèves ont fréquenté le cours modèle.
1125	270	1395	3	650	A.....	McGill....	75	48	114	9	103	20	202	77
2510	493	3003	4	1000	.....	.....	13	16	25	4	23	6	182	24
400	38	438	2	400	A.....	Sherbrooke	43	39	80	2	73	9	228	55
.....	.....	.....	2	300	M....	Montréal..	0	47	45	2	41	6	184	16
243	119	362	1	220	M....	Montréal..	15	18	30	3	18	15	180	23
328	85	413	2	300	A.....	Montréal..	64	25	55	4	56	3	201	30
315	97	412	2	315	M....	Montréal..	68	44	104	8	98	14	198	70
295	113	408	2	250	M....	McGill....	31	21	47	5	45	7	200	40
590	108	698	2	400	M....	Montréal..	32	28	58	2	52	8	200	45
405	137	542	2	300	A	McGill....	56	50	92	14	96	10	188	55
200	60	260	1	180	M....	Sherbrooke	19	13	31	1	22	10	171	30
350	137	487	2	200	M....	Montréal..	0	35	35	0	30	5	197	22
300	0	300	1	300	M....	McGill....	19	5	24	0	22	2	206	18
456	90	546	2	315	M....	Montréal..	32	36	66	2	.....	....	188	25
744	348	1092	2	425	M....	Montréal..	139	19	150	8	156	2	201	39
400	185	585	2	300	M....	Sherbrooke	56	24	71	9	55	25	208	70
900	1243	2143	2	700	A.....	McGill....	83	19	101	1	100	2	203	64
297	25	322	2	.....	M....	McGill....	37	45	76	6	53	29	182	41
675	60	735	2	700	A.....	McGill....	42	45	87	0	.....	....	196	63
0	0	0	8	1000	A.....	McGill....	209	192	389	12	392	9	197	330
310	96	406	2	250	M....	McGill....	44	27	61	0	59	2	187	50
400	40	440	3	400	A	McGill....	91	48	137	2	134	5	207	90
450	2597	3047	2	450	A	Sherbrooke.	51	50	101	0	89	12	228	65
235	9	244	1	235	M....	McGill....	3	22	25	0	23	2	203	20
130	19	149	1	200	M....	McGill....	37	14	43	8	41	10	208	28
450	41	441	1	400	M....	McGill....	0	64	62	2	48	16	200	34
200	29	229	1	200	M....	.....	35	15	42	8	48	2	201	30
560	689	1249	1	560	A	McGill....	20	14	28	6	31	3	189	20
.....	.....	.....	2	125	M....	Montréal..	44	20	59	5	59	5	175	34
834	1062	1895	3	600	A	McGill....	36	119	145	10	117	38	189	103
300	50	350	1	300	M....	McGill....	19	35	52	2	36	18	202	43
360	23	383	2	225	M....	McGill....	28	27	....	....	.....	....	183	40
450	188	638	2	297	M....	McGill....	46	37	....	....	.....	....	180	55
15162	8450	23612	70	12772	.....	.....	1447	1261	2435	135	2120	295	6464	1749

ÉCOLES MODÈLES

Noms des localités.	Élèves des écoles modèles étudiant				
	La dictée.	La grammaire anglaise.	L'analyse logique.	La composition anglaise.	La géographie.
Aylmer	48	48	48	48	48
Berthier	16	16	16	16	16
Bryson	39	39	39	39	36
Bury	47	47	20	40	47
Bolton Centre	18	18	18	18	15
Como	25	25	12	25	25
Cookshire	44	44	44	44	42
Dudswell	21	21	21	21	21
Frelighsburg	28	27	27	27	27
Farnham	50	50	50	50	50
Gould	13	13	13	13	13
Grenville	35	35	35	35	35
Gaspé (Bassin de)	15	5	0	13	14
Hemmingford	36	34	24	34	34
Hull	43	43	19	43	43
Leeds	20	24	24	24	24
Lachine	29	29	19	29	29
Mystic	45	45	45	45	45
Mansonville	45	38	45	45	45
Montréal McGill	192	192	192	192	192
New Richmond	27	27	27	27	21
Ormstown	48	48	48	48	48
Portage-du-Fort	50	50	50	50	50
Paspédiac	22	22	22	22	22
Rawdon	14	14	14	14	14
Richmond	64	64	64	64	64
St-Sylvestre	15	15	15	15	15
Sorel	14	14	14	14	14
Stanbridge	20	20	20	20	20
Sutton	64	64	64	64	58
Ulverton	35	35	35	35	35
Warden	27	27	27	27	27
Waterville	37	37	30	37	37
	1244	1230	1141	1238	1226

PROTESTANTE, 1887-88.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES

les principales matières du cours d'études.

L'histoire sainte.	L'histoire du Canada.	L'histoire d'Angleterre.	L'arithmétique.	L'algèbre.	La géographie.	Le dessin.	La tenue des livres.	Le français.	Le latin.
45	48	40	49	45	20	48	45	48	45
13	16	16	16	16	12	16	12	16	11
36	36	15	36	15	5	36	.....	32	6
47	27	3	47	9	4	47	20	15	2
12	18	14	11	7	7	18	10	16	7
25	25	25	25	15	5	25	25	25	.....
44	44	40	44	7	6	36	13	40	.....
21	21	10	21	8	8	21	8	14	1
28	27	12	28	13	2	24	10	24	1
41	47	40	47	12	8	50	29	21	.....
13	13	10	13	10	3	13	7	13	.....
35	35	35	35	14	5	35	35	35	.....
5	5	.....	22	.....	.....	19	.....	.....	.....
34	34	34	36	16	16	34	34	20	3
43	43	19	43	19	5	43	19	27	.....
24	24	24	24	12	9	24	24	24	9
29	29	29	29	12	3	29	19	29	9
45	20	17	45	18	9	21	30	19	5
45	30	45	45	32	12	45	17	40	22
89	87	95	192	44	22	192	44	192	40
19	22	.....	27	8	.....	27	24	72	7
48	48	48	48	37	22	48	48	48	22
50	50	24	50	40	24	50	24	24	24
22	20	10	22	7	.....	22	22	20	2
14	14	14	14	4	4	14	6	14	1
64	64	43	64	43	15	64	60	60	6
15	15	15	15	9	9	15	14	15	5
14	14	14	14	2	2	14	14	14	1
20	20	11	20	3	2	20	3	4	2
37	35	40	64	30	18	55	15	45	15
35	35	35	35	35	3	35	35	35	1
26	27	27	27	20	6	27	6	6	4
37	25	23	37	15	12	37	25	37	4
1075	1018	827	1251	577	280	1204	698	984	255

APPENDICE N° V.

STATISTIQUE GENERALE

FOURNIE PAR LES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Nombre d'écoles.			Écoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.				
					Élèves catholiques.		Élèves protestants.	
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes (filles et garçons.)	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu Théophile	2	5	197	203	3245	3258	.....	.....
Bégin Désiré	.....	1	142	141	2226	2189	.....	.....
Béland, P. F	3	2	116	121	2047	2052	.....	.....
Belcourt, J. E	3	8	190	201	3354	3780	.....	.....
Bouchard, Célestin	3	6	167	176	2947	2985	.....	.....
Brault, Calixte	.....	.....	85	83	1722	1584	3	4
Delâge, J. B	6	6	174	181	3994	3753	.....	.....
Demers, J. B	.....	3	80	75	1287	1476	3	7
Dupuis, J. C	7	9	95	104	2199	2316	.....	.....
Fontaine, A	9	11	105	123	2841	2920	2	8
Fothergill. Rév. M. M	.....	.....	71	.....	.....	.....	.....	.....
Gay, Aug	5	3	147	150	2606	2585	68	77
Grondin, L	1	9	124	128	3066	3673	.....	.....
Hubbard, H	.....	.....	158	9	24	19	60	44
Lefebvre, David	.....	1	135	136	2926	2928	5	4
Lévesque, L. N	6	5	153	164	2861	2777	13	13
Lippens, B	5	8	106	117	2751	2610	.....	.....
Lucier, L	.....	.....	46	46	1016	969	14	10
Lyster, Rév. W. G	.....	.....	39	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath, Belton	.....	.....	96	6	9	11	62	69
McGown, J. G. W	.....	.....	41	41	1329	1318	.....	.....
McGregor, James	1	.....	148	8	80	61	5	2
McLoughlin, J. A	.....	.....	146	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel, J. P	2	5	151	146	2933	3049	.....	.....
O'Brien, F. H	.....	.....	19	19	471	596	.....	.....
Paquet, Daniel	.....	.....	11	9	277	173	4	.....
Prémont, Joseph	33	36	51	120	3524	3211	12	13
Roy, P. A	.....	4	70	74	1498	1833	6	10
Ruel, P. J	7	6	162	158	3269	3090	8	9
Savard, Jos. Ed	.....	.....	98	93	1752	1768	.....	.....
Stenson, M. T	14	9	208	210	3382	3146	6	13
Tanguay, Amédée	1	3	160	164	2549	2761	5	3
Tétreault, Ambroise	1	5	160	105	1881	2284	.....	.....
Thompson, Wm	.....	.....	189	2	1	.....	6	9
Tremblay, T., (Gaspé)	.....	.....	58	58	1061	1101	6	13
Tremblay, T., (Charlevoix)	.....	3	63	66	1130	1376	.....	.....
Vien, G. S	4	2	156	162	2711	2605	.....	.....
	113	150	4257	3604	68969	70257	288	308

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

Écoles sous contrôle des commissaires ou syndics protestants.					Nombre total d'écoles.	Instituteurs et institutrices.					Élèves.			Moyenne de la présence des élèves.
	Élèves catholiques.		Élèves protestants.			Catholiques.		Protestants.						
Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et des institutrices.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	
1	2	.....	14	16	204	.....	206	.....	1	207	3261	3274	6535	4588
2	.....	.....	31	32	143	.....	144	.....	2	146	2257	2221	4478	3099
...	.....	.....	.....	.....	121	.....	121	.....	.....	121	2047	2052	4099	3197
...	.....	.....	.....	.....	201	2	210	.....	.....	212	3354	3780	7134	5171
...	.....	.....	.....	.....	176	.....	179	.....	.....	179	2947	2985	5932	4773
2	.....	.....	11	14	85	8	76	.....	2	86	1736	1602	3338	2087
5	.....	.....	48	56	186	13	201	.....	5	219	4042	3809	7851	6764
8	3	2	40	21	83	4	75	....	2	81	1333	1506	2839	2185
7	15	15	70	70	111	1	104	.....	7	112	2284	2401	4685	3627
2	1	1	13	17	125	12	118	.....	2	132	2857	2946	5803	3623
71	76	70	788	770	71	.....	5	6	61	72	865	839	1704	1196
5	63	59	18	25	155	18	137	.....	.....	155	2755	2746	5501	3889
6	3	.....	52	57	134	2	132	.....	6	140	3121	3730	6851	4427
149	207	196	1489	1507	158	1	26	1	145	173	1780	1766	3546	2602
...	.....	.....	.....	.....	136	.....	144	.....	.....	144	2931	2932	5863	3757
...	.....	.....	.....	.....	164	7	159	.....	2	168	2874	2790	5664	4228
2	.....	.....	23	30	119	14	114	1	1	130	2774	2640	5414	4334
...	.....	.....	.....	.....	46	.....	47	.....	.....	47	1030	979	2009	1464
39	19	17	495	469	39	.....	1	3	34	38	514	486	1000	701
90	178	161	1414	1270	96	.....	9	8	82	99	1663	1511	3174	2128
...	.....	.....	.....	.....	41	7	48	.....	.....	55	1329	1318	2647	1818
141	304	237	4515	4308	149	.....	11	18	213	242	4904	4608	9512	6376
146	379	284	1876	1766	146	.....	10	4	132	146	2255	2050	4305	2879
12	.....	.....	172	135	158	6	161	1	11	179	3105	3184	6289	4744
...	.....	.....	.....	.....	19	.....	19	.....	.....	19	471	596	1067	905
2	.....	.....	51	40	11	2	7	.....	2	11	332	213	545	284
...	.....	.....	.....	.....	120	32	89	.....	.....	121	3536	3224	6760	5592
...	.....	.....	.....	.....	74	1	83	.....	.....	84	1504	1843	3347	2479
17	249	225	10	11	175	8	192	.....	.....	200	3536	3335	6871	4882
...	.....	.....	.....	.....	98	.....	98	.....	.....	98	1752	1768	3520	2851
21	196	206	40	28	231	14	218	.....	.....	232	3624	3393	7017	5102
...	.....	.....	.....	.....	164	.....	166	.....	.....	166	2554	2764	5318	3765
1	.....	.....	10	4	106	4	105	.....	1	110	1891	2288	4179	2940
187	128	117	1870	1685	189	.....	13	6	169	188	2005	1811	3816	2774
...	.....	.....	.....	.....	58	.....	58	.....	.....	58	1067	1114	2181	1357
...	.....	.....	.....	.....	66	.....	69	.....	.....	69	1130	1376	2506	1922
...	.....	.....	.....	.....	162	1	171	.....	.....	172	2711	2605	5316	3629
916	1823	1590	13050	12331	4520	157	3726	48	880	4811	84131	84485	168616	122139

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ÉCOLES MODÈLES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Écoles de garçons, de filles et écoles mixtes.				Écoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.				
						Elèves catholiques.		Elèves protestants.	
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes (garçons et filles.)	Nombre total d'élèves.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu	8	4	6	18	18	907	450	2	.....
Bégin	1	.....	14	15	15	601	487	.....	.....
Béland	3	1	10	14	14	296	269	.....	.....
Belcourt	4	1	6	11	11	647	411	.....	.....
Bouchard	5	3	5	13	13	429	283	.....	.....
Brault	7	1	6	14	13	915	271	11	3
Delâge	1	2	5	8	7	239	651	.....	.....
Demers	3	.....	5	8	8	616	138	.....	.....
Dupuis	5	2	2	9	8	412	287	.....	.....
Fontaine	4	.....	.....	4	3	273	.....	.....	.....
Fothergill	.....	.....	4	4	.....	.....	.....	.....	.....
Gay	3	2	6	11	11	1133	1136	3	.....
Grondin	7	1	6	14	14	1119	407	.....	.....
Hubbard	1	1	4	6	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre	5	1	7	13	13	583	365	.....	.....
Lévesque	3	.....	5	8	8	214	140	2	.....
Lippens	3	2	6	11	10	536	430	.....	.....
Lucier	.....	.....	5	5	5	186	145	.....	.....
Lyster	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....
McGown	22	16	5	43	43	6961	5377	.....	.....
McGregor	.....	.....	6	6	.....	.....	.....	.....	.....
McLoughlin	.....	.....	4	4	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel	3	1	3	7	7	497	261	.....	.....
O'Brien	.....	1	2	3	3	122	142	.....	.....
Paquet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont	9	3	8	20	20	970	589	.....	.....
Roy	6	2	8	16	16	641	372	2	4
Ruel	3	.....	1	4	4	110	42	.....	2
Savard	1	.....	8	9	9	265	291	.....	.....
Stenson	.....	.....	6	6	6	117	129	.....	.....
Tanguay	1	.....	5	6	6	262	205	.....	.....
Tétreault	3	1	4	8	8	610	188	.....	.....
Thompson	.....	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	3	3	3	71	82	.....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	2	.....	3	5	5	266	67	.....	.....
Vien	4	1	7	12	12	752	395	.....	.....
	117	46	188	351	313	20750	14010	20	9

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Suite.*)

ÉCOLES MODÈLES.

Écoles sous contrôle des commissaires ou syndics protestants.					Instituteurs et institutrices.					Élèves.					
	Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Catholiques.		Protest's.			Cours élémentaire.		Cours modèle.			
Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et des institutrices.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
..	.....	.....	.....	.....	8	23	....	....	31	757	365	152	85	1359	1058
..	.....	.....	.....	.....	.....	29	....	....	29	529	422	72	65	1088	863
..	.....	.....	.....	.....	1	13	....	....	14	192	111	104	158	565	485
..	.....	.....	.....	.....	6	21	....	....	27	599	384	48	27	1058	859
..	.....	.....	.....	.....	5	13	....	....	18	356	208	81	67	712	603
1	49	40	.....	.....	18	4	1	1	24	846	260	129	54	1289	998
1	10	10	.....	.....	4	17	....	1	22	223	605	27	55	910	804
..	.....	.....	.....	.....	18	5	....	....	23	520	105	96	33	754	574
1	23	17	.....	.....	7	16	....	1	24	362	267	73	37	739	564
1	20	.....	1	.....	3	2	4	....	9	239	.....	55	....	294	216
4	114	104	10	8	.....	.....	3	3	6	63	56	61	56	236	172
..	.....	.....	.....	.....	14	27	....	....	41	1078	1075	58	61	2272	1737
..	.....	.....	.....	.....	24	10	....	....	34	935	347	184	60	1526	1101
6	232	249	13	8	.....	.....	4	8	12	146	116	99	141	502	374
..	.....	.....	.....	.....	5	15	....	....	20	546	328	37	37	948	699
..	.....	.....	.....	.....	2	6	....	1	9	181	121	35	19	356	283
1	18	15	.....	.....	8	16	1	....	25	486	371	68	74	999	799
..	.....	.....	.....	.....	2	5	....	....	7	144	104	42	41	331	271
3	41	42	1	1	.....	.....	....	3	3	23	20	19	23	85	63
5	233	209	16	6	.....	.....	4	7	11	149	113	100	102	464	321
..	.....	.....	.....	.....	132	148	....	....	280	5646	4160	1315	1217	12338	10216
6	247	232	11	2	.....	.....	3	12	15	126	103	132	131	492	352
4	153	149	8	2	.....	.....	3	5	8	90	82	69	71	312	218
..	.....	.....	.....	.....	8	9	....	....	17	422	226	75	35	758	616
..	.....	.....	.....	.....	.....	8	....	....	8	92	96	30	46	264	240
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	....	....	.....	.....
..	.....	.....	.....	.....	13	24	....	....	37	531	413	439	176	1559	1266
..	.....	.....	.....	.....	5	23	....	....	28	545	306	98	70	1019	786
..	.....	.....	.....	.....	1	5	....	....	6	87	37	23	7	154	124
..	.....	.....	.....	.....	1	9	....	....	10	188	155	77	136	556	474
..	.....	.....	.....	.....	.....	6	....	....	6	96	96	21	33	246	213
..	.....	.....	.....	.....	.....	11	....	....	11	191	167	71	38	467	360
..	.....	.....	.....	.....	6	12	....	....	18	515	159	95	29	798	632
5	115	111	12	10	.....	....	....	8	8	84	63	43	58	248	186
..	.....	.....	.....	.....	.....	3	....	....	3	69	74	2	8	153	102
..	.....	.....	.....	.....	2	6	....	....	8	227	44	39	23	333	281
..	.....	.....	.....	.....	8	17	....	....	25	492	255	260	140	1147	923
38	1255	1178	72	37	301	503	23	50	877	17775	11814	4329	3413	37331	29833

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉCOLES SOUS

ACADÉMIES ET "HIGH SCHOOLS."

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Ecoles de garçons, de filles et écoles mixtes.				Écoles sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.				
						Élèves. catholiques.		Élèves protestants.	
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes, (garçons et filles)	Nombre total d'écoles.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bégin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Béland	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Belcourt	2	.....	.....	2	2	190	.....	.....	.....
Bouchard	2	.....	.....	2	2	333	.....	.....	.....
Brault	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Delâge	1	.....	.....	1	1	561	.....	.....	.....
Demers	1	.....	1	2	1	241	.....	.....	.....
Dupuis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fontaine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fothergill	1	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....
Gay	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grondin	2	.....	.....	2	2	647	.....	.....	.....
Hubbard	1	1	2	4	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre	.....	1	.....	1	1	.....	97	.....	.....
Lévesque	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lippens	1	.....	.....	1	1	231	.....	.....	.....
Lucier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lyster	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
McGown	3	6	1	10	10	862	2409	.....	.....
McGregor	1	1	4	6	.....	.....	.....	.....	.....
McLoughlin	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel	1	.....	.....	1	1	305	.....	.....	.....
O'Brien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Paquet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont	.....	1	.....	1	1	.....	100	.....	.....
Roy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ruel	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Savard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Stenson	1	.....	.....	1	1	57	.....	1	.....
Tanguay	1	.....	.....	1	1	140	.....	.....	.....
Tétreault	1	.....	1	2	1	625	.....	.....	.....
Thompson	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	1	.....	.....	1	1	101	.....	.....	.....
Vien	1	.....	.....	1	1	236	.....	.....	.....
	21	11	14	46	27	4529	2606	1	.....

CONTROLE DES CORPORATIONS SCOLAIRES.—(*Suite.*)

ACADÉMIES ET "HIGH SCHOOLS."

Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics protestants.					Instituteurs et institutrices.					Elèves.							
	Elèves protestants		Elèves catholiques		Catholiques.		Protestants.			Cours élémentaire.		Cours commercial.		Cours classique.			
Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et institutrices.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	8	....	....	....	8	154	....	36	....	....	....	190	179
..	....	....	....	....	11	....	....	....	11	243	....	90	....	....	....	333	320
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	9	....	....	....	9	536	....	25	....	....	....	561	499
1	61	35	....	....	7	....	1	2	10	174	13	111	12	17	10	337	243
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	100	161	....	2	....	....	5	6	11	30	71	20	....	50	92	263	206
..	....	....	....	....	....	.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	11	....	....	....	11	438	....	209	....	....	....	647	450
4	250	188	....	....	....	....	3	10	13	122	84	77	41	51	63	438	295
..	....	....	....	....	....	5	....	....	5	....	92	....	5	....	....	97	81
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	6	....	....	....	6	221	....	10	....	....	....	231	203
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	58	42	....	....	....	....	1	1	2	26	21	20	12	12	9	100	72
..	....	....	....	....	21	66	....	....	87	622	1755	210	654	....	....	3271	2819
6	907	642	40	5	....	....	18	31	49	515	384	101	133	331	130	1594	1280
2	116	101	12	2	....	....	2	3	5	74	58	36	30	18	15	231	174
..	....	....	....	....	8	....	....	....	8	255	....	50	....	....	....	305	290
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	4	....	....	4	....	....	....	100	....	....	100	100
..	....	....	....	....	....	....			....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	2	....	....	....	2	38	....	20	....	....	....	58	50
..	....	....	....	....	4	....	....	....	4	57	....	83	....	....	....	140	135
1	50	45	....	....	12	....	1	2	15	545	36	130	9	....	....	720	600
2	155	132	....	....	....	....	2	5	7	90	72	34	38	31	22	287	213
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	2	1	....	....	3	76	....	25	....	....	....	101	93
..	....	....	....	....	....	5	....	....	5	166	....	70	....	....	....	236	220
19	1697	1346	52	9	101	81	33	60	275	4382	2586	1387	1034	510	341	10240	8522

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉ-

ÉCOLES MODÈLES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Institutions de garçons, de filles et institutions mixtes.			Total des écoles.	Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.				
	Garçons.	Filles.	Mixtes (garçons et filles)		Nombre d'institutions.	Elèves catholiques.		Elèves protestants.	
						Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu	.....	6	.....	6	6	.....	361	.....	.....
Bégin	.....	1	1	2	2	60	140	.....	.....
Béland	.....	3	.....	3	3	.....	220	.....	.....
Belcourt	1	11	.....	12	12	51	632	.....	.....
Bouchard	1	3	.....	4	4	34	221	.....	.....
Brault	.....	5	.....	5	5	.....	483	.....	.....
Delâge	1	4	.....	5	5	65	292	.....	.....
Demers	.....	2	.....	2	2	.....	177	.....	.....
Dupuis	.....	5	.....	5	5	.....	160	.....	.....
Fontaine	1	7	.....	8	8	86	446	.....	.....
Fothergill	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gay	.....	2	.....	2	2	.....	163	.....	4
Grondin	.....	2	.....	2	2	.....	144	.....	.....
Hubbard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre	.....	1	.....	1	1	.....	55	.....	.....
Lévesque	.....	4	.....	4	4	.....	345	.....	.....
Lippens	1	2	.....	3	3	70	150	.....	.....
Lucier	.....	1	.....	1	1	.....	63	.....	.....
Lyster	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGown	6	5	.....	11	11	1141	727	.....	.....
McGregor	1	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....
McLoughlin	.....	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel	.....	3	.....	3	3	.....	246	.....	.....
O'Brien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Paquet	.....	1	.....	1	1	.....	84	.....	.....
Prémont	3	4	1	8	8	555	493	.....	.....
Roy	.....	3	.....	3	3	.....	138	.....	.....
Ruel	1	5	.....	6	6	31	261	.....	45
Savard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Stenson	1	.....	4	5	5	117	379	6	.....
Tanguay	2	.....	.....	2	2	49	.....	3	.....
Tétreault	.....	5	.....	5	5	.....	290	.....	.....
Thompson	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Vien	.....	1	.....	1	1	.....	85	.....	.....
	19	87	8	114	110	2259	6755	9	49

PENDANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

ÉCOLES MODÈLES.

Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.					Instituteurs et institutrices.							Eleves.					
	Elèves protestants.		Elèves catholiques.		Catholiques.				Protestants.			Cours élémentaire.		Cours modèle.			
					Instituteurs.		Institutrices.										
Nombre d'institutions.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Religieux.	Laïcs.	Religieuses.	Laïques.	Instituteurs.	Institutrices.	Nombre total d'instituteurs et d'institutrices.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
..	....	....	....	....	....	....	23	1	....	....	24	....	203	....	158	361	331
..	....	....	....	....	....	....	7	....	....	....	7	60	120	....	20	200	143
..	....	....	....	....	....	....	11	....	....	....	11	....	130	....	90	220	202
..	....	....	....	....	4	....	62	....	....	....	66	41	435	10	197	683	639
..	....	....	....	....	....	2	11	1	....	....	14	12	168	22	53	255	248
..	....	....	....	....	....	....	27	2	....	....	29	....	410	....	73	483	369
..	....	....	....	....	4	....	36	....	....	....	40	50	239	15	53	357	342
..	....	....	....	....	....	....	13	3	....	....	16	....	141	....	36	177	157
..	....	....	....	....	....	....	15	....	....	....	15	....	70	....	90	160	149
..	....	....	....	....	7	....	30	....	....	....	37	46	295	40	151	532	474
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	6	....	....	....	6	....	151	....	16	167	148
..	....	....	....	....	....	....	10	....	....	....	10	....	84	....	60	144	124
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	6	....	....	....	6	....	55	....	....	55	38
..	....	....	....	....	....	....	24	....	....	....	24	....	224	...	121	345	275
..	....	....	....	....	3	....	12	....	....	....	15	35	128	35	22	220	205
..	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	4	....	43	....	20	63	52
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	57	3	35	....	....	....	95	890	575	251	152	1868	1767
2	197	207	....	....	....	....	....	....	1	7	8	67	57	130	150	404	288
2	32	30	1	....	....	....	....	....	....	3	3	17	16	16	14	63	51
..	....	....	....	....	....	....	13	....	....	....	13	....	181	....	65	246	214
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	4	....	10	....	74	84	84
..	....	....	....	....	6	2	18	6	....	....	32	462	425	93	68	1048	959
..	....	....	....	....	....	....	10	....	....	....	10	....	107	....	31	138	138
..	....	....	....	....	2	....	37	....	....	....	39	24	260	7	46	337	296
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	2	1	19	1	....	....	23	110	273	13	106	502	429
..	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	3	18	....	....	34	52	46
..	....	....	....	....	....	....	20	....	....	....	20	....	195	...	95	290	270
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	5	1	....	....	6	....	62	....	23	85	85
4	229	237	1	....	85	9	460	15	1	10	580	1832	5[illegible]57	632	2018	9539	8523

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS INDÉ-

ACADÉMIES ET "HIGH SCHOOLS."

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Institutions de garçons, de filles et institutions mixtes.				Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.				
						Elèves catholiques.		Elèves protestants.	
	Garçons.	Filles.	Mixtes (garçons et filles.)	Total des institutions.	Nombre d'écoles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu	.....	1	.....	1	1	.....	87	.....	.....
Bégin	.....	1	.....	1	1	.....	110	.....	.....
Béland	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Belcourt	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bouchard	.....	4	.....	4	4	.....	263	.....	.....
Brault	1	4	.....	5	5	215	851	.....	10
Delâge	1	2	.....	3	3	92	270	.....	.....
Demers	.....	2	.....	2	2	.....	395	.....	.....
Dupuis	.....	2	.....	2	2	.....	183	.....	.....
Fontaine	1	2	.....	3	3	148	245	.....	.....
Fothergill	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gay	.....	1	.....	1	1	.....	74	.....	12
Grondin	.....	4	.....	4	4	.....	564	.....	.....
Hubbard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lefebvre	.....	2	.....	2	2	.....	259	.....	.....
Lévesque	1	1	.....	2	2	118	82	2	7
Lippens	3	5	.....	8	8	414	770	.....	.....
Lucier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lyster	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Magrath	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
McGown	1	1	.....	2	2	39	100	.....	.....
McGregor	.....	1	.....	1	1	.....	44	.....	1
McLoughlin	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Nantel	.....	4	.....	4	4	.....	369	.....	.....
O'Brien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Paquet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prémont	1	3	.....	4	4	250	486	20	.....
Roy	.....	3	.....	3	3	.....	304	.....	14
Ruel	1	1	.....	2	2	121	93	.....	10
Savard	.....	1	.....	1	1	.....	101	.....	.....
Stenson	.....	1	.....	1	1	.....	615	.....	5
Tanguay	.....	3	.....	3	3	.....	265	.....	.....
Têtreault	.....	2	.....	2	2	.....	450	.....	.....
Thompson	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Gaspé)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tremblay, (Charlevoix)	.....	2	.....	2	2	.....	234	.....	.....
Vien	.....	4	.....	4	4	.....	855	.....	.....
	10	57	3	70	67	1397	8069	22	59

PENDANTES SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

ACADÉMIES ET "HIGH SCHOOLS."

Nombre d'écoles.	Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants. Elèves protestants. Garçons.	Filles.	Elèves catholiques. Garçons.	Filles.	Instituteurs et institutrices. Catholiques. Instituteurs. Religieux.	Laïcs.	Institutrices. Religieuses.	Laïques.	Protestants. Instituteurs.	Institutrices.	Total des instituteurs et des institutrices.	Elèves. Cours élémentaire. Garçons.	Filles.	Cours commercial. Garçons.	Filles.	Cours classique. Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
..	....	....	....	....	....	....	7	1	....	....	8	....	50	...	37	....	....	87	70
..	....	....	....	....	....	....	9	....	....	....	9	....	52	...	58	....	....	110	100
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	22	1	....	....	23	....	193	...	70	....	....	263	256
..	....	....	....	....	8	....	58	....	....	....	66	160	653	55	208	....	....	1076	950
..	....	....	....	....	11	....	30	....	....	....	41	60	235	32	35	....	....	362	322
..	....	....	....	....	....	....	17	4	....	....	21	....	329	...	66	....	....	395	371
..	....	....	....	....	....	....	9	....	....	....	9	....	153	...	30	....	....	183	170
..	....	....	....	....	12	....	15	....	....	....	27	66	167	82	78	....	....	393	345
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	3	....	74	...	12	....	....	86	80
..	....	....	....	....	....	....	30	....	....	....	30	....	405	...	159	....	....	564	490
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	11	....	....	....	11	....	229	...	30	....	....	259	232
..	...	....	....	....	8	....	8	....	....	....	16	33	67	87	....	....	22	209	178
..	....	....	....	....	18	1	59	....	....	....	78	314	693	100	77	....	...	1184	1055
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	4	20	....	....	....	24	....	50	39	50	....	....	139	130
..	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	4	...	29	...	16	....	....	45	35
3	53	37	5	6	....	....	....	....	4	....	4	16	21	29	15	13	7	101	81
..	....	....	....	....	....	....	17	....	....	....	17	....	282	...	87	....	....	369	330
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	10	....	24	....	....	....	34	100	353	170	133	....	....	756	735
..	....	....	....	....	....	....	64	....	....	....	64	....	229	...	89	....	....	318	315
..	....	....	....	....	10	5	10	....	....	....	25	44	95	77	8	....	....	224	200
..	....	....	....	....	....	....	11	....	....	....	11	....	56	...	....	....	45	101	101
..	....	....	....	....	....	....	16	....	....	....	16	....	475	...	121	....	24	620	580
..	....	....	....	....	....	....	15	....	....	....	15	....	119	...	....	....	146	265	242
..	....	....	....	....	....	....	14	....	....	....	14	....	360	...	45	....	45	450	384
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....
..	....	....	....	....	....	....	9	1	....	....	10	....	169	...	65	....	....	234	220
..	....	....	....	....	....	....	46	3	....	....	49	....	637	...	218	....	....	855	817
3	53	37	5	6	81	10	524	10	4	....	629	793	6175	671	1707	13	289	9648	8789

INSTITUTIONS INDÉPENDANTES SUBVENTIONNÉES.

COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES.

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Nombre de collèges.	Professeurs.					Elèves.						
		Catholiques.											
		Religieux.	Laïcs.	Total des catholiques.	Protestants.	Total des professeurs.	Elèves catholiques.	Elèves protestants.	Total des élèves.	Elèves du cours élémentaire.	Elèves du cours commercial.	Elèves du cours classique.	Moyenne de la présence des élèves.
Beaulieu	1	23	....	23	....	23	214	1	215	75	53	87	200
Bégin	1	13	1	14	....	14	105	....	105	....	48	57	95
Béland	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Belcourt	1	16	1	17	....	17	200	....	200	25	20	155	198
Bouchard	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Brault	2	57	....	57	....	57	667	3	670	380	150	140	620
Delâge	2	50	....	50	....	50	532	....	532	167	30	335	458
Demers	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Dupuis	1	25	....	25	....	25	264	....	264	....	64	200	2-0
Fontaine	1	32	....	32	....	32	323	....	323	111	14	198	300
Fothergill	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gay	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Grondin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Hubbard	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lefebvre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lévesque	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lippens	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lucier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lyster	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Magrath	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McGown	1	12	....	12	....	12	340	....	340	100	....	240	300
McGregor	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
McLoughlin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Nantel	1	15	....	15	....	15	260	....	260	....	....	260	240
O Brien	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Paquet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Prémont	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Roy	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ruel	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Savard	1	15	....	15	....	15	101	....	101	....	60	41	101
Stenson	1	25	1	26	....	26	184	....	184	....	149	35	170
Taraguay	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tétreault	1	10	....	10	....	10	290	20	310	30	50	230	290
Thompson	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tremblay, (Charlevoix)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Vien	1	23	3	26	....	26	308	2	310	12	224	74	300
	15	316	6	322	....	322	3788	26	3814	900	862	2052	3512

INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

CIRCONSCRIPTION DES INSPECTEURS.	Institutions de garçons, de filles et institutions mixtes.				Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices catholiques.					Institutions dirigées par des instituteurs ou des institutrices protestants.				
						Elèves catholiques.		Elèves protestants.			Elèves protestants.		Elèves catholiques.	
	Garçons.	Filles.	Mixtes (garçons et filles)	Total des institutions.	Nombre d'institutions.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Nombre d'institutions.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Beaulieu	....	1	1	2	2	18	37	....	.....	..	.....	....	.....	....
Bégin	....	....	1	1	1	28	10	....	.....	..	.....	....	.....	....
Béland	....	....	1	1	1	22	20	....	.....	..	.....	....	.....	....
Belcourt	....	....	2	2	1	11	19	....	.....	1	12	13	.....	....
Bouchard	2	....	....	2	2	48	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Brault	1	....	....	1	1	31	.....	5	.....	..	.....	....	.....	....
Delâge	....	1	....	1	1	....	190	....	.....	..	.....	....	.....	....
Demers	....	....	1	1	1	100	150	....	.....	..	.....	....	.....	....
Dupuis	2	2	....	4	4	45	98	....	.....	..	.....	....	.....	....
Fontaine	....	2	....	2	2	....	62	....	.....	..	.....	....	.....	....
Fothergill	2	1	6	9	....	....	.....	....	.....	9	126	117	.....	....
Gay	....	....	.. —	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Grondin	....	1	1	2	2	48	68	....	.....	..	.....	....	.....	....
Hubbard	2	....	5	7	....	....	.....	....	.....	7	219	98	11	3
Lefebvre	....	....	1	1	1	26	20	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lévesque	....	....	1	1	1	9	7	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lippens	....	....	3	3	3	125	125	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lucier	....	....	2	2	2	36	31	....	.....	..	.....	....	.....	....
Lyster	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Magrath	....	....	3	3	....	....	.....	....	.....	3	22	31	3	3
McGown	11	17	24	52	52	4561	5555	....	.....	..	.....	....	.....	....
McGregor	3	2	13	18	3	52	47	....	.....	15	262	326	10	....
McLoughlin	....	....	2	2	....	....	.....	....	.....	2	26	32	4	1
Nantel	2	1	2	5	3	130	50	....	.....	2	27	26	.....	....
O'Brien	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Paquet	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Prémont	5	5	18	28	28	1138	1239	....	.....	..	.....	....	.....	....
Roy	....	....	1	1	1	23	28	....	.....	..	.....	....	.....	....
Ruel	....	1	....	1	1	....	140	....	10	..	.....	....	.....	....
Savard	....	1	1	2	2	40	162	....	.....	..	.....	....	.....	....
Stenson	....	....	1	1	1	13	10	....	.....	..	.....	....	.....	...
Tanguay	1	....	1	2	2	42	11	....	.....	..	.....	....	.....	....
Tétreault	3	1	3	7	5	80	35	....	.....	2	20	20	.....	....
Thompson	....	....	1	1	....	....	.....	....	.....	1	14	9	3	....
Tremblay, (Gaspé)	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	..	.....	....	.....	....
Tremblay, (Charlev.)	....	....	8	8	8	100	88	....	.....	..	.....	....	.....	....
Vien	....	....	2	2	2	26	32	....	.....	..	.....	....	.....	....
	34	36	105	175	133	6752	8234	5	10	42	728	672	31	7

NON SUBVENTIONNÉES.

Degré de l'institution.				Instituteurs et institutrices.											Élèves.							
				Catholiques.		Protestants.		Ecclésiastiques et ordres religieux.		Laïques non brevetés.		Laïques brevetés.			Cours élémentaire.		Cours commercial.		Cours classique.			
Ecoles élémentaires.	Ecoles modèles.	Académies.	Collèges.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs.	Institutrices.	Instituteurs	Institutrices.	Total des instituteurs et des institutrices	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
1	1	..	..	...	3	...	...	....	2	...	...	...	1	3	18	23	...	14	...	...	55	43
1	..	..	..	...	4	...	...	....	4	...	...	...	...	4	28	10	...	....	...	...	38	32
1	..	..	..	...	1	...	...	....	....	...	...	...	1	1	22	20	...	....	...	...	42	38
2	..	..	..	...	1	1	...	....	1	1	...	...	...	2	23	32	...	....	...	...	55	37
...	2	..	..	1	1	...	...	....	....	...	...	1	1	2	32	....	16	....	...	...	48	43
...	..	1	..	2	...	...	...	....	....	...	...	2	...	2	6	....	30	....	...	...	36	33
...	..	1	..	...	25	...	...	....	25	...	...	...	...	25	....	150	...	40	...	...	190	175
1	..	..	..	...	4	...	...	....	2	...	2	...	...	4	100	150	...	....	...	...	250	190
2	2	..	..	5	5	...	...	2	5	3	...	...	...	10	30	90	15	8	...	...	143	127
...	2	..	..	...	6	...	...	....	6	...	...	...	...	6	....	51	...	11	...	...	62	62
7	..	2	..	...	...	3	13	....	....	3	12	6	1	16	76	88	35	....	15	29	243	194
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	....	....	...	...	.....	.....
2	..	..	..	...	3	...	...	....	3	...	...	...	...	3	48	68	...	....	...	...	116	200
5	..	2	..	...	...	11	3	2	....	4	...	6	2	14	108	101	24	....	98	...	331	262
1	..	..	..	...	1	..	...	....	....	...	...	...	1	1	26	20	...	....	..	...	46	34
1	..	..	..	...	1	...	...	....	....	1	...	...	...	1	9	7	...	....	...	...	16	15
3	..	..	..	...	3	...	...	....	3	...	...	...	...	3	125	125	...	....	...	...	250	205
2	..	..	..	...	2	..	...	....	....	...	...	...	2	2	36	31	...	....	...	...	67	40
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
3	..	..	..	...	...	1	2	....	....	...	2	1	...	3	25	34	...	....	...	...	59	39
30	8	13	1	72	216	...	...	66	195	1	16	5	5	288	3897	4434	224	1121	440	...	10116	8893
10	..	8	..	...	3	15	49	2	....	8	42	7	8	67	187	232	56	60	81	81	697	506
1	1	..	..	...	...	1	1	....	....	1	...	...	1	2	13	14	14	17	3	2	63	56
4	..	1	..	6	2	1	1	6	2	1	1	...	...	10	127	76	30	....	...	...	233	203
...	..	..	..	...	..	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
21	3	3	1	38	55	...	...	28	35	4	7	6	13	93	671	944	120	295	347	...	2377	2150
1	..	..	..	...	1	...	...	....	....	...	...	...	1	1	23	28	...	....	...	...	51	35
...	..	1	..	...	10	...	...	....	10	...	...	...	...	10	....	140	...	10	...	...	150	130
1	..	1	..	...	12	..	...	....	11	...	...	...	1	12	75	100	...	....	...	27	202	187
1	..	..	..	...	1	..	...	....	....	...	...	...	1	1	13	10	...	....	...	...	23	20
1	1	..	..	1	1	...	...	....	....	...	...	1	1	2	32	11	10	....	...	...	53	43
7	..	..	..	2	4	..	2	....	....	1	2	1	4	8	90	55	10	....	...	...	155	135
1	..	..	..	...	...	...	1	....	....	...	...	...	1	1	17	9	...	....	...	...	26	17
...	..	..	..	...	...	...	...	....	....	...	...	...	...	....	....	....	...	....	...	...	.....	.....
8	..	..	..	...	8	...	...	....	....	...	7	...	1	8	100	88	...	....	...	...	188	141
2	..	..	..	...	2	...	...	....	....	...	...	...	2	2	26	32	...	....	...	...	58	54
120	20	33	2	127	375	33	72	106	304	28	91	30	48	607	5983	7173	584	1576	984	139	16439	14239

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTE S

—	Degrés des institutions.	Lecture.			Ecriture.	Arithmétique.
		Epellation.	Lecture courante.	Lecture raisonnée.		
Institutions sous contrôle.	Ecoles élementaires	51493	92763	36095	140279	130242
	Ecoles modèles non subventionnées	112	688	372	866	796
	Ecoles modèles subventionnées..	8229	15661	12535	30869	25115
	Académies et "High Schools" subventionnées	2917	5229	4787	10577	9125
	Totaux.....	62814	114341	53789	182591	165278
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles.....	1235	4665	4903	8127	8551
	Académies et "High Schools"....	983	4265	5669	9334	8896
	Collèges.....	122	1397	2562	3599	3506
	Totaux.....	2340	10327	13134	21060	20953
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	4132	3071	990	4103	4202
	Ecoles modèles.....	341	1737	768	1927	2549
	Académies et "High Schools"....	582	2321	1713	3592	3547
	Collèges	72	400	632	997	659
	Totaux.....	5127	7529	4103	10619	10957
	Grands totaux.....	70281	132197	71026	214270	197188

BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

Dictées.	Grammaire.	Narrations.	Géographie.	Dessin.	Leçons de choses.	Tenue des livres.	Histoire Sainte.	Histoire du Canada.	Histoire d'Angleterre.
60774	57934	23546	43994	54435	56572	19707	58747	30013	3484
588	576	362	466	492	435	207	469	372	149
19989	17996	7955	16178	18476	21179	10288	19620	11221	1372
8726	8449	4509	6372	6013	7338	3586	5832	5251	1899
90077	84955	36372	67010	79416	85524	33788	84668	46857	6904
6823	6975	3301	6323	6049	7750	4278	5492	3809	1133
7256	7366	3858	6162	6361	6941	3733	5572	4196	1217
2618	2982	1954	2500	1019	1397	988	1648	1427	793
16697	17323	9113	14985	13429	16088	8999	12712	9432	3143
1302	2174	678	1739	1096	4310	615	2369	1122	158
798	1922	455	2008	1130	2731	811	1522	1159	297
2180	3302	1930	3479	3450	3895	1712	2940	2531	1014
497	897	497	739	172	597	140	667	737	445
4777	8295	3560	7965	5848	11533	3278	7498	5549	1914
111551	110573	49045	89960	98693	113145	46065	104878	61838	11961

ÉLÈVES ÉTUDIANT LES DIFFÉRENTES

—	Degrés des institutions.	Autres histoires.	Belles-lettres.	Rhétorique.	Logique.	Histoire naturelle	Agriculture.	Chimie.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	586	.....	.....	.....	16	21353	.....
	Ecoles modèles non subventionn.	110	.....	.....	.....	.....	321	.....
	Ecoles modèles subventionnées	1688	1156	436	106	631	7159	43
	Académies et "High Schools" subventionnées	1094	1067	885	48	1006	2168	95
	Totaux	3478	2223	1321	154	1653	31001	138
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	1546	388	671	201	1256	2002	21
	Académies et "High Schools"	1677	422	297	425	939	1866	104
	Collèges	1182	421	311	369	462	652	281
	Totaux	4405	1231	1279	995	2657	4520	406
Institutions indépendantes non subventionnées	Ecoles élémentaires	5	.....	.....	.....	95	278	.....
	Ecoles modèles	327	41	.....	6	277	87	15
	Académies et "High Schools"	687	893	448	176	450	198	219
	Collèges	537	66	59	115	300	.....	35
	Totaux	1556	1000	507	297	1122	563	269
	Grands totaux	9439	4454	3107	1446	5432	36084	813

BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT.

Physique.	Algèbre.	Géographie.	Trigonométrie.	Anglais étudiant la langue française.	Français étudiant la langue anglaise.	Langue allemande.	Latin.	Grec.	Couture et broderie.	Musique.
.....	446	405	.....	2435	14061	.....	102	.....	1456	10495
.....	72	90	.....	77	326	.....	5	.....	.....	60
.....	1801	2561	1	2547	12290	1	192	34	1741	1446
142	1558	1606	173	3781	4802	167	999	390	1065	2637
142	3871	4662	174	8840	31479	168	1298	424	4262	14638
93	1171	1184	65	1295	3906	.....	54	.....	4564	1998
257	1232	1269	83	773	5083	.....	22	8	5395	2812
306	544	466	273	339	2439	.....	1533	1038	.....	561
656	2947	2919	421	2407	11428	.....	1609	1046	9959	5371
7	38	38	.....	829	1654	.....	10	.....	820	453
15	51	158	.....	310	1029	.....	5	.....	608	138
191	855	715	88	1547	1552	61	391	85	2581	1822
47	52	70	25	229	600	.....	606	360	.....	122
260	996	981	113	2915	4835	61	1012	445	4009	2535
1058	7814	8562	708	14162	47742	229	3919	1915	18230	22544

INSTITUTEURS BREVETÉS.

—	Degrés des institutions.	Brevets pour écoles élémentaires.				
		De l'école normale Laval.	De l'école normale Jacques-Cartier.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	.....	2	2	40	19
	Ecoles modèles non subventionn.	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles modèles subventionnées	1	1	.....	14	1
	Académies et "High Schools" subventionnées	1	.....	.....	.....	3
	Totaux	2	3	2	54	23
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	.....	3	.....	2	.....
	Académies et "High Schools"	.....	.....	.....	.....	.....
	Collèges	.....	3	.....	.....	.....
	Totaux	.....	6	.....	2	.....
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	.....	1	.....	1	2
	Ecoles modèles	.....	.....	.....	.....	.....
	Académies et "High Schools"	.....	.....	.....	.....	2
	Collèges	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	.....	1	.....	1	4
	Grands Totaux	2	10	2	57	27

CONCERNANT LES INSTITUTEURS.

INSTITUTEURS BREVETÉS.

Brevets pour écoles modèles.					Brevets pour académies.					Total des instituteurs brevetés.
De l'école normale Laval.	De l'école normale Jacques-Cartier.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	De l'école normale Laval.	De l'école normale Jacques-Cartier.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	
9	3	5	19	5	3	1	6	.....	1	115
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	2
10	21	2	45	3	8	11	4	6	5	132
.....	2	1	6	2	2	5	14	3	6	45
19	26	8	70	11	13	17	24	9	13	294
2	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	.....	.....	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
2	.....	.....	1	.....	2	.....	2	.....	1	16
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
1	1	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	5
.....	.....	.....	4	.....	1	.....	2	1	.....	10
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	1	1	5	.....	3	.....	2	1	.....	20
22	27	9	76	11	18	17	28	10	14	330

STATISTIQUE GÉNÉRALE CONCER-

Professeurs et instituteurs religieux

—	Degrés des institutions.	Membres du clergé catholique.	Membres du clergé protestant.	Frères des Ecoles chrétiennes.	Frères Maristes.	Frères de Saint-Vincent de Paul.	Clercs de Saint-Viateur.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	1	.....	19	4	2	12
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles modèles subventionnées	.....	.....	110	3	1	54
	Académies et "High Schools" subventionnées	1	1	36	7	.....	.....
	Totaux	2	1	165	14	3	66
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	3	.....	35	2	2	36
	Académies et "High Schools"	8	.....	13	.....	.....	12
	Collèges	253	.....	.....	.....	.....	36
	Totaux	264	.....	48	2	2	84
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	.....	2	5	.....	.....	.....
	Ecoles modèles	8	.....	19	.....	.....	4
	Académies et "High Schools"	3	2	.....	.....	.....	.....
	Collèges	45	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	56	4	24	.....	.....	4
	Grands Totaux	322	5	237	16	5	154

NANT LES INSTITUTEURS.—(*Suite*)

ou laïcs non brevetés.					Total des professeurs et des instituteurs.	Moyenne des traitements des professeurs et des instituteurs ecclésiastiques ou religieux.	Instituteurs brevetés.			
							Moyenne des traitements par mois.		Moyenne des traitements par année.	
Frères Ste-Croix.	Frères du Sacré-Cœur.	Professeurs et instituteurs catholiques laïcs.	Professeurs et instituteurs protestants.	Total des professeurs et des instituteurs non diplômés.			Dans les villes.	Dans les campagnes.	Dans les villes.	Dans les campagnes.
25	4	12	10	89	204	217	47	23	402	221
.....	.....	.....	1	1	3	.....	.....	43	.....	430
9	4	10	5	196	328	205	72	32	678	325
8	24	1	5	83	128	182	100	60	781	577
42	32	23	21	369	663	202	66	33	585	358
4	3	.....	.....	85	95	200	55	42	550	420
39	8	10	2	92	94	200	.....	51	.....	510
25	.....	5	.....	319	323	200	.....	.....	.....	.....
68	11	15	2	496	512	200	55	43	550	430
.....	.....	5	5	17	22	200	35	23	350	230
.....	.....	2	.....	33	38	200	100	29	1000	290
.....	.....	1	17	23	33	825	100	50	1000	500
20	.....	2	.....	67	67	200	.....	.....	.....	.....
20	.....	10	22	140	160	249	88	38	887	380
130	43	48	45	1005	1335	205	66	33	602	363

INSTITUTRICES BREVETÉES.

—	Degrés des institutions.	Brevets pour écoles élémentaires.				Brevets pour écoles modèles.			
		De l'école normale Laval.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	De l'école normale Laval.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	48	77	2595	623	63	85	282	13
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....
	Ecoles modèles subventionnées	4	3	36	17	72	17	93	5
	Académies et "High Schools" non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
	Académies et "High Schools" subventionnées	.....	7	4	12	.....	19	3	3
	Totaux	52	87	2635	653	135	122	378	21
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles	.....	.....	1	.....	.....	5	2	1
	Académies et "High Schools"	.....	.....	2	.....	1	.....	1	.....
	Totaux	.....	.....	3	.....	1	5	3	1
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires	.....	2	25	8	3	2	10	.....
	Ecoles modèles	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....
	Académies et "High Schools"	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....
	Totaux	.....	3	25	8	4	3	10	.....
	Grands Totaux	52	90	2663	661	140	130	391	22

CONCERNANT LES INSTITUTRICES.

INSTITUTRICES BREVETÉES.					—			
Brevets pour écoles académiques.								
De l'école normale Laval.	De l'école normale McGill.	Des bureaux d'examinateurs catholiques.	Des bureaux d'examinateurs protestants.	Total des institutrices brevetées.	Sœurs de la Congrégation.	Ursulines.	Sœurs de Charité.	Sœurs de la Providence.
.....	20	.....	3	3809	63	2	29	9
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....
.....	2	.....	1	250	68	.....	50	10
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....
.....	13	3	1	65	36	.....	.....	.....
.....	35	3	5	4126	167	2	79	19
.....	3	.....	.....	12	89	6	54	16
.....	.....	.....	.....	4	187	10	48	8
.....	3	.....	.....	16	276	16	102	24
.....	.....	.....	.....	50	2	.....	20	19
.....	.....	.....	.....	1	3	10	2	3
.....	2	.....	1	5	104	31	.....	.....
.....	2	.....	1	56	109	41	22	22
.....	40	3	6	4198	552	59	203	65

STATISTIQUE GÉNÉRALE

INSTITUTRICES RELIGIEUSES ET

—	Degrés des institutions.	Sœurs de l'Annonciation de Marie.	Sœurs de l'Assomption.	Sœurs de la Présentation de Marie.	Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.	Sœurs de Jésus Marie.	Sœurs du Bon Pasteur.	Sœurs Marianites.	Sœurs de Ste-Anne.
Institutions sous contrôle.	Ecoles élémentaires	5	11	26	15	6	17	3	21
	Ecoles modèles non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles modèles subventionnées...	1	1	7	36	6	19	35	.....
	Académies et "High Schools" non subventionnées	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Académies et "High Schools" subventionnées.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	.....	26
	Totaux.....	6	12	33	51	12	45	38	47
Institutions indépendantes subventionnées.	Ecoles modèles.....	15	67	90	32	8	17	2	64
	Académies et High Schools.....	.....	.....	48	55	73	27	17	35
	Totaux.....	15	67	138	87	81	44	19	99
Institutions indépendantes non subventionnées.	Ecoles élémentaires.....	.....	.....	.....	4	.....	3	.....	5
	Ecoles modèles.....	.....	.....	.....	.....	8	12	4	3
	Académies et "High Schools"....	.....	.....	35	10	22	.....	.....	.....
	Totaux.....	.....	.....	35	14	30	15	4	8
	Grands totaux.....	21	79	206	152	123	104	61	154

CONCERNANT LES INSTITUTRICES.

LAIQUES NON BREVETÉES.					Nombre total des institutrices.	Moyenne du traitement des institutrices religieuses.	INSTITUTRICES LAIQUES.			
							Moyenne des traitements par mois.		Moyenne des traitements annuels.	
Sœurs de St-Joseph.	Sœurs des petites écoles.	Institutrices laïques catholiques.	Institutrices protestantes.	Nombre total des institutrices non brevetées.			Dans les villes.	Dans les campagnes.	Dans les villes.	Dans les campagnes.
						$	$	$	$	$
7	4	506	75	799	4608	130	18	11	180	110
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	20	.....	200
.....	10	53	4	300	550	106	26	15	265	150
.....	.....	.....	1	1	2	.....	25	.....	250	.....
.....	.....	.....	3	74	139	95	27	18	275	180
7	14	559	83	1174	5300	114	18	11	187	113
.....	.....	29	.....	489	501	132	27	30	276	300
.....	.....	6	.....	514	518	137	.....	15	.....	150
.....	.....	35	.....	1003	1019	135	27	25	276	256
.....	4	32	15	104	154	125	11	14	110	146
.....	.....	.....	1	46	47	125	.....	15	.....	150
.....	.....	.....	39	241	246	125	.....	.....	.....	.....
.....	4	32	55	391	447	125	11	14	110	146
7	18	626	138	2568	6766	127	18	11	186	115

TOTAUX.

INSTITUTIONS.	Institutions.					Instituteurs, institutrices				
	Ecoles élémentaires.	Ecoles modèles.	Académies.	Collèges.	Total des institutions.	Catholiques.	Protestants.	Ecclésiastiques ou religieux.	Laïcs.	Brevetés des écoles normales.
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques	3604	313	27	....	3944	4759	21	859	3921	274
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics protestants	916	38	19	....	973	110	1073	1	1182	273
Institutions catholiques indépendantes subventionnées	.....	110	67	15	192	1517	.....	1447	70	11
Institutions protestantes indépendantes subventionnées	.....	4	3	....	7	.....	15	.....	15	10
Institutions catholiques indépendantes non subventionnées	91	19	21	2	133	501	.....	405	96	10
Institutions protestantes indépendantes non subventionnées	29	1	12	....	42	.....	105	4	101	9
Grands totaux	4640	485	149	17	5291	6887	1214	2716	5385	587

DES GRANDS TOTAUX.

TOTAUX.

et professeurs.						Instituteurs et institutrices laïcs.				
Brevetés des bureaux d'examinateurs.	Ecclésiastiques et religieux non brevetés.	Laïcs non brevetés.	Instituteurs et professeurs.	Institutrices.	Total des professeurs, instituteurs et institutrices.	Nombre total des instituteurs et des institutrices laïcs.	Moyenne des traitements par mois.	Moyenne des traitements annuels.	Total des instituteurs et des institutrices, membres du clergé et des ordres religieux.	Moyenne des traitements annuels des instituteurs et institutrices, membres du clergé et des ordres religieux.
							$	$		$
3066	859	581	559	4221	4780	3921	13	133	859	150
807	1	102	104	1079	1183	1182	20	205	1	900
9	1447	50	507	1010	1517	70	34	345	1447	150
3	.....	2	5	10	15	15	42	420	.....	.....
42	405	44	127	374	501	96	18	188	405	167
14	4	78	33	72	105	101	25	250	4	650
3941	2716	857	1335	6766	8101	5385	15	155	2716	154

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES GRANDS TOTAUX.

TOTAUX.

INSTITUTIONS.	Elèves.									
	Des écoles élémentaires.	Des écoles modèles.	Des académies et "High Schools."	Des collèges.	Elèves catholiques.		Eleves protestants.		Total des élèves.	Moyenne de la présence des élèves.
					Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics catholiques.....	139822	34789	7136	....	94248	86873	309	317	181747	136370
Institutions sous contrôle des commissaires ou syndics protestants.....	28794	2542	3104	....	1947	1636	16002	14855	34440	24124
Institution catholiques indépendantes subventionnées..	.....	9072	9547	3814	7444	14824	57	108	22433	20404
Institutions protestantes indépendantes subventionnée ..	.....	467	101	....	6	6	282	274	568	420
Institutions catholiques indépendantes non subventionnées.....	7347	2684	4173	797	6752	8234	5	10	15001	13132
Institutions protestantes indépendantes non subventionnées.....	720	36	682	....	57	7	702	672	1438	1107
Grands totaux.....	176683	49590	24743	4611	110454	111580	17357	16236	255627	195557

APPENDICE No VI.

PETITS TABLEAUX.

TABLEAU—A.

Statistique de l'inspection des écoles.

(Année 1888.)

	NOMS DES INSPECTEURS.	Résidence des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
1	Beaulieu, Théophile	L'Ile Verte, (Témiscouata)	11 novembre 1887	800	Les comtés de Kamouraska et de Témiscouata.
2	Bégin, Désiré	Rimouski, (Rimouski)	22 décembre 1873	750	Le comté de Rimouski, Cap-Chattes et Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.
3	Béland, Pierre Ferdinand	Ste-Julie ,(Mégantic)	15 avril 1852	800	Le comté de Lotbinière et Ste-Julie, St-Calixte, Ste-Anastasie, N.-D. de Lourdes, Inverness-ouest et le canton Nelson, dans le comté de Mégantic.
4	Belcourt, J. G. O. Ephrem	Nicolet, (Nicolet)	18 novembre 1880	850	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska.
5	Bouchard, Célestin	St-Raphaël, (Bellechasse)	16 novembre 1882	1000	Les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.
6	Brault, Calixte	Pointe-Claire, (Jacques-Cartier)	12 novembre 1877	800	Les écoles catholiques et protestantes du comté de Jacques-Cartier et les écoles catholiques des comtés de Soulanges et de Vaudreuil.
7	Delâge, Jean-Baptiste	St-Césaire, (Rouville)	19 février 1868	900	Les comtés de Rouville et de St-Hyacinthe, et St-Hugues, Ste-Hélène, St-Ephrem d'Upton, St-Liboire, St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Simon et St-Pie, dans le comté de Bagot.
8	Demers, Jean-Baptiste	St-Jean (St-Jean)	3 décembre 1885	800	Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, et les écoles catholiques de Havelock et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon.
9	Dupuis, Joseph Cyprien	L'Assomption,(l'Assomption)	4 mai 1888	950	Les comtés de Montcalm et de l'Assomption, et les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie, dans le comté de Berthier.

10	Fontaine, Adolphe	Joliette (Joliette)	5 juin 1874	800	Les comtés de Joliette et de Berthier, excepté les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.
11	Fothergill, Rév. Mathew Monkhouse, (a donné sa démission)	Québec	15 novembre 1872.	660	Les écoles protestantes de la cité de Québec et des comtés de Québec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester et Lotbinière.
12	Gay, Auguste	Hull, (Ottawa)	16 juillet 1874	850	Les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et de Pontiac.
13	Grondin, Louis	Laprairie, (Laprairie)	7 mars 1860	800	Les écoles catholiques des comtés de Laprairie, Beauharnois et Châteauguay et celles de St-Anicet et Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon. Les écoles protestantes de St-Joachim, Ste-Martine et St-Antoine, dans le comté de Châteauguay, et celles de St-Etienne et de St-Clément, dans le comté de Beauharnois.
14	Hubbard, Henry	Sherbrooke	24 décembre 1859	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Shefford; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska et celles de Magog, dans le comté de Stanstead.
15	Lefebvre, David	Trois-Rivières	12 novembre 1877.	800	Le comté de Champlain et les écoles de Deschambault, Portneuf, Grondines, Cap-Santé, St-Alban, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D. des Anges, dans le comté de Portneuf.
16	Lévesque, Louis Néree	Roxton-Falls, (Shefford)	12 novembre 1876	800	Les comtés d'Arthabaska et de Drummond.
17	Lippens, Bernard	Québec, No 266 rue St-Jean	16 novembre 1882	900	Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères.
18	Lucier, Ludger	Maria, (Bonaventure)	20 février 1886	650	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.
19	Lyster, Rév. William Gore	Cap Cove, (Gaspé)	27 décembre 1873	550	Les écoles protestantes des comtés de Gaspé et de Bonaventure.
20	Magrath, Bolton	Aylmer, (Ottawa)	15 novembre 1864	800	Les écoles protestantes des comtés de Pontiac et d'Ottawa.

Tableau statistique de l'inspection des écoles.—(*Suite.*)

No.	Noms des inspecteurs.	Résidence des inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements des inspecteurs.	CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.
				$	
21	McGown, J. G. W.....	Montréal.....	4 mai 1888.....	1,000	Les comtés d'Hochelaga et de Laval, et les écoles catholiques de la cité de Montréal.
22	McGregor, James	Huntingdon, (Huntingdon)..	6 juillet 1881.....	1,000	Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil; celles de la cité de Montréal; celles de Lachute, St-André, Chatham, Grenville, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, dans le comté d'Argenteuil; celles de Valleyfield et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois; celles de Howick, Ormstown et St-Jean Chrysostôme, dans le comté de Châteauguay; celles de St-Lambert, dans le comté de Chambly, et celles de Lacolle, dans le comté de St-Jean.
23	McLoughlin, Joseph A.....	Sweetsburg, (Missisquoi)....	15 juin 1870.....	800	Les écoles protestantes du comté de Brome et de Missisquoi.
24	Nantel, Joseph Pacifique	St-Jérôme, (St-Jérôme).....	28 juillet 1882	800	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes; les écoles catholiques de St-Faustin, St-Jovite, Arundel, Grenville, Chatham, St-André et Lachute, dans le comté d'Argenteuil, et les écoles catholiques et protestantes de Mille-Isles et du canton Morin, dans le comté d'Argenteuil.
25	O'Brien, Francis H.....	Tadoussac, (Saguenay).....	30 juin 1882.	200	Les écoles des côtes du Labrador et celles du comté de Saguenay.
26	Pâquet, Daniel.....	Hâvre-aux-Maisons, (Iles de la Madeleine)..	26 janvier 1882.....	250	Les Isles de la Madeleine.

27	Prémont, Joseph	Québec, 310 rue St-Jean	9 janvier 1875	1,000	Les écoles du comté de Montmorency, et les écoles catholiques de la cité de Québec, de St-Sauveur et de St-Roch Nord.
28	Roy, Pierre Antoine	Lévis, (Lévis)	11 août 1886	800	Les écoles du comté de Québec, celles de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Ecureuils, Ste-Catherine, St-Jeanne de Neuville, St-Basile, St-Raymond et St-Bernardin, dans le comté de Portneuf.
29	Ruel, Pierre Joseph	St-Charles, (Bellechasse)	28 février 1882	800	Les écoles catholiques des comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead et Shefford, et celles de St-Théodore d'Acton, St-André d'Acton et d'Acton-Vale, dans le comté de Bagot.
30	Savard, Edouard	Chicoutimi, (Chicoutimi)	5 juin 1874	1,000	Le comté de Chicoutimi.
31	Stenson, Michel Thomas	Sherbrooke, (Sherbrooke)	15 novembre 1864	1,000	Les écoles catholiques des comtés de Sherbrooke, Compton, Richmond et Wolfe ; celles de Ste-Sophie et St-Ferdinand, dans le comté de Mégantic ; celles de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel, dans le comté de Beauce.
32	Tanguay, Amédée	Roxton Falls, (Shefford)	22 novembre 1887	850	Le comté de Beauce, moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, St-Agnès et St-Samuel ; les municipalités de St-Patrick et de St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière ; les municipalités du Sacré-Cœur de Marie, de Leeds-Est, de St-Alphonse de Thetford et de St-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.
33	Tétreault, Ambroise	Louiseville, (Maskinongé)	12 novembre 1877	800	La ville de Trois-Rivières et les comtés de Maskinongé et de St-Maurice.
34	Thompson, William	Kinnear's Mills, (Mégantic)	31 octobre 1870	900	Les écoles protestantes des comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, moins celles de Magog.
35	Tremblay, Thomas	St-Adélaide de Pabos, (Gaspé)	16 octobre 1860	700	Les écoles catholiques du comté de Gaspé, excepté celles de Cap-Chatte et Ste-Anne des Monts.
36	Tremblay, Thomas	Baie St-Paul, (Charlevoix)	27 mai 1882	800	Le comté de Charlevoix.
37	Vien, George Stanislas	Lauzon, (Lévis)	13 novembre 1877	1,000	Les comtés de Lévis et de Dorchester.

TABLEAU—B.

No.	ÉCOLES SPÉCIALES. (Année 1887-88.)	Professeurs.	Élèves.	Totaux. Professeurs.	Totaux. Élèves.
	ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES.				
1	Montréal	15	570		
2	Québec	4	220		
3	Lévis	2	118		
4	New-Liverpool	2	70		
5	Sillery	1	42		
6	Farnham	4	65		
7	Huntingdon	2	39		
8	St-Jérôme	2	71		
9	Sorel	2	33		
10	Sherbrooke	2	85		
11	St-Hyacinthe	1	34	37	1347
	ÉCOLES DES SCIENCES APPLIQUÉES AUX ARTS.				
12	Université McGill, Montréal	12	63		
13	Université Laval, Montréal	8	26	20	89
	INSTITUTIONS DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES.				
14	Institution des sourds-muets, Mile-End, Montréal	15	119		
15	Institution des sourdes-muettes, rue St-Denis, Montréal	43	230		
16	Institution de Nazareth pour les jeunes aveugles, Montréal	9	65		
17	Institution Mackay, pour les sourds-muets, Montréal	3	44		
18	École de sourds-muets, Ste-Marie, Beauce	1	11	71	469
				128	1905

TABLEAU—C.

NOMBRE D'ÉLÈVES QUI ONT FRÉQUENTÉ LES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION.

Année scolaire.	École normale Jacques-Cartier.	Ecole normale McGill.			Ecole normale Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
1857.....	18	5	25	30	22	.....	22	45	25	70
1857–1858.....	46	7	63	70	36	40	76	89	103	192
1858–1859.....	50	7	76	83	34	52	86	91	128	219
1859–1860.....	53	9	72	81	40	54	94	102	126	228
1860–1861.....	52	5	56	61	41	53	94	98	109	207
1861–1862.....	41	10	58	68	39	52	91	90	110	200
1862–1863.....	57	8	72	80	39	52	91	104	124	228
1863–1864.....	56	7	67	74	34	49	83	97	116	213
1864–1865.....	56	5	60	65	43	55	98	104	115	219
1865–1866.....	43	2	73	75	39	57	96	84	130	214
1866–1867.....	41	2	73	75	43	55	98	80	128	208
1867–1868.....	35	5	57	62	49	73	122	89	130	219
1868–1869.....	36	4	70	74	64	73	137	104	143	247
1869–1870.....	46	7	69	76	82	80	162	135	149	284
1870–1871.....	63	6	70	76	54	59	113	123	129	252
1871–1872.....	51	13	94	107	32	56	88	96	150	246
1872–1873.....	46	8	108	116	38	54	92	92	162	254
1873–1874.....	43	6	106	112	43	56	99	92	162	254
1874–1875.....	59	19	99	118	38	60	98	116	159	275
1875–1876.....	60	14	110	124	47	63	110	121	173	294
1876–1877.....	60	18	107	125	50	74	124	128	181	309
1877–1878.....	62	29	106	135	46	63	109	137	169	306
1878–1879.....	70	70	70	140	51	66	117	191	136	327
1879–1880.....	63	12	130	142	46	63	109	121	193	314
1880–1881.....	76	12	114	136	52	60	112	140	174	314
1881–1882.....	78	14	123	127	44	64	108	136	187	323
1882–1883.....	62	12	124	136	37	62	99	111	186	297
1883–1884.....	67	6	102	108	50	61	111	123	163	286
1884–1885.....	71	10	101	111	49	67	116	130	168	298
1885–1886.....	64	14	70	84	54	61	115	132	131	263
1886–1887.....	67	5	91	96	56	62	118	128	153	281
1887–1888.....	58	6	106	112	58	68	126	122	174	296

BREVETS DÉLIVRÉS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES DEPUIS LEUR FONDATION.

Classes des Brevets.	Jacques-Cartier.	McGill.			Laval.			Nombre d'élèves instituteurs.	Nombre d'élèves institutrices.	Grand total.
	Elèves instituteurs.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.	Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.			
Académie.....	109	88	110	198	118	.....	118	315	110	425
Ecole modèle....	269	101	540	641	319	588	907	689	1128	1817
Elémentaire.....	204	52	1112	1164	305	697	1002	561	1809	2370
Totaux...	582	241	1762	2003	742	1285	2027	1565	3047	4612

TABLEAU—D.

BREVETS DÉLIVRÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

(Année scolaire 1887-88.)

No.	Bureaux d'examinateurs.	Candidats examinés.	Nombre de candidats admis.					Classes des brevets délivrés.			
			Instituteurs.	Institutrices.	Catholiques.	Protestants.	Total.	Ecole élémentaire.	Ecole modèle.	Académie.	Total.
1	Beauce	19	....	19	19	....	19	19	.....	.....	19
2	Bedford, section catholique	3	....	3	3	....	3	3	.....	.....	3
3	Bedford, section protestante	40	4	36	....	40	40	40	.....	.....	40
4	Bonaventure, section catholique	3	....	3	3	....	3	3	.....	.....	3
5	Bonaventure, section protestante	1	....	1	....	1	1	1	.....	.....	1
6	Charlevoix et Saguenay	7	....	7	7	....	7	7	.....	.....	7
7	Chicoutimi	4	....	3	3	....	3	3	.....	.....	3
8	Gaspé, section protestante	3	....	2	....	2	2	2	.....	.....	2
9	Kamouraska	23	....	23	23	....	23	23	.....	.....	23
10	Montréal, section catholique	193	5	121	126	....	126	102	20	5	127
11	Montréal, section protestante	37	4	22	....	26	26	19	5	2	26
12	Nicolet	63	....	63	63	....	63	48	15	.....	63
13	N.-D. du Lac St-Jean	11	....	10	10	....	10	10	.....	.....	10
14	Ottawa, section protestante, (Aylmer)	21	3	13	....	16	16	16	.....	.....	16
15	Ottawa, section catholique, (Hull)	41	....	39	39	....	39	28	11	.....	39
16	Pontiac, section catholique	6	....	6	6	....	6	6	.....	.....	6
17	Pontiac, section protestante	8	1	2	....	3	3	3	.....	.....	3
18	Québec, section protestante	27	2	25	....	27	27	25	1	1	27
19	Québec, section catholique	233	2	192	194	....	194	124	70	.....	194
20	Rimouski	20	....	17	17	....	17	8	9	.....	17
21	Richmond, section catholique, (Danville)	24	....	23	23	....	23	23	.....	.....	23
22	Richmond, section protestante, (Richmond)	14	1	13	....	14	14	14	.....	.....	14
23	Sherbrooke, section protestante	33	3	30	....	33	33	23	8	2	33
24	Sherbrooke, section catholique	9	....	9	9	....	9	5	4	.....	9
25	Stanstead	4	....	4	....	4	4	4	.....	.....	4
26	St-Hyacinthe	102	3	90	93	....	93	54	39	.....	93
27	Trois-Rivières	64	....	60	60	....	60	39	20	1	60
		1013	28	836	698	166	864	652	202	11	865

TABLEAU—E.

Liste des anciens instituteurs et institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1888. (19 Vict., chap. 14.)

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
	$ Cts.		$ Cts.
Angers, Georgina	78 30	Dalziel, Rosalie	63 80
Allard, Angélique	14 50	Desparois, Lucie	63 80
Arnold, Hézékiah	78 30	Desrochers, Dame L A	31 90
Archambault, Louis	81 20	Devost, Geneviève	17 40
Archambault, Olivier	78 30	De Tonnancourt, Emmelie	81 20
Baril, Adèle	40 60	Dion, Calixte	55 10
Baril, Eulalie	17 40	Doré, Aurélie	11 60
Béchard, Léa	45 00	Dowse, Francis	69 60
Bélair, Geneviève	17 40	Doncourt, Dme Magd	29 00
Beaubien, Reine	10 15	Drolet, Pierre	58 00
Bérubé, Victoria	37 70	Dumas, Adéline	20 30
Bélanger, Pierre	34 80	Dubé, Anna	26 10
Béliveau, Marguerite	40 60	Dupaul, Louise	26 10
Béliveau, Elmire	26 60	Dupond, Edwidge	26 10
Béliveau Elodie	52 20	Dupuis, Marguerite	18 85
Béliveau, Célina	17 40	Duplessis dit Moreau, Zoé	66 70
Bellefeuille, Mathilde	66 70	Duplessis, Domithilde	104 40
Bellefeullle, Rose de Lima	37 70	Duval, Dame A. Laplante	52 20
Beauchemin, F. X. A	37 70	Durocher, Mathilde	43 50
Beaudry, Félix	60 90	Dubuc, Léocadie	78 30
Bérubé, Dame Louis	17 40	Duff, Anastasie	66 70
Beaudoin, Ursule	40 60	Dumont, Ombéline	55 10
Bilodeau, Marie Adèle	63 80	Enright, Mary	49 30
Blais, Emmelie	37 70	Fournier, Mathilde	49 30
Boisvert, Adéline	23 20	Gagné, Julie	46 40
Boisvert, Clarisse	55 10	Gagné, Marie	31 90
Bouchard, A	18 85	Gagnon, Aurélie	20 30
Bourgeois, Zoé	89 90	Gélinas, Marie	29 00
Bouchard, Eléonore	29 00	Gravel, B	46 40
Boulet, Julienne	43 50	Gouin, A	36 25
Boulet, Eléonore	20 30	Guay, P	14 50
Boutin, Philomène	63 80	Gascon, Aurélie Lalonge	87 00
Brouillard, Marie	78 30	Girard, Euphémie	52 20
Buteau, Virginie	36 25	Hughes, Catherine	58 00
Bonneville, Cédulie	37 70	Héroux, Sophie	29 00
Caron, Ombéline	31 90	Harty, Wm	102 50
Caron, Claudia	31 90	Jutras, Emélie	52 20
Caron, Hermine	23 20	Labonté, G	113 10
Casault, Julienne	34 80	Langelier, Marie	31 90
Carrier, Henriette	78 30	Lamb, Catherine	37 70
Charbonneau, Marthe	87 00	Lamarre, Césarie	66 70
Charbonneau, F. X. M	84 10	Lévesque, Vitaline	20 30
Cauchon, Marguerite	20 30	Languedoc, Angèle	17 40
Côté, Dina	23 20	Lajeunesse, Ed	60 90
Côté, Marcelle	8 70	Legros, Rose Delina	55 10
Côté, Justine	78 30	Lapointe, Séraphine	46 40
Côté, Mélanie	43 50	Lacerthe, Dorothée	55 10
Comtois, Geneviève	58 00	Langlais, Magloire	40 60
Courteau, Delle A	10 15	Lamy, Célina	29 00
Couillard de Beaumont, Julie	81 20	Labrie, Hermine	17 40
Cloutier, Elisabeth	43 50	Lafontaine, Cléophée	20 30

TABLEAU—E.—(*Suite.*)

Noms des pensionnés.	Montant de la pension.	Noms des pensionnés.	Montant de la pension.
	$ Cts.		$ Cts.
Lemieux, Sophie	69 60	Proulx, Josephte	26 10
Lamontagne, Marie	20 30	Perreault, Jean	72 50
Lesage, Hélène	17 40	Pelletier, Elise	20 30
Leblanc, M. Eléonore	23 20	Pelletier, Esthel	20 30
Le Page, Gracieuse	5 80	Rioux, Julie	23 20
Lafrance, Marie	34 80	Reed, Margarett	23 20
Lindsay, J. Chs	69 60	Raymond, Demerise	14 50
Lizotte, Marie	31 90	Raymond, Hermine	49 30
Lesieur, Luce Desaulniers	37 70	Reece, Anna	14 50
Langlois, Malvina	26 10	Reid, Mary-Jane	63 80
Labonté, J. E	78 30	Rhéaume, Henriette	17 40
Lafrance, Apolline	46 40	Richard, Dme O	26 10
Legendre, Elzéar O	58 00	Richer, Edesse	52 20
Labelle, Marguerite	14 50	Robin, Geneviève	55 10
Lemay, Sarah	29 00	Ricavy, Eloïse	55 10
Morin, Emma	20 30	Rivard, Adèle	14 50
Malenfant, Veuve Hyp	11 60	Rivard, Marie-Louise	95 70
McElkin, Lydia	21 75	Rivard, Louise	26 10
McKerty, Michel	46 40	Robertson, J.-B	75 40
McGaw, James	23 20	Robitaille, Emélie	78 30
McKeogh, Mary	43 50	Rouleau, Edesse	40 60
McKercher, John	78 30	Roy, Louis	84 10
Michaud, Mélanie	20 30	Savard, H. Veuve J. H. Anctil	17 40
Michaud, Célina	55 10	Scott, Robert	30 00
Marceau, Joséphine	89 90	St-Jacques, Julie	55 10
Nebaces, C	40 00	St-Michel, L. F.	25 20
Oatt, Francis	72 50	Sirois, Jovide	46 40
Ouellet, Marie-Françoise	31 90	Santerre, Georgina	46 40
O'Reilly, Mary-Ann	75 40	Toussaint, Lucile	31 90
Primeau, Marie	98 60	Talon, Adélaïde	34 80
Pelletier, Elmire	26 10	Tanguay, Clothilde	55 10
Pelletier, Antoinette	26 10	Tremblay, Germain	31 90
Poisson, Edile	63 80	Vincent dit Ferrier, Jos. G	49 30
Pérusse, Marie-Euphémie	58 00	Vanier, Basile	43 50
Pelletier, Adélaïde	95 70	Vallée, Angélique	58 00
Perreault, Dame F. X	40 60	Vallières, Adélaïde	81 20
Pelletier, Avila	17 40	Vézina, M. Délima	17 40
Picard, Wilhelmine	23 20	Wolfe, A. C	37 70
Poisson, Marie	20 30	Wright, Robert	69 60
Pothier, Thersile	13 05	Young, Marguerite	13 05
Patoine, Cécile	75 40		
			8 000 00

TABLEAU—F.

Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu de l'acte 49-50 Vict., chap. 27.

(Année scolaire 1887-88.)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1° % sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2° % sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Archambault J. N. A	522 00	240 00	10 44	271 56
Arseneau Philomène	31 19	9 45	63	21 31
Aubé, J. B. Et	107 00	45 80	2 14	59 06
Audet, M. Anne	29 28	5 04	48	23 76
Barrette, A. V	168 72	74 76	3 38	90 58
Bélanger Elisabeth	20 00	7 91	40	11 69
Bélanger, M. Anne	17 27	6 29	35	10 63
Bergeron, Delphine	48 50	20 08	97	27 45
Bergeron, Hermeline	18 62	5 49	37	12 76
Bérubé, Démerise	28 38	9 39	57	18 42
Bienvenue, Dame Azarie	90 86	40 16	1 81	48 89
Black, Apolline	100 67	34 56	2 02	64 09
Blais, Eutychienne	15 28	6 47	31	8 50
Blanchard, Emélie	159 60	64 80	3 20	91 60
Blouin, Emélie	48 38	21 17	97	26 24
Boissonneau, Emma	4 23	81	09	3 33
Boudrias, Vve Dominique	300 53	.....	.....	300 53
Bouchard, Bernard	104 00	40 34	2 08	61 58
Boulay, Cordélie	53 06	23 56	1 06	28 44
Boulay, Narcisse	231 36	93 26	4 62	133 48
Bousquet, Prudent	234 34	70 50	3 72	160 12
Brouillet, Marie	90 99	35 79	1 83	53 37
Brochu, Marcel	26 86	6 89	54	19 43
Burke, Catherine	95 40	45 50	1 91	47 99
Butler, Hobart	210 00	91 00	4 20	114 80
Boutin, Mary	20 26	7 64	41	12 21
Byrne, Bridget, Vve Daly	47 62	.....	.....	47 62
Carrier, Vve Edouard	210 14	72 02	.....	138 12
Carrier, Olivine	88 60	39 10	1 77	47 73
Carmichael, Helen	86 79	29 97	1 74	55 08
Caron, M. Clémentine	27 09	9 89	54	16 66
Caron, Vve M. O	188 72	69 62	2 56	116 54
Chabot, Marie	96 44	44 02	1 92	50 50
Charland, Cécile	10 60	2 44	21	7 95
Chauvette, Angélina	35 45	13 52	71	21 22
Chênevert, M. G. L	38 06	15 54	76	21 76
Chevalier, M. Caroline	51 82	16 60	1 04	34 18
Chillas, E. C. (Heritiers)	34 02	16 02	68	17 32
Cimon, M. Louise	34 60	12 24	70	21 66
Claveau, Elisabeth	10 43	2 30	21	7 92
Cléroux, J. A	94 05	34 15	1 88	58 02

TABLEAU—F.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1°/o sur les traitements des années antérieures à 1880	Réductions. 2°/o sur la pension	Balance payée par chèque.
	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Corbeil, Ed	181 52	72 47	3 63	105 42
Côté, Mélanie	19 76	6 28	40	13 08
Côté, Josephte	32 08	14 30	64	17 14
Cormier, Philomène	189 78	85 89	3 80	100 09
Couture, Bibiane	50 40	22 88	1 01	26 51
Dalfond, Mde F. X	59 38	23 52	1 19	34 67
Dancosse, M. Emma	18 18	6 84	37	10 97
Darcy, P. J	454 42	182 21	9 09	263 12
Daudelin, Mde Joseph	80 18	28 68	1 60	49 90
Develuy, Elise	56 66	20 06	1 14	35 46
DeCourcy, Philomène	109 17	44 09	2 19	62 89
Demers, Mde Olivier	25 58	8 12	51	16 95
Deschesne, Ernestine	67 66	23 43	1 36	42 87
Desjardins, M. Rosalie	15 63	4 72	32	10 59
Dickson, Hugh	76 68	35 12	1 54	40 02
Dionne, Hélène	10 93	1 98	22	8 73
Dionne, Léontine	67 78	22 17	1 36	44 25
Dubois, Esther	127 92	52 46	2 56	72 90
Dubois, Sophie	115 86	55 58	2 32	57 96
Duclos, Paul	73 04	36 52	1 46	35 06
Dudemaine, Célanire	26 29	8 66	53	17 10
Dufresne, Candide	193 20	112 77	3 87	76 59
Duguay, Eugénie	23 36	6 30	47	16 59
Dumont, Victoria	40 10	15 30	80	24 00
Duncan, Thomas	178 54	82 74	3 58	92 22
Dupras, Etienne	120 70	57 40	2 42	60 88
Emard, Médard	138 78	81 81	2 78	54 19
Emslie, James	368 30	242 02	7 38	118 90
Esnouf, Vve G. A	20 16	.....	.....	20 16
Fabey, M. Anne	204 36	96 60	4 10	103 66
Fergusson, Gilbert	155 38	48 56	3 11	103 71
Filiatrault, M. Louise	90 68	37 94	1 82	50 92
Fitzgerald, John	240 57	104 10	4 82	131 65
Fontaine, Prudent	81 86	34 88	1 64	45 34
Fradet, Samuel	197 46	85 10	3 94	108 42
Frawley, Patrick	97 46	41 32	1 96	54 18
Gauthier, Aglaé	49 72	21 88	1 00	26 84
Geffrard, Elzire	53 71	21 16	1 08	31 47
Goudie, Isabella	49 27	20 82	99	27 46
Goulet, Eugénie	55 36	22 28	1 10	28 98
Gosselin, Henry T	147 28	69 40	2 94	74 94
Grant, A. G	252 00	108 00	5 04	138 96
Green, Joseph	61 90	24 31	1 24	36 44
Harper, M. Anne	37 82	14 94	77	22 11
Héroux, Vve Alp	78 48	.....	.....	78 48
Hicks, Vve Henry	946 00	378 00	18 92	549 08
Hetert, Olive	26 34	10 00	52	15 22
Henry, Helen	45 46	17 33	91	27 22
Keegan, Andrew	205 00	70 00	4 10	130 90
Kettson, Eugénie	20 53	6 42	41	13 70
Labonté, Rose de Lima	75 09	33 45	1 50	40 14
Lacroix, Vve Louis	94 16	.....	.....	94 16
Ladouceur, Adèle	80 68	31 25	1 61	47 82

TABLEAU F.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension	Réductions. 1°/o sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2°/o sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts
Lafond, Edouard	99 58	38 99	1 99	58 60
Lafortune, Z. T	10 00	3 50	20	6 30
Lafrance, M. Louise	16 70	2 08	34	14 28
Lane, Morgan	158 60	69 80	3 18	85 62
Langlois, Léocadie	47 48	21 51	95	25 02
Langlois, M. L. B	16 88	5 00	34	11 54
Laverrière, Emélie	35 60	11 40	72	23 48
Lavoie, Philomène	42 02	14 36	84	26 82
Laverdière, Adeline	15 07	5 38	30	9 39
Lawler, J. S	108 54	78 98	2 17	27 39
Leclerc, Eloïse	42 35	12 00	85	29 50
Lécuyer, Adeline	74 52	31 94	1 49	41 09
Lemaire, Anastasie	19 27	5 10	39	13 78
Lemoine, Délima	62 92	26 60	1 26	35 06
Levasseur, Eloïse	37 19	11 82	75	24 62
Levasseur, M.-Louis	38 52	9 70	77	28 05
Lespérance, Marguerite	26 16	7 22	53	18 41
Lepage, Victoria	23 29	4 22	47	18 60
Lépine, Virginie	20 14	6 02	41	13 71
Lévesque, Joséphine	30 30	9 40	61	20 29
Lloyd, J. R	60 80	23 13	1 22	36 45
Maltais, Mde Louis	82 64	32 00	1 66	48 98
Martin, Justine	17 73	6 91	36	10 46
Martineau, C. P	48 28	16 53	97	30 78
Martineau, H. E	133 45	51 71	2 67	79 07
Marchand, Henriette	12 93	4 40	26	8 27
Mayrand, Ovile	9 72	2 83	19	6 70
McGill, Mary	65 54	31 37	1 31	32 86
McGibbon, Elisabeth	50 40	10 75	1 01	38 64
McGregor, Mary	62 25	26 93	1 25	34 07
McLeod, Christina	26 54	8 74	53	17 27
McMartin, Jane	27 83	11 55	56	15 72
McSweeney, Daniel	305 70	117 85	6 12	181 73
Michaud, Henriette	10 60	3 29	22	7 09
Mineau, Emélie	15 91	5 20	33	10 39
Ménard, Délima	58 41	21 41	1 17	35 83
Mitchell, Elizabeth	42 34	14 00	85	27 49
Moisan, Justine	25 83	9 39	52	15 92
Moffatt, A. M. A	258 68	121 34	5 18	132 16
Montreuil, Mde H. L	59 82	17 90	1 20	40 72
Monty, Vénérance	64 38	25 41	1 29	37 68
Morin, Azilda	8 28	1 82	17	6 29
Morin, Thersilde	30 09	8 20	60	21 29
McMahon, S. F	135 00	32 50	2 70	99 80
Nadeau, Philomène	9 18	1 79	18	7 21
O'Donoghue, H. C	189 45	121 24	3 79	64 42
O'Donoghue, Vve H. C	78 94	26 27	.....	52 67
O'Ryan, Michael	248 98	99 20	4 98	144 80
Orcutt, Robina	10 19	.....	21	9 98
Ouellet, Elzéar	111 92	39 24	2 24	70 44
Ouellet, Elise	11 71	3 24	24	8 23
Pageot, Charles	108 40	49 63	2 17	56 60
Pageot, J. E	10 84	4 25	22	6 37

TABLEAU F.—(*Suite.*)

PENSIONNAIRES.	Montant de la pension.	Réductions. 1° ⁄₀ sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réductions. 2° ⁄₀ sur la pension.	Balance payée par chèque.
	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts
Painchaud, J. B. F	71 74	34 00	1 44	36 30
Parent, Dina	23 44	7 90	47	15 07
Perrier, Pierre	115 36	51 00	2 32	62 04
Pesant, Charlotte	63 46	27 82	1 28	34 36
Pesant, Henry	243 00	92 98	4 86	145 16
Pilon, Olive	112 77	53 01	2 28	57 48
Pilote, Emélie	60 32	27 76	1 21	31 35
Plante, Céleste	43 72	17 66	88	25 18
Plante, Ursule	60 48	26 04	1 21	33 23
Pion, Marie	22 39	7 45	45	14 49
Plouffe, Mathilde	17 95	7 20	36	10 39
Plourde, Marie	37 08	16 38	75	19 95
Poirier, Philomène	23 95	9 38	48	14 09
Poissant, Julien	89 77	36 66	1 80	51 51
Poliquin, L. Gaucher	55 89	26 20	1 12	28 57
Purdie, John	196 90	108 32	3 94	84 64
Raby, Eugénie	41 97	17 16	84	23 97
Rancourt, Eléonore	23 18	10 05	47	12 66
Rainville, Mde Joseph	14 22	4 71	29	9 22
Ratté, M. Célina	61 08	18 98	1 23	40 87
Richard, Symphorose	55 23	19 55	1 11	34 57
Roberge, M. J. Denyse	39 27	17 01	79	21 47
Robert, Elmire	40 60	88 70	81	21 09
Robichaud, Guillaume	191 28	117 07	3 83	70 38
Robinson, Robert	52 00	23 64	1 04	27 32
Rompré, Georgiana	49 94	16 18	1 00	32 76
Roy, Vitaline	30 86	9 75	62	20 49
Roy, J. Edmond	98 13	38 00	1 97	58 16
Roy, Théophile	66 58	22 82	1 34	42 42
Salvail, Mde Paul	36 90	15 00	74	21 16
Sanche, Marie	60 54	17 46	1 22	41 86
Sauvé, Jérémie	116 22	54 06	2 32	59 84
Simard, Aristide	145 70	66 72	2 92	76 06
Simard, Eléonore	9 96	4 66	20	5 10
St-Pierre, Virginie	87 45	38 85	1 77	46 83
Sylvestre, M. A. Victorine	28 56	11 24	57	16 75
Tanguay, George	537 50	248 75	10 75	278 00
Talbot, Eugénie	12 67	3 33	26	9 08
Tessier, M. Adèle	23 01	9 42	46	13 13
Tessier, Philomène	20 20	7 96	40	11 84
Thériault, Judith	12 75	4 40	26	8 09
Toussaint, M. Anne	86 40	36 24	1 73	48 43
Toutant Mde Edouard	77 20	31 08	1 54	44 58
Tremblay, Marie	32 36	11 78	65	19 93
Tremblay, Clara	33 80	8 90	68	24 22
Turcotte, Arthémise	53 20	22 60	1 06	29 54
Valiquet, Louis	63 68	15 18	1 58	46 92
Verret, M. Angèle	76 68	29 84	1 54	45 30
Vigneault, Henriette	56 82	22 47	1 14	33 21
Whelan, Sophie Gravel	43 40	20 54	88	21 98
Whitty, Thomas	140 50	49 65	2 81	87 94
Wilkins, F. B	52 00	8 50	1 04	42 46
	17,248 07	6986 10	326 91	9935 05

TABLEAU—G.

ETATS des revenus du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire, Vict. 49-50, chap. 27, art.

REVENU NON CAPITALISÉ DE L'ANNÉE 1886-87.		
Retenues de deux pour cent.		
Sur la subvention des écoles communes	$3,200 00	
Sur les traitements des professeurs de l'école normale Jacques-Cartier	74 75	
Sur les traitements des professeurs de l'école normale McGill	209 00	
Sur les traitements des professeurs de l'école normale Laval	101 20	
Sur les traitements des inspecteurs d'écoles	552 90	
Sur les traitements des instituteurs et des institutrices des écoles sous contrôle	11,910 11	
Sur les pensions annuelles	110 20	
Retenues de l'année courante payées directement par les fonctionnaires	52 25	
Chèque pour pension remise	22 51	
		$16,232 92
DÉPENSE DE L'ANNÉE 1886-87.		
Montant payé pour pensions	5 333 37	
Versements remis	325 59	
Dépense de la commission administrative	51 60	
		5,710 56
Balance		$10,522 36

TABLEAU G.—(*Suite.*)

REVENU NON CAPITALISÉ DE L'ANNÉE 1887-88.		
Retenues de deux pour cent :		
Sur la subvention des écoles communes	$3,200 00	
" " " " supérieures	1,000 00	
Sur les traitements des professeurs de l'école normale Jacques-Cartier	82 05	
" " " McGill	151 00	
" " " Laval	101 20	
" inspecteurs d'écoles	550 05	
" instituteurs et institutrices des écoles sous contrôle	12,308 10	
Sur les pensions annuelles	326 91	
Retenues payées directement par les fonctionnaires	151 08	
Intérêt jusqu'au 30 juin 1887 sur le montant capitalisé	5,770 36	
Subventions du gouvernement pour les années 1886-87 et 1887-88	2,000 00	
		25,640 75
DÉPENSE DE L'ANNÉE 1887-88.		
Montant payé pour les pensions	17,248 06	
Versements remis	9 08	
Dépenses de la commission administrative	243 60	
		17,500 74
1887-88. Balance	.....	8,140 01
1886-87. Balance	.....	10,522 36
Balance totale	.....	$18,662 37

TABLEAU G.—(*Suite.*)

	REVENU CAPITALISÉ.		
1886, Juin 30	Revenu accumulé depuis 1880	.....	$115,407 19
	REVENU DE L'ANNÉE 1886-87.		
	Arrérages de retenues	$26,347 93	
	Réductions sur les pensions	2,268 94	
		$28,616 87	
	Moins les versements remis	1,648 42	
			$ 26,968 45
1887 Juin 30	Revenu capitalisé à cette date	.....	$142,375 64
	REVENU DE L'ANNÉE 1887-88.		
	Arrérages de retenues	523 86	
	Réductions sur les pensions	6.986 10	
		$7,509 96	
	Moins les versements remis	838 65	
			$ 6,671 31
1888, Juin 30	Revenu capitalisé à cette date	.....	$149,046 95

N.B.—Les revenus de l'année 1886-87 diffèrent de ceux qui ont été donnés l'année dernière dans le rapport du Surintendant, parce que, d'abord, la commission administrative du fonds de pensions a décidé, depuis, que les retenues faites sur les traitements et les subventions du 1er juillet au 31 décembre 1886, qui avaient été déposées au compte du capital, devaient être mises au compte du revenu non capitalisé; ensuite, parce que la subvention et les intérêts dus le 30 juin 1887, qui ont été comptés pour l'année 1886-87, n'ont été payés qu'au mois de février 1888 et doivent être mis au compte du revenu non capitalisé de l'année 1887-88.

TABLEAU—H.

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1887-88.

No.	LIVRES DISTRIBUÉS.	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-8.	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-12.	Bibliothèque religieuse et nationale, série In-18.	Histoire du Canada, l'abbé Ferland.	Le Canada sous l'Union, Turcotte.	Monographies et Esquisses, Lemoine.	Le premier cardinal canadien, Mgr Hamel.	Histoire de la littérature, Lareau.	Mémoires, de Gaspé.
1	Par le Surintendant.....	293	488	268	43	38	66	70	45	17
2	Par les inspecteurs Béland.....	25	150	180	.....	1	5	12	3	5
3	" Bégin.....	25	160	200	.....	1	7	10	5	5
4	" Brault.....	25	100	140	.....	1	8	10	5	5
5	" Belcourt. ..	25	195	235	.....	1	6	10	8	5
6	" Bouchard...	25	180	270	.....	1	8	15	5	5
7	" Beaulieu...	35	150	240	.....	.....	7	14	6	6
8	" Delâge.....	25	180	220	1	2	8	10	8	5
9	" Demers.....	25	125	175	.....	1	4	8	5	4
10	" Dupuis.....	25	150	160	.....	2	5	10	5	4
11	" Fontaine	25	125	152	.....	1	5	10	5	5
12	" Grondin....	25	110	170	.....	1	6	10	5	5
13	" Gay	20	95	100	1	2	7	10	5	5
14	" Hubbard....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
15	" Lucier.....	7	60	72	.....	1	1	5	.....	1
16	" Lyster.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	" Lefebvre...	25	150	207	.....	.....	3	10	3	4
18	" Lévesque ..	25	170	200	.....	1	7	10	5	4
19	" Lippens ...	20	106	11	1	2	10	9	10	9
20	" Magrath....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	" McLoughlin.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	" McGregor ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
23	" McGown....	30	125	127	2	4	12	12	12	5
24	" Nantel.	25	180	200	1	2	7	10	6	5
25	" O'Brien.....	2	15	.....	.....	.....	1	3	1	1
26	" Prémont ...	30	125	80	1	5	12	10	6	5
27	" Pâquet.....	7	15	30	.....	.....	1	2	.....	1
28	" Ruel.....	25	170	205	.....	2	8	10	6	5
29	" Roy.... ...	20	100	145	.....	2	9	10	2	3
30	" Stenson	25	168	180	1	3	10	10	7	5
31	" Savard.....	20	100	150	.....	2	5	10	3	4
32	" Tremblay...	4	25	55	.....	1	1	5	.....	.....
33	" Thompson ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34	" Tremblay ..	20	80	135	.....	1	5	.....	3	5
35	" Tétreault...	25	140	170	.....	1	6	10	5	5
36	" Tanguay....	25	150	200	.....	1	7	12	4	5
37	" Vien.....	30	165	200	1	3	7	10	5	4
		953	4252	4877	52	83	254	347	188	147

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1887-88.—(*Suite.*)

No.	La vénérable Mère de l'Incarnation, l'abbé Casgrain.	Frédéric Ozanam, sa vie et ses œuvres, P. Chauveau, fils.	Une fête de Noël, sous Jacques-Cartier, Myrand.	Au foyer de mon presbytère, l'abbé Gingras.	Les fleurs boréales, Fréchette.	Garneau, sa vie et ses œuvres, l'Hon. P. J. O. Chauveau.	Les échos, juge Routhier.	Les oiseaux du Canada, Dionne.	Biographie de Mgr de Laval.	Voyage de F.-X. Garneau.	Discours, Et. Parent.	Une paroisse canadienne, l'abbé Casgrain.	Paroisse de Charlesbourg, l'abbé Trudel.	Les Machabées de la nouvelle France, Marmette.	Le chercheur de trésors, de Gaspé.	Histoire populaire du Canada, Dr Larue.
1	60	100	63	85	41	10	40	38	86	20	1	7	12	15	20	120
2	10	4	10	20	6	....	2	10	15	5	5	5	5	5	5	25
3	14	6	10	20	5	2	2	8	25	11	4	....	8	10	10	25
4	12	8	10	20	6	2	4	10	10	1	2	....	10	1	1	15
5	18	7	11	22	7	3	....	10	20	15	10	....	10	10	15	35
6	15	5	11	20	6	1	2	10	25	5	3	2	25	5	5	35
7	12	5	10	22	6	2	2	10	30	15	15	24	20	15	15	.....
8	20	8	12	22	7	1	5	10	20	15	5	....	10	5	10	30
9	10	5	8	15	5	2	1	7	15	5	2	1	5	3	5	20
10	15	6	10	18	5	....	4	10	15	10	5	2	10	9	10	20
11	12	5	10	20	5	1	2	10	15	5	....	....	10	5	5	25
12	10	6	10	20	5	1	2	10	15	5	1	1	10	5	5	25
13	10	7	8	15	5	3	2	5	.....	.....	....	....	....	.....	.....	5
14	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
15	5	1	8	5	1	....	1	5	15	1	....	....	....	1	1	15
16	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
17	10	3	10	10	3	3	....	8	20	5	1	1	10	5	5	25
18	10	4	10	15	5	....	3	10	15	15	5	5	10	10	10	20
19	20	8	10	22	6	2	10	10	35	20	5	5	....	25	20	20
20	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
21	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
22	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
23	25	12	15	25	10	10	5	10	20	10	10	2	3	10	10	35
24	20	7	10	20	5	2	2	10	20	15	5	5	10	15	15	20
25	2	1	1	1	1	....	....	1	15	3	....	....	....	1	2	15
26	20	10	20	15	7	3	3	12	35	6	....	....	7	10	7	20
27	1	....	1	2	....	....	....	1	2	.....	....	....	....	.....	.....	5
28	15	6	10	20	5	5	3	10	20	15	5	3	6	15	15	20
29	12	5	11	10	2	5	2	5	10	1	2	....	20	1	1	15
30	5	6	12	20	8	6	2	10	25	20	....	3	5	20	20	35
31	7	5	7	10	3	5	1	10	25	5	....	1	....	2	1	25
32	5	1	4	10	1	....	....	4	25	10	5	5	....	10	10	20
33	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
34	7	5	7	10	3	5	1	8	15	5	1	3	5	5	5	20
35	10	5	10	20	6	1	1	10	15	5	2	2	5	6	5	20
36	10	4	10	20	5	1	1	10	20	2	2	2	10	2	2	30
37	20	6	12	15	7	2	3	10	25	10	5	5	....	10	10	15
	422	261	351	569	187	78	106	292	648	260	101	84	226	236	245	755

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1887-88.—(*Suite.*)

No.	Petit recueil d'indulgences, Darveau.	Voyage du R. P. Crespel au Canada, Crespel.	Notre-Dame de Lourdes, Lassère.	Angéline de Montbrun, Laure Conan.	Opuscules, l'abbé Ferland.	Légendes canadiennes, l'abbé Casgrain.	Divers.	Livres publiés par P. J. Kennedy, New-York.	Livres publiés par Benziger Brothers, New-York.	Livres publiés par D. & J. Sadlier, Montréal.	Livres publiés par O.E. Hungerford, New-York.	Livres publiés par E. J. Walsh, Québec.	Divers.	Livres publiés par G. Routledge & Sons, New-York.
1	80	20	85	8	10	4	301	55	22	15	5	1	72	....
2	60	5	15	3	....	....	26	12	1	4	.....	7	6	....
3	60	5	20	2	1	3	66	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
4	30	5	20	2	....	....	52	14	1	2	.....	7	11	2
5	75	5	20	3	....	....	89	12	1	4	1	4	8	....
6	85	10	30	3	....	....	88	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
7	100	10	40	2	10	15	122	.....	.....	.....	.....	....	.....	1
8	60	5	20	3	....	....	98	11	1	6	1	4	7	1
9	50	5	15	2	....	....	32	16	1	8	1	4	10	4
10	50	5	15	3	....	....	37	9	1	2	1	2	5	1
11	40	5	20	2	....	....	55	10	1	2	.....	5	2	1
12	40	3	25	2	....	....	57	17	.....	11	.....	5	22	10
13	35	2	20	5	....	....	23	130	3	25	5	34	28	7
14	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	15	.....	.....	.....	.....	10	50
15	50	5	30	1	1	....	24	5	1	1	.....	7	9	....
16	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	13
17	75	5	25	1	1	....	58	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
18	70	5	20	2	....	....	59	16	1	4	.....	5	9	....
19	35	10	40	5	10	10	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
20	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	12	.....	.....	.....	.....	8	14
21	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	16	.....	.....	.....	.....	9	51
22	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	33	.....	.....	.....	.....	17	44
23	30	2	25	3	2	2	60	62	6	5	12	9	46	3
24	60	5	15	5	5	....	58	7	2	5	2	4	15	7
25	20	5	15	1	2	....	41	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
26	25	10	40	5	2	1	93	67	14	12	8	13	36	....
27	10	5	5	.....	....	....	4	3	.....	1	.....	3	1	....
28	60	5	30	5	1	3	67	27	2	3	1	13	29	....
29	25	2	20	2	....	....	28	13	2	6	2	5	7	....
30	60	10	30	2	2	1	67	25	4	13	3	5	25	2
31	50	5	30	2	4	1	32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
32	35	5	25	1	5	2	51	8	1	.....	2	12	42	....
33	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	14	.....	.....	.....	.....	11	44
34	50	3	20	1	....	....	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....
35	50	2	15	1	....	....	22	14	2	5	1	2	6	1
36	60	5	30	2	....	....	48	40	.....	1	.....	7	22	....
37	55	5	40	3	2	2	138	20	2	16	3	12	22	....
	1585	179	800	80	57	44	1988	685	69	151	48	170	496	257

Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles en 1887-88.—(*Suite.*)

No.	Livres publiés par F. Warner & Cie, London.	Livres publiés par T. Nelson & Son, London.	Livres publiés par Groombridge & Son, London	Livres publiés par Porter & Coates, Philadelphie.	Livres publiés par E. P. Dutton & Co, New-York.	Livres publiés par Dawson Brothers, Montréal.	Livres publiés par I. Nisbet & Co, London.	Livres publiés par W. Kent & Co, London.	Livres publiés par MacMillane & Co, London.	Divers.	Total des livres français.	Total des livres anglais.	Total des livres anglais catholiques.	Total des livres anglais protestants.	Total des livres français et anglais.
1	.....	3	.....	.....	.....	2	1	....	....	....	2554	176	170	6	2730
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	620	30	30	.....	650
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	730	....	....	.....	7309
4	1	2	.....	1	1	.....	1	....	....	1	515	44	35	9	559
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	870	30	30	.....	900
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	900	....	....	.....	900
7	.....	2	1	.....	.....	.....	....	....	....	1	950	5	....	5	955
8	1	3	.....	1	1	.....	....	....	....	....	825	37	30	7	862
9	1	8	.....	1	1	.....	....	....	....	5	560	60	40	20	620
10	.....	2	1	1	1	.....	....	....	....	....	620	26	20	6	646
11	.....	1	.....	1	1	.....	1	....	....	....	580	25	20	5	605
12	1	12	1	2	3	2	1	....	....	4	590	91	55	36	681
13	1	11	.....	1	4	3	1	....	....	2	390	255	225	30	645
14	14	158	19	20	11	11	10	12	4	40	.....	374	25	349	374
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	...	317	23	23	....	340
16	3	49	2	8	3	4	....	....	1	10	.....	96	3	93	96
17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	685	....	....	.....	685
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	725	35	35	.....	760
19	.....	5	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	580	6	....	6	586
20	19	89	7	15	8	8	3	4	2	17	.....	197	20	177	197
21	16	158	9	17	18	11	12	12	4	41	.....	374	25	349	374
22	21	162	17	19	9	12	10	12	2	41	.....	399	50	349	399
23	.....	13	.....	1	.....	.....	1	....	....	4	665	162	140	22	827
24	2	8	.....	.....	3	1	....	....	....	4	765	60	35	25	825
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	150	....	....	.....	150
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	625	150	150	.....	775
27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	92	8	8	.....	100
28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	775	75	75	.....	850
29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	470	35	35	.....	505
80	.....	7	.....	1	1	.....	....	....	....	....	778	89	75	14	867
31	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	525	....	....	.....	525
32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	325	65	65	.....	390
33	15	160	7	19	26	10	9	4	6	49	.....	374	25	349	374
34	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	...	446	....	....	.....	446
35	.....	2	.....	1	1	1	....	....	....	....	575	36	30	6	611
36	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	680	70	70	.....	750
37	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	825	75	75	.....	900
	86	855	64	109	92	65	50	44	19	222	20707	3482	1619	1863	24189

TABLEAU—I.

ETAT FOURNI PAR LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

Recettes et dépenses générales du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888 inclusivement.

RECETTES.	$ Cts	$ Cts
Argent en caisse le 1er juillet 1887	.....	740 56
Reçu de la Cité de Montréal, balance de la taxe de 1887	54988 64	
Reçu de la Cité de Montréal, acompte de la taxe de 1888	30365 88	
Reçu de la Cité de Montréal la taxe des Juifs Portugais de 1887	2116 20	
		87470 72
Reçu du Surintendant de l'Instruction publique, octroi annuel pour les écoles communes 1887-88	12277 50	
Moins : 2°|° versés au fonds de pensions des instituteurs et 5°|° en faveur des institutions pour les sourds-muets et les aveugles	859 90	
		11417 60
Reçu du Surintendant de l'Instruction publique, octroi du fonds de l'éducation supérieure, 1887-88	.....	1403 00
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. et autres écoles, 1887-88	.....	10932 14
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. pour inscription, arrérages, musique, etc., 1887-88	.....	656 40
Reçu loyers de maisons	.....	688 00
Reçu billets recevables	.....	500 00
Reçu vente du terrain de la rue Fullum et Parthenais	.....	6751 16
		$120559 64

DÉBOURSÉS.	$ Cts	$ Cts
Payé pour le soutien des écoles (voir Cédule A)	62614 16	
" pour réparations à l'Ecole Polytechnique	43 71	
" pour mobilier des diverses écoles	213 67	
" intérêts sur obligations et billets payables	8197 77	
" intérêts sur débentures	24000 00	
" fonds d'amortissement sur débentures	8114 38	
" frais d'administration	3529 24	
" traitement et autres dépenses du Surintendant	1809 70	
" aux Juifs Portugais	1692 96	
" billets payables	5000 00	
" billets recevables	150 00	
" taxe et réparations aux maisons rue St-Urbain	368 89	
" au Séminaire de Montréal, commutation d'un terrain, rue Fullum et Parthenais	500 00	
		116234 48
" pour commissions sur arrérages, etc	32 43	
" pour musique, professeur et réparations d'instruments	58 00	
" pour abonnement de journaux	44 94	
" pour livres, reliures à la bibliothèque et livres de récompense	501 95	
" pour diverses dépenses à la chapelle, etc., etc	19 15	
		656 46
Argent en caisse le 30 juin 1888	.....	3668 70
		$120559 64

CÉDULE A.—ETAT des paiements faits pour le soutien des diverses écoles.

	NOMS DES ÉCOLES.	Traitements et octrois.	Entretien des classes.	Impressions et papeterie.	Chauffage.	Eclairage.	Taxes et cotisations.	Dépenses générales.	Totaux.
		$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts
1.	Académie du Plateau	10328 83	150 35	71 39	450 80	232 70	30 78	1493 93	12758 78
2.	Ecole Montcalm	6538 37	1 83	13 00	90 93	14 10	13 78	411 34	7083 35
3.	" Champlain	5436 35	8 83	12 45	233 30	62 85	86 91	748 13	6588 82
4.	" Sarsfield	4896 71	2 60	6 13	152 81	43 65	34 05	574 10	5620 05
5.	" Belmont	4833 29	3 45	29 28	228 57	57 20	52 93	898 27	6102 99
6.	" Olier	5041 19	24 69	26 73	232 36	41 40	20 54	580 05	5966 96
7.	" Plessis	1400 00	.....	.....	258 80	.....	.....	111 41	1770 21
8.	" Ste-Brigide	2400 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2400 00
9.	" St-Joseph	2800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2800 00
10.	" Ste-Anne	2400 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2400 00
11.	" 40, rue St-Jean-Baptiste	160 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	160 00
12.	" 15, rue Mullins	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
13.	" 754, rue Ste-Catherine	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
14.	" Coin des rues Maisonneuve et Ontario	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	800 00
15.	" Coin des rues Visitation et Craig	1000 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1000 00
16.	" 2353, rue Notre-Dame	900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900 00
17.	" 102, rue McCord	900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900 00
18.	" Coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
19.	Institution des Jeunes Aveugles	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
20.	Ecole 62, rue St-Hubert	500 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500 99
21.	" 9, rue Panet	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
22.	" 199, rue Chatham	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
23.	" Coin des rues Cadieux et Roy	300 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
24.	" 165, rue Ste-Elisabeth	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
25.	" 1508, rue Ste-Catherine	450 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	450 00
26.	" 258, rue St-Antoine	240 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	240 00
27.	" 220, rue St-Christophe	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00
28.	" 1270, rue Ontario	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
29.	" 312, rue Logan	100 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100 00
30.	" 30, Avenue DeLorimier	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
31.	" 89, Plymouth Grove	75 60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	75 00
32.	" 329, rue St-Antoine	100 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100 00
33.	" du soir, Académie C. C.	148 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	148 00
		55107 74	191 75	158 98	1647 57	451 90	238 99	4817 23	62614 16

CÉDULE B —ETAT indiquant la dépense nette pour le soutien de chaque école.

	NOMS DES ÉCOLES.	Dépenses générales.			Recettes générales.			Dépenses nettes	Nombre d'élèves	Coût par élève par année.
		Traitements et octrois.	Autres dépenses.	Dépenses totales.	Allocation du gouvernement.	Reçu des élèves.	Recettes totales.			
		$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts		$ Cts
1.	Académie du Plateau	10328 83	2429 95	12758 78	1403 00	5889 45	6292 45	6466 33	533	12 13
2.	Ecole Montcalm	6538 37	544 98	7083 35	.....	1740 59	1740 59	5342 76	443	12 06
3.	" Champlain	5436 35	1152 47	6588 82	.....	702 82	702 82	5886 00	496	11 87
4.	" Sarsfield	4806 71	813 34	5620 05	.....	648 90	648 90	4971 15	393	12 65
5.	" Belmont	4833 29	1269 70	6102 99	.....	966 23	966 23	5136 76	349	14 72
6.	" Olier	5941 19	925 77	5966 96	.....	936 15	936 15	5030 81	333	15 11
7.	" Plessis	1400 00	370 21	1770 21	.....	.....	.....	1770 21	386	4 57
8.	" Ste-Brigide	2400 00	.....	2400 00	.....	.....	.....	2400 00	586	4 09
9.	" St-Joseph	2800 00	.....	2800 00	.....	.....	.....	2800 00	629	4 45
10.	" Ste-Anne	2400 00	.....	2400 00	.....	.....	.....	2400 00	620	3 87
11.	" 40, rue St-Jean-Baptiste	160 00	.....	160 00	.....	.....	.....	160 00	185	87
12.	" 15, rue Mullins	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	243	3 29
13.	" 754, rue Ste-Catherine	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	472	1 69
14.	" Coin des rues Maisonneuve et Ontario	800 00	.....	800 00	.....	.....	.....	800 00	995	80
15.	" Coin des rues Visitation et Craig	1000 00	.....	1000 00	.....	.....	.....	1000 00	770	1 30
16.	" 2353, rue Notre-Dame	900 00	.....	900 00	.....	.....	.....	900 00	587	1 53
17.	" 102, rue McCord	900 00	.....	900 00	.....	.....	.....	900 00	386	2 33
18.	" Coin des rues Mignonne et St-Denis	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	137	2 92
19.	Institution des Jeunes Aveugles	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	65	4 61
20.	Ecole 62, rue St-Hubert	500 00	.....	500 00	.....	.....	.....	500 00	294	1 70
21.	" 9, rue Panet	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	102	1 96
22.	" 199, rue Chatham	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	301	1 00
23.	" Coin des rues Cadieux et Roy	300 00	.....	300 00	.....	.....	.....	300 00	199	1 51
24.	" 165, rue St-Elisabeth	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	109	1 83
25.	" 1508, rue Ste-Catherine	450 00	.....	450 00	.....	.....	.....	450 00	200	2 25
26.	" 258, rue St-Antoine	240 00	.....	240 00	.....	.....	.....	240 00	107	2 64
27.	" 220, rue St-Christophe	150 00	.....	150 00	.....	.....	.....	150 00	81	1 85
28.	" 1270, rue Ontario	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	202	99
29.	" 312, rue Logan	100 00	.....	100 00	.....	.....	.....	100 00	163	60
30.	" 30, Avenue DeLorimier	200 00	.....	200 00	.....	.....	.....	200 00	64	3 12
31.	" 89, Plymouth Grove	75 00	.....	75 00	.....	.....	.....	75 00	119	63
32.	" 329, rue St-Antoine	100 00	.....	100 00	.....	.....	.....	100 00	46	2 17
33.	" du Soir, Académie C. C	148 00	.....	148 00	.....	48 00	48 00	100 00	7	14 29
		55107 74	7506 42	62614 16	1403 00	10932 14	11335 14	51279 02	10602	4 83⅔

CÉDULE—C.

ÉTAT indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école.

NOMS DES ECOLES.	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs	Sexe
1. Académie du Plateau	533	14	Garçons.
2. Ecole Montcalm	443	8	"
3. Ecole Champlain	496	8	"
4. Ecole Sarstield	393	7	"
5. Ecole Belmont	349	7	"
6. École Olier	333	7	"
7. Ecole Plessis	386	6	"
8. Ecole Ste-Brigide	586	10	"
9. Ecole St-Joseph	629	12	"
10 Ecole Ste-Anne	620	10	"
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste	185	6	Filles.
12. Ecole 15 rue Mullins	243	6	"
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine	472	10	"
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	995	18	"
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	770	15	"
16 Ecole 2353 rue Notre-Dame	587	11	"
17. Ecole 102 rue McCord	386	9	"
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis	137	3	"
19. Institution des jeunes aveugles	65	8	Garçons et Filles.
20. Ecole 62 rue St-Hubert	294	10	Filles.
21. Ecole 9 rue Panet	102	2	Garçons et Filles.
22. Ecole 199 rue Chatham	301	4	" "
23. Ecole coin des rues Cadieux et Roy	199	3	Filles.
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth	109	2	Garçons et Filles.
25. Ecole 1508 rue Ste-Catherine	200	4	" "
26. Ecole 258 rue Ste-Antoine	107	3	" "
27. Ecole 220 rue St-Christophe	81	2	" "
28. Ecole 1270 rue Ontario	202	3	" "
29. Ecole 312 rue Logan	163	2	" "
30. Ecole 30 Avenue de Lorimier	64	1	" "
31. Ecole 89 Plymouth Grove	119	3	" "
32. Ecole 329 rue St-Antoine	46	2	" "
33. Ecole du soir, Académie C. C.	7	1	" "
	10602	217	

CÉDULE—D.

Bilan des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1888.

ACTIF.	$ cts.		PASSIF.	$ cts.	$ cts.
Argent en caisse.....	3668 70		Débentures.....	400000 00	
Avance aux RR. PP....	1600 00		Moins :		
Bâtiments, terrains, etc..	479649 61		Fonds d'amortissement et intérêts accrus au 31 décembre 1887.....	164479 85	
Magasin, (livres, cartes, etc).....	213 12				235520 15
Mobilier.....	35486 09		Obligations hypothécaires	115000 00	
Bibliothèque, Académie, C. C.....	4372 80		Bailleurs de fonds.....	11944 21	126944 21
Billets recevables.....	1853 57		Prix de fondation.....	.....	3715 35
			Excédant de l'actif sur le passif.....	.....	160664 18
		$526843 89			$526843 89

O. P. JACQUES,

Comptable.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenus par les Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, et je déclare que toutes les entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont tirées des dits livres, que j'ai comparés ensemble, et trouvés exacts.

J'ai de plus certifié attentivement, et en détail, tous les déboursés avec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout correct.

N. RHEAULT.

Auditeur.

Montréal, 3 octobre 1888.

TABLEAU—J.

ETAT des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année scolaire 1887-88.

RECETTES.	$ cts	DÉPENSES.	$ cts.
1887 Juillet 1. Balance en caisse.....	15722 93	Par salaires	$11468 96
Reçu du gouvernement	4857 58	Par loyers.....	522 00
Reçu de la corporation.....	9145 10	Par distributions de prix.....	600 00
Reçu par intérêts.....	826 82	Par salaire du Sec.-Trés	200 00
Reçu par contributions mensuelles.....	18 50	Par taxes.....	37 76
		Par réparations.....	65 31
		Par fourniture de classe.....	750 00
		Par dépenses diverses.....	103 25
		Par bois de chauffage	85 00
		Par primes d'assurance.....	41 25
		1888 Juin 30. Par balance en caisse.....	16667 40
	$30570 93		$30570 93

C. N. HAMEL,

Secrétaire-trésorier.

TABLEAU—K.

ETAT général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888.

RECETTES.	$ Cts	$ Cts
Balance en mains le 30 juin 1887	.....	9933 31
Taxe des écoles de la cité pour l'année 1887	78121 50	
A déduire le montant retiré avant le 30 juin 1887	20050 64	
Balance	58070 86	
Montant reçu à compte sur la taxe des écoles de la cité, de 1888	13846 31	
		71917 17
Taxe de l'école St-Gabriel	.....	669 59
Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes	.....	4255 92
Subvention du gouvernement sur le fonds de l'éducation supérieure.		
Pour le "High School" de Montréal	1185 00	
Pour le "High School" des filles	200 00	
Contribution des élèves, "High School" de Montréal	8926 50	
" " "High School" des filles	10296 25	
" " "High School" préparatoire	8115 25	
		28723 00
CONTRIBUTIONS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNES.		
Ecole de la rue Ste-Anne	1660 00	
Ecole de la rue Berthelot	2364 25	
Ecole de la rue Britania	301 75	
Ecole "British Canadian"	1282 55	
Ecole de la rue Dorchester	587 75	
Ecole "Grace Church"	152 25	
Ecole d'Hochelaga	92 00	
Ecole de la rue Panet	1613 25	
Ecole "Riverside"	1673 50	
Ecole "Royal Arthur"	1781 50	
Ecole Senior	1530 00	
Ecole de la rue Sherbrooke	2085 75	
Ecole St-Gabriel	804 00	
Ecole St-Jean-Baptiste	133 25	
		16061 80
Montant retenu sur les traitements des instituteurs pour le fonds de pensions	.....	1270 83
Montant reçu des syndics des écoles d'Hochelaga	.....	240 67
INTÉRÊTS.		
Banque Molson	202 56	
Obligations de la Corporation de Montréal	30 00	
Rente d'emplacement payée par la Cie des chars Urbains de Montréal	25 00	
Legs Murray (en fidéicommis)	22 18	
Dotation Frothingham :		
Dividendes de la banque Molson	98 00	
Intérêt provenant de la banque d'Épargnes	2 48	380 22
A reporter	.....	133452 51

TABLEAU.—K.—(*Suite.*)

RECETTES.	$ Cts.	$ Cts.
Report	.....	133452 51
Montants qui ont été payés par la Cie de Garantie de l'Amérique du Nord :		
Montant qui est disparu du coffre de sureté, le 26 septembre 1885, d'après le rapport de l'ancien comptable	2021 99	
Coupons de débentures de la corporation dont il n'a pas été rendu compte	60 00	
Intérêt sur ces réclamations	250 21	
		2335 20
Dépot spécial retiré de la banque de la Cité et du District	.....	353 24
Montant payé à H. Arnold, le 14 avril 1887, qui est maintenant chargé aux écoles	.....	85 00
Avances faites par la banque Molson	.....	11755 79
		$147981 74
DÉPENSES		
Pour le maintien des écoles d'après l'extrait annexé	79055 92	
Livres de récompense, médailles, etc	947 74	
		80003 66
Dépenses diverses	544 33	
Impressions	494 47	
Annonces	53 66	
		1092 46
Intérêt sur $300,000 d'obligations à 6 pour cent	.....	18000 00
Fonds d'amortissement pour le rachat des obligations	.....	6849 48
INTÉRÊT SUR TERRAINS HYPOTHÉQUÉS :		
Héritiers McCann	15 00	
Succession H. B. Smith	750 00	
Crédit foncier Franco-Canadien	69 66	
Mme C. O. Pearce	400 00	
Melle E. C. Orkney	400 00	
Legs Murray (en fidéicommis)	22 18	
Dotation Frothingham, montant déposé à la Banque d'épargnes de la Cité et du District	100 48	
		1757 32
Rente foncière sur les lots de la rue Sainte-Anne	.....	36 00
Loyer de l'école "Grace Church"	.....	70 00
" de l'école Saint-Jean-Baptiste	.....	130 50
A reporter	.....	107939 42

TABLEAU K.—(*Suite.*)

DÉPENSES.	$ Cts.	$ Cts.	$ Cts.
Report	.....	.....	107939 42
Montant déduit des subventions pour le fonds de retraite du 1er	.....	1229 03	
janvier au 31 décembre 1887	.....	150 00	
Inspecteurs d'écoles	.....	100 00	
Frais judiciaires	.....	34 02	
Legs Murray, médailles	183 33		
Taxes sur la propriété de la ferme Logan	11 64		
Taxes sur les lots du haut de la rue St-Urbain		194 97	
FRAIS D'ADMINISTRATION			
	2000 00		
Surintendant	1350 00		
Secretaire-trésorier et comptable	352 78		
Dépenses de bureau		3702 78	
DÉPENSES POUR LES TERRAINS, LES ÉDIFICES ET L'AMEUBLEMENT.			
Terrain sur la rue Saint-Luc	.....	954 50	
Terrain sur le haut de la rue St-Urbain	2688 17		
A déduire l'hypothèque de James R. Miller,	2600 00		
		88 17	
Propriété de l'école de la rue St-Gabriel	3213 12		
A déduire la subrogation d'hypothèque en faveur de James R. Miller, exécuteur-testamentaire	3200 00		
		13 12	
Compte de l'inspecteur des terrains de la rue Britannia	.....	4 00	
Maison d'école de la rue Britannia	.....	5515 07	
Maison d'école de la rue Berthelet	.....	317 15	
Maison d'école de la rue de Salaberry	.....	456 00	
Maison d'école de la rue Sherbrooke	.....	49 27	
Maison d'école Victoria	.....	26523 01	
Ameublement de l'école de la rue Ste-Anne	.....	18 00	
Ameublement de l'école de la rue Berthelet	.....	203 90	
Ameublement de l'école de la rue Britannia	.....	85 65	
Ameublement du "High School" des filles	.....	113 00	
Ameublement du "High School" préparatoire	.....	58 20	
Ameublement de l'école Riverside	.....	81 15	
Ameublement de bureau	.....	45 18	
Ameublement de l'école St-Gabriel	.....	106 15	
			40042 32
			147981 74

CHARLES I. BINMORE
Secrétaire-Trésorier,

MACINTOSH & HYDE,
Comptables-licenciés.

TABLEAU K. (*Suite.*)—Coût de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1887-88.

NOM DE L'ÉCOLE.	Traitements.	Papeterie.	Dépenses diverses.	Combustible.	Réparations.	Assurance, gaz, eau, etc.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ecole de la rue Sainte-Anne	4903 05	44 72	94 73	637 25	134 02	68 85	5882 62
Ecole de la rue Berthelot	5551 95	83 06	89 04	459 35	181 63	262 10	6627 13
Ecole de la rue Britannia	898 54	10 47	44 46	177 23	91 27	29 80	1251 77
Ecole "Bristish Canadian"	4340 92	28 11	39 44	410 11	171 10	39 53	5029 21
Ecole de la rue Dorchester	2192 95	17 36	32 11	162 29	82 73	18 55	2505 99
"High School" des filles	7189 03	102 90	131 17	416 22	332 51	95 62	8267 45
Ecole "Grace Church"	470 87	15 88	4 65	86 04	7 65	.....	585 09
"High School" de Montréal	11624 64	134 03	134 09	340 93	630 57	102 72	12966 98
Ecole d'Hochelaga	336 98	30	17 50	36 00	3 00	.....	393 78
Ecole de la rue Panet	4900 41	60 65	63 00	524 61	389 49	35 15	5973 31
"High School" préparatoire	5598 64	139 59	116 90	358 78	409 57	77 66	6701 14
Ecole de la rue Riverside	4133 90	46 03	53 89	399 38	195 94	128 49	4957 63
Ecole "Royal Arthur"	5071 67	54 32	96 61	485 22	139 12	58 58	5905 52
Ecole "Senior"	2605 00	26 45	4 14	51 03	63 32	29 12	2779 06
Ecole de la Rue Sherbrooke	5169 13	69 34	84 86	600 58	382 79	88 50	6395 20
Ecole de Saint-Gabriel	1859 42	46 40	50 05	131 17	127 30	11 40	2225 74
Ecole Saint-Jean-Baptiste	453 00	60	2 80	34 65	.....	4 75	495 80
Ecole "Victoria"	.....	.....	.....	.....	.....	112 50	112 50
	67300 10	880 21	1059 44	5310 84	3342 01	1163 32	79055 92

CHARLES I. BINMORE,
Secrétaire-trésorier.

MACINTOSH & HYDE,
Comptables licenciés.

TABLEAU K. (*Suite*)—ASSISTANCE dans les "High Schools," l'école "Senior" et les écoles communes pendant l'année 1887-88.

NOM DE L'ÉCOLE.	Nombre de jours d'école.	Moyenne du nombre des élèves inscrits	Nombre de jours de présence.	Jours de présence par cent.	Moyenne du nombre de fois que les élèves ont été en retard.
"High School" de Montréal (y compris l'école préparatoire)	195	519.5	95610.5	94.	2.2
"High School" des filles	195	307.2	57007.	95.2	1.4
Ecole "Senior"	196	77.8	14453.	94.9	1.9
Ecoles communes	197.2	3947.	711180.	91.4	2.1
Total 1887-88	.....	4851.5	878250.5	.....	.....
Total 1886-87	.....	4418.7	777569.	.....	.....

La dernière colonne indique le nombre de fois en moyenne que chaque élève s'est rendu en classe après l'heure.

TABLEAU K. (*Suite*)—NOMBRE d'instituteurs et d'élèves et coût des élèves dans chaque école.

NOM DE L'ÉCOLE.	Moyenne des instituteurs	Moyenne des élèves.	Coût général de l'entretien.	Rétribution des élèves.	Coût.	Coût par élève 1887-88.	Coût par élève 1886-87.
			$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts	$ Cts
"High School" des garçons	18.3	519.5	19668 12	1185 00 17041 75	1441 37	2 77	2 74
"High School" des filles	13.2	307.2	8267 45	10296 25	.....	.....	.....
Ecole de la rue Ste-Anne	12	427	5882 62	1660 00	4222 62	9 89	10 00
Ecole de la rue Berthelet	13	614.9	6627 13	2364 25	4262 88	6 93	6 80
Ecole de la rue Britannia	2.7	98.5	1251 77	301 75	950 02	9 65	4 13
Ecole "British Canadian"	11	372.6	5029 21	1282 55	3746 66	10 05	10 55
Ecole de la rue Dorchester	5	162.8	2505 99	587 75	1918 24	11 78	11 88
Ecole "Grace Church"	1.3	64.3	585 09	152 25	432 84	6 73	.....
Ecole d'Hochelaga	1	42.9	373 78	92 00	301 78	7 03	12 14
Ecole de la rue Panet	12	457.3	5973 31	1613 25	4360 06	9 53	8 75
Ecole de Riverside	11	439.8	4957 63	1673 50	3284 13	7 47	7 64
Ecole "Royal Arthur"	12	459.4	5905 52	1781 50	4124 02	8 98	9 15
Ecole "Senior"	3.3	77.8	2779 06	1530 00	1249 06	16 05	22 44
Ecole de la rue Sherbrooke	12	551.1	6395 20	2085 75	4309 45	7 82	7 53
Ecole St-Gabriel	5.8	220.	2225 74	804 00	1421 74	6 46	.....
Ecole St-Jean-Baptiste	1.1	36.4	495 80	133 25	362 55	9 96	13 96
Total pour les écoles communes (y compris l'école "Senior")	103.2	4024.8	51007 85	16061 80	34946 05	8 68	8 83
Total pour toutes les écoles 1887-88	133.7	4851.5	78943 42	44584 80	34358 62	7 08	.....
" " " " " 1886-87	125.5	4418.7	73010 94	42375 88	30635 06	.....	6 97

APPENDICE No VII.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉ CATHOLIQUE.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1887.

PRÉSENTS :—Le Surintendant, président ; Son Eminence le cardinal Taschereau ; Mgr l'archevêque d'Ottawa ; NN. SS. les évêques, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet ; Mgr le vicaire apostolique de Pontiac ; le très révérend M. Maréchal, G.-V., représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; le très révérend M. Caron, V.-G., représentant Mgr l'évêque de Trois-Rivières ; l'honorable P. J. O. Chauveau, M. Eugène Crépeau, C. R., P. S. Murphy, écr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture d'une lettre de Mgr l'archevêque de Montréal, par laquelle Sa Grandeur délègue ses pouvoirs pour assister à la présente séance au très révérend M. Maréchal, pour cause d'absence.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, par laquelle Sa Grandeur délègue ses pouvoirs pour assister à la présente séance au très révérend M. Caron, pour cause d'absence.

Lecture d'une lettre de M. le docteur Painchaud, informant le Surintendant qu'il a donné sa démission comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture d'une lettre de l'honorable juge Jetté, informant le comité que ses occupations ne lui permettront pas d'assister à la présente séance.

Lecture et adoption du rapport du sous-comité chargé de l'examen des livres qui suit :

Le sous-comité des livres assemblé le 13 septembre 1887 : Présents : Son Eminence le cardinal Taschereau, président ; Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke et l'honorable P. J. O. Chauveau, a l'honneur de faire le rappport suivant :

" 1. Abrégé complet de l'Histoire Sainte, par M. l'abbé David Gosselin.

" 2. Abrégé de l'Histoire Sainte—deuxième cours,—par le même.

" Le sous-comité est d'avis de ne pas recommander l'approbation de ces deux ouvrages.

" 3. Tablettes chronologiques et alphabétiques des principaux événements de l'Histoire du Canada," par le même, même rapport.

E. A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Il est résolu, sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable P. J. O. Chauveau, que M. P. S. Murphy remplace l'honorable M. Ryan comme membre du sous-comité chargé de l'examen des livres.

Son Eminence le cardinal Taschereau ayant manifesté son intention de ne plus faire partie du sous-comité chargé de l'examen d'un programme d'études et d'un tableau de l'emploi du temps pour les écoles catholiques, Mgr l'évêque de Nicolet propose,secondé par M. Eugène Crépeau, et il est résolu :

" Que Mgr l'évêque de Sherbrooke remplace Son Eminence le cardinal Taschereau comme membre de ce comité. "

Il est résolu que l'examen du programme d'études et du tableau de l'emploi du temps soit remis à la prochaine séance et, qu'en conséquence, le sous-comité chargé de cet examen devra se réunir deux jours avant l'ouverture de la réunion du comité du mois de mai prochain.

Le comité recommande au Lieutenant-Gouverneur en conseil, après les avoir adoptées, les résolutions qui suivent :

" Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, qu'un bureau d'examinateurs soit établi à la Pointe-aux-Esquimaux, comté de Saguenay, avec pouvoir d'accorder des diplômes d'instituteurs et d'institutrices pour écoles élémentaires valables dans les limites de la préfecture apostolique de la Côte-nord et que les membres de ce bureau d'examinateurs soient : Mgr Bossé, préfet apostolique, le révérend Théodule Giguère, vice-préfet apostolique, le révérend M. Condé Nadeau, missionnaire de la rivière McPie et MM. Placide Vigneault et Israël Cormier, de la Pointe-aux-Esquimaux. "

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

" 1. Que M. l'inspecteur George Stanislas Vien soit transféré au district d'inspection laissé vacant par le décès de M. l'inspecteur Carrier, comprenant les comtés de Lévis et Dorchester, avec traitement de mille piastres ($1000.00) par année.

" 2. Que M. Amédée Tanguay soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection qui deviendra vacant par le transfert de M. l'inspecteur Vien, lequel district comprend le comté de Beauce, (moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel) ; les municipalités de St-Patrice et St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière ; la municipalité du Sacré-Cœur de Marie, dans le comté de Mégantic, au traitement de huit cent cinquante piastres ($850.00) par année.

" 3. Que M. l'inspecteur Célestin Bouchard soit transféré au district d'inspection laissé vacant par la destitution de M. Joseph Phidime Simard, comprenant les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet, au traitement de mille ($1,000.00) par année.

" 4. Que M. Théophile Beaulieu soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection qui deviendra vacant par le transfert de M. l'inspecteur Bouchard, lequel district comprend les comtés de Kamouraska et de Témiscouata, au traitement de huit cents piastres ($800.00) par année.

" Que la résolution du mois de mai dernier relative aux nominations des MM. Ruel et Tanguay soit annulée."

Sur recommandation de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondée par Mgr l'évêque de Rimouski :

" Que le révérend Hermile Baril, ptre, remplace M. le docteur Badeaux, décédé, comme membre du bureau d'examinateurs de Trois-Rivières ;

" Que A. Morency, écr. avocat, remplace H. J. Duchesnay, écr, M D. décédé, comme membre du bureau d'examinateurs de la Beauce ;

" Que M. l'inspecteur Joseph Prémont remplace M. l'inspecteur Félix E. Juneau, décédé, comme membre du bureau d'examinateurs catholiques de la cité de Québec. "

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur M. Tremblay (de Charlevoix), au sujet des difficultés que les inspecteurs d'écoles rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions en raison des vacances qui sont données à des époques différentes dans les municipalités de leurs districts d'inspection.

Le comité recommande qu'une circulaire soit adressée à tous les inspecteurs d'écoles leur demandant ce qui a lieu à ce sujet dans leurs districts respectifs et les priant de suggérer le mode le plus convenable pour obvier à ces inconvénients.

Communication est faite au comité de la nomination de MM. Paul de Cazes et Elson I. Rexford, secrétaires du département de l'Instruction publique,comme secrétaires-conjoints du Conseil de l'Instruction publique, sans appointements.

Le comité recommande que le titre d'académie soit donné aux couvents de Fraserville et de St-Charles de Bellechasse, et à l'école modèle des garçons d'Iberville.

Il est résolu que l'allocation du collège de Nicolet sera de quatorze cents piastres ($1,400) tant que celle des autres collèges qui ont actuellement deux milles piastres ($2,000) sera maintenue.

Il est résolu qu'une somme de seize cents piastres ($1,600.00) soit prise sur le fonds de l'éducation supérieure, mise au crédit du comité catholique,et distribuée entre les collèges classiques (moins le collège de Nicolet), qui ont eu une augmentation d'allocation sur le dit fonds l'année dernière, et ce, en proportion de ce que les dits collèges ont eu alors sur la somme qui a été divisée entre eux.

Il est résolu que sur la balance du fonds de l'éducation supérieure mise au crédit du comité catholique, une somme de mille piastres ($1,000.00) soit payée aux institutions qui ont fait des demandes nouvelles.

Le comité procède à la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'honorable M. Chauveau, propose, et il est résolu :

Que le comité s'ajourne au jeudi, le 15 du courant, à dix heures A. M.

———

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1887.

PRÉSENTS :—Les mêmes, moins Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet et Eugène Crépeau, écr.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Nicolet, par laquelle Sa Grandeur délègue ses pouvoirs, pour assister à la présente séance, au très révérend M. Gélinas, pour cause d'absence.

Le comité recommande que le Surintendant adresse des circulaires à tous les bureaux d'examinateurs catholiques de la Province, leur demandant les changements qu'ils peuvent avoir à suggérer dans les règlements qui les régissent.

Le comité refuse d'accorder le titre de collège à l'académie de garçons de Sorel et d'augmenter l'allocation qui est actuellement de cent cinquante piastres.

Le comité termine la distribution du fonds de l'éducation supérieure et il est résolu que la liste des allocations accordées sur le dit fonds soit adoptée, et que recommandation soit faite au gouvernement de l'approuver.

Le comité procède ensuite à la distribution du fonds des municipalités pauvres, et recommande que la liste des allocations accordées sur ce fonds soit adoptée et que recommandation soit faite au gouvernement de l'approuver.

Le comité s'ajourne.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1888.

PRÉSENTS :—Le Surintendant, président, Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS. les évêques de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac le très révérend N. Doucet, V. G., administrateur du diocèse de Chicoutimi, les honorables P. J. O. Chauveau, H. Mercier et P. S. Murphy, écr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session.

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondée par l'honorable M. Mercier, le comité adopte la résolution qui suit :

" Que les membres de ce comité ont appris avec une profonde douleur " la mort de Sa Grandeur Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi " et membre de ce comité, décédé le 28 janvier dernier, et qu'ils présen- " tent leurs condoléances à Mgr l'évêque de Sherbrooke, son frère. "

Lecture est faite du procès-verbal qui suit de la dernière session du bureau d'examinateurs des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles :

7ème séance du bureau d'examinateurs des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

QUÉBEC, 15 ET 16 MARS 1888.

PRÉSENTS :—MM. les abbés Bégin et Verreau, P. S. Murphy, écr, F. X. Drouin, écr.

Vu l'absence de l'honorable P. J. O. Chauveau, M. l'abbé Bégin est élu président *pro tempore.*

M. J. N. Miller, assistant-secrétaire du département de l'Instruction publique en l'absence de M P. de Cazes, agit comme secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

La lettre suivante que M. le Surintendant a adressée à M. J. A. Daignault, un des aspirants, est ensuite communiquée au jury d'examen :

QUÉBEC, 29 novembre 1887.

Dr. J. A. DAIGNAULT, écr.,
Montréal.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 20 novembre courant, j'ai l'honneur de vous informer que la loi scolaire ne définit pas si l'élève d'une école normale peut être considéré comme ayant enseigné au désir de l'article 42 du chap. 22, de 40 Victoria, et si le temps pendant lequel vous avez été à l'école normale Jacques-Cartier peut vous être compté comme faisant partie des cinq années d'enseignement requises pour être admis à passer l'examen comme candidat inspecteur d'écoles.

Néanmoins vous pourrez tenter l'essai et, comme cette question devra être décidée par le bureau d'examinateurs lui-même, vous conformer d'ici là aux exigences du règlement dont je vous envoie une copie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
G. OUIMET,
Surintendant.

Il est résolu, après discussion, d'admettre M. J. A. Daignault à subir l'examen ; mais, afin de faire disparaître tout doute à ce sujet, le bureau demande que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique décide si les années passées comme élève-maître aux écoles normales peuvent compter comme années d'enseignement exigées par le règlement des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Puis le jury procède à l'examen des aspirants, dont voici le résultat :

Sur sept candidats, six ont été admis, dont quatre *avec distinction*, savoir : MM. Marie-Joseph Curotte, J. Albini Cléroux, Jos. Cyprien Dupuis et M. Henri Tétrault,—et deux avec la note *bien* : MM. Jos. Arthur Daignault et Joseph-Trefflé Molleur."

Il est résolu :

" Que le comité est d'opinion que les années passées dans une école " normale comme élève-maître, doivent être comptées comme années d'en- " seignement, aux termes de l'article 42 du chapitre 22 de 40 Victoria."

Sur proposition de M. P. S. Murphy, secondé par l'honorable P. J. O. Chauveau, il est résolu :

" Que le sous-comité chargé de l'examen du programme d'études et " du tableau de l'emploi du temps soit aussi chargé d'examiner le projet " de refonte des règlements scolaires soumis au comité et qu'il ait le pou- " voir d'adopter définitivement les dits programmes d'études, tableau de " l'emploi du temps et règlements scolaires, sans faire rapport au comité."

Après avoir pris connaissance des lettres adressées au département de l'Instruction publique par les bureaux d'examinateurs de la Province, en

réponse à la circulaire qui leur avait été adressée par ordre du comité, il est résolu :

" Qu'à l'avenir les bureaux d'examinateurs auront au moins trois " sessions par année, dont les dates seront fixées par les dits bureaux " d'examinateurs qui devront donner avis au Surintendant des époques " auxquelles ces sessions doivent se tenir."

Il est aussi résolu :

" Que dorénavant, les brevets de capacité des instituteurs et institutri- " ces seront valables pour toute la Province."

La considération des réponses faites à la circulaire adressée aux inspecteurs d'écoles au sujet de l'époque la plus convenable pour les vacances, ainsi que de la lettre de M. l'inspecteur Lippens relativement aux conférences d'instituteurs, est remise à la prochaine session du comité.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, le comité recommande :

" 1o. Que M. Joseph G.W. McGown soit nommé inspecteur d'écoles en " remplacement de feu le Dr MacMahon, pour le même district d'inspection, " et avec le même traitement."

" 2o. Que M. Joseph Cyprien Dupuis soit nommé inspecteur d'écoles " en remplacement de M. J. Napoléon Miller qui a accepté d'autres fonc- " tions, pour le même district, et avec le même traitement."

Le comité recommande aussi les nominations suivantes :

" Du révérend J. E. Martin, curé de St-Frédéric, en remplacement " du révérend F. X. Tessier, et de François-Elzéar-Achille Taschereau " Fortier, régistrateur du comté de Beauce, en remplacement de H. J. " Duchesnay, écr, M. P., décédé, comme membres du bureau d'examinateurs " de Beauce," et qu'en conséquence, la recommandation faite pour A. " Morency, écr, à la séance du 13 septembre dernier, soit rescindée."

" Du révérend Zéphirin Lahaie, en remplacement du révérend " Thomas Moreau, comme membre du bureau d'examinateurs de Nicolet. "

" Du révérend Joseph Amédée Lefebvre, en remplacement du révé- " rend Pierre Girard, comme membre du bureau d'examinateurs catholi- " ques de Sherbrooke. "

" Du révérend Arthur Petit, en remplacement du révérend Alfred " Nadeau, comme membre du bureau d'examinateurs catholiques de Bed- " ford. "

Le comité recommande, en outre :

" Qu'en raison du décès de M. Gervais, professeur à l'école normale " Jacques-Cartier, le traitement de $800 qu'il recevait soit distribué comme " suit :

" En portant les traitements de M. le Dr Chabot, aux fonctions ac- " tuelles duquel sera jointe l'administration financière de l'école normale, " de $600 à $800 par année ; "

" En nommant professeur ordinaire M. le Dr Duval, qui remplit " actuellement les fonctions de professeur adjoint, avec un traitement de " $600 par année. "

Le comité s'ajourne.

COMITÉ PROTESTANT.

(*Traduction.*)

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1887.

PRÉSENTS :— Le très révérend James W. Williams, D. D., président ; R. W. Heneker, D. C. L., G. L. Masten, écr, le rév. George Weir, LL. D., sir William Dawson, C. M. G., LL. D., le rév. chanoine Norman, D. C. L., le rév. George Cornish, LL.D.

Lecture d'une lettre de l'honorable juge Church, exprimant son regret de ne pouvoir assister à la réunion.

Les lettres et communications suivantes sont soumises au comité par le secrétaire :

1o. De M. Max Liebich, Berthier, soumettant des certificats de capacité comme instituteur et demandant qu'on lui accorde un brevet sans examen.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre à M. Liebich que s'il veut obtenir un brevet, il faut qu'il se conforme aux règlements du comité.

2o. De A. L. Gilman, écr, Cowansville, demandant un brevet d'académie de première classe sous l'opération des règlements du comité, et soumettant les certificats nécessaires.

Le comité recommande qu'un brevet d'académie de première classe soit accordé à M. Gilman.

3o. De MM. Binmore & Son, Londres, Angleterre ; F. D. McKay, "Business College," Kingston, et J. A. McMillan, St-Jean, N.-B., soumettant des livres de classe à l'approbation du comité

Le comité décide de déférer ces communications au sous-comité changé de l'examen des livres de classe.

4o. De D. M. Gilmour, écr, Sorel, demandant la charge d'inspecteur d'écoles.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre à M. Gilmour qu'il n'y a pas de vacance parmi les inspecteurs protestants et qu'avis sera publiquement donné des vacances qui surviendront à l'avenir.

5o. De M. F. W. Kelley, secrétaire de l'association provinciale des instituteurs protestants, invitant les membres du comité à assister à la prochaine assemblée annuelle, qui sera tenue à Huntingdon, les 19, 20 et 21 octobre prochain.

L'invitation est reçue et le secrétaire reçoit instruction d'en remercier l'association au nom du comité.

6o. Du Département, soumettant l'état suivant relatif à la réunion de juillet des divisions protestantes des bureaux d'examinateurs :

RÉSULTAT DES EXAMENS DE JUILLET 1887.

Divisions protestantes des bureaux d'examinateurs.	Aspirants examinés.			Nombre d'aspirants qui n'ont pas réussi.			Nombre d'aspirants qui peuvent subir un examen supplémentaire.	Aspirants heureux. Brevets de capacité. Elémentaire.			Modèle.	Académie.	Nombre total des brevets décernés.
	Instituteurs.	Institutrices.	Total.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.		1	2	3			
Montréal	3	23	26	1	11	12	2	0	4	7	3	0	14
Sherbrooke	5	27	32	4	17	21	14	4	4	0	2	1	11
Québec	4	16	20	1	4	5	3	1	8	4	2	0	15
Bedford	1	50	51	0	15	15	12	0	31	5	0	0	36
Stanstead	1	6	7	0	0	0	0	1	6	0	0	0	7
Richmond	2	9	11	1	0	1	0	0	7	3	0	0	10
Gaspé	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Bonaventure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aylmer	2	11	13	0	10	10	5	0	3	0	0	0	3
Pontiac	1	2	3	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3
	19	145	164	7	58	65	36	6	64	21	7	1	99

Le comité décide que l'examen sur la pédagogie pour le brevet d'école élémentaire devrait porter sur les matières suivantes de *Baldwin's Art of School management*, savoir :

1ère partie. Chapitre VII, Hygiène de l'école ;
2me partie. Organisation scolaire ;
3me partie. Administration scolaire :
4me partie. Chapitre I, Manière de diriger une école ;
" " Chapitre II, Leçons et travail de classe ;
" " Chapitre VI, Art de poser les questions.

De plus, que l'examen pour le brevet d'académie ou d'école modèle devrait comprendre, en outre, les méthodes scolaires de Gladman.

Le secrétaire reçoit instruction de rappeler aux académies et aux écoles modèles que la physiologie et l'hygiène forment maintenant partie du cours d'études régulier.

7o. Du Département, touchant la division du bureau des examinateurs des Trois-Rivières.

Le comité prie le Surintendant de recommander au Lieutenant-gouverneur en conseil d'organiser le bureau des examinateurs de Trois-Rivières en deux divisions, et de nommer le rév. J. H. Jenkins, le rév. G. R. Maxwell et Alex. Houliston, écr, B. L. C., membres de la division protestante du bureau d'examinateurs de Trois-Rivières.

8. Du Département, touchant le remaniement des districts d'inspection protestants de la province :

"Par arrêté du Conseil, en date du 16 juillet 1888, la délimitation des districts des inspecteurs protestants a été refaite comme suit :

Inspecteurs.	Districts d'inspection.	Traitements.
Rév. W. G. Lyster.	—Comtés de Gaspé et Bonaventure	$550
Bolton Magrath.	—Comtés d'Ottawa et Pontiac	800
James McGregor	—Comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil, les écoles protantes de la ville de Montréal, celles de Lachute, St-André, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, comté d'Argenteuil ; celles de Valleyfield, St-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois ; celles de Howick, Ormstown et St-Jean Chrysostôme, comté de Châteauguay ; celles de St-Lambert, comté de Chambly et celles de Lacolle, comté de St-Jean	1000
Rév. M. M. Fothergill.	—Ville de Québec, comtés de Quebec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester et Lotbinière	650
William Thompson	—Comtés de Wolfe, Compton, Stantead, moins les écoles de Magog	900
Henry Hubbard	—Comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke, Shefford ; les écoles de Tingwich dans Arthabaska et celles de Magog, dans le comté de Stanstead	1000
James McLoughlin.	—Comtés de Brome et Missisquoi	800

Le docteur Heneker, appuyé du docteur Mathews, propose : "Que ce comité approuve ce qu'a fait le secrétaire du Départment au sujet du remaniement de la délimitation des districts d'inspection protestants et se réjouit de voir que cette amélioration tant désirée est accomplie.—Adopté.

Le secrétaire soumet l'état suivant des finances du comité, lequel est approuvé.

ÉTAT FINANCIER DU COMITÉ PROTESTANT.—1887.

Fonds de l'Education supérieure.

Recettes.

1 mars—En caisse	$1,085.00
13 juin—Intérêt sur le produit des licences de mariage	1,400.00
sept.—En caisse	2,485,00

FONDS CASUEL.

Recettes.

1 mars—En caisse	1,782.35
30 juin—Fonds des écoles communes	553.00
" " Fonds du Conseil de l'Instruction publique	76.00
" " Fonds de l'Education supérieure	75.00
13 sept.—Produit des honoraires de l'école normale	225.88
	2,712.23

Dépenses.

30 juin—Traitement du docteur Harper...	250.00	
" " Frais de voyage du docteur Harper.....	250.00	
	500.00	
21 sept.—En caisse.....		2,212.23
21 sept.—Total de l'encaisse.....		$4,697.23

Apuré et trouvé exact.

(Signé) R. W. HENEKER.

21 septembre 1887.

Le comité arrête :

" Qu'un sous-comité, composé du rév. docteur Mathews, du docteur Heneker et du président, se rende auprès du Premier-ministre pour lui demander quelles sont les intentions du gouvernement au sujet des amendements à apporter à la loi scolaire, et se rende également auprès du Trésorier pour s'enquérir de la façon de disposer du fonds des licences de mariage."

Le président, au nom du sous-comité chargé de la refonte des règlements du comité, fait rapport que le secrétaire n'a pas pu réunir les matériaux nécessaires pour ce travail : il rapporte en conséquence progrès et demande permission de siéger de nouveau. Adopté.

Le secrétaire du département soumet un compte-rendu des délibérations des associations des instituteurs qui ont eu des conventions durant les mois de juillet et août.

Sur proposition de J. L. Masten, écr, appuyé par le docteur Mathews, il est résolu :

" Que le comité, après avoir entendu le rapport du secrétaire au sujet des associations des instituteurs, reçoit le rapport et désire exprimer son contentement du succès obtenu et de l'utilité produite par les associations, ainsi que ses remerciements aux conférenciers."

Le président fait rapport que le sous-comité chargé d'examiner la question du traitement du secrétaire recommande que ce traitement soit fixé à $200, et que la somme de $100 lui soit payée pour services additionnels. Le rapport est adopté.

On met ensuite à l'étude le mémoire relatif à la distribution des subventions accordées pour l'enseignement supérieur protestant, soumis à la dernière réunion par le secrétaire du département.

Le comité défère le mémoire à un sous-comité composé du président, du rév. docteur Cook et de l'honorable Jas. Ferrier, avec instruction d'examiner les questions soulevées dans le mémoire et de faire rapport à la prochaine réunion.

Le secrétaire soumet au comité, à titre de renseignement, le résumé suivant de l'état financier semestriel de l'école normale McGill et des écoles modèles annexes, du 1er janvier au 30 juin 1887 :—

L'ÉCOLE NORMALE McGILL ET LES ÉCOLES MODÈLES EN COMPTE AVEC LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

RECETTES.

1887		
1 janvier.—A balance depuis le 31 décembre		356.54
Intérêt semestriel		12.65
Honoraires des écoles modèles		2,025.70
Montant des chèques à même la subvention de l'école normale		6,198.99
Robert Staveley, réparations		149.97
		$8,743.85

DÉPENSES

Traitements des professeurs, etc	4,302 10	
Traitements des professeurs adjoints	2,071 40	
Livres et papeterie	425 55	
Eclairage et combustible	141 02	
Taxes d'eau	32 41	
Frais casuels	137 40	
Impressions et annonces	78 93	
Réparations	163 81	
Bourses	942 00	
Balance des honoraires des écoles modèles	279 92	
En caisse,—réparations acceptées	149 97	
Balance	19 34	
		$8,742 85

Le secrétaire soumet également au comité, à titre de renseignement, le rapport annuel disposé en tableau de l'école normale McGill, ainsi que les feuilles indiquant le nombre de points conservés par les élèves-maîtres aux examens qui ont eu lieu en mai dernier.

Le sous-comité nommé pour se rendre auprès du Premier-ministre, fait rapport :

"Premièrement.—Que le Premier-ministre avait donné ordre au secrétaire du département de faire imprimer les amendements à la loi scolaire proposés par les comités du Conseil de l'Instruction publique, pour l'usage des comités."

"Secondement.—Que pour ce qui concerne les arrérages du fonds de licence des mariages, le Premier-ministre a dit à la députation de s'adresser au Trésorier."

Le docteur Harper, inspecteur des écoles supérieures, donne alors lecture du rapport du bureau des examinateurs universitaires contenant une critique minutieuse des résultats de l'examen sur chaque matière. Le rapport est reçu et le comité ordonne l'impression, sous la surveillance du président et du secrétaire, de certaines parties du travail.

Le docteur Harper soumet son rapport général annuel sur l'inspection et l'examen simultanés des académies et des écoles modèles protestantes. Le rapport est reçu et l'impression en est ordonnée.

Le comité examine le rapport et les états soumis par l'inspecteur des écoles supérieures, et, après délibération, recommande les subventions suivantes pour l'année 1886-87 :

I. UNIVERSITÉS ET COLLÈGES.

1. A même les honoraires des licences de mariage.

Université McGill	$2,500.00	
Collège McGill	1,250.00	
Université du collège Bishop	1,250.00	
		$5,000.00

2. A même les fonds de l'Education supérieur.

Université McGill	$1,650.00	
Collège Morrin	500.00	
Collège Saint-François	1,000.00	
Université du Collège Bishop	1,000.00	
		4,150.00
		$9,150.00

II. SUBVENTIONS AUX ACADÉMIES.

1.	Waterloo	$200	$350	10.	Clarenceville	200	...	
2.	Huntingdon	200	350	11.	Dunham	200	...	
3.	Lachute	200	300	12.	Lacolle	200	...	
4.	Coaticook	200	150	13.	Saint-Jean	200	...	
5.	Cowansville	200	150	14.	Trois-Rivières	200	...	
6.	Inverness	200	150	15.	Coteau Saint-Jean	150	...	
7.	Sherbrooke	200	100	16.	Granby	150	...	
8.	Knowlton	200	50	17.	Shawville	150	...	
9.	Bedford	200	...	18.	Hatley	100	...	
								$4,950.00

III. ÉCOLES SPÉCIALES.

1. Lycée de Montréal—" High School " (filles)	$200	
2. Lycée de Québec—" High School " (filles)	200	
3. " Compton Ladies' College"	200	
4. " Stanstead Wesleyan College"	400	
		$1,000,00

IV. SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MODÈLES

1.	Aylmer	$50	$100	17.	Farnham	50	...	
2.	Ormstown	50	100	18.	Grenville	50	...	
3.	Portage-du-Fort	50	100	19.	Gould	50	...	
4.	Sutton	50	100	20.	Hull	50	...	
5.	Hemmingford	50	75	21.	Leeds	50	...	
6.	Mansonville	50	75	22.	Lachine	50	...	
7.	Waterville	50	75	23.	Magog	50	...	
8.	Ulverton	50	25	24.	Marbleton	50	...	
9.	Bolton	50	...	25.	Richmond	50	...	
10.	Berthier	50	...	26.	Rawdon	50	...	
11.	Bury	50	...	27.	Sorel	50	...	
12.	Bryson	50	...	28.	Saint-Sylvestre	50	...	
13.	Clarendon	50	...	29.	Stanbridge	50	...	
14.	Cookshire	50	...	30.	Valleyfield	50	...	
15.	Como	50	...	31.	Warden	50	...	
16.	Frelighsburg	50	...					$2,200.00

V. ÉCOLES SPÉCIALES.

1. Gaspé-Bassin	100	
2. Paspébiac	100	
3. New-Richmond	100	$300.00
Total des fonds distribués		$17,600.00

Sur proposition du docteur Mathews, appuyé du rév. chanoine Norman, il est résolu :

" Que vu que le docteur Harper inspecte et examine un nombre considérable d'écoles élémentaires (de 50 à 60) qui sont en rapport avec les écoles modèles ou les académies, et qui, à cause des arrangements existants, ne seraient pas inspectées sans son concours, bien que la chose soit en dehors de ses attributions comme inspecteur des écoles supérieures, le comité sollicite respectueusement le gouvernement de prendre la chose en considération et de lui accorder une rémunération convenable pour ce travail spécial.

Le comité décide que le rév. chanoine Norman, le docteur Heneker et le docteur Mathews forment un comité avec mission de s'entendre avec le comité universitaire de l'école normale McGill et avec le Surintendant de l'Instruction publique, au sujet de la nomination et du déplacement des professeurs de l'école normale, et de faire rapport à la prochaine assemblée.

Le comité détermine les divisions suivantes pour le cours d'histoire d'Angleterre et d'histoire du Canada :

Histoire d'Angleterre :—

1er degré.—Jusqu'à l'époque des Tudors.
2me " Epoques des Tudors et des Stuarts.
3me " Epoque des Brunswicks, et récapitulation générale.

Histoire du Canada,—

1er degré.—Régime français.
2me " " anglais.
3me " Récapitulation générale.

Sur motion de sir Wm Dawson, appuyé de R. W. Heneker, écr, il est résolu :

" Que le comité, revenant à ses recommandations de février 1881 et au bill présenté par l'honorable W. W. Lynch à la dernière session de la Législature, désire appeler l'attention du gouvernement, du comité catholique, du département de l'Instruction publique et des universités sur l'importance qu'il y a, dans les examens pour l'admission à l'étude des professions, d'accorder les privilèges suivants :—

1. " Reconnaissance du degré de B. ès A. accordé par les universités de cette province, comme preuve d'une instruction libérale donnant qualité aux aspirants pour se livrer à l'étude des professions sans l'examen préliminaire exigé par les corps professionnels."

2. " Institution d'un programme uniforme d'examen pour ceux des aspirants qui n'ont pas le dégré de B. ès A., et ce, conformément au système d'instruction supérieure sous le contrôle des comités catholique et protestant respectivement."

" Que c'est le sentiment du comité que la chose peut se faire soit en nommant un bureau d'examinateurs soumis au contrôle des deux comités et organisé en deux sections, comme le veut le projet de loi de l'honorable W. W. Lynch, soit en demandant aux divers conseils professionnels de soumettre annuellement à l'approbation des comités un état détaillé des programmes d'examen, de façon à harmoniser les exigences des professions avec l'instruction actuellement donnée dans les écoles supérieures placées sous le contrôle des deux comités."

"Que le président, le docteur Mathews, le docteur Weir, le docteur Heneker et sir William Dawson forment un sous-comité ayant mission de s'entendre avec toutes personnes intéressées à cette question, en vue d'avoir une législation qui soit à la hauteur du sujet."

Le comité ajourne alors ses délibérations.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1887.

PRÉSENTS :—Le très révérend James W. Williams, D. D., président ; le rév. John Cook, D. D., sir William Dawson, C. M. G., LL. D., R. W. Heneker, écr, D. C. L., le rév. George Mathews, D. D, le vén. archidiacre Lindsay. M. A., George L. Masten, écr., le docteur A. Cameron, M. P. P., E. C. Hemming, écr, D. C. L., le rév. chanoine Norman, D. C. L., le rév George Weir. LL. D.

Le secrétaire soumet les communications qui suivent :

1. De H. W. Townsend, écr, de l'école modèle de Magog, R. Larue, écr. de l'académie des Trois-Rivières, et W. Briggs, écr, de l'école modèle de Danville, demandant des brevets d'académie et présentant des certificats.

Le comité décide que le président et le rév. D. Mathews constituent un sous-comité ayant mission de conférer avec le surintendant de l'Instruction publique sur les conditions auxquelles les instituteurs venant des autres provinces et de la Grande-Bretagne, peuvent obtenir des brevets en cette province, et de faire rapport à la prochaine réunion.

2. De Selby & Co., de Toronto, et de la *Grip Printing and Publishing Co.*, de Toronto, soumettant des livres de classe à l'approbation du comité.

Ces communications sont déférées au comité chargé de l'examen des livres de classe.

3. De sir William Dawson, au sujet du secrétaire du comité de l'école normale, soumise pour l'information du comité.

4. De E. W. Arthy, écr, secrétaire de l'association provinciale des instituteurs protestants concernant certaines résolutions de l'association et l'emploi des deniers qui lui sont accordés par le gouvernement.

Le comité décide qu'à l'avenir l'examen écrit des académies comprendra les élèves du cours modèle du second degré.

Le comité décide aussi, sur motion de G. L. Masten, écr, appuyé par le rév. chanoine Norman :

"Que le comité approuve les efforts tentés par les instituteurs des académies protestantes de la province pour obtenir les noms des avocats protestants et catholiques qui approuvent l'option dans les matières de l'examen de ceux qui aspirent à l'étude du droit."

5. Correspondance avec les académies d'Inverness, Berthier, Hatley, Granby et Shawville, ainsi qu'avec l'école modèle de Leeds, pour l'information du comité.

Le secrétaire présente ensuite l'état financier suivant qui est approuvé :

ETAT DE L'EMPLOI DES FONDS DU COMITÉ PROTESTANT, 1887.

Fonds de l'Éducation supérieure.

2 sept.—En caisse	$2,485 00	
Dépenses.		
8 oct.—Allocations accordées	1.916 00	
		$569 00
Fonds casuel.		
21 sept.—En caisse	2,212 23	
Dépenses.		
8 oct.—Compte de J. J. Foote	134 75	
John Lovell & Son, impressions	13 50	
Gazette Printing Company	9 00	
Traitement de l'inspecteur	125 00	
Frais de voyage de l'inspecteur	50 00	
Traitement du secrétaire pour 1886-87	200 00	
Services extraordinaires du secrétaire	100 00	
Pour le trimestre finissant le 30 septembre	50 00	
22 nov.—En caisse	682 25	
		1,529 98
22 nov.—Total en caisse		$2,098 98

Apuré et trouvé exact.

(Signé) R. W. HENEKER

23 novembre 1887.

Le sous-comité chargé de la question des examens des aspirants aux professions rapporte progrès et reçoit instruction de soumettre un mémoire au gouvernement sur la matière, et de prendre tous les moyens possibles de sauvegarder les droits et les privilèges des institutions protestantes pour l'enseignement.

Le sous-comité chargé de la distribution du fonds de l'Éducation supérieure soumet le rapport suivant :—

MÉMOIRE TOUCHANT LA DISTRIBUTION DES DENIERS AFFECTÉS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROTESTANT, SOUMIS PAR LE SECRÉTAIRE DU DÉPARTEMENT.

I. Le chapitre XV, S. R. du B. C., articles 6 et 7, décrète :—1. Que la distribution des deniers composant le revenu affecté à l'enseignement supérieur sera faite par le Surintendant avec l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil ;

2. Que les subventions seront faites pour une année seulement et non pas d'une façon permanente.

II. Pour faire la distribution, le Surintendant doit se conformer aux instructions du comité protestant. (39 Vict., chap. XV, art. 7.)

III. Le chap. III de la 65 Vict., article 5, décrète :—Que les deniers provenant des

licences de mariage seront distribués par le Surintendant, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur, de la même façon que sont distribués tous les deniers affectés à l'enseignement supérieur protestant.

IV. Pendant plusieurs années le fonds des licences de mariage a été distribué par le Surintendant d'après la recommandation du comité protestant, en vertu d'un arrêté spécial du conseil rendu chaque année.

V. L'arrêté du conseil en date du 23 mars 1881, et portant sur les arrérages du fonds provenant des licences de mariage, porte que l'intérêt accru annuellement sur cette somme devra être distribué entre les institutions protestantes d'enseignement supérieur, de la même façon que les sommes provenant actuellement de la vente des licences de mariage sont distribuées sous l'opération de cet acte 35 Vict., chap. 3.

VI. L'arrêté du conseil du 10 janvier 1884 règle le payement de l'intérêt semestriel sur les arrérages du fonds des licences de mariage, qui devra être employé de la façon prescrite par l'arrêté du conseil du 18 mars 1881.

Il est donc évident (1) que ces diverses sommes affectées à l'enseignement supérieur protestant sont accordées pour les mêmes institutions et sujettes aux mêmes conditions quant à la distribution ; (2) que chacune de ces sommes devrait être distribuée annuellement par le Surintendant d'après les instructions du comité protestant et en exécution d'un arrêté spécial du conseil.

(Signé) ELSON I. REXFORD,
Secrétaire du Dép. de l'Inst. pub.

Déclaration portant sur le mémoire précité :

Le fonds des licences de mariage protestant a été obtenu par le Surintendant de l'Instruction publique dans le but exprès de donner une subvention plus satisfaisante aux universités et aux collèges supérieurs protestants

L'honorable M. Chauveau, premier ministre et surintendant de l'Instruction publique, avait souvent été sollicité par les membres protestants du Conseil d'obtenir de la Législature une subvention à cette fin. La réponse qu'il a invariablement donnée était que la chose était impossible, qu'il aurait fallu créer une subvention proportionnelle pour les institutions catholiques, que cette subvention serait très forte, qu'elle n'était pas nécessaire et que la proposition serait certainement repoussée.

On lui fit remarquer, dans le temps, que les fonds provenant des honoraires des licences de mariage protestants seraient appliqués plus convenablement s'ils étaient à des usages exclusivement protestants, et qu'on pourrait les employer à donner une aide plus efficace aux universités protestantes et aux collèges supérieurs.

La Législature, là-dessus, promulgua un acte, dans la session de l'année 1871, autorisant le transfert des derniers produits par les honoraires des licences de mariage protestant au surintendant de l'Instruction publique. L'estimation du revenu pour l'année suivante était portée à $3000. Le Surintendant, sur la recommandation des membres protestants du Conseil, et dans le but d'employer l'argent de façon à rencontrer la fin à laquelle il était destiné, mit de côté un cinquième du revenu prévu pour les frais courants ayant rapport à l'enseignement supérieur ; des quatre autres cinquièmes, il assigna deux cinquièmes au collège McGill, un cinquième au collège Bishop et un cinquième au collège Morrin. Les administrations qui ont suivi n'ont pas toujours acquiescé à cette distribution, mais c'est pour le soutien des universités et des collèges supérieurs que l'argent a été obtenu, et ce qui précède constituait le principe et la base permanente de cette dépense.

(Signé) J. W. QUÉBEC.
Membre du Conseil de l'Inst. pub. à l'époque de la convention.

Le rapport est reçu et le sous-comité est prorogé dans ses pouvoirs avec instruction de faire de nouvelles recherches et de faire rapport à la prochaine réunion.

Le sous-comité chargé des nominations relatives à l'école normale, soumet un rapport *ab interim* qui est reçu et la décision du sous-comité est approuvée. Le sous comité est prorogé dans sa mission avec instruction de faire exécuter la première recommandation contenu dans le rapport et de présenter un rapport final à la prochaine réunion.

Le sous-comité préposé à l'examen des livres de classe présente un rapport detaillé portant sur les livres qui ont été soumis, lequel est reçu et adopté.

Il est proposé par le rév. chanoine Norman, appuyé par G. L. Masten, écr :

"Qu'il soit institué un sous-comité ayant mission d'étudier la question de la musique vocale, telle qu'enseignée dans les écoles de la province, et de faire rapport à la prochaine réunion ; que ce comité soit composé de l'archidiacre Lindsay, de G. L. Masten, écr, du secrétaire et de l'auteur de la motion, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre."—Adopté.

Le sous-comité chargé de la revision et de l'achèvement des règlements soumet son rapport accompagné d'une liste de règlements dont lecture est donnée pour l'information du comité.

Le rapport est reçu et le comité décide de faire imprimer les règlements sous la surveillance du sous-comité, pour qu'ils soient distribués aux membres du comité en vue de les faire accepter à la prochaine réunion.

Le comité décide que le secrétaire devra s'entendre avec le docteur Heneker pour l'impression des amendements proposés à la loi scolaire, conformément au vœu exprimé par l'honorable premier ministre de la province.

Le comité ajourne alors ses délibérations.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1888.

PRÉSENTS :—Le très rév. James W. Williams, D. D., président, Sir Wm. Dawson, C. M. G., LL. D., R. W. Heneker, écr, D. C. L., le rév. Geo. D. Mathews, D.D., le vén. archidiacre Lindsay, M. A., Geo. L. Masten, écr, E. T. Hemming, écr., D. C. L., le rév. chanoine Norman, D. C. L., le rév. Geo. Weir, LL. D.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

Le secrétaire soumet au comité les communications suivantes :

(1) De Robert M. Smith, écr, de l'école modèle de Lachine, demandant un brevet d'académie de première classe, et soumettant des certificats.

La supplique de M. Smith sera mise à l'étude quand il aura produit tous les certificats requis.

(2) De C. M. Berger, écr, gradué de seconde année de la *Queen's University* et porteur d'un certificat d'instituteur de la province d'Ontario, demandant à être admis comme instituteur dans cette province.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre à M. Berger que s'il soumet les certificats requis, sa supplique sera mise à l'étude à la réunion du mois de mai.

(3) De John Orr, écr. New-Armagh, Lotbinière, demandant une subvention en faveur de l'école modèle de cette localité.

La demande est déférée à l'inspecteur des écoles supérieures.

(4) De E. W. Arthy, écr, secrétaire de l'association provinciale des instituteurs protestants, soumettant les vœux émis par les instituteurs d'académie de la province, pour avoir un cours et un examen alternatif en français d'après la méthode naturelle.

Le comité soumet ces recommandations à un sous-comité composé de sir Wm. Dawson, du rév. docteur Norman et de M. Masten, avec instruction de les examiner, de conférer de la chose avec les examinateurs universitaires et de faire rapport à la prochaine réunion du comité, Des résolutions de la corporation du collège McGill portant sur le même sujet sont déférées à ce comité.

(5) Du comité de l'école normale McGill soumettant la série de propositions suivantes approuvées par la corporation de l'université McGill pour transférer l'enseignement de la classe d'académie de l'école normale à l'université et pour faire durer le cours pendant deux années.

Le comité reçoit les résolutions et doit les faire imprimer dans le procès-verbal, pour qu'elles soient mises à l'étude à la prochaine réunion ; et il décide que copie de ces résolutions soit adressée au conseil du collège Bishop.

(1) L'école normale amènera, à la fin de l'année, des élèves distingués du cours modèle pour leur faire subir l'examen d'entrée au cours de première année des facultés des arts des universités. Ils pourront subir l'épreuve aux examens d'*Associate in Arts* en juin, ou à ceux pour l'immatriculation en automne, et ils suivront le cours entier d'études de la première et de la seconde année.

(2) Ces étudiants seront inscrits à l'école normale comme élèves de la classe d'académie et ils prendront l'engagement ordinaire d'enseigner pendant trois ans. Ils se livreront à l'enseignement aux époques et dans les écoles qui pourront être, en temps voulu, choisies par le principal, de façon à ce que la chose soit compatible avec le cours collégial, et ils seront soumis à la surveillance du principal et aux règlements de l'école normale.

(3) Sur le rapport des collèges dont ces étudiants pourront suivre les classes, attestant qu'ils ont subi avec honneur l'examen de Noël et l'examen de la session, respectivement, ils auront droit à des bourses n'excédant pas $30 par session pour les aider à payer les honoraires et la pension Ces bourses pourront être données par le comité de l'école normale à même tous deniers disponibles pour cette fin.

(4) Après avoir subi l'examen intermédiaire (ou l'équivalent), ces étudiants auront droit au brevet d'académie, conformément aux règlements du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique touchant ces brevets.

(5) Ces étudiants pourront, sur l'avis du principal, assister aux classes du collège McGill ou des collèges qui y sont affiliés, ou à celles du collège Bishop, et le comité de l'école normale prendra les arrangements qu'il sera possible de prendre pour que l'enseignement à ces collèges soit donné gratuitement.

(6) Le principal de l'école normale pourra fournir toute aide préceptorale qui, à

son avis, sera nécessaire aux élèves du cours d'académie ou à certains d'entre eux. Il devra également, dans le cas d'études facultatives, choisir pour les élèves celles requises pour le cours de l'école normale.

(7) Il sera loisible aux élèves qui auront reçu le brevet d'académie de la manière ci-dessous indiquée, de rester pendant deux autres années à l'université ou d'y retourner après avoir enseigné durant un certain temps, afin de prendre le degré de bachelier-ès-arts ; mais ils seront obligés de tenir leur engagement d'enseigner et ils n'auront pas droit aux bourses.

Le secrétaire soumet alors le rapport suivant relatif aux associations d'instituteurs pour l'année 1888, lequel est approuvé :

Nous nous proposons de tenir quatre conventions pendant la deuxième et la troisième semaine de juillet prochain. On a pris des dispositions pour inaugurer deux de ces associations mardi le 10 juillet, l'une au collège Bishop, à Lennoxville, et l'autre, à Cowansville. Les deux autres seront ouvertes mardi le 17 juillet, une à Lachute et l'autre à Aylmer.

Si l'on tient deux conventions simultanément, il faut diviser le personnel des conférenciers. Le principal et le professeur ordinaire de l'école normale McGill s'occuperont des conventions de Cowansville et d'Aylmer ; le secrétaire du Département et l'inspecteur des écoles supérieures s'occuperont de celles de Lennoxville et de Lachute. Voici les matières qui seront traitées à Cowansville et à Aylmer : l'arithmétique élémentaire et les méthodes d'enseignement de cette matière ; les méthodes d'enseignement de la géographie et de la grammaire élémentaires. A Lennoxville et à Lachute les matières suivantes seront traitées : méthodes d'enseignement de la lecture et de la grammaire ; organisation scolaire ; étude et enseignement. (Les instituteurs devront lire les chapitres du *Baldwin's School Management* sur les deux dernières matières.)

Les certificats d'assistance seront délivrés aux mêmes conditions que l'année dernière.

Le comité nomme le rév. docteur Cornish, le rév. docteur Weir, l'inspecteur Hubbard, le rév. Z. Lefebvre et le secrétaire, membres du comité chargé de préparer les programmes d'examen pour la réunion de juille des divisions protestantes des bureaux d'examinateurs.

Le secrétaire soumet le résumé suivant de l'état financier semestriel de l'école normale et des écoles modèles McGill, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 1887 :

L'ÉCOLE NORMALE ET LES ÉCOLES MODÈLES McGILL EN COMPTE AVEC LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1887.	Dt	
1er juillet	A Balance du 30 juin	$169.31
	" Honoraires perçus des élèves des écoles modèles.	1,308.73
	" Montant de la subvention reçue	6,267.49
	" Balance des honoraires des écoles modèles depuis le 30 juin	279.92
		$8,025.45

Cr

1er Juillet	Par traitements	$4,099.42	
	" traitements des professeurs adjoints	1,068.80	
	" livres et papeterie	294.62	
	" éclairage et combustible	531.86	
	" taxes d'eau	53.00	
	" frais casuels	519.90	
	" impressions et papeterie	127.60	
	" réparations	335.60	
	" bourses	531.00	
	" gratification à D. Cooper	200.00	
	" balance des honoraires des écoles modèles, compte de la caisse d'épargne	263.65	
			$8,025.45

Le Dr Harper donne lecture de son rapport d'inspection pour une partie de l'année 1887-88. Le rapport, qui donne un état détaillé des inspections faites jusqu'à date, est reçu par le comité qui ordonne de le conserver dans les archives du comité.

Le secrétaire soumet ensuite l'état suivant des finances du comité, lequel est reçu, examiné et trouvé exact.

ÉTAT FINANCIER, COMITÉ PROTESTANT.

I. Fonds de l'éducation supérieure.

1887.	*Recettes.*		
23 novembre.	En caisse	$569.00	
"	Dépense	00.00	
1888			
29 février.	En caisse		$569.00

II. Fonds casuel.

	Recettes.		
1887			
23 novembre.	En caisse	$1,529.98	
	Dépenses.		
1888			
7 janvier.	Traitement du secrétaire pour le trimestre finissant le 31 décembre 1887	$50.00	
"	Traitement de l'inspecteur pour le trimestre finissant le 31 décembre 1887	125.00	
29 février.	En caisse	1,354 98	
29 "	Total de l'encaisse		$1,923.98

Lecture d'une lettre de James McGregor, écr, LL. D., donnant sa démission comme professeur ordinaire de l'école normale McGill, à compter

du 1er juillet prochain. A ce sujet, il est proposé par le rév. docteur Norman, appuyé par sir William Dawson, que le comité recommande que la démission du docteur James McGregor soit acceptée et prenne effet le 1er juillet prochain, et de plus, qu'il lui soit accordé un semestre de traitement, soit $200.

Sur motion de Sir William Dawson, appuyé par R. W. Heneker, écr, il est

Résolu :—" Qu'en acceptant la démission du docteur James McGregor comme professeur ordinaire de l'école normale McGill, le comité désire reconnaître les longs et inappréciables services qu'il a rendus à l'enseignement dans la province de Québec, d'abord comme premier maître de l'école modèle des garçons qui a été organisée sous sa direction et qui est devenue le modèle imité par les écoles de la ville de Montréal et de plusieurs endroits de la province ; plus tard, comme professeur de l'enseignement classique et des mathématiques à l'école normale, où il lui incombait une large part de l'œuvre la plus importante de l'institution, et que le comité désire exprimer le l'espoir qu'il vivra longtemps pour jouir de la pension qu'il a si vaillamment gagnée."

Sir William Dawson présente les recommandations de George W. Parmelee, premier maître de l'école modèle McGill, qui désire être recommandé au gouvernement par le comité, comme professeur ordinaire à l'école normale McGill en remplacement du professeur James McGregor, démissionnaire. A l'appui de cet demande, il dit que M. Parmelee s'est montré excellent instituteur et administrateur à l'école modèle et qu'il est fortement recommandé par le principal Robins—et que le comité de l'école normale, par une résolution adoptée à l'unanimité, l'a prié de demander la recommandation désirée.

En conséquence, il est proposé par Sir William Dawson, appuyé par le vén. archidiacre Lindsay, que lorsque la démission du professeur James McGregor, LL. D., aura été acceptée, M. George W. Parmelee soit recommandé au Lieutenant gouverneur en conseil pour être nommé professeur ordinaire à l'école normale, avec un traitement de mille cinq cents piastres par année.

Le sous-comité préposé aux règlements scolaires fait le rapport que voici :

Les règlements soumis à la dernière réunion du comité ont été revisés et imprimés ; des *premières feuilles* en ont été distribuées aux membres du comité, aux inspecteurs d'écoles et à quelques éminents commissaires d'écoles, secrétaires-trésoriers et instituteurs. Ils ont été l'objet de commentaires très favorables et une copie en a été préparée portant en marge un résumé des observations faites.

Le sous-comité a revu et corrigé les exemplaires imprimés des règlements ; il a pris des mesures au sujet des recommandations les plus importantes qu'il a reçues et il soumet aujourd'hui les règlements ainsi corrigés afin qu'ils soient examinés et adoptés. Les règlements sont alors mis à l'étude, et, après avoir subi certains amendements, ils sont adoptés et l'impression en est ordonnée, sous la surveillance du sous-comité, pour qu'ils soient recommandés à l'approbation du Lieutenant-gouverneur.

E. T. Henning, écr, D. C. L., s'oppose à l'emploi ces mots : " mais aucun enseignement confessionnel ne sera donné dans ces écoles ", qui se trouvent dans l'article portant sur l'instruction religieuse dans les écoles protestantes.

Le sous-comité chargé de voir à la position des instituteurs munis de

brevets donnés en dehors de la province, recommande l'adoption du règlement suivant pour la division protestante du bureau d'examinateurs, lequel est adopté :

Celui qui, étant porteur d'un brevet d'instituteur délivré par des examinateurs situés hors de la province, désire obtenir un brevet pour cette province, sera exempté de l'examen sur toutes matières sur lesquelles il a subi l'épreuve avec honneur dans son examen hors de la province.

Toutefois, ces aspirants sont tenus de soumettre au comité protestant les papiers suivants :

(a) Le programme mentionnant les matières et la nature de l'examen d'après lequel ils ont obtenu leurs brevets ;

(b) L'état certifié des points obtenus pour chaque matière de l'examen ;

(c) Les brevets dont ils sont porteurs ;

(d) Un certificat d'âge et de bonnes mœurs conforme à la formule approuvée ; et cette exemption ne sera accordée que sur recommandation du comité protestant, désignant les matières qui doivent être omises et le brevet qui peut être délivré.

Ces aspirants, en subissant l'examen sur les autres matières prescrites pour le brevet de ce degré, ainsi que sur la loi et les règlements scolaires de la province, et après avoir payé l'honoraire voulu, recevront le brevet du degré recommandé par le comité protestant.

Le sous-comité soumet ensuite un rapport amendant le règlement qui porte sur les brevets d'académie, en insérant après "Ecole normale McGill", dans la sixième ligne, les mots "ou autres institutions d'enseignement normal en dehors de la province, approuvées par le comité protestant."

Le président fait rapport, au nom du comité préposé à la disposition du fonds des licences de mariage, que l'on avait trouvé le document original dont il est question dans le dernier rapport, signé par les membres protestants du Conseil de l'Instruction publique, recommandant le partage primitif des honoraires des licences de mariage ; ce document est lu à titre de renseignement.

Le comité charge le secrétaire de rédiger un mémoire historique au sujet du fonds des licences de mariage et d'y faire entrer tous les renseignements et documents qu'il est possible de se procurer.

Le sous-comité préposé à l'examen de la question des professions et des examens professionnels, rapporte progrès et demande à être autorisé à siéger de nouveau, ce qui est accordé.

Le sous-comité préposé à l'examen de la question de la musique vocale, rapporte progrès et demande à être autorisé à délibérer de nouveau, ce qui est accordé.

Le comité s'ajourne.

Séance du 17 avril 1888.

Présents : Le très rév. James W. Williams, D. D., président ; sir William Dawson, C. M. G., LL. D., R. W. Heneker, écr, D. C. L., l'honorable juge Church, le rév. archidiacre Lindsay, M. A., George L. Masten,

écr, E. J. Hemming, écr, D. C. L., le rév. docteur Norman, D.C.L., le rév. George Weir. LL. D.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est approuvé.

Lecture est donnée d'une lettre du rév. George Mathews, D. D., exprimant son regret de ne pouvoir assister à la réunion du comité.

Le comité recommande qu'un brevet d'académie de première classe soit accordé à M. Harland W. Townsend, B. A., de Magog, les certificats nécessaires ayant été produits.

Il est proposé par sir William Dawson, appuyé par le rév. docteur Norman.

" Que les règlements autorisant les élèves de l'école normale qui suivent le cours d'académie à recevoir leur instruction dans les universités, soit adopté et transmis, par l'entremise du Surintendant de l'Instruction publique, au Lieutenant-gouverneur en conseil pour être approuvé, et que le comité de l'école normale et le principal de cette institution soient autorisés à prendre les mesures nécessaires, dans l'intérêt des élèves qui fréquentent actuellement la classe modèle et qui désirent obtenir les brevets en une seule année, comme ci-devant. "—Adopté.

Le comité recommande que Mervin D. Corey, écr, soit nommé membre de la division protestante du bureau d'examinateurs de Bedford, en remplacement de C. Thomas, écr, absent de la province.

Le sous-comité préposé à l'étude des résolutions adoptées par l'association des instituteurs protestants, au sujet de l'enseignement de la langue française dans les écoles, présente le rapport suivant :—

1. " Qu'il convient d'approuver, comme méthode alternative pour les classes inférieures, le " système naturel " d'enseignement au moyen des livres de classe de Worman, ainsi qu'un livre facile de lecture française pour le 3ème degré des écoles modèles. On recommande comme livre à adopter les *Fables de Florian d'Yel.* "

2. " Que pour le 2me et le 3me degré d'académie et les examens d'*Associate in arts*, on retienne le *Darey's Reader* et que l'examen soit limité aux passages choisis en temps opportun par les examinateurs. Le sous-comité recommande d'employer, pour l'examen de 1889, les passages désignés par l'association des instituteurs, si les examinateurs l'ont pour agréable."

3. " La dictée française a déjà été donnée et devrait encore être requise ; il faudrait appeler l'attention des examinateurs sur l'utilité de donner un passage français facile à traduire à première vue et de poser des questions sous forme de dialogue."

4. " Pour ce qui est de la lecture française, la même difficulté pour constater les résultats qu'on rencontre pour la lecture anglaise, va se présenter, en outre du fait qu'elle va prendre un temps extraordinaire aux sous-examinateurs. Il ne faudrait donc pas que la chose fût impérieusement exigée, ni qu'on en tînt compte pour les points ; mais elle pourrait faire le sujet d'un rapport des examinateurs et sous-examinateurs et l'on pourrait en décerner le mérite à celles des écoles où la chose est pratiquée avec succès. "

Sur motion de Sir William Dawson, appuyée par le rév. docteur Norman, il est résolu :

" Que le rapport ci-dessus soit adopté et communiqué à l'université McGill et à l'université du collège Bishop, ainsi qu'au bureau d'examinateurs représentant ces universités et ce comité pour prendre une décision à ce sujet. "

Le comité met ensuite à l'étude les amendements à la loi scolaire qui ont été proposés par le Surintendant et le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et qui doivent faire l'objet d'un examen à une réunion spéciale du Conseil de l'Instruction publique convoquée à cette fin.

Après un examen attentif des amendements proposés, le comité ajourne ses délibérations.

Séance du 22 juin 1888.

Présents : Le très révérend chanoine Norman, D.C.L., le rév. George Cornish, LL, D., R. W. Heneker, écr, LL. D, G. L. Masten, écr, le docteur Cameron, le rév. George Weir, LL. D.

En l'absence du président, R. W. Heneker, écr, est unanimement appelé à présider.

Des lettres de regret de ne pouvoir assister à la réunion sont reçues de Sir William Dawson et de E. J. Hemming, écr, D. C. L.

Le secrétaire soumet les communications suivantes :

Du rév. M. M. Fothergill donnant sa démission comme inspecteur des écoles protestantes.

Sur motion du doyen de Québec, appuyée par le rév. docteur Weir, il est résolu : " Que le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, ayant pris connaissance de la correspondance échangée entre le rév. M. M. Fothergill et M. le Surintendant au sujet de la démission du premier comme inspecteur des écoles protestantes, partage les regrets exprimés par M. le Surintendant à la suite de cette décision inévitable."

De M. C. P. Cleveland, secrétaire de la division protestante du bureau des examinateurs de Richmond, demandant que M. Bannister, principal du collège de St-François, et le rév. John McLeod, de Richmond, soient nommés membres du bureau en remplacement des rév. MM. Dewey et Harding, qui sont partis du district.

Vu que M. Bannister est instituteur dans le collège St-François, le comité recommande les rév. MM. McLeod et Balfour, de Richmond, à la nomination de membres du bureau des examinateurs de Richmond.

Du rév. docteur Cornish, au nom de la division protestante du bureau des examinateurs de Montréal, recommandant la nomination du rév. J. L. Morin comme membre de la division protestante du bureau des examinateurs de Montréal, en remplacement du rév. Théodore Lafleur, démissionnaire.

Le comité recommande cette nomination.

De l'honorable Secrétaire de la province touchant la recommandation faite par le comité protestant à la dernière réunion et demandant au comité de faire une autre recommandation pour cette nomination.

Il est proposé par le docteur Cornish, appuyé par le très rév. M. Norman et résolu :

" Que vu qu'un principe important touchant l'action constitutionnelle du comité se trouve en jeu, et que les membres du comité présents sont à peine en nombre suffisant pour délibérer, la décision de la question soit ajournée à la prochaine réunion. "

De C. W. Parkin, écr, de Hatley, demandant qu'un brevet d'académie lui soit accordé sans subir d'examen, vu les longs services qu'il a rendus à la province en qualité d'instituteur.

Le comité donne instruction au secrétaire de répondre à M. Parkin que la loi ne lui permet pas de prendre sa supplique en considération.

De G.H. Howard, écr, de Sherbrooke, demandant un brevet d'académie de première classe sous l'opération des règlements du comité, et présentant les certificats nécessaires.

Le comité décide d'accorder à M. Howard un brevet d'académie de première classe.

De Thomas Townsend, écr, de Sydenham, Ontario, demandant un brevet sous l'opération des règlements du comité protestant concernant les porteurs de brevets obtenus hors de la province, et présentant les certificats nécessaires.

Le comité décide que M. Townsend doit être exempté de l'examen sur toutes les matières dont la connaissance est requise pour un brevet d'école modèle, excepté le dessin, la tenue des livres, la pédagogie, la physiologie et l'hygiène, et qu'un brevet d'école modèle de seconde classe lui soit délivré après qu'il aura subi l'examen sur ces matières.

De H. P. M. McKinstry, d'Ontario, demandant un brevet sous l'opération des règlements du comité protestant concernant les brevets obtenus hors de la province, et présentant les certificats nécessaires.

Le comité décide ensuite que M. McKinstry doit être exempté de l'examen sur toutes les matières dont la connaissance est exigée pour le brevet d'école modèle, moins la langue française, l'algèbre, le latin, la physiologie et l'hygiène.

De R. Lawe, écr, des Trois-Rivières, concernant la demande qu'il a faite d'un brevet d'académie de première classe.

Le comité donne instruction au secrétaire de répondre à M. Lawe qu'il n'a pas le pouvoir de recommander d'accorder un brevet tant que M. Lawe ne se sera pas conformé aux règlements.

De sir William Dawson concernant les gradués du sexe féminin qui désirent obtenir des brevets d'académie.

Le comité décide que les aspirantes au brevet d'académie qui ont subi l'examen pour le degré de B. A. sur le latin et l'allemand, au lieu du latin et du grec, peuvent recevoir ce brevet en subissant avec succès l'épreuve sur le grec du degré I à l'examen intermédiaire de 1889-90.

De Francis M. Webb, écr, de New-Carlisle, demandant d'être exempté de l'examen pour les brevets d'école modèle, et présentant des certificats.

Le comité donne instruction au secrétaire de répondre à M. Webb qu'il n'a pas le pouvoir, vu les règlements existants, de lui accorder l'exemption d'examen pour le brevet d'école modèle en raison de son examen d'immatriculation à l'université de London.

De M. Robert M. Smith, de Lachine, demandant un brevet d'académie de première classe et présentant les certificats nécessaires.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre à M. Smith que, comme celui-ci n'a pas enseigné pendant dix ans dans notre province, il ne peut obtenir un brevet d'académie de première classe.

De Copp, Clark & Co., de Toronto, et de F. Bissett, de Cornwall, soumettant des livres de classe et des cartes.

Ils sont déférés au comité préposé à l'examen des livres de classe.

Du *Canadian Institute*, de Toronto, soumettant une brochure sur le temps et sa notation, et demandant d'appeler l'attention des écoles de la province sur la matière.

Déféré au comité préposé à l'examen des livres de classe.

Le secrétaire soumet l'état suivant des finances du comité protestant, lequel est reçu, examiné et déclaré exact :

ETAT FINANCIER DU COMITÉ PROTESTANT.

I.—FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

1888	*Recettes.*		
29 février	En caisse	$569 00	
	Dépense	00 00	
20 juin	En caisse		$569 00

II.—FONDS CASUEL.

	Recettes.		
29 février	En caisse		$1354 98
	Dépenses.		
25 mai	Docteur Harper, pour le trimestre finissant le 31 mars	$125 00	
	Traitement du secrétaire pour le trimestre	50 00	
12 juin	Compte d'impression des programmes d'examen	28 75	
12 "	Wm. Drysdale, pour enveloppes pour feuillets d'examen	25 00	
	Docteur Harper, pour le trimestre finissant le 30 juin	125 00	
	Traitemement du secrétaire pour le trimestre	50 00	
			$403 75
20 juin	En caisse		951 23
	Total de l'encaisse		1520 23
	Chèques non payés		100 00
	Dépôt en banque		1620 23

(Signé) R. W. HENEKER.

Le docteur Harper, inspecteur des écoles supérieures, comparaît devant le comité et donne lecture de son rapport trimestriel, qui est reçu. Sur rapport du décès, arrivé le 30 du mois dernier, de l'honorable James Ferrier, sénateur, qui durant nombre d'années a été membre du comité, il est

Résolu : "Que les membres du comité ont appris avec un profond chagrin la mort de leur collègue honoré, M. Ferrier, et qu'ils s'empressent de consigner leur haute appréciation de l'excellence de son caractère comme chrétien et gentilhomme, ainsi que de la haute valeur des services rendus à la cause de l'enseignement en qualité de membre de ce comité et dans les hautes positions qu'il a, pendant une vie extraordinairement longue, occupées avec une habileté, une exactitude et une attention si remarquables et si exemplaires, qu'il a rendu bien difficile de remplir la place que sa mort a laissée vacante.

Le comité adopte la résolution suivante :

Attendu qu'il est important qu'à la promulgation de l'acte d'amendement actuellement soumis à la Législature, le bureau central des examinateurs soit constitué avec toute la célérité convenable, il soit *résolu* : "Que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil soit respectueusement prié, lors de la promulgation de cet acte, de lancer sa proclamation constituant ce bureau central."

On procède ensuite à l'examen des règlements du comité protestant. Le comité réforme les règlements existants et en adopte un touchant les appels des décisions du Surintendant et un autre touchant l'école normale McGill.

Le secrétaire reçoit instruction de faire imprimer les règlements sous la surveillance du sous-comité composé du très rév. doyen Norman et du rév. Dr Weir.

Sur motion du rév. docteur Cornish, appuyé par M. Masten, il est résolu :

" Que l'inspecteur Hubbard et le secrétaire du comité protestant soient nommés membres du bureau d'examinateurs des aspirants à la charge d'inspecteur des écoles protestantes et que le Surintendant soit prié de convoquer, par annonce dans la *Gazette Officielle*, une assemblée de ce bureau au commencement de septembre pour procéder à l'examen des aspirants à la position rendue vacante par la démission du rév. M. M. Fothergill."

Puis le comité ajourne ses délibérations.

TABLE DES MATIERES.

	Pages
Secrétariat de la province de Québec	iii
Conseil de l'Instruction publique—Comité catholique (Membres du)	iv
" " " " protestant (" ")	v
Département de l'Instruction publique (Personnel du)	vi
Rapport du Surintendant	vii

APPENDICE No 1.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

	Pages
1—Beaulieu	3
2—Bégin	5
3—Béland	6
4—Belcourt	8
5—Bouchard	10
6—Brault	14
7—Delâge	19
8—Demers	21
9—Dupuis	23
10—Fontaine	24
11—Fothergill	25
12—Gay	25
13—Grondin	29
14—Hubbard	31
15—Lefebvre	33
16—Lévesque	35
17—Lippens	37
Lippens (inspection spéciale)	39
18—Lucier	40
19—Lyster	42
20—Magrath	44
21—McGown	46
22—McGregor	46
23—McLouglin	51
24—Nantel	53
25—O'Brien	54
26—Pâquet	57
27—Prémont	58
28—Roy	64
29—Ruel	67
30—Savard	69
31—Stenson	72
32—Tanguay	77
33—Tétreault	79
34—Thompson	82
35—Tremblay, (Gaspé)	84
36—Tremblay, (Charlevoix)	85
37—Vien	87

APPENDICE No II.

RAPPORTS SUR LES ÉCOLES NORMALES.

PAGES

ECOLE normale Jacques-Cartier..... 93
ECOLE normale McGill..... 96
ECOLE normale Laval..... 100

APPENDICE No III.

ÉCOLES COMMUNES.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics..... 102
RÉCAPITULATION..... 142

APPENDICE No IV.

ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

INSTITUTIONS scolaires catholiques romaines subventionnées..... 146
ÉDUCATION supérieure catholique..... 180
ÉDUCATION supérieure protestante..... 183

APPENDICE No V.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

STATISTIQUE générale fournie par les inspecteurs d'écoles..... 194

APPENDICE No VI.

PETITS TABLEAUX.

TABLEAU A—Statistique de l'inspection des écoles. (Année 1888)..... 224
TABLEAU B—Ecoles spéciales. (Année 1887-88)..... 228
TABLEAU C—Nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales depuis leur fondation..... 229
TABLEAU D—Brevets délivrés par les bureaux d'examinateurs. (Année 1887-88)... 230
TABLEAU E—Liste des anciens instituteurs et institutrices pensionnés, en 1888..... 231
TABLEAU F—Noms des fonctionnaires de l'enseignement primaire admis à la pension en vertu de l'acte 49-50 Vict., ch. 27..... 233

PAGES.

TABLEAU G—Etat des revenus du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire établi en vertu de l'acte 49-50 Vict., chap. 27..... 237

TABLEAU H—Livres de récompense adressés aux inspecteurs d'écoles, en 1887-88. 240

TABLEAU I—Etat fourni par les commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal..... 244

CÉDULE A—Etat des paiements faits pour le soutien des diverses écoles..... 245

CÉDULE B—Etat indiquant les dépenses nettes pour le soutien de chaque école 246

CÉDULE C—Etat indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école..... 247

CÉDULE D—Bilan du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains, 30 juin 1888..... 248

TABLEAU J—Etat des recettes et des dépenses du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, pour l'année scolaire 1887-88. 249

TABLEAU K—Etat général des recettes et des dépenses des commissaires d'écoles protestants de Montréal, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888..... 250

COUT de l'entretien des écoles pour l'année scolaire 1887-88..... 253

ASSISTANCE dans les "High Schools" l'école "Senior" et les écoles communes, pendant l'année 1887-88..... 254

NOMBRE d'instituteurs et d'élèves, et coût des élèves dans chaque école..... 255

APPENDICE No VII.

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS DU CONSEIL.

COMITÉ CATHOLIQUE..... 259

COMITÉ PROTESTANT..... 265

46
-4
1362
JS

R.W.B. JACKSON LIBRARY
3 0005 03050842 1

The R. W. B. Jackson
Library
OISE